

KT-File-74

REVUE  
DES  
ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION SEMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

---

TOME 130

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

---

Juillet-Décembre 2017

---

SOCIÉTÉ D'ÉDITION  
« LES BELLES LETTRES »  
95, BOULEVARD RASPAIL, 75006 PARIS  
FRANCE





## BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE 2017

---

Au seuil de cette livraison, rendons un reconnaissant hommage à Georges Rougemont, qui en octobre 2017 nous a quittés. Dès 1987, G. Rougemont fut l'un des artisans de la renaissance du *Bulletin* aux côtés de Ph. Gauthier, l'un de ses conseillers appréciés et l'un des premiers contributeurs – même si ultérieurement il fut détourné d'y apporter autant qu'il l'aurait souhaité par de multiples charges. Parmi celles-ci, essentiel fut son rôle dans la formation des jeunes « épigraphistes », à travers à la fois son enseignement à Lyon et à Paris, ses propres publications, modèle d'honnêteté intellectuelle, et ses recommandations, qui guidèrent plusieurs des actuels rédacteurs du *Bulletin*. Ceux-ci ne l'oublieront pas, ayant à cœur d'être fidèles à l'élégance de ses jugements, qui touchaient juste.

L'année 2017 voit l'équipe du *Bulletin* s'enrichir de trois collaborateurs : Mme A. Magnetto, Professeur à la SNS de Pise, analyse désormais les inscriptions grecques de l'actuelle Italie avec M. L. Dubois ; M. A. Alonso Déniz, chargé de recherches au CNRS (Hisoma, Lyon), traite de la Crète. De son côté, M. J.-Y. Strasser, chargé de recherches au CNRS (Anhima, Paris), s'est proposé de composer plusieurs index, dont trois seront désormais imprimés à la suite des notices du *Bulletin* dans chaque livraison annuelle : voir les précisions données p. 643. Qu'il me soit permis de lui exprimer d'ores et déjà la gratitude des rédacteurs et des lecteurs pour ces outils réalisés avec autant de célérité que de dextérité, parties d'index cumulatifs que nous souhaiterions à l'avenir publier de pair avec une mise en ligne du *Bulletin*, dans des conditions cependant telles qu'elles préservent le modèle éditorial et financier de la *Revue des études grecques*.

À l'Unité mixte de recherche « Anhima » (UMR 8210 : CNRS, EHESS, EPHE, PSL, Paris-I, Paris-VII) nous devons l'aide financière qui a permis à Mme I.-S. Fraser d'aider à parfaire le manuscrit d'ensemble. Enfin, plusieurs contributeurs tiennent à exprimer leurs remerciements à M. Y. Kalliontzis, qui leur a permis d'avoir connaissance de publications parues en Grèce.

Denis Rousset

Corpus, recueils, généralités (D.R.) 1-12. Écritures, dialectes 13-18. Onomastique, lexique (S. Minon) 19-31. Épigrammes, rapports avec la littérature 32-34. Institutions (P. Fröhlich, P. Hamon, D.R.) 35-116. Rapports avec

l'archéologie (M. Sève) 117-167. Attique (Chr. Feyer, D. Ackermann) 168-212. Péloponnèse (S. Minon, P. Fröhlich, D.R.) 213-234. Mégaride, Béotie (D. Knoepfler) 235-267. Eubée (D. Knoepfler) 268-272. Grèce Centrale, Épire, Illyrie (D.R.) 273-282. Thessalie (R. Bouchon, J.-Cl. Decourt, Br. Helly) 283-299. Macédoine (M. Hatzopoulos) 300-345. Intérieur de la Thrace et de la Mésie inférieure (A. Avram) 346-361. Dacie (A. Avram) 362-363. Pont (A. Avram) 364-397. Îles de l'Égée (P. Fröhlich) 398-425. Crète (A. Alonso Déniz) 426-436. Asie Mineure (P. Hamon, D.R.) 437-573. Syrie, Phénicie, Palestine, Arabie (J. Aliquot, D. Feissel, P.-L. Gatier) 574-615. Extrême-Orient (D.R.) 616-617. Chypre (J.-B. Cayla) 618-619. Égypte et Nubie (Fr. Kayser) 620-631. Cyrénaïque et Afrique Mineure (C. Dobias-Lalou) 632-643. Gaule (J.-Cl. Decourt) 644-645. Sicile, Grande Grèce, Italie (A. Magonetto, L. Dubois) 646-683.

Index des mots grecs p. 644 ; concordance avec les textes antérieurement connus p. 657 ; index des mots français p. 667 (J.-Y. Strasser)

### CORPUS, RECUEILS, GÉNÉRALITÉS (Denis Rousset)

1. **Corpus.** – Encore trois fascicules nouveaux des *IG* ! : Corinthe n° 213 ; Thessalonique, Supplément I n° 303 ; Cos n° 416. – Autres corpus et recueils régionaux : Atrax en Pélasgiotide n° 283 ; *Inscriptions de Scythie Mineure* IV n° 366 ; *Epigraphische Forschungen in Bithynien, Paphlagonien, Galatien und Pontos* n° 539 ; *Inscriptions grecques et latines de la Syrie XIV, La Batanée et le Jawlān Oriental* n° 575 ; *Inscriptions from Palaestina Tertia, Ic, The Jewish Aramaic Inscriptions from Ghor es-Safī (Byzantine Zoora)* n° 615.

2. **Recueils et choix.** – Dialectes n° 15. Confédérations n° 100. Épigrammes archaïques et classiques attiques n° 171. Dialecte crétois n° 426. Lois crétoises n° 427. Inscriptions grecques et latines d'Égypte n° 620.

3. **Catalogues et recueils par musées.** – Beyrouth : n° 576 ; American University of Beirut n° 577.

4. **Ressources électroniques.** Prosopographie et onomastique attiques nos 168, 169 ; *Online Corpus of the Inscriptions of Ancient North Arabia* n° 579.

5. **Méthodes de l'édition** : nos 283 et 539.

6. **Histoire de la discipline.** – Ch. Edson et les *IG* de Macédoine n° 303 ; M. Axiôtis à Lesbos n° 414.

7. **Voyageurs.** – Fourmont n° 195.

8. **Actes de Congrès et Colloques.** – *Mégarka. Nouvelles recherches sur Mégare, les cités de la Propontide et du Pont-Euxin* n° 235. – *Philippe, de la Préhistoire à Byzance* n° 342. – Épigraphie grecque et latine au Proche-Orient (Jordanie, Liban, Syrie) n° 574. – *Cirene greca e romana* II n° 123. – Voir aussi n° 646.

9. **Mélanges et hommages.** – T. Alfieri Tonini n° 647. – A. Barnea n° 152. – S. Drougou n° 301. – A. Laronde n° 671. – G. Manganaro n° 647. – G. Mihailov n° 346. – S. Şahin n° 439. – I. M. Tronskij n° 380.

10. **Recueil d'articles.** J.-L. Ferrary n° 108 ; M. Hatzopoulos n° 300 ; P. Herrmann n° 437 ; D. Kanatsoulis n° 302.

11. Bibliographies d'auteurs : J.-L. Ferrary n° 108 ; M. Hatzopoulos n° 300 ; D. Kanatsoulis n° 302 ; P. Herrmann n° 437 ; S. Şahin n° 439.
12. **Instruments.** *Tabula imperii romani* : n° 273. Inventaire des établissements grecs en Orient n° 616.

### ÉCRITURES, DIALECTES

13. **Écritures.** *Alphabets* : achéen n° 682 ; « bleu » à Trézène n° 216 ; mégarien n°s 237, 239 ; béotien n°s 242, 257 ; thessalien n° 290 ; parien n° 341 ; crétois n°s 426, 427 ; en Cyrénaïque n°s 634, 638 ; chypriote n° 619. – *Lapicides* : Athènes n°s 172, 189.

14. *Sigles et abréviations* : pour l'homonymie entre père et fils : Messène n° 226, Amastris n° 551. – Pour des subdivisions civiques ou familiales : Tarente n° 675 ; colonies achéennes d'Occident n° 679 ; Térina n° 681. – *Isopsépie* : Smyrne n° 145 ; Éphèse n° 146.

15. **Dialectes.** A. Bartoněk, *Chrestomathy of Ancient Greek Dialect Inscriptions*, München, 2015, IX-259 p. 154,80 € ! Traduite en anglais par N. Gachalová à partir d'un recueil préalablement préparé en tchèque (2011), cette publication est une sélection de 173 inscriptions dialectales (y compris en linéaire B et en chypriote syllabique, ainsi que des extraits d'Alcée et de Sappho), destinée aux antiquisants, historiens et linguistes. Une brève introduction aux écritures et dialectes grecs précède les chapitres dévolus aux différents dialectes : à la façon des *Greek Dialects* de Buck, tout en se défendant de vouloir rivaliser avec ce classique, B. a composé chaque chapitre d'une brève introduction récapitulant les traits caractéristiques du dialecte et d'un choix de textes y afférant, traduits, brièvement commentés et quelquefois figurés grâce à une photographie ou un fac-similé. Les textes sont reproduits d'après une édition précédente dûment indiquée, mais pas toujours aisément accessible (e.g. I. M. Egea, *Documenta selecta ad historiam linguae Graecae illustrandam* [1988]), y compris avec des erreurs depuis corrigées (e.g. le *pélanos* des Phasélitains d'après Buck et sans Rougemont, *CID* I 8). B. a cependant apporté aux inscriptions qu'il présente des « small modifications », lesquelles ne sont pas (toujours) signalées dans le commentaire, sans parler du pointage des lettres, de temps à autre escamoté. La bibliographie des vingt dernières années n'a pas toujours été prise en compte, y compris pour l'établissement du texte (e.g. la tablette de Pella). – Voilà donc une compilation de textes dialectaux venant s'ajouter à celle de S. Colvin et à la série en cours *Paradeigmata* (n° 426 ; D. Knoepfler, *REG* 130 [2017], 241-258). On se demande si l'actuelle prolifération de recueils, certains un peu hâtifs, d'inscriptions sélectionnées sur des critères divers – chronologiques, géographiques ou thématiques – parviendra – et à quel prix pour les bibliothèques ! – à en élargir véritablement le lectorat. Assurément cette prolifération risque d'encombrer les lemmes des corpus de référence, sans cependant toujours contribuer à l'établissement amélioré des textes eux-mêmes. Il n'est probablement pas indispensable de faire imprimer tout choix *ad usum scholarum*. (D.R.)

16. Dialecte béotien n°s 243, 244 ; crétois n°s 426, 428 ; lesbien en Éolide n° 459.

17. Latinismes : n°s 340, 359. Grec et latin combinés en un seul texte n° 374.

18. Bilingues (inscriptions) : grec et phénicien n° 295 ; grec et latin n°s 403, 477, 613, 645, 651 ; safaïtique et grec n° 611 ; grec et araméen n° 615 ; hébraïque/araméen et grec n° 653bis. Bilingues et trilingues en Égypte et en Nubie n° 620.

## ONOMASTIQUE, LEXIQUE

(Sophie Minon)

19. Onomastique attique n° 168 ; béotienne n° 245 ; thessalienne n°s 283, 293 ; thrace n°s 349, 445 ; en Dacie n° 362 ; sinde n° 379 ; du Pont Nord n° 380 ; pidisienne n° 562 ; sémitique n° 598.

20. Patronymique en Thessalie n°s 290, 293. Gentilices romains et *cognomina* en Asie Mineure n°s 114, 115.

21. A. Panayotou, in *Monuments and Texts in Antiquity and Beyond. Essays for the Centenary of Georgi Mihailov (1915-1991)*, Sofia, 2016 (*Studia Classica Serdicensia*, 5), 468-477 : « L'onomastique dialectale en Chalcidique (VII<sup>e</sup> s.-348 av. J.-C.) ». Caractérisation linguistique de l'onomastique des cités de Chalcidique avant l'absorption par la Macédoine : substrat, origines variées des colons et nivellement à base ionienne (eubéen, ionien des îles de l'Égée et attique) contribuent à sa spécificité, notamment par rapport à la Macédoine. Relative prédilection pour les hypocoristiques en Chalcidique : e.g. Ἰππᾶς, forme courte de Ἰππαρχος, avec -ᾶς d'origine ionienne selon P. (pour d'autres vues, cf. S. Minon, in E. Dupraz, W. Sowa (ed.), *Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen*, 2015, 290-296, et L. Dubois, in *Suffixation des anthroponymes grecs antiques* [à paraître en 2017], 299-332) ; Ἄντων, en face de Ἀντιφάνης, Πόλυς, -υδος, en face de Πολύκριτος, et avec génimée expressive, Στράτις, variante de Στράτιος, Ἀννίκας < Ἀ-νίκης > ; sobriquet Σκίττας en face de σκίτων « faible, bon à rien ». Le sémantisme assez positif serait selon P. caractéristique d'une population urbaine : noms en Καλλι- ou associés à la flore et à la végétation, comme Ἄνθις ou Ὕθνα, sur ὕδνον « truffe » ; Ἐπιχάρης « Très gai », Μειδίας « Souriant ». La Macédoine, en revanche, aurait préféré les composés : noms épiques en particulier, faits sur πόλεμος, στρατός, μάχη, au sémantisme surtout guerrier. Confusions au génitif entre masculins en -ης sigmatiques et de la première déclinaison (-εω interchangeable avec εος), imputables selon P. à la population d'origine composite. P. 471, utile liste de suffixes par ordre décroissant de représentation. (S.M.) – Sur ce même article, cf. aussi n°s 271 et 333.

22. L. Dubois, in *L'expressivité du lexique médical en Grèce et à Rome. Hommages à Françoise Skoda*, Paris, 2014, 77-85 : « Monsieur "Leboitard" en Sicile », étudie les sobriquets en -ᾶς bâtis sur des adjectifs ou des substantifs qui évoquent des défauts ou des traits physiques, série déjà isolée par L. Robert et O. Masson. Le suffixe, sans étymologie propre, a été employé avec la même valeur dans le lexique, ainsi δακνᾶς « qui mord », κορυζᾶς « morveux » etc. Exemplarité du nom donnant son titre à cet article, Νυσᾶς, qui fait revivre un lexème syracusain connu par Nonnos, *Dion.* IX 22 : νῦσος ὅτι γλώσση Συρακοσιῶν χολῶς ἀκούει « parce qu'en langage syracusain *nysos* veut dire boiteux ». Classement sémantique des sobriquets : stature (Βραχᾶς, Βοβᾶς « Lestropié » ou « Lemuet », suivant les sources, var. Βουβᾶς avec ce dernier sens ;

Καμπᾶς, Κυλλᾶς, Λιπᾶς, Παχᾶς, Σχιδᾶς « Lémincé », Χαβᾶς « Courbet », tête, visage (Κοτᾶς « Grossetête », Ρυβᾶς « Nez crochu », Σιαλᾶς « Lebeveux », Σιμᾶς, Στομᾶς, Στραβᾶς, Χειλᾶς), pilosité (Κοννᾶς « Lebarbu, Letoupet », Πυρρᾶς, Σαβυτᾶς, de sens difficile, Τριχᾶς), peau (Μελανᾶς, Πιτυρᾶς « Ledartreux », Φακᾶς « Tache de rousseur »), *puḍenda* (Φαλλᾶς, var. Βαλλᾶς, Βιλᾶς, Κερκᾶς, Κοκκωνᾶς, Κυσᾶς, Σαννᾶς), élocution (Κιβᾶς, Μυτᾶς, Βα(τ)ᾶς « Lebègue ») et comportement (Μιλᾶς « Leflasque », Φρικᾶς « Lefrisonnant »). (S.M.)

23. J. Curbera, *Philologus* 160 (2016), 251-262 : « Lexicographica et onomastica Graeca ». Dans l'esprit de sa contribution « Simple Names in Ionia », in *Personal Names in Ancient Anatolia*, 2013, 107-143 (*Bull.* 2014, 71), C. étudie sept noms propres appartenant à la catégorie de ceux qu'il considère comme issus d'appellatifs, tels Ἄρακος, Νόσσος, Πάϊλλος et Βιλᾶς. – 1. Ἐμαυτός, Ἐμίναντος (à partir de la désignation de l'enfant dans sa famille comme ὁ ἐμιαυτός). – 2. Sur ἰκέτης, outre Ἰκέτη/ᾶς, les dérivés Ἰκετῖνος, Ἰκετύλλος, populaires dans le Péloponnèse et en Grande-Grèce. – 3. Λάθυρος, sur l'appellatif correspondant, au sens de « pois chiche ». Autres noms de personnes tirés de noms de légumineuses : Ἄρακος, Θέρμων et Θερίμιλος, Λεβινθίων, Ὀροβίων, Πίσιος et peut-être aussi Κυαμᾶς, Φαβᾶς et Φακᾶς. – 4. De μύναρος, ont pu être tirés Μυννίνη, Μύννος, Μυννᾶ, Μυννάκη etc. Le surnom Μυῖα de la poétesse Corinne a chance d'être en fait une déformation pour Μύννα (plutôt que l'inverse). Il faut en rapprocher Hsch. μύναρος ἄφωνος, qui rappelle les termes faits sur l'onomatopée μυ, μυκός, μύνδος, μύρκος, μύτις, μυττός, appropriés notamment aux enfants muets ou qui ne parlent pas encore. – 5. Sur νόθος « bâtard », nombreux noms attestés en Eubée, Attique et Crète. Le sens dépréciatif se serait édulcoré au point que de tels noms auraient acquis une simple connotation affective, comme pour le synonyme σκότιοι, qui désigne en Crète les plus jeunes enfants. Combinés irrationnels comme Νόθαρχος, Νοθοκράτης. – 6. Σίνις, Σίννας, Σιννέας etc., sur σίνεσθαι « pêcher », dont la dénotation négative peut s'expliquer comme pour la famille précédente ; un Σίνανδρος a toute chance alors d'être secondaire par rapport aux simples. – 7. Arguments pour la validité de la lecture Σωμάτιον pour le nom de la servante de Théophraste (Diog. Laert. 5.54). (S.M.)

24. L. Dubois, *RPhil* 88 (2014) [2016], 65-78 : « Cinq questions d'onomastique et de lexicologie dialectales ». 1. D. discute le nom au gén. Ἀρνείδων[ος] et le patronyme Περιπόντας sur une borne de Thèbes ca 400 (*Bull.* 2014, 205). Le second est à mettre en relation avec le nom aussi *hapax* du devin Περιπόλτας – il pourrait du reste s'agir du même personnage –, avec recaractérisation en πόλτας. L'évolution phonétique -λτ-> -ντ- est aréale (mégarien et delphien). Quant à Ἀρνείων, il a certes été mis en relation par les éditeurs avec le nom de la cité mythique thessalienne d'Arnè, dont les Béotiens seraient originaires. Cependant, en *Il.* II 507, la métrique implique un *digamma* initial et fait poser \*Ἄρνῶ, si bien que l'on s'attendrait à trouver F dans l'inscription ca 400. Il est donc préférable de retrouver dans Ἀρνείων le nom du bélier, ἀρνειός (sans F initial) < ἀρνηός, att. ἀρνεώς. Néanmoins, il n'est pas impossible que des interférences aient eu lieu entre le nom de l'agneau et celui du bélier. – 2. Étude sémantique et morphologique du premier membre des noms Ματυ-δῖκα, Ἐρατυ-δῖκα, Ἀρτύ-λοχος et des dérivés en -υλλος et -υλλᾶ. En suivant F. Bader (*BSL* 1977, 73-127), D. suppose l'existence de noms d'agents comparables au

simple μάρτυς « garant », d'où Ἀρτύλοχος, sur ἀρ- de ἀραρίσκω « qui organise son bataillon ». Doublet Ἐρατυ-δίκια « qui aime la justice »/Ἐρατό-λαός « au peuple aimé » sans doute compris comme Ἐρασίλαος « qui aime son peuple ». Des hypocoristiques font inférer l'existence de composés, comme Δάτυλλος, qui impliquerait \*Δατύλαος, Δάτυς (<\*δατύς « répartiteur ») à Delphes. Analyse de Ματυ- d'après les gloses d'Hsch. ματήρ et ματηρεύειν, si bien que Ματυ- peut être un nom d'agent fait sur μα- (<\*μα-σ-, cf. μαίομαι), degré réduit de \*melon-, dont peuvent également être rapprochés Ματίων, Μάτιον, Ματίχα, Μάτας et Ματώ. – 3. Toponyme Λαγοείη (<\*λαγ-ohF-ε-σ-īā) fait sur le nom du lièvre λαγώς « aux oreilles flasques » (<\*λαγ-ohFah-o-ς, Ch. de Lamberterie, in *Autour de M. Lejeune*, 2009, 100-102), mais avec maintenant dans la toponymie d'une forme antérieure au renouvellement de \*ohFος en \*ohFah-. – 4. La taxe pastorale dite dans les baux des Clytides à Chios ἐνηλάσιον est à comparer avec ἐνηρόσιον, qui devait à Délos désigner une « taxe de labourage », comme on le déduit aussi de *Syll*<sup>3</sup> 963 : εἰ νεὸν ἀροῖ τριτ[τα]ίους ἀρότους. On aurait de même à l'origine d'ἐνηλάσιον le syntagme hom. ἤλασε μῆλα, cf. ἱππηλάσιος pour une route « adaptée au passage des chevaux ». Ce serait une taxe « donnant le droit de mener des bêtes au pacage dans (tel ou tel champ) ». – 5. Στέγω « retenir l'eau, être étanche », antonyme de βέω « couler, fuir », pour des récipients à Délos et Éleusis, cf. *Nouveau choix d'inscriptions de Délos*, p. 45, *IG* Π<sup>2</sup> 1541, l. 13 sqq. (S.M.)

25. E. Nieto Izquierdo, *REG* 128 (2015), 673-676 : « À propos des noms de femmes du type Κάλλεον ». *Contra* Bechtel, *HPN* 116, c'est une suffixation -εον, et non -ειον (<\*εF-jo-), qui doit être postulée pour Κάλλεον (Tirynthe, III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> s.), d'après les autres exemples de la région d'Argos, Δάμεον, Ἀρίστεον, Νίκεον et Λένεον (*sic*), lesquels s'échelonnent de la fin du IV<sup>e</sup> a.C. au I<sup>er</sup> s. p.C. Ce suffixe de féminin, apparemment seulement attesté dans cette région (messén. Τίμεον, *SEG* 39, 382, IV<sup>e</sup> s., serait, d'après N., hypercorrect pour Τίμιον), y côtoie -ιον et -ον. Noter cependant que le masc. Τιμέας est bien plus représenté que Τιμίας (5 exemples dans *LGPN* II, dont un à Cleitor, III<sup>e</sup> s.), en particulier en zone péloponnésienne doriennne, et que la sonantisation de /e/ en hiatus source d'une telle hypercorrection est laconienne, et non nécessairement messénienne. Le développement est assurément analogique des masculins en -εῦς, ce qui pourrait, à mon avis, légitimer une accentuation -έον, cf. *Suffixation des anthroponymes grecs antiques* (à paraître en 2017), 631 et 697 (s. n. Καλλεον). (S.M.)

26. E. Nieto Izquierdo, *REG* 129 (2016), 575-580 : « Monsieur Λαλλῆς le Thasien ». Selon Bechtel (*HPN* 38), le nom du Thasien Λαλλῆς (*IG* XII 8, 277, IV<sup>e</sup> s.) aurait pour origine \*Lāw-awelnes, dont le second élément est à l'origine d'éol. ἀολλῆς (Hom. ἀειλής). Mais, comme le remarque N., l'éolien vocalise en o le degré zéro de -\*aweln- et un hybride éolo-thasien surprendrait à haute époque. D'autre part fait difficulté l'hypothèse d'un *Lallname* employé en Thrace et déjà présent en hittite – par ailleurs récurrent en Asie Mineure hellénistique et impériale – : en effet, les magistrats contemporains de Λαλλῆς, dans la même liste, ont des noms typiquement ioniens. Λαλλῆς (-εῦς > ion. -ῆς) comme dor. Λαλλᾶς doit alors plutôt être rapproché de λάλλαι « galets » (Théocr., Hsch.: παραθαλασσίους καὶ παραποταμίους ψήφους, « dénommés d'après le bruit qu'ils font » [Chantraine, *DELG*]) et indirectement de λαλέω, lui-même à l'origine de Λάλαξ et Λάλος « Bavard ». Exemples d'anthropo-

nymes faits sur des noms de pierres : Ψάφων, Στῖαξ, Στιώνδας. Une gémination expressive n'est, à mon avis, pas exclue. (S.M.)

27. L. Dubois, *REG* 127 (2014), 603-608 : « Le nom d'une taxe portuaire en grec ionien », examine la forme ionienne du nom d'une taxe à Cyzique, *Syll*<sup>3</sup> 4, ναύτου, avec *sampi*, notation de l'affriquée [ts] : παρὲξ ναύτου καὶ τοῦ ταλάντου καὶ ἱππωνίης καὶ τῆς τετάρτης καὶ ἀνδραποδωνίης « à l'exception du *nautsos*, de la balance publique, de la taxe sur la vente des chevaux, de la quarte, et de la taxe sur la vente des esclaves ». Ce terme est attesté aussi à Cos sous la forme ναύσσου, *IG* XII 4, 293 : [θ]υέτω δὲ καὶ σκανοπαγεῖσθω<ι> καὶ ὁ τὰν ὄνων ἐωνημένος ναύσσου ἔξω. Un timbre amphorique trouvé à Pergame apporte peut-être une troisième attestation du même mot, cf. Y. Garlan, *REG* 115 (2002), 207 n° 262. D. démontre que l'emploi de ναύσσος comme désignation d'une taxe sur les marchandises importées et exportées doit procéder du sens originel « chenal d'accès ou de départ pour un bateau ». D. se fonde sur la forme thessalienne διεξῶ (Bull. 2008, 136) de \*δι-εκ-σόα « poterne ou lieu de passage et de sortie », sur Hsch. μηλοσόη· ὁδὸς δι' ἧς πρόβατα ἐλαύνεται et arcad. βουσός pour \*βουσσός. D'après une racine \*k<sup>w</sup>y-ew- « mettre en mouvement », représentée par hom. σύτο, σέυομαι, ce serait le chemin « qui mène les bovins » (cf. Bull. 2013, 151), à comparer avec le nom delphien archaïque Λαφόσοφος correspondant à l'adj. hom. λαοσσός ; de même pour ναύσσος, le « (chenal) qui mène les bateaux », puis la taxe d'accès au port ou de lamanage. Autres emprunts comparables du vocabulaire maritime au vocabulaire pastoral : ζυγά « baux du navire, jougs », οἰήια « grandes rames, pelles », κρίκος « œillet, anneau » et Στρεφένεως vs. βουστροφηδόν. (S.M.)

28. *Anthroponymies nouveaux ou rares* : voir désormais à l'index grec les noms mis en italiques.

29. **Lexique.** J.-Y. Strasser, *REG* 129 (2016), 369-403 : « Une expression agonistique chez Saint Paul et dans trois inscriptions anatoliennes », étudie l'image paulinienne de la *Seconde lettre à Timothée* 2, 5 : ἐὰν δὲ καὶ ἀθλῆ τις, οὐ στεφανοῦται ἐὰν μὴ νομίμως ἀθλήσῃ. S. reconnaît d'abord νομίμως ἀθλεῖν dans trois inscriptions d'Asie Mineure : - d'une part dans un décret du 1<sup>er</sup> s. en l'honneur de l'athlète Marcus Alfidius trouvé près d'Élaide en Éolide (G. E. Bean, *Belleten* 29 [1965], 588-593, n° 2) déjà en grande partie expliqué par L. Robert (Bull. 1968, 442 ; 1969, 489). S. en décrypte les l. 4-8, dont le début était resté jusqu'ici en majuscules (ΔΩΝΗΟΜΙΜΩ) et propose [ἐκ παί]δων νομίμω[ς ἀθλήσας e.g. γενναιότατος μὲν] καὶ ἐπιεικέστατος ἐγένετ[ο, δ]ι[ὰ δ']εὐφροεῖαν καὶ φιλοπονίαν] ἐπὶ τὸ τελειότατον τῆς ἐν ἀθλήσει πράξεως ἦλασεν. - d'autre part S. retrouve la même expression, sous la forme [ἀθλή]σαντα νομί[μω], dans l'inscription *I. Ilion* 125 (à Çanakale, peut-être d'Ilion même) honorant ca 140-180 Pergamos, dont il commente au passage le palmarès, en relation aussi avec une inscription de Madytos en Chersonèse, *I. Sestos* 28. - S. reconnaît encore la même expression au début d'une épigramme funéraire chrétienne d'Artanada en Isaurie, datant probablement du iv<sup>e</sup> s., dont J. R. S. Sterrett avait dû se contenter de donner un fac-similé, *The Wolfe Expedition* n° 120. S. démêle les 3 premières lignes : ἀθλήσας νομίμως - - - δρ[ό]μον τε λιπών [εἰσ?]επορεύθη [εἰς - - - τῶν ἀ]θαν[α]τ[ῶν] ? - - -] ἐχών τὸ βραβεῖον· ἀμ' αὐτῶ οἱ ἀδελφοί ? - - -] ΤΟΚΡΑ[- - -] στῆψη δίς· τοῖς στεφθέσσι Παιπ[ῆ] ? - - -] ; l'épigramme, qui reprend d'autres images agonistiques se trouvant chez Saint Paul, devait orner le tombeau de martyrs. - À la lumière de ces inscriptions

agonistiques et des références et commentaires chez les Pères de l'Église, S. établit le sens de l'expression chez Saint Paul, ainsi traduite : « Prenons encore le cas de l'athlète professionnel : il n'est couronné que s'il a suivi les règles de l'athlète professionnel ». Νομίμως ἀθλεῖν ne signifie que très secondairement concourir en respectant juridiquement le règlement d'un *agôn* et indique en fait de façon large la vie réglée, disciplinée, de l'athlète de métier ; remarques aussi sur le substantif ἄθλησις. – Une étude très « professionnelle », exemplaire par l'utilisation conjointe de textes d'origines diverses. (D. Rousset)

30. τρίτος, τρέττος en thessalien n° 289.

31. *Mots nouveaux et mots rares* : voir désormais à l'index grec les mots mis en italiques.

### ÉPIGRAMMES, RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE

32. **Épigrammes.** Recueil des épigrammes archaïques et classiques attiques n° 171. Projet d'un corpus des épigrammes du Pont-Euxin n° 365. Autres épigrammes : n<sup>os</sup> 29, 210, 238, 259, 260, 367, 368, 371, 406, 532, 539, 547, 550, 558, 566, 572, 575, 577, 585, 604, 617, 627, 630, 669bis.

33. **Rapports avec la littérature.** *Poésie archaïque et classique.* Fl. Kimmel-Clauzet, *Morts, tombeaux et cultes des poètes grecs. Étude de la survie des grands poètes des époques archaïque et classique en Grèce ancienne*, Bordeaux, 2013, 530 p. (*Scripta Antiqua*, 51). Même avec retard il faut signaler cet ouvrage, où K.-C. rassemble et analyse les sources relatives à la survie de sept grands poètes des époques archaïque et classique (Homère, Hésiode, Archiloque, Pindare, Eschyle, Sophocle et Euripide). Cette survie, qui traduit souvent un patriotisme local et montre la place fondatrice de ces poètes dans la culture grecque, tient à la fois de la dévotion religieuse et de la commémoration. Elle se réalise à travers des récits biographiques, des honneurs funèbres et l'établissement de cultes. La partie synthétique de l'ouvrage, qui étudie, en touchant souvent à l'histoire des mentalités, les récits de mort de ces sept poètes, leurs « mises au tombeau » (épitaphes supposées et épitaphes fictives) et les cultes rendus aux poètes, se fonde sur un corpus de documents soigneusement édité ou présenté et finement traduit et commenté (p. 283-420). Il regroupe les sources littéraires, papyrus, monnaies, inscriptions, monuments et vestiges archéologiques, représentations figurées, étant ordonné suivant chacun des sept poètes, puis selon la date de chacun des *testimonia*. Pour les inscriptions, l'édition des textes, bien informée et scrupuleuse, rassemble ainsi pour Homère les mentions du culte et des Homèreia (e.g. à Chios) et les piliers hermaïques ; pour Hésiode, les monuments de Thespies ; pour Archiloque, les inscriptions du sanctuaire de Paros ; pour Euripide, la présentation des vestiges de l'ancre de Salamine, où il aurait écrit ses pièces. C'est donc une excellente illustration de l'apport de l'épigraphie à l'histoire littéraire et culturelle et à la « réception » de ces poètes dans le monde grec antique. (D.R.)

34. *Prière aux Muses* de Solon n° 360. Hérodote n° 259. Aristote, *Sophiste* et Cléarque de Soloi n° 617. Chronique de Lindos et l'historiographie hellénistique n° 409. Hymnes de Narmouthis et Callimaque n° 629. Poète et dramaturge Apion n° 630.

## INSTITUTIONS

(Pierre Fröhlich, Patrice Hamon, Denis Rousset)

35. **Généralités.** Cités grecques fondées à l'époque hellénistique n° 616.

36. *Îles de l'Égée.* – A. Dimopoulou-Piliouni, *Λεσβίων πολιτεία. Πολίτευμα, θεσμοί και δίκαιο των πόλεων της Λέσβου (αρχαίοι, κλασικοί, ελληνιστικοί, ρωμαϊκοί χρόνοι)*, Athènes, 2015, 765 p. (résumé en anglais p. 749-765). D.-P. livre une impressionnante somme sur les institutions et le droit des cités de Lesbos, depuis l'époque archaïque jusqu'au règne de Dioclétien. L'épigraphie est la source principale depuis le iv<sup>e</sup> s. et jusqu'au Haut Empire et permet d'aborder une multitude de sujets qui intéressent les institutions. Cette étude de cas fouillée servira d'utile point de comparaison. Une des convictions principales de D.-P. est que les cités de l'île présentent un faciès institutionnel et des pratiques politiques communes, ce qui justifie une étude globale et non une progression cité par cité. De ce point de vue, l'ouvrage constitue un progrès important en regard du livre de G. Labarre (*Les cités de Lesbos aux époques hellénistique et impériale*, 1996 ; voir Ph. Gauthier, *Topoi* 7 [1997], 349-361). Tout au plus pourrait-on signaler qu'on rendrait mieux justice à ces traits communs en les étudiant dans le contexte plus général des cités de l'Éolide (voir n° 458). Pour les parties qui intéressent le *Bulletin* (on laisse ici de côté les longs développements sur Pittacos et Lesbos archaïque), D.-P. a organisé la matière de façon chronologique, et, au sein des grandes parties, autour de dossiers thématiques dans lesquels les inscriptions sont abondamment citées et reproduites, la plupart du temps *in extenso* (avec, signe des temps, une traduction en grec moderne). Ce rassemblement de sources est précieux, même s'il se fait parfois aux dépens de la profondeur de l'analyse. Ouvrage d'une historienne du droit, cette somme vaut d'une part par la qualité de l'inventaire qui y est fait, d'autre part par la finesse de l'analyse de certains points, notamment de procédure. Il est impossible d'en illustrer la richesse dans le cadre du *Bulletin* : on signalera ici seulement quelques développements importants, par exemple sur les modalités et la chronologie du recouvrement par Mytilène de son autonomie au v<sup>e</sup> s. (p. 167-176) et les rapports avec Athènes à l'époque de la « seconde confédération » (p. 188-198. Un détail : D.-P. ne renvoie jamais à l'utile recueil de Rhodes & Osborne, mais seulement au vénérable livre de Tod). Un long développement est consacré au dossier des tyrans de Lesbos (p. 218-250 ; cf. n° 413). Si D.-P. suit une partie des interprétations récentes d'A. Ellis-Evans (*Bull.* 2013, 339), elle propose un autre agencement des documents du dossier. Quant au décret sur la concorde, elle le placerait vers 323/2 (les études les plus récentes le plaçant dix ans plus tôt : on attendrait un renvoi à A. Bencivenni, *Progetti di riforma costituzionali* [2003], n° 2, livre négligé par l'a.). On notera les commentaires sur la procédure, ainsi d'ἀντιτίμησις, qui permet à un condamné à mort de faire une contre-proposition. Un long chapitre, intitulé « droit et inscriptions », traite pour l'essentiel des relations entre États (traités, rapports avec les Éoliens, utile bilan sur le *koinon* des Lesbiens). Y sont aussi étudiées (entre autres) les « lois sacrées » (p. 334-343, en l'occurrence uniquement les mesures contenant des prescriptions cultuelles). D.-P. procède aussi à un inventaire des organes institutionnels des cités, notamment des principaux magistrats. Si ce développement est utile, on peut regretter qu'il ne soit pas l'occasion d'une véritable réflexion sur

la nature et l'originalité des institutions des cités de Lesbos, de chaque cité de l'île comme vis-à-vis des autres cités du monde grec. S'agissant des procédures de décision, il aurait fallu utiliser les observations de Ph. Gauthier dans son compte rendu critique de l'ouvrage de G. Labarre (surtout p. 357-360). À propos des stratèges, D.-P. évoque surtout Mytilène : or, le rôle éminent de ces magistrats dans la cité doit être comparé avec celui qu'ils jouent dans la cité voisine de Kymè (cf. P. Hamon, *Bull.* 2009, 422). Dans le chapitre sur la justice (VII), le dossier des juges étrangers se taille la part du lion. On regrettera que, suivant une habitude ancienne et périmée, lui soit associée la question de l'arbitrage international. Mais les meilleures pages du livre sont peut-être celles qui traitent de l'intégration des cités dans l'empire romain (notamment pour le 1<sup>er</sup> s. a.C.). On relèvera aussi un utile inventaire des institutions civiques sous l'Empire (dont on dispose rarement), qui amène l'a. à souligner que l'Assemblée joue alors encore un rôle important dans la vie publique. (P.F.)

37. L'ouvrage d'E. Le Quéré (n° 398) devra être utilisé pour toute recherche portant sur les institutions des cités grecques sous l'Empire. Il offre d'utiles mises au point (qui pourraient être du reste développées et précisées dans le détail) sur des sujets divers. Je relève que L. Q. soutient, comme A. Dimopoulou-Piliouni (n° 36), que le rôle des assemblées civiques a perduré. Derrière le maintien des structures héritées de l'époque hellénistique, elle relève cependant un phénomène « d'oligarchisation interne », une concentration des pouvoirs au sein d'un groupe plus restreint de magistratures, notamment les stratèges, une hiérarchisation interne aux collèges de magistrats – autant de phénomènes qui me semblent s'observer largement dans tout l'Orient romain. Notons aussi de rapides développements sur l'apparition des dékaprotes, sur le culte impérial (précoce à Théra), etc. (P.F.)

38. Institutions en Macédoine nos 305-307. Institutions et droit en Crète n° 427.

39. *Citoyenneté* : et associations n° 174.

40. *Femmes* : et vie religieuse en Attique n° 196 ; situation juridique en Thessalie n° 293 ; agoranome à Dion n° 317 ; gentilices à Rhénée n° 403 ; gymnasiarques en Asie Mineure n° 522 ; femme sœur et épouse à Myra n° 520. – *Parthenoi* à Aphrodisias n° 511.

41. *Éphébie* : Athènes n° 202 ; Messène n° 226 ; Thouria n° 228 ; Macédoine nos 305, 306 ; Pergame n° 466 ; Aphrodisias nos 511, 513 ; Cyrène n° 639. – *Éphébarque* à Héraclée pontique n° 552. – *Syntrophos* en Macédoine n° 307.

42. *Métèques et étrangers domiciliés*. Messène n° 226 ; Pergame n° 466 ; Limyra n° 522.

43. *Tribus et subdivisions civiques* : Athènes n° 179 ; Messène n° 226 ; Thouria n° 228 ; Atrax n° 283 ; Bulgarie n° 348 ; Hiérokaisareia n° 486 ; Carie n° 104 ; Aphrodisias n° 512 ; Mégara Hybléa n° 649 ; Térina n° 981. – *Phratricie* à Lyrboton Komè n° 565. – *Kômai* : Antioche de Pisidie nos 77, 533 ; Dorylaion n° 537.

44. Décrets des ἐνχόριοι à Daskylion sur Mer n° 449 ; d'une communauté villageoise (Parloa) à Saïttai n° 482.

45. **Groupes et associations**. – N. Giannakopoulos, *in Vir doctus ...* (n° 439), 364-387 : « Groups and associations in Bithynia and Pontus: Interaction with prominent Statesmen and Provincial Governors », explore, à travers l'exemple bithynien, les relations qui s'établissent entre associations et notables. Il n'est

pas rare que ces groupes accordent des honneurs à des personnalités locales ou provinciales, pour les remercier d'un aide ou simplement – comme l'a montré O. van Nijf, *The Civic World of Professional Associations*, 1997 – pour affirmer leur place dans la cité. G. décèle des cas de collaboration, par ex. entre des *συνγυεῖτονες* et un bithyniarque pour l'érection d'une statue d'Hadrien (*I. Kios* 12 [si du moins le nom du magistrat est bien au nominatif ; ne pourrait-il s'agir d'un intitulé ?]). Il s'arrête sur la base *I. Prusa* 24, érigée par « les compagnons et amis proches d'Opheliôn l'Ancien » pour leur bienfaiteur Sakerdôs. S'agit-il de « sport-comrades » ou, selon G., d'une fraction des *presbyteroi* réunie autour d'un membre éminent, Opheliôn, à laquelle se joignent des familiers de ce dernier ? La relation est « triangulaire » (le groupe, l'individu-pivot, l'évergète-patron) et il est clair que les liens personnels jouent un rôle déterminant dans l'intégration civique et la promotion de ces groupes. (P.H.)

46. Associations : et règlements culturels n° 84 ; à Athènes nos 174, 196 ; de poètes à Orchomène n° 252 ; associations culturelles et Alouliastai à Larissa et à Cos nos 291, 292 ; Dion n° 317 ; Thessalonique nos 308, 330 ; Apamée-Myrleia n° 542 ; des portefaix au Smintheion n° 456 ; des athlètes n° 492 ; des tanneurs à Aphrodisias n° 512 ; Νεμεσιασταί à Nicée n° 546 ; naoclères à Amastris n° 556 ; association des lins et de la graine à Kafizin n° 619.

47. **Conseil et Assemblée.** – A. Chaniotis, in P. Derron (ed.), *La rhétorique du pouvoir : une exploration de l'art oratoire délibératif grec (Entretiens sur l'Antiquité classique, 62)*, Vandœuvres, 2016, 129-182 : « History as an argument in Hellenistic oratory: The evidence of Hellenistic Decrees », étudie les discours rapportés, résumés ou simplement mentionnés par allusion dans les décrets et les traités entre cités. À travers des exemples, il tente d'évaluer ce que ces témoignages indirects nous enseignent sur la rhétorique délibérative à l'époque hellénistique et sur l'usage qu'elle faisait du passé – quelquefois réinventé – pour convaincre ou émouvoir les assemblées. (P.H.)

48. Conseil à Athènes nos 173, 178, 180, 181, 194, 198 ; en Laconie n° 221. Remplacement de la *boulè* par le *synedrion* dans les cités béotiennes et eubéennes dès après 167 n° 269. *Bouleutèrion* à Assos n° 457 ; à Kymè n° 463 ; à Éphèse n° 472 ; à Aphrodisias n° 514.

49. *Gérousia* : Sparte n° 221 ; Hérakleia Sintikè n° 357 ; Mylasa n° 498 ; Lycie n° 522 ; Nicomédie n° 545 ; Nicée n° 548.

50. **Magistrats. Éponymes.** – P. Fröhlich, *Chiron* 46 (2016), 361-401 : « Magistratures éponymes et système collégial dans les cités grecques aux époques classique et hellénistique », examine la fonction éponymique des magistrats. Était-ce une « charge » dont était titulaire un seul magistrat et comment interpréter ce que certains commentateurs ont appelé des « collèges d'éponymes » ? F., après avoir rappelé que la notion même d'éponyme apparaît dans les sources seulement à l'époque hellénistique assez avancée (ajouter maintenant *ὁ ἐπώνυμος ἱερεὺς* en Macédoine d'après la loi d'Amphipolis, *Bull.* 2016, 314, à la l. 98-99), étudie les attestations des groupes d'éponymes. Il examine successivement : – les dates données simultanément soit par deux magistrats portant le même titre, soit par deux magistrats différents ; – les cas où le magistrat éponyme unique est associé à un collège de magistrats ; – les collèges d'éponymes (trois archontes à Thasos, etc.) ; – le cas particulier des « éponymies enchâssées » (ne faudrait-il pas dire plutôt « juxtaposées » ?) dans les cités faisant partie d'une confédération, où sont mentionnés à la fois le magistrat fédéral et des

collèges *e.g.* de tages ou d'archontes. L'étude de la cité la mieux documentée, Gonnoi, amène F. à conclure qu'« il n'y avait pas de règle uniforme de datation des décrets » (387). — Au total, « le modèle du magistrat éponyme (...) qui servait systématiquement à dater les documents officiels » se rencontre en Béotie et à Athènes, dans les îles de la mer Égée (sauf Thasos) et en Asie Mineure. En revanche, c'est en Grèce centrale et septentrionale que se trouvent les collèges d'éponymes, sans parler des paires d'éponymes, « qui constituent des exceptions souvent transitoires » (399). Si l'enquête minutieuse de F. sera utile, je me demande néanmoins s'il faut chercher une « éponymie *de iure* » (366), c'est-à-dire un magistrat ou un collège de magistrats bénéficiant « de l'éponymie au sens strict, à savoir l'attribution exclusive et officielle de la datation des documents publics » (392 ; cf. 396). Plus qu'une charge « constitutionnelle », impliquant qu'on ait durablement défini un seul magistrat exerçant ès qualité l'éponymie, n'était-ce pas une fonction de fait, que les usages des rédacteurs assignaient tantôt à un seul, tantôt à plusieurs, pris quelquefois dans des collèges de magistrats civiques multiples, ainsi qu'éventuellement au niveau fédéral ? (D.R.)

51. Éponymie : Pylos n° 225 ; confédération béotienne n° 240 ; *koinon* des Thessaliens n° 265 ; Kellè n° 315 ; Toronè n° 337 ; à Olbia n° 390 ; d'un César à Daskyléion sur Mer n° 449 ; Iasos n° 503 ; Cyrène n° 639 ; du *damiorgos* et du *hiereus* à Crotonè n°s 678, 679.

52. P. Weiß, *ZPE* 200 (2016), 274-276 : « Öffentliche Leistungen: nach, am Ende oder während der Amtszeit? Zum Formular des Typs ἀγορανομίας ἀνέθηκον », s'interroge sur les dédicaces de magistrats employant un participe aoriste, généralement interprétées comme marquant l'achèvement d'une fonction (*e.g.* « ayant été agoranome »). Or l'aspect aoriste peut avoir une valeur ingressive, indiquant le début d'un état ou d'une activité durable : il faudrait, selon W., comprendre « une fois devenu agoranome, il consacra ». L'hypothèse, intéressante, ne s'appuie que sur une poignée d'exemples et mériterait d'être testée de façon systématique sur la (vaste) documentation disponible. (P.H.)

53. *Magistrats à Athènes* : pôlètes n° 185 ; agonothètes n°s 198, 402.

54. *Magistrats dans les autres cités, confédérations, provinces*. Agonothète à Corinthe n° 214. Nomophylarques à Messène n° 127. Gymnasiarques-stratèges et hypogymnasiarque à Messène n° 226. Agonothète à Oropos n° 265. Archontes et théores à Thasos n° 424. Archontes béotiens n° 240. Stratèges thessaliens n°s 265, 283. Trésoriers thessaliens n° 285. Épistates et politarques en Macédoine n°s 305-306. Éphébarque à Amphipolis n° 305. Stratèges thraces n° 351. Hiéromnémon et stratège de Byzance n° 449. Pontarque à Tomis n° 371. Stratèges dans les Cyclades n° 37 ; à Mytilène n° 36. Gymnasiarques à Rhodes n° 409. Stéphanéphore à Milet n° 129. Asiarque à Hiérokaisareia n° 486. Gymnasiarque à Alinda n° 495. Gymnasiarques en Asie Mineure n° 522. Magistrats à Éphèse n° 472. Stéphanéphore à Sardes n° 489. Liste de magistrats (stéphanéphores éponymes ?) à Iasos n° 503. Magistrats de la confédération lycienne n° 522. Stratèges de Séleucie-Tralles n° 528. Stratèges, gymnasiarques, agoranomes, paraphylarques à Hiéropolis n° 530. Paraphylarque à Nicée n° 540. Éphébarque et paraphylarque à Héraclée pontique n° 552. Ἀρχων à Éleuthéropolis n° 606. *Hiéromnémon*, *hierothyas*, *hierophylax* à Ségeste n° 663. Panégyriarques, irénarques, paraphylarques, hipparques sur des poids n° 162.

55. *Dekaprôtoi*. Cyclades n° 37.

56. *Lois*. Athènes n° 190 ; Crète n° 427 ; Larissa n° 293. Voir « lois sacrées » n°s 84-86.

57. **Justice**. Tablette d'héliaste à Athènes n° 157. Litige entre particuliers et procès dans une *kômê* lydienne n° 484. – Juges étrangers à Lesbos n° 36 ; à Mylasa n° 497.

58. **Honneurs civiques**. – A. Heller, in Chr. Müller, M. Heintz (ed.), *Transitions historiques*, Paris, 2016, 69-80 : « Le 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en Asie Mineure. *Epigraphic Habit* et transition en histoire ancienne », rappelle que les titres honorifiques tels que *φιλόπατρις*, « qui substantialise[nt] en quelque sorte les qualités civiques auparavant exprimées par le biais d'un récit », n'apparaissent qu'au 1<sup>er</sup> s. a.C. et accompagnent l'établissement durable de la *pax Romana*. On sait aussi que, au lieu de graver *in extenso* des décrets, les cités se mirent alors à graver des inscriptions honorifiques résumant un décret en une phrase sur une base de statue : H. tente de quantifier ce phénomène à partir de quelque 6000 inscriptions d'Asie Mineure. Titres et inscriptions honorifiques constituent deux nouveautés, peut-être liées l'une à l'autre, et « consacrent la domination sociale d'une minorité de citoyens investis dans la vie publique ». – Cf. *Bull.* 2016, 37. (P.H.) – *Kallistai timai* à Aphrodisias n° 511.

59. *Proxènes*. Pylos n° 225 ; Astypalée n° 415 ; Patara n° 519 ; de la confédération béotienne n° 576.

60. *Isopolitie* n°s 458, 528. – Citoyenneté ou bouleutat honorifique pour un athlète : Érythrées n° 470 ; Nysa n° 492.

61. *Honneurs posthumes* : Aphrodisias n° 511 ; Limyra n° 522 ; Apollonia de Phrygie n° 532.

62. **Évergétisme**. Athènes n° 197 ; Démétrias n° 296. – *Distributions* : Ténos n° 398 ; Limyra n° 522 ; Tarente n° 675.

63. **Finances publiques**. – La revue *Topoi* 20/2 (2015) consacre un dossier d'articles à la somme de L. Migeotte, *Les finances des cités grecques* (2014). C'est l'occasion, pour les éditeurs, de tracer brièvement quelques nouvelles pistes de recherches (V. Chankowski et D. Rousset, p. 339-344 : « Introduction), et, pour J. K. Davies, d'exprimer un jugement ambivalent : le portrait magistralement dressé par M. serait trop uniforme et étroitement centré sur les cités et sur les institutions, limité à des explications « in antiquarian terms ». La réponse, développée, de M. lui-même à certaines des observations qui lui ont été faites, conclut le dossier (477-494 : « Les finances des cités grecques un an plus tard ») (P.F.). – Voir n°s 64-66, 175, 401.

64. D. Rousset, *Topoi* 20 (2015), 369-393 : « Les fonds sacrés des cités grecques » : après avoir étudié le domaine de la propriété foncière (*Bull.* 2014, 119), R. examine dans le domaine financier les relations entre sacré et public, en se séparant de L. Migeotte, qui affirmait que les fonds sacrés et publics étaient strictement séparés. R. relève au contraire que le vocabulaire, entre autres des inscriptions, n'apporte pas la preuve de l'existence d'une nomenclature et d'une dichotomie générales. Dans l'usage, des fonds pouvaient être consacrés tout à la fois à une divinité et à la cité, et la cité pouvait puiser dans les fonds sacrés. Une série d'exemples montre qu'appeler un fonds « sacré » en assurait la protection, voire indiquait de fait son caractère « réservé ». Le caractère *hiéron* n'était pas toujours lié à une divinité précise ou précisée. Ainsi, cette étiquette assure une protection juridique, qui reste néanmoins du ressort de la cité et à la discrétion

de celle-ci. R. discute la supposée autonomie financière des sanctuaires des cités, qui en fait n'avaient pas de personnalité juridique et ne pouvaient pas être de véritables « acteurs de l'économie ». Ce sont les cités qui disposaient souverainement de l'usage des fonds sacrés. En appendice, R. commente la fondation d'Aigosthènes *IG VII 43*, cf. n° 241. (P.F.). – Voir aussi n° 73.

65. A. V. Walser, *Topoi* 20 (2015), 411-433 : « The Finances of the Cities of Asia Minor », étudie les finances dans l'Asie Mineure hellénistique en faisant la place adéquate à la diversité de l'organisation politique (communautés villageoises, poids du tribut et des taxes, notamment à partir de l'édit lagide à Limyra, *Bull.* 2011, 558) et scrute la spécificité des rapports entre finances sacrées et finances publiques, discutant notamment la prétendue « *Economy of the Sacred* » de B. Dignas et son idée d'une relation tripolaire entre culte, cité et « ruler ». W. examine notamment les rapports entre le sanctuaire de Labraunda et Mylasa, les « villages sacrés » d'Apollonia Salbakè et le cas d'Aizanoi et conteste l'idée que le sanctuaire ait une position institutionnelle non seulement à part, mais aussi en face de la cité. (D.R.)

66. V. Chankowski, *Topoi* 20 (2015), 435-461 : « L'apport des sources d'époque impériale à la connaissance des finances des cités grecques », offre de suggestives pistes de réflexion en comparant les pratiques classiques et hellénistiques, telles que L. Migeotte les a retracées, avec celles de l'époque impériale, à partir de quelques exemples judicieusement choisis (édit de Paullus Fabius Persicus à Éphèse, *I. Ephesos* 17 à 19 ; textes d'Aphrodisias, dont *Aphrodisias and Rome* 62, fondation de Béroia *I. Beroeae* 7, etc.). C. souligne que les cités hellénistiques avaient des pratiques certes encadrées, mais souples en matière de répartition des fonds. Les interventions du pouvoir romain, dès le 1<sup>er</sup> s. a.C. (Cicéron en Cilicie), qui se fondent officiellement sur la lutte contre les malversations des gestionnaires grecs, pourraient traduire plutôt des conceptions différentes des finances publiques et des préoccupations économiques différentes, et montrer la difficile adaptation des cités grecques à ces nouvelles exigences. C'est ainsi que les Romains ont largement critiqué le crédit public, ainsi que les emprunts à des caisses sacrées, ou la vente des prêtrises. Ils ont préféré imposer le recours à l'évergétisme et surtout la stricte affectation des fonds par destination, en privilégiant la célébration des concours et du culte impérial. – L. Migeotte, dans sa conclusion (n° 63, aux p. 491-492), conteste l'idée générale de l'article, préférant souligner l'ancienneté du « budget par destinations » et le fait que les Romains auraient pu « revigorer un système ancien en lui imposant plus de rigidité et en l'orientant vers de nouvelles priorités cultuelles ». – En la matière, ces divergences relèvent moins de la preuve que de la perception d'un même verre, soit comme à moitié plein, soit comme à moitié vide. (P.F.)

67. Hiéropes à Délos n° 400, 401. Romains et finances des cités grecques dans les Cyclades n° 398.

68. *Fondations financières* : Aigosthènes n° 241 ; Béroia n° 66 ; Pergè n° 565.

69. *Comptes* : Athènes n° 184 ; Épidaure n° 126 ; Épidaure, Delphes et Délos n° 119, 121 ; Délos n° 399, 400 ; Cyrène n° 640 ; Tauroménion n° 648.

70. *Taxes, impôts*. Loi d'Agryrhios à Athènes n° 190. Taxe en Thessalie n° 285, 293 ; à Chios et à Délos n° 24 ; à Cos n° 27 ; à Délos n° 399 ; en Asie Mineure hellénistique n° 65 ; à Cyzique n° 27 ; à Éphèse n° 146 ; en Palestine n° 602 ; à Kafizin n° 619.

71. Fiscalité à l'époque impériale n° 398. Portorium d'Asie, station douanière de Milet n° 477.

72. *Rapports avec la numismatique* : décret agoranomique athénien n° 195 ; deniers et *assaria* à Éphèse n° 146 ; monnayages thessaliens des époques hellénistique et impériale n°s 284, 285 ; standard « indigène » en Thrace n° 356 ; Pont Nord n° 381 ; Délos n° 400 ; Cyrène n° 640.

73. **Économie et société.** *La terre.* – J. Zurbach, *Les hommes, la terre et la dette en Grèce, c. 1400-c. 500 a.C.*, Bordeaux, 2017, 2 vol., 850-III-III p. (*Scripta Antiqua*, 95), s'est donné pour objet l'histoire des systèmes fonciers en Égée et dans les sociétés grecques, mondes coloniaux compris, entre le xiv<sup>e</sup> et la première moitié du v<sup>e</sup> s. : il ne s'est pas agi pour Z. d'examiner l'ensemble des systèmes agraires, y compris « l'écosystème cultivé », mais seulement, dans « le système social productif », les « moyens humains (force de travail, savoir et savoir-faire) (...) dans leurs relations entre eux et avec la société environnante » (13). Dédié entre autres à « Rheno patri », le livre revendique la « tradition germanique », en faisant reposer « l'étude synthétique (...) sur des analyses de détail et un recensement des sources aussi exhaustif que possible » : « cela évite les analyses générales perlées d'exemples isolés » (16), un genre en effet trop représenté dans la bibliographie antiquisante. Ainsi rigoureusement définie dans ses objets et sa méthode, l'enquête commence par décrire brièvement les sources disponibles et utilisées, y compris les résultats des prospections et des fouilles sur des terrains que Z. a personnellement parcourus en grand nombre. – On ne fera que signaler la 1<sup>re</sup> partie, « La société mycénienne et la terre », qu'on remettra au jugement des familiers du linéaire B, puisque ce bulletin ne porte normalement pas sur l'épigraphie mycénienne. Qu'il soit cependant permis à un lecteur du chap. 4 (« les temples et la terre ») de s'interroger sur le premier terme de la question, « temple ». Hérité peut-être de l'historiographie proche-orientale et des langues anglaise et allemande, qui n'hésitent pas à appeler les propriétés consacrées à une divinité les biens du « temple », ce terme est-il vraiment approprié ? J'ai cru pouvoir montrer le contraire à propos du monde grec égéen d'époque alphabétique (*Bull.* 2014, 119 ; *supra* n° 64). Or rien dans le chapitre de Z. ne paraît justifier de désigner comme « institution économique et sociale » le « temple » (p. 173), terme qui n'existe pas en mycénien. Certes, que des ensembles fonciers aient été détenus par des desservants du culte, aient été soumis à un impôt destiné à des divinités et aient de fait joué un important rôle dans l'économie est avéré. Il existe aussi assurément des « esclaves de la divinité », mais on a peine à définir les raisons et les obligations de leur statut, qui n'est guère éclairé par l'énigmatique expression à Pylos *e-ne-ka i-je-ro-jo ku-ru-so-jo* (= ἔνεκα ἱεροῖο χρυσοῖο), soit l'« or sacré » (mais sans doute pas l'« or du temple », malgré Z. 179). En outre, on note que « jamais une parcelle n'est détenue de la part du temple ou donnée par lui » (185 ; cf. 211). En réalité, le domaine foncier rattaché au « religieux » à cause des dignitaires et des esclaves est dans la dépendance du palais, n'ayant aucune autonomie administrative (174). C'est exactement, me semble-t-il, la situation ultérieure des biens sacrés dans la cité, lorsque la documentation en grec alphabétique permet d'en juger. Ne serait-il donc pas temps de repousser définitivement le « Temple » comme « institution économique et sociale » du monde grec égéen, à la différence sans doute des mondes orientaux anciens ? – Après la 2<sup>e</sup> partie, dévolue à « la terre dans la société homérique », où l'on remarque l'analyse des termes κλήρος et

τέμενος – le livre est dépourvu d'un index du vocabulaire ou des noms communs –, c'est l'époque archaïque qui occupe la 3<sup>e</sup> et plus grande partie de l'ouvrage (273-742), s'ordonnant habilement en un panorama géographique qui part d'Hésiode et Askra pour faire ensuite un tour complet du monde égéen et colonial. Il y a là une série d'excellentes synthèses régionales qui mettent en œuvre les résultats des prospections et les textes des auteurs, toujours traduits. Sont également utilisées toutes les inscriptions afférentes, notamment en Crète (code de Gortyne), en Grèce Centrale (loi de Naupacte et bronze Pappadakis) et à Chypre (bronze d'Idalion) en suivant les éditions faisant autorité et selon un recensement très complet (pour la Béotie il faudra ajouter, une fois qu'elles seront publiées *in extenso*, le riche apport des tablettes de Thèbes de *ca* 500 *a.C.*, *Bull.* 2015, 305). – La substantielle conclusion se garde justement, en raison de la diversité et de la disparité des sources, d'un synthèse diachronique sur 1000 ans et « diatopique » sur l'ensemble du monde grec de l'Âge du Bronze à l'Âge du Fer, et tente de mesurer dans chacun des domaines de la vie des communautés et des familles ce qui n'a pas changé et ce qui a changé – et à quel rythme –, par exemple sur la question de l'appropriation des terres communes, sur la possible naissance durant cette période de la propriété privée, sur l'histoire des communautés rurales. C'est un brillant *opus* de première importance, nourri de la connaissance et de la maîtrise personnelles à la fois des textes (aussi bien syllabiques qu'alphabétiques), de la topographie et de l'archéologie, grâce à des recherches de terrain effectuées aussi bien en Turquie qu'en Grèce. (D.R.)

74. *Propriété foncière et société*. – Un volume issu d'un colloque rassemble des contributions sur *Propriétaires et citoyens dans l'Orient romain*, Bordeaux, 2016, 364 p. (*Scripta Antiqua*, 84). On ne peut ici analyser de ce riche volume que quatre contributions.

75. A.-V. Pont, in *Propriétaires et citoyens*, 233-260 : « Élités civiques et propriétés foncières : les effets de l'intégration à l'empire sur une cité grecque moyenne, à partir de l'exemple d'Iasos », rappelle la présence de résidents romains à Iasos à partir du 1<sup>er</sup> s. *a.C.* et suggère que la plupart d'entre eux acquièrent tôt ou tard la citoyenneté locale, si l'on en croit la mention de la « patrie » dans des inscriptions honorifiques ou le titre φιλόπατρις ; ce serait aussi le cas, selon P., de l'affranchi Potens, bienfaiteur de la cité. Ces nouveaux Iasiens ne constituaient qu'une faible proportion des notables, lesquels formaient « un groupe assez large de propriétaires (...) en général de vieille famille iasienne ». Les plus fortunés jouissaient, outre la citoyenneté romaine, de citoyennetés multiples (cf. *Bull.* 2014, 98-99) et possédaient des biens dispersés entre plusieurs cités ou même plusieurs provinces de l'Empire, si bien que le lien d'engagement se perdit progressivement entre ces riches absents et la *polis* où ils étaient possessionnés, une « "dépolitisation" de la frange supérieure des élites locales ». (P.H.)

76. C. Brélaz, in *Propriétaires et citoyens*, 69-85 : « Des communautés de citoyens romains sur le territoire des cités grecques : statut politico-administratif et régime des terres ». Outre les colonies de déduction, T. R. S. Broughton, *TAPhA* 66 (1935), 18-24, a supposé que les autorités romaines installèrent, à l'intérieur de certaines cités pérégrines de l'Orient grec, des contingents de citoyens romains, propriétaires de terres, et que ces « non-colonial colonies » auraient formé des entités autonomes. Cette hypothèse reposait sur l'exemple de

Tralles, où des bronzes du I<sup>er</sup> s. a.C. portent une scène de fondation par tracé d'un sillon (*sulcus*), mais ce motif ne suffit pas à prouver, selon B., la présence d'une quasi-colonie. Après Broughton et L. Robert (*Bull.* 1958, 467 ; 1980, 387), S. Mitchell a voulu déceler le même type de communauté à Apollonia de Phrygie et à Néapolis d'après la nomenclature Ἀπολλωνιάται Λύκιοι (καὶ) Θράκες κόλωνες et Νεαπολίται Θράκες κόλωνες. Pour B., l'explication est autre : ces cités reformulèrent leur ethnique au II<sup>e</sup> s. p.C. afin de mettre en exergue un élément thrace qui remontait à la colonisation militaire hellénistique et faisait leur originalité ; dans cet effort de mémoire, au lieu de parler de Θράκες κάτοικοι, elles choisirent d'employer le terme κόλων, forgé sur le latin *colonus*, en « s'appropri[ant] un titre, celui de *kolōneia*, qui était devenu enviable ». – Il faut donc abandonner l'hypothèse de quasi-colonies hébergées par des cités, ce qui n'empêche pas que des citoyens romains aient pu acquérir des terres à titre individuel dans une *polis* et se regrouper en collectivité de propriétaires. (P.H.).

77. A. Avram, in *Propriétaires et citoyens*, 87-110 : « Propriétaires et citoyens à Dorylaion : enquête sur les citoyens romains et les villages sur le territoire », décrit brièvement le territoire de Dorylaion, avec ses frontières hypothétiques, et dresse un catalogue des κῶμαι connues par les inscriptions. Aussi bien dans la ville que dans la *chōra*, la présence romaine est « discrète » ; elle doit comprendre quelques grands propriétaires. A. passe en revue les gentilices attestés, dont *Voconius* (A. en décèle un nouvel exemple dans *SEG* 44, 1069, relu et corrigé : Οὐοκ(ώνιος) Πλώτι(ος) Θεμισῶν) et *Cercinius*, qui sont plutôt rares en Orient et remontent peut-être à l'arrivée d'Italiens au début de l'époque impériale (cf. n° 113).

78. I. Anagnostakis, Th. Boulay, in *Propriétaires et citoyens*, 25-49 : « Les grands vignobles bithyniens aux époques romaine et proto-byzantine », rassemblent de nombreux indices sur la viticulture en Bithynie, tirés des inscriptions et des sources littéraires : οἰνοπόσια (« beuveries ») de villages ; serpettes sur des reliefs funéraires, etc. Cépages et techniques furent peut-être introduits dans la province de Bithynie-Pont, à partir du I<sup>er</sup> s. a.C. par des immigrants italiens, qui y acquirent des domaines. L'épigraphie de Nicée et de Nicomédie fait ainsi connaître la famille des Granii et celle des Catilii, et leurs intendants (cf. *Bull.* 2011, 575 ; 2013, 431-432 ; 2016, 486). Les a. prolongent leur intéressante enquête jusqu'à l'Antiquité tardive, quand la Bithynie devient l'arrière-cour de Constantinople. (P.H.).

79. *Biens fonciers*. Oropos n° 179 ; Aigosthènes n° 241 ; Atrax n° 283 ; Toronè n° 337 ; Mylasa n° 500 ; Camarine n° 656.

80. *Notables et élite*. Cyclades n° 398 ; Bithynie n° 45 ; Carie : n° 104 ; Iasos n° 75 ; Hiérokaisareia n° 486 ; Limyra n° 522 ; Apollonia de Phrygie n° 532 ; Adada et Timbriada n° 563.

81. **Chronologie**. Ère sinopéenne n° 364 ; ère locale en Mysie n° 453 ; ère pompéienne dans le Hauran n° 575 ; ère commagénienne n° 58 ; calendrier séleucide et indiction n° 586 ; ère de Panéas n° 601 ; comput juif n° 615 ; années régnales lagides n° 619.

82. *Calendriers* : arcadien nos 229, 230 ; épirote et le mécanisme d'Anticythère n° 156 ; thessalien n° 291. Calendrier et concours n° 455. Traité sur les cycles calendaires gravé à Milet n° 476.

83. *Mois*. Genesios arcadien n° 229 ; Elul et Nisan sémitiques n° 291 ; mois ioniens puis macédoniens à Toronè n° 337 ; Karneios à Daskyléion sur Mer n° 449 ; Phamenoth à Ptolémaïs n° 642.

84. *Cultes*. « *Lois sacrées* ». – Ed. M. Harris, *Kernos* 28 (2015), 53-83 : « Towards a typology of Greek Regulations about Religious Matters: a Legal Approach », critique, après d'autres, la notion de « loi sacrée ». Partant de critères légaux clairs, H. souligne exemples à l'appui nos incertitudes à propos de nombre de textes normatifs où manque toute mention des autorités éditrices ; la catégorie des véritables « lois sacrées » doit être strictement délimitée, distinctes des nombreuses décisions abordant entre autres des points de culte. Il faudrait mettre à part ce qui émane des associations, et se débarrasser, selon H., de la notion moderne de « fondation », qui recouvre des documents de nature différente (selon que l'acte a pour destinataire la cité ou une association). Justes considérations sur le caractère souvent hybride de ces documents. (P.F.)

85. Kl. Zimmermann, in D. Bonanno, P. Funke, M. Haake (ed.), *Rechtliche Verfahren und religiöse Sanktionierung in der griechisch-römischen Antike*, Stuttgart, 2016, 223-232 : « *Leges sacrae* – antike Vorstellungen und moderne Konzepte. Versuch einer methodischen Annäherung an eine umstrittene Textkategorie », prend le point de départ inverse de l'article analysé n° précédent en s'interrogeant sur la pertinence de l'utilisation du concept de « sacré ». La catégorie des *ἱεροὶ νόμοι* est trompeuse, recouvrant des réalités variées, et elle ne constitue pas un concept bien défini. Plutôt que de chercher à définir ce qu'est une « loi sacrée », on devrait utiliser cette formule comme un concept moderne pour étudier tout ce qui contribue à créer une norme religieuse, quelle que soit la nature de la décision (s'il s'agit d'une décision) ou du document. Z. plaide implicitement contre la réunion de corpus de « lois sacrées » ou même de recueils de « normes », au profit d'un « corpus virtuel » des « Dokumente zu sakral referenzierter Normativität », et contre, me semble-t-il, l'étude des seuls faits religieux. – De fait, on gagnerait à se débarrasser de la notion de « loi sacrée » et même de « sacralité » pour en demeurer aux cultes. (P.F.)

86. *Lois sacrées, règlements religieux* : Athènes n° 194 ; Olympie n° 231 ; calendrier cultuel en Arcadie n°s 229, 230 ; Lesbos n° 36 ; Rhodes n° 408 ; Chios n° 419 ; Iasos n° 502 ; Sélinonte n° 664.

87. *Prêtres*. Athènes n°s 194, 202, 207 ; Thespies n° 262 ; Delphes n° 274 ; Gonnoi n° 297 ; Toronè n° 337 ; Tomis n° 371 ; Chios n° 419 ; Apollonia du Rhyndakos n° 451 ; Saïttai n° 482 ; Iasos n°s 502, 503 ; Aphrodisias n° 513 ; Myra n° 520 ; Limyra n° 522 ; Hiéropolis n° 530 ; Dorylaion n° 536 ; Apamée-Myrleia n° 542 ; Nicée n° 549 ; Timbriada n° 563 ; Narmouthis n° 629 ; Talmis n° 631 ; Cyrène n° 639.

88. *Oracle* : et cultes à Athènes n° 194 ; Olympie n° 232 ; d'Amphiaros n° 259-260 ; Dodone n°s 279, 280 ; Claros n° 471 ; Didymes n° 479 ; de Zeus Hélios Megas Sarapis n° 623 ; Tamis n° 631.

89. *Magie, Tablettes de malédiction* : Athènes n°s 177, 201 ; Némée n° 215 ; Pella n° 323 ; Pont Nord n°s 383-388 ; Mégara Hybléa n° 651 ; Rome n° 149 ; Sélinonte n° 664.

90. *Cultes sémitiques*. Larissa de Thessalie n°s 291, 292. *Cultes égyptiens* : Apamée-Myrleia n° 542 ; Narmouthis n° 629 ; Talmis n° 631. *Culte d'origine romaine et syncrétisme* : Dion n° 317.

91. *Culte royal*. Démétrias n° 296 ; Thasos n° 424.

92. *Culte de Rome* : Tomis n° 371. – *Culte impérial* : Amphictionie pylaio-délie n° 274 ; Démétrias n° 296 ; Cyclades n° 37 ; Callatis n° 369 ; Apollonia du Rhyndakos n° 451 ; Éphèse n° 472 ; Saïtai n° 482 ; Limyra n° 522 ; Adada n° 563.

93. **Concours.** – O. van Nijf, Chr. Williamson, in Chr. Mann, S. Remijsen, S. Scharff (ed.), *Athletics in the Hellenistic world*, Stuttgart, 2016, 43-71 : « Connecting the Greeks: festivals Networks in the Hellenistic World », présentent les réflexions préliminaires issues d'une étude d'ensemble des concours de l'époque hellénistique, abordées à la lumière de la théorie des réseaux. Proposant une série de cartes, cet article utilise les cas des Hekatesia de Stratonicee et des Amphiaraiia-Romaia d'Oropos. La présentation demeure en l'état trop impressionniste pour convaincre le lecteur que la tentative n'est pas vouée à l'échec par la faiblesse du corpus documentaire. Un détail : p. 63, il faut retirer Séleucie de l'Eulaios de la liste des cités non localisées, puisqu'il s'agit de Suse. (P.F.)

94. **Concours** : et la 2<sup>e</sup> lettre d'Hadrien aux technites dionysiaques n° 455 ; Thargélie à Athènes n° 179 ; victoires et couronnes de concours à Athènes n° 203 ; Corinthe n° 214 ; course de l'hoplite n° 217 ; haltère et concours d'Apollon Maléatas en Cynurie n° 220 ; béotiens n°s 248, 249, 261, 262, 264 ; Oropos n° 265 ; Thessalie n°s 274, 290 ; Macédoine n° 315 ; Naples n° 667. **Concours et mécanisme d'Anticythère** n° 156.

95. **Palmarès agonistiques** : n°s 29, 248, 264, 402, 407, 470, 480, 492, 563, 630.

96. **Technites dionysiaques à l'Hélicon** n° 262.

97. **Gymnase.** – P. Scholz, in P. Scholz, D. Wiegandt (ed.), *Das kaiserzeitliche Gymnasion. Wissenskultur und gesellschaftlicher Wandel*, Berlin, 2015, 78-96 : « Städtische Honoratioren herrschaft und Gymnasiarchie in der Kaiserzeit », esquisse, à partir d'une petite série d'exemples, les grandes lignes de l'évolution de cette magistrature sous l'Empire : si les gymnasiarques avaient conservé certaines prérogatives issues de l'époque hellénistique, le processus de « liturgisation » s'est poursuivi et amplifié dans les siècles qui ont suivi. Inversement, les détenteurs de la gymnasiarchie auraient élaboré une stratégie consciente de distinction vis-à-vis du reste de la population. – Tout cela est au fond connu depuis longtemps, mais cet article pourra servir d'introduction commode. (P.F.)

98. **Gymnase** : Athènes n° 130 ; Messène n° 226 ; Macédoine n°s 306-307 ; Callatis n° 369 ; Limyra n° 522 ; Sidon n° 598.

99. **Armée.** Chevaux et cavalerie à Athènes n° 193 ; en Béotie n° 268. Armée macédonienne n°s 305-307.

100. **Institutions fédérales.** – E. Mackil, *Creating a Common Polity. Religion, Economy, and Politics in the Making of the Greek Koinon*, Berkeley, 2013. XXVIII-593 p. comprenant 9 cartes (*Hellenistic Culture and Society*, 55). Même avec quelque retard, signalons ce livre témoignant de l'actuelle faveur dont bénéficient les confédérations. M. se demande ce qui explique le succès du modèle fédéral en Grèce et choisit d'étudier cette vaste question en analysant trois régions, l'Achaïe, l'Étolie et la Béotie. Le livre s'organise en deux parties : – la première est un récit historique du développement de ces trois *koina* : ce récit mené de façon synchronique depuis l'archaïsme jusqu'à 146 pour les trois régions et occupant seulement 122 p. ne pouvait guère offrir place à la

démonstration de vues novatrices ; – la seconde partie porte sur le rôle successivement des cultes et sanctuaires, des économies et de la défense et de la vie politique : dans quelle mesure ces champs d'activité et d'intérêt contribuèrent-ils à la formation des communautés régionales et à leur unité et conscience politiques dans le cadre des confédérations respectives ? Dans tout le livre, c'est évidemment, à cause du nombre et de la richesse des sources, la Béotie qui l'emporte sur les deux autres confédérations ; voir d'ailleurs, à propos d'un article de M. sur la confédération béotienne du <sup>vi</sup> s. à 171 a.C., *Bull.* 2015, 251 et 288, ainsi qu'au sujet plus généralement de la même confédération, D. Knoepfler, *REG* 130 (2017), 258-267. – Il faut signaler le long appendice intitulé « Epigraphic Dossier » (p. 409-504), qui présente un choix de 61 inscriptions concernant la Béotie, l'Achaïe et l'Étolie, dont certaines ont été découvertes dans d'autres régions de Grèce (voir la concordance des sources). Cette réédition, qui ne procède pas d'une vérification des textes sur leurs supports, donne des lemmes génétiques et des apparats les uns et les autres simplifiés pour les inscriptions en texte original accompagnées d'une traduction et d'un bref commentaire. Généralement bien informée, cette réunion de textes est commode. (D.R.)

101. Confédérations : Achaïe n° 265 ; Béotie n°s 240, 268, 576 ; Eubée n° 182 ; Thessalie n° 265 ; *Koinon* à Lesbos n°s 36, 283 ; des Chalcidiens n° 337 ; en Éolide ? n° 458 ; Lycie n°s 520, 522.

102. **Sympolities.** C. Schuler, A. V. Walser, in A. Matthaei, M. Zimmermann (ed.), *Urbane Strukturen und bürgerliche Identität im Hellenismus*, Heidelberg, 2015, 350-359 : « Sympolitien und Synoikismen. Gesellschaftliche und urbanistische Implikationen von Konzentrationsprozessen in hellenistischer Zeit », veulent dans une synthèse future examiner le rapport de forces et d'échanges entre les communautés intégrées à la faveur des sympolities et les cités qui les englobent, ainsi que les degrés de changement des institutions et des identités. Ici, ils scrutent deux régions, la Phocide hellénistique, où les sympolities aboutirent, du moins apparemment, à la disparition complète de communautés, et la Lycie hellénistique et impériale, où des communautés furent intégrées tout en gardant une « visibilité » politique, du moins grâce à l'usage perpétué de leurs ethniques. S. et W. soulignent la difficulté à mettre en rapport la fusion institutionnelle documentée par les sources écrites et l'évolution de la géographie de l'habitat connue grâce à l'exploration topographique et archéologique. (D.R.)

103. Sympolities en Éolide n°s 458, 461.

104. J. LaBuff, *Polis Expansion and Elite Power in Hellenistic Karia*, Lanham (Maryland), 2016, 257 p., tente de réexaminer le phénomène déjà maintes fois analysé des sympolities – ces opérations de fusion entre une grande et une (ou plusieurs) petite(s) cité(s) –, en proposant une lecture révisionniste des exemples connus en Carie. L. affirme, comme une pétition de principe, que les motivations premières ne sont jamais à chercher dans une politique de territorialisation menée par les rois ou les dynastes, ni même dans les tendances expansionnistes des grandes cités, mais uniquement dans la dynamique sociale interne aux petites *poleis* : ce sont leurs élites dirigeantes, agissant comme des « groupes d'intérêt », qui pousseraient à ces fusions, dans le but de se désenclaver et de participer à la vie de relation caractéristique du monde hellénistique, tout en veillant à préserver l'identité et l'autonomie de leurs patries. Cette intuition se fonde-t-elle sur l'ensemble de la documentation et peut-elle rendre compte de la complexité du phénomène ? La Carie, où quatorze exemples sont connus entre

la fin du IV<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> s., sert de terrain d'enquête. – Les pièces de chaque dossier, qu'il s'agisse de l'accord lui-même ou simplement d'allusions dans divers documents, sont présentées dans le chapitre II (75-186), en un ordre géographique. Les inscriptions sont rééditées, toujours traduites et assorties de notes critiques (souvent discutables), ainsi que d'un commentaire. 1) Latmos-Pidasas (*SEG* 47, 1563 [322-313 a.C.]) : L. réaffirme, contre l'évidence, qu'Asandros n'eut pas de rôle dans cette fusion, alors même qu'une tribu Ἀσανδρίδης fut créée en son honneur (*Bull.* 2011, 526) ; le nouveau décret des Pidasasiens (*Bull.* 2016, 438) prouve que le dynaste intervint dans les affaires internes de la cité : il n'y a plus de raison de douter que le synœcisme est son œuvre. L. 4, la correction du verbe [δ]μονοιῆ en un adjectif [δ]μονοιή (*sic*) doit être écartée ; l. 17-19, chaque cité doit διορθώσασθαι τὰ ἴδια (*sc. χρέα*) ἑκατέρων τὰ αὐτῶν, qui ne sont pas des « private debts », mais les dettes (publiques) « propres à chacune » ; parmi les divinités du serment, il n'est pas question d'« Areian and Tauropolitan Athena » (*sic*), mais d'Athéna Areia et de la Tauropole. – 2) Milet-Myonte (2<sup>e</sup> m. du III<sup>e</sup> s. ; cf. *Bull.* 2009, 436) : un demi-siècle après la sympolitie, le décret *Milet VI* 3, 1040 prévoit qu'un culte d'Eumène II soit institué et que des commissaires τὰ ἐψηφισμένα εἰς τοὺς νόμους κατατάξουσιν τοὺς [- -] ὑπάρχοντας Μησιόις (L. transcrit par erreur Μησιόιους et traduit « arrange what has been decreed according to the laws which are Mysian » ; il s'agit en fait d'intégrer « les décisions votées dans les lois [περὶ ἱερῶν *vel sim.* ?] qui sont celles des Myosiens »). *Pace* L. et J. Robert, *Bull.* 1966, 375 (suivis par L.), il faut vraisemblablement suivre l'hypothèse du premier éditeur, P. Herrmann (*infra* n° 437, p. 284-285), selon qui ce décret émane, non de Myonte, mais de l'Assemblée milésienne, laquelle désigne les ambassadeurs envoyés à Pergame. Autrement dit, le δῆμος des Myosiens conserva une certaine autonomie, mais il est faux de croire que leur assemblée locale « was capable of self-representation outside of Miletos ». – 3) Milet-Pidasas (188/187 a.C. ; cf. *Bull.* 2002, 363-365) : l'accord *Milet I* 3, 149 rappelle que certains Pidaséens avaient déjà acquis la *politeia* milésienne (l. 46 : Πιδασέων τοὺς πεπολιτογραφημένους πρότερον), ce dont L. tire une conclusion infondée (« we can safely assume that the men and women alluded to were among the élite of Pidasian society ») ; on évitera de traduire le titre des εἰρημένοι ἐπὶ τῇ φυλακῇ, magistrats militaires annuels, par « those chosen for the garrison » et de les comparer aux phourarques postés dans les places-fortes du territoire (*Bull.* 2006, 141) ; il est ambigu de traduire le titre des σύνεδροι, qui forment à Milet des commissions législatives ponctuelles, par « councillors », car c'est risquer de les confondre avec les bouleutes. – 4) Mylasa-Olymos (2<sup>e</sup> m. du III<sup>e</sup> s. [?] ; cf. *Bull.* 2011, 529 ; *infra* n° 499) : les tribus olyméennes furent rétrogradées au rang de *syngeneiai*, mais Olymos continua d'octroyer sa « *politeia* », peut-être uniquement à d'autres Mylasiens. Il est difficile de tirer du texte mutilé *SEG* 54, 1163, qu'il serait prudent de ne pas traduire, des informations sur la sympolitie ; L. mécomprend γνώμην ἀποφηνάμενου [τοῦ δεῖνος] (« proposed by the distinguished *vel eminent* [x] ») ; ἀποφαίνεσθαι signifie « exprimer, émettre ». – 5) Mylasa-Hydai (III<sup>e</sup> s. ?) : le décret des *Hydaeis* publié par Th. Boulay, A.-V. Pont, *Chalketôr*, 2014, 71, prouve que ceux-ci géraient leurs affaires locales, en particulier leurs cultes ; la traduction de L. est à revoir (cf. *Bull.* 2015, 633). – 6) Mylasa-Eurômos (II<sup>e</sup> s.) : la sympolitie passagère entre ces deux cités, peut-être motivée par l'hostilité d'Héraclée, est mentionnée dans le décret *I. Mylasa* 102 (l. 14-15), que L. voudrait

dater des années 189-167 a.C. Cela est incertain, car plusieurs arguments plaident pour une datation plus tardive, dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> s. : le décret est typique, par sa longueur, son style et son état de langue, de la basse époque hellénistique (l. 7, εἰσγράφεσθαι n'est pas « to record », mais « introduire une proposition écrite ») ; le stéphanéphore Hekataios (l. 1) réapparaît comme archonte dans *I. Mylasa* 103 (il ne s'agit pas d'un père et de son fils ; le texte a été réédité avec phot. par W. Blümel, *EA* 13 [1989], 12-13 [SEG 39, 1124]). Sur la date de l'arbitrage *SEG* 33, 861 entre Mylasa et Eurômos, voir Th. Boulay, *Arès dans la cité*, 170-171. – 7) Iasos-Chalkétôr (ca 196-189 a.C.) : Th. Boulay et A.-V. Pont (cf. *Bull.* 2015, 634) ont défendu, avec de bons arguments, l'idée que *I. Mylasa* 913 se rapporte à l'incorporation de Chalkétôr dans Iasos, sur l'ordre d'Antiochos III. L. les approuve, mais affirme que le roi ne fit que « toilerter » (« mop up ») un projet endogène déjà élaboré. Cette assertion repose sur l'interprétation erronée de [κατὰ τὰ συγ]κείμενα πρὸς αὐτόν (l. 10) : L. comprend qu'il s'agit de l'accord conclu entre les Iasiens et « lui », sc. le peuple des Chalkétôrëens au singulier ; en fait, c'est le roi qui leur enjoint ([κε]λεύ[ει]) de préserver leur cité dans la concorde « conformément au traité conclu avec lui ». À la l. 7, [το]ῖς ὄ[λ]οις τε ὅσα ἄν προσδέηται (L.) est impossible ; il faut en revenir à [το]ῖς (ἄ)[λλ]οῖς (Cousin) ; de même à la l. 8 pour la leçon [τε καὶ λέγ]ει], qui est à rejeter en faveur de [καὶ κε]λεύ[ει] (Welles, Blümel). – 8) Killara-Th[- -] (ca 200) : l'union est mentionnée dans *SEG* 52, 1038 (cf. *Bull.* 2016, 439), que L. a relu ; ses restitutions laissent perplexe (l'infinifit parfait dorien \*παρνα[εγν]ώσ[θειν] est impossible) ; le texte est si ruiné qu'il est audacieux d'affirmer que l'opération « is not tied to a king ». – S'y ajoutent les cas d'Aphrodisias et Plarasa, Cos et Calymna, ainsi que ceux, moins bien connus ou mal datés, de Théangéla (cf. *Bull.* 2011, 553 ; 2016, 453), Stratonicee (cf. *Bull.* 2013, 381) et Kéramos. – L. cherche à conforter son analyse par une enquête prosopographique consacrée aux « élites » de Pidasa et de Mylasa, qui seraient les moteurs du processus de fusion Milet-Pidasa et Mylasa-Olymos respectivement (187-215) : la démonstration s'appuie en fait sur des indices quasi inexistantes. Dans l'ensemble, les intuitions de L. sur les objectifs des sympolities (attractivité des grandes cités côtières, vitalité des communautés de l'intérieur et de leurs sanctuaires) touchent peut-être juste, au moins en partie, mais restent fort difficiles à prouver. À partir de ces résultats ténus, L. tire des conclusions acceptables, mais attendues, sur les « power dynamics », le rôle des notables et la nature des régimes politiques dans les cités hellénistiques. Par sa méthode approximative, ses thèses péremptoires et sa tendance à l'extrapolation, l'ouvrage suscite de sérieuses réserves ; le recueil de documents devra être manié avec circonspection. (P.H.).

105. **Traités** : et discours n° 47 ; des cités de Lesbos n° 36 ; entre Athènes et cités eubéennes n° 182 ; entre Pharnace et Chersonèse Taurique n° 364 ; en Crète n° 426 ; entre des cités crétoises et Mylasa n° 496 ; en Carie n° 104 ; *isopoliteia* et parenté entre Séleucie-Tralles et Laodicée du Lycos n° 528.

106. **Arbitrage** : Lesbos n° 36 ; Crète n° 428.

107. **Rois et cités** : en Macédoine n°s 306, 307 ; en Crète n° 428 ; en Éolide n°s 458, 461 ; en Carie n°s 104, 499 ; en Palestine n° 576.

108. **Grèce et Rome**. – J.-L. Ferrary, *Rome et le monde grec. Choix d'écrits*. Paris, 2016, 592 p. (*Epigraphica*, 9), éd. par J.-L. Ferrary et D. Rousset, indexé par les mêmes et A. Heller. Historien de Rome, du monde grec d'époque romaine

et du dialogue entre les cités grecques et le pouvoir romain, qui relève de l'histoire des institutions et de l'histoire culturelle. F. a réuni dans ce choix d'écrits vingt-six études, qui traitent successivement : – des idées et régimes politiques et notamment de l'évolution des démocraties grecques sous la domination romaine (avec notamment chap. III, p. 35-53 : « Démocratie(s) des Anciens », conférence jusqu'ici inédite ; cf. n° 269) ; – du passage des hégémonies rivales entre cités grecques et monarchies hellénistiques dans un monde multipolaire à la domination de la Rome républicaine puis impériale (création des provinces en Orient, statut des cités libres) ; – des principaux acteurs des rapports entre la puissance romaine et les cités grecques (patrons, ambassadeurs, Grecs honorés de la citoyenneté romaine) ; – de l'Asie Mineure à l'époque romaine (gouverneurs ; apports des inscriptions de Claros – à l'exclusion des mémoriaux, sur lesquels on verra son volume *Bull.* 2015, 611) ; – du philhellénisme romain et de la géographie de l'hellénisme sous l'hégémonie romaine. Le volume comporte également la bibliographie de l'auteur (155 titres) et se clôt par 50 p. d'index, dont notamment ceux des inscriptions et des mots grecs. (D.R.)

109. *Gouverneurs romains*. Paul Émile à Gonnoi n° 297 ; L. Antonius Albus en Asie n° 473 ; C. Marius Censorinus et Scribonius Libo, gouverneurs d'Asie et assises du gouverneur dans le *conuentus* de Sardes n° 482 ; L. Venuleius Montanus Apronianus Octavius Priscus en Asie n° 546 ; gouverneurs romains de Syrie n° 581 ; Appius Alexander gouverneur de Syrie-Phénicie n° 597 ; Repentinus gouverneur de Syrie-Palestine n° 604. – λογιστής à Nysa n° 491.

110. Romain patron de Thyatire n° 485.

111. Rescrit d'Hadrien à Pergame : n° 399. Sénatusconsultes et lettres impériales à Aphrodisias n° 510. Constitution d'Anastase n° 610.

112. *Romains et Italiens* : à Messène n° 226 ; à Mélos n° 398 ; à Délos n° 403 ; à Éphèse n° 472 ; à Iasos n° 75 ; en Bithynie n° 78 ; à Dorylaion n° 77, 536, 537 ; à Limyra et en Lycie n° 522 ; à Juliopolis n° 550. Communautés de citoyens romains sur le territoire des cités pérégrines de l'Orient grec n° 76.

113. O. Salomies, in H. Bru, G. Labarre, G. Tirologos (ed.), *Espaces et territoires des colonies romaines d'Orient*, Besançon, 2016, 25-44 : « Les gentilices romains en Asie Mineure », donne un aperçu des gentilices attestés dans les provinces d'Asie Mineure, à partir d'une base de données rassemblant quelque 800 noms. Les noms transmis à des notables grecs, avec la *ciuitas*, par des généraux, des gouverneurs et des empereurs ont été étudiés par B. Holtheide, *Röm. Bürgerrechtspolitik und röm. Neubürger in der Provinz Asia*, 1983. S. s'intéresse plutôt aux gentilices introduits par les *negotiatores* qui quittèrent Délos au début du 1<sup>er</sup> s. a.C., par les colons établis par Auguste, et enfin par divers immigrants installés dans les centres attractifs comme Cos, Éphèse et Cyzique. – Voir *infra* nos 472 (Italiens à Éphèse) et 542 (Vettinus). (P.H.)

114. *Constitutio Antoniniana*. – D. Feissel, in *Vir doctus ...* (n° 439), 349-355 : « Citoyenneté romaine et onomastique grecque au lendemain de la Constitutio Antoniniana : les cognomina en -ιανός dans les inscriptions de Pamphylie et de Bithynie », revient sur l'adaptation de la nomenclature grecque après 212 p.C. et le besoin de distinguer les individus (désormais tous citoyens romains sous le nom de M. Aurelius) par le patronyme. Il rappelle que les solutions adoptées ont varié d'une région à l'autre. En Pamphylie et dans les régions avoisinantes, on intercale, entre le nom *Aurelius* et le *cognomen* individuel, un « *cognomen* de parenté » en -ιανός. Ce dernier a le plus souvent une valeur

patronymique (e.g. Sokratès f. de Taurinos est Ἀδρ. Ταυρινιανὸς Σωκράτης), mais il peut arriver qu'il soit tiré du nom de la mère ou d'un autre parent. L'usage n'est pas entièrement nouveau, mais se généralise après 212 ; on le rencontre également en Bithynie, mais pas en Asie ou en Lycie. (P.H.)

115. A. Blanco-Pérez, *ZPE* 199 (2016), 271-293 : « Nomenclature and Dating in Roman Asia Minor: (M.) Aurelius/a and the 3<sup>rd</sup> Century AD », s'intéresse quant à lui à une région circonscrite de la province d'Asie, la Lydie, et met en valeur la variété des choix individuels et des pratiques locales. Autour de Saïttai, où les inscriptions sont bien datées, une nomenclature « réduite » (nom et patronyme grecs) continue d'être employée dans les épitaphes après 212, de préférence à la nomenclature « aurélienne » ; à Satala, Daldis et Julia Gordos, on constate l'inverse. Par ailleurs, Bl.-P. est d'avis que la formule *M. Aurelius* (au lieu d'*Aurelius* tout court) ne prouve pas qu'on a affaire à un personnage dont la famille avait reçu la *civitas* avant 212, sous Marc Aurèle, Commode ou Septime Sévère (comme le croyait L. Robert). Les exemples de *MM. Aurelii* sont si nombreux après 212, en Lydie et ailleurs en Asie Mineure (tableau), qu'il ne faut pas systématiquement les distinguer des *Aurelii*, mais admettre que l'une ou l'autre formule était employée selon le contexte ; selon Bl.-P., ces personnages peuvent donc très bien n'avoir acquis la *civitas* qu'en 212. (P.H.)

116. *Grecs citoyens romains* n<sup>os</sup> 76, 114, 115 ; gentilices romains à Dorylaion n<sup>o</sup> 536. Apion n<sup>o</sup> 630.

## RAPPORTS AVEC L'ARCHÉOLOGIE

(Michel Sève)

117. **Architecture. Vocabulaire.** – M.-Chr. Hellmann, in R. Robert (ed.), *Dire l'architecture dans l'Antiquité*, Paris, 2016, 367-380 : « Les Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque, d'après les inscriptions de Délos, vingt ans après » revient sur l'importance de la documentation délienne et ses principales caractéristiques, et plaide à nouveau – on espère avec succès – pour que les archéologues et spécialistes de l'architecture antique s'intéressent d'une façon plus habituelle à cette documentation trop souvent négligée.

118. T. Özhan, in A. Ç. Özgünel (ed.), *Smintheion. In search of Apollo Smintheus*, Istanbul, 2015, 105-123 (cf. n<sup>o</sup> 456) : « New Inscriptions from Smintheion. Dedications, Epitaphs and Fragments ». P. 113, n<sup>o</sup> 5, sur la partie inférieure d'une base, κείονα σὺν σπειροκεφάλῳ. Pour ce mot rare, « ensemble de la base et du chapiteau », voir *Bull.* 1998, 44, et « Chronique d'étymologie grecque », *RPhil* 74 (2000), s. v. σπεῖρα, p. 283.

119. **Administration.** – V. Mathé, in Fr. Blondé (ed.), *L'artisanat en Grèce ancienne*, Athènes, 2016, 239-252 : « Les métaux dans les comptes de construction de Delphes et d'Épidaure aux iv<sup>e</sup> et iii<sup>e</sup> s. av. J.-C. ». Les comptes de construction, établis par les acheteurs, ne renseignent que sur les prix et, un peu, sur les quantités. Le plomb était acheté en lingots (à Delphes, on en a acheté 163 tonnes) ; l'or l'était en feuilles ou en poudre ; le fer l'était en objets manufacturés (10 tonnes à Delphes). Le calcul se fait au poids : le plomb se vend au talent, le fer et parfois le bronze à la mine. Certains clous sont comptés : ils devaient être ornementaux. Les prix varient non en fonction d'un marché, mais plutôt de caractéristiques de travail et de transport. La place du prix du métal dans le coût

de la construction ne peut être évaluée, mais ne semble pas en être le poste majeur.

120. Comptes de l'Érechtheion n° 184.

121. V. Mathé, in *Dire l'architecture* (n° 117), 109-128 : « Compter l'architecture ». Scepticisme sur les résultats concrets de la mise en rapport entre les documents financiers et les réalités archéologiques, à cause de l'hétérogénéité de la documentation ; exemples pris à Delphes, Délos et Épidaure.

122. *Technique*. – E. Hansen, in C. Zambas et alii (ed.), *Αρχιτέκτων. Honorary Volume for Professor Manolis Korres*, Athènes, 2016, 59-64 : « Ein Marmorfragment vom Vorparthenon und der Baukontrakt vom Zeustempel in Lebadéia ». Utilisant la découverte par M. Korres d'un fragment d'outil permettant le dressage au rouge des lits d'attente de colonne, nouvelle traduction en allemand et commentaire de plusieurs passages du contrat de construction de Lébadée IG VII 3073.

123. *Marques*. – A. Inglese, in V. Purcaro, O. Mei (ed.), *Cirene greca e romana*, II, Roma, 2016 (*Monografie di archeologia libica*, XLIV), 219-227 : « Contrassegni architettonici dal santuario extraurbano di Demetra », recense les diverses marques gravées sur les blocs du temple de Déméter d'époque archaïque, et sur le temple récent. Le rapport entre ces marques et la mise en œuvre effective n'est pas clair : les interprétations ἐ(σπέρας) ou εὐ(θυντηρία), possibles, ne sont pas contraignantes. Le parallèle le plus proche semble le temple d'Aphaïa à Égine (premier quart du v<sup>e</sup> s. a.C.). – Sous le titre « Le "epigrafi invisibili" : il caso del tempio di Demetra a Cirene », *Epigraphica* 78 (2016), 21-33, I. présente la même matière avec des photos peu lisibles et une substance analogue.

124. *Monuments et topographie*. – E. A. Meyer, *Hesperia* 85 (2016), 323-383 : « Posts, Kurbeis, Metopes: the Origins of the Athenian "Documentary Steles" ». Étude suggestive, parfois hypothétique, où M. examine le support des premières inscriptions athéniennes et en retrace l'évolution. L'exemple des « dromos inscriptions » IG I<sup>3</sup> 507-509 et des quelque 129 dédicaces archaïques de l'acropole, fait penser à des supports verticaux ; ainsi pour les *kyrbeis* où étaient gravées les lois de Solon, en bois – pour M., ce seraient les pilastres formant le péristyle du temple d'Athéna. Leur dégradation graduelle aurait conduit à les installer dans un cadre de bois : *kyrbeis* et *axones* seraient les mêmes objets en deux présentations différentes, à la verticale, puis à l'horizontale. Vers la fin du vi<sup>e</sup> s. a.C. l'emploi de la pierre se généralise et la forme du support, d'abord longue et étroite (IG I<sup>3</sup> 1), s'élargit entre 490 et 460, peut-être sous l'influence du monument pour les morts de Marathon, en plusieurs stèles disposées côte à côte sur une base commune (souvenir d'une colonnade inscrite ?).

125. N. Kaye, *Hesperia* 85 (2016), 537-558 : « The Dedicatory Inscription of the Stoa of Attalos in the Athenian Agora: Public Property, Commercial Space and Hellenistic Kings », révisé la dédicace du portique d'Attale à Athènes en intégrant des fragments inédits découverts depuis la réédition de l'inscription IG II<sup>2</sup> 3171, SEG 17, 158 : il faut lire Βασιλεὺς Ἀτταλ[ος] Βασιλέως [Ἀτ]τά[λου] καὶ Βα[σι]λίσης Ἀπολλων[ίδος τὴ]ν σ[το]ῖά[ν κ]αὶ [τὰ] ο[ικ]ήματα καὶ τῆ [ἐ]ργαστήρια Ἀθηνῶν. Les boutiques font partie intégrante du monument : le roi a offert aussi les revenus qu'elles produisent (voir le parallèle bien connu du portique de Milet offert par le futur Antiochos I<sup>er</sup>, *Didyma* II, 479 et 480). Dans ce contexte, K. révisé l'interprétation par Ph. Gauthier d'une clause de la

deuxième lettre d'Antiochos III à Sardes, *Nouv. inscr. Sardes* II, 3 (SEG 39, 1285), l. 8-10 : ἀπολύομεν δὲ ὑμᾶς καὶ τοῦ ἐνοικίου οὗ τελεῖτε ἀπὸ τῶν ἐργαστηρίων, εἴπερ αἱ ἄλλαι πόλεις μὴ πράσσονται. Le roi avait confisqué les revenus produits par les portiques : il les rend.

126. Ch. Kritzas, S. Prignitz, *Arch. Eph.* 155 (2016), 1-41 : « A Building Inscription from Epidaurus. *IG IV<sup>2</sup> 1, 114, SEG XLI 298, IG IV<sup>2</sup> 1, 110* ». Le fragment signalé *SEG 41, 298* permet de recomposer avec les fragments *IG IV<sup>2</sup> 1, 114* (raccord matériel) et *IG IV<sup>2</sup> 1, 110, B* (nouvelles lectures et restitutions) une stèle inscrite sur le petit côté latéral droit comportant 153 l., avec seulement une petite lacune entre les l. 110 et 116 : la gravure *stoichedon* à 17 lettres et le paiement au lapicide Stasimenès de 2600 lettres garantissent le calcul. Ce compte de l'extrême fin du IV<sup>e</sup> s., recettes (l. 1-54), puis dépenses, est publié avec une traduction en anglais et un riche commentaire, surtout architectural, qu'il est impossible de résumer. On retiendra surtout le paiement à Ophelion de 50 lits de banquet, κλῖναι, à 12 drachmes la pièce, destinés à une salle, κλεισία, du Monument polyvalent (anciennement gymnase) qui comportait au moins 317 et jusqu'à 339 lits de banquet, peut-être la salle Θ : il s'agit à la fois des supports en pierre et des structures en bois qui les complétaient. Le nouveau fragment note des paiements à propos du transport en trois fois, depuis Corinthe, de 190 blocs de calcaire de 4 pieds vraisemblablement destinés à la construction du Propylon du monument. Le plus nouveau est l'opération relative à 105 blocs de calcaire probablement victimes d'un naufrage : il a fallu les retirer de la mer (ἐξαιρέσεις ἐκ θαλάσσης ; il ne peut s'agir du déchargement au port), et pour cela construire un radeau (σχεδία) avec 30 bois ronds ensuite transportés à Épidaure. L'opération était chère : 5 dr. par bloc pour 99 d'entre eux, 5 ob. pour les 6 autres, mais cela devait l'être moins que d'en extraire de nouveaux. Le nouveau fragment permet de comprendre les l. B, 1-8, de l'inscription *IG IV<sup>2</sup> 1, 110*, restées énigmatiques (l. 7-8, ne plus lire ἐξαιρέσεις τ[ᾶν πο]λίων, mais, l. 122-123 du texte réédité, ἐξαιρέσεις τῶν πόρων). P. 34-36, utiles tableaux synthétiques des opérations.

127. P. Themelis, *Prakt. arch. het.* 168 (2013) : « Ανασκαφή Μεσσήνης » (*Bull.* 2016, 209). P. 86-88, texte fragmentaire du III<sup>e</sup> s. a.C. d'après l'écriture (mais sans phot.), comportant 20 lignes dont aucune n'est complète et restituées sans les justifications nécessaires, avec plusieurs expressions intéressant l'architecture : l. 7, [καθ]ῶς ἔδοξεν ἢ ὁ ἀρχιτέκ[των] ὁ ἐπὶ τὰ ἱερά (pourquoi ?) ; l. 9, [- - -] ῥσιος καὶ ἐξορύξιος τοῦ [λίθου] ; l. 12 et 16 mention d'adjudication par les nomophylaxes ; l. 19, mention d'éléments en bois. Le texte nomme Saithidas, nom de la famille dominante au Haut-Empire, et T. γ voit des prescriptions pour l'extraction et le transport de pierres pour les temples de Dionysos et d'Aphrodite, l. 2, [εἰς τὸν ναὸν τοῦ] Διονύσου πέντε [τάλαντα] et l. 4 [τᾶς] Ἀφροδίτας δύο τάλαντ[α ἀργυρίου] (*sic*).

128. A. Avram, M. Ionescu, in *Mégarika* (n° 235), 451-466 : « Nouvelles inscriptions de Callatis » (cf. n° 369). N° 1, dédicace à Auguste d'un portique et d'un gymnase : ὁ δᾶμος [τᾶν στοὰ?]ν καὶ τὸ γυμνάσιον Καίσαρι Σεβαστῶν ; l'inscription *IScM III, 58*, mentionne de même la dédicace à Auguste des colonnes du portique.

129. W. Günther, S. Prignitz, *Chiron* 46 (2016), 157-175 : « Ein neuer Jahresbericht über Baumaßnahmen am Tempel des Apollon von Didyma ». Rapport sur les travaux (ce n'est pas un compte) daté du stéphanéphore Μινντίων

(nouveau ; probablement Minniôn f. de Leôdamas, *I. Milet* 3, 149, l. 4) et de l'architecte Δημήτριος Γόργου, vers 170 a.C., peut-être 167-166. Les matériaux mentionnés sont tantôt comptés, tantôt mesurés en pieds cubes. Mise en place à la 28<sup>e</sup> assise de 249 blocs de marbre, λευκοὶ λίθοι (pour les parements) et 132 blocs de calcaire, πέτρινοι λίθοι (pour le remplissage) – c'est à peu près la totalité de l'assise. Transport des κἀνωίδες (blocs moulurés) de la 29<sup>e</sup> assise, pour lequel on a eu recours à 20 esclaves mis ensuite au ravalement des murs : [ἐ]π[εκ]όψα[μεν] τὸν σηκόν (mot nouveau à Didymes pour cette époque). Transport de blocs des assises supérieures : marbre des carrières à Ionía Polis (30<sup>e</sup> assise ?) et de Panormos au sanctuaire (29<sup>e</sup> assise), et calcaire de Δρυμός (localisation nouvelle ; sur le plateau ?). Travaux de bien moindre ampleur à l'autel de Basileia ἐγ χώραι (probablement le long de la voie processionnelle). Les a. voient dans cette Basileia une Aphrodite, mais, pour M. Nafissi, c'est une Mère (*Bull.* 2016, 449).

130. C. Dobias-Lalou, *REG* 129 (2016), 39-61 : « Le toponyme Πτολεμαῖον dans les inscriptions de Cyrène : un essai de clarification ». Description archéologique du gymnase de Cyrène où l'on a voulu reconnaître un Ptolemaion d'après plusieurs inscriptions. Une étude précise montre que dans le décret d'Athènes *SEG* 58, 147 et 1837, il ne peut s'agir que du gymnase athénien de ce nom, et les inscriptions de bornage mentionnant un *Ptulumaion* ne concernent que des domaines agricoles. Le gymnase reste sans nom, et les domaines sans localisation définie.

131. *Tuiles*. – V. Scheibelreiter-Gail, in E. Rathmayr (ed.), *Hanghaus 2 in Ephesos. Die Wohninheit* 7, Wien, 2016 (*Forschungen in Ephesos*, VIII, 10), 525-532 : aperçu du timbrage de tuiles à Éphèse pour lequel manque une étude d'ensemble. Ce sont surtout des timbres ronds avec un nom de personne au génitif, ainsi Ἀπολλᾶδος, Μηνοφάνου, Μηνοφίλου, Ξένωνος, Στρατονίκου, Τρύφωνος, ou βασιλική, ou encore l'abeille avec Ἄρτ(έμυδος) ; quelques timbres quadrangulaires avec le nom Στρατο(-).

132. *Sculpture. Technique*. – B. Bourgeois, in R. von den Hoff, Fr. Queyrel, É. Perrin-Saminadayar (ed.), *Eikones. Portraits en contexte. Recherches nouvelles sur les portraits grecs du v<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> s. av. J-C.*, Venosa, 2016, 231-248 : « Les vies d'une reine. À propos des remaniements antiques de polychromie sur le portrait de Bérénice II à Mariemont ». L'étude technique (y compris de laboratoire) de cette pièce bien conservée permet de préciser le contenu concret de termes souvent rencontrés dans l'épigraphie à propos de l'entretien des statues, en particulier ξόειν (racler) et γανοῦν (faire briller grâce à de la cire).

133. *Sculpteurs*. – M. Melfi, in M. Melfi, O. Bobou (ed.), *Hellenistic Sanctuaries between Greece and Rome*, Oxford, 2016, 82-105 : « Damophon of Messene in the Ionian Coast of Greece. Making, re-making and updating cult statues in the second century B.C. ». À Buthrote, sur une base à orthostates trouvée en 1934 (à l'Asclépiéion ?) mais restée inédite, Δαμο[φῶν] Μεσση[νίου]. L'activité du sculpteur sur la côte ionienne s'expliquerait au mieux immédiatement après la victoire romaine de 167 a.C. : création du *koinon* des Prasai-boi (capitale Buthrote), indépendance de Leucade – occasion de la restauration de la statue d'Artemis Limenarchis ?-, mais l'interprétation de l'action de Damophon à Kranioi paraît hypothétique. M. voit en lui un artiste habile, conservateur dans ses goûts, que son expertise en matière religieuse rendait apte à comprendre la transition alors en cours, comme le faisait Polybe de son côté.

Selon ces vues, il conviendrait de placer la carrière de Damophon une génération plus tard que ce que j'envisageais (*Bull.* 2009, 42). – Sur le sculpteur voir aussi n° 227.

134. E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016), 224-239 : « Inscriptions gréco-romaines d'Anatolie, V » (n° 441). P. 227-228, n° 3 : à Halicarnasse, publication peu compétente de la dédicace par Μητροφάνης Ἀριστίππου, qui honore sa mère, Δημοῦν Γλαύκωνος ἱερατεύουσιν. La statue est l'œuvre du sculpteur Νικόμαχος Παρμενίσκου Κῶιος, connu pour avoir créé une statue de Flaminius d'après *IG XII* 4, 854, ce qui en donne la date. Sur cet artiste, voir à présent *Der neue Overbeck* (*Bull.* 2015, 57), 4, 3338-3339 : le présent texte est l'inscription donnée pour inédite dans cet ouvrage, n° 3339.

135. *Statues*. – Fl. Klauser, in *Eikones* (n° 132), 249-269 : « Das Siegerstandbild des elischen Fünfkämpfers Pythokles im Wandel der Zeit – eine Neubewertung ». On considère à tort que les inscriptions *I. Olympia* 162 (v<sup>e</sup> s. a.C.) et 163 (iv<sup>e</sup>-i<sup>er</sup> s. a.C.) pour l'olympionique vainqueur en 452 a.C. sont strictement parallèles : dans la première on ne peut restituer l'ethnique de l'athlète, dans la deuxième le nom du sculpteur est incertain. La statue créée par Polyclète a dû être emportée à Rome vers 61 a.C. sur l'ordre d'Appius Claudius Pulcher. Elle y a connu des fortunes diverses : la base *IGUR IV* 1580 date de la fin du iv<sup>e</sup> s. p.C.

136. S. Perea Yébenes, *Gerión* 33 (2015), 311-325 : « El voto de un soldado a Silvano – Zeus *Dalbenus* ? ». Statuette acéphale représentant Silvain accompagné d'un chien sur une base dont elle est solidaire, de provenance inconnue et conservée dans une collection barcelonaise, inscrite Γάιος Σελεύκο[υ] (plutôt que Σέλευκο[ς] de l'a.) στρατιώτης Διεὶ Δαλβηνῶ ἐδ[χ]ήν. Époque d'Hadrien ?

137. Caractéristiques d'une statue à Messène n° 225.

138. *Reliefs*. – À Athènes, n° 178.

139. J. Piccinini, *Arch. Class.* 66 (2015), 466-479 : « Between Epirus and Sicily: An Athenian Honorary Decree for Alcetas, King of the Molossians ? » : à l'acropole d'Athènes, fragment de relief avec l'extrémité gauche d'un fronton conservant le vestige d'une tête masculine et, sur l'architrave, Ζ<ε>ὺς Νάιος Δω[νή]. P. y voit l'en-tête d'un décret accordant la citoyenneté à Alketas roi des Molosses (voir le début d'*IG II*<sup>3</sup> 1, 411), allié loyal des Athéniens, et intermédiaire possible entre eux et Denys I<sup>er</sup> de Syracuse dont il était l'hôte.

140. C. Dobias-Lalou, *Lib. Ant. n. s.* 9 (2016), 163-176 : « D'un prétendu héros Dioscure aux défunts héroïsés », renverse l'interprétation du relief inscrit [-]υρος ἥρωος (*SEG* 56, 202 ; fin de l'époque hellénistique), où elle voyait une offrande à un Dioscure. La multiplication des parallèles représentant un cheval tourné vers la droite avec, souvent, le nom d'un défunt héroïsé, et trouvés dans des sanctuaires, y fait voir maintenant, d'une façon convaincante, un relief votif avec le nom d'un défunt impossible à restituer. En annexe, catalogue des reliefs analogues de Cyrénaïque (26 certains et 5 plus douteux).

141. *Bases*. – M. Ch. Monaco, in *Αρχιτέκτων* (n° 122), 279-284 : « A New Class of Anathemata », revient sur quelques offrandes athéniennes du iv<sup>e</sup> s. a.C. (*IG II*<sup>2</sup> 4570, 4582, 4422 et une base anépigraphie de Rhamnonte, V. Petrakos, *Ὁ δῆμος τοῦ Παμνοῶντος* I, 317 et fig. 226), de faible épaisseur et présentant au lit supérieur un encastrement en forme de *pi* au centre duquel se trouve une mortaise de fixation pour une statuette, le plus souvent décrites comme *tabula*.

Ce sont en fait les vestiges de *naïskoi*, et ce ne devait pas être rare, sur ces supports ou d'autres : j'en connais deux exemples au forum de Philippes.

142. *Terres cuites*. – H. Taeuber, in *Hanghaus 2 in Ephesos* (n° 131), 253, IKL 31 et pl. 132 ; description par E. Rathmayr, p. 584, TK 58 et pl. 288 : statuette en terre cuite d'un personnage en toge sur une base inscrite à l'arrière (avant cuisson) Σω(-) – signature de l'artisan, ou plutôt du propriétaire de l'atelier ; d'après l'écriture, III<sup>e</sup> s. p.C.

143. *Mosaïques*. – P. Themelis, *Prakt. arch. het.* 168 (2013) : « Ανασκαφή Μεσσηνίας » (*Bull.* 2016, 209). P. 91-92, mosaïque représentant un âne bâti suivi d'un jeune homme appelé Ζώσιμος ; on lit aussi le nom Μεσσηνία : probablement la pièce de Ménandre Μεσσηνία ἢ Ἀνατεθειμένη. – P. 95, dans la villa du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. p.C. à l'ouest du théâtre, médaillon inscrit Παράμονος ἀναγνώσσης ἐποίησε : il doit s'agir du commanditaire du pavement.

144. P. Cabanes, F. Drini, *Corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire* III n° 465 (*Bull.* 2016, 280 et 584). À Lissos, dans des thermes, inscription sur mosaïque en deux bandeaux nettement séparés l'un de l'autre (phot.) : Σωπάτρου τὸ βαλανῆον. Φιλιστίων ἐποίησε, Εὐτυχίδας ἐκονίασε, avec un commentaire contestable. La date proposée (avec précaution), II<sup>e</sup> s. a.C., est insolite. Cette date en effet singulière semble avoir été indiquée par le fouilleur : voir A. Oettel in A. Matthaei, M. Zimmermann (ed.), *Urbane Strukturen und bürgerliche Identität im Hellenismus* (2015), 243 et fig. 14. (M.S., D.R.)

145. *Graffiti*. – R. S. Bagnall, R. Casagrande-Kim, A. Ersoy, C. Tanriver, *Graffiti from the Basilica in the Agora of Smyrna*, New York, 2016, X-488 p. Publication complète de cet ensemble inscrit sur les parois du cryptoportique en sous-sol de la basilique Nord de l'agora de Smyrne, dont un aperçu avait été donné dès 2011 (*SEG* 61, 952-976). C'est un mélange de dessins et de textes parfois associés, le plus souvent uniquement voisins, et publié par unités topographiques (d'abord les textes, puis les dessins). Les photographies, parfois moins claires qu'on ne voudrait, permettent d'associer les deux séries ; pas de fac similé. La langue est celle de tous les jours et l'orthographe incertaine. Beaucoup ont un caractère sexuel, dessins comme textes, ce qui n'a pas toujours été compris : ainsi le dessin D 16.1, p. 202, représente à l'évidence une pénétration dans un vagin, et le texte TP 78.1, p. 384, a un caractère beaucoup plus direct que ce que la traduction laisse penser : πρὸ γαμε[τ]ν μὴ πίνετε HNHN « Before marrying dont drink... », en fait, si l'on garde le caractère populaire du grec, « avant de baiser, ne buvez pas (de vin ?) ». Il y a une cinquantaine de dessins de bateaux, une bonne trentaine de dessins de gladiateurs. On se ralliera à l'interprétation de Chaniotis *SEG* 61, 974 pour le graffiti TP 100.2 (p. 421), θελητή ἢ κυρία, « la dame est consentante » (les a. y voient un graffiti chrétien avec allusion à Marie). Le graffiti TP 96.2, p. 417 est mal compris : ἐλάινος ὁ πᾶσι φίλητος. ἐλάινε χαίροις πολλὰ ἀγαθώτατε « The olive-tree is dear to all. Mr Olive, farewell for a long time, good sir ». L'olivier n'a rien à faire ici : il vaut mieux écrire Ἐλαινος, graphie tardive de Ἐλενος (le nom est attesté à Smyrne, *I. Smyrna* 306) « Helenos est populaire (πᾶσι φίλητός ou mieux πασι-φίλητος). Helenos, grand salut, très bon » (dans un pareil endroit, l'interprétation funéraire serait étrange). La date est plutôt de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ou du début du III<sup>e</sup> s. p.C., mais il y a quelques graffiti chrétiens, en particulier des isopséphismes, ainsi κύριος ω πίστις ω (T 100.3, p. 423 ; *SEG* 61, 973) ;

certains dissimulent le nom de la femme aimée (étude par B., p. 47-52, et tentatives de résolution).

146. H. Taeuber, in *Hanghaus 2 in Ephesos* (n° 131), 235-252, puis 752-756, nombreux graffiti numérotés à la suite (plus de 120) avec le préfixe GR : noms de personnes, souvent dans une formule du type ἐμνήσθη ou équivalent ; listes de dépenses avec des mots intéressants : καταπρα[τικόν ?], « taxe d'achat » (p. 240, GR 329) ; ψωμ(ί)α, χρωρά (χλωρά), κότ(τ)ος. Plusieurs sortent du lot : GR 370, p. 250, donne une équivalence entre deniers et *assaria* (26 *assaria* font 1 denier 5 *assaria*, le denier serait à 21 *assaria* ; à Pergame, à l'époque d'Hadrien, 17 à l'achat et 18 à la vente) ; p. 235-236, GR 309-310 : Φιλῶ ἥς ὁ ἀριθμὸς ἀσξς (1266 : les solutions possibles sont Ἀντιδώρα, Στεφανίς, Σωσικλέα) et, d'une autre main καὶ ὁ φιλῶν δὲ ἔχει ἀγγε (1995 : seule solution possible : Εὐφρόσυνος) ; p. 238, GR 319 : Ἐγὼ παράψω ληνὸν οὐ κοιμήσομαι, « Je vais attraper une cuve où je dormirai », allusion à Diogène selon T., mais le mot ληνός est caractéristique de Thessalonique pour un sarcophage ; p. 239, GR 324 : Μάνης ΠΗ Ἡνιάγου (comprendre Ἡνιόχου ?) Ἴππουρος.

147. M. Zarnakoupi, in R. Benefiel, P. Keegan (ed.), *Inscriptions in the Private Sphere in the Greco-Roman World*, Leiden, 2016, 50-79 : « The Spatial Environment of Inscriptions and Graffiti in Domestic Spaces: the Case of Delos ». On connaît des inscriptions sur pierre dans au moins 23 maisons, et Z. en étudie trois exemples bien connus (ID 1987, 1802 et 2378) montrant chaque fois que le visiteur devait dès son entrée être sensible au statut du propriétaire de la maison. Les graffiti (dans 24 maisons ; surtout bateaux, chevaux, quelques inscriptions), moins visibles, sont toujours situés dans des espaces de passage, y compris dans des maisons riches. L'exemple cité p. 70, non interprété depuis sa première publication (*BCH* 40 [1916], 201), se rattache à une formule répandue (cf. n° 146). Je le comprends ainsi : Μνησι[θῆ] | Ἐ{κ}πάγαθος | ἐπ' ἀγαθῶ (sans lacune au début de la l. 3 où la première lettre est conservée presque complète).

148. D. Petrain, R. Benefiel, *ZPE* 200 (2016), 229-233 : « Good Fortunes at Oplontis? (A Reconsideration of *SEG* 38.1001) ». Après autopsie, le graffiti de la villa d'Oplontis peut être lu [Α]γαθίς, καλλ(ι)ερεῖς ἀγαθαῖς, « Agathis, tu sacrifies favorablement aux Bonnes Fortunes ». Les deux derniers mots forment le deuxième hémistiche d'un pentamètre : formule toute faite, ou jeu de mots avec l'anthroponyme initial ?

149. **Objets inscrits. Magie.** – G. Bevilacqua [et O. Colacicchi, restauratrice], *Arch. Class.* 66 (2015), 493-510 : « *Phileros e gli altri : una nuova defixio greca da Roma* ». Malédiction du 1<sup>er</sup> s. p.C. contre Φιλέρως παιδαγωγός, sa femme Τυκκία, Βοκκίων et Ἐλενος οἰκονόμος, destinés εἰς ψυχρὸν τάφον, εἰς θερ[μ]ὴν πυρὰν – deux expressions opposées de la mort, par le froid de la tombe et la chaleur du bûcher funéraire – et voués aux dieux infernaux, θεοὶ χθόνιοι. B. revient sur la *defixio* contre des athlètes de mêmes date et provenance qui a échappé au *Bull.* : εἰς θάλασσαν βάλλω, εἰς ποταμόν, εἰς λο[υ]τρῶνα, εἰς μέγαρο[v], 10 Égyptiens d'Alexandrie (2 lutteurs, 6 athlètes), 2 Éphésiens, 1 chacun de Sardes, Tralles, Aizanoi, Cos. Relever le nom intéressant Μαρτίων d'origine araméenne ([Δα]μαρίων et [Μαρ]μαρίων sont écartés pour des raisons de place), les noms égyptiens Ἀπίων, Σίφουος, Ἄμμωνας et la formule onomastique romaine que B. ne relève pas : Λεύκιον Πινάριον Ἡρακλείδου υἱὸν Ἀλεξανδρέα.

150. *Defixiones* : Athènes n°s 177, 201. Némée n° 215.

151. *Balles de fronde*. – En Macédoine n° 313.

152. A. Avram, in A. Panaite, R.-Cîrjan, C. Căpiță (ed.), *Moesica et Christiana. Studies in honour of Professor Alexandru Barnea*, Brăila, 2016, 489-493 : « Marginalien zu griechisch beschrifteten Schleudergeschossen (III) » : lot de 4 balles de fronde passé en vente à Londres en 2013 dont l'une au nom du roi Alexandre (voir à ce sujet *Bull.* 2014, 50). Un exemplaire marqué seulement ΛΥ est attribué à Lysimaque sans fondement suffisant. D'après un exemplaire sans légende, mais orné d'une abeille, type très rare, A. attribue l'ensemble du lot à la côte de la mer Noire et à l'expédition de Zopyrion en Thrace (331 a.C.).

153. M. Manov, N. Torbov, *Arch. Bulg.* 20/2 (2016), 29-43 : « Inscribed Lead sling Bullets with the Name of Alexander the Great and with Other Names and Symbols found in Thrace ». Publication de 27 balles de fronde, toutes inscrites sauf une, conservées dans une collection privée de Plovdiv. Un lot homogène de 12 pièces certainement trouvées au même endroit, portant d'un côté Ἀλεξάνδρου, de l'autre Φιλίππου, est mis en rapport avec l'expédition thrace d'Alexandre en 335 a.C. (pas d'autre exemple connu). Autres types nouveaux : Πολιάρχου (3 exemplaires), Ἀνθίππου (le nom est réparti des deux côtés de l'objet). On pourrait être tenté de mettre en rapport le nom Ἀερόπου, typiquement macédonien, avec celui d'un officier de Philippe II qui a participé à la bataille de Chéronée, mais rien n'indique qu'il ait fait campagne en Thrace.

154. E. Nankov, in I. Marazov (ed.), *Trakija i okolnijat svjat*, Shumen, 2016, 282-293 : « Inscribed Lead Sling Bullets from the Regional Museum of History in Shumen. New Data on the Macedonian Campaigns in the Lands of the Getae in the Time of Philip II and Alexander III » : 10 balles de fronde inscrites Τυρβάκου (2 ex. ; Scythe au service de Philippe II) ; ὀδύνη τ[οῖς - -] ou κ[οῖς - -] ; Δημ[η]τρίου (l'officier mentionné par Démosthène, *Phil.* 3, 58 bien plutôt que le roi) ; Λυ(συνίου), connu par Arrien, *Anab.* 1, 2, 1, plutôt que le futur roi Lysimaque ; Βασιλέ(ως) Ἀλεξάν(δρου) (4 ex.) ; στρατη(γοῦ) Ἀλ[ε]ξ[άν]δρου). Le plomb utilisé vient de Grèce, et la dispersion géographique des trouvailles indique que ces troupes arrivaient tout équipées par voie de mer.

155. M. Manov, *Bulgarian e-Journal of Archaeology* 6/2 (2016), 191-201 : « A lead sling bullet of the Macedonian King Philip V (221-179 BC) » : dans une collection privée de Blagoevgrad, balle de fronde conservant les vestiges du moulage avant ébarbage (c'est rare), avec d'un côté la massue d'Héraklès, de l'autre un foudre et les lettres ΦΙ ; rapport possible avec le siège de l'établissement des Maedes près de Petra en 181 a.C. (Tite Live, XL, 22, 12).

156. *Instrument astronomique*. – M. Allen *et alii* (ed.), « The Inscriptions of the Antikythera Mechanism », *Almagest. International Journal for the History of Scientific Ideas*, 7/1, 2016, 310 p., nombreuses illustrations. La totalité du fascicule est consacrée à l'étude de cet extraordinaire objet dont de nouvelles méthodes ont permis de faire progresser le déchiffrement et la compréhension (déjà *Bull.* 2009, 66 ; 2013, 54 ; 2014, 48), avec six études dont les quatre dernières procurent l'édition critique, la traduction en anglais et un commentaire prioritairement astronomique de ce mécanisme sans autre exemple daté vraisemblablement du II<sup>e</sup> s. a.C. : p. 68-137, Y. Bitsakis, A. Jones, « The Front Dial and the Parapegma Inscriptions », où il s'agit du mouvement des planètes ; p. 138-215, M. Anastasiou *et alii*, « The Back Dial and Back Plate Inscriptions » qui intéressera particulièrement par l'étude du calendrier, p. 155-175, suivant en gros les conclusions de P. Cabanes (*Bull.* 2013, 55), à l'exclusion cependant de

Datyios, qui ne doit pas être un nom de mois (p. 173), et celle des concours, p. 174-175.

157. *Objets de métal*. – M. Mexi, K. Douni, in *Πρακτικά ιε' επιστημονικής συνάντησης ΝΑ. Αττικής*, Kalivia Thorikou Attikis, 2015, 83-99, « Αρχαίος Δήμος Παιανίας Υπένερθεν : νεότερα ανασκαφικά δεδομένα ». P. 91-92 : dans une tombe, tablette d'héliaste avec un nom qui semble nouveau, Ἀμυνιπτο[?] Παιανί (IV<sup>e</sup> s. a.C. ?).

158. D. Dana, *Revista Bistriței* 29 (2015), 113-122 : « “Bonjour, madame !” sur le couvercle d'un miroir : nouvelle inscription grecque d'Ilișua sur *instrumentum* ». Petit disque de métal trouvé dans le *praetorium* du petit camp d'Ilișua (*Arcobara*), orné de deux oiseaux et inscrit Κυρεία χέρε, formule nouvelle pour un miroir, témoignage supplémentaire de la présence de familles de militaires dans les camps (II<sup>e</sup> s. p.C.). Réflexions sur cette catégorie d'objets et sur la présence des hellénophones en Dacie romaine.

159. D. Dana, M. Kamiševa, N. Theodossiev, *ZPE* 199 (2016), 60-64 : « Une signature d'artisan sur le fourreau d'une épée trouvée près de Béroia de Thrace ». Fourreau en argent d'une épée de tradition celtique, trouvé en 1960 dans un trésor du tournant de l'ère chrétienne mais passé inaperçu, inscrit Σευτης ἐποίησεν παιαγρος (ces dernières lettres, de lecture certaine, demeurent énigmatiques). L'objet appartient à une série homogène produite entre 40 et 15 a.C. surtout en Gaule cisalpine, mais a certainement été fabriqué en Thrace.

160. *Objets de métal* en Thessalie n° 290 ; en Macédoine n° 312 ; dans le Pont Nord n° 378.

161. *Poids*. – O. Tekin, *Balance Weights in the Aegean World. Classical and hellenistic Periods*. Istanbul, 2016, X-290 p. dont 36 pl. Présentation cursive des poids du monde grec égéen mettant l'accent sur la région de la Propontide. Retenir surtout l'abondante série des poids de Cyzique, p. 69-83 et pl. 12-18 p. 186-192.

162. P. Weiß, *ZPE* 200 (2016), 247-273 : « Jenseits der Agoronomie. Neue und alte griechische Marktgewichte der Kaiserzeit ». Publication de poids le plus souvent sans origine précise vus dans le commerce ou des collections privées et signés par des panégyriarques (2 ex.), des irénarques (2 ex.), des parphyliques (4 ex.), des hipparques (10 ex. ; on connaît 18 poids signés d'hipparques, dont beaucoup en forme de feuille de lierre, et l'attribution à Smyrne ou sa région gagne en crédibilité), la cité elle-même (1 ex.), un évergète (poids de bronze avec un tenon percé d'un trou offert τῷ Κυλεατῶν δήμῳ – impossible à localiser –, peut-être pour une balance officielle). P. 265-266, n° 1, gentilice très rare Κορεάτιος, Curiatius, dans une cité inconnue.

163. St. Gramaticu, *Dacia* 59 (2015), 21-47 : « On the Metrology of the City of Istros in the Autonomous Period » : poids triangulaire avec à l'avant l'inscription [Ι]στρ[ι](ων) et au revers un aigle tenant un dauphin dans ses serres. Catalogue chronologique des 37 poids connus d'Istros, la plupart inscrits.

164. H. Taeuber, in *Hanghaus 2 in Ephesos* (n° 131), 253, IKL 32 et pl. 132 (inscription), et 517, B 346, photo et fac sim. pl. 239 (description par E. Rathmayr) : poids quadrangulaire inscrit de chaque côté ἡμίλειτρον. Aucun des auteurs n'en indique le poids. P. 487 et pl. 226, le poids B 9, estampillé mais non inscrit, a été pesé : 233 g.

165. *Inscriptions vasculaires*. – H. Taeuber, in *Hanghaus 2 in Ephesos* (n° 131), 763, IKL 33 et pl. 325 et 506 : sur l'épaule d'un petit vase de terre

cuite, λύκτιον, nom d'un médicament bien répandu. Le commentaire cite Galien, 12, 63, mais méconnaît la littérature du sujet (en dernier lieu *Bull.* 2015, 108) et renvoie à une description archéologique par E. Rathmayr qui ne semble pas figurer dans l'ouvrage.

166. J. Bénézet, L. Savarese, *Rev. Arch. Narb.* 47 (2014), 127-154 : « La baie de Collioure à la fin de l'âge du Fer (fin III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. n. è.) ». P. 143 et fig. 20, 1 : bouchon d'amphore estampillé Λυκαίθ[ου] ; restituer au centre une étoile à six branches. D'autres exemplaires sont connus (fin II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. a.C.).

167. *Lampe*. – L. Radu, *Peuce* 14 (2016), 129-144 : « Un opaiț cu marca Hermes Cyzicianul descoperit la Callatis. Note despre legăturile dintre orașul Cyzicus și vestul Pontului » : à Mangalia (Callatis), dans une tombe du II<sup>e</sup> s. p.C., lampe de type corinthien marquée sur le fond, avant cuisson, Ἑρμῆς Κυζι(κηνός), nouveau témoignage des relations entre Cyzique et le Pont gauche.

## ATTIQUE

(Christophe Feyel, Delphine Ackermann)

168. **Outils et ouvrages généraux.** *Prosopographie*. – Les spécialistes de prosopographie attique disposent depuis peu de nouvelles bases de données en ligne. Ce sont des outils précieux notamment pour chercher à compléter un nom lacunaire. Ainsi, le site de S. G. Byrne, *Athenian Onomasticon* (<http://www.seangb.org>), offre la version la plus récente du *LGNP* II (1994) et de son complément, *The Foreign Residents of Athens* (1996), et il remplace et complète pour l'Attique le site du *LGNP* (<http://www.lgnp.ox.ac.uk/online>). On peut interroger la base de données par nom complet ou partiel (en grec ou translittéré), par lieu (dème, tribu, cité d'origine dans le cas d'un étranger), par membre de la famille, par sexe, par statut (Athénien ou étranger résident), ou encore en sélectionnant une fourchette chronologique. (D.A.)

169. J. S. Traill (ed.), *Persons of Ancient Athens*, Toronto, 1994-2012, 21 vol., s'inscrit dans la tradition des catalogues prosopographiques, initiée pour l'Attique par J. Kirchner. Cette somme est la version papier d'une base de données numérique, qui a pour origine les fiches prosopographiques élaborées par B. D. Meritt lors de ses travaux sur les inscriptions attiques. Riche de plus de 100 000 entrées, l'ouvrage est plus ambitieux encore que le *LGNP* II, car il inclut les noms lacunaires et tous les étrangers, y compris ceux qui, sans s'être jamais rendus dans la cité, ont été honorés par cette dernière. Il présente plusieurs avantages par rapport au *LGNP* : il reproduit systématiquement le passage de la source mentionnant le personnage ; il précise le type de source (décret, liste éphébique, etc.), et la fonction du personnage. Cette entreprise colossale est extrêmement utile pour les historiens, mais on peut se demander si la version papier est vraiment nécessaire : les volumes sont très onéreux et assez peu pratiques. Ainsi, il n'est pas facile de repérer un personnage que l'on cherche dans un tel dédale de noms ; et les suppléments et corrections, éparpillés dans divers volumes, rendent fastidieuse la recherche du dernier état d'une entrée. Ne fournir aux usagers qu'une version en ligne aurait été tout à fait justifié pour un projet d'une telle ampleur. La base de données en ligne (<http://projects.chass.utoronto.ca/attica>), encore très incomplète (seules les lettres Β, Γ, Δ, soit environ 10 000 noms, sont accessibles), permet de résoudre les problèmes que pose la version

papier : elle comprend une section *addenda et corrigenda* (disponibles seulement pour les vol. 1-7), où les suppléments et corrections figurent au même endroit et sont mis à jour régulièrement. Une fois l'usager familiarisé avec les règles d'utilisation (abréviations, grec translittéré, etc.), l'usage de la base de données est aisé, et permet des recherches par nom, sexe, statut, activité, lien de parenté, lieu, date, type de source. (D.A.)

170. K. Karila-Cohen, *Revue historique* 680 (2016), 869-904 : « *Prosopographia Attica 2.0*. Base de données et raisonnement prosopographique », dans le cadre de l'établissement d'une base de données prosopographiques relationnelle en ligne sur les Athéniens de la basse époque hellénistique, réfléchit sur la méthodologie de la prosopographie attique. Elle définit les critères à prendre en compte avant d'établir un lien prosopographique entre deux attestations d'un même nom, et s'interroge sur le nombre et le type de combinaisons nécessaires entre ces critères avant de pouvoir qualifier le lien prosopographique d'« assuré » ou seulement de « probable ». L'a. consacre un long développement à un exemple, la famille des Chariklès et Théodôros de Phalère. (D.A.)

171. *Épigrammes archaïques et classiques*. – S. Kaczko, *Archaic and Classical Attic Dedicatory Epigrams. An Epigraphic, Literary, and Linguistic Commentary*, Berlin, 2016, XXIV-628 p., livre un corpus des épigrammes attiques gravées sur la pierre au cours des époques archaïque et classique. K. entend l'adjectif « attique » dans un sens à la fois géographique et linguistique. L'ouvrage commence par la réédition de l'ensemble des épigrammes gravées sur la pierre découvertes sur l'Acropole (nos 1-99), se poursuit par la présentation des épigrammes gravées sur des objets en bronze (nos 100-105), incisées sur des vases en argile (nos 106-116) et s'achève par un corpus des épigrammes trouvées hors de l'Acropole (nos 117-141) – en Attique, mais aussi à l'extérieur de cette région (ainsi, n° 117, dédicace d'un autel d'Athéna et d'Apollon à Délos, *ID* 47, ou n° 120, dédicace à Apollon faite par Alkméonidès au Ptoion d'Akraiphia, *IG* I<sup>3</sup>, 1469). – L'ensemble de l'ouvrage apparaît exemplaire. Chacune des inscriptions rééditées est en effet dotée d'un lemme clair, d'une ou de plusieurs photographies, ou, à défaut, d'un dessin, ainsi que d'un commentaire à la fois historique et philologique, qui se caractérise à la fois par sa minutie et sa prudence. Le livre ne constitue pas, comme un lecteur non prévenu aurait pu le craindre, un doublon des *CEG*, dont il conteste parfois les choix (voir les *dubia*, p. 535-565). Surtout, il présente le grand avantage d'offrir une réédition à jour des *Dedications from the Athenian Acropolis* dues à A. E. Raubitschek (1949), sur laquelle l'historien pourra s'appuyer. (C.F.)

172. *Écriture*. S. V. Tracy, *Athenian Lettering of the Fifth Century B.C. The Rise of the professional Letter Cutter*, Berlin, 2016, XIV-239 p., livre une synthèse très richement illustrée, qui vient couronner une carrière scientifique tout entière consacrée à l'étude des lapicides athéniens. Après avoir analysé dans de précédents ouvrages le travail des graveurs de la fin de l'époque classique et de l'époque hellénistique, T. s'est ici intéressé aux lapicides du v<sup>e</sup> s. a.C. L'introduction (1-6) rend hommage aux pionniers (Meritt, Wade-Gery, McGregor, Meiggs et Lewis), mais souligne également une de leurs erreurs : persuadés que le *three-bar sigma* n'avait pas été employé après 446, ils se sont servis de ce critère pour dater un certain nombre de documents importants des années 440, et ce, à tort puisque le *sigma* à trois hastes apparaît dans des inscriptions bien postérieures. En observant la gravure des inscriptions attiques du v<sup>e</sup> s. a.C., l'a. veut

chercher à identifier des lapicides et, par là, contribuer à l'interprétation de documents importants. Les p. 7-13 résument les résultats auxquels il est parvenu, en donnant une liste des inscriptions dont il a traité ou qu'il a assignées à tel ou tel graveur. La première partie (17-73) offre une étude générale de la gravure au <sup>v</sup><sup>e</sup> s. a.C., en étudiant quelques exemples isolés de gravure (29-40) et surtout les lapicides qui ont gravé le *lapis primus* et le *lapis secundus* des *Athenian Tribute Lists* (*JG I*<sup>3</sup>, 259-280) (avec une conclusion intéressante : là où ses prédécesseurs voyaient deux lapicides à l'œuvre, T. en compte jusqu'à six au travail sur ces documents), ainsi que les graveurs des stèles des Hermocopides (*JG I*<sup>3</sup>, 421-430) (56-73). La seconde partie (77-197), dont le détail est impossible à résumer ici, présente le style et les œuvres de douze graveurs actifs entre 450 et 390 a.C. avec de nombreuses photographies d'estampages qui contribuent à la valeur de l'ouvrage. Trois annexes rééditent des articles que T. a consacrés à la gravure d'inscriptions du <sup>v</sup><sup>e</sup> s. (« Hands in Fifth-century B.C. Attic Inscriptions », *Studies Dow*, 277-282 ; « The Wrongful Execution of the Hellenotamiai (Antiphon 5.69-71) and The Lapis Primus », *Class. Phil.* 109 (2014), 1-10 ; « Down Dating Some Athenian Decrees with Three-Bar Sigma: a Palaeographic Approach », *ZPE* 190 (2014), 105-115). (C.F.)

173. *Institutions*. – A. Laffon, *REG* 129 (2016), 17-37 : « La désignation de suppléants par tirage au sort (ἐπιλαχών) dans l'Athènes classique », note que la source littéraire la plus explicite à ce sujet est un passage d'Harpocrate. À en croire ce texte, le tirage au sort de suppléant pour des magistrats était systématique. L'étude des inscriptions conduit à une conclusion plus nuancée. Et l'a. de commenter *Agora XV*, 492 qui prévoit une désignation seulement partielle des suppléants de conseillers. Analyse d'autres inscriptions bouleutiques qui révèlent des manques similaires. Aucun autre texte que celui d'Harpocrate n'indique que la désignation de suppléants ait été menée pour le reste des magistrats. – Cette étude suggestive et prudente soulève une question intéressante quant à la *dokimasia* : si la désignation de suppléants n'était pas pratiquée de façon systématique alors que l'examen préliminaire s'était peu à peu étendu à l'ensemble des détenteurs de l'autorité publique, quelle était l'utilité pratique de la *dokimasia* ? Si un candidat se trouvait invalidé alors qu'aucun suppléant n'avait été prévu pour le remplacer, ne risquait-on pas de se retrouver devant un vide juridique ? (C.F.)

174. V. Gabrielsen, in Cl. Tiersch (ed.), *Die athenische Demokratie im 4. Jahrhundert. Zwischen Modernisierung und Tradition*, Stuttgart, 2016, 121-161 : « Associations, Modernization and the return of the private Network in Athens », livre une histoire des associations athéniennes attestées entre 430 et 300 a.C. Selon lui, le développement du phénomène associatif trouve son origine dans les idéaux et les aspirations de la démocratie athénienne, mais il a aussi donné une impulsion nouvelle à la vie en cité, tout en marquant le retour en force des réseaux privés. G. montre de façon convaincante que les caractères originaux de ce qu'on appelle « l'association hellénistique » existent dès le début du <sup>iv</sup><sup>e</sup> s. Étude fouillée des associations qui ont existé dès la fin du <sup>v</sup><sup>e</sup> s. – les *orgéones* et les *thiasôtai*. Puis, étude des *hétairieai* – lieux de sociabilité dont les membres partagent des repas, qui se donnent des noms particuliers, parfois provocateurs et au sein desquels la vie religieuse joue un rôle central. Dernier type d'associations qui connaît un grand développement : l'association ethnique et religieuse (*ethno-congregational*) : analyse des associations thraces

et du culte de la déesse Bendis. Selon G., l'une des originalités du phénomène associatif est d'avoir su unifier trois notions jusque-là bien distinctes – celle de citoyen, celle de dévôt d'un culte et celle d'associé. Un utile appendice dresse la liste des noms que se sont donnés les associations athéniennes d'*orgéônes*, de *thiasôtai* et d'*éranistai*. (C.F.)

175. P. J. Rhodes, *Topoi* 20 (2015), 395-409 : « Léopold Migeotte on Athenian Finance », présente à grands traits – dans le cadre des actes de la table ronde consacrée au livre récent de L. Migeotte (n° 63). – l'organisation des finances athéniennes depuis l'époque archaïque jusqu'à l'époque hellénistique, telle que les inscriptions la font connaître. (C.F.)

176. **Époques archaïque et classique.** – Inscriptions archaïques et leurs supports : n° 124.

177. B. Bravo, A. Wolicki, *BCH* 139-140 (2015-2016), 211-236 : « Un *katadesmos* du banquier Pasiôn (*SEG* LIII 256) », reviennent sur une tablette de plomb contenant le nom de Pasiôn fils de Dikaiarchos en qui ils veulent décidément reconnaître le célèbre banquier du iv<sup>e</sup> s. (*contra*, avec de solides arguments, Ph. Gauthier, *Bull.* 2004, 140). Étude minutieuse des différents termes mentionnés dans le document (ainsi, *ἐπιστολή*, employé par ailleurs dans deux autres tablettes de défixion attiques) et observations relatives au support du texte : les lettres sur plomb sont utilisées dans un contexte très particulier, celui de la côte Nord de la Mer Noire et sont écrites dans un dialecte ionien de l'Est. Développement intéressant sur l'emploi de la magie au iv<sup>e</sup> s., avec renvoi à Platon, *République*, 364 b-c. (C.F.)

178. M. Deene, *ZPE* 198 (2016), 75-87 : « Who commissioned and paid for the Reliefs on Honorary *Stelai* in Classical Athens? Some new Thoughts », essaie de savoir, après bien d'autres (dont C. Lawton, M. K. Langdon) qui a payé les reliefs décorant un certain nombre de décrets athéniens de l'époque classique. Historiographie de la question. Après avoir constaté qu'à l'exception de deux décrets pour des prêtresses athéniennes, tous les autres décrets portant des reliefs sculptés concernent des non-citoyens, l'a. estime que le coût de ces reliefs a dû être assumé par la cité. Selon lui, il revenait au secrétaire du Conseil et du Peuple de décider, en fonction de la somme dont il disposait, s'il fallait ou non doter un décret d'un relief. (C.F.)

179. D. Knoepfler, *REG* 129 (2016), 217-236 : « L'appariement des tribus aux Thargélies d'Athènes et les cinq collines oropiennes du *Pour Euxénippe* d'Hypéride (à propos du volume *IG* II<sup>3</sup> 4 du nouveau corpus des inscriptions attiques) », étudie d'abord la série que constituent les bases en rapport avec le concours des Thargélies – concours au cours duquel s'affrontaient cinq chœurs dans chacune des deux tranches d'âge (*paides* et *andres*) et où les dix tribus étaient groupées deux à deux. On savait qu'à l'origine, le groupement des tribus, dû à un tirage au sort, variait chaque année, mais qu'à partir d'une date comprise entre 384/3 et 365/4 a.C., un mode d'appariement fixe est apparu. Étude d'*IG* II<sup>3</sup> 4, 478, dédicace datée de 372/1 par la mention de l'archontat d'Alkisthènes : elle est vraisemblablement le plus ancien témoignage relatif au nouveau système d'appariement. K. souligne que la base qui portait cette dédicace était cylindrique et qu'elle rappelait une victoire dans la catégorie des *paides*. Or l'usage de tels socles cylindriques a été limité – avait montré P. Amandry en 1977 – à une période comprise entre au moins 365 et 349 a.C. Tout se serait passé comme si la réforme du concours choral des Thargélies avait porté à la fois sur le mode

d'appariement des dix tribus et sur la manière de célébrer cette victoire dans la catégorie des *paides*. Pour étayer cette hypothèse, K. examine le § 16 du discours d'Hypéride *Pour Euxénippe*. L'orateur y mentionne en effet un groupement des tribus athéniennes analogue en son principe à celui qui était en vigueur pour le concours des Thargélies. Les tribus athéniennes groupées deux à deux par tirage au sort s'étaient vu attribuer par le peuple, sur le territoire d'Oropos une zone montagneuse divisée en cinq lots. Discussion sur les opérations nécessaires à cette appropriation d'une portion du territoire d'Oropos par le corps civique athénien : il y a eu bornage, puis appariement des tribus et répartition effective des terrains. Mais quelle est la date de ces différentes opérations ? K. montre que le bornage de l'Oropie et le partage des collines entre les tribus ont été effectués non juste après la nouvelle mainmise athénienne sur Oropos en 335, mais bien auparavant, *ca* 375/4-374/3 *a.C.* – au moment où pour obtenir l'alliance des Athéniens face aux agressions de Thèbes, les Oropiens leur ont donné la partie de leur territoire la moins à même d'être cultivée. Pour que cette affaire n'apparaisse pas comme une provocation à l'égard des Thébains, les Athéniens n'ont pas annexé cette terre, mais en ont confié la gestion aux dix tribus, en appariant les tribus deux à deux par le biais du tirage au sort. Quoi qu'il en soit, les Athéniens ont utilisé à cette occasion l'ancien système d'appariement des tribus, employé notamment pour le concours des Thargélies. Cette déduction sûre permet de dater l'introduction du nouveau système à une date comprise entre 380/79 (date certaine d'*IG* II<sup>3</sup> 4, 476, attestation la plus récente de l'ancien système de groupement) et 372/1 *a.C.* (date assurée du témoignage le plus ancien relatif au système d'appariement fixe). Utile tableau récapitulatif p. 236. (C.F.)

180. D. Knoepfler, *JS* 2016, 147-211 : « Le décret d'Athènes sur la *kréano-mia* des Petites Panathénées : un modèle politique pour le partage des viandes entre les *dèmes* attiques », livre une étude développée d'*IG* II<sup>3</sup> 1, 447, composée de deux fragments – l'un publié dès 1842 par K. Pittakis et l'autre, édité par D. M. Lewis en 1959. Étude bibliographique, analyse de la nature du texte – loi, puis décret liés à l'octroi par Alexandre du territoire d'Oropos. L. 34-35, K. restitue de façon convaincante  $\theta\upsilon\epsilon\iota\nu\ \tau\acute{\alpha}\varsigma\ \mu\acute{\epsilon}\nu\ \delta\upsilon\omicron\ \text{[}\acute{\alpha}\rho\nu\alpha\varsigma\ \tau\acute{\eta}\nu\ \tau\epsilon\ \tau\acute{\eta}\mu\text{]} \ \text{[}\Lambda\theta\eta\nu\acute{\alpha}\iota\ \tau\acute{\eta}\mu\text{]} \ \text{[}\Upsilon\gamma\iota\epsilon\acute{\iota}\alpha\iota\ \kappa\alpha\iota\ \tau\acute{\eta}\nu\ \acute{\epsilon}\nu\ \tau\omega\iota\ \acute{\alpha}\rho\chi\alpha\acute{\iota}\omega\iota\ \nu\epsilon\acute{\omega}\iota\ \theta\upsilon\omicron\mu\acute{\epsilon}\nu\eta\nu\text{]}$ . L. 52-53 – passage où il est question de la répartition des viandes du sacrifice – il restitue, au terme d'une longue analyse des restitutions proposées,  $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\ \text{[}\tau\omicron\upsilon\varsigma\ \beta\omicron\upsilon\lambda\epsilon\upsilon\text{]}\tau\acute{\alpha}\varsigma\ \delta\pi\acute{\omicron}\sigma\omicron\upsilon\varsigma\ \acute{\alpha}\nu\ \text{[}\pi\alpha\rho\acute{\epsilon}\chi\eta\mu\iota\ \delta\ \delta\eta\mu\omicron\varsigma\ \acute{\epsilon}\kappa\alpha\sigma\tau\omicron\varsigma\text{]}$ , à la place de  $\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\ \text{[}\tau\omicron\upsilon\varsigma\ \pi\epsilon\mu\pi\acute{\omicron}\nu\text{]}\tau\acute{\alpha}\varsigma\ \delta\pi\acute{\omicron}\sigma\omicron\upsilon\varsigma\ \acute{\alpha}\nu\ \text{[}\pi\alpha\rho\acute{\epsilon}\chi\eta\mu\iota\ \delta\ \delta\eta\mu\omicron\varsigma\ \acute{\epsilon}\kappa\alpha\sigma\tau\omicron\varsigma\text{]}$  (restitution suggérée dès 1847 par J. L. Ussing). Réflexions sur la représentation proportionnelle des *dèmes* attiques au Conseil de la cité et sur sa progressive redécouverte. Considérations sur la date du document que K. fixe fermement à l'année 335/4. L. 61-62, K. montre qu'il faut restituer  $\acute{\epsilon}\lambda\acute{\epsilon}\sigma\theta\alpha\iota\ \delta\grave{\epsilon}\ \tau\omicron\nu\ \delta\eta\mu\omicron\nu\ \text{[}\pi\alpha\rho\acute{\alpha}\chi\rho\eta\mu\alpha\ \theta\epsilon\omega\rho\omicron\text{]}\delta\text{[}\varsigma\ \pi\acute{\epsilon}\nu\tau\epsilon\text{]}$  et suggère avec prudence que l'ambassade sacrée en question a été adressée à Alexandre, à qui Athènes devait l'acquisition du territoire appelé *Néa*. (C.F.)

181. D. Knoepfler, *ibid.*, revient, en appendice, 197-211, sur *IG* II<sup>3</sup> 1, 237, décret pour Phyleus d'Oinoè. *L'honorandus* a été secrétaire du Conseil et du Peuple pour les lois, et non pas hiérope comme on l'a longtemps cru. Selon K., ses deux acolytes ne sont pas deux compatriotes de *dème* qui auraient été secrétaires adjoints, mais trois bouleutes d'Oinoè qui, avec Phyleus lui-même, constituaient la représentation régulière de ce *dème* au Conseil. À la l. 52-53 il faut

lire καὶ οἱ συν[άρχοντες δημόται] ou mieux καὶ οἱ συν[βουλευόντες δημόται] ou bien encore καὶ οἱ συν[βουλευταί]. (C.F.)

182. D. Knoepfler, in J.-Chr. Couvenhes (ed.), *La symmachia comme pratique du droit international dans le monde grec d'Homère à l'époque hellénistique*, Besançon, 2016, 246 p., 125-160 : « "Pour que demeure la *philia* et la *symmachia* entre Athènes et les Eubéens" (IG II<sup>2</sup> 149 = IG II<sup>3</sup> 1, 2, 398, une inscription attique à reconsidérer) », revient sur le dossier épigraphique relatif aux alliances conclues entre Athènes et les cités eubéennes dans les deux premiers tiers du IV<sup>e</sup> s. a.C. Étude d'IG II<sup>2</sup>, 16, alliance entre Athènes et Érétrie conclue en 394 et où il faut décidément lire l. 8-9 du fragment b ὑπάρχεν δὲ [τάς] σ[πονδάς] ἔτη ἑκατόν et non ὑπάρχεν δὲ [τάς] σ[πονδάς] εἰς αἰδίον avec A. P. Matthaïou. Analyse des lignes du décret d'Aristotélès qui mentionnent les différentes cités eubéennes, mais non un *koinon* regroupant ces cités. IG II<sup>2</sup>, 124 mentionne un traité entre Athènes et Carystos ainsi que des négociations menées entre Athènes et les trois autres cités d'Eubée (Érétrie, Chalcis et Histiee) : à cette date, il n'y a toujours aucun *koinon* eubéen. Ensuite, étude d'IG II<sup>3</sup> 1, 399, décret proposé par Hégésippe que S. D. Lambert propose de dater soit en 348 soit en 343, en marquant sa préférence pour la première solution. Pour sa part, K. défend pour la l. 21 la restitution [ἐπαινέσαι δὲ καὶ τοὺς βοθη-σ[αντ]ίας Ἐ[ρ]ε[τριεύσιν Χαλκιδέας καὶ Κα]ρυστίους. Il montre également que l'inscription est postérieure à 344/3 a.C., quand Démosthène et Hégésippe s'en prennent aux responsables athéniens de la politique menée en Eubée avant la paix de Philocrate. Enfin, analyse d'IG II<sup>3</sup> 1, 398 – décret pour Héracléodôros d'Histiee – que S. D. Lambert voudrait dater de 348 a.C. également, mais que plusieurs indices conduisent à dater fermement des années 350 : la gravure du texte indique le milieu du IV<sup>e</sup> s. a.C. et son style a été rapproché par M. B. Walbank d'IG II<sup>2</sup>, 123, 140, 153 et 289, inscriptions presque toutes datées de la décennie 350 ; l'expression δέκα ἡμερῶν, employée à la l. 20 du décret, apparaît comme typique des années 360 et 350 ; l'orthographe, notamment la coexistence des graphies ο et ου, va dans le même sens. Ce faisceau d'indices conduit à dater le décret des années 356-353, au lendemain du conflit eubéen. Même si le décret fait allusion à l'amitié et à l'alliance entre Athènes et les Eubéens (l. 5-6), il est exclu qu'ait existé dès le milieu du IV<sup>e</sup> s. une confédération eubéenne avec laquelle Athènes aurait négocié un traité en parallèle avec ceux qu'elle a conclus avec chacune des cités d'Eubée. Les *Euboeis* ne constituent donc que le cadre géographique dans lequel la diplomatie athénienne s'est activée pour se rallier les différentes cités eubéennes. (C.F.)

183. E. Kourinou, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 3, signale l'acquisition d'une stèle funéraire attique du IV<sup>e</sup> s. a.C. portant sur deux lignes les noms Χίονις Χιόνιδος, Φιλτώ, ainsi qu'une autre portant l'anthroponyme Νικομένης Σο<υ>νιεύς. (C.F.)

184. S. D. Lambert, *The Last Erechtheion Building Accounts*, 2016 (*AIO Papers*, 7), s'intéresse à deux fragments des comptes de l'Érechtheion qui ont été gravés en alphabet ionien et qui appartiennent à la même pierre qu'IG I<sup>2</sup>, 478. Ces inscriptions mentionnent l'incendie de l'Érechtheion en 406 (Xénophon, *Helléniques*, I, 6, 1) et les travaux de réparation qui l'ont suivi. L'a. donne le texte de ces deux fragments tel qu'il l'avait établi en 2000, puis celui d'IG I<sup>2</sup>, 477, qui doit dater de la troisième ou de la quatrième prytanie de l'année 405/4. Aux l. 7-8, l'a. restitue [εἰς θεοσίαν τοῖς Χα]λκείοις τῆι Ἀθηναίαι. (C.F.)

185. M. K. Langdon, *ZPE* 198 (2016), 97-99 : « Nea: Land Mass or Parcel of Land ? » revient sur le sens du toponyme Νέα qui, jusqu'à présent, n'est attesté que dans la loi relative aux Petites Périathénées, *IG* II<sup>3</sup> I, 447 (cf. n° 180). Selon D. M. Lewis, *editor princeps* de l'un des fragments de cette inscription, Νέα dérivait peut-être de νετός « jachère » ; L. Robert, *Hellenica* XI-XII (1960), 189-203, a proposé d'y voir de façon suggestive un territoire nouveau intégré dans l'Attique – en clair, Oropos. Pour sa part, L. avait songé à voir en Νέα une île située au Nord de l'Égée. Il renonce à présent à cette proposition, car si la Νέα avait été une île, c'est l'archonte-roi – et non les pôlètes, comme l'attestent les l. 7-9 d'*IG* II<sup>3</sup> I, 447 – qui aurait été chargé de l'affermir. Dès lors, il préfère s'en tenir à la solution avancée autrefois par D. M. Lewis, qu'il juge préférable – mais sans expliquer pour quelles raisons – à celle qu'avait avancée L. Robert. (C.F.)

186. M. K. Langdon, *Grammateion* 5 (2016), 83-104 : « Additions to the Corpus of Greek Erotic Inscriptions », publie (avec nombreuses illustrations) dix-sept inscriptions érotiques, découvertes sur le territoire des communes actuelles de Vari-Voula-Vouliagmeni. Commentaires sur la date de ces textes (tous antérieurs à 403/2, car gravés en alphabet épichorique attique) et sur les termes καταπύγων, βενέω ou βινέω. (C.F.)

187. A. P. Matthaiou, *Grammateion* 5 (2016), 5-9 : « Χαρμίδην τουτονι... τὸν καλὸν γενόμενον » revient sur une base qui porte Χαρμίδης: καλός (*SEG* 61, 82). Il s'efforce de montrer, avec des arguments séduisants, que ce Charmidès est le personnage connu par Platon. On sait grâce à Platon (*Charmide*, 153 a) que Charmidès fréquentait la palestra dite de Tauréas ; or précisément l'inscription a été découverte près de l'endroit où se trouvait cette palestra. Par ailleurs, la gravure de l'inscription conduit à la dater de la seconde moitié du v<sup>e</sup> s. a.C. M. signale enfin un problème sans solution, celui de la fonction de la pierre sur laquelle l'inscription est gravée : fragment architectural ou base de trépied chorégique ? M. penche pour la seconde solution, sans écarter complètement la première. (C.F.)

188. A. P. Matthaiou, *Grammateion* 5 (2016), 71-72 : « Συνθήκη Ἀθηναίων καὶ Σιωνίων (*Agora* XVI 50). Σημείωσις », note qu'il faut attribuer, selon S. V. Tracy (voir *supra* n° 172, p. 155), la gravure d'*Agora* XVI 50 au graveur de *IG* II<sup>2</sup>, 17 – actif entre 409/8 et 386/5 a.C. Dès lors, il estime qu'il faut dater cette inscription des environs de 410 a.C., comme le pensait Fr. Hiller. (C.F.)

189. A. P. Matthaiou, *Grammateion* 5 (2016), 113-119 : « Παρατηρήσεις εἰς ἐκδεδομένα Ἀττικά ψηφίσματα (6ο τεύχος) » cherche à dater précisément le fragment *IG* II<sup>2</sup> 141, décret en l'honneur de Stratôn roi de Sidon, qui mentionne une ambassade envoyée au Grand Roi. Bien des dates ont été jusqu'ici proposées. Pour sa part, l'a. attribue la gravure de ce document au graveur d'*IG* II<sup>2</sup> 17 – lapicide dont l'activité est attestée après 386/5 a.C. Il rappelle les quatre ambassades athéniennes envoyées au souverain perse, aujourd'hui connues : celle de 397/6 a.C., celle qui eut lieu entre 394 et 392, celle de 392/1 et enfin, celle d'Épikratès et de Phormisios. La gravure du texte et sa datation approximative conduisent M. à supposer qu'il y eut une ambassade supplémentaire envoyée par les Athéniens à Suse peu avant ou peu après la paix d'Antalcidas – hypothèse possible, mais indémontrable à l'heure actuelle. (C.F.)

190. R. Stroud, in *Die athenische Demokratie* (n° 174), 185-194 : « The Athenian Grain-Tax Law of 374/3 B. C.: unfinished Business », propose un



inventaire des points qui font encore difficulté dans la loi d'Agyrthios et des discussions qu'ils ont soulevées : la nature de la πεντηκοστή (l. 5-8), celle de la μερίς (portion de grains ou bien terrain ?), la notion de συμμορία (s'agit-il d'un groupement de contribuables ou bien de collecteurs de taxes ?), les instructions données aux apodectes (l. 56-61). Il souligne deux points importants : les règles relatives à la mise aux enchères (l. 8-36) sont calquées sur le modèle qu'offraient les contrats ; par ailleurs, les fermiers des taxes devaient tirer profit des différentes clauses de cette loi, même si nous ignorons lequel. (C.F.)

191. E. Tsalkou, *Arch. Delt.* 65 (2010), *Chron.* [2016], 59, publie trois stèles funéraires inscrites retrouvées dans des puits antiques sur le territoire de l'actuel quartier de Koukaki : [Π]άσων χρηστός ; Θεόφιλος Ἀλεξίου Καλλατιανός ; Φίλιππος Φρασιίου Φρεάρριος. (C.F.)

192. Relief à l'Acropole et décret pour le roi des Molosses n° 139. Offrandes IG II<sup>2</sup>, 4570, 4582, 4422 et base anépigraphe de Rhamnonte n° 141. Tablette d'héliaste n° 157.

193. **Époques classique et hellénistique.** – A. Blaineau, *Le cheval de guerre en Grèce ancienne*, Rennes, 2015, 348 p. (pour la Béotie et l'Eubée, cf. n° 268). B. analyse à trois reprises les tablettes de plomb retrouvées à l'Agora et au Céramique qui offrent nombre de renseignements sur la cavalerie athénienne du IV<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. Tout d'abord, étude des robes des chevaux telles que les fait connaître cette documentation, suivie d'un catalogue fort utile des adjectifs employés pour les désigner (53-62 ; nombreux rapprochements avec les données fournies par les textes littéraires et papyrologiques). Puis, à propos du marquage des animaux d'élevage, analyse des marques signalées dans les tablettes dont l'a. souligne la grande variété (129-130 ; relevé des marques mentionnées dans les tablettes, 136-137). Enfin et surtout, en se penchant sur la remonte de la cavalerie athénienne, l'a. propose une interprétation nouvelle des tablettes et de leur raison d'être : ces documents ne témoigneraient pas de l'existence d'un système de décote ; le marquage des chevaux serait en rapport avec la *dokimasia* de ces bêtes, et les animaux *asēmoi* seraient des montures jugées trop jeunes, mais intégrées à titre probatoire dans la cavalerie de guerre ; les séries que l'on peut reconstituer grâce aux lots de tablette du Céramique et de l'Agora permettent de reconstituer la carrière d'un cheval qui ne fonctionne pas selon un système de décote, mais selon une courbe en cloche. Séduisante, cette interprétation se heurte malgré tout au caractère lacunaire de la documentation, ainsi que B. le reconnaît (255-256). (C.F.)

194. J. D. Mikalson, *New Aspects of Religion in ancient Athens: Honors, Authorities, Esthetics, and Society*, Leiden, 2016, XII-347 p., se sert des inscriptions d'époque classique et surtout hellénistique pour décrire le contrôle que la cité a exercé sur la vie religieuse à Athènes. L'introduction présente les notions qu'utilise l'a. : l'« *approbation* » renvoie aux procédures d'examen menées à bien par les différentes institutions de la cité et aux qualificatifs employés pour décrire la manière dont sont célébrés les différents actes constitutifs de la vie religieuse ; l'« *authority* » est incarnée par les institutions religieuses et les magistratures qui participent d'une manière ou d'une autre à la vie religieuse ; l'ensemble de l'ouvrage entend étudier le rapport entre ces deux notions telles qu'elles apparaissent notamment dans les décrets du Conseil et du Peuple en l'honneur de prêtres et de prêtresses. Le premier chapitre de la première partie – consacrée à la notion d'approbation – recense les qualificatifs employés pour

décrire le sacrifice, les fêtes, les processions et les propriétés appartenant aux dieux. Le court chapitre 2 explique ce que sont, aux yeux des rédacteurs de décrets, un bon prêtre et une bonne prêtresse. Le chapitre 3 recense tous ceux qui, à Athènes, sacrifient et s'intéressent aux divinités qui bénéficient de leurs sacrifices. Le chapitre 4 énumère tous les acteurs de la vie institutionnelle athénienne qui ont rédigé des rapports sur la vie religieuse. Le chapitre 5 s'intéresse à la question du financement de la vie religieuse (avec un utile tableau récapitulatif, 103-105). La partie 2 consacrée aux autorités qui gouvernent la vie religieuse commence par une description de ce que sont à Athènes τὰ πάτρια (chapitre 6) et se poursuit par l'étude des décrets et des lois qui ont trait à la vie religieuse (chapitre 7, avec une liste très précieuse de tous les décrets et lois adoptés à ce sujet, 144-150). Le chapitre 8 est consacré au rôle joué par les oracles dans l'adoption de tel ou tel culte ou dans l'accroissement des honneurs rendus à diverses divinités. Le chapitre 9 traite de ce que l'a. appelle les quatre autorités attestées dans la vie religieuse de la cité. La dernière partie est consacrée à la manière dont les différentes institutions civiques gèrent la cité. Si le chapitre 10 (consacré à la *Rhétorique à Alexandre*) n'intéressera guère les historiens, ils trouveront en revanche matière à réflexion dans le chapitre 11 qui étudie la manière dont l'Assemblée du Peuple, le Conseil, les magistrats interviennent dans la vie religieuse. Plus que les chapitres finaux 12 et 13, les sept appendices retiendront l'attention : le lecteur y trouvera notamment des pages instructives sur les termes ἱερὰ καλὰ et δσιότης. — Très descriptif, ce livre sera néanmoins utile aux historiens de la vie religieuse désireux de trouver des parallèles pour telle tournure mentionnée dans les textes. (C.F.)

195. **Époque hellénistique.** Ch. Doyen, *Chiron* 46 (2016), 453-484 : « *Ex schedis Fourmonti*. Le décret agoranomique athénien (CIG I 123 = IG II-III<sup>2</sup> 1013) » réédite de façon minutieuse ce décret — dont la pierre est largement perdue — en partant des premières lectures faites par l'abbé M. Fourmont avant 1730, de préférence à l'édition qui résulte de la mise au net effectuée par son neveu Cl.-L. Fourmont entre 1742 et 1746. Réédition, suivie d'une traduction et d'un commentaire très développé. Considérations sur les mesures citées dans ce décret : l'adoption de nouvelles mesures de capacité n'a aucun rapport avec une intervention romaine en ce sens et résulte d'une réévaluation du *ratio* bronze/argent. L'a. propose une nouvelle structure du décret, fondée sur la récurrence du verbe ἐπιμελέομαι et sur l'existence de deux propositions gouvernées par ὅπως. — Un détail : p. 468, l'a. affirme que « ἐπιμελέομαι régissant le génitif ou employé de manière absolue permet de déterminer le ressort d'un magistrat ou d'une juridiction ». Dans sa n. 24, l'a. renvoie à deux passages tirés du corpus démosthénien où ἐπιμελέομαι a en effet le sens d'« être compétent ». En revanche, dans les deux parallèles épigraphiques qu'il invoque (IG II<sup>2</sup> 77, l. 16-18 et 109 b, l. 13-15), ἐπιμελεῖσθαι employé avec le génitif a son sens ordinaire de « prendre soin de, veiller sur ». Enfin, faut-il refuser l'hypothèse que dans ce texte, ἐπιμελέομαι puisse se construire avec ὅπως ? (C.F.)

196. D. Knoepfler, in *Mégarika* (n° 235), 197-215 : « Une femme de Callatis à Athènes dans un nouveau décret d'association religieuse au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. », étudie SEG 56, 203, décret d'un thiasse en l'honneur de Βακχίς Φιλτοῦ Καλλατιανῆ, daté par la mention d'un archonte athénien nommé Dioklès. L'étude précise du vocabulaire employé permet d'attribuer le texte au second des deux archontes Dioklès attestés au III<sup>e</sup> s. (datés respectivement de 286/5 et

214/3). En appendice, réédition de ce document intéressant à plusieurs titres (notamment à propos de la place des femmes dans la vie religieuse), assortie d'une traduction française. (C.F.)

197. J. Miller, *Hesperia* 85 (2016), 385-435 : « Euergetism, Agonism, and Democracy: The Hortatory Intention in Late Classical and early Hellenistic Athenian Honorific Decrees » étudie le développement de la formule hortative dans les décrets athéniens gravés entre 340 et 259/8, ce qui le conduit à constituer un corpus de 114 documents. Il donne un échantillon de ses travaux, en analysant minutieusement quelques textes : *IG II<sup>3</sup>* 1, 418, l. 6-18 (décret pour Asklēpiodôros), *IG II<sup>2</sup>*, 367, l. 55-66 (décret pour Hérakleidès de Salamine), *IG II<sup>2</sup>*, 558 (décret conférant le droit de cité à Oxythémis de Larisa, à propos duquel il étudie le verbe συναγωνίζομαι et l'adverbe ἀπροφασίστως), *Agora XVI* 112, l. 12-21 (décret pour Philéas de Pallènè – texte pour lequel il propose, de manière convaincante, une nouvelle restitution des l. 20-21), *IG II<sup>2</sup>*, 652 (décret conférant le droit de cité à Aischrôn de Delphes ; l'a. propose une nouvelle restitution des l. 28-29, appuyée par de nombreux parallèles ; étude de la formule ἀγωνίζομαι ὑπὲρ τοῦ δήμου), *IG II<sup>2</sup>*, 1273, l. 8-21 (décret du thiase de la Mère des Dieux en l'honneur de Sôtèrichos de Trézène ; bel exemple, selon l'a., de symbiose entre démocratie et esprit agonistique). Conclusion intéressante sur l'évolution de la démocratie athénienne à l'époque hellénistique, sur sa capacité à intégrer la φιλοτιμία aristocratique et à favoriser son développement, et ce, dans l'intérêt du peuple, ce que n'avait pas su faire la démocratie du v<sup>e</sup> s. – Excellent article étudiant avec intelligence les mots employés dans les inscriptions, examinant la valeur de compléments proposés autrefois, et cherchant à proposer des restitutions nouvelles en ayant recours à la méthode des parallèles. (C.F.)

198. M. J. Osborne, *ZPE* 198 (2016), 88-96 : « Panathenaic Fantasies », revient sur la réintégration du Pirée dans l'État athénien, qui, d'après Ph. Gauthier et D. Knoepfler, s'est produite en 281 a.C. – conclusion que refuse O. et dont il veut prouver l'inanité. Selon lui, cette thèse repose sur trois fondements dont aucun ne serait solide, à savoir (1) qu'après la révolte contre Démétrios Poliorkète, le Pirée serait devenu une entité séparée d'Athènes, dont les citoyens n'auraient pu participer librement à la vie politique athénienne, (2) que deux agonothètes ont été élus pour l'année 282/1, au lieu d'un seul, et (3) que les Panathénées de 282/1 ont été annulées. Pour réfuter le premier point, l'a. avance un argument *e silentio* bien fragile : aucun élément ne viendrait prouver que les démotés du Pirée auraient vécu dans une enclave séparée de l'agglomération d'Athènes et n'auraient pu la quitter. Même la présence de conseillers du Pirée dans la liste bouleutique *Agora XV* 72, datée de 281/0 n'est pas un indice probant à ses yeux, dans la mesure où l'on ne dispose d'aucune liste antérieure qui aurait pu servir de point de comparaison. Par ailleurs, O. révoque en doute la deuxième prémisse et affirme qu'au III<sup>e</sup> s., il n'y a jamais eu qu'un seul agonothète annuel à Athènes. Enfin, il affirme à nouveau qu'il y a bien eu des Panathénées en 282/1. Il refuse de prendre en considération la restitution que J. Shear a proposée pour les l. 64 sqq. du décret pour Kallias de Sphettos ; au lieu de πρ[ῶ]τ[ον], il tient à éditer [τρίτο]ν et veut que les Panathénées de 278/7 soient les troisièmes célébrées depuis qu'Athènes s'est libérée de la tutelle du Poliorkète. – L'ensemble du propos laisse perplexe. Pour y voir clair dans cette controverse, se reporter aux travaux de D. Knoepfler, notamment *Annuaire du Collège de France* 2010-2011, 444-449. (C.F.)

199. Dédicace du portique d'Attale n° 125.
200. Athlète athénien Ménodôros à Athènes (*IG* II<sup>3</sup> 4, 599) et à Délos (*ID* 1957) : n° 402.
201. **Athènes à partir du 1<sup>er</sup> s. a.C.** – W. Ameling, *ZPE* 198 (2016), 138-144 (ici 142-143, n° 11) : « Epigraphische Kleinigkeiten III », discute de la defixio athénienne *SEG* 35, 213 à l'encontre du lutteur Eutyichianos, datée par D. R. Jordan de 250 p.C. environ d'après le contexte archéologique. A. pense que l'auteur de la malédiction est un juif ou plus probablement un chrétien, en raison de l'usage du mot *παρασκευή* pour désigner le vendredi, tiré du calendrier juif et repris par les chrétiens. Il propose de dater l'inscription de la fin du iv<sup>e</sup> ou du début du v<sup>e</sup> s. p.C. Si la première proposition emporte l'adhésion, la seconde est insuffisamment argumentée pour pouvoir être acceptée, et s'oppose aux bons arguments archéologiques et épigraphiques avancés par Jordan. (D.A.)
202. G. E. Malouchou, *Grammateion* 5 (2016), 49-51 : « Ἄγρων, Λυσίας, Ἀλκέτης· τρεῖς φίλοι », revient sur deux inscriptions mentionnant ces trois personnages trouvées près du Pythion de l'Ilissos, gravées *a posteriori* sur une base chorégique et sur une stèle funéraire (*Bull.* 2015, 228 ; *SEG* 61, 152bis et 184). Elles seraient contemporaines mais gravées par deux mains différentes. M. identifie de manière convaincante les trois personnages avec des éphèbes de la promotion de 107/6 figurant dans une liste gravée en 106/5 (*IG* II<sup>2</sup> 1011 I, 106, II, 94, IV, 91) : Lysias fils d'Artémôn de Paiania, Agrôn fils de Thémistoklès de Kolônai, Alkétès fils de Thrasymphôn du Pirée. L'a. émet diverses hypothèses sur les circonstances ayant mené ces éphèbes à graver leurs noms dans ce sanctuaire, et identifie l'un d'eux (Lysias) avec un prêtre à vie d'Apollon Pythien. Parallèles avec des graffiti d'éphèbes au théâtre de Dionysos, au Pompéion, au gymnase de Rhamnonte. (D.A.)
203. St. V. Tracy, *ZPE* 200 (2016), 187-197 : « The Athletic Dedicatory Base *IG* II/III<sup>3</sup> 4, I 603 Re-examined and Re-edited », donne une nouvelle édition de l'inscription sur une base honorant un athlète athénien avec la liste de ses victoires (phot.). Composée de neuf fragments, elle est généralement datée du II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. a.C. (T. indique le milieu du I<sup>er</sup> s. a.C. avec une marque de doute, mais ne discute pas de la datation du monument ; voir *Bull.* 2008, 233). Chaque victoire est commémorée par une couronne sculptée en relief contenant à l'intérieur ou au-dessus la mention de la fête, de la discipline et de la catégorie d'âge. T. confirme l'association du fragment Agora I 382 d (f) à cette inscription. Il constate que les couronnes de la première et de la deuxième rangée contiennent le nom de la fête, et que la catégorie d'âge et la discipline sont inscrites au-dessus, alors que c'est l'inverse pour les couronnes de la troisième et de la quatrième rangée. Ce constat, ainsi que ses observations sur la forme des couronnes et les traces d'outils sur la pierre, lui permettent de proposer un nouvel agencement des fragments, et de déduire que le monument comportait 23 couronnes (trois rangées de six couronnes et une rangée de cinq couronnes), dont une au moins laissée anépigraphie. Il parvient en outre à replacer deux fragments jusqu'ici flottants (g et h), et a retrouvé le fragment a, que l'on croyait perdu (*IG* II<sup>2</sup>, 3160). Dans l'établissement du texte, signalons par rapport à l'édition *IG* II<sup>3</sup> 4, 603 : – l. 35 (frag. j) : la mention du pentathlon (πέντα[θλον]) ne figurait pas dans une couronne mais au-dessus. T. comme Curbera lisent un *pi* pour la première lettre, bien qu'aucun autre *pi* de l'inscription ne présente de haste horizontale dépassante ; un *tau* reste donc une possibilité ; – T. propose de manière

convaincante de lire au-dessus de la couronne XI (VI chez Curbera) παιδας [πένταθλον], et dans la couronne [Χαριτήσια] τ[ὰ ἐν Ὀρ]χ[ομενῶ]. Cette couronne serait ainsi en lien avec la couronne précédente, qui mentionne la victoire de l'athlète lors du même concours mais dans la discipline du stade des enfants. – L'a. termine par des considérations sur les types et les formes de couronnes. Il conclut que le graveur représente, tantôt la couronne réellement octroyée, tantôt une couronne générique. (D.A.)

204. E. Kourinou, *Arch. Delt.* 65 (2010), *Chron.* [2016], 2 : acquisition par le Musée National d'une stèle funéraire d'époque romaine (phot.), Αὐ(ρηλία) Π[ό]λλα. (D.A.)

205. M. Panagiōtopoulos, *Arch. Delt.* 65 (2010), *Chron.* [2016], 63-64 : dans la zone de l'Académie de Platon, découverte d'une colonne funéraire portant l'épithaphe Κλεοπ[άτρα] Μανίου Γα[ργητίου] [θ]υγάτηρ Διον[υσίου] [Δ]ειραδιώ[του γυνή]. Fin du 1<sup>er</sup> s. a.C. ou du début du 1<sup>er</sup> s. p.C. (D.A.)

206. Décret attique à Cyrène *SEG* 58, 147 et 1837 : n° 130.

207. **Dèmes de l'Attique.** *Acharnes.* – E. Anagnostopoulou, *Arch. Delt.* 67 (2012) *Chron.* [2016], 68-70 publie une colonnette (phot.) qui porte un texte approximativement datable du 1<sup>er</sup> s. a.C. par la gravure : ὄρος χωρίου πόδες ἀπὸ τοῦ τείχους: Δ ἀπὸ τοῦ Ἀπολλωνίου. De l'autre côté a été gravée l'épithaphe d'un prêtre, avec l'intéressante formule d'adjuration par « l'effrayant tribunal de notre Seigneur Jésus-Christ » : Κυμητήριον Ἀνδρέα πρεσβυτέρου <τό> φορικτὸν ὑμῖν βῆμα τοῦ Κ(υρίου) Ἰ(ησοῦ) Χ(ριστοῦ), μετὰ τὴν ἐμὴν ἀποβίωσιν μήτις τολμέσῃ ἀνῶξε τὸν τόπον τοῦτον <ἦ> ἄλλ[ον] θ<εῖ>ναι ἐν τούτῳ τῷ τόπῳ (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s. p.C.) (transcription en minuscules et corrections par D. Feissel). (C.F., D.A.)

208. *Eleusis.* – K. Clinton, *Journal of Ancient History* 4 (2016), 40-56 : « The Eleusinian Anaktoron of Demeter and Kore », discute du sens du mot Anaktoron, présent dans de nombreuses sources littéraires et épigraphiques. Selon lui, ce terme désigne toujours le Téléstérion, et non un sanctuaire à l'intérieur de ce dernier. Il appuie une partie de sa démonstration sur trois bases de statue du 1<sup>er</sup>-11<sup>e</sup> s. p.C., *I. Eleusis* 511, 659, 661, qui, d'après les inscriptions qu'elles portent, se dressaient à proximité de l'Anaktoron (παρ' ἀνακτόρω, παρ' ἀνάκτορα, μετ' ἀνάκτορα) ; or, pour être visibles du plus grand nombre, elles ne devaient pas être érigées à l'intérieur du Téléstérion, mais à l'extérieur. L'a. pense que la construction mise au jour à l'intérieur du Téléstérion n'est pas l'Anaktoron mais un podium pour montrer les *dromena* et *deiknumena* de la cérémonie d'initiation. – L'argument des trois bases de statue ne semble pas déterminant : le mot a très bien pu ici revêtir un sens métonymique, comme dans d'autres sources où l'Anaktoron désigne le Téléstérion dans son ensemble. Par ailleurs, puisque, comme le dit C., ces bases ne pouvaient sans doute pas être érigées à l'intérieur du Téléstérion, elles étaient néanmoins le plus proche possible du saint des saints, et pouvaient être dites raisonnablement παρ' ἀνακτόρω. (D.A.)

209. *Marathon.* – I. Dekoulakou, *Prakt. arch. het.* 2015 [2016], 13 (cf. V. Chr. Pétrakos, *Ergon arch. het.* 62 [2015] (2016), 13) : deux nouvelles inscriptions provenant de l'Iséion de Marathon : Λουκίου sur une lampe à huile, Ἀθηναίου sur une tuile. 1<sup>re</sup> moitié du 1<sup>er</sup> s. p.C. (D.A.)

210. S. D. Olson, in G. Colesanti, L. Lulli (ed.), *Submerged Literature in Ancient Greek Culture 2: Case Studies*, Berlin, 2016, 41-65 : « Reading the

New Erechtheid Casualty List from Marathon », apporte sa contribution à l'analyse de cette célèbre inscription, qui a déjà fait l'objet de nombreuses études, dont des articles récents de P. A. Butz et G. Proietti (*Bull.* 2016, 193) que l'a. ne connaît pas. O. se concentre sur l'épigramme (trad. anglaise) et sur le sens qu'elle a pu revêtir d'une part pour les Athéniens juste après la bataille de Marathon ou un peu plus tard après la bataille de Platées, et d'autre part pour Hérode Atticus. En supposant que le monument ait comporté une épigramme par tribu, l'a. tente d'y rattacher certaines épigrammes pour les soldats morts à Marathon connues par la littérature ou l'épigraphie (dont certaines du cénotaphe du *dèmon sèma*, *IG I<sup>3</sup>*, 503-504). (D.A.)

211. *Phlya*. – Chr. Koutsohanasis, Th. Tzéphéris, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 216, publie une inscription fragmentaire gravée sur une stèle du IV<sup>e</sup> s. a.C. découverte à Halandri : [......]ν εκ Κεραμε[τικοῦ]. Il faut sans doute en fait restituer Κεραμέ[ων] (J.-Y. Strasser)

212. *Thorikos*. – P. Zouvélou, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 141, signale la découverte à Kèphisia d'un lécythe en marbre que le contexte archéologique invite à dater du IV<sup>e</sup> s. a.C. et qui porte la mention Τελέσιππος Τελεσ[...]. Ainsi que l'indique le *LGPN*, le nom est bien attesté en Attique, notamment dans le dème de Kèphisia au IV<sup>e</sup> s. (C.F.)

### PÉLOPONNÈSE

(Denis Rousset, Sophie Minon, Pierre Fröhlich)

213. *Corinthie. Corinthe*. – E. Sironen, *Inscriptiones Argolidis*. Fasc. 3. *Inscriptiones Corinthiae saeculorum IV. V. VI*, Berlin, 2016, X-201 p. et 44 pl. (*Inscriptiones graecae IV<sup>2</sup>*, 3), donne le troisième fascicule de l'*editio altera* des inscriptions d'Argolide, après le fasc. 1 en 1929 pour Épidaure par F. Hiller et le fasc. 2 en 2007 pour Égine par Kl. Hallof. Le nouveau fascicule édite les inscriptions du IV<sup>e</sup>, du V<sup>e</sup> s. et du VI<sup>e</sup> s. p.C., y compris également des inscriptions « païennes » attribuables à la fin du III<sup>e</sup> s., pour la ville de Corinthe (n<sup>os</sup> 1240-1783) et l'« *ager Corinthius* » ou les « *Corinthi vicinia* » (n<sup>os</sup> 1784-1834) ; les textes sont là ordonnés suivant les localités modernes ou antiques, en allant jusqu'à Crommyon vers l'Est et vers l'Ouest jusqu'à Sicyone, Phlius et Némée (en fin de volume, bonnes cartes, ainsi que d'excellents indices et concordances et l'illustration complète et somptueuse à laquelle les volumes récents des *IG* nous ont habitués). Pour la période et l'espace ainsi délimités, S. a pu inclure, grâce à l'excellente coopération établie avec les autorités archéologiques, tous les textes inédits, exception cependant faite de 70 inscriptions découvertes il y a 50 ans que le fouilleur du gymnase de Corinthe se réserve encore de publier lui-même. S. réunit et réédite avec la rare compétence qui est la sienne pour les inscriptions chrétiennes et de l'Antiquité tardive les textes, grecs et quelquefois latins, qu'on lisait jusqu'ici avant tout chez N. A. Bees, dans *Corinth VIII* 1 et VIII 3 et dans les *Travaux et mémoires* 9 (1985). Il y joint d'assez nombreux fragments inédits. On admire le travail de bénédictin qu'il a fallu à S. pour retrouver, estamper, photographier, éditer tous ces fragments (la juste sentence de Klaffenbach « quo minus fragmentum, eo maior labor » ouvre la préface). Au total, il y a très peu de longs textes, plus de 300 inscriptions funéraires au formulaire souvent répétitif et plus de 150 *incerta*. Un document exceptionnel, le

calendrier liturgique de Sicyone, a déjà été présenté, de pair avec le commentaire qu'en avait donné dès 2016 Kl. Hallof, *Bull.* 2016, 582. Sur l'ensemble du volume, voir aussi maintenant le c. r. de B. Millis, *BMCR* 2017.10.20. – Rien n'est dit, remarquons-le, d'un plan de réfection et de republication complètes des autres inscriptions de l'Argolide, ni surtout de la façon dont les IG pourraient comprendre les inscriptions de Corinthe même, grecques et latines, antérieures à la fin du III<sup>e</sup> s. p.C. (D.R.)

214. J. Wiseman, in E. R. Gebhard, T. E. Gregory (ed.), *Bridge of the Untiring Sea: The Corinthian Isthmus from Prehistory to Late Antiquity*, Princeton, 2015 (*Hesperia Suppl.* 48), 193-246 : « Agonistic Festivals, Victors, and Officials in the Time of Nero: An Inscribed Herm from the Gymnasium Area of Corinth », publie une liste de vainqueurs dans des concours, trouvée, à l'instar d'autres exemplaires comparables, à proximité du gymnase dit « ancien », et gravée sur un hermès acéphale dont il ne subsiste que la moitié supérieure. Daté par la paire consulaire Néron, L. Calpurnius Piso (57 p.C.), le texte conserve les noms des responsables : l'agonothète unique des trois concours (Isthmia, Kaisareia et Neronèa Claudièa Kaisarèa Sebastèa Germanikèa, première attestation du nom complet) est le bien connu Tib. Claudius Deinippos ; sont également cités les dix hellanodices, l'*eisagogeus* (le fils de l'hellanodice C. Fadius Hirtianus, au *nomen* inconnu dans la colonie et au *cognomen* remarquable) et le xystarque (première mention pour Corinthe). La plupart peuvent être reliés aux familles dirigeantes de la colonie. La petite partie conservée de la liste de vainqueurs aux compétitions athlétiques est difficile à déchiffrer et à interpréter : tous les vainqueurs sont corinthiens ; on y trouve un δρόμος, dans laquelle W. propose de voir une course aux flambeaux plutôt que le *dolichos*. Discussion, pas toujours convaincante, sur la chronologie problématique de ces concours. (J.-Y. Strasser)

215. **Argolide. Némée.** – J. J. Bravo III, *Hesperia* 85 (2016), 121-152 : « Erotic Curse Tablets from the Heroön of Opheltes at Nemea », publie ou republie avec force détails et commentaires quatre brèves *defixiones* sur plomb, qu'il daterait sans certitude de l'époque hellénistique (lettres cursives). La première avait été publiée dès après sa découverte, *SEG* 30, 353. Dans la deuxième, presque complète, le *defixens* dit : καταδίεμι Διοδώρου τὰν κεφαλὰν ἀποστραφήμεν ἀπ' Ἀρτεμιδώρας, τὸ μέτωπον κτλ. (nombreuses autres parties du corps) ; puis il répète la même formule concernant le même homme et la même femme ; enfin, l. 30-35, καταδίεμι ΤΦΛΙΑ τὰν ἀγάπαν μισήσαι [- -]. CΩΤ[- -] C : après le verbe ce serait τ<ήν> (*sic*) φ<ι>λ<ι>α<ν> selon B., qui note la singularité de tels mots dans une *defixio* ; en fait ΤΦΛΙΑ devrait être plutôt le génitif d'un masculin en -ας ; la suite reste douteuse. Une 3<sup>e</sup> et une 4<sup>e</sup> *defixio* en fragments, où se lit ἀποστρέφω. – Longues considérations sur l'« ambiguïté » du contexte érotique et sur les raisons pour lesquelles les tablettes avaient été déposées dans le sanctuaire d'Opheltès. (D.R.)

216. **Trézène.** – M. Giannopoulou, in E. P. Sioumpara, K. Psaroudakis (ed.), *ΘΕΜΕΛΙΟΝ. 24 μελέτες για τον Λάσκαλο Πέτρο Θέμελη από τους μαθητές και συνεργάτες του*, Athina, 2013, 325-343 : « Επιτύμβια μνημεία της αρχαϊκής και πρώιμης κλασικής περιόδου από την Τροιζήνα », après avoir rappelé l'existence de monuments funéraires déjà connus, *IG* IV 800-801, publie p. 331-332 une épitaphe gravée sur un bloc assez frustement préparé : à mon avis, il devait être fiché en terre et présenter ses courtes lignes à lire de bas en haut. Les quatre lignes subsistant portent Λαιάρχο παιδὸς τόδε σᾶμα θανόντος. Ne

manque donc que le nom du défunt, qui débutait l'hexamètre dactylique. La forme des lettres indique la période 550-450, tandis que celle du *chi* (+), pointe vers une gravure d'origine étrangère à Trézène (cf. *IG* IV 800) et à l'Argolide de l'Est et oriente vers les voisins utilisant les alphabets dits « bleus », à savoir certaines cités du Nord et de l'Ouest de l'Argolide, Égine, Athènes. P. 332-335, présentation de la stèle fragmentaire étudiée dans l'article analysé au n° suivant. (D.R.)

217. M. Giannopoulou, *Arch. Delt.* 65-66 (2010-2011) *Mel.* [2016], 231-262 : « Αρχαϊκή επιτύμβια στήλη οπλιτοδρόμου από την Τροιζήνα και η απεικόνιση της οπλιτοδρομίας στην αρχαϊκή τέχνη », publie le fragment supérieur droit, trouvé dans la nécropole de la ville, d'une stèle de la fin du VI<sup>e</sup> s. a.C. portant en un fin et faible relief l'élégante image d'un homme barbu et casqué paré en hoplite, et exécutant selon G. la course de l'hoplite. Étude de l'épreuve et de son iconographie avec liste de ses représentations. – Dans un second emploi, la stèle reçut au dos une inscription en lettres lunaires d'au moins cinq lignes, dont ne reste que le début : mention d'un Φαῦσ[τος], où G. veut retrouver le Trézénien Φαῦστος Φαῦστου connu par *IG* IV 777 et 798, puis aux deux dernières lignes deux séquences énigmatiques, ΕΛΠΙΓΛΥΚΥ[- -] et ΑΡΕΝΤΙΑΦ[- -]. (D.R.)

218. *Épidaure*. – E. Nieto Izquierdo, *Glotta* 92 (2016), 181-193 : « Deux notes sur les verbes ἐγκοιτάζομαι, ἐγκατακοιμάομαι et ἐγκοιμίζομαι dans les récits de guérison d'Épidaure », réaffirme le sens premier attendu pour le radical -κοιμ- de ces préverbes, étymologiquement liés à la racine de κεῖμαι « être allongé » : à la différence de καθεύδω « dormir », ils signifient, en fonction de l'aspect, soit « se coucher » soit « être allongé ». Le présent posé comme ἐγκοιτάομαι par le *DGEsp* doit être corrigé en ἐγκοιτάζομαι. (S.M.)

219. *Épidaure* : comptes de construction n<sup>os</sup> 119, 121, 126.

220. *Cynurie*. – N. Lanèrès, G. Grigorakakis, *REG* 128 (2015), 647-658 : « Une découverte récente : un haltère pour les "Maleateia" ou Sparte à la conquête de sa côte orientale ». Publication d'un haltère de saut trouvé près du sanctuaire d'Apollon Maléatas inscrit sinistoverse, ca 600, Τίρων (anthroponyme déjà attesté à Thespies). La discussion écarte en laconien l'hypothèse d'une variante pour \*Τύρων, en rapport avec Τυρῖται, ethnique de la *kōma* cynurienne de Τύρος, et plaide pour la fermeture de /e:/ en [i:] en Laconie comme en Béotie, à l'origine de graphies laconiennes comme τριετ-ἱρῆς (<-ερσ-) « irène de troisième année » et inversement Εδθυκρένῆς. Le radical serait celui de τεῖρω, aor. τορεῖν « user, exténer », aux nombreux dérivés (τέρην, τερύς), d'où \*Τεῖρων/Τίρων « Tarauteur », à rapprocher de Τόρων (*HPN* 603) et peut-être de lat. *tirō* « jeune recrue », anthroponyme Tīrō – à moins que le latin n'oriente plutôt vers \*Τέρων, sur τηρός « protecteur », τηρέω « surveiller, garder », cf. *HPN* 426 ?. – Étude de l'haltère de Tīrōn en rapport avec l'expansion de Sparte sur le territoire de Prasiai en Cynurie du Sud (bonne carte) : importance du sanctuaire d'Apollon Maléatas, où l'offrande de l'haltère prouve l'existence de concours athlétiques correspondant aux Μαλεάτεια dans le palmarès de Damōnōn (*IG* V 1, 213). Histoire de la Cynurie du Sud jusqu'à l'époque classique, lorsque Prasiai fut reléguée au rang de périèque, Sparte annexant alors le sanctuaire de Maléatas. (S.M.)

221. *Laconie*. – S. Minon, *REG* 129 (2016), 211-216 : « Les gloses γ433, 437, 448 et 449 d'Hésychius et le nom de la gérousie spartiate ». En Laconie

sont récemment apparus l'abstrait γεροντ-εία « (exercice de la) fonction de *géronte* » et le nom du lieu de réunion du Conseil de ces anciens γερώ-ιον (cf. *Bull.* 2013, 150 ; 2016, 204). Se trouvent ainsi corroborées quatre gloses d'Hésychius : γεροντίας πάππος ; γεῤῥα γεροντία. ἦν γὰρ σύστημα γερόντων ; γερ<ω>άκται (corr. Baunack ; ἴγεροάκται Latte) οἱ δῆμαρχοι παρὰ Λάκωσιν ; [γερωνία] γεροντία παρὰ Λάκωσι [καὶ Λακεδαιμονίοις] καὶ Κρήσι, qui permettent avec les deux noms nouveaux de retracer l'histoire des formes de leur radical commun, qui relève d'abord du substrat hérité avant d'être redialectalisé à l'époque classique en γεροντ-. C'est ainsi que pour la désignation du « Conseil des anciens », peuvent être posées successivement : γερω<σ>ία [Hsch., corr. M.] > \*γερωῖα > \*γερώα > *koina* γερ<ώ>α [Hsch., correction d'accent] > *koinè* γερουσία. Est également mise en évidence la fonction de la suffixation dans la redistribution sémantique entre les deux abstraits d'allure proprement dorienne, les paronymes γεροντ-ία « vieillesse, Conseil des Anciens » (*Constitution des Lacédémoniens* X 1 et 3) et γεροντ-εία, dont le suffixe -(F)ia dérive de celui en -εύω du verbe γεροντεύω. (S.M.)

222. *Pellana* (région de). – L. Souchlérís, *Arch. Delt.* 67 (2012), *Chronika* [2016], 113-114, signale la découverte en fouille d'une stèle funéraire du III<sup>e</sup> s. a.C. Ὀναθίων (= Ὀνασίων) ἐν πολέμῳ. Cette stèle s'insère dans une série d'épithaphes pour d'autres soldats morts durant la guerre de Laconie : cf. *Bull.* 2000, 334, dont Ὀνάθιμος ἐν πολέμῳ, de la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> s. (P.F.)

223. *Amyclées*. – L. Moschou-Tsiomi, *Arch. Delt.* 65-66 (2010-2011), *Mel.* [2016], 287-304 : « Επιγραφές από τη Λακωνία », publie ou republie plusieurs inscriptions d'Amyclées et de son voisinage. – Réédition d'après la pierre d'IG V 1, 577, où M.-T. propose de suppléer le nom E[ὑρβάνασσαν], ce qui est loin d'être sûr. – Réédition de la dédicace d'Amyclées IG V 1, 574, maintenant complètement dégagée, alors que W. Kolbe n'en connaissait que les deux premiers mots : [Μεμ]μίαν Εὐρβάνασσ[αν] Δεξιμάχου θυγατέρα ἀμπιθαλιτεύσασαν Δήμητρι καὶ Κόρη. La dédicace maintenant complètement lue montre que cette Memmia Eurybanassa était bien la fille de P. Memmii Deximachos (III), de la famille des Memmii de Sparte étudiée par Spawforth. Par ailleurs, il semble avoir échappé à M.-T. que J. M. Cook, *ABSA* 45 (1950), 261-298 (*Bull.* 1952, 60a), identifia dans le village tout proche d'Amyclées, à Kalyvia Sochas, un Éleusinion et publia deux dédicaces analogues à Déméter et Korè honorant deux femmes, dites respectivement ἀμπ[ισαλιτεύ]ῶσαν et ἀνφιθαλιτεύσασαν. Dans l'inscription maintenant rééditée, ne faudrait-il donc pas lire d'après la phot. plutôt ἀμπιθαλιτεύσασαν ? Il est très probable que cette base vient du sanctuaire connu grâce à J. M. Cook. – Notons pourtant que, dans la suite de l'article, M.-T. réédite IG V 1, 583 et 607, pierres perdues, mais vues également à Kalyvia Sochas. – M.-T. publie le début (12 l. conservées) d'un décret honorifique du *koinon* des Amycléens (lettres lunaires), pour Λαχάρης Ἡρακλείδα μάντις, membre d'une famille déjà connue, qui entre autres διατετέλεκεν θυόμ[ε]νος ὑπὲρ τῶν πάντων σωτηρίας. (D.R.)

224. *Messénie*. *Messène*. – Travaux d'architecture à Messène n° 127 ; mosaïques n° 143.

225. V. Bardani, in P. Valavanis (ed.), *Ταξιδεύοντας στην Κλασική Ελλάδα, Τόμος προς τιμήν του καθηγητή Πέτρον Θέμελη*, Athina, 2011, 197-203 : « Ψήφισμα Πυλίων » (déjà repris dans le *SEG* 57, 369), publie le bas d'une stèle, recomposé de nombreux fragments trouvés dans un remblai tardif près du

temple de Messène, qui porte les 21 dernières lignes, en *koina* dorienne, d'un décret des Pyliens (peut-être le second, cf. *infra*) datable du 1<sup>er</sup> s. a.C. d'après l'écriture et honorant Ἀρχέδαμος Φιλοστράτου Μεσσήνιος (peut-être lié à d'autres Messéniens contemporains). Subsistent les privilèges conférés et les clauses sur l'affichage de cette « proxénie » au sanctuaire d'Athana Κορυφασία (à Pylos) et à Messène dans le sanctuaire de Μεσσήνα. Intéressantes mais énigmatiques stipulations définissant apparemment les caractéristiques de la statue l. 12-15 : [ἀναθ]έμ[εν δὲ αὐτοῦ] καὶ εἰκόνα ἐμ Μεσσήναι ἐν τῷ ἐπιφαν[ε]στᾶτω τόπωι τᾶς ἀγ[ο]ρᾶς διάθεσιν ἔχουσαν, ἅτις κα ὑπ[ca 9 l.]στα καὶ [ca 4 l.]τα, αἱ κα αὐτὸς Ἀρχέδαμος προαιρεῖται. L'*honorandus* sera couronné aux Dionysies de Messène et ἐν ταῖς λοιπαῖς παναγορίοις] (forme de dat. pl. *harax*) [ταῖ]ς ὑπαρχούσαις ἐν Ἀχαΐαι ἐπὶ Δαμωνίου : cet éponyme serait celui des Pyliens, déjà mentionné dans un autre texte également trouvé à Messène, lequel est peut-être le tout premier décret de Pylos, *SEG* 52, 379. (D.R.)

226. P. Themelis, *Prakt. arch. het.* 170 (2015) [2016], 110-123 : « Ἀνασκαφὴ Μεσσήνης » publiée aux p. 111-116, d'après la copie établie par V. Bardani et avec une photogr. partielle, un catalogue éphébique gravé sur un bloc de parastade de la palestère. Datée d'un éponyme et de l'année 88, soit 56-57 p.C., le catalogue énumère, après deux gymnasiarques « des deux gymnases », gymnasiarques qui sont en même temps stratèges, puis un pyogymnasiarque, les *τριετίρνες*, au nombre total de 71 pour cette année-là (nombre dont l'éd. souligne la faiblesse). Dans une première colonne, d'abord les fils respectifs des deux gymnasiarques, puis les éphèbes ordonnés suivant les cinq tribus (Hyllis, Kleolaia, Daiphontis, Kresphontis, Aristomachis), à raison de 5 à 8 par tribus, et au total 31. Dans une seconde colonne les *ξῆνοι καὶ Πω(μαῖοι)*, non répartis dans des tribus, au nombre de 40, à commencer par Π. Ψωτόριος Οθένου (abréviation du cognomen Venuleius ?) ; enfin un *ὑπέρτης* nommé Γάμος. Quelques noms romains dans la première colonne ; dans les deux, usage fréquent du sigle de l'homonymie entre père et fils (e.g. *Εὐπορος* ( ) et nombreux affranchis (e.g. Ἀλέξανδρος ἀπ' Ἀριστέως). Plusieurs paires de frères simultanément éphèbes. (D.R.)

227. P. Themelis, in *Σπείρα. Επιστημονικὴ συνάντηση πρὸς τιμὴν τῆς Ἀγγέλικας Ντοῦζογλή καὶ τοῦ Κωνσταντίνου Ζάχου*, Athina, 2017, 79-90 : « Ο Δαμοφών στη Μήλο », continue à égrèner les pièces du riche dossier épigraphique relatif au sculpteur, actif à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du II<sup>e</sup> s. a.C., ainsi qu'à sa famille : cf. notamment *Bull.* 2005, 225 ; 2009, 42 ; voir surtout maintenant *Der Neue Overbeck* IV, n<sup>os</sup> 3201-3228. Ici, outre une nouvelle publication avec phot. et dessin de la dédicace par Damophon et ses fils des acrotères du temple de Messène (*Bull.* 2005, 66 et 225 ; 2007, 299 ; 2011, 37 ; *SEG* 52, 415) et la présentation (sans phot.) du décret de Mèlos, déjà connu grâce à *Der Neue Overbeck* 3204, Th. publie une base jusqu'ici inédite, trouvée à Messène également, datée du 1<sup>er</sup> s. a.C., offerte à Ilythie et à tous les dieux et portant la dédicace des effigies de trois descendants de Damophon, ce qui permet de compléter le *stemma* de *Der Neue Overbeck* IV 411. – Probable signature du sculpteur à Bouthrote n<sup>o</sup> 133. (D.R.)

228. *Thouria*. – X. Arapogianni, *Prakt. arch. het.* 170 (2015) [2016], 71-107 : « Ἀνασκαφὴ στὴν ἀρχαία Θουρία » signale ou publie en majuscules quelques inscriptions fragmentaires trouvées à l'Asclépiéion. Relevons p. 72 et fig. 3 un

graffito sur tesson, [- -]AKOTYΛON, certainement le nom d'un multiple du kotyle, et p. 77 et fig. 11 un catalogue d'éphèbes (τριτί[ρηνες]) de 29 lignes, dont est donnée seulement une photographie, assez bonne ; il est classé suivant quatre tribus, dont sont lisibles au moins trois noms, Daiphontis, Kresphontis, Aristomachis. Autre liste analogue à Thouria *Bull.* 2016, 212. (D.R.)

229. **Arcadie.** *Mont Lycée ?* – J.-M. Carbon, J. P. T. Clackson, *Kernos* 29 (2016), 119-158 : « Arms and the Boy: On the New Festival Calendar from Arcadia », donnent, après autopsie, la véritable *editio princeps* du document dont nous avons commenté la publication provisoire dans *Bull.* 2016, 214. Nous signalerons ici les progrès dans l'établissement du texte mais aussi nos désaccords sur tel ou tel choix fait par les éditeurs de cette excellente publication. Je ne me résous pas à admettre que Κορνύτιος dans le syntagme ἰν Κορνυτίοι (l. 3) puisse être l'ethnique de Gortys/Kortys utilisé à la place dudit toponyme : au vu des monnaies de la cité on attend Κορτύτιος. L. 5 : les auteurs interprètent ἂ θεμιστία comme une relative, « ce qui est habituel, conforme au droit » : nous aurions donc dans l'adjectif rarissime θεμιστίος un équivalent de θεμιστεῖος. Judicieux, certes, mais il ne faudrait pas exclure de retrouver l'adjectif ancien ἀθεμιστίος ici, dans une séquence qui énumère d'abord ce qui est conforme au rite et ensuite ce qui ne l'est pas, ἀθεμιστία [δέ]. L. 7 : τριτίοι pourrait-il être un adjectif comportant une indication de temps ? Pourrait-on admettre dans un texte où, c'est vrai, figurent encore tant de *digamma* la contraction de \*τρίοι *φ*ετινίοι « lors du sacrifice annuel » ? L. 8 : l'interprétation du toponyme Ζαπατέα reste très délicate. L. 9 : le syntagme ἰν Σπέλαι fait connaître de toute évidence le terme σπήλαια, à la base de σπήλαιον, σπηλάδιον et de σπήλυξ. L. 11 : la partie centrale de la ligne est justement laissée en majuscules ; on notera en revanche le terme désignant la partie d'une cuirasse destinée à protéger la poitrine, le προσθήθειον. L. 13 : l'interprétation d'un infinitif thématique comme [νέ]μεν ou [τά]μεν est très vraisemblable. L. 14 : la forme Γενέσφαν désigne vraisemblablement un toponyme : S. Minon propose avec justesse d'y voir le résultat de l'érosion d'un renouvellement en -ᾱ d'un ancien abstrait en -τω- \*γένετος qui désignerait donc le lieu de la naissance de Zeus, conformément à la mythologie arcadienne. L. 15 : la lecture ἰν <Y>λασμοῖς fournit le déverbal ἰλασμός de ἰλάζομαι « faire, couper du bois » : est ainsi désigné le lieu silvestre où est honoré Dionysos. L. 16 : ἰν Καίταιω ne peut se traduire que par « dans le sanctuaire de Kaitas ». Ce héros pourrait avoir été « le victorieux » et le nom d'agent Καίτας (ici au génitif arcadien des thèmes en -ᾱ) pourrait être à δαίτης ce que καίνυμαι est à δαίνυμαι. L. 17 : disparaît heureusement la forme Σαμφασι, que nous avons trop hâtivement reprise, au profit de la forme attendue Σάμασι. L. 20-21 : la supposition de la conjonction mantinéenne κάς = καί me semble préférable à l'hypothèse du terme lexicographique κάσσος, « vêtement épais ». – La fin de l'article est consacrée à l'étude de la chronologie culturelle que révèle ce calendrier et des différents cycles impliqués par les mentions du texte (L.D.)

230. La même inscription appelle en outre les commentaires suivants. On lit l. 3 (...) τῆι τριπανάγορι ἰν Κορνυτίοι τῶι et l. 7: (...) ἰν Κορνυτίων τῆι τριάνβρι βῶν (...). Pas plus que L. Dubois je ne reconnaitrais ici une variante de l'ethnique Κορτύτιος de Gortys. Voir plutôt Pausanias, VIII 11, 4 : Κατὰ τοῦτο ἦ τε ὁδὸς μάλιστα στενὴ γίνεται καὶ τὸ μνημα Ἀρηθόου λέγουσιν εἶναι, Κορυνήτου διὰ τὸ ὄπλον ἐπονομασθέντος, et II. VII 138 : δίου Ἀρηθόου,

τὸν ἐπικλησιν κορυνήτην (« Porte-massue »), et cf. v. 142 : στεῖνωπῶ ἐν δῶδ. Les manuscrits de l'*Illiade* et ceux de Pausanias transmettent seulement Κορυνητ-. Cf. κορύν-η « massue, bulbe de plante », le composé κορυνη-φόρος « porte-massue », dont hom. κορυνήτης ou arc. κορυνίτας peuvent représenter des formes courtes, probablement de même racine que κόρυς « heaume », κορυφή « sommet », κορύπτω « donner des coups de tête » : notion commune de tête couronnée ou casquée. L'*Etymologicum Magnum* (s.v. ἐρίσχηλος· ὁ λοιδορος· ἀπὸ τοῦ ἐρίζειν διὰ τῶν χειλέων) transmet de Parthénios, *Heracles*, fr. 18 : ἐρίσχηλοις κορυνίταις « porte-massue querelleurs », avec la même orthographe, et le suffixe -ίτης pouvait être ajouté à tout thème (cf. ὀδ-ίτης sur ὀδός ou τεχν-ίτης sur τέχνη). Pour ἰτ-ιος, cf. e.g. φειδίτης, -ου et φειδίτιον, en référence au repas pris en commun à Sparte. Rares emplois dans l'anthroponymie, cf. chypr. Πυρρίτιος ou att. Φιλίτιος pour les plus anciens exemples ; -ίτιος sert à former ethniques et adjectifs possessifs à partir d'un nom. On comprendra donc ἰν Κορυνίτιοι et Κορυνίτιον comme : « au lieu-dit du porte-massue ». Dans le contexte de l'inscription, l'absence d'article confirme qu'il s'agit d'un nom de lieu, probablement un neutre Κορυνίτιον, comparable à l'Olympieion athénien ou au Πελόπιον à Olympie, plutôt qu'un théo- ou héro-nyme. Pausanias, influencé par Homère, aurait substitué κορυνήτης à la forme locale κορυνίτας. Une restitution possible de la l. 3 pourrait être : τῆι τριπαναγόρῳ ἰν Κορυνίτιοι, τοῖ Ἄ[ρειθόοι], avec mention successive de la fête, du lieu-dit et du héros célébré. – On pourrait d'autre part proposer les corrections suivantes : l. 9 : τοῖ Κεραινοῖ ἱερῶν Ὀλυμπία ὅς τ' ἰν Σπέλαι, et non Ὀλυμπίαος {T}, syntaxiquement impossible et peu probable avec ce suffixe, *pace* L. Dubois, *Bull.* 2016, 214 p. 456. De même l. 21 : ὄφις ὄρεν, Ὀλυμπία δις, Κλετοράδε ταῦρον ([ois] variante de [owis] ou *lapsus calami* pour le récurrent ὄφις, et non Ὀλυμπίαοις), cf. *Inscr. él. dial.* n<sup>os</sup> 6, 4, et 14, 7 pour le locatif Ὀλυμπία. Au lieu de Τετονασια, l. 7, et Τετοναταν, l. 18, qu'ils soient ou non corrélés, lire : τε τονασια, pour τὰ δνάσια, adj. neu. pl. en -ιος (cf. les couples d'abstraitς ἀγόρασις/ἀγορασία et le probable nom de mois arcadien Γενέσιος [SEG 17, 829], var. Γενεσιῶν [J. Magnesia 116, l. 3]) ? À la l. 18 : τε τοναταν (pour τε τὸν/τὰν Ὀνάταν ou τε τὸν Ἄταν ? On attend, avec l'article une entité animée, théo- ou héro-nyme. Cf. *Etymologicum Magnum* : Ἄτης· Ὁ Διόνυσος ἐπιθετικῶς· ἀπὸ τῆς γενομένης ἐκ Τιτάνων εἰς αὐτὸν ἄτης καὶ φθορᾶς, et voir crét. ἀντ-άτας « garant » pour ce nom d'agent). Pour l'emploi de τε et κάς à Mantinée, voir L. Dubois, *RDA* I 69-70. – Enfin, soulignons que, parmi de nombreux microtoponymes et noms de fêtes inconnus, outre Κορυνίτιοι, à environ 6 km de Mantinée, sur la route qui mène à Tégée, ressort Μαραθίδαί, l. 3 et 4, qui évoque le toponyme Maratha, entre Mégalopolis et Gortys ; un sacrifice est par ailleurs prévu, à Cleitor, au Nord. Le contexte est bien celui d'un calendrier de fêtes se déroulant en différents lieux d'Arcadie, dont je montrerai ailleurs que, si sa gravure et son affichage au Mont Lycée sont très vraisemblables, une partie de la rédaction au moins a pu être confiée à un Mantinéen. C'est un nouvel élément, comme le ctétique Ἀρκαδικόν sur des émissions monétaires du v<sup>e</sup> s. à l'effigie du Zeus Lykaios (M. Jost, *Sanctuaires*, 183-184), en faveur de l'existence au Mont Lycée d'une administration plus panarcadienne que strictement amphictionique (*pace* J. Roy, *Classica et mediaevalia* 64 [2013], 5-47), dont les prérogatives auraient pu à l'époque de l'inscription, ca 450, s'étendre à d'autres sanctuaires et cultes d'Arcadie, et peut-être même en lien avec Olympie. (S.M.)

231. **Élide.** *Olympie.* – J. Taita, in A. Patay-Horváth (ed.), *New Approaches to the Temple of Zeus at Olympia. Proceedings of the First Olympia-Seminar, 8th-10th May 2014*, Newcastle upon Tyne, 2015, 112-139 : « The Great Hecatomb to Zeus Olympios: Some Observations on *IvO* No. 14 », discute notamment cette *lex sacra* (aussi S. Minon, *Inscr. éléennes dialectales* 18) de 5 lignes fragmentaires datée du 2<sup>e</sup> quart du v<sup>e</sup> s. : seule inscription où apparaisse le mot « hécatombe », elle devait, selon T., fixer les critères de choix des animaux à immoler et le financement de ce sacrifice d'une ampleur exceptionnelle. Examen des sources littéraires relatives au grand autel de Zeus, à l'hécatombe et aux autels en usage selon les périodes. T. met en lumière, l. 2 de l'inscription, l'emploi générique de  $\theta\acute{\upsilon}\omega$  vs  $\kappa\alpha\tau\alpha-$  ou  $\sigma\upsilon\nu-\theta\acute{\upsilon}\omega$  et le sens générique de l'infinitif  $\acute{\alpha}\pi\omicron\sigma\kappa\acute{\epsilon}\psi\alpha\iota$ , qui désigne le contrôle exercé par les hellanodices : une *dokimasia* dans la sphère du sacré, dont selon T. ce serait le seul témoignage. En partant de  $\tau\acute{\omicron}\nu$   $\acute{\epsilon}\pi\iota\delta\epsilon\kappa\acute{\alpha}\tau\omicron\nu$ , l. 1, réflexions sur la fourniture des victimes : dîme prélevée sur les propriétés sacrées du dieu comme à Délos hellénistique, au sanctuaire d'Athéna Ilias à Ilion etc., mais l'amende d'un bœuf (*I. Olympia* 7, aussi *Inscr. éléennes dialectales* 4) n'apporte rien, à mon avis, à la discussion. Discussion des données archéozoologiques, qui mettent en évidence un décalage entre les sources littéraires sur l'hécatombe au sens propre et les os retrouvés, qui sont par ordre décroissant d'importance ceux de moutons, de chèvres, de veaux et de cochons. Évaluation chiffrée de la fréquentation des panégyries pentétériques, environ 35000 personnes : 200 bovins seraient selon T. nécessaires pour fournir 500 gr. de viande par personne. Ces proportions me paraissent surévaluées. L'inscription, quelque fragmentaire qu'elle soit, ne mentionne du reste qu'une seule hécatombe :  $\kappa\acute{\epsilon}\theta\alpha\tau\acute{\omicron}\nu\beta\alpha\nu$   $\tau\epsilon\lambda\epsilon\iota[\alpha\nu]$  « et une hécatombe parfaite ». (S.M.)

232. J. Roy, *ibid.* 140-149 : « The Justice of Zeus at Olympia », examine les inscriptions éléennes les plus anciennes référant aux ruptures d'alliances et autres contraventions aux lois (*Inscr. éléennes dialectales* 3-9 et 13), dont les sanctions prennent le plus souvent Zeus pour garant (amendes payables au dieu et bannissement loin de son autel) ; dans d'autres cas, c'est la protection de Zeus qui est recherchée, cf. *Inscr. éléennes dialectales* 16 et 30. R. commente l'administration de ces pénalités par les Éléens et la façon dont, agents du dieu, ils se réclamaient de son autorité (voir notamment l'emploi de  $\pi\omicron\tau$  + acc., puis + gén. pour référer au dieu, *Inscr. éléennes dialectales* 4, 12 et 30) pour mieux asseoir la leur sur les petites communautés de la région, comme Eua (qui ne peut pas être celle de Thyréatide mais doit être une petite cité d'Élide), les cités des Anaitoi, des Métapioi, de Skillous et de Lépréon. R. réfute à juste titre l'idée que les *wratrai* puissent être oraculaires et concerner un personnel cultuel distinct des magistrats éléens (A. Mello, *ZPE* 167, 2008, 50-66) : le mot en lui-même ne désigne rien d'autre que l'oralité de la parole prononcée, et ce sont d'autres mots qui sont employés pour référer à l'oracle comme probablement, en éléen même, le verbe  $\chi\rho\acute{\epsilon}\epsilon\sigma\tau[\alpha\iota]$ , *Inscr. éléennes dialectales* 6, l. 3. (S.M.)

233. *I. Olympia* 162 et 163 : n<sup>o</sup> 135.

234. **Achaïe.** *Confédération achéenne* n<sup>os</sup> 100, 265.

#### MÉGARIDE, BÉOTIE (Denis Knoepfler)

235. **Mégaride.** – Le volume *Mégarika. Nouvelles recherches sur Mégare et les cités de la Propontide et du Pont-Euxin*, édité par A. Robu et I. Bîrzescu,

avec un avant-propos par D. Knoepfler et une conclusion par A. Avram, Paris, 2015 (*De l'archéologie à l'histoire*, 66), contient plusieurs contributions à l'épigraphie mégarienne au sens large. Sur un décret attique honorant une femme de Callatis, voir n° 196. Pour une allusion probable, dans une épigramme de Milet, à la participation de Mégare aux côtés des cités alliées d'Érétrie, et non de Chalcis, cf. n° 238.

236. *Mégare*. – A. Robu, in *Mégarika* (n° 235), 353-375 : « Contribution à l'épigraphie mégarienne : les tablettes funéraires inscrites », réunit et étudie les quelque 65 tablettes de marbre ou de calcaire de Mégare et de la Mégaride aujourd'hui connues (Dittenberger, dans *IG VII*, en recensait une quinzaine seulement, dont 4 à Pagai et 2 à Aigosthènes ; la plupart furent publiées par J. Baunack, puis surtout par P. Graindor et W. Peek ; deux ne l'ont été que récemment par P. Zoridis : cf. *SEG* 44, 398 et 46, 519). R. démontre de façon définitive qu'elles étaient faites pour être encastrées sur des stèles comportant une cavité ménagée à cet effet (de fait, de telles stèles – anépigraphes, comme il est normal – se trouvent au Musée de Mégare : voir les n°s 64-65 du catalogue de R.). Chemin faisant, R. présente diverses observations sur ces inscriptions, dont il donne le corpus en fin d'article. Il en établit d'abord la chronologie (entre la fin du v<sup>e</sup> s. et le II<sup>e</sup> s.) en montrant aussi que l'onomastique y conserve un caractère le plus souvent épichorique, sans intrusion de noms qui seraient typiques de la basse époque hellénistique ou témoigneraient de la présence romaine. Il examine plus particulièrement deux épitaphes jusqu'ici inédites, qui ont l'intérêt de fournir une formule onomastique complète, nom, patronyme et ethnique : l'une (n° 2) est pour Εἰμηλος Ὀνομαντιο Κορίνθιος, et datable (du milieu, dirions-nous) du IV<sup>e</sup> s. Formé sur le radical ὄνομ-, Ὀνομάντιος ne paraît avoir aucun lien avec la série des noms en -μαντις ; en tout cas, c'est un anthroponyme rare, exclusivement péloponnésien. L'autre inédit (n° 35) est pour Λυκομήδης Γελοῦτοῦ Ἀκραγαντῖνος, Δαμῶι Λυγομήδεος (R. ne relève pas ces deux graphies : le féminin Δαμῶι n'est évidemment qu'une variante orthographique de Δαμῶ, forme attestée à Mégare même par le n° 15 ; pour d'autres exemples avec le *iota* dans cette série, cf. les n°s 6, 9 et 28). Ce document constitue un intéressant témoignage sur les relations de Mégare avec la Sicile, où la cité avait fondé les colonies de Mégara Hybléa et de Sélinonte. Plus généralement, les liens que la métropole entretenait avec ses *apoikiai* sont mis en évidence par le fait que de telles tablettes à insérer dans des stèles ont été découvertes dans deux colonies de la mégarienne Héraclée du Pont, à savoir Callatis et surtout Chersonèse Taurique. Il y a donc là, un « Megarian epigraphic habit », comme diraient nos collègues anglo-saxons, répandu non seulement dans l'ensemble de la Mégaride, mais aussi dans certains au moins des établissements pontiques d'origine mégarienne.

237. A. Herda, in *Mégarika* (n° 235), 15-127 : « Megara and Miletos: colonising with Apollo », volumineux mémoire portant sur l'histoire archaïque, mentionne de nombreuses inscriptions de Mégare. H. fait connaître un facsimilé, conservé dans les papiers de L. H. Jeffery à Oxford, pour l'inscription dextroverse en alphabet mégarien gravée sur une statuette d'Héraklès en bronze du Musée Bénaki (p. 126 fig. 15a-b, avec une phot.) : Ηερακ<λ>εας (H. ne précise pas comment il entend cette forme, l'inscription n'étant pas commentée, sauf omission, dans le corps de l'article). La provenance de l'objet – prétendument trouvé au Ptoion (Béotie) – n'est pas établie avec certitude : H. verrait bien plutôt dans ce bronze de style sévère une œuvre mégarienne provenant de la Mégaride même.

238. *Participation de Mégare à la guerre lélantine entre Chalcis et Érétrie.* – A. Herda, *ibid.*, consacre une section à ce célèbre épisode de l'histoire archaïque (61-70). H. reproduit et traduit en anglais, 66-68, l'épigramme hellénistique milésienne reprise notamment dans *Milet VI 2*, 732 constituée de deux parties, d'abord un double distique élégiaque en l'honneur de Milésiens morts glorieusement pour leur patrie, puis un second poème de dix vers, où les défunts évoquent, à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel cette fois, les exploits accomplis lors d'un *mégas polémos* – dont les belligérants étaient les Néléïdes et les Mégariens –. H. accepte l'idée – émise en premier lieu par J. et L. Robert, *Bull.* 1967, 528, p. 567-568 – que cette « grande guerre » mégaro-milésienne doit ne faire qu'un avec le *Lelantinos polémos* ; mais à la différence des auteurs du *Bulletin*, qui estimaient que ces deux cités s'étaient affrontées (puisque Mégare était considérée comme faisant partie des alliées de Chalcis, donc de Samos), il retient l'interprétation de Y. Vinogradov, estimant que Mégare, au vu de l'ensemble des témoignages connus sur ce premier conflit panhellénique, dut être en réalité l'alliée de Milet et donc d'Érétrie, Mégariens et Milésiens coopérant ensuite dans la colonisation des côtes méridionale et septentrionale du Pont-Euxin.

239. *Pagai.* – P. Valta, in *Mégarika* (n° 235), 239-252 : « A Rural Sanctuary, in the West of Pagai. Preliminary Report », rend compte d'une fouille menée en 2005-2006 dans un secteur du golfe des Alcyons à 2 km au Sud-Ouest du site de Pagai. Il s'agit manifestement d'un sanctuaire, avec les fondations bien reconnaissables d'un autel, aux abords duquel a été recueilli un tesson peint avec une dédicace fragmentaire incisée (fig. 11) : [- -]ος ἀνέθηκε. Un fragment de marbre a révélé le nom de la divinité, puisqu'on y lit, sur deux lignes, les mots Ἀπόλλ[ωνος] Ἀποτρο[παίου] (fig. 7), gravés dans l'alphabet mégarien du v<sup>e</sup> s. a.C. (*alpha* à barre transversale oblique, *rho* en forme de triangle orienté vers le bas : pour cette forme, cf. A. Robu, *ibid.* 334). Si la restitution d'un génitif est correcte, comme il paraît probable (quelle que soit la forme exacte de la désinence de l'épiclèse), l'inscription indiquerait l'appartenance de l'autel à cette divinité. Au vu de la chronologie, ce sanctuaire d'époque classique pourrait éventuellement avoir succédé à celui, plus ancien, d'une divinité féminine (Déméter ?) mis au jour en l'an 2000 par E. Baziopoulou-Valavani à Bouri, à mi-distance de Pagai et du nouveau site.

240. *Aigosthènes.* – Y. Kalliontzis, in *Mégarika* (n° 235), 377-378 : « Rapport préliminaire sur le nouveau fragment de l'inscription d'Aigosthènes IG VII 219-222 », annonce le contenu de ce fragment découvert après le séisme de 1981 : d'abord une proxénie pour l'aulète (?) Périgénès, fils de Dionysios ; puis trois catalogues militaires datés respectivement par les archontes fédéraux béotiens Damatrios, Kommados et Kalliklès, ce dernier étant nouveau dans la liste des éponymes du début du II<sup>e</sup> s.

241. D. Rousset, « La consécration commune à Poseidônios et aux Aigosthénitains d'un bien-fonds et l'imputation de ses revenus au culte de Poseidônios », réédite et traduit, sous la forme d'un appendice à son article sur les fonds sacrés (n° 64), 391-393, IG VII 43, et analyse l'aspect juridique et financier de ce document singulier, peu commenté jusqu'ici.

242. **Béotie. Généralités. Alphabet épichorique.** – Dans un résumé de sa dissertation (Università La Sapienza), *Teiresias* 2016-2, 18-23, S. Tuffano, *The Beginning of Boeotian Local Historiography. Localism and Local Perspective*

on *Boiotia between the End of the Fifth Century BC and the Age of the Theban Hegemony*, prend position sur la date et les circonstances de l'abandon de l'alphabet épichorique au profit de l'alphabet ionien attique; en montrant que l'auteur du présent *Bulletin* fut le premier, en 1992, à orienter la recherche vers les années 370 seulement plutôt que dès après 395.

243. *Dialecte*. – N. Pantélidès, in G. K. Giannakis (ed.), *Ο γλωσσικός χάρτης της κεντρικής και βόρειας Ελλάδας κατά την αρχαιότητα*, Thessalonique, 2015, 135-150 : « Βοιωτική – φωκική – λοκρική : ένα στερεοελλαδικό διαλεκτικό συνεχές ; », avec un résumé en anglais (p. 151), tente de montrer quels sont les points communs à ces trois aires dialectales limitrophes, en dépit du fait que le béotien est rattaché d'ordinaire au groupe éolien (pour cette parenté parfois remise en question, *Bull.* 2007, 304) et qu'il offre des traits communs avec les dialectes du Nord-Ouest. Un développement est consacré aux relations que le béotien entretient avec l'attique et les dialectes ioniens de l'Eubée centrale ; les enrichissements de la documentation épigraphique ne paraissent pas avoir toujours été pris en compte (pour un lien entre le dialecte oropo-érétrien et ceux du Nord-Ouest, cf. *REG* 130 [2017], 274 n. 75).

244. M. J. C. Scarborough, *Teiresias* 2017-1, 14-24, donne sous le titre de « *Studies in the Linguistic Prehistory of the Boeotian Dialect* », un résumé d'une dissertation de Cambridge (2016) sur *The Aeolic Dialects of Ancient Greek. A Study in Historical Dialectology and Linguistic Classification*. Nombreux exemples tirés de l'épigraphie pour établir des isoglosses entre le béotien et, respectivement, le thessalien et le lesbien ; un rameau thessalo-béotien se distingue davantage qu'on ne l'a pensé du lesbien insulaire et continental. Riche bibliographie.

245. *Onomastique dialectale*. Voir n° 24. Anthroponymes à Thèbes n° 258 ; noms d'esclave à Thespies et ailleurs en Béotie, n° 263.

246. « Culture équestre » et cavalerie béotiennes : cf. n° 268. *Boulè* et *synédriou* dans les cités après 167, n° 269.

247. *Confédération béotienne* : n°s 100, 576.

248. *Concours*. – Pour l'histoire des concours gymniques béotiens de la période 171-87 a.C. les deux monuments de l'athlète athénien Ménodôros à Athènes et à Délos sont, on le sait, riches d'enseignement (cf. *Bull.* 2011, 297-298) : il faudra donc se reporter désormais à l'étude exhaustive que leur ont consacré N. Badoud, M. Fincker et J.-Ch. Moretti (n° 402). Alors qu'ils étaient traditionnellement placés dans la fourchette 146-130, leur date, selon les a., doit être abaissée aux années 120-110. Cette rectification n'a certes guère d'incidence pour la chronologie des *Hérakleia* de Thèbes et des *Trophônia* de Lébadée, ou encore des *Rômaia* de Chalcis ; pour cette dernière ville, il faut renoncer à la restitution, dans l'exemplaire athénien, d'une victoire à des *Hérakleia*, qui n'ont pas d'existence en dehors des fêtes du gymnase, comme l'avait déjà montré L. Robert, *OMS* VII 753, repris par les a. Sur l'espèce végétale des couronnes octroyées lors des différents concours, voir p. 387 *sqq.* : celle des *Hérakleia* aurait été de myrte, celle des *Trophônia* pourrait avoir été d'armoise. – Relevons ici le problème que pourrait soulever l'absence de toute victoire de Ménodôros aux *Amphiaraiia-Rômaia* d'Oropos dans le palmarès de Ménodôros (où l'on ne compte pas moins de six victoires remportées à Thèbes), puisque, selon Y. Kalliontzis (n° 265), ce concours aurait été parmi les plus fréquentés de Grèce propre à l'époque même où triomphait cet athlète.

249. Mention des *Délia* et des *Amphiaraiā* ἐμ Βοιωτοῖς dans le palmarès d'un athlète rhodien, cf. n° 264. Compagnies de technites associées aux *Mouseia* de Thespies n° 262.

250. **Cités et sanctuaires.** Statuette de bronze avec inscription en alphabet mégarien censée provenir du Ptoion n° 237.

251. *Lébadée*. – Contrat de construction n° 122. Victoire de Ménodôros d'Athènes aux *Trophônia* de Lébadée n° 248.

252. *Orchomène*. – V. Aravantinos, M. Bonanno Aravantinos, K. Kalliga, M. Pisani, in A. Russo Tagliente, F. Guarneri (ed.), *Sanuarii mediterranei tra oriente e occidente. Interazioni e contatti culturali*, Roma, 2016, 459-470 : « La scoperta di un Thesmophorion e di un culto delle Charites (?) ad Orchomenos (Beozia) », avec une carte, fig. 5, montrant la position du site exploré en bordure du Céphise par rapport à la ville d'Orchomène. C'est le sanctuaire signalé *Bull.* 2016, 234, avec mention de la mère des Charites, Eurynoma. Un graffito porte les mots κοινὸν ποιεταδᾶων φρατέρων, qui oriente vers une association de poètes. Les a. s'interrogent alors sur la localisation du fameux sanctuaire des Charites d'Orchomène, recherché aux abords du monastère de Skripou en raison du lieu de trouvaille d'IG VII 3195 et 3207 ; ils font également référence au raccord entre deux blocs du *proskènon* du théâtre, avec mention des *Charitèsia* (*Bull.* 2010, 270). Ils sont tentés dès lors d'interpréter comme vestiges de ce sanctuaire les ruines découvertes lors des fouilles du début des années 1970 par Th. Spyropoulos, ce qui accrédirait l'idée d'un lien entre le site du palais attribuable au roi Étéoklès, fondateur du culte selon Paus. IX 38, et le *Charitèsion*. En fin de compte, les fouilleurs paraissent privilégier l'idée que le principal sanctuaire était en ville, près du théâtre (pour lequel voir le n° 253), sans exclure que le culte des Charites ait été également célébré à l'occasion des *Thesmophoria* dans le sanctuaire du Céphise.

253. M. Germani, in *Αρχαιολογικό έργο Θεσσαλίας και Στερεάς Ελλάδας IV. Πρακτικά επιστημονικής συνάντησης Βόλος 2012*, 2016, 793-802 : « Dal teatro greco al teatro romano: il caso di Orchomenos in Beozia, osservazioni preliminari », aboutit à des conclusions importantes pour l'histoire de cet édifice, profondément remanié à l'époque romaine. Pour l'époque hellénistique, il a eu connaissance de notre raccord entre IG VII 3109 et SEG 30, 455, et il donne un dessin des deux blocs (non raccordés), en proposant, d'après la forme des lettres, la datation (sans doute trop haute) au IV<sup>e</sup> s. Voir cependant *Bull.* 2011, 294, où sont mentionnés la reconstitution inédite du linteau de l'une des deux *prothura* de la *parodos* et des raccords épigraphiques pour la dédicace du *logeion* et des *pinakes* du *proskènon* de ce même théâtre.

254. K. Kalliga, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 978-980, fait connaître une quinzaine d'épithaphes mises au jour au lieu-dit Kampos, nécropole d'Orchomène à l'époque archaïque et classique, au sud de la ville antique. Les inscriptions sont reproduites en majuscule, le plus souvent sans photo. Elles doivent faire l'objet d'une publication par N. Papazarkadas.

255. *Thèbes*. – Inscription des *Tritopatreis* de Thèbes *Bull.* 2014, 205 : cf. n° 24.

256. Sont signalées, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 964 (pas de photo), deux stèles remployées dans le quartier de Pyri, dont une, d'époque classique tardive, pour ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΣ (*sic* ?).

257. V. Sampetāi, E. Karakitsou, *Arch. Delt.* 65-66 (2010-2011) *Mel.* [2016], 263-280 : « Céramique et fragment de couverture en tuile de l'époque classique

provenant de la Cadmée : témoignages épars d'un sanctuaire » (en grec, avec un résumé en anglais), publient p. 272 fig. 7-8, une dédicace en alphabet épichorique sur un tesson de production locale (?) de *ca* 500 a.C. [- -]κε : Θορα. Il pourrait s'agir soit du dédicant (le nom Θώραξ étant le plus vraisemblable selon Y. Kalliontzis consulté), soit de l'épithète Θωραϊός connue pour Apollon. Mais le sanctuaire reste non identifié, en dépit d'indices en faveur du Thesmophorion de la Cadmée (cf. *IG VII* 2468, dédicace à Korè).

258. A. Inglese, in S. Struffolino (ed.), *Ἡμέτερα γράμματα. Scritti di epigrafia greca offerti a Teresa Alfieri Tonini, Aristonothos* 12 (2016), 93-99 : « Offerte dal santuario di Eracle a Tebe », revient sur les dédicaces de l'Hérakléion publiées par V. Aravantinos (*Bull.* 2015, 303 ; 2016, 224 et 237). Elle examine trois graffiti avec la formule μ' ἐποίησε ho δειύνα, notamment le n° 37 de l'ed. pr. (ici fig. 1), où elle reprend *e.g.* la restitution Διάπ[υρος] qui serait le nom de l'artisan sujet du verbe ; au début du même graffiti, elle propose de retrouver un composé en Ἀρσι- (série bien fournie en Béotie), alors qu'A. pensait devoir lire ΑΠΣ (mais on aurait attendu ΑΦΣ pour la notation de la consonne double) : ce nom serait, lui, au datif et pourrait être lu Ἄρσι[ιό]πλε (?). Il serait à mettre sur le même plan que le datif Κτερίαι dans le *dipinto* édité par A. sous le n° 38 (ici fig. 2) : cf. *Bull.* 2015, 302 (en p. 474). I. achève son article par quelques considérations sur les objets consacrés à Héraklès provenant du sanctuaire de ce dieu à Tanagra (*Bull.* 2008, 250).

259. L. Porciani, *ibid.*, 101-112 : « Creso, Anfiriario e la nuova iscrizione da Tebe », revient sur les deux versions de l'inscription métrique publiée par N. Papazarkadas (*Bull.* 2015, 306), dont il donne une traduction italienne. P. considère que le récit des *Histoires* sur les offrandes grecques du roi lydien (I 47-56) offre une cohérence interne qui interdit de rejeter le témoignage d'Hérodote concernant la consultation d'Amphiaraos par Crésus. C'est dans cette perspective qu'il réédite le texte « mixte » du nouveau document, où il introduit plus d'une restitution personnelle fondée sur des parallèles de la langue poétique archaïque. Ainsi v. 3 il retrouve le nom [χρυσ]οίο avant l'adj. φαινήν pour la splendide *aspis* d'or sous laquelle fut redécouverte la lance (v. 6 : αἰχμὲν) consacrée à Amphiaraos, après qu'elle eut été volée. Ce n'est donc pas le bouclier lui-même, mais la lance d'or (dont Hdt. fait également mention) ou sans doute seulement sa pointe qui aurait été dérobée. Le dépôt de l'objet précieux dans l'Hisménion – où Hdt. semble bien l'avoir vu (I 52) – pourrait éventuellement remonter à l'époque même de sa consécration, l'Amphiaraion n'offrant pas de suffisantes garanties de sécurité. Relevons que pour P. – comme déjà pour N. Papazarkadas – ce sanctuaire serait celui d'Oropos, ce qui expliquerait mieux, selon lui, l'interdiction faite aux Thébains de consulter directement ce héros pourtant thébain. Mais cette localisation fait bon marché des résultats de la fouille de l'Amphiaraion oropien, qui n'a rien livré d'antérieur à la fin du v<sup>e</sup> s. P. ne nie d'ailleurs pas qu'un enclos d'A. existait à Thèbes même (avec renvoi à Paus. IX 8, 3 et à une toute récente étude sur le tracé de l'enceinte archaïque).

260. P. Thonemann, *JHS* 136 (2016), 152-167 : « Croesus and the Oracles », développe l'interprétation qu'il avait esquissée après la publication des nouvelles épigrammes thébaines (*Bull.* 2015, 306 *in fine*). T. est d'accord avec N. Papazarkadas pour penser que la plus ancienne est l'inscription même que vit Hérodote, mais ce document, loin de confirmer la véracité de son témoignage, devrait être considéré selon lui, tout au contraire, comme la source de son récit, qui ne serait

qu'une extrapolation fantaisiste à partir de la mention des noms réunis d'Amphiaraos et de Kroisos. Ce Kroisos, en réalité, ne serait pas le roi de Lydie, mais l'Athénien de ce nom dont on connaît la statue et l'épigramme à Anavyssos (Hansen, *CEG* I 27) : après son décès dans une bataille, sa famille (rattachée à celle des Alcméonides ?) aurait dédié à Amphiaraos le bouclier et la lance du jeune héros en souvenir de son *arété* et de son cruel destin (chose dont l'épigramme thébaine fait précisément mention). C'en était assez pour que, quelques décennies plus tard, les exégètes de l'Hisménion thébain aient pu faire circuler une interprétation plus valorisante encore de l'offrande faite au nom de ce Kroisos, d'où la méprise d'Hérodote et son aveu d'ignorance sur le détail de la consultation de l'oracle par Crésus. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse se faire de la conclusion de T., son article méritera d'être consulté, ne serait-ce que pour l'édition et la traduction de ces documents, qui n'ont sans doute pas cessé de susciter des commentaires (on relèvera au passage que dans la même livraison du *JHS* sont publiés deux autres articles – par A. Ellis et R. W. Wallace respectivement – qui portent sur l'excurus hérodotéen consacré à Crésus, mais sans que l'inscription thébaine soit alléguée).

261. N. Badoud, M. Fincker, J.-Ch. Moretti, (n° 402), 377 *sqq.*, discutent de la mention qui est faite, à la fin de la série délienne, de quatre couronnes honorifiques, dont une couronne décernée par le Peuple de Thèbes :  $\delta$  δῆμος ὁ Θηβαίων ἐν Βοιωτία, les Thébains ayant une fort bonne raison « d'honorer le sextuple vainqueur des *Hérakleia* » (p. 401). – Notons ici encore – même s'il ne s'agit là, bien sûr, que d'une objection *e silentio* – combien il serait étonnant que cet Athénien venu si souvent concourir à Thèbes n'ait pas été une seule fois vainqueur à Oropos, au vu des nombreux catalogues conservés, si le concours des *Amphiaraia-Rômaia*, avec son volet athlétique, avait réellement existé alors (voir n° 265).

262. *Thespies*. – F. Marchand, *ZPE* 197 (2016), 111-118 : « Les technites dionysiaques de l'Hélicon », reproduit et étudie les deux catalogues des *Mouseia I. Thespies* 170 et 165 (en renvoyant aussi à leur réédition dans les recueils de Br. Le Guen, S. Aneziri et A. Manieri : pour ce dernier, le seul à être postérieur au corpus électronique de Thespies, cf. *Bull.* 2010, 269 et 291), qui « ont confirmé l'existence d'une compagnie de Technites dionysiaques exerçant à l'Hélicon » (on dira plutôt qu'ils ont fait connaître cette association active lors du concours musical célébré dans le Val des Muses, puisque celle-ci n'est, en réalité, attestée nulle part ailleurs). La confrontation des deux documents permet à M. d'améliorer la présentation du n° 165, sur la base d'une photo et surtout d'un estampage. Après la mention – qui leur est commune – de l'archonte de la cité, de l'agonothète des *Mouseia* et du prêtre des Muses, les deux catalogues se distinguent par un certain nombre de variantes, les unes réelles (ainsi la présence du secrétaire dans le second), les autres seulement apparentes. En effet, à la l. 9, au lieu de {ἀπ[ὸ]} ἱερέως τῶν Μουσῶν (M. Feyel, *Contribution*, 119, avec l'hypothèse d'une erreur du lapicide), puis ἱε[ρέως τῶν] Μουσῶν (P. Roesch, *Ét. béot.* 189-190 n° 33), M. lit un Π au lieu de IE et restitue π[υρφοροῦντος τῶν] Μουσῶν, ce *purphoros* étant plus spécialement attaché au service des Muses, tandis que l'autre personnage délégué par la compagnie locale était attaché à celui de Dionysos ([τοῦ δὲ Διονύ]σου κτλ. sur le modèle de ce qu'indique le catalogue n° 170). M. élimine ainsi deux des quatre prêtres dont aurait fait mention ce document. Mais elle reste partiellement prisonnière, pensons-nous, des lectures

antérieures, en continuant à croire qu'à côté du « prêtre des Muses » désigné par la cité il y aurait eu un second prêtre des Muses, envoyé celui-là par les Technites (de l'Isthme). Il paraît clair pourtant que ce *hiereus* des Technites était tout simplement celui qui officiait au sein de l'Association : autrement dit, il s'agit d'un prêtre de Dionysos (cf. Br. Le Guen, *Associations de technites*, II, 22). Par ailleurs, dans *I. Thesp.* 165, M. adopte les restitutions faites en 1986 par A. Schachter (*SEG* 36, 472) pour les premières épreuves du concours, sur la base de plusieurs parallèles (à commencer précisément par celui de *I. Thesp.* 170) : d'abord ποιητ[ῆς προσοδίου], non pas ποιητ[ῆς ἐπῶν] (I. 13), puis [σαλπυστής] avant le dernier nom conservé partiellement sur la pierre (I. 15-16) ; pour faire bonne mesure, il eût été utile d'indiquer que le vainqueur de la ligne suivante (perdue) était nécessairement un [κῆρυξ], les deux épreuves des trompettes et des hérauts étant indissociables. L'a. livre également quelques considérations sur le rôle des *purphoroi* aux *Mouseia*. Enfin, M. estime que la participation au concours de cette nouvelle – et passagère – association de technites doit correspondre à une réforme partielle des *Mouseia*. Si elle repousse l'idée de P. Roesch, qui mettait cette création éphémère en relation avec la dissension au sein des Technites de l'Isthme datable de manière sûre des années 118-112 (*Choix d'inscriptions de Delphes*, n° 196, voir *CRAI* 2004, 1241-1279 ; *Bull.* 2006, 204), elle ne croit pas non plus devoir adhérer à la datation traditionnelle vers 170-150, reprise dans notre article de 1996 sur les *Mouseia*, mais donne sa préférence à une période intermédiaire, sans prendre clairement parti sur l'importante question de savoir si l'on serait encore avant ou déjà après le tournant de 146. Pour le problème des ethniques péloponnésiens dans ces catalogues, voir n° 265.

263. A. Alonso Déniz, *REG* 129 (2016), 63-83 : « Offrandes funéraires à Thespies : les ἐνπορίδια, "sacrifices par le feu" dans *I. Thesp.* 215 ». Étude approfondie, sur le plan linguistique (mais pas seulement) d'un acte d'affranchissement en dialecte datable des alentours de 200 a.C. édité dans Schwyzer *DGE* 491, dont le texte fut amélioré par P. Roesch, puis par L. Darmezine dans ses *Affranchissements par consécration*, 1999, n° 139. Sans rééditer *in extenso* le texte de cette petite stèle (phot.), A. D. en élucide de manière convaincante la plupart des difficultés. L. 14, confirmant la lecture ἐνπορίδια, il interprète ce mot comme l'équivalent du grec commun ἐμπυρίδια, avec le suffixe bien attesté -ίδιον (aux nombreux ex. allégués on pourrait ajouter, dans les inventaires de Délos, ἐρωτίδιον, « statuette d'Eros », avec les fêtes *Erôtid(e)ia* à Thespies même). Cette graphie béotienne, avec o en lieu et place de υ>ου, il la retrouve d'ailleurs avec vraisemblance dans le nom même de l'esclave affranchi dans cette inscription, Σύρος pour Σύρος (béot. Σούρος), le « Syrien » ; sur les noms serviles en Béotie, D. ne paraît pas avoir connu l'étude de Ch. Fragiadakis, *Tyche* 22 (2007), 9-34 (analysée *Bull.* 2011, 287), où l'inscription est répertoriée p. 25 n° 159, avec cette note : « vielleicht handelt es sich um den Namen Σύρος mit Assimilation, vgl. N. G. Papadakis in *AD* 8 (1923) 213 » (de fait, ce répertoire connaît une demi-douzaine d'exemples d'esclaves, hommes et femmes, ainsi nommés en Béotie). Ces *empyridia* sont justement interprétés, avec maints parallèles à l'appui, comme des « sacrifices par le feu », c'est-à-dire des offrandes à faire brûler sur un autel ou, comme ici, sur une tombe. Le nouvel affranchi aura à accomplir ce rituel sur la tombe de ses anciens maîtres, Agéas et Aristodama, παρ' ἑκαστον ἐνιαυτόν, ce qui ne peut guère signifier, en

l'occurrence, « tous les deux ans », comme l'ont cru les précédents interprètes. En rappelant le sens spécifique du mot ἐνιαυτός par rapport au plus commun ἔτος, à savoir « cycle d'une année », « année révolue », d'où « anniversaire », l'a. montre qu'en réalité Soros avait à accomplir son devoir de piété chaque année, mais à l'occasion seulement de l'un des deux anniversaires de ses défunts patrons. Pour le sens de l'adj. ἐνιαύσιος/ἐνιαύτιος (p. 80-81), « qui dure un an », il n'eût pas été hors de propos de renvoyer à G. Rougemont, « La hiéroménie des *Pythia* », *BCH* 97 (1973), 75 *sqq.*, en particulier 84-86. À ces minces réserves près, l'information de A. D. paraît remarquablement étendue, sur le plan linguistique notamment.

264. *Tanagra*. – Si les *Délia* célébrés à Délion (*Tanagraïque*) – tout comme les *Amphiaraia* d'Oropos – ne figurent pas dans les deux palmarès de l'athlète Ménodôros d'Athènes, ils sont mentionnés, en revanche, dans celui, récemment publié, d'un athlète rhodien : cf. *Bull.* 2014, 213, avec la restitution ἐν Ἀμ[βρακίαι] proposée là pour le lieu de célébration des *Naa* de Dodone, ce qui entraîne nécessairement une datation du document après la césure politique de 167 en Épire. N. Badoud, dans un appendice à l'article *infra* n° 402, 414-416 : « des *Naa* à Ambracie » (cf. déjà *Bull.* 2015, 330), repousse la chronologie proposée par J.-Y. Strasser, « Inscriptions agonistiques de Rhodes », *Philia* 1 (2015), 57-66 (*Bull.* 2016, 371), qui estimait pouvoir tirer de la mention ἐμ Βοιωτοῖς à la fois pour les *Epidèlia* et pour les *Amphiaraia* – où la lecture de S. ἐμ [Βοιω]τοῖ[ς] « emporte l'adhésion » comme l'écrit B. – que les deux victoires de l'athlète Pythiôn ont été remportées à l'époque où ces concours étaient organisés par le *Koinon*, donc avant 171, chose clairement impossible, puisque les *Amphiaraia* n'ont jamais été un concours fédéral. Cette chronologie haute est d'ailleurs incompatible avec la nouvelle restitution relative à la célébration des *Naa*. Certes, le supplément proposé par S., ἐν ἄμ[ἐρα μί] (sic pour la notation de l'*iota* muet), qui impliquerait que l'athlète y remporta deux victoires le même jour, serait théoriquement admissible (encore que l'on attendrait une formulation un peu différente), mais elle se heurte ici – comme le note B. – au fait que, dans le palmarès rhodien, « le lieu d'organisation des concours est systématiquement indiqué ». Pour ce qui est de la chronologie, si le *terminus p. q.* de 167 paraît désormais solidement établi, on n'en dira peut-être pas autant du *terminus a. q.* de 146 (que B. pensait pouvoir admettre à notre suite), puisque l'interruption des *Amphiaraia* entre 146 et 88 est contestée maintenant par Y. Kalliontzis (voir n° suivant). Une datation peu avant le milieu du II<sup>e</sup> s. n'en reste pas moins des plus probables ; et c'est à une date correspondant vraisemblablement à la célébration des *Halieia* pentétériques (dont la mention apparaît en tête de liste) – donc en 166 ou 162, 158, 154, etc. – que B. est tenté de placer la rédaction de ce palmarès.

265. *Oropos*. – Y. Kalliontzis, *REG* 129 (2016), 85-105 : « La date de la première célébration des *Amphiaraia*-*Romaia* d'Oropos », étudie la question de savoir quand fut inauguré le nouveau nom de ce concours ; il réédite dans ce but le catalogue *I. Oropos* 521. L'importance de ce document tient à son intitulé, qui définit l'édition du concours comme étant celle des πρώτα Ἀμφιαρᾶ καὶ Ῥωμαῖα (K. croit devoir écrire le premier nom avec un *iota* souscrit ; mais il s'agit en réalité d'une graphie traditionnelle, comme l'avait bien vu le premier éditeur, ici comme dans les nos 523, 526 et 528). V. Pétrakos a tout naturellement attribué cette célébration inaugurale aux années consécutives à la victoire de

Sylla sur Mithridate en 86 (mais en rappelant qu'une datation postérieure à 73 était adoptée par Dittenberger et par d'autres, en raison du fait que, dans le célèbre *S. C. de Oropiis* de l'an 73, il est question des concours et sacrifices que les Oropiens célèbrent pour le dieu Amphiaraios « et qu'ils pourront être amenés à célébrer après cela en l'honneur de la victoire et de la souveraineté du peuple romain » ; *I. Orop.* 308, l. 48-49 : ὁμοίως δὲ καὶ ἄς ἂν μετὰ ταῦτα ὑπὲρ τῆς νίκης καὶ τῆς ἡγεμονίας τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων συντελέσουσιν). De fait, on trouve dans le catalogue la mention d'une épreuve supplémentaire, qualifiée de [Ἰ]ρωπῶν [στ]άδιο[ν ε]ἰσαγγέλια τῆς Ῥωμαίων νίκης] (nous ajoutons l'article omis par K. comme déjà par P., car il semble indispensable, au témoignage des autres listes), sans précision sur l'âge des concurrents, donc probablement réservé aux hommes et peut-être aux seuls citoyens d'Oropos, puisque c'est un Oropien qui en est déclaré vainqueur en *I. Orop.* 527, l. 68-69. Sur la base de la paléographie – qui ne peut toutefois pas être décisive en pareil cas (l'écart chronologique étant trop faible) – K. estime que la date du catalogue doit être plus proche de celle du décret d'Oropos pour le bienfaiteur achéen Hiéron d'Aigeira (*I. Orop.* 307) vers 156, que du *s.c.* déjà cité de l'an 73. Il propose donc d'identifier le promoteur de ce décret, Olympichos fils d'Hermodôros, à l'agonothète même du catalogue, au lieu d'en faire son grand-père homonyme comme admis jusqu'à présent ; même chose pour le prêtre en charge, Euthydêmos fils de Sôsthénès, qui ne serait autre que le *rogator* du décret *I. Orop.* 214 (lui aussi datable des années 150) et non pas son petit-fils. D'autres identifications, en dehors d'Oropos aussi, iraient dans le même sens et permettraient de simplifier les rapports établis entre homonymes. Mais les choses ne se présentent pas toujours de façon aussi favorable à la datation défendue par K. Ainsi, dans le décret *I. Orop.* 294 – dont on ne dira plus, notons-le au passage, que « la présence du *synédriou* assure une datation après le milieu du II<sup>e</sup> s. » (p. 101), puisque c'est dès après Pydna qu'a été réalisée cette réforme institutionnelle (cf. n° 269) – l'identification proposée ne dispense pas d'admettre, comme K. le reconnaît lui-même, que dans cette famille de notables oropiens les noms Eubiotos et Diogênès furent portés en alternance pendant quatre générations au moins ; d'autre part, il est tout de même gênant pour la thèse de K. (même si celui-ci croit pouvoir prévenir cette objection) que dans ce décret datant effectivement, au vu de sa phraséologie, de l'extrême fin du II<sup>e</sup> s. il soit question des *Amphiareia ta Mégala* et non pas des *Amphiaraiia kai Rômaia*. À cela s'ajoutent, sur le plan prosopographique encore, d'autres difficultés. Mentionnons le cas de Σώστρατος Νικηφόρου Θεσπιεύς, vainqueur dans *I. Orop.* 523, 57 et 69, en deux épreuves gymniques, catégorie enfants ; or, un exact homonyme thespien apparaît, en tant que vainqueur à l'épreuve du pancrace catégorie homme, dans le catalogue inédit de Lébadée que publieront incessamment A. Matthaiou et N. Papazarkadas ; et il ne fait pas de doute que ce document est à dater des années 40 *a.C.*, ce qui paraît plaider pour la chronologie reçue du catalogue oropien vers 70-60. Un autre problème chronologique surgit à propos du décret de Larissa *BCH* 128-129 (2004-2005), 417 *sqq.* n° II (*Bull.* 2009, 271 ; *SEG* 55, 608) pour le proxène des Thessaliens Zôbios et son frère Dionysios fils de Zôbios, Chalcidiens. Si le document en question, rédigé déjà en *koinè*, a été daté par ses éditeurs, A. Tziafalias et Br. Helly, des années 80-70 *a.C.*, ce n'est pas seulement en raison du rapprochement prosopographique portant sur le Larisséen Philokratès, mais aussi à cause de l'éponymie du stratège fédéral Hérakleidès, qui figure par ailleurs dans une

séquence de stratèges attribuable précisément aux années 70 a.C. ; pour R. Bouchon, qui a entrepris la révision de la liste des stratèges, cet Hérakleidès pourrait se placer plus précisément vers 73 a.C. (information aimablement fournie par Br. Helly). – Pour fonder sa chronologie haute, K. pense pouvoir s'appuyer également sur l'emploi qui est fait de certains ethniques : ainsi pour Tarse, le fait que les concurrents aux *Amphiaraiia* portent encore l'ethnique de la métonomiasie séleucide, Ἀντιοχεὺς ἀπὸ Κύδνου, et non pas celui tiré du toponyme indigène, Ταρσεύς (à nouveau en usage dès la fin du II<sup>e</sup> s.) ; mais le choix d'une forme plutôt que d'une autre, dans de telles cités de l'Orient grec, n'avait-il pas affaire aussi avec l'appartenance à une communauté particulière au sein de la population ? Il paraît clair en tout cas que K. attache une importance excessive au fait que l'un des concurrents, dans *I. Orop.* 521, l. 21, porte l'ethnique Ἀχαιοὺς ἀπὸ Σικύωνος : ce serait la preuve que le document est à placer avant la dissolution du *koinon* achéen en 146. Mais faisons observer que l'emploi de cet ethnique « fédéral » n'a posé aucun problème à V. Pétrakos pour placer ce document au lendemain de la guerre mithridatique, quand l'existence d'un nouveau *Koinon* achéen est sûrement attestée, pas plus que d'autres épigraphistes n'ont hésité à mettre dans la 2<sup>e</sup> moitié du II<sup>e</sup> s. le catalogue thespien *BCH* 1895, 335 n° 10 (daté par P. Roesch, *Et. béot.* 190 n° 35, de 146-95 environ), où l'envoyé des technites de l'Isthme, Théopompos fils de Sôkratès, est désigné également comme Ἀχαιοὺς ἀπὸ Σικύωνος. De fait, plusieurs numismates sont disposés à admettre une renaissance de cette union régionale après 146 : voir C. Grandjean, *REG* 129 (2016), XVII. La conviction de tenir là un *terminus ante quem* infranchissable a amené K. à formuler une hypothèse très audacieuse sur les circonstances qui auraient amené les Oropiens à modifier le nom de leur concours et à y introduire une épreuve commémorant l'annonce de la victoire romaine : ce serait l'*euangelia* du succès définitif remporté en 148 par Métellus sur Andriskos. K. pense pouvoir s'autoriser de la mention de ce terme dans le décret des Athéniens de Myrina *IG* II<sup>2</sup> 1224, en adoptant par avance la date que nous proposons pour cet important document dans les *Mélanges M. Hatzopoulos* (à l'impression). Mais la situation des colons athéniens de Lemnos, voisins immédiats de la Macédoine, ne peut pas être comparée avec celle des Oropiens. Comment admettre en effet que ces derniers aient pu célébrer en l'an 147 – alors que les relations entre Rome et le *Koinon* achéen (protecteur attiré, dix ans plus tôt, de la cité d'Oropos contre les prétentions athéniennes) étaient déjà très tendues – la victoire des Romains en Macédoine, et cela à la veille ou même au lendemain de la défaite des coalisés grecs à Skarpeia sous les coups du même Métellus ? Et surtout, comment cette victoire aurait-elle pu continuer à être commémorée après 146 en un concours panhellénique, quand, fatalement, elle aurait été assimilée à la victoire de Mummius sur les Achéens et leurs alliés, ces voisins immédiats d'Oropos qu'étaient les Thébains et les Chalcidiens (qui, de fait, attendirent certainement plusieurs années avant de créer des *Rômaia* : cf. *CRAI* 2004, 1241 *sqq.*). Au surplus, il n'est nullement assuré que les Oropiens eux-mêmes aient été alors du côté des Romains : une dédicace du consul Mummius à l'Amphiaraiion (*I. Orop.* 434) fait songer que le sort d'Oropos fut alors tout semblable à celui de Thèbes, de Thespiés et de Chalcis. Bref, en l'état actuel des connaissances, on ne saurait accepter qu'avec de fortes réserves la datation manifestement trop haute proposée par K. pour l'institution des *Amphiaraiia-Rômaia*. – Sur l'absence des *Amphiaraiia-Rômaia* d'Oropos dans le palmarès de Ménodôros cf. n° 248.

266. Concours des *Amphiaraiia-Rômaia* d'Oropos n° 93.

267. Oropos et Athènes au IV<sup>e</sup> s. a.C. n<sup>os</sup> 179, 180, 185.

## EUBÉE

(Denis Knoepfler)

### 268. Institutions béotiennes et eubéennes. Culture équestre et cavalerie.

— Pour l'histoire des institutions béotiennes comme aussi eubéennes, on signalera A. Blaineau, *Le cheval de guerre en Grèce ancienne*, Rennes, 2015, 348 p., ouvrage important sur « la culture équestre » à juste titre bien accueilli par la critique (voir par exemple A. Gavois, *REG* 129 [2016], 600-602 ; Th. Lucas, *Topoi* 20 [2015], 701-706, avec quelques réserves *in fine*). Il est permis, en revanche, de marquer un certain désappointement devant la manière dont les choses ont été présentées dans l'aperçu géographique du ch. II (« Les régions d'élevage équin dans le monde grec »), qui, certes, offre matière à réflexion sur les conditions générales de l'élevage du cheval, mais où les divers pays « hippotrophiques » ne sont pas tous traités, semble-t-il, avec le même soin ni la même connaissance des réalités géographiques et institutionnelles (l'Attique mise à part, cf. n° 193). Les pages sur la Béotie (p. 90-92) paraissent dépendre largement du livre de I. G. Spence, *The Cavalry of Classical Greece. A Social and Military History with particular reference to Athens*, Oxford, 1993, d'où l'accent mis sur les effectifs de la cavalerie d'après l'Anonyme d'Oxyrhynchos et l'affirmation péremptoire que « cette cavalerie fut redoutable jusqu'au règne d'Alexandre le Grand ». La dédicace des cavaliers d'Orchomène ayant participé à l'expédition en Asie n'est pas explicitement mentionnée. Certes, nous dit-on, « une inscription d'époque hellénistique semble indiquer que les cités béotiennes pouvaient participer à l'entretien de la cavalerie ». Mais il eût fallu renvoyer là-dessus à l'étude de C. Grandjean, *BCH* 119 (1995), 1-26, et préciser qu'étant postérieur à la dissolution du *Koinon* en 171, ce document ne concernait que la cité de Thèbes. Rien n'est dit, ou presque, de l'organisation de la cavalerie dans le *Koinon* hellénistique, en dépit d'un renvoi à la publication de la « convention entre les cavaliers d'Orchomène et ceux de Chéronée » : car cette inscription, combinée avec d'autres, permet d'établir qu'Orchomène et Chéronée formaient ensemble l'un des sept districts de la Confédération reconstituée après 287, avec d'importantes conséquences pour l'organisation de la cavalerie, chaque district ayant à fournir 4 escadrons ou *wilai* : bibliographie dans *Bull.* 2012, 181. — Pour ce qui est de l'Eubée, trop brièvement traitée — pour ne pas dire bâclée, en dépit du fait que « cette grande île possède une tradition équestre très marquée à l'époque archaïque » (p. 104) —, B. n'a pas su aller au-delà des généralités tirées notamment de l'ouvrage un peu excentré de N. Lubchansky, *Le cavalier tyrrhénien* (2005), n'ayant visiblement aucune connaissance personnelle ou même livresque de la géographie eubéenne, ne soupçonnant apparemment pas non plus qu'Érétrie continuait à posséder au IV<sup>e</sup> s. (et plus tard) un corps de 500 *hippeis* dirigé par un hipparque et que l'*hippotrophia* y était toujours à l'honneur : voir *Bull.* 2015, 347. On relèvera également que, si B. commente Thuc. II 14, 1, relatif à la mise en sûreté d'une partie du bétail athénien en Eubée en 431, il ne connaît pas, en revanche, le témoignage topique fourni par le décret de Rhamnonte pour Dikaiarchos (Pétrakos, *Rhamnous*, II, 17) ayant rendu service à ses

compatriotes τοῖς ὑπεκτεθημένοις τὰ βοσκήματα διὰ τὸν πόλεμον dans l'Érétriade précisément (cf. CRAI 2010, 1227 et n. 119).

269. Remplacement de la *boulè* par le *synédriion* dans les cités béotiennes et eubéennes dès après 167 (en dernier lieu *Bull.* 2015, 272, et *REG* 130 [2017], 239-240). Dans « Démocratie(s) des Anciens », conférence publiée dans *Rome et le monde grec* (n° 108), J.-L. Ferrary synthétise ses vues sur la transformation du Conseil au II<sup>e</sup> s. a.C. : « La substitution des συνέδρια aux βουλαί, largement attestée en Grèce après 146, et dès après Pydna pour les cités de la Béotie et de l'Eubée, ne doit pas être une pure modification terminologique » (p. 48, avec renvoi aux travaux de D. Knoepfler et Chr. Müller en n. 36).

270. **Eubée. Cités.** – Faute de place, nous remettons à une prochaine livraison la publication des notices rédigées sur les cités d'Eubée. – Traités entre Athènes et cités eubéennes n° 182.

271. **Érétriens et Chalcidiens de Thrace. Dialecte et onomastique.** – A. Panayotou, article analysé aussi nos 21 et 333. Dans cet article, l'étude vaut à nos yeux surtout par le classement des noms en fonction de leur formation (noms dérivés d'un appellatif par suffixation, noms composés – relativement moins nombreux que dans la Macédoine voisine –, hypocoristiques, caractérisés souvent par un redoublement expressif). P. relève aussi les diverses formes de la suffixation nominale et la confusion des désinences au gén. (qui sont partout en -εος) entre les noms du type sigmatique -κράτης, -κῦδος, etc., et les patronymiques en -ίδης, -άδης, tandis qu'en Eubée même, notons-le, c'est la tendance inverse qui se manifeste, les désinences du gén. thématique en -εω > -ω, -ου se généralisant dans les noms de la 3<sup>e</sup> déclinaison. Parmi les théophores, elle note la présence de Δάφνων en rapport avec le culte d'Apollon *Daphnèphoros* désormais attesté à Dikaia ; elle relève que « des noms formés du nom du dieu fluvial Céphise (...) témoignent (de) l'association avec l'aire de l'ionien occidental, l'Eubée, la Béotie, l'Attique » (p. 473) ; en fait, on peut se demander s'il n'y avait pas précisément dans le sud de l'Érétriade un fleuve Képhisos homonyme des cours d'eau de ce nom attestés sur le continent : cf. *Mélanges Claude Vial* 2013 (*Bull.* 2014, 219), 60.

272. **Dikaia.** – E. Driscoll, *Chiron* 46 (2016), 119-155 : « Stasis and Reconciliation, Politics and Law in Fourth-Century Greece », réédité à son tour, traduit et commente l'importante inscription dont E. Voutiras avait donné, en deux versions successives (d'abord avec l'inventeur K. Sismanidis), l'éd. pr. (cf. *Bull.* 2008, 263 et 339 ; *SEG* 57, 576 ; *Bull.* 2016, 271). En raison des divergences qu'il a constatées entre ces deux éditions (celle de V. seul étant en règle générale plus exacte que celle de V. et S.), D. a jugé nécessaire de revoir la pierre et il indique quelques lectures nouvelles. À la l. 1, il croit pouvoir confirmer la lecture [γνώμη]ν de V. (mais celui-ci nous a fait savoir qu'il avait renoncé à ce supplément pour écrire plutôt [ῥσα γράψας], ce que l'on pourrait améliorer en écrivant plutôt [ῥσα εἰπῶ]ν, comme nous l'a suggéré un de nos auditeurs du Collège de France, M. A. Bouvet) ; à la l. 11, il rétablit la forme ionienne ἀγορήν ; à la l. 28, il écrit ἐκ<κ>λησίη conformément à ce qui se lit sur la pierre ; à la l. 67, au lieu de ἐπίπασι (V.-S.), il écrit avec raison ἐπὶ πᾶσι (locution connue chez les orateurs), mais conserve la correction δικαί<ω>ς, alors que V. *per litt.* – de même que A. Bouvet – nous fait savoir qu'il n'y a rien à corriger, δικαίος s'accordant avec le sujet de πολιτεύσομαι dans le serment. Dans la

présentation de la fondation de Dikaia, une datation avant 500 paraît très discutable, puisqu'elle s'appuie seulement sur la chronologie traditionnelle, certainement trop haute, des premières émissions monétaires de la ville coloniale (dans le sillage évident de sa métropole eubéenne). Une date immédiatement postérieure à la seconde guerre médique est bien plus vraisemblable, compte tenu du silence d'Hérodote (car, lors de l'expédition de Xerxès, l'emplacement de la future colonie – localisable avec certitude à Néa Kallikrateia – devait porter le nom d'une des localités non encore identifiées dans ce secteur de la côte thrace). Quant au document lui-même, D. en donne un commentaire très développé – et parfois quelque peu diffus. Soulignons cependant l'effort de l'a. pour définir au mieux les divers groupes de citoyens qui font l'objet de clauses spécifiques, en fonction de torts commis ou subis dans la *stasis*, le parallèle le plus proche étant la convention passée à Athènes en 403 au lendemain du renversement des Trente et de leurs partisans. Signalons une discussion sur la locution δίκας δοῦναι aux l. 46-47 et 64-65, qui, associée à δέξασθαι, doit signifier (plus largement que ce n'est le cas d'ordinaire) « accepter une décision de justice ». D'une manière générale, D. entend montrer le caractère singulier du dossier de Dikaia, où sont envisagées des procédures particulières, avec un luxe de détails exceptionnel dans de semblables tentatives de rétablissement de la paix intérieure : c'est ce qu'il définit comme « Dikaia's reconciliation as contract », pour élargir finalement ses considérations à l'ensemble du monde grec, notamment dans le sillage des idées développées par C. Schmitt (en dernier lieu *The Concept of the Political*, 1996 pour la traduction anglaise), en consacrant sa conclusion à l'examen du cas offert par la situation à Thèbes en 395 (*Hell. Oxy.* XVII, 6).

#### GRÈCE CENTRALE, ÉPIRE, ILLYRIE (Denis Rousset)

273. **Instruments.** – L'Académie d'Athènes a publié plusieurs fascicules de la *Tabula imperii romani. J 34 – Athens*. Pour la Grèce Centrale, d'une part, dû à G. Zachos, le fascicule *Achaia Phthiotis, Malis, Aenis, Oitaia, Doris, Eurytania, East and West Locris, Phokis, Aitolia, Akarnania*, Athens, 2016, 237 p. et 13 cartes ; d'autre part, œuvre de V. Antoniadis, le fascicule *Epirus*, Athens, 2016, 78 p. et 8 cartes. Ces deux fascicules sont ordonnés l'un et l'autre (le second dans les limites de la République hellénique) suivant la division des régions antiques et offrent pour chacune d'elles un inventaire très détaillé des sites et des cités antiques recensant les sources archéologiques, écrites (dont les inscriptions) et bibliographiques en de riches notices : on y remarque un chapitre de 23 p. sur Delphes romaine. Chacun des fascicules contient de remarquables cartes d'échelles variées et en couleur figurant parfaitement le relief, qui complèteront, voire remplaceront avantagement les cartes quelquefois un peu indigestes du *Barrington Atlas*.

274. **Amphictionie.** – F. Lozano, R. Gordillo, in J. M. Cortés Copete et alii (ed.), *Ruling the Greek World. Approaches to the Roman Empire in the East* (2016), 127-145 : « A Dialogue on Power: Emperor Worship in the Delphic Amphictyony », cherchent à montrer que l'Amphictionie pylaio-delphique a été un agent du culte impérial, tout en soulignant à juste titre que les sources sont

peu nombreuses et équivoques. Pour le 1<sup>er</sup> s., ils se fondent avant tout sur *CID IV* 138, 139 et 141, où figurent des épimélètes des Amphictions qui sont également l'un prêtre, les deux autres grands-prêtres des *Sebastoi* ; le début du culte impérial ainsi organisé par l'Amphictionie pourrait dater soit de sa réorganisation sous Auguste de pair avec la création de l'épimélète des Amphictions, soit du proconsul d'Achaïe sous Caligula P. Memmius Regulus (35-44 ?). Pour l'époque de Trajan et Hadrien, L. et G. discutent les dédicaces *Syll<sup>3</sup> 825C* et *IG IX 2. 44*, où l'allusion aux « deux couronnes » dans les charges exercées par L. Cassius Petraios (τὸν ἀρχιερέα ἐπὶ τοῖς δυσὶν στεφάνοις καὶ δις ἀγωνοθέτην τῶν μεγάλων Πυθίων) et T. Flavius Eubiotos (τὸν ἀρχιερέα [καὶ] ἀγωνοθέτην τῶν Σεβαστῶν Θεῶν ἐπὶ τοῖς δύο στεφά[νοις καὶ ἀγω]γοθέτην τῶν μεγάλων Πυθίων) indiquerait la création aux Pyles par les Thessaliens d'un second concours incluant une célébration du culte impérial : inférence qui paraît beaucoup plus fragile que l'interprétation des documents du 1<sup>er</sup> s.

275. **Phocide.** *Sympolities* n° 102.

276. *Delphes.* Comptes de construction n°s 119, 121.

277. **Locride occidentale.** *Naupacte.* – F. Favi, *ZPE* 199 (2016), 52-54 : « ΕΦΑΓΕΣΘΑΙ nel “bronzio Pappadakis” ». Dans *IG IX 1<sup>2</sup>, 609*, le verbe régissant l'expression ἀξιωμαχῶς ἐπιφοϊκῶς ἐφαγεσθαι doit être interprété, non comme un composé de ἄγω, mais comme ἐφαγῆσθαι, composé d'att. ἡγεῖσθαι, au sens de « conduire, introduire », en raison de l'absence dans la région d'aspiration hypercorrecte en composition (à la différence d'ἡγεν, *IG IX 1<sup>2</sup> 717*, et ἡρῆσθαι, 718). (S. Minon)

278. **Étolie.** *Confédération* n° 100.

279. **Épire.** *Dodone.* – M. P. Castiglioni, in *Ἡμέτερα γράμματα* (n° 258), 113-130 : « Dodona e il commercio nell'Adriatico : a proposito della lamella oracolare sui Tisates ». Dans la lamelle oraculaire de Dodone Lhôte, *Lam. orac. Dod.* (*Bull.* 2007, 339), n° 100 A l. 6-7 : ἐς Ἀδριᾶν ἐς Τισατές, l'ethnique est habituellement compris comme celui de Τισία en Calabre. C. propose de lire ἐς Πισάτες et d'y retrouver les citoyens d'une polis Πίσση, dont l'existence est attestée par Ps. Scyl. 19 (Peretti), ce qui s'accorderait mieux avec le contexte géographique du voyage décrit dans la lamelle. Hypothèse très ingénieuse, qui reste difficile à vérifier (avant tout sur la lamelle elle-même), comme l'avoue C. elle-même. (A. Magnetto)

280. M. Lombardo, in *Ἡμέτερα γράμματα* (n° 258), 131-149 : « Eraclea ed Eracleoti nelle laminette oracolari di Dodona ». Parmi les textes inscrits sur les lamelles oraculaires de Dodone et recueillis dans les corpus d'É. Lhôte et S. Dakaris, I. Vokotopoulou, A. P. Christidis en 2013 (*Bull.* 2014, 255), quatre documents mentionnent le toponyme Ἡρακλέα/Ἡρακλήια/Ἡρακλεία ou l'ethnique Ἡρακλεῶται/Ἡρακλήιοι (Lhôte n°s 6 et 17 ; *DVC* n°s 3079A et 3111). L. en reprend l'analyse et parvient à montrer que l'association avec Héraclée de Lucanie n'est possible que pour deux documents. Une réflexion ultérieure s'impose sur les douze autres textes qui mentionnent des toponymes ou des ethniques occidentaux et sur le rôle joué par l'oracle de Dodone dans la vie des communautés de Grande Grèce et de Sicile (cf. *Bull.* 1996, 26 ; 2007, 339). (A. Magnetto)

281. *Buthrote.* Signature n° 133.

282. **Illyrie.** *Lissos.* Signature n° 144.

## THESSALIE

(Richard Bouchon, Jean-Claude Décourt, Bruno Helly)

283. **Corpus. Atrax.** – A. Tziafalias (dir.), R. Bouchon, L. Darmezin, J.-Cl. Decourt, Br. Helly, G. Lucas, avec la collaboration d'I. Permin, *Corpus des inscriptions d'Atrax en Pélasgiotie (Thessalie)*, Paris, 2016, XI-420 p., 43 fig. dont trois cartes et 85 pl. (*Études épigraphiques*, 7). Fruit d'une étroite collaboration entre le Service archéologique grec et l'équipe de Lyon, ce volume est le 2<sup>e</sup> paru du corpus épigraphique de Thessalie, après J.-Cl. Decourt, *Inscriptions de Thessalie I. Les cités de la vallée de l'Énipeus* (1995) (*Bull.* 1996, 153) et déjà auparavant Br. Helly, *Gonnoi* (1973), sans compter de très nombreux articles et publications d'inscriptions nouvelles. Si le corpus des *IG IX 2* (1908) comptait pour Atrax et ses *vicinia* seulement 15 textes, le présent volume contient 513 numéros. On mesure les progrès de l'exploration du site sous la conduite d'A. Tziafalias, qui avait lui-même publié au fil des années quantité de textes nouveaux, et on admire l'opiniâtreté qu'il a fallu à l'équipe pour relever, estamper, photographier et éditer tant de textes. Le volume s'ouvre par une bonne présentation géographique, topographique, archéologique (carrières de marbre, nécropole) de la cité, suivie de la réunion des testimonia littéraires et épigraphiques extérieurs, des monnaies et des voyageurs. Un chapitre « langue et onomastique des inscriptions d'Atrax » (p. 55-65) récapitule des traits de phonétique, de morphologie et de vocabulaire – traits que l'on ne retrouve pas tous dans les index du volume, ce qui est malcommode. D'autre part, quelques faits de graphie ou de langue (e.g. « digamma ») sont recensés dans l'index des mots français avec renvoi aux numéros de page du volume, mais non pas au chapitre susdit, où d'ailleurs d'autres traits analogues sont récapitulés par les numéros des textes. Enfin, pour l'onomastique, on découvre un *addendum* relégué aux p. 415-416 récapitulant les corrections proposées dès 2009 par A. Kontogiannis, *Όνομάτων επίσκεψις. LGPN III b : delenda et corrigenda* (cf. *Bull.* 2010, 80), de façon cependant malcommode : en effet, tandis que certaines corrections ont été acceptées par les éditeurs dans le corpus même des textes, d'autres corrections proposées par A. Kontogiannis sont par eux repoussées là seulement, sans que l'embryon de discussion accompagne l'édition des inscriptions elles-mêmes. Sur l'organisation du volume, ajoutons qu'il y a de longues concordances avec les numéros d'inventaire et les éditions antérieures, qui auraient dû être composées de façon beaucoup plus dense (24 p. in-4° : 343-366), et de nombreux index, où on trouve, séparées de la prosopographie des *Atragioi*, la liste des étrangers et celle des stratèges. Ainsi, dans ce volume – comme du reste dans beaucoup d'autres aujourd'hui –, on constate la multiplication d'index divers, alors que le plus commode à l'usage est la répartition de tous les mots entre le minimum d'index. En effet, la première vertu d'un corpus doit d'être facile à consulter par le lecteur qui n'est pas déjà familier et du livre et des textes édités. Soulignons en revanche que, pour le lecteur d'*I. Atrax*, les vérifications des textes seront aisées grâce à la remarquable illustration photographique, très complète et en outre fort bien imprimée. – Dans ce corpus d'une cité à la riche épigraphie, datant avant tout de l'époque hellénistique, on remarque d'abord, parmi les 20 premiers numéros, qui sont les documents officiels comprenant également les décrets d'Atrax trouvés à l'étranger et les décrets étrangers trouvés à Atrax,

plusieurs textes inédits, certes incomplets mais la plupart intéressants. Ainsi le n° 1, jugement relatif à la participation aux cultes, attestant désormais l'existence de 12 tribus différentes pour la cité. — N°s 3-4, deux documents en *koinè*, qui me paraissent être relatifs à un litige frontalier avec une cité voisine plutôt qu'à un conflit interne à Atrax, même si le conflit paraît mettre en cause des terres de différents statuts sur le territoire de celle-ci. Le n° 3 ne contient-il pas l'historique du « conflit territorial », plutôt que les « décisions en l'honneur de l'arbitre » (unique ?) « venu régler ces querelles » (...) « dont la cité récompense la φιλοτιμία (l. 18) » (p. 80 et 82) ? En effet, dans ce texte en *koinè*, mentionnant qui plus est l'ethnique Ἀτραγῖαι, je reconnaîtrais plutôt un texte émanant d'une cité extérieure. — N° 5, fragment relatif à une délimitation : on restera prudent devant la restitution [τῶν τετρακισχ[ιλί]ων μετ[ρουμένων πλῆθρον ?], qui indiquerait sur 4000 plèthres (380 ha), soit environ 1/20<sup>e</sup> du territoire de la cité, un « nouveau "plan d'occupation des sols" », permettant la création de plusieurs dizaines de lots individuels, à la suite peut-être d'une « politographie » : hypothèses plus qu'audacieuses pour 12 lignes toutes incomplètes. Le numéral [τετρακισχ[ιλί]ων ne pourrait-il se rapporter à un montant monétaire ? — N° 15 : décret dont subsistent 21 lignes complètes, émanant d'une cité éolienne non identifiable, sans doute d'Asie Mineure en raison de la langue, qui loue les *Atragioi* pour avoir, en raison de leurs liens de parenté, fourni lors d'une disette 1000 *kophinoi* de froment : ἔδωκ[αν] (...) πυρῶν κοφίνους ἀναποδότοις χιλίοις κατὰ πόλιν. Sur ces deux derniers mots les éd. s'interrogent justement, pensant en définitive qu'Atrax a effectué une série de livraisons de 1000 *kophinoi* parallèlement à plusieurs cités, toutes éoliennes, et qu'il s'agirait alors des quatre cités de Lesbos et d'un décret du *koinon* de cette île. Mais pourquoi les cités destinataires seraient-elles nécessairement toutes éoliennes ? En tout cas, le décret louant et honorant les *Atragioi* émane non pas d'un *koinon*, mais d'une cité et d'un seul peuple. — Riche collection de dédicaces, y compris de nouveaux textes, adressées à au moins 20 divinités différentes, dont les sanctuaires ne sont pas localisés, « à quelques exceptions ou hypothèses près ». Quelques dédicaces aux empereurs, Auguste et Néron, n°s 154-158. — Le chapitre dévolu aux épitaphes compte près de 350 numéros, soit une des plus riches collections pour la Thessalie. Il est précédé d'un utile « note sur la typologie des stèles funéraires » (213-217) qui entend rendre justice à la « contribution autonome et consciente » d'une province de la Thessalie à l'art funéraire dès le « passage à l'hellénistique » et se fonde pour ce faire sur d'utiles comparaisons, photographies à l'appui, avec des stèles d'autres parties de la Thessalie, où ont été exportées les productions façonnées dans les ateliers successifs de l'école d'Atrax (il ne semble pas que ces autres stèles thessaliennes ici bien illustrées soient indexées dans la concordance p. 343-354). — On remarque pour finir le n° 503, courte inscription commençant par ἱερόν, peut-être une borne de sanctuaire. Mais la suite du texte n'est pas établie, en raison de la difficulté à interpréter les traces ΜΕΙΟΕΡΕΙ (avec peut-être un *iota* entre O et E). Les éd. proposent μεῖ <φ>έρει « (att. μὴ φέρῃ) », pensant que « c'est la borne même qu'il est interdit de transporter ». Mais on est gêné par la lettre corrigée et par une défense ainsi exprimée, qui plus est sans sujet (les parallèles à Minoa et à Athènes sont inexactement invoqués), au lieu d'un infinitif plus attendu en ce cas ou bien μὴ + impératif présent, également attesté. À élucider peut-être en examinant à nouveau la pierre. — En dépit des quelques réserves ou remarques ici exprimées,

disons notre reconnaissance à l'équipe lyonnaise pour avoir réussi, grâce une fructueuse persévérance, à porter à notre connaissance tant de textes si éclairants sur l'histoire et la langue des Thessaliens et à produire un corpus aussi riche, comme il en paraît somme toute assez peu de nos jours. (D. Rousset)

284. **Généralités. Rapports avec la numismatique.** – Br. Helly, in Ch. Doyen (ed.), *Étalons monétaires et mesures pondérales entre la Grèce et l'Italie. Actes du colloque de Bruxelles (5-6 septembre 2013)*, Louvain-la-Neuve, 2017 (*Numismatica Lovaniensia*, 21), 131-142 : « Quelques éléments de métrologie thessalienne (début du III<sup>e</sup> s. - 2<sup>nd</sup>e moitié du II<sup>e</sup> s. a.C.) : unités de comptes et espèces monétaires », fait certes appel aux découvertes de fouilles et aux trésors monétaires, mais s'appuie pour l'essentiel sur les inscriptions. Les statères mentionnés dans 4 inscriptions provenant de 2 régions périèques (Achaïe Phthiotide, sans qu'on puisse en dire plus, et Perrhébie : Homolion plutôt que Gonnoi) et deux de Larissa (désormais publiées, *Bull.* 2015, 394) ne renvoient pas à des espèces monétaires, mais sont bien plutôt des « unités de compte du système amphictionique calé sur le bronze », les régions en cause n'ayant du reste aucun monnayage commun à l'époque considérée. Les autres inscriptions, guère plus nombreuses, sont libellées en espèces monétaires, drachmes d'Alexandre, éginétiques, ou de Démétrios, les opérations quotidiennes usant, comme l'attestent trésors et fouilles, de bronzes étoliens. Enfin, la création par le *Koinon* d'une monnaie thessalienne au début du II<sup>e</sup> s. a.C. (statère d'argent), dont on a plusieurs témoignages épigraphiques (dont le tarif du sanctuaire de Marmarini, *Bull.* 2016, 291 ; *infra* n<sup>os</sup> 291, 292) témoigne d'un changement de pratique. Il reste néanmoins encore difficile de préciser jusqu'à quand dans le II<sup>e</sup> s. a.C. le double système en usage au III<sup>e</sup> s. a. perduré.

285. R. Bouchon, *ibid.*, 143-166 : « Monnayage des Thessaliens sous Auguste : une évolution par à-coups », met en parallèle la transition entre le monnayage thessalien hellénistique et celui frappé sous Auguste (continuité typologique ; chronologie mieux établie, ère auguste propre à la Thessalie à partir de 10/11 p.C., voir *Bull.* 2011, 370) et l'évolution des pratiques comptables des cités dans la même période, grâce aux listes d'affranchis dressées par les trésoriers percevant la taxe légale (15 statères) : réforme (*diorthōma*) dans les années 20 a.C. entérinant le passage du statère au denier comme monnaie de compte et fixant la hauteur de la taxe à 22,5 deniers ; demi-denier exprimé, selon les cités et même selon les trésoriers, suivant le système romain (ἥμισυ ; τροπαϊκόν = *quinarius*) ou l'ancien système (4 oboles ; τετράβολον) ; contre-marques portées sur les dernières émissions hellénistiques montrant la permanence de la circulation du numéraire ancien.

286. Stratège fédéral Hérakleidès n<sup>o</sup> 265.

287. *Cultes.* – E. Ghisellini, *Rend. Lincei* 28 (2017), 29-103 : « Rilievi votivi dalla Tessaglia per Achille e Theti », analyse 4 pièces sculptées, dont 3 trouvées en Thessalie et une 4<sup>e</sup> dite de provenance thessalienne entrée au Musée de Malibu en 1978 et qui figurait déjà dans plusieurs études savantes. G. reprend et commente l'inscription en partie conservée sous la représentation de cette pièce : ...[ο] [...] λει[...]ας Λακρα[τίδας], Γείφεις, Ἀχιλλεΐδας et rectifie à juste titre l'interprétation de ce dernier nom : la forme n'est pas celle d'un nom gentilice au pluriel, Ἀχιλλεΐδαι, mais un nominatif masculin singulier en -είδας équivalent du nom Ἀχιλλεΐδης attesté en Attique et en Asie Mineure. Il a le même statut que les deux autres noms (conservés) au nominatif, Λακρα[τίδας], ainsi

restitué plutôt que Λακράτης à cause de la longueur de la lacune, et Γείφεις, qui reste énigmatique. Analyse iconographique et stylistique : ces pièces, réalisées dans un très bref laps de temps, les 30 dernières années du IV<sup>e</sup> s. a.C., proviennent d'ateliers de la Thessalie intérieure (Pélasgiotide, Phthiotide) ; identification des deux figures présentées sur un char tiré par des chevaux comme celle d'Achille, avec cuirasse et bouclier, et de Thétis, en manteau dont une partie couvre les cheveux ; en face d'eux une file d'adorants coiffés du pétase. En considération de la date, G. y voit une manifestation, en Thessalie même, de la réanimation du culte d'Achille à l'époque d'Alexandre le Grand, qu'elle met en relation avec ce que Philostrate a conservé de l'histoire « à éclipses » du culte du héros chez les Thessaliens (*Héroïkos*).

288. Culte impérial à Démétrias n° 296.

289. *Lexique*. – E. Nieto Izquierdo, *Die Sprache* 51 (2014/2015), 83-91 : « El numeral tesalio τρίττος, τρέττος (= τρίτος) : ζαρχαϊσμο ο innovación? ». D'après N. I., la géminée thessalienne ne serait pas phonétique, mais analogique de ἔδδομου, πέτταρες, pour le numéral τρίτος, τρέττος. Mais cela impliquerait que le point de départ soit bien \*triti(j)os, en dépit de pangrec τρίτος. Les anthroponymes cités, Τρίτιος et Τέρτιος, ne peuvent pas davantage, à mon sens, prouver l'existence d'un suffixe -ιος hérité et conservé comme archaïsme dans l'onomastique : le premier est attesté à époque trop récente et le second est latin. (S. Minon)

290. *Objets de métal*. – A. Sowder Koch, *BABesch* 90 (2015), 13-42 : « Far from the Fountain : Inscriptions on Bronze Hydriai and the Uses of Water Jars in Ancient Greece » (*Bull.* 2016, 137), republie 4 inscriptions de provenance thessalienne certaine ou probable. N° 1.21 : [Ἐχ?]ς Αἰαίας τῆς Φθιάς ἔθλον παρ Προτεσίλ[α], v<sup>e</sup> s. a.C., selon P. Amandry, *BCH* 95 (1971), 617 (mais la restitution ἔχς est inutile, ἔς et le génitif convenant en thessalien pour signifier la provenance) ; la fin du texte peut être transcrite Προτεσίλ[α] ou Προτεσι-λ[άο] (cf. A. Doulgéri-Indzésiloglou, *Θεσσαλικές επιγραφές σε τοπικό αλφάβητο*, 156-160 n° ΑΙ 1), datif ou génitif attendus avec la préposition πάρ = παρά. Le 2<sup>e</sup> mot serait un toponyme, nom d'une cité de Malide (Aia), qu'on a transcrit par Αἰαίας ; mais la relation entre la cité malienne et le concours qui avait lieu à Phylakè d'Achaïe Phthiotide dans le *temenos* de Protésilaos (Pind., *Isthm.* I, v. 84 et schol.), souverain de cette partie de la Thessalie selon Homère, *Iliade* II 695, est mal assurée : la haste verticale qui est la 3<sup>e</sup> lettre conservée ne serait-elle pas un X inachevé, en forme de flèche (†) dans l'alphabet en usage dans la Thessalie du v<sup>e</sup> s. a.C., et ne vaudrait-il pas mieux transcrire Ἀχαιίας τῆς Φθιάς ? – P. 31 n° 3.4 : Ἐράτα Ἀγεισανδρία, 2<sup>e</sup> moitié v<sup>e</sup> s. a.C. (catalogue de vente), déjà dans *LSAG*<sup>2</sup> 437 n° E : S.K. transcrit Ἀγεισανδρία(ι), veut y voir un datif, « Erata pour Hageisandria », et classe cet objet dans les « Hydria as gifts » : il s'agit plus normalement d'un adjectif patronymique avec réduction de <EI> à <I>, dont a plusieurs exemples dans les inscriptions en alphabet épichorique cf. par ex. *I. Atrax* 94 : Εἰφιθίδας, milieu du v<sup>e</sup> s. – P. 32 n° 6.2 : θηκαία Αἰονοεία, sans la référence *I. Énipéus* 21, attribué à Kierion, ou plutôt à Thétonion, cf. A. Doulgéri-Indzésiloglou, *op. cit.* 14-15 n° ΘΗ 3 (Γραμματικό Ν. Καρδίτσας). – P. 32, n° 4.5 : Θερσονεία εἰμί, 2<sup>e</sup> moitié v<sup>e</sup> s. (coll. privée) : la transcription reste incertaine (probablement ο plutôt que ω adopté par S.K.), mais la forme de l'inscription est bien attestée en Thessalie, avec l'adjectif cétique et non patronymique comme interprété par S.K.

291. **Pélasgiotide. Larissa ?** – J.-M. Carbon, *Kernos* 29 (2016), 185-208 : « The Festival of the Aloulaia, and the Association of the Alouliastai », fait progresser la compréhension du long règlement religieux de Marmarini/Larissa gravé sur une stèle opisthographe dans la 1<sup>re</sup> moitié du II<sup>e</sup> s. a.C. et publié récemment (cf. *Bull.* 2016, 291), en conduisant une étude des deux fêtes portant des noms formés sur les mois sémitiques Elul et Nisan, les Ἀλουλαία et les Νισσαυαία : la face A, très abîmée et incomplètement déchiffrée, serait non pas un calendrier cultuel de l'ensemble d'un mois particulièrement sacré, l'Itônios thessalien, mais, comme l'autre face, une collection de prescriptions diverses, ayant trait aux festivités des Aloulaia, qui s'étendaient sur 8 jours, du 12 au 19 Itônios, équivalent du mois Elul (on corrigera cependant un détail : ce n'est qu'à partir du milieu du I<sup>er</sup> s. a.C. qu'Itônios devient le premier mois du calendrier thessalien ; auparavant, il clôt l'année), aux cérémonies d'initiation (τελετή), et à d'autres points dont le contenu échappe en raison de l'état de la pierre. Pour la face B, correction des lignes 17-21 (photos de détail p. 189 et 190). Cherchant à cerner quelle autorité a pu décider d'afficher ces règlements, C. propose d'y voir non les autorités civiques (voir notice suivante) mais une association cultuelle, à l'instar du *koinon* des Alouliastai propriétaire d'un enclos funéraire à Cos (*IG* XII 4, 2781, où C. rétablit Ἀλουλιαστῶν à la place d'Α<ν>ου<β>ιαστῶν). À en juger par la combinaison complexe de divinités orientales diverses tout autant que de grecques, le culte devait s'adresser non pas à la seule communauté d'orientaux installés en Thessalie, mais à une population mélangée, en situation de « middle ground ».

292. **Larissa ?** – R. Parker, S. Scullion, *Kernos* 29 (2016), 209-266 : « The Mysteries of the Goddess of Marmarini », proposent une traduction anglaise et un commentaire analytique très poussé du même texte (voir n° 291), avançant de nombreux rapprochements avec des rites du monde sémitique mais soulignant l'originalité de certains gestes rituels pour conclure au caractère hybride du culte : divinités honorées (rapprochement proposé entre la Moïra du texte et la divinité Gad), forme et usage des espaces sacrés (un temple périptère dans une ou deux cours à péristyle ? ; zones réservées aux initiés), influence des rites du Proche-Orient (choix des victimes : abstention du cochon et prédominance du sacrifice d'oiseaux ; *a contrario*, sacrifice « selon le rite grec » non pas en raison du mode de sacrifice mais du choix d'un ovin ou d'un caprin ; importance des portions réservées à la divinité et fréquence de l'holocauste ; traitement de la statue ; rapprochement entre la prescription διακλαινέστω τὸ στόμα et la cérémonie mésopotamienne du *mīs pī* ou « lavement de bouche » – mais l'analyse du verbe grec, attesté pour la première fois, résiste à l'hypothèse), cérémonie d'initiation (place centrale, mais peut-être non obligatoire, du rasage de la tête), lexique du sacrifice (ἐπι- et μεταθύειν « faire un sacrifice faisant suite à une purification » ; ἀποθύειν « faire un sacrifice pour terminer une séquence rituelle »), prégnance des prescriptions de pureté et purification prises en charge par les φοιβάτριαι. P. et S. se demandent si le document, qui ne leur semble pas relever de l'épigraphie des associations cultuelles, n'est pas le signe d'un culte pris en charge en partie par la cité, à l'image du culte de Sarapis à Délos : pour une telle intégration d'un culte oriental dans la région, ils renvoient à la dédicace faite par un notable de Béroïa à Ἀτάργατις Σωτεῖρα dans le courant du III<sup>e</sup> s. a.C. (*EKM* I 19). Ce travail vient à bout de nombreuses difficultés de compréhension posées par ce texte isolé, mais de trop nombreux passages de la face A ne sont

pas encore établis de façon satisfaisante et ne peuvent prêter qu'à des hypothèses. — J.-Cl. Decourt et R. Bouchon préparent une nouvelle édition du texte incluant les corrections de lecture mentionnées dans *Bull.* 2016, 292, dont P. et S. n'ont évidemment pas pu avoir connaissance (ex : 213 n. 17 ; ajouter aux corrections, en A 76 ἀλλ' ὅταν τις τῆι θεῶι ἀλεκτορίδα θύη au lieu de ἄλλο- <δ>ταν τις τῆι θεῶι ἀλεκτορίδα θύη), ainsi que les nombreuses remarques faites dans ces deux articles.

293. *Larissa*. — A. Tziafalias, L. Darnezin, *BCH* 139-140 (2015-2016), 127-210 : « Dédicaces d'affranchis à Larissa (Thessalie) », consacrent un long mémoire à la publication d'une cinquantaine d'inscriptions inédites (à l'exception d'une seule, *IG IX 2*, 594, soit ici le n° 19), gravées, à raison d'une par pierre, sur des blocs curvilignes réemployés au I<sup>er</sup> s. a.C. dans la *cavea* du second théâtre de Larissa. Il s'agit de dédicaces d'affranchis à une divinité jamais nommée, rédigées en dialecte, que la prosopographie et la paléographie invitent à situer entre la fin du III<sup>e</sup> s. et le début du II<sup>e</sup> s. a.C. Hypothèses sur le monument de forme arrondie (diamètre 30 m env.) qui portait à l'origine ces inscriptions. Formulaire à peu près invariable : nom de l'affranchi au nominatif, suivi dans la plupart des cas d'un adjectif en position de patronyme (dans de rares cas un nom au génitif ; voir *infra*), du participe aoriste passif du verbe ἀπελευθερώω (ἀπελευθερουθείς/-θένσα) et de la préposition ἀπό (ἀπό) introduisant le nom du *manumissor*, enfin ὀνέθεικε. La mention d'une loi (κατ' τὸν νόμον), à une seule reprise il est vrai, pourrait rendre compte du caractère obligatoire de la consécration : cf. les *phialai exeleuuhérikai* d'Athènes ou divers sanctuaires de Crète ou de Macédoine, dont celui d'Héraclès Kynagidas à Béroia (*EKM I 3* et 31-33) qui forme le parallèle le plus intéressant puisque le seul magistrat mentionné dans la série thessalienne est le gymnasiarque. On ne sait si la consécration faisait office de taxe imposée aux nouveaux affranchis, bien attestée ultérieurement en Thessalie, ou si elle formait une obligation supplémentaire. T. et D. se demandent si la pierre elle-même ne faisait pas l'objet de la consécration, à l'instar de ce qui est connu à Byllis en Illyrie (*Bull.* 1987, 639). Remarques d'ordre juridique : le consentement de l'époux est exprimé sous la forme ἐπιλίαντος τοῦ ἀνδρός (n° 33), première attestation d'un verbe ἐπιλίημι connu par les lexicographes comme synonyme d'ἐπιτρέπειν : ainsi, il ne faudrait pas conclure trop hâtivement de l'absence en Thessalie de mention d'un *kyrios* dans la documentation impliquant des femmes que celles-ci n'étaient pas soumises à tutelle pour la validation de leurs actes officiels. Long développement sur l'adjectif/parfois nom au génitif qui suit le nom de l'affranchi : faut-il lui accorder une valeur patronymique ou indique-t-il le nouvel état de dépendance qui attend l'affranchi ? T. et D. ne tranchent pas et proposent une double traduction « fils/dépendant de ». Pourtant, à partir d'un exemple, incomplètement conservé d'ailleurs, mentionnant que l'affranchissement s'est fait [κατ' τὰν] βέλλεισιν τὰν Ἀγεισιν[δραίαν ou -δρου], c'est-à-dire selon la volonté d'une tierce personne sans qu'il y ait eu formellement testament (synonyme de κατὰ διάνοησιν dans la série des affranchissements thessaliens), et remarquant qu'il n'y a jamais coïncidence entre le nom accompagnant celui de l'affranchi et le nom du *manumissor*, T. et D. supposent que tout ou partie de ces affranchissements sont le fait d'esclaves hérités. La démonstration est un peu forcée et il convient probablement de disjoindre les séries successives de documents où des affranchis sont nommés, consécrations, listes, stèles funéraires : dans la présente série, l'absence

de coïncidence entre nom du *manumissor* et nom accompagnant celui de l'affranchi invite plutôt à y reconnaître un patronyme, relation qui semble avérée dans certains cas (Αμμίχα Τριτεύτοι, au patronyme illyrien, porte un nom connu à Dyrrachium sous la forme Αμμίκα ; Ταύρος Σαλβικεῖος pourrait être d'origine italienne ou gauloise) ; mais dans les listes connues à Larissa un demi-siècle plus tard, les affranchis sont désignés par la relation qu'ils entretiennent avec leur ancien maître ; enfin, au siècle suivant, et probablement sous influence de la nomenclature romaine, les affranchis sont appelés « ἀπελευθεροὶ d'Untel », rendant inutile le recours à ce vrai/faux patronyme. Commentaire onomastique : un *hapax*, Γνάθιππος ; première attestation sous forme dialectale de Εἰρεχος, un nom connu en Béotie.

294. *Atrax* : corpus n° 283.

295. **Magnésie.** *Démétrias*. – M. Stamatopoulou, in C. M. Draycott, M. Stamatopoulou (ed.), *Dining and Death. Interdisciplinary Perspectives on the "Funerary Banquet" in Ancient Art, Burial and Belief*, Leuven, 2016 (*Colloquia Antiqua*, 16), 405-479, avec 22 illustrations, dont plusieurs en couleurs : « The Banquet Motif on the Funerary Stelai from Demetrias », étudiée dans le détail les stèles peintes de Démétrias avec la représentation d'un banquet funèbre. Rappel des circonstances de découverte des stèles peintes par A. S. Arvanitopoulos ; examen de la typologie, des stèles et des *naïskoi*, dont deux sont des sculptures peintes ; datation, du début du III<sup>e</sup> s. au début du I<sup>er</sup> s. a.C. Deux types iconographiques : banqueteur couché sur un lit, le bras gauche sur un coussin, un vase à boire, canthare, coupe ou phiale, tantôt dans la main gauche, la main droite abaissée ou tendue cherchant à saisir un objet ou un fruit sur une table, tantôt dans sa main droite, un ou deux personnages complétant la scène, un serviteur le plus souvent ; plus rarement banqueteur avec personnage féminin assis au pied du lit ou sur un siège à part. S. reprend élément par élément chacun de ces détails, vêtements, vaisselle, mobilier, etc. Étude des inscriptions, épitaphes pour un défunt avec nom et patronyme, quelquefois deux noms, d'homme et de femme, permettant à S. de reprendre les discussions déjà tenues par divers savants sur le statut et la citoyenneté de ces défunts, d'exclure, comme il convient, toute interprétation de certains noms comme serviles et de revenir sur l'utilisation à Démétrias de ce thème par un petit groupe de Phéniciens, de manière non exclusive. On notera toutefois que ces derniers affirment leur identité par d'autres moyens que par la représentation même du banquet « à l'orientale » (recours au bilinguisme, onomastique). Uniformité de cette iconographie, très dépendante des modèles athéniens : utilisation non réservée à une minorité ni limitée aux étrangers, les éléments qui ont conduit les défunts ou leurs proches à choisir ce thème étant davantage orientés sur la représentation de la famille et d'une vie confortable. À la suite du catalogue des stèles peintes établi par V. von Graeve dans sa dissertation de 1976, *Die bemalten Grabstelen aus Demetrias* et de la présentation qu'en avait faite J. Fabricius, *Die hellenistischen Totenmahreliefs. Grabrepräsentation und Wertvorstellungen in ostgriechischen Städten*, 1999, catalogue des 32 pièces retenues, avec les lemmes complets et les commentaires. S. a exclu, à bon droit selon nous, la stèle du Louvre MA 3630 publiée par A. Rouveret, *Histoire et imaginaire de la peinture ancienne (v<sup>e</sup> s. a.C.- I<sup>er</sup> s. p.C.)*, Rome, 1989, 203 et pl. XVI, 1 ; *Ead.*, *Peintures grecques antiques. La collection hellénistique du Musée du Louvre*, Paris, 2004, 25-26, parce que la peinture de cette pièce a été l'objet d'une restauration moderne, que

l'on peut attribuer à un Gilliéron, père ou fils, et que la représentation d'une femme couchée sur un lit ne peut entrer dans aucune série de ce type à l'époque hellénistique, mais seulement dans la série des figures de femmes mortes en couches (cf. V. von Graeve, *op. cit.*, p. 75).

296. S. Kravaritou, in *Vir doctus ...* (n° 439), 552-565 : « Imperial Cult, Greek Gods and Local Society in Demetrias (Thessaly) », propose une synthèse appuyée essentiellement sur les sources épigraphiques, envisageant d'abord la question de la continuité dans une cité qui fut fondation et résidence royale avec le culte des fondateurs et évergètes, partant du culte royal hellénistique jusqu'aux consécrationes aux généraux de l'époque républicaine et aux empereurs. Complémentairement, K. souligne aussi la transformation profonde qu'a produite l'établissement d'éléments de population d'origine italienne et romaine, aboutissant à créer un nouveau paysage urbain et une société dans laquelle se balancent les attentes locales et l'impérialisme romain. Il faut cependant noter que le dossier des inscriptions d'époque romaine à Démétrias demande à être repris, à la fois pour l'identification de plusieurs personnages honorés ou dédicants, pour les dates et pour les interprétations.

297. **Perrhébie.** *Gonnoi*. – J. Thornton, *Mediterr. Antico* 19 (2016), 217-252 : « Le lettere di Aemilio Paolo a Gonnoi e la rivincita di Polibio su Carope d'Epiro », replace dans le contexte des luttes de faction le dossier récemment publié des lettres de Paul Émile à la cité de Gonnoi au moment du règlement de la 3<sup>e</sup> guerre de Macédoine, se plaignant de l'obstruction de certains citoyens à la décision du proconsul d'octroyer des biens immobiliers du territoire de Gonnoi à un certain Démophilos de Dolichè et de l'attitude attentiste des autorités civiques (*Bull.* 2015, 423). T. repousse l'identification du bénéficiaire, Démophilos, avec le marchand perrhèbe qui aurait permis aux troupes de Paul Émile de contourner l'Olympe pour prendre les troupes de Persée à revers en Piérie et que les manuscrits de Tite Live nomment Ménophilos. Selon lui, les biens accordés à Démophilos de Dolichè seraient trop modestes par rapport à ce que l'on sait par ailleurs du sort réservé à ceux qui avaient directement aidé Rome pour la victoire (en vérité, on ignore l'importance des biens à lui dévolus par Rome). Il faudrait plutôt considérer le Dolichéen comme un des nombreux partisans de Rome à qui la nouvelle puissance hégémonique a confié les rênes du pouvoir dans les cités après Pydna et qui, avides de se constituer une richesse foncière sur le dos de leurs ennemis politiques, ont réussi à faire main basse sur les biens non seulement des partisans des Antigonides, mais aussi de ceux qui n'avaient pas ouvertement pris parti dans le conflit et qu'ils accusèrent sommairement d'hostilité envers Rome (voir le tableau dressé par Tite Live XL 2, 2-3). Il est certes difficile d'avoir aucune certitude en la matière et il convient peut-être de banaliser la figure de Démophilos : on a alors du mal à expliquer le choix de faire graver, dans la cité du bénéficiaire, un dossier comportant (au moins) trois documents de la chancellerie romaine. Dans la liste des Gonnéens expropriés, Dikaiokratès fils d'Asandros est bien l'homonyme du prêtre d'Asclépios connu par une dédicace (*SEG* 35, 572) à qui il peut être identifié (erreur dans l'*ed. pr.* Asandros fils de Dikaiokratès). – Ajoutons que notre nouvel examen de la pierre conduit à une correction l. 17-18 : ἐὰν δὲ τινες ἀποβιάζωνται, ἐκπέμπετε [αὐτοῦς] πρὸς ἡμᾶς « si certains sont pareillement refoulés (ou "refoulent pareillement"), envoyez-les nous etc. », qui fait heureusement disparaître les deux *hapax* fantômes \*ἀποριαζέσθαι et \*ἐκπεριπετέσθαι.

298. Éponymes à Gonnoi n° 50.

299. *Pythoion*. – J.-Cl. Decourt, A. Tziafalias, *Αρχαιολογικό έργο Θεσσαλίας και Στερεάς Ελλάδας IV. Πρακτικά επιστημονικής συνάντησης Βόλος 2012* (2016), 293-301 : « Cultes de Pythoion : deux notes ». D. et T. mentionnent d'une part les inscriptions relatives à Apollon Δάφρειος (l'une *Bull.* 1988, 774), maintenant au nombre de 16 grâce aux fouilles de T. et en présentent deux en phot. (dont *SEG* 35, 542) ; d'autre part six attestations de Ποσειδον Πατρώϊος (deux dédicaces apparemment inédites en phot.) – D'autre part, est publiée p. 295-296 avec phot. fig. 5 une stèle trouvée près d'une église de l'actuelle Elassona, mais qui « provient, d'après nos informations, de Pythoion, même s'il reste quelques doutes sur ce point » (?). Cette stèle porte deux textes bien lisibles, séparés par un *vacat*, et gravés en une écriture du IV<sup>e</sup> s. ou du III<sup>e</sup> s. a.C., ainsi édités : Ἀσανδρ[ο]ς Ἀγ[ά]θου Βεροιαῖος| τῆ γῆν ἐν ἧ τὸ τ[έ]μμενος ἀνέθηκε Ἀσκληπιῶι τὰ ἐπὶ τὰ 1-2 Ι. | 1 Ι. ἔτους ια, Δίου, ἐ[πι] | ἐ[πι]στάτου Κορίτα| τ[ρ]οῦ Εὐρυλόχου. *Vacat* de 3 lignes [Ε]ὰν διὰ τοῦ τεμμέν[ου] τοῦ Ἀσκληπιοῦ ποι[ρ]εῦηται ἄμ μ<ε>θύσων, | [τ]ῶι θεῶι ἀποτεῖσει δισραχμὰς αἰγιναίας| πέντε. Pour le 2<sup>e</sup> texte, les éd. soulignent que la pierre porte ΜΗΘΥΣΩΝ, mais écartent l'interprétation μὴ θύσων. « Il faut sans doute corriger en μεθύσων "sans être ivre" » (*sic*). Mais pourquoi en ce sens un participe futur ? En outre, il serait surprenant que l'on autorise quelqu'un à traverser un *téménos* en état d'ébriété, dût-il verser une amende. La clause doit en réalité viser qui traverse le *téménos* « en étant éventuellement dénué de l'intention de sacrifier », ἄμ μὴ θύσων, même si, dans cette proposition qui commence, non pas par [Ε]ὰν, mais plutôt (en raison de la syntaxe et de l'espace disponible) par [῾Ος] ἄν, la répétition de la particule modale est singulière (je doute que l'on puisse ici admettre une forme élidée d'ἄμα). Quant au 1<sup>er</sup> texte, « l'expression de la date pose problème », disent les éd. La l. 6 montre clairement ΕΤΟΥΣΤΑΔΙΟΥΕΠ, où ils ont lu ἔτους, puis un nombre, ΤΑ, « impossible (...) et il faut le corriger en ΙΑ » : ce serait la 11<sup>e</sup> année de règne d'un roi non nommé, un Antigonide de la 2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. d'après l'écriture selon les éd., donc Démétrios II ou Philippe V. Mais les éd. ne savent que faire auparavant de τὰ ἐπὶ τὰ, « nom au neutre pluriel, mais celui-ci, quel qu'il soit, fait problème, car il paraît impossible de le construire ». Éditeurs plutôt, en toute conformité avec la pierre, Ἀσκληπιῶι τὰ ἐπὶ τῶ[δ]ε τοῦ σταδίου, ἐπ[ι] | ἐ[πι]στάτου κτλ. C'est donc, sous la forme d'une apposition, une précision topographique concernant la terre qui est donnée à Asclépios autour de son *téménos*, à savoir « ce qui est en deçà du stade » ; la stèle (de dimensions non indiquées) portant les deux textes a pu ou dû également faire fonction de borne. Ainsi, le texte était daté par le seul épistate, et la date suivant une année régnale, qui amenait à placer l'inscription à la fin du III<sup>e</sup> s., disparaît, ce qui est de grande conséquence pour l'identification du dédicant. Les éd. ont en effet remarqué qu'il est l'homonyme exact d'Asandros fils d'Agathôn, le Macédonien bien connu comme satrape de Carie entre 323 et 313 (voir notamment *Bull.* 2016, 438), mais ils ne retiennent pas cette identification, à cause de la datation par eux attribuée au texte. Or l'inscription peut fort bien, d'après la seule écriture, remonter à la fin du IV<sup>e</sup> s. et l'on ne saurait donc exclure que le dédicant soit bien ce personnage, dont la citoyenneté béroïenne serait ainsi assurée (déjà en ce sens A. Tataki, qui avait eu connaissance de ce texte) ; le dédicant pourrait aussi bien être un descendant homonyme. Soulignons enfin que l'identification prosopographique du Béroïen et la

datation de la dédicace ne sont pas sans incidence sur les vicissitudes chronologiques de la présence macédonienne en Perrhèbie, soit à Pythoion dans la Tripolis, où cette présence est connue (cf. *Bull.* 2011, 399-400), soit un peu plus bas jusqu'à Olosson – selon celle des deux cités à laquelle la pierre peut être attribuée, ce qui reste à établir fermement. (D. Rousset)

#### MACÉDOINE (Miltiade Hatzopoulos)

300. M. B. Hatzopoulos, *Découvrir la Macédoine antique : le terrain, les stèles, l'histoire. Recueil d'études de Miltiade B. Hatzopoulos sous la direction d'Anne-Marie Guimier-Sorbets avec la collaboration de Virginie Fromageot-Lanièpce*, Paris, 2016, 635 p. (*Travaux de la Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, René-Ginouvès*, 24). L'ouvrage contient 31 études sur l'histoire et l'historiographie, la géographie historique, la langue, les institutions, les identités, l'érudition et l'épigraphie de Macédoine, ainsi que sur l'Épire et l'Illyrie, précédées d'un avant-propos d'A.-M. Guimier-Sorbets, d'une introduction et d'une liste des publications de l'auteur (1973-2013) et suivies des *addenda* et *corrigenda* et de trois indices détaillés par L. Paschenti. Quoique la section « Épigraphie » ne contienne que deux titres, la plupart des études du recueil s'appuient sur les données des inscriptions.

301. M. Giannopoulou, Ch. Kallini (ed.), *Ἠχάδιν. Τιμητικὸς τόμος γὰρ τῆ Στέλλα Δρούγου*, Athènes, 2016, 2 vol., 840 et 906 p. Les contributions relevant de l'épigraphie sont signalées sous les rubriques appropriées.

302. **Érudition.** – E. Sverkos (ed.), *Δημητρίου Κανατσούλη, Μικρὰ μελετήματα*, Corfou, 2015, XXVII-996 p. (*Μακεδονικὰ Ἐπιγραφικὰ*, 4), réunit tous les *opera minora* de ce pionnier (1907-1989) des études sur la Macédoine antique, précédés d'une biographie due à sa fille, d'une introduction de l'éditeur, d'une liste des œuvres de K. et suivis d'une bibliographie et des index. Plusieurs de ces brèves études ont trait à l'épigraphie.

303. P. M. Nigdélis (ed.), *Γράμματα ἀπὸ τῆ Μακεδονία. Γράμματα γὰρ τῆ Μακεδονία. Ἡ ἀλληλογραφία τοῦ Charles Edson καὶ τὸ corpus τῶν ἐπιγραφῶν τῆς Μακεδονίας*, Thessalonique, 2015, XXIII-461 p., 85 fig. (*Μακεδονικὰ Ἐπιγραφικὰ*, 5), réunit la correspondance (1935-1978) de cet épigraphiste américain ayant trait à la préparation du *corpus* de Macédoine pour le compte des *IG*. Outre les textes de la correspondance en langue originale (essentiellement en anglais et en allemand) et leur traduction en grec, le volume contient deux prologues (du directeur de la collection E. Sverkos et de N.) et deux annexes comprenant respectivement la correspondance d'Edson avec B. Meritt au sujet du traité de Perdicas II avec Athènes (*IG* I<sup>3</sup>, 89) et un choix de documents relatifs aux tentatives précédentes pour l'édition d'un corpus des inscriptions de Macédoine. Ce recueil de correspondance constitue un témoignage d'une grande valeur. Il révèle les conditions de vie et de travail extrêmement difficiles pendant l'entre-deux-guerres dans cette province grecque éprouvée par les conflits balkaniques et la Grande Guerre, et par conséquent le caractère chimérique du projet convenu en 1936 entre le jeune savant américain et le directeur des *IG* U. Wilcken pour l'édition du corpus de Macédoine (avec l'aide du jeune Écossais J. M. Cormack) dans un délai de quatre ans. Il nous fait connaître l'excellence professionnelle, le sens du devoir

scientifique, la dévotion héroïque, pourrait-on dire, d'Edson au projet entrepris et aussi sa déception de n'avoir pu l'achever. Seul le volume de Thessalonique (*IG X.2, 1*) – qui intéressait le moins le passionné d'histoire hellénistique qu'était Edson, mais qui était le point de départ obligé du projet – a vu le jour sous sa signature en 1972, et on sait combien des commentaires, parfois insensibles aux conditions difficiles dans lesquelles il a été élaboré, l'ont blessé. Cependant, ses précieux *Notebooks* et toutes ses autres archives, légués à l'Institute for Advanced Study de Princeton, ont nourri de sa science et inspiré de son idéal ses continuateurs. La présentation des originaux de la correspondance est en général soignée, mais les traductions réservent parfois des surprises. Un traitement au médicament Aterbin de la société Bayer (« a course of Bayer Aterbin ») est traduit comme *ένα μάθημα του Aterbin* (p. 63) ; la cité de Sinos en Bottikè (Chalcidique) est traitée comme une personne (p. 307), « les médailles » sont traduites par *τά μετάλλια*, alors qu'il s'agit manifestement de monnaies (p. 321). Parfois les originaux en français sont aussi malmenés (cf. la lettre de Perdrizet à Cumont, p. 364-366). Il n'en reste pas moins que nous devons être reconnaissant à N. pour cette publication de piété épigraphique.

304. **Géographie historique.** – M. Manolédakis, *Οι ποταμοί της Χαλκιδικής στην αρχαιότητα*, Thessalonique, 2017, 227 p., 48 fig., dans une monographie utile, cherche à identifier le nom des fleuves attestés par des sources antiques avec le système hydrographique de la Chalcidique. Il consacre les p. 57-89 aux fleuves Olynthiakos, Ammitès, Manès, Pétariskos et Smeilodès, qui, à l'exception des deux premiers, mentionnés par Hegésandros (Ath., *Deipn.* VIII 334e-f), sont uniquement connus par l'inscription dite « de Cholomon » (voir à ce sujet *Bull.* 1990, 473 ; 1993, 365 ; 1997, 395 ; 2000, 453 et M. B. Hatzopoulos, *CRAI* 2005, 201-212). L'a. reconnaît que les fleuves que mentionne ce bornage sont situés dans la région entre Thessalonique et le lac Bolbè et non dans la région d'Ormylia, dans le Sud de la péninsule, comme le soutenait J. Vokotopoulou. En conclusion, il identifie le Chabrias avec le fleuve qui prend sa source dans le Mont Kalavros et se jette dans le golfe thermaïque à l'Ouest de Néa Kallikrateia, l'Olynthiakos et l'Ammitès avec le Grand ou le Petit Revma respectivement, qui se jettent dans le lac Bolbè, Manès et Smeilodès avec de petites rivières prenant leur source sur le Mont Kissos (Chortiatis), le Pétariskos avec un confluent de l'Olynthiakos ou de l'Ammitès, le Rhéchios avec la petite rivière qui se jette dans le golfe thermaïque entre Péraia (Rhaikélos) et l'aéroport de Thessalonique, l'Anthémonte avec le Vassilikiotikos, le Sandanos (ou Sardon) avec la rivière d'Olynthe et le Psychros avec le Kryokampos.

305. **Institutions.** – M. B. Hatzopoulos, *NEOTHEΣ ΓΕΓΥΜΝΑΣΜΕΝΗ. Macedonian Lawgiver Kings and the Young. David Lewis Lecture in Ancient History. Oxford 2016*, Athènes, 2016, 45 p., 14 fig. L'a., partant des témoignages littéraires sur la politique démographique et éducative des derniers Antigonides et des nouvelles découvertes épigraphiques et en particulier de la loi éphébarchique d'Amphipolis, dont il présente une traduction en anglais, discute de la date et de l'origine de cette loi, analyse la terminologie du classement des jeunes d'après leur âge (*paides, epheboi, neoï*) et leurs rapports entre eux (*syntrophoï*), examine les fonctions éducatives et militaires des politarques et conclut sur le rôle décisif de Philippe V comme législateur.

306. M. B. Hatzopoulos, *Med. antico* 19 (2016), 203-216 : « Une deuxième copie du *diagramma* de Philippe V sur le service dans l'armée de campagne, la

loi éphébarchique d'Amphipolis et les politarques macédoniens », reconnaissant une deuxième copie du règlement militaire macédonien au sujet de l'armée de campagne sur l'une des faces de la stèle amphigraphie découverte dans une basilique paléochrétienne d'Amphipolis (cf. *Bull.* 1987, 704 et 1995, 430) dont l'autre face portait la loi éphébarchique de la cité (cf. *Bull.* 2016, 314 ; *supra* n° 305), en conclut que les deux documents sont à peu près contemporains (premier tiers du II<sup>e</sup> s. a.C.) et que leur gravure sur la même stèle, qui était sans doute exposée dans le gymnase voisin, illustre la complémentarité des instances civiques (l'éphébie) et des instances du pouvoir central (l'armée). Par ailleurs, la présence avérée des politarques dans des documents de la période antigonide (loi gymnasiarchique de Béroia, loi éphébarchique d'Amphipolis) contemporains d'autres documents de la même époque sur laquelle figurent des épistates, comme par exemple l'extrait de *diagramma* incorporé dans la loi gymnasiarchique d'Amphipolis (M. B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings*, 40-41, n° 16 ; cf. *Bull.* 1987, 704), l'amène à reconsidérer son hypothèse sur le remplacement des épistates par des politarques sous le règne de Philippe V ou de Persée. Ces derniers apparaissent comme des magistrats civils, mais aussi chargés de l'organisation de la défense opérationnelle de la cité et de son territoire surtout en cas de siège. En tant que tels, ils s'intéressent directement aux éphèbes et aux jeunes en général qui assument un rôle important dans la défense des remparts et la surveillance de la *chora*. L'abolition de la royauté par les Romains, qui a entraîné la suppression des épistates, jadis l'interface entre les unités locales et le pouvoir central devenus désormais inutiles, a laissé les politarques comme les magistrats suprêmes des cités.

307. M. B. Hatzopoulos, *Tekmeria* 13 (2015-2016), 57-70 : « Σύντροφος : un terme technique macédonien », reconnaît dans les *syntrophoi* du règlement sur le service militaire macédonien (M. B. Hatzopoulos, *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides*, 159, n° 2 II, l. 52 et 53) les correspondants civiques des *syntrophoi* royaux, analogues aux *mothakes* spartiates. Ces garçons, de statut social ou financier inférieur, élevés dans la famille de garçons aisés du même âge et recevant la même éducation dans les gymnases, étaient susceptibles de remplacer leurs « frères d'adoption » dans leurs obligations militaires. Cette institution est selon l'a. l'une des réponses avancées par les rois macédoniens pour pallier le problème démographique aigu auquel devait faire face la Macédoine.

308. **Corpus.** – *Inscriptiones Macedoniae. Fasc. I. Inscriptiones Thessalonicae et viciniae. Supplementum primum. Tituli inter a(nnos) MCMLX et MMXV reperti*, P. M. Nigdelis (ed.) (indices I-VIII par Kl. Hallof, index grammaticus par J. Curbera), Berlin, 2017, XI-237 p. et 62 pl. (*Inscriptiones Graecae* X 2, *Suppl.* I). Ce volume constitue la première partie du projet commun de P. N. Nigdelis (Université de Thessalonique) et de D. Diamantourou (KERA, Athènes) pour la publication d'un Supplément du corpus de Thessalonique édité en 1972 par Ch. Edson. Cette première partie, continuant la numérotation du volume de 1972, comprend les inscriptions découvertes et publiées depuis 1960 (date limite du matériel réuni par Edson), alors que la seconde partie sera constituée a) d'une mise au jour critique des publications ultérieures concernant les inscriptions du volume de 1972, b) de la publication des inscriptions de Thessalonique et de son territoire publiées avant 1960 mais indûment omises par Edson, c) des *indices* complets des inscriptions du volume de 1972 et du Supplément et

d) de la documentation photographique exhaustive du volume d'Edson. Après la disparition de D. Diamantouròu en 2014, c'est E. Martín González qui a pris sa suite pour le compte du KERA. La première partie du Supplément comprend 632 n<sup>os</sup> d'inscriptions grecques mais aussi latines de Thessalonique et des environs, dont 175 inédites (parmi lesquels un nombre important de tout petits fragments). Les textes sont édités de façon exemplaire (lemmes génétiques exhaustifs, descriptions des monuments brèves mais substantielles, apparats critiques faisant justice aux travaux des prédécesseurs de N., documentation photographique complète et d'excellente qualité). On peut seulement regretter le lacunisme des commentaires, voire l'absence d'explications, là où on les attendrait : des anthroponymes tels que Ἀρβούσκα, Arbuscula (1105), nom rendu populaire par une comédienne du 1<sup>er</sup> s. a.C. (Cic., *Att.* 4.15.6 ; Hor., *Sat.* 1.10.77) ou Κορίνα (1651) ne mériteraient-ils pas ne serait-ce qu'un bref commentaire ? Il n'y a pas le moindre doute que ce nouveau volume des *IG*, renaissantes grâce à l'admirable φιλοπονία de K. Hallof, rendra les plus grands services par la mise à la disposition du public savant des textes dispersés et souvent parus dans des publications confidentielles, si ce n'est entièrement inconnus. En profiteront non seulement les spécialistes de la Macédoine, mais aussi les savants qui s'intéressent à l'administration romaine (la plupart des inscriptions datent de l'époque impériale), à l'histoire des religions, à la diffusion du christianisme (toute une section est consacrée aux inscriptions du Bas-Empire et paléochrétiennes), à l'onomastique, à l'histoire des idées et des sentiments. Les quelques rares réserves rejoignent les regrets que L. Robert avait exprimés il y aura bientôt 45 ans au sujet du volume d'Edson. Que signifie le terme *vicinia* ? Est-ce le territoire de la cité à une époque donnée ? Faute de pouvoir en tracer les limites, ne pourrait-on pas indiquer les cités limitrophes ? Une carte ou un simple croquis ne seraient-ils pas utiles pour situer les localités mentionnées aux p. 503-510 ? Peut-être les trouvera-t-on dans la seconde partie du *Supplementum*. On pourrait aussi s'interroger sur la raison qui a incité l'éditeur à classer les inscriptions funéraires non pas du point de vue diplomatique, par leurs formules, mais en fonction de leur support : *tabulae, stelae, arae, sarcophagi et ossuaria, monumenta sepulcralia alia*, catégories subdivisées à leur tour selon le lieu de découverte (nécropole orientale, centre-ville, nécropole occidentale, origine inconnue), à l'intérieur desquelles les inscriptions sont classées par ordre chronologique. Est-ce par fidélité au classement en partie similaire du volume d'Edson ? Mais ainsi, celui qui s'intéresse aux inscriptions funéraires hellénistiques devra les chercher à des pages différentes (410-411 et 418). La situation est encore plus défavorable pour celui qui s'intéresse aux formules de protection contre la violation de sépultures. Dans d'autres cas, comme pour les sépultures financées par des collègues pour un de leur membre, les *indices* de K. Hallof viendront à son secours. Mais combien d'heureuses surprises ne nous réserve pas ce volume ! Pour donner quelques exemples, un nouveau décret (très fragmentaire) d'époque royale (1042), un nouveau décret, bien mieux conservé, des véoi de basse époque hellénistique (1045), une dédicace probablement du roi Persée (1049), une autre dédicace pour une ἀρχι-νεύσασα, terme connu jusqu'ici uniquement par une dédicace du 1<sup>er</sup> s. a.C. de Létè (1056 ; mais cf. 1583), une inscription des Panhellènes en l'honneur d'Antonin le Pieux (1063), de magnifiques *invitationes ad munera* délicatement gravées et peintes sur de minces plaques de marbre (1073-1075), un catalogue de mystes de

Dionysos (1077) avec des titres d'officiels inconnus jusqu'ici (ἀρχικραν(ε)άρχης, παλεομούστης, ἀρχιμαγαρεὺς ἀθύτου, νεβρίνη καὶ μαγάρισα), un défunt poétiquement inspiré qui se qualifie d'ὄρνεαγρέτης, [ὄνε]ιροφόντης (« tueur de rêves », à moins qu'il ne s'agisse d'un [ὄνε]ιροφάντης ; 1117) καὶ καλὸς ἐπισκοπος [ᾗ]στρων, pas moins de dix nouveaux collègues éponymes : συνήθεια ἐπὶ τοῦ Ποσειδῶνος (1372), ἡ συνήθεια τῆς τετραδός (1301), ἡ συνήθεια Ἡρώως Ἀδλωνίτου (1368), στεφανηπλόκων συνήθεια (1148), συνήθεις Περιταστῶν (1340), [συνήθεις Ἀρτέ]μιδος Ἀκραίας (1339), Γουρυσίας Ἀρτέμιδος συνήθεις τῆς πρὸς Ἀχέρδω (1363), ἡ συνήθεια ἦρωος Αἰνεΐα (1366), συνήθεις φιλ[ο]παικτόρων (1211), ἡ συνήθεια Νεμέσεος (1192), des prises à témoin telle que celle de Kleupatra : ἐγὼ, Κλευπάτρα, ἐξορκίζω σε τὸν Κάβειρον, ἀναγνοὺς ὀρχήσε (1217), des évocations de la nature des environs de Thessalonique en vers comme celle pour Caius : ἰπενυτήν ἦρωα πατήρ ἀπόδημον ἔθηκεν Γάϊον ἐγγράφας εἰκόνι λαϊνέη, ὃς μετὰ τῶν Νυμφῶν οἰκεῖ κατὰ τέμπεα Κισσοῦ ἵπποισιν χαίρων [καὶ] κυσὶ καὶ δόρασιν (1231) sont parmi les trésors épigraphiques inclus dans le nouveau volume des *IG*, que nous devons aux labeurs de P. Nigdelis et au bon génie du directeur de la collection K. Hallof. Faute de place, je ne m'étendrai pas ici sur des points de détail du corpus, d'autant plus que beaucoup de ces textes ont déjà été discutés ou présentés dans des numéros précédents du *Bulletin* (cf. surtout 2007, 377 ; 2015, 426 et 433-454 ; 2016, 307).

309. **Monuments.** – M. Kalaitzi, in *Dining and Death* (n° 295), 481-521 : « The Theme of the Banqueter on Hellenistic Macedonian Tombstones », réunit 24 monuments funéraires des périodes classique et hellénistique avec des représentations de banquet, pour la plupart inscrits, et les étudie du point de vue typologique, iconographique, mais aussi épigraphique et onomastique et essaie de déterminer dans quelle mesure l'héroïsation des défunts implicite dans l'iconographie ou explicite dans l'inscription est en rapport avec la diffusion de croyances orphiques ou dionysiaques en Macédoine.

310. A. Rizakis, I. Touratsoglou, in S. Alcock, M. Egri, J. F. D. Frakes (ed.), *Beyond Boundaries. Connecting Visual Cultures in the Provinces of Ancient Rome*, Los Angeles, 2016, 120-136 : « In Search of Identities: A Preliminary Report on the Visual and Textual Context of the Funerary Monuments of Roman Macedonia ». Très utile suite à l'étude recensée à la notice précédente, cet article décrit la transition de la stèle hellénistique aux nouveaux supports (autels funéraires, sarcophages, « tondi ») introduits par la présence romaine. Les a. suivent aussi la modification du positionnement des personnages (de profil > de face) et l'innovante « promotion » du commanditaire du monument aux dépens du défunt par la mise en avant du premier au nominatif et la relégation du second à un cas oblique, en règle général au datif. Ce panorama à grands traits des tendances de quatre siècles d'art funéraire ne néglige pas pour autant les exceptions et variations locales.

311. **Haute Macédoine.** *Orestide. Argos Orestikon/Dioklétianopolis.* – Ch. Tsoungaris, *Arch. Delt.* 60 (2005) *Chron.* [2014], 760 : columelle funéraire Περίτας Ἀμυντιανοῦ (III<sup>e</sup> s. p.C. ?).

312. **Tymphée.** *Gorgiani (village moderne).* – G. Karamitrou-Mentesidi, *Arch. Delt.* 62 (2007) *Chron.* [2014], 1009-1010 : bague en bronze portant l'inscription Χαῖρε καὶ σύ. La trouvaille est remarquable vu la précocité de l'inscription (V<sup>e</sup> s. a.C. ?) et la rareté de documents écrits dans cette région.

313. **Élimée.** *Aianè.* – G. Karamitrou-Mentésidi, *Arch. Delt.* 66 (2011) *Chron.* [2016], 815-819, publiée : — un fragment de céramique datant du début du VII<sup>e</sup> s. a.C. et portant les lettres EPE ; il s'agit d'un des plus anciens documents inscrits de la région macédonienne ; — une balle de fronde portant l'inscription Φιλίππου (IV<sup>e</sup> s. a.C.) et des tuiles estampillées du nom ΔΕΡ[ΔΑ]. Il y a eu plusieurs rois d'Élimée du nom de Derdas, dont le dernier, qui était probablement le frère de la première femme de Philippe II (Athénée, *Deipn.* 13.557 c) et qui a peut-être été détrôné par son beau-frère et capturé à la prise d'Olynthe en 348 (Théopompe, *FGrHist* 115 F 143). Cf. *ead.*, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 39-41 : « Από τὸ ἀνασκαφικὸ ἔργο τῆς Λ' Ἐφορείας Προϊστορικῶν καὶ Κλασσικῶν Ἀρχαιοτήτων τὸ 2011 ».

314. A. W. Johnston, *ZPE* 202 (2017), 103-104 : « Aiani and Archontiko », propose une nouvelle interprétation des graffiti tracés par la même main sur céramique du VI<sup>e</sup> s. a.C. découverts dans ces deux localités (*SEG* 59, 632, cf. *Bull.* 1994, 385a ; 1995, 407 ; 2011, 412). Il affirme, à tort, que δόλιος ne peut pas être aussi un adjectif épiciène et interprète ΚΑΛΙΟΣ comme ΚΑΛΛΙΩΣ, génitif d'un anthroponyme féminin Καλλιῶ ; il traduit les deux textes comme « The (or "This is the") slave of Kallio » (Archontikon) et « I belong to Kallio, the daughter of the servile one ». L'a. ne pouvait pas connaître l'étude exhaustive et convaincante de Ch. Kritzas, in V. Vlachou, A. Gadolou (ed.), *ΤΕΡΨΙΣ. Studies in Mediterranean Archaeology in Honour of Nota Kourou*, Bruxelles, 2017, 571-587 : « Γραμματικὰ ἐκπώματα, ἐρωτικὲς παγίδες », et sa proposition bien documentée de lire le graffiti d'Aianè ΚΑΛΙΟΣ ΕΜΙ ΤΗΣ ΔΟΛΙΟΙΟ comme καλιός ἐμι τῆς δολίου (« je suis le piège de la Fourbe ») et celui d'Archontikon ΔΟΛΙΟΣ ΗΟ ΚΑΛΙΟΣ comme Δολιούς ὁ καλιός (« c'est » ou « je suis le piège de la Fourbe »), où Δολιά, « La Fourbe », serait l'épiclèse, non attestée mais normalement formée d'Aphrodite, qui est couramment appelée δόλιος et δολοπλόκος. L'un comme l'autre texte met en garde les acheteurs éventuels des deux canthares contre les dangers de la boisson qui les rendrait vulnérables aux pièges de l'amour. K. fait un rapprochement judicieux entre les graffiti de Macédoine et la célèbre coupe de Nestor.

315. **Éordée.** *Kellè.* – P. Chrysostomou in *Ἠχάδιν* (n° 301), 878-906 : « Πεζῶν-ἀνδρῶν καὶ ἵππων δρόμος στὴ Μακεδονία », consacre une intéressante étude à une série d'inscriptions du IV<sup>e</sup> s. a.C. dont nous nous sommes occupé à plusieurs reprises (*Bull.* 1990, 461 ; 1994, 406 ; 1995, 414 et 421 ; 1997, 389 ; voir aussi *EKM* II 419). Aux documents de Βέροια (Ἐπὶ Φρασικλείδου πεζῶν δρόμος), Λέτῃ I (Ἐπὶ Χύρι πεζῶν δρόμος), Λέτῃ II (Ἐπὶ Χύρι ἵππων δρόμος), Κυρρος (Ἐπὶ Θήρωνι Δάμωνος ἵππο δρόμος, ἀνδρῶν δρόμος) et Κελλῆ (Δαβρεία πεζῶν δρόμος), il ajoute deux nouvelles inscriptions provenant de cette dernière citée : Δαβρίου πεζῶν δρόμος et Αἰρόπου ἵππο δρόμος. L'a., qui depuis la publication par lui-même et par A. Panayotou de l'inscription de Kyrros (Mandalon), soutient que ces stèles portent le nom d'un défunt et commémorent des concours funèbres organisés en son honneur, réitère cette théorie dans sa nouvelle étude. Pourtant, les textes épigraphiques d'époque archaïque qu'il invoque comme parallèles ne sont pas pertinents, parce qu'ils ne sont pas inscrits sur des stèles, mais sont gravés à même les objets ayant constitué le prix de concours funèbres que leur propriétaire avait remportés. En revanche, l'emploi du génitif à Βέροια et sur les trois stèles de Κελλῆ renvoie plutôt à un éponyme et suggère la tenue de concours d'un tout autre genre liés

aux cultes et rites de passage, dont on connaît plusieurs exemples dans le monde grec (voir M. B. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, 55-61). L'argument de l'a., à savoir que les deux stèles portant le nom de Dabreias ne peuvent pas renvoyer à un éponyme de ce nom, parce qu'il est impossible que le même concours se soit tenu deux fois dans la même année, n'est pas recevable, parce qu'il est également impossible que le même défunt ait bénéficié deux fois de funérailles assorties de concours. Il est probable que la stèle portant l'inscription Δαβρίου πεζῶν δρόμος, qui est de mauvaise facture, comporte une faute d'orthographe et une forme non dialectale du génitif, présente un *sigma* en écriture cursive et a été découverte brisée, a tout simplement été rejetée et a été remplacée par sa jumelle qui n'a aucun de ses défauts.

316. **Piérie.** *Dion.* – S. Pingiatoglou, K. Vastéli, E. Pavlopoulou, D. Tsiafis, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 131-140 : « Ἐν Δίῳ τῷ Πιερικῷ παρὰ χεῦμα Βαφύρα » : [Βασιλεὺς] Φίλιππος [βασιλέω]ς Δημητρίου [Διὶ Ὀλυμπίῳ] (p. 138-139 et fig. 16). On connaissait déjà une dédicace de Cassandre à Zeus Olympien (*SEG* 34, 620 ; cf. *Bull.* 1987, 675).

317. P. Nigdelis, *GRBS* 56 (2016), 663-678 : « The *Nonae Capratinae* in Dion and Religious Associations and Public Festivals in Roman Macedonia », publie la base de la statue d'un aigle portant l'inscription Ἀγαθῇ τύχη Διὶ Ὑψίστῳ Ἀρούρα Πλουτιάδου παιδίσκη ἀγορανομήσασα Νόνας Καπρατείναις ἀνέθηκεν δι' ἐπιμελείας Φροῦκτου, qui a été trouvée dans le sanctuaire de Zeus Hypsistos de cette colonie romaine. Dans un commentaire aussi savant que convaincant, il souligne qu'il s'agit du premier témoignage provenant d'une colonie romaine hors d'Italie sur la tenue de cette fête du 7 juillet selon le calendrier romain, qui commémore la délivrance de Rome par rapport à une agression des Latins et dans laquelle les esclaves de sexe féminin comme Aroura tenaient le premier rôle. Celle-ci y a fait office d'*agoranomos* en tant que membre d'une association religieuse, sans doute de Zeus Hypsistos, à qui elle a fait sa dédicace. N., s'appuyant sur un cas similaire attesté à Béroia, soutient aussi que des membres des associations religieuses pouvaient faire office d'*agoranomes ad hoc* quasi-officiels lors de panégyries. Enfin, il attire l'attention sur le syncrétisme de Zeus Hypsistos grec avec Jupiter Optimus Maximus romain dans la colonie de Dion.

318. *Prophitis Ilias (territoire de Pydna).* – M. Bessios, A. Athanasiadou, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 183-184 : « Νεκροταφεία χώρας Πύδνας », publient, sans photographie, une stèle funéraire qui daterait de la première moitié du III<sup>e</sup> s. a.C. et qui porterait l'inscription Ἄϊροπος Ἀνδρίσκου ἐμ πολέμῳ ἀπέθανα. La forme tardive du verbe surprend à si haute époque. C'est pratiquement la première fois qu'un tel formulaire, courant à Sparte (cf. *Bull.* 2000, 334 ; 2001, 209), fait son apparition en Macédoine. Je ne connais qu'un seul parallèle macédonien que j'ai signalé (*Bull.* 1998, 245), mais qui est resté inédit. Cependant, un parallèle quant au formulaire et quant à la morphologie du verbe est attesté dans la Perrhèbie voisine, à Phalanna dans *IG* IX 2, 1256, mais au moins cinq siècles plus tard ! Pour la forme du nom du défunt, cf. n° 315.

319. **Bottiée.** *Aigéai.* – P. B. Faklaris, *Arch. Delt.* 60 (2005) *Chron.* [2014], 762 : fragment de tuile Παρμενίων Ἀδύμου (II<sup>e</sup> s. a.C.). Il est étonnant que F. persiste à identifier Vergina avec « la cité antique (Balla ?) ». Cf. *SEG* 62, 403.

320. *Tagarochori (territoire de Béroia)*. – N. Poulakakis, *Arch. Delt.* 65 (2010) *Chron.* [2016], 1411, publie une stèle à relief d'époque impériale portant l'inscription Ἡράκλεια Περσὶ τῷ ἰδίῳ σὺβίῳ ἐκ τῶν [---]. L'anthroponyme Persée, contrairement à d'autres noms de rois macédoniens, n'a pas été populaire, peut-être à cause de la triste fin du dernier Antigonide. En dehors de ce roi, on ne connaissait qu'un seul Macédonien de ce nom (*EKM* I 144).

321. Asandros fils d'Agathôn Macédonien sans doute de Béroia n° 299. Fondation financière à Béroia n° 66.

322. *Leukopetra (village moderne dans le territoire de Béroia)*. – E. Fassa, *ZPE* 196 (2015), 116-122 : « Claims to Autochthony and the Divine: the Mother Goddess of Leukopetra in Roman Macedonia », étudie les significations de l'épiclese Αὐτόχθων de la Mère des Dieux adorée dans un sanctuaire rural du territoire de Béroia (*Bull.* 2000, 468). Elle attire l'attention sur le fait qu'il s'agit pratiquement d'un *hapax* pour une divinité et soutient de façon convaincante que par cette épiclese ses fidèles visaient à souligner l'antiquité immémoriale et l'enracinement de son culte, ainsi que sa différence par rapport aux autres divinités comparables (Cybèle, Ma etc.) dans un monde romain globalisé et enclin au syncrétisme.

323. *Pella*. – R. A. Sucharski, *Graeco-Latina Brunensia* 21 (2016), 311-315 : « Once again on the Pella Curse Tablet ». Partant de la correspondance graphique établie en macédonien entre β, δ, γ et ce qui est noté dans le reste du grec respectivement φ, θ, χ, S. revient sur la séquence ΔΑΓΙΝΑΓΑΡΗΜΙ de la tablette de malédiction de Pella publiée par E. Voutiras, que L. Dubois avait proposé de comprendre ταπεινὰ γάρ εἰμι (...) « je suis (une) pauvre (femme) (seule et sans amis) » (cf. *Bull.* 1994, 413; 1996, 259). Il critique cette interprétation et tente de mettre en relation ΔΑΓΙΝΑ avec la glose d'Hsch. †θήγεια· θουμοστά. ψευδῆ (que le rapprochement avec θηγ-/θαγ- <\*d<sup>h</sup>eh<sub>2</sub>g- « aiguiser, affuter » ne contribue cependant pas à éclairer), en postulant un suffixe -iva/-ivη assez répandu dans les noms de personnes, y compris grecs, en particulier dans *LGN* IV, et en invoquant le nom δᾶγύς d'une figurine utilisée en magie connue par Théocrite (II 110). D'autant moins convaincant, à mon avis, que le sens de ταπεινὰ est particulièrement adapté au contexte. (S. Miron)

324. *Pella (village d'Archontikon)*. – Voir n° 314.

325. *Crestonie. Morrylos*. – Th. Savvopoulou, *Arch. Delt.* 67 (2012) *Chron.* [2016], 474, publie la photographie d'une stèle à relief d'époque impériale représentant les bustes de six personnes en trois fragments et portant l'inscription [...] ΛΟΥ (?) τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ Ἀλεξάνδρῳ καὶ τὰ τέκνα Μαρκιανὸς Ἀλεξάνδρου καὶ Μαρκιανῆς μνείας χάριν ἑαυτοῖς ζῶν καὶ τῇ θρηπτικῇ Καλημέρᾳ.

326. *Koromilia (nom moderne, territoire de Bragylai ?)*. – D. Markopoulou, *Arch. Delt.* 60 (2005) *Chron.* [2014], 689-690 : fragment de stèle funéraire Ἀπολλόδορος ΤΕΥΤΑΡΤΥΔΙΟΣ ἑαυτ[.3-4..] Ἀπολλ[---]. A. Chaniotis, *SEG* 62, 422, corrige avec raison d'après la photographie Ἀπολλόδορος Τευταριος ΕΑΥ[-] Ἀπολλω[----]. Le mot qui suit l'anthroponyme Apollodoros reste sans interprétation évidente (ethnique ?).

327. *Mygdonie. Chalastra (village moderne de Sindos)*. A. Kéramaris, M. Violatzis, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 249-250 : stèle remployée dans la construction d'une maison (IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. a.C.) Πολεμοκράτης.

328. *Thessalonique*. – G. Vélénis, P. Adam-Véléni, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 272-295 : « Κρήνη Ὑστερης Ἀρχαιότητας στῆ Θεσσαλονίκη »,

confortent par l'étude du style de l'écriture la datation basse de l'inscription « édilitaire » suggérée par *SEG* 41, 757.

329. *Therma*. – M. Tivérios, E. Manakidou, D. Tsiadaki, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 25 (2011) [2016], 408-409 : « Ξεραμνες στὸ Καραμπουρνάκι κατὰ τὸ 2011: μελετώντας ἀνασκαφικὰ δεδομένα καὶ κεραμικὰ εὑρήματα », publie deux photographies du grand vase de céramique portant une inscription en caractères grecs mais dans une langue inconnue (phrygien ?). Cf. *Bull.* 2000, 475.

330. P. Nigdélis, *GRBS* 56 (2016), 475-484 : « Τετραδισταί in a Funerary Inscription from Roman Thessaloniki », republie d'après des photographies une inscription qu'il avait publiée l'année précédente à partir d'une copie anonyme (P. Nigdélis, *Ἐπιγραφικὰ Θεσσαλονίκεια* II, 475-484 ; cf. *Bull.* 2016, 307 et maintenant *IG X 2*, 1, 1301) : ----?---- [ca 2-3] ἢ συνή]θια τῆς τετράδος ἀρχισυναγώγου Εὐδᾶ<ν>δρου τοῦ Ζωσίμου Θεσσαλονικέος Τι(βερίω) Καθήκοντι τῷ συνήθι μνήμης χάριν καὶ Εἰουλία Πρόκλα τῷ συγγενί αὐτῆς καὶ Ἐπιγώνη τῷ ἀνδρὶ αὐτῆς. Cette inscription, qui avait fait partie de la collection d'antiquités conservées dans la cour de l'église de Panagia Acheiropoitos de Thessalonique, était considérée comme perdue, mais a refait surface grâce à N. G. Ashton et G. H. R. Horsley, qui, l'ayant repérée à Perth (Australie) avec deux autres inscriptions d'origine crétoise, l'ont fait rapatrier en Grèce. La nouvelle édition de N. (l'addition de *nu* omis dans l'anthroponyme Eulandros n'est pas nécessaire car il s'agit d'un phénomène phonétique) permet de connaître un nouveau collègue thessalonicien, celui « du quatrième jour » (du mois). Ce jour était consacré à Hermès, Aphrodite et Héraclès, qui est le bénéficiaire le plus probable du culte, étant donné qu'il était une divinité particulièrement populaire en Macédoine et que ses adorateurs sont connus par quatre autres inscriptions de la ville (*IG X 2*, 1, 288, 289, 1289, 1340). – N. G. Ashton, G. H. R. Horsley, *Tyche* 31 (2016), 1-24 : « A rediscovered *arkhisynagogos* inscription from Thessaloniki, and an intriguing Iulia Prokla », publie la même inscription avec un historique détaillé des tribulations du monument et des spéculations qui n'emportent pas la conviction.

331. P. Nigdélis, *ZPE* 200 (2016), 198-204 : « Κύβος: on the Funerary Vocabulary of Thessaloniki », publie un sarcophage du III<sup>e</sup> s. *p.C.* découvert en 2007 et portant l'inscription Ματτίδιος Κίσσος καὶ Ματτιδία Ἐρμιόνη ἐκ τῶν κοινῶν κόπων κατεσκευάσαμεν τὴν σορὸν καὶ τὸν ὑποκείμενον κύβον τοῖς τέκνοις ἑαυτῶν ζῶντες ζῶσιν· ἐὰν δέ τις μετὰ τὸ κατατεθῆναι ἡμᾶς ἕτερος τολμήσῃ ἀνοῖξῃ τὴν σορὸν, τότε δώσι τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ προστείμου (δηνάρια) μύρια δισχίλια πεντακόσια ; le texte aussi dans *IG X 2*, 1, 1444. La découverte près du sarcophage d'un objet en marbre massif de forme cubique (1,46 x 2,84 x 1,64) pourvu d'une ouverture et susceptible de recevoir des urnes cinéraires permet à N. d'établir le sens exact du terme controversé κύβος et par la même occasion d'établir l'origine thessalonicienne d'un autre sarcophage dont l'inscription utilisait ce terme et qui avait été à tort exclu du corpus de Thessalonique et attribué à Philippe (voir *Bull.* 1949, 98).

332. **Bottikè**. *Kalindoia*. – K. Sismanidis, *Arch. Delt.* 62 (2007) *Chron.* [2014], 848 : cippes-support de table portant, en lettres du I<sup>er</sup> s. *p.C.*, l'inscription Τύχην πόλεως Ἀγρίππας τοῖς κυρίοις. Cf. l'inscription contemporaine provenant du sanctuaire des dieux égyptiens de Thessalonique *IG X 2*, 1, 257, [Τ]ύχην τῆς Θεσ[σαλ]ονικέων πόλε[ως].

333. **Chalcidique.** – A. Panayotou, article analysé aussi nos 21 et 271, présente un très utile panorama de l'onomastique grecque et « indigène » de la Chalcidique depuis la colonisation (essentiellement ionienne) de la péninsule jusqu'à la conquête macédonienne et la dissolution du *koinon* chalcidien. Elle procède aussi à une intéressante comparaison de l'onomastique chalcidienne avec l'onomastique macédonienne qui met en lumière la différence d'*ethos* entre ces deux groupes humains.

334. *Dikaia*. Stèle de la réconciliation nos 271, 272.

335. **Krousis. Rhaikelos.** – M. Apostolou in *Ἠχάδιν* (n° 301), 134-152 : « "Ἀφροδίτη Κλεαρίστη", ἐνεπίγραφη στήλη ἀπὸ τὴν Περαιὰ καὶ τοπογραφικὰ Αἶνεας », publie une stèle à relief du milieu du III<sup>e</sup> s. a.C. portant l'inscription Ἀφροδίτη Κλεαρίστη, qui a été découverte à Péraia, près de la « table » de Néoi Epivates, d'où provient aussi la colonne consacrée à Artémis Rhécheilia (*Bull.* 2012, 273). Après le déclin de la colonie fondée par Pisistrate, le site fut inclus dans le territoire d'Aineia, qui devait s'étendre, le long de la côte, de Néoi Epivates à Epanomi et, vers l'intérieur, jusqu'à Trilophon.

336. *Epanomi (territoire d'Aineia ?)*. – V. Misailidou-Despotidou, *Arch. Delt.* 60 (2005) *Chron.* [2014], 611 : plaque funéraire Ἡρώϊνη Φίλα Κάλλωνος ἡ καὶ Μαρκία Φίλα τῆ θυ[γατρὶ] (période impériale). Cf. *SEG* 62, 418. Le terme ἠρωϊνή est remarquable, parce que la forme habituelle en Macédoine est ἠρώισσα.

337. **Sithonie. Toronè.** – S. Asouchidou, *Arch. Delt.* 61 (2006) *Chron.* [2014], 807, publie la photographie d'une stèle portant un contrat de vente. Le texte a été établi par A. Chaniotis, *SEG* 62, 479 : [Θεός· ο]ἰνῆ εὐ[θεΐα· ἱερε]ῦς τοῦ Ἀσκ[ληπιοῦ ...]ς Κύλλου, μεις [3-4]ίων, Νικίας Νικο[... ]ου παρ' Αὐτολόκου [το]ῦ Πασανία τοῦ οἰκοπέ[δ]ου τὰ δύο μέρεια τὰ κάτωθεν, ὧι γείτων Ἀπολλωνίδης Πολυστράτου ΧΔΔΠΙ. Βεβαιωτῆς Δωρόθεος Θεοδότου. Μάρτυρες Ἄνδρων Νικοδήμου, Ἄριστανδρος Αἰσχρίωνος, Διο[ν]ύσιος Θεοφίλου. Il est fort probable que le patronyme de l'acheteur est Nikodémos et qu'il a pour frère le témoin Andron fils de Nikodémos. A. Ch. a bien vu l'intérêt de cet acte de vente qui témoigne du passage de Toronè de cité fédérée du *koinon* chalcidien en cité du royaume de Macédoine. Ainsi, le prêtre éponyme n'est plus celui du *koinon*, mais le prêtre d'Asklépios. De ce point de vue, ce document est comparable à l'acte de vente d'Amphipolis (M. B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis*, 24-28, n° III), daté à la fois par l'épistate (éponyme traditionnel) et par le prêtre d'Asklépios (innovation macédonienne) et par le mois Aphrodisiôn, traditionnel à Amphipolis, tout comme [Ἡρα]ίων, [Ἀθηνα]ίων ou [Ἰππ]ίων l'était à Toronè. Les mois macédoniens allaient bientôt remplacer les mois traditionnels à Amphipolis. Relevons que la somme de 123 drachmes n'est pas le prix le plus bas attesté pour un bien immobilier en Chalcidique : en effet, dans l'autre acte de vente de Toronè connu (M. Karamanoli-Siganidou, *Arch. Delt.* 21 [1966] *Meletai*, 151-157), une maison est vendue au prix de 112 drachmes.

338. *Aktè.* – Sur les décrets d'Iasos qui avaient été transportés au monastère de Xéropotamos, voir n° 504.

339. **Macédoine orientale. Amphipolis.** – Il convient de corriger une bévue dans la traduction française de la loi éphébarchique (*Bull.* 2016, 314 ; cf. *supra* nos 305, 306) : à la neuvième ligne à partir du bas de la p. 46 de l'*Arch. Eph.* 2015, lire « et rentreront avant » au lieu de « ne rentreront pas avant ».

340. *Sidirodromikos Stathmos Angistis* (territoire de *Philippes* ou d'*Amphipolis*). – Ch. Koukouli-Chrysanthaki in *Ἠχάδιον* (n° 301), 654-657 : « Ἀπὸ τὴν προΐστορία καὶ τὴν ἱστορία τῶν ἀρχαίων πόλεων στὴν Ἀνατολικὴ Μακεδονία. Ὁ ἀρχαῖος οἰκισμὸς στὸν Σιδηροδρομικὸ σταθμὸ Ἀγγίστας Σερρῶν », publie une stèle funéraire portant une inscription d'époque impériale de la façon suivante : [---] | μνε[ίας] | χάριγ ἐπιμεληται[ς] αὐτοῦ | Κετρεῖλα[ς] | Καίξειπα | Καίξειπα[ς] | Ἀμύντου. Ne faudrait-il pas plutôt lire aux lignes 2-8 : χάριγ ἐπιμεληταῖς αὐτοῦ | Κετρεῖλα | καὶ Ζειπᾶ | καὶ Ζειπᾶ Ἀμύντου ? Un anthroponyme *Kaizeipas* n'est nulle part attesté ; quant au datif pluriel ἐπιμεληταῖς, c'est un latinisme induit par l'ablatif latin, correspondant à la tournure grecque avec ἐπί ou διά et le génitif (voir *EKM* II 131).

341. *Pistyras* (village moderne de *Pontolivado*) – St. Papadopoulos, *Arch. Delt.* 67 (2012) *Chron.* [2016], 670-671, publie une inscription en alphabet parien gravée sur un bloc du mur d'enceinte : Ἐπιγ[έννης] (vi<sup>e</sup> s. a.C. ?), qui confirme la présence thasienne dans cette partie de la côte thrace.

342. *Philippes*. – En 2016, sous le titre *Philippes, de la Préhistoire à Byzance. Études d'archéologie et d'histoire*, 297 p. (*BCH*, Suppl. 55), ont paru, édités par J. Fournier, les actes du colloque *Le site de Philippe, passé, présent, avenir*, qui a eu lieu à Thessalonique le 24 octobre 2014. Il n'y avait pas eu de communications spécialement consacrées à l'épigraphie, mais plusieurs contributions de ce volume s'appuient principalement sur les données épigraphiques : notamment celles de M. B. Hatzopoulos, « *Philippes, πόλις ἑλληνῆς Μακεδόνων κτίσμα* », p. 97-112 ; de G. Tirologos, « *Colonisation romaine et organisation de l'espace rural : le cas du territoire de Philippes* », p. 151-174 ; d'A. Rizakis, « *Société, institutions, cultes* », p. 175-197, et de C. Brélaz, « *Le faciès institutionnel, social et religieux d'une colonie romaine dans la province de Macédoine* », p. 199-214.

343. I. Xydopoulos in *Ἠχάδιον* (n° 301), 246-264 : « *Τὰ ἀνατολικά σύνορα τῆς Μακεδονίας ἐπὶ Ἀλεξάνδρου Α΄* », remet en question les résultats de travaux récents sur l'étendue de l'expansion macédonienne en Thrace sous Alexandre I<sup>er</sup> (*Bull.* 2000, 436 ; 479 et 2012, 318 ; cf. M. B. Hatzopoulos, « *Retour à la vallée du Strymon* » in *Thrakika Zetemata*, I, 15-20 et A. G. Zannis, *Le pays entre le Strymon et le Nestos*, 83-85). Pour ce faire, il conteste, sans arguments convaincants, la restitution ἐν Δυ[σώρ]ῳι à la dixième ligne de la colonne II de la lettre envoyée aux autorités de Philippes par les ambassadeurs de cette cité auprès d'Alexandre.

344. S. Doukata, *Arch. Delt.* 60 (2005) *Chron.* [2014], 897-899, publie en lettres majuscules deux inscriptions funéraires intéressantes : Α(ῶ)λος Πλατώριος Ἡγεμονῖνος Ἐφέσιος σοφιστῆς γραμματικῶν λ[ό]γων ἐτ(ῶ)ν ΖΕ ἔνθ(α) κεῖτ(αι). Α(ῶ)λος Πλατώριος Μύρων ἰδίῳ [πάτρωνι μνήμης χάριν]. A. Chaniotis, *SEG* 62, 431, corrige à juste titre ΖΕ et ἐνθ(άδε) et suggère la possibilité de lire Μάρων au lieu de Μύρων. En revanche la correction Ἡγεμονι<κ>ός ne semble pas corroborée par la photographie. Ne pourrait-il pas s'agir d'une erreur du lapicide ? La dernière ligne est sans doute rétablie d'après les traces des lettres visibles sur la photographie. Le *gentilicium* du sophiste et de son affranchi est probablement dû à Aulus Platorius Nepos Aponius Italicus Manilianus, questeur en Macédoine au tournant du 1<sup>er</sup> et du 1<sup>er</sup> s. p.C., ce qui correspond à la datation proposée par l'a. Sur les sophistes et *grammatikoi* d'Éphèse, voir J. Keil, *JÖAI* 40 (1953), 5-26 ; D. Knibbe, *ZPE* 44 (1981), 1-10.

– Autre épitaphe : [Δομ]ιτία ΕΦΡΕΝΙΩ ΚΟΜΙΤΙ ΑΛΙΩ ἀνδρὶ γλυ<κυ>τάτω κὲ αἵματι κὲ ταῖκνοι[ς] ἐποίηι· ἐὰν δὲ τις κινήσι το δῶσι προ[σ]τίμου τῆ πόλι (δηγάρια) T. Dans *SEG* 62, 432, A. Chaniotis transcrit à juste titre Ἐφρενίω Κομιτιαλίω. Il reste à expliquer la distinction, qui n'est pas évidente, entre αἶμα et τέκνα, ainsi que le mot TO. Sur la première question, cf. *SEG* 18, 558 : υἱοῖς τὸ τοῦ αἵματος αὐτοῦ et *MAMA* VI 625 : τέκνα ἐκ τοῦ αἵματός μου ; apparemment, comme A. Chaniotis l'a bien vu, il s'agit d'une distinction entre enfants issus de son sang et beaux-enfants adoptés. Quant à TO, pourrait-il représenter une forme abrégée du pronom relatif neutre αὐτό, comme le pense A. Chaniotis ? On n'oserait l'accepter à si haute époque, s'il n'y en avait pas peut-être une autre occurrence, *EKM* II 243 : τῆ ἰδίᾳ συμβίῳ καὶ τ[ὸν] τέκνον του μνείας χάριν.

345. **Péonie. Stoboi.** – S. Babamova, *Inscriptiones Stoborum*, Stobi, 2012 (*Studies in the Antiquities of Stobi*, 1), nous parvient trop tard pour que nous en fassions le compte rendu ; A. Chaniotis en a déjà parlé dans *SEG* 62, 437-447, et pour l'antiquité tardive D. Feissel dans *Bull.* 2016, 588. Nous nous limitons au rappel de *I. Stobi* 39, qui présente le double intérêt de fournir une nouvelle attestation du maintien de la forme dialectale κόρα dans la *koinè* locale (*Bull.* 2011, 419), ainsi que du terme local νίννη pour désigner la grand-mère (*JG* X 2, 1, 617 et 624 ; *I. Leukopetra* 86 ; *Arch. Delt.* 35 [1980] *Chron.* 424). Cf. *SEG* 62, 438 : Ἀττίαν Λουκιδίαν τὴν ἱερὰν κόραν Οὐαλερία Καπετωλεῖνα ἢ νίννη κατὰ τὸ δόξαν τῆ κρατίστη βουλῆ.

## INTÉRIEUR DE LA THRACE ET DE LA MÉSIE INFÉRIEURE (Alexandre Avram)

346. **Généralités.** – M. Slavova, N. Šarankov (ed.), *Monuments and Texts in Antiquity and Beyond. Essays for the Centenary of Georgi Mihailov (1915-1991)*, Sofia, 2016, 637 p. (*Studia Classica Serdicensia*, 5) ; voir nos 21, 271, 333, 347, 350, 361, 374, 392.

347. **Inscriptions grecques de Bulgarie.** – N. Šarankov, in *Monuments and Texts* (n° 346), 305-361 : « Notes on Greek Inscriptions from Bulgaria ». Cet article sera désormais à consulter impérativement par quiconque a besoin des *IGBulg*. En effet, s'appuyant sur des autopsies pleines d'acribie, Š. apporte – photographies, parfois de détail, à l'appui – des corrections à quelques douzaines d'inscriptions figurant dans les cinq volumes du corpus de G. Mihailov. Les nouvelles lectures me paraissent toutes pleinement justifiées, de même que les suppléments proposés. Š. parvient en outre à établir plusieurs raccords, soit entre des fragments déjà connus, soit en ajoutant des morceaux inédits.

348. D. Dana, M. Dana, *Ancient West & East* 15 (2016), 161-182 : « Quelques inscriptions grecques et latines des collections privées de Bulgarie », font connaître (fac-similés) 19 inscriptions tirées de divers catalogues de collections privées, où les textes en question figurent avec phot. et dessins, parfois même avec des éditions diplomatiques, sans cependant y avoir été édités. 16 inscriptions sont grecques, pour la plupart sur des vases en métal (bronze ou argent), en provenance de trésors pillés, dont quelques marques de propriétés (parfois avec l'indication du poids, δλκά ou δλ(κῆ) ; cf. n° 356. Pour le n° 5, voir *Bull.* 2012, 286. Signalons : – 1) Inscription sinistroverse sur une hydrie de

bronze du deuxième quart ou du milieu du VI<sup>e</sup> s. a.C. : Φιλειαδῶν, (vase appartenant à la tribu ?) « des *Philéiadaï* ». – 11) Inscription en pointillé sur le bord intérieur d'une *kylix* d'argent, ca 300 a.C. : οἱ ἐμ Μεσημβρία μαθηταὶ Εὐμηλοῦ. Les auteurs commentent aussi les autres témoignages de la culture et de l'enseignement dispensé à Mésambria.

349. **Onomastique.** – D. Dana, *ZPE* 198 (2016), 145-161 : « Notices épigraphiques et onomastiques III ». Notices ayant trait au monde thrace : – 23) (numérotation continuant les livraisons précédentes). L'inscription du *Boubasteion* d'Alexandrie récemment publiée, *AS* 44 (2014), 151-161, n° 1 (*Bull.* 2015, 729), parlant entre autres d'un κοινὸν τῶν Τραλέων [Θ]ραϊκῶν, « le débat sur le caractère culturel des Trales est donc clos » : il s'agit de Thraces, et non d'Illyriens. – 26) Sur les traces de L. Robert, D. voit dans Ἀστακίδης de l'építaphe *IGBulg* III 1021 de Philippopolis non pas un anthroponyme, mais un « Astacide », c'est-à-dire un Nicomédien désigné par référence à Astakos, colonie mégarienne ayant précédé la fondation tardive de Nicomédie, et à son héros éponyme. Même interprétation maintenant chez N. Šarankov (n° 347), sous son n° 1021. – 28) Nom dace Ναιστών (voir déjà *Bull.* 2015, 462 [2]).

350. **Histoire politique et sociale.** – K. Clinton, N. Dimitrova, in *Monuments and Texts* (n° 346), 85-100 : « The Last Thracian Kings: New Evidence », réédité (phot.) et commenté en détail la liste de initiés N. Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace* n° 46 mentionnant entre autres Γάιος Ἰούλιος Ῥάσ[κος] Ροιμη[τάλ]κου et [Α]ντων[ία Τρύφαι]γα βα[σιλέως Πο]λύεμνος [θυγάτηρ καὶ βασιλίσσης Πυ]θοδορίδ[ος]. Si Antonia Tryphaina, fille du roi Polémon I<sup>er</sup> du Pont et épouse de Cotys VIII, roi de Thrace, était connue grâce à nombre d'attestations littéraires et épigraphiques (cf. *Bull.* 2013, 282), il n'en va pas de même pour C. Iulius Rhascos, fils de Rhoemétalcès, qui est donc un nouveau membre de la maison royale thrace (déjà commenté par S. Kirov [*SEG* 61, 704] ; cf. *Bull.* 2012, 285). La présence d'Antonia Tryphaina daterait la liste de ca 40-45 p.C. Contrairement à Kirov, qui voyait dans C. Iulius Rhascos un fils du roi sapéen Rhoemétalcès III (*PIR*<sup>2</sup> R 68), les auteurs donnent des arguments pour faire de lui un fils de C. Iulius Rhoemétalcès (*PIR*<sup>2</sup> I 517), tout comme dans le bref commentaire accompagnant *I. Samothrace* 46.

351. N. Šarankov, *Arkheologija* 56 1-2, (2015), 62-78 : « Nouvelles données sur les stratèges thraces » (en bulgare, résumé en anglais), éditée ou rééditée (phot., traductions), avec de larges commentaires, neuf inscriptions. – 1) Décret honorifique, trouvé dans le sanctuaire de la Mère pontique des Dieux de Dionysopolis, de l'époque de Rhoemétalcès I<sup>er</sup> (ca 11 a.C. – 12 p.C.), pour un stratège Ἀψιουπόλεως καὶ Δαοτικῆς. Il s'agit de deux stratégies nouvellement attestées. – 2) Décret honorifique trouvé au même endroit pour un stratège ayant aidé les ambassadeurs envoyés par Dionysopolis au même roi Rhoemétalcès I<sup>er</sup>. – 3-4) Deux nouvelles dédicaces d'Aquae Calidae érigées par Ἀπολλώνιος Επτακενθου, stratège d'Anchialos, connu désormais par sept (!) monuments. – 5) Dédicace d'Apollonia du Pont à Zeus προγονικός faite par un certain Τ(ι)β(έριος) Κλαύδιος Πρόκλος Ροιμητάλκου ἱερεὺς, lequel pourrait être, selon l'éditeur, le fils de Τιβέριος Κλαύδιος Ροιμητάλκας Ἀπολλωνίου de la célèbre liste des stratèges de Topeiros de ca 46-60 p.C. (*IThrAeg* E84, l. A. 12-13). Mettant à profit quelques recoupements prosopographiques, Š. parvient à proposer un *stemma* de la famille. – 6) Réédition d'une dédicace de Kirilovo faite par un certain Τ. Φλάουιος Διτις (deux variantes de restitution), lequel appartenait à

une famille de stratèges (*stemma*). – 7) Commentaire sur la famille du stratège Φλάβιος Διζαλας (*IGBulg* IV 2338), avec *stemma*. – 8) Réédition améliorée de l'inscription de provenance inconnue mentionnant la stratégie Μουγικὴ (cf. *Bull.* 2010, 430). – 9) Raccord des fragments *IGBulg* III 1116 + 1115 (époque de Trajan), ce qui donne : Διζαλας Κοτυ[ος - ]ηνο[ς] στρατηγὸς Σ[ - - ] καὶ Ασουτικης κτλ. (voir aussi *supra* n° 347). – L'article finit par quelques considérations d'ensemble sur les stratèges.

352. M. Dana, *REA* 118 (2016), 99-123 : « Les médecins dans les provinces danubiennes », propose une approche à la fois épigraphique et iconographique. Elle s'attache notamment à la multitude des professions médicales dans les Panonies, en Dalmatie, dans les trois Dacies et deux Mésies, aux médecins militaires et au statut social des médecins. Le travail comporte comme annexe un catalogue très utile – dit « épigraphique », mais qui contient aussi des entrées tirées de sources littéraires – divisé par provinces. Ce sont, pour la plupart, des inscriptions latines, mais aussi grecques, surtout en Mésie inférieure.

353. **Balles de fronde** : n°s 152-155.

354. **Localités**. *Byzance*. – Décret à Daskylion sur Mer n° 449.

355. *Augusta Traiana*. – Épigrammes *IGBulg* III 1580 et 1677 : voir n° 365. – Signature d'artisan, n° 159.

356. *Golyama Kosmatka* (toponyme moderne). – Ch. Tzochev, *Hesperia* 85 (2016), 779-794 : « Accounts from the Treasury of Seuthes III. Inscribed Silver Plate Found in the Tomb of the Golyama Kosmatka Mound », revient sur ce monument insigne daté de *ca* 310-275 *a.C.* (cf. *Bull.* 2006, 70 ; 2008, 102 ; 2014, 300 ; 2016, 316 ; voir maintenant aussi D. Dimitrova, *The Tomb of King Seuthes III in Golyama Kosmatka Tumulus*, Sofia, 2015, avec un catalogue richement illustré de l'ensemble des trouvailles). Après avoir fait le point sur le contexte archéologique et ce que l'on sait, grâce aux sources littéraires, au sujet de Seuthès III, un descendant de la maison royale odryse, l'auteur se penche sur deux vases en argent du trésor (phot. et fac-similés des inscriptions en pointillé). Intrigué par la différence entre le poids exprimé par l'inscription sur la coupe-calice (τετράδραχμα ἀλεξάνδρεια ΔΙΙΙ, soit 14 tétradrachmes d'Alexandre le Grand, ce qui, d'après le standard, de 17,25 à 17,30 gr. pour un tétradrachme, donnerait *ca* 241-242 gr.) et le poids réel de l'objet, parfaitement conservé (212,75 gr.), Tz. suppose un standard « indigène » de *ca* 3,40-3,50 gr. pour une drachme, donc inférieur au standard attique (*ca* 4,30 gr. pour une drachme), vérifiable, selon lui, sur d'autres objets en argent inscrits des trésors thraces : ce qui l'amène à imaginer que les inscriptions étaient ajoutées à la cour de Seuthès dans le cadre d'une opération visant à dresser l'inventaire du trésor royal et que le pesage tenait compte justement de ce standard « indigène », et non du standard attique.

357. *Hérakleia Sintikè*. – N. Šarankov, *Archaeologia Bulgarica* 20 2, (2016), 57-74 : « Heracleia Sintica in the Second Century AD: New Evidence from Old Inscriptions ». Hérakleia Sintikè a été localisée récemment avec précision aux alentours du village de Rupite (cf. *AE* 2002, 1293 et 2005, 1398 ; *Bull.* 2010, 425). Le nouvel article de Š. repose sur une analyse détaillée de deux inscriptions. La première (phot., texte, traduction) est *IGBulg* IV 2263, réédité dans V 5895, de 157/8 *p.C.* (lettre d'Antonin le Pieux), où l'auteur lit notamment l. 4, Ἡρακλεῶται (πράτ[τ]εσθαι Mihailov) : ce qui démontre définitivement que le conflit territorial dont il est question dans la lettre impériale, et que Š. commente

sur la foi des témoignages épigraphiques et numismatiques, opposait Hérakleia Sintikè et, comme l'avaient soutenu J. et L. Robert, *Bull.* 1948, 112, Parthiopolis, fondée par Trajan (vers 116-119, selon Š.). – La deuxième inscription est *IGBulg V 5925*, datée de 181/2-187/8 (reproduite, avec des changements mineurs dans un ouvrage de M. Manov de 2008 ; cf. *Bull.* 2010, 430), que Š. attribue toujours à Hérakleia Sintikè grâce aux nouveaux suppléments, d'ailleurs très convaincants, qu'il suggère : Ἡράκλειώ[της] aux l. 9-10, et non Ἡρακλέω[v], et Ἡρα(κλεώτης) aux l. 19 et 20, et non gén. Ἡρᾶ, tiré de Ἡρᾶς, selon Mihailov. Il en offre d'ailleurs une nouvelle édition (phot., traduction), avec beaucoup d'autres restitutions. Il s'agit d'une donation concédée à la gérusie d'Hérakleia Sintikè (cf. *supra* n° 347, sous le n° 5925) que Š. commente à fond.

358. *Philippopolis*. – N. Šarankov, *Godišnik na Regionalen Arkheologičeski Muzej Plovdiv 12* (2014), 276-292 : « Une inscription pour la reconstruction du théâtre de Philippopolis » (en bulgare, résumé en anglais), publie (phot.) une inscription (quatre blocs non jointifs d'une architrave) de 305-311 p.C., la plus récente de la série ayant trait au théâtre de la ville : ἐπι δεσπότητος ἡμῶν Γαλερί(ου) Οὐαλερι(ου) Μαξιμιανοῦ Σεβ(αστοῦ) τὸ θέατρον ἀνευ[εῴθη] ἡγεμονεύοντος [τῆ]ς Θρ[άκης vel -ακῶν ἐπαρχείας - ] Τήρου τοῦ διασημοτάτου λογιστεύον(τος) Σατορνείου. Térès, d'origine thrace, comme le montre son nom, était connu grâce à un texte hagiographique (*Acta SS.*, Sept. V, 31 ; *Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae*, ed. H. Delehaye, 1902, 47) comme actif sous Galère Maximien, d'où la restitution suggérée par Š. Il était probablement vicaire (*agens uices*) plutôt que gouverneur de la province de Thrace.

359. *Plotinopolis*. – A. Tsoka, *Tekmeria 12* (2013-2014) [2015], 81-98 : « Ἐπιτύμβια στήλη μονομάχου ἀπὸ τὴν Πλωτινόπολη (Διδυμότειχο) » (résumé en anglais), publie (phot.) la stèle funéraire d'un gladiateur, peut-être un *secutor*, à en juger d'après le relief (fin du I<sup>er</sup> ou début du III<sup>e</sup> s. p.C.), un νέος Ἡρακλῆς non seulement compétitif dans l'arène, mais aussi Μούσαις ἴν ἄριστος. À retenir le latinisme λούδοι = *ludi*.

360. *Tatarevo* (toponyme moderne, région de Philippopolis). – K. Kisjov, *in Arkheologičeski otkritija i razkopki prez 2015* [Découvertes et fouilles archéologiques en 2015], Sofia, 2016, 303-306 (en bulgare, résumé en anglais), annonce brièvement une découverte sensationnelle. Dans un tumulus daté de la première moitié du II<sup>e</sup> s. p.C. et contenant quatre tombes, on a trouvé dans la tombe n° 4 (sans doute la tombe principale) un balsamaire en argile présentant des empreintes en négatif de lettres grecques, ce qui s'expliquerait par le fait que le vase avait été emballé à un certain moment dans un papyrus ou un parchemin (plutôt un parchemin à mon avis, pour des raisons techniques). La surprise vient du fait que, sur la foi du négatif conservé, l'on peut reconstituer les six premiers vers de la *Prière aux Muses* de Solon (division par vers) : [μνη]μοσύ[νης καὶ] Ζηνός [Ἰ]ο[ὺ]μπίου] ἀγλαὰ [τέκνα, | Μοῦ]σαι Πιε[ρί]δες, κλύ[τε] μ<ο>ι ε[ὐ]χομένοι | ὄλβον μοι πρὸς θεῶν μακάρων δότε, καὶ πρὸς ἀπάντων | ἀνθρώπων αἰεὶ δόξαν ἔχειν ἀγαθῆ[ν] | εἶναι δὲ γλυκῆν ὄ[φ]ιτε φίλοις, ἐχ[θ]ροῖσι [δὲ] πικρὸν, | τοῖσι μὲν αἰδοῖον, τοῖσι δὲ δεινὸν ἰδεῖν].

361. *Vallée du moyen Strymon*. – D. Dana, *in Monuments and Texts* (n° 346), 101-118 : « Quatre épitaphes grecques inédites de la vallée du moyen Strymon (Macédoine orientale) ». Inscriptions appartenant à la collection Bojan Radev, versée maintenant au Musée National de Sofia. Les éditions sont largement commentées et pourvues de phot. – 1) Σαιγιης Σειτα, I<sup>er</sup> s. p.C. « L'idionyme Σα(ε)

17ης est [...] rarissime ». – 2) Épitaphe consacrée par Διζας Μεγάνδρου à sa femme Πουρουσελα, même date. – Les deux autres épitaphes sont fragmentaires (voir pourtant pour le n° 3, d'Hérakleia Sintikè, l'édition proposée par N. Šarankov dans l'annexe de son article recensé sous notre n° 357).

## DACIE

(Alexandre Avram)

362. **Onomastique.** – D. Dana, *Acta Classica Universitatis Scientiarum Debrecenensis* 52 (2016), 89-115 : « Notices épigraphiques et onomastiques (Dacie romaine) (I) ». Sur les 12 contributions réunies dans cette première livraison, trois concernent des inscriptions grecques : – 1) Pour une inscription de Sucidava, D. accepte la lecture du *SEG* 29, 697, et commente brièvement la variante graphique Ἀπολενάρις. – 7) Commentaire sur le nom iranien Ἀρζακ(ε)ις (= Ἀρσακης) figurant sur une dédicace d'Alburnus Maior à Zeus *Narēnos*, un dieu des colons en provenance de Galatie (*IDR* III 3 399, aussi *SEG* 53, 746 ; cf. *Bull.* 1976, 494) à la signature Θεόδωρος Ταρσεὺς ἐποίει, D. trouve deux objets similaires en Éolide et en Italie du nord (même artisan), de même qu'un parallèle (cette fois, Ποῦφος Ταρσεὺς ἐποίει) en Pannonie inférieure.

363. Médecins en Dacie n° 352. – Cultes phrygiens en Dacie n° 526. – Inscription sur un miroir n° 158.

## PONT

(Alexandre Avram)

364. **Histoire politique et sociale, institutions.** – A. Avram, in J.-Chr. Couvenhes (ed.), *La symmachia comme pratique du droit international dans le monde grec, d'Homère à l'époque hellénistique*, Besançon, 2016, 213-237 (*DHA*, Suppl. 16) : « Sur la date du traité entre Pharnace et Chersonèse taurique ». Daté « du mois de Daisios, de la cent cinquante-septième année, comme le compte le roi Pharnace », ce traité (*IOSPE* I<sup>2</sup> 402) avait été, dans un premier temps, rapproché de Polybe, *XXV* 2, 1-15, où il est question de la paix conclue en 179 *a.C.* entre Pharnace et ses ennemis de la « guerre pontique » de 183/2-180/79. Plus récemment, on a cherché, avec des arguments divers (voir entre autres *Bull.* 2006, 298), à dater ce traité d'après l'ère séleucide, donc de 155. Cependant, A. recalcule la durée de règne de son successeur Mithridate IV, qui doit manifestement débiter bien avant les quelques années auxquelles ce règne se réduirait si son Pharnace avait été actif jusqu'en 155, notamment à la lumière de sa production monétaire et de la date de sa dédicace capitoline (*CIL* I<sup>2</sup> 2952), probablement haute (peu après 167) : Mithridate IV régna peut-être *ca* 170-*ca* 150. Pharnace étant donc déjà mort dès vers 170, il est exclu de dater en 155, selon l'ère séleucide, le traité. Dans ces circonstances, A. s'en tient à la datation traditionnelle et émet l'hypothèse que Pharnace utilisait depuis peu une ère sino-péenne, commençant à l'équinoxe de l'automne 336 et introduite après sa conquête (183 *a.C.*) de la ville dont il fit sa capitale (on en trouve quelques appuis dans la série des timbres amphoriques sino-péens « à date »). Datant du

printemps 179, ce qui concorde avec les propos de Polybe, le traité peut être interprété comme une expression de la volonté des Chersonésiens de chercher la protection du roi du Pont contre les Scythes.

365. **Épigrammes.** – J. Nollé, M. Oller Guzmán, in V. Cojocaru, A. Rubel (ed.), *Mobility in Research on the Black Sea Region, The Proceedings of the International Symposium (July 5-10, 2015)*, Cluj-Napoca, 2016, 73-100 (*Pontica et Mediterranea*, 6) : « Foreigners and the Foreign in some Black Sea Area Epigrams: Towards a Corpus of the Epigrams of the Black Sea Region », commencent par annoncer leur projet de compiler, d'après le modèle des *SGO*, un corpus des épigrammes du Pont-Euxin (« around 1000 epigrams »). À titre d'exemple, ils commentent quelques épigrammes pour des étrangers. – 1) Les interventions les plus importantes portent sur *AE* 2011, 1143, aussi *SEG* 61, 584 (cf. *Bull.* 2012, 301-302 ; 2013, 283 ; *EBGR* 27, 8), épigramme de Tomis pour l'acteur Euelpistos de Byzance. N. et O. G. réhabilitent la lecture des premiers éditeurs au commencement du v. 2, ἄστν Εἰόνιον, « terre d'Iô » (et non εἰόνιον [= ἡόνιον], G. Staab), mais contrairement à eux, ils y voient une manière métaphorique de désigner la même Tomis, « la cité de Tomos », et non Byzance, et font état d'un passage de la *Bibliothèque* du Ps.-Apollodore (7-8) qui fait voyager Iô « en Scythie et au pays des Cimmériens ». Euelpistos « wanted to express that he had not changed residence to an entirely foreign place, but to one with mythical traditions similar to those circulating in Byzantion » (p. 80-81). D'autre part, les guirlandes remportées par Euelpistos à l'occasion des compétitions auxquelles il avait participé (στέμματα) n'auraient rien à voir avec l'expression qui figure au v. 3 (εἰς <σ>τεφάνους ἀμύητος), car ces derniers στέφανοι signifieraient qu'Euelpistos était initié aux mystères de Dionysos, lequel est explicitement évoqué au vers 11 (incursion dans le monnayage « dionysiaque » de Tomis et références à d'autres documents tomitains relatifs aux mystères de ce dieu). Les auteurs insistent enfin sur le fait qu'en dépit de ses succès, Euelpistos ne reçut jamais le droit de cité à Tomis, d'où peut-être l'emploi, à première vue bizarre, de πολεῖτης au v. 13 (ὄς μή τις με θανόντα κακῶς ῥέξειε πολεῖτης, « qu'aucun citoyen ne puisse, après ma mort, me porter tort ») : il y aurait donc quelques ressentiments à l'égard des citoyens de Tomis. – 2-3) : *IGBulg* III 1677 et 1580, d'Augusta Traiana. – 4) *IGBulg* I<sup>2</sup> 76, aussi V 5032, d'Odessos. N. et O. G. estiment que le Περγαμίδης θε[ός] pourrait être Asclépios plutôt que Télésphoros (suggéré dans *Bull.* 1965, 257). – 5-6) *CIRB* 114, aussi *CEG* 175 et *CIRB* 142, aussi *GVI* 979, de Panticapée.

366. **Pont Ouest. Corpus.** – E. Popescu, *Inscriptions de Scythie Mineure (ISM)*, IV. *Tropaeum – Durostorum – Axiopolis*, Bucarest, 2015, 412 p. et 17 fig. Avec ce volume, le projet des *ISM* est maintenant achevé (des suppléments sont désormais à prévoir, dont un premier, *ISM* VI 2, comportant des *addenda et corrigenda* à *ISM* II. *Tomis*, est prévu en 2017). Dans le vol. IV, consacré à la région sud-ouest de la Dobroudja, les inscriptions latines se taillent la part du lion. Deux nouveautés par rapport aux volumes antérieurs de la série : sont rééditées aussi les inscriptions tardives (figurant déjà dans les *Inscriptiile grecești și latine ... în România*), alors que les volumes précédents s'arrêtaient conventionnellement *grosso modo* à l'époque de la tétrarchie ; est inclus aussi l'*instrumentum* (tuiles, lampes, objets en métal, etc.). Les quelques inscriptions grecques, un peu plus d'une trentaine sur un total de 246 entrées, *instrumentum* compris, étaient, dans leur grande majorité, connues. Notons comme nouvelles une

dédicace (n° 90) pour un empereur inconnu (δεσπό[της ἡμῶν]) et deux autels (n° 114a-b) de Durostorum. Tous les textes sont accompagnés de traductions en français et de commentaires approfondis. L'illustration est complète pour les textes encore disponibles et d'une excellente qualité.

367. *Stèles funéraires*. – A. Petrova, *Funerary Reliefs from the West Pontic Area (6th–1st Centuries BC)*, Louvain, 2015, XXI-312 p. et 27 pl. (*Colloquia Antiqua*, 14) propose une approche iconographique détaillée pourvue d'illustrations de bonne qualité. Les inscriptions que portent certains monuments se retrouvent dans leur grande majorité dans les *IGBulg* et *ISM*, sinon dans d'autres publications. L'épigramme figurant sur la stèle cat. M-11 de Mésambria, dont P. ne reproduit pas le texte, est maintenant publiée par N. Šarankov (n° 347), n° 5123. La lecture du dernier vers de l'épigramme figurant sur la stèle d'Istros H-5 (*SEG* 51, 939) doit être modifiée d'après *SEG* 52, 714 : εἶσατο τηλύγετον παῖδα τάφῳ κτερίσας. Pour une autre stèle d'Istros, H-12, aussi *ISM* I 254, voir maintenant *SEG* 51, 941 : Σῶνος (et non Νόνος). Je note une inédite : O-23 (Odessos, haute époque hellénistique, d'après P., mais peut-être de la première moitié du IV<sup>e</sup> s. a.C.). Je lis d'après la phot. : Ἀλκάνδρος τῆς Διονυσίῳ (cf. un Ἀλκάνδρος dans une inscription d'Apollonia du Pont, *IGBulg* I<sup>2</sup> 435). Il est dommage que, comme très souvent dans ce genre d'étude, le volume ne soit pas pourvu d'un index épigraphique (au moins pour les anthroponymes) et d'un tableau de concordances renvoyant aux publications d'inscriptions.

368. *Localités. Mésambria* : épigramme funéraire, n° 347 [n° 5123]. – *Odessos* : dédicace métrique *IGBulg* I<sup>2</sup> 76, aussi V 5032, voir n° 365 ; stèle funéraire, n° 367.

369. *Callatis*. – A. Avram, M. Ionescu, in *Mégarika* (n° 235), 451-466 : « Nouvelles inscriptions de Callatis », publie (phot.) quatre inscriptions, dont trois grecques, l'autre latine. – Dédicace d'un portique (?) et d'un gymnase à Auguste (cf. *Bull.* 2014, 329) : voir n° 128. Réflexions sur le culte impérial à Callatis. – Inscriptions funéraires tardives, du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup>/VI<sup>e</sup> s. respectivement, dont la dernière comportant un passage incompréhensible.

370. Lampe inscrite, n° 167.

371. *Tomis*. – A. Avram, T. Cliante, V. Lungu, *ZPE* 197 (2016), 140-148 : « Neue Inschriften aus Tomis », publie trois inscriptions (phot.). – 1) Monument honorifique de l'époque des derniers Antonins érigé par un triarque (de la *Classis Flavia Moesica*) pour un personnage inconnu par ailleurs, prêtre de la déesse Roma (premier témoignage de ce culte à Tomis), ἀπὸ [λο]γιστευτῶν (cf., pour la formule, *I. Prusias ad Hypium* 7, l. 13 ; première attestation de cette charge à Tomis) et pontarque à deux reprises. – 2) Épigramme funéraire fragmentaire pour un Sidonien, première moitié du III<sup>e</sup> s. p.C. – 3) Épigramme funéraire chrétienne, IV<sup>e</sup> s. p.C., la première de ce genre en Scythie Mineure. On en retiendra notamment les quelques emprunts homériques.

372. A. Avram, *Pontica* 48-49 (2015-2016), 429-437 : « Notes épigraphiques (V) ». 15) (numérotation continuant les livraisons précédentes). Édition (phot.) d'une dédicace à Septime Sévère recomposée de cinq fragments, très probablement 201 p.C. – 16) Édition (phot.) d'une dédicace fragmentaire à Caracalla, 209/210-4 février 211 p.C. – 17) Dans le décret d'Istros commenté dans *Bull.* 2015, 509, l'auteur suggère aux l. 15/16 χρηστὰς ἐ[λπιδας] et donne les parallèles. Voir maintenant n° 375.

373. Épigramme pour l'acteur Euelpistos de Byzance, n° 365.

374. A. Avram, C. Chera, V. Lungu, in *Monuments and Texts* (n° 346) 27-32 : « Deux inscriptions céramiques de Tomis ». – 1) Sur un *scyphos* de la I<sup>re</sup> moitié du I<sup>er</sup> s. a.C. (phot.) : Ἑρμῆς ὁ κερδοποιός, Φιλίσκῳ (sic) εὐετατος ἐφ' ἔτους. L'épithète adjointe à Hermès est un *hapax*, à rapprocher de κερδέμπορος (*Orphica, Hymni* 28, 6, et *Lithica* 11, et témoignages épigraphiques) et *lucrorum potens* des inscriptions latines. – 2) Tuile inscrite en caractères grecs du VI<sup>e</sup>, sinon de la fin du V<sup>e</sup> s. p.C. (phot.) : Ματηρ πετη προ φι(λιος) του(τ)ος † ἀγήα Μαρία πετη προ {E} φιλ(ιο) Ἡριλλο Καβάτζου † μ(η)νήα † † ἄγηε Φωκᾶ vac. † ἄγηε Ἡλή(α). Le texte combine le latin avec le grec : au commencement, *mater, pete pro fili(lios) tu(t)os* ; l. 2, *pete pro fil(io)*. Essai d'interprétation.

375. *Istros*. – C. P. Jones, *ZPE* 200 (2016), 122-132 : « An Inscription from Istros and Ovid's Last Poems », réédite (phot.), avec des corrections et de commentaires fouillés, le décret fragmentaire présenté dans *Bull.* 2015, 509, qui mentionne entre autres deux personnages dont on connaît en partie les exploits grâce aux poèmes d'Ovide, L. Pomponius Flaccus et Q. Iulius Vestalis. J. propose quelques suppléments nouveaux et recourt à deux reprises à des termes non encore attestés : ἐξο[ικ]ησίαν, « relocation », et συνελε[ή]σας, « “jointly pitying”, or perhaps “greatly pitying” ». Il offre une nouvelle traduction du texte et commente surtout la situation pénible d'Istros et des cas d'abandon et de repeuplement de cités dans la région pontique (*IOSPE* I<sup>2</sup> 32 B, l. 1-21 ; *SEG* 49, 1051) et ailleurs. Il remarque enfin qu'il y eut deux missions de Pomponius Flaccus, l'une mentionnée par Ovide, *Ex Ponto* IV 9, 75-80, « a poem written late in 15 or early in 16 », l'autre vers 19. Le décret ferait état de cette deuxième mission et serait donc « not earlier than 19 » (18 ou 19, *edd. pr.*).

376. Poids d'Istros n° 163.

377. **Pont Nord. Généralités.** – A. V. Belousov, *Aristej* 14 (2016), 246-273 : « Épigraphie grecque et romaine de la côte nord de la mer Noire, 2015 » (en russe), offre une nouvelle livraison de son excellent bulletin critique, où l'on trouvera entre autres quelques commentaires approfondis portant sur des publications qui n'ont pas été retenues dans le *Bull.*

378. *Lexique.* – S. R. Tokhtas'ev, in V. D. Kuznecov, M. Ju. Trejster (ed.), *Zoloto Fanagorii* [L'or de Phanagoria], Moscou, 2015, 202-206 (*Fanagorija. Rezultaty arkhéologičeskikh issledovanij*, 2) : « Inscriptions sur bagues contenant les mots ΧΑΡΑ et ΨΥΧΗ » (en russe), produit un répertoire commenté très utile des objets (quelques phot.), pour la plupart peu connus, sur lesquels sont inscrits ces deux mots souhaitant du bonheur. La formule nom de personne (au génitif) + ψυχή est à confronter aux binômes nom de personne (gén.) + ὑγίεια et τύχη + nom de personne (gén.).

379. *Onomastique.* – S. R. Tokhtas'ev, in *Arkheologija bez granic. Kollekcii, problemy, issledovanija, gipotezy* [Archéologie sans frontières. Collections, problèmes, recherches, hypothèses], Saint-Pétersbourg, 2015, 426-439 (*Trudy Gosudarstvennogo Ėrmitaža*, 77) : « Sindes et Scythes » (en russe). Après avoir fait le point sur la localisation des Sindes (entre la Volga, le Don, le Dniepr ou la Neva), T. discute quelques toponymes (Λαβρυς : cf. *SEG* 52, 740 ; Ἀβοράκη : Steph. Byz. ; etc.) et anthroponymes (Κομοσαρη/Κομασαρη, Ὀκταμασ(ι)άδης, Πατκα, Χανακῆς, Αδουζῆς [voir aussi au n° suivant], Χαρσενακῆς, etc.) attestés dans la *Sindikè* et en propose des explications étymologiques. On pourrait donc distinguer une nomenclature « sinde » dans le stock scythe.

380. S. R. Tokhtas'ev, in N. Kazanskij (ed.), *Indoeuropejskoe jazykoznanie i klassičeskaja filologija* [Linguistique indo-européenne et philologie classique]. *Actes de la 19<sup>e</sup> conférence consacrée à la mémoire du professeur Iosif Moisevič Tronskij*, Saint-Petersbourg, 2015, 890-898 : « Sur l'onomastique de la côte nord de la mer Noire, XXII : Quelques noms scythes et sarmates » ; *id.*, in *Actes de la 20<sup>e</sup> conférence...*, Saint-Petersbourg, 2016, 999-1010 : « Sur l'onomastique de la côte nord de la mer Noire, XXIII » (les deux en russe). Sont commentés, avec des propositions étymologiques, les noms suivants (je ne donne des renvois que pour les noms qui ne figurent pas dans *LGPN IV*) : Ἀδουξης (*SEG* 57, 741 ; cf. *Bull.* 2008, 431 [dans la même liste de noms T. préfère couper Ἀριου, Σαλης au lieu de Ἀριουσαλης, ed.]), Αξαχης, gén. Ποριναχο (*CIG* II 2109e), gén. Ξηβανοκου, Ψοχας (βασιλεὺς Ψοχας, inscription inédite sur un vase doré du 1<sup>er</sup> s. p.C. de la région de Rostov), Βαστακας, Σμορδος, Σακας, Σακτας, Βροτακος (*infra*, n° 384). Il élimine enfin le fantôme « Ζώταρος » (graffite de la *chôra* de Panticapée) indûment introduit par S. Ju. Saprykin et A. A. Maslennikov et y lit (fac-similé) : a) [Διὸς] Ξαφῆρος ; b) Σωσοίκοι. Il lui a pourtant échappé que la même correction avait été déjà apportée, et même à deux reprises : par moi-même dans *Bull.* 2008, 415 (n° 613), ensuite, de manière indépendante, par N. F. Fedoseev (*Bull.* 2016, 358).

381. *Lettres sur plomb*. – N. V. Zavojkina, N. A. Pavličenko, in *Materialy* (n° 397), 230-249 : « Une lettre sur lamelle de plomb de Patrasys » (en russe), publie, avec des commentaires judicieux (phot., dessin), la lettre (dernier quart du v<sup>e</sup> s. ou ca 400 a.C.) brièvement signalée dans *Bull.* 2014, 361. Le texte est entièrement conservé : Ὁρ[ι]στώνυμε ἐπιστέλλε το[ι] Πίστο[ς] τῆς ἀποτέσσα-σθαι : Σαπασιν : στατήρα : χρυσὸ καὶ ἀνδράποδον : καὶ Σῆμον : ἡμιστάτη-ρον χρυσὸ κάρακλειδην : τρεῖς τετάρτας ἀρ[γ]υρὸ καὶ Δημώνακτα : τρίτην : ἀργυρὸ. On en retiendra surtout la nouvelle attestation du commerce des esclaves (ἀνδράποδα) et l'usage des statères cyzicéniens et de leurs divisions dans les transactions effectuées dans cette région. L'anthroponyme Σαπασιν (?) est nouveau.

382. B. Bravo, *Palamedes* 9-10 (2014-2015), 9-18 : « Una lettera su piombo trovata presso Hermonassa, metà del V secolo a.C.: un ricco proprietario dà istruzioni per la raccolta del pesce essiccato », revient sur la lettre amplement présentée, avec ses deux éditions concurrentes, dans *Bull.* 2014, 358. Il suit, avec quelques changements mineurs, l'édition de N. A. Pavličenko et S. V. Kašaeν, sauf pour le mot ΚΑΚΩΝ (que l'on lit clairement sur le plomb), qu'il corrige en (adv.) κακῶ<ς> : Μανδρόχαριν... διαιτῶν κακῶ<ς>, « (che) Mandrocharis gestisce male ». La présence de la forme κατασφρ<η>κίσατε (à la fin du texte) lui permet de renoncer à la correction qu'il a apportée naguère (*Bull.* 2012, 306 ; *SEG* 61, 615) à la lettre *SEG* 37, 665, de Karkinitis (σφ<ρ>ηγίσα<ι>) : il écrit maintenant σφ<ρ>ηγίσα<ι>. Sur la foi de cette dernière lettre, où il est entre autres question de poissons salés (τὸς τὰρίχως), il suggère que par τὰ λελιθμένα de la lettre d'Hermonassa, « le cose che sono rimaste », il faudrait comprendre des poissons salés. Commentaire sur les τὰριχοι.

383. *Defixiones*. – A. V. Belousov, in M. Manoledakis (ed.), *The Black Sea in the Light of New Archaeological Data and Theoretical Approaches. Proceedings of the 2<sup>nd</sup> International Workshop on the Black Sea in Antiquity held in Thessaloniki, 18-20 September 2015*, Oxford, 2016, 41-43 : « Some Observations on Defixiones from Olbia and Bosphorus », propose une typologie des

formulaire pour les 24 tablettes d'Olbia et les 11 tablettes du royaume du Bosphore actuellement connues.

384. A. Belousov, M. Dana, N. Nikolaev, *ZPE* 197 (2016), 167-177 : « Deux nouvelles *defixionum tabellae* du territoire d'Olbia du Pont », publient avec soin (phot., fac-similés) deux *defixiones* judiciaires (n° 1 : écriture sinistrophe, fin du IV<sup>e</sup> ou début du III<sup>e</sup> s. a.C. ; n° 2 : deux fragments opisthographes non joints, seconde moitié du IV<sup>e</sup> s. a.C.). Sauf pour la col. IV du premier document, à une formule de malédiction plus complexe, il n'y a que des noms sans patronymes, dont plusieurs attestés à Olbia pour la première fois (la liste du premier document finissant, comme ailleurs à Olbia, avec la formule πάντα[ς] ἀβ[ι]του[ς]). Noms remarquables (tous commentés à fond) : Ατοτας (*sic* ; nom paphlagonien), Βατάς (cf., toujours à Olbia, Βάτις [n° 388] et Βατίκων), Βρότακος (« forme à aspirée dissimulée » du type Ἀγάθαρκος, deux fois attesté avec cette graphie à Olbia ; autres considérations sur le même nom sous notre n° 380), Θάσιος, Κοκ[ι]ω[ν] (cf. *IGDOP* 110, l. 5 : Κοκκίω), Λα(μ)προφάν[η]ς (nom nouveau), Ναννᾶς, Ὀλβία, Ὀστρακίων (seule analogie : *CIRB* 1110), Σίμακος, Σωσιπάτρη (variante ionienne attestée pour la première fois), Φιλιστής, Χαρασπα[ς] (nom iranien ; cf. \**aspa-*, « cheval »). Sur ce dernier nom, les auteurs écrivent : « c'est une graphie nouvelle de Χαρασσης, nom d'un roi scythe de la Dobroudja connu par des monnaies du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (gén. Χαρασπου) » : Je me demande si, sur la foi de la nouvelle attestation, il ne faut pas justement corriger en Χαρασπας le nominatif \*Χαρασσης traditionnellement tiré du génitif figurant sur les monnaies. – Version russe du même article dans *Aristej* 12 (2015), 170-191.

385. E. Nieto Izquierdo, *Mnemosyne* 69 (2016), 123-127 : « Note de lecture sur la *defixio* SEG 47, 1191.1 (Olbia du Pont) », revient sur la conjecture proposée en 1987 par B. Bravo à la l. 11 : [ῆ]ν δέ μοι αὐτοὺς κατάσχης καὶ κ[ατα]λάβης, ἐ<γ>ὼ δέ (EΠΩΔΕ, *tabella*) σε τειμήσω καὶ σο[ι] ἄριστον δ[ω]ρ[ο]ν παρασκευῶ]. Fort de plusieurs parallèles extraits de sources littéraires et de papyrus magiques, l'auteur suggère le datif ἐπὼδ<ῆ>, « incantation », et traduit : « si tu me ligotes et les retiens avec une incantation, je te rendrai des honneurs ». Ingénieux et convaincant.

386. V. F. Stolba, *GRBS* 56 (2016), 263-292 : « Two Hellenistic Defixiones from West Crimea ». Les deux tablettes (phot., dessins) proviennent d'une ferme antique de la presqu'île de Tarkhankut et datent de ca 320-270 a.C. – 1) Les *defixi* sont Αριακος Αρσατειος et les ὀρφανισταί. Les noms iraniens Αριακος (« most likely an Iranian name » ; je dirais sûrement iranien) et Αρσατης sont nouveaux, mais pour le premier S. trouve comme parallèles Ἀριάκης (Arr., *Anab.* III 8, 5, un Cappadocien ; mentionné aussi par une inscription et par des monnaies). Il les commente largement, de même que les ὀρφανισταί. – 2) Texte sinistrophe sur sept lignes, entièrement conservé. On retiendra notamment l'anthroponyme féminin Ματα, déjà attesté à Chersonèse, et le mot ἐπίλαπτος = ἐπίληπτος, « uncommon in the vocabulary of defixiones ».

387. A. V. Belousov, N. F. Fedoseev, *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* 22 (2016), 18-25 : « A New *Defixio* from Ancient Panticapaeum's Necropolis », font connaître (phot., fac-similé) un texte du v<sup>e</sup> ou de la première moitié du IV<sup>e</sup> s. a.C. Les *defixi* sont envoyés à Gè et les χέρας καὶ πόδας αὐτῶν παρ' [Ε]κ[ά]ταν] (cf., plus haut, [πα]ρ' [Εκ]άταν). La l. 4 est de lecture et d'interprétation difficiles, en raison des lettres gravées dans l'interligne 3/4 (ΓΛΕ.

ΣΑΣΔΕΑΝΟΝΟΥΣ) dont on ne sait que faire. Les auteurs écrivent : « When choosing from two variants of text restoration in l. 4 – και ἔτ(ι)ς κᾶλλος ἔτ(ι) δὲ δὲ ἄνο{νο}υς (“and if there is [yet] another foolish [person]”) or και ἔστ<ω> κᾶλλος ἄλε[υά]σας ἔτ<ι> δὲ ἄνο{νο}υς (“and let anyone who has mocked [me] be foolish” i.e. “became mad”) – we decided for the first, because the formulae with the imperative are more common for the later epoch ». Cependant, d'une part je ne vois nulle raison de douter du *gamma* qui introduit la séquence dans l'interligne (citée ci-dessus en majuscules), avec un *gamma* de même tracé que celui de Γλαυκίας (l. 3), doute qui permettrait quelque chose comme <χ>λε[υά]σας ; d'autre part και ΕΣΤ semble sûr au début de la l. 4. Puisqu'il n'y a rien à la fin de la l. 4 après E (si bien que sont en réalité exclus ἔτ(ι) et ἔτ<ι>), je relierais volontiers cet E aux lettres gravées dans l'interligne et je lirais και ἔστ<ω> κᾶλλος ἐγλε[ιπ]σας (= ἐλλείψας) δὲ ἄνο{νο}υς, « et que devienne insensé tout autre (rejeton) laissé derrière eux » (c'est-à-dire par le couple de *deficti* et leur famille). Il est vrai que la particule δὲ n'est pas à sa place, *sed aliud non video*. – Version russe du même article dans *Vestnik drevnej istorii* 76, 1 (2016), 135-140.

388. B. Bravo, A. Wolicki, *BCH* 139-140 (2015-2016) (*supra* n° 177), appendices I et II, 235-236. B. fait deux brèves remarques à propos de la *defixio* de Panticapée publiée récemment par A. Belousov, N. Fedoseev, *ZPE* 190 (2014), 145-148 (*Bull.* 2015, 542), et d'un texte encore inédit d'Olbia mentionné à plusieurs reprises par Ju. G. Vinogradov et S. R. Tokhtas'ev. Pour la tablette de Panticapée (le mot ἀνώνυμος répété dix-huit fois), il estime que « l'opérateur était convaincu de l'existence de plusieurs personnes » censées lui faire du mal, dont il ignorait les noms : « il a écrit dix-huit fois ἀνώνυμος, étant convaincu que la puissance chthonienne saurait quels étaient les ἀνώνυμοι qu'il fallait punir ». Quant au deuxième texte (voir, en dernier lieu, A. V. Belousov, *Aristej* 6 (2012), 215, n° 13, avec l'ensemble des mentions), B. reprend son idée de 1974 qu'il pourrait s'agir d'une *defixio* plutôt que d'une lettre. Il fait état d'un échange épistolaire avec Vinogradov, lequel lui avait cité une séquence du texte (le nom Βατ(ι)κ(ων), lu par V., a été entre-temps corrigé en Βάτις par Tokhtas'ev), mais admet qu'il « faudrait évidemment voir l'original [...] ou du moins une photographie ».

389. **Localités.** *Olbia et son territoire*. – Tablettes de malédiction, nos 383-385 et 388.

390. *Localité inconnue de l'Ukraine du sud*. – N. I. Nikolaev, in *Istoriija, etnografija, kul'tura. Novi doslidžennja* [Histoire, ethnographie, culture. Nouvelles études], Mikolaïv, 2016, 47-49 : « Une nouvelle découverte épigraphique dans l'Ukraine du sud » (en russe), publie (phot.) une pierre tombale de la seconde moitié du iv<sup>e</sup> s. a.C. : Ἀριστήνωρ Μομίμου. Le premier nom est une forme ionienne du connu Ἀριστάνωρ, que N. trouve, à l'aide du *LGPV*, en Égypte et dans le Péloponnèse. Mais des parallèles peut-être encore plus stimulants, qu'il aurait fallu utiliser, proviennent de Milet et de Didymes, où il y a même deux stéphanéphores portant ce nom (attesté au génitif, Ἀριστάνωρος). N. estime qu'Ἀριστήνωρ Μομίμου aurait pu être éponyme d'Olbia vers 350-330 a.C.

391. *Chersonèse taurique et son territoire*. – Traité de Chersonèse et de Pharnace I<sup>er</sup> du Pont (*IOSPE I<sup>2</sup>* 402), n° 364. – Tablettes de malédiction, n° 386.

392. *Crimée du nord-ouest*. – S. Saprykin, in *Monuments and Texts* (n° 346), 290-304 : « Greek Sailors in the North-West Crimea ». Nous avons ici la version anglaise de l'article signalé dans *Bull.* 2016, 356. L'auteur publie ou republie (phot.) deux graffites et deux inscriptions sur pierre. – 1-2) Reprise des contributions déjà signalées dans *Bull.* 2015, 532, et 2016, 354. – 3) Nouvelle édition de l'inscription SEG 47, 1177, de Kara-Tobè, dans laquelle Ju. G. Vinogradov avait restitué aventureusement [τρό]παιον (l. 2) et [Πο]ν[τι]κοί [στρα-τιῶται?] (l. 4-5) et ouvert ainsi la voie à des spéculations parfois ahurissantes (cf. Ph. Gauthier, *Bull.* 1998, 289). S. restitue de manière plus banale mais manifestement plus plausible, même si à la place du dernier mot on pourrait songer à n'importe quelle autre chose : [οἱ περ]ὶ Παρ[θενο]παῖον [καὶ Ἀρ]ιστόν[ικον] ναυ[τι]κοί [- -]. – 4) Graffite fragmentaire de Kerkinitis, v<sup>e</sup> s. a.C. : Γυκεῖα καλ[ή?] - - ] γραψαντ[ - -]. Il n'est sûrement pas question d'un « beginning of a letter », comme le veut S., d'autant plus que le texte ne comporte que deux lignes dans un cartouche. Le seul lien avec la thématique annoncée par l'intitulé de l'article est la représentation schématique d'une proue de navire sous le cartouche.

393. **Royaume du Bosphore. Hermonassa**. – Lettre sur plomb, n° 382.

394. *Myrmèkion*. – A. P. Bekhter, A. M. Butjagin, in *Élita Bospóra i bosporskaja élitarnaja kul'tura* [L'élite du Bosphore et la culture élitaine bospontaine], *Actes de la table ronde internationale, 22-25 novembre 2016*, Saint-Pétersbourg, 2016, 381-386 : « Un nouveau monument de l'épigraphie lapidaire de Myrmèkion » (en russe), publie (phot.) un catalogue fragmentaire des environs de notre ère. Retenons Παιρισάλος, Χοσας et Κολλᾶς (accentuation à mon avis non assurée) parmi les noms locaux (attestés uniquement dans le royaume du Bosphore), de même qu'une nouvelle occurrence pontique du théophore Λητόδωρος. Pour ce dernier manquent les références données dans mes articles recensés dans *Bull.* 2010, 445, et 2011, 445, de même qu'au graffite récemment publié d'Olbia (*Bull.* 2015, 520).

395. *Panticapée*. – Épigrammes CIRB 114 et 142, n° 365. – Tablettes de malédictions, n<sup>os</sup> 383, 387, 388.

396. *Patrasys*. – Lettre sur plomb, n° 381.

397. *Phanagoria*. – O. M. Vorošilova, N. V. Zavojkina, in N. V. Zavojkina (ed.), *Materialy po arkheologii i istorii Fanagorii* [Matériels pour l'archéologie et l'histoire de Phanagoria], Moscou, 2016, 24-33 (*Fanagorija. Rezultaty arkheologičeskikh issledovanij*, 2) : « La tombe du thiasite Mokkos, fils de Leukios, de Phanagoria » (en russe). Ce nouveau document appartenant à un θίασος (phot., dessin) apporte une nouvelle attestation de l'anthroponyme local Μοκκος, connu uniquement dans le royaume du Bosphore (cf., dans des régions voisines du nord de la mer Noire, Μοκκας). Aux références données par les auteurs il convient d'ajouter SEG 43, 513, avec note (nouvelle lecture de CIRB 1109). Aux l. 2-3, j'écrirais περὶ εἰερ[έ]α (vulgarisme banal) Κύνων<α> plutôt que περὶ {ε} ἰερ[έ]α Κύνων (ed.). Κύνων est très rare : nous avons ici sa première attestation dans le bassin pontique. Autre nom local : Ηζους. – Quinze autres inscriptions inédites, fragmentaires et de moindre importance, sont publiées (phot.) dans le même recueil par N. V. Zavojkina, 208-229 : « Nouvelles inscriptions de Phanagoria (découvertes des dernières années) » (en russe).

## ÎLES DE L'ÉGÉE

(Pierre Fröhlich)

398. **Cyclades.** – E. Le Quéré, *Les Cyclades sous l'Empire romain. Histoire d'une renaissance*, Rennes, 2015. 455 p. et XI pl., offre une exemplaire étude, fondée sur un ensemble varié de sources où l'épigraphie tient une place majeure. L'étude des cités des Cyclades sous l'Empire est organisée en quatre volets successifs : l'intégration dans le système provincial romain ; les évolutions urbaines ; les sociétés insulaires ; la vie économique et la notion de région. L'ouvrage est riche de nombreuses cartes, tableaux et planches originales et une des annexes offre un judicieux choix d'inscriptions finement traduites. Cet ouvrage foisonnant (mais très clair) illustre les vertus d'une plongée locale pour renouveler des questions de large ampleur. De fait, il n'est pas possible de rendre compte complètement de sa richesse. Signalons ici les principales conclusions fondées sur l'épigraphie. L.Q. retrace avec nuances l'intégration progressive et complexe des Cyclades dans le système provincial, d'abord sous une forme éclatée, puis dans leur intégralité au II<sup>e</sup> s. p.C. (période qui constitue une charnière importante). Le paradoxe qui ressort de cet ouvrage est que les Cyclades n'ont pas été conçues comme un ensemble administratif cohérent, alors que c'est à cette époque qu'elles ont été comprises dans les textes comme ayant une identité commune. De même, la notion de région ne paraît pas (ou plus) du tout opérante du point de vue économique, car les Cyclades sont intégrées (de façons diverses selon les cités) dans le nouveau système centralisé autour de Rome ou avec des centres attractifs comme Éphèse. L.Q. donne donc aussi une contribution importante à la question si débattue du « régionalisme » (cf. aussi les réflexions de Chr. Schuler, n° 458). Si les sociétés (et les institutions : voir *supra* n° 37) se conforment à ce que l'on sait ailleurs dans l'Orient romain (voir aussi *Bull.* 2016, 366), elles demeurent dans une certaine marginalité (L.Q. relève ainsi le manque d'attention de la part des empereurs, l'absence de grands concours, etc.), à cause de la petite taille des cités – et en rien de l'insularité, car elles se sont bien intégrées dans les circuits commerciaux ou les réseaux sociaux et politiques. Dans le détail, L.Q. fournit nombre d'études de cas fort nuancées. Ainsi sur les raisons du déclin (plus tardif que l'on a pu le dire) de Délos, sur l'exploitation du marbre de Paros, directement par Rome et au profit de la seule exportation (que l'on peut mettre en parallèle avec la disparition des sculpteurs pariens), sur la prospérité nouvelle de Mélos, par l'exploitation de l'alun et du soufre, effectuée, semble-t-il, par une population extérieure, assez cosmopolite (nombreux Italiens, Juifs, sans doute Chypriotes). On relève aussi les bonnes pages sur la fiscalité romaine ou sur la fragilité de toute considération démographique sur le peuplement des îles (mais L.Q. fait une judicieuse utilisation des distributions de la donation de Satyros à Ténos, *IG XII 5*, 946), les continuités et sur le renouvellement (rupture à partir du II<sup>e</sup> s. p.C.) des élites (plusieurs *stemmata*), notamment à Théra, sur l'origine possible de la fortune des notables, etc. Cet ouvrage constituera un élément de comparaison important en bien des domaines.

399. **Délos.** – A. Bresson, *BCH* 138 (2014), 515-533 : « Le change à Délos et la question du *kollubos* », revient d'abord sur le décret des Nésiotes pour le banquier Timôn de Syracuse (*IG XII 5*, 817), écartant des hypothèses infondées

(p. ex. rien ne prouve qu'il ait été lié aux intérêts des Romains). Dans la continuité d'un article de 2001 (*Bull.* 2002, 324), B. reprend la question difficile de l'objet de la négociation engagée entre les *sitônai* et les changeurs. Aux l. 4-7, il considère que le problème de change rencontré par les commissaires des insulaires venus à Délos n'était pas lié au grain, mais à l'argent rhodien à changer contre de l'argent attique, donc qu'ils s'opposaient aux exigences de changeurs. Il propose donc de restituer διὰ τοὺς κολ[λύ]βους, [τῶμ] πωλοῦ[ντων ἀργύριον ἀντι ἑκα]τῶν δραχμῶν τοῦ Ῥοδίου ἀργυρίου οὐκ [ἔλαττον ἀπαιτοῦντων] ἑκατὸν καὶ πέντε δραχμῶν, τῶν τρεῖς σιτωνῶν οὐχ ὁμολογούντων κτλ. Timôn a quant à lui accepté de changer l'argent sans agio de change. B. élargit l'étude à la notion de κόλλυβος, agio de change qui peut être de nature variable, mais qui est fondé sur le taux de change. C'est une taxe quand il y a un monopole du change dans un État. Mais, selon B., comme à Olbia du Pont, ce monopole n'existait pas à Délos et le change y était libre. B. étudie au passage les attestations du terme dans un décret de Mylasa (*I. Mylasa* 605, III<sup>e</sup> s. p.C.) et un rescrit d'Hadrien à Pergame (J. H. Oliver, *Greek Constitutions*, 84, II<sup>e</sup> s. p.C.), qui éclairent la situation à Délos.

400. V. Chankowski, *BCH* 138 (2014), 535-547 : « Les modalités du change des monnaies à Délos d'après les comptes des hiéropes », étudie la nature des monnaies figurant dans l'encaisse (inventoriées par les Athéniens après qu'ils eurent recouvré l'île en 167) : il s'agit en grande majorité de monnaies d'étalon non attique (notamment d'Histiée et de Rhodes). S'ils utilisaient ces monnaies, qui servaient pour la circulation locale, les hiéropes comptaient en étalon attique. La conversion se faisait sur le cours officiel de la monnaie, ce qui a pu obliger à des réajustements fondés sur le poids réel des monnaies de l'encaisse (ainsi en 192 a.C.). Timôn de Syracuse (voir n° précédent) a dû procéder à un tel change par simple opération comptable, sans percevoir l'agio grâce auquel les banquiers s'enrichissaient à Délos. Ceux-ci manient de l'argent d'étalon attique : aussi leur rôle a-t-il dû être fondamental dans les opérations du sanctuaire.

401. Dans la conclusion du dossier consacré à son livre (supra n° 63), aux p. 485-487, L. Migeotte conteste la thèse de V. Chankowski (*Bull.* 2015, 551), selon laquelle les hiéropes déliens auraient fini par avoir au fil du temps la haute main tant sur les fonds sacrés que publics. Selon lui, ils ne pouvaient guère avoir une vue d'ensemble sur les deux caisses.

402. N. Badoud, M. Fincker, J.-Ch. Moretti, *BCH* 139-140 (2015-2016), 345-416 : « Les monuments érigés à Délos et à Athènes en l'honneur de Ménodôros, pancratiaste et lutteur ». Cet ample mémoire, abondamment illustré, étudie un beau dossier. Est publié en premier lieu le monument de Délos pour l'athlète Ménodôros (avec les inscr. *ID* 1957, dédicace et palmarès et 2498, signature du sculpteur Eutychès). La base était imposante (2,37 m de haut, couronnement de 2,44 m de long), qui portait vraisemblablement une statue de Ménodôros terrassant un adversaire. Puis celui d'Athènes (où était inscrit le palmarès *IG* II<sup>3</sup> 4, 599), qui était d'une apparence différente, mais dont les éléments sont moins bien conservés. Le parallèle entre les victoires attestées dans chacun des deux monuments n'est pas aisé, mais les a. suggèrent, essentiellement pour des raisons architecturales, que 35 victoires étaient gravées sur les monuments (et non 32 comme on s'accordait à le penser), associées à des couronnes sculptées. Une démonstration complexe aboutit à proposer des restitutions nouvelles dans les deux inscriptions. Ainsi, à Délos, dans *ID* 1957b, pour les couronnes 4.

5 et 6 il faut retrouver la séquence Πύθια, Νέμεα et Ἐλ[ευθερί]α ; à Athènes, pour la couronne 21 (précédemment n° 20), il faut restituer le concours des [Ἡραία τὰ ἐν Ἀργεῖ], dans la catégorie [ἄνδρας παγκράτων]. Une étude fine des couronnes montre la variété de celles qui y étaient gravées, parfois associées à un concours, mais qui pouvaient varier (ainsi en fonction de la catégorie d'âge). L'ordre même de présentation des victoires ne se laisse pas vraiment expliquer (en dehors des premières, remportées dans les sanctuaires de la Période et à Athènes, sa patrie). Considérations sur le problème, en l'état insoluble, du titre de périodionique attribué à l'athlète sans mention des Isthmia (dont on ne peut retracer de façon certaine l'histoire après 146). Contre L. Robert (*Noms indigènes* [1963], 496), les a. avancent, avec de bons arguments, que la couronne attribuée par le roi Ariarathe de Cappadoce était honorifique et non agonistique, et qu'elle avait dû l'être à Athènes, peut-être alors qu'Ariarathe V était agonothète des Panathénées, et non lors d'un éventuel séjour de Ménodôros en Cappadoce. Un faisceau d'indices concordants suggère de placer l'activité de Ménodôros (du deme de Pallène) vers 120-110 a.C. Cela permet aux a. de replacer ce palmarès dans l'évolution des concours à l'époque hellénistique, comme de situer la base délienne dans son contexte topographique, l'agora de Théophrastos, aménagée à partir de 126/5. (P.F.). – Sur cet article et ses annexes, voir aussi nos 248, 261, 264, 407.

403. P. Poccetti, in M.-L. Haack (ed.), *L'écriture et l'espace de la mort. Épigraphie et nécropoles à l'époque préromaine*, Rome, 2016, 521-559 : « Morire lontano dall'Italia : differenze e interazioni attraverso l'epigrafia ellenistica della necropoli dell'isola di Renea (Delo) », entend étudier l'identité personnelle et communautaire des Italiens de Délos à travers les épitaphes de Rhénée. Il s'attarde sur des problèmes posés par quelques gentilices, sur les différences entre les précisions données pour les hommes et les femmes, sur l'identification des affranchis, l'origine sociale et civique des Italiens (ainsi la différence entre l'usage en latin de la « petite » patrie » et l'emploi de l'ethnique Ῥωμαῖος dans l'épitaphe grecque – mais il n'y a que deux bilingues). Considérations sur la langue et la graphie des inscriptions, remarques sur les différences entre inscriptions publiques de l'île et épitaphes de Rhénée (où les habitudes sont plus variables et les transcriptions en grec diffèrent souvent). Tout n'est pas neuf, loin de là, dans cet article bien prolixe.

404. Documents financiers à Délos n° 121. Graffiti n° 147.

405. **Rhodes**. – D. Kah, in E. Baltrusch, H. Kopp, Chr. Wendi (ed.), *Seemacht, Seeherrschaft und die Antike*, Stuttgart, 2016, 253-277 : « Rhodes als Seemacht », donne une synthèse, d'après une thèse à paraître, sur la flotte de guerre rhodienne. Il souligne la particularité de la documentation rhodienne, avec les « Laufbahnschriften », catégorie particulière d'inscriptions honorifiques (K. utilise et commente brièvement celle de Polyklès, Maiuri, *Nuova Sill.*, 18), et les dédicaces d'équipages (utile liste de celles qui sont connues, pour Rhodes et pour les autres cités, cartes). K. souligne la qualité de la marine rhodienne, due à un entraînement intense des citoyens sur celle-ci, ce qui expliquerait selon lui l'absence (supposée) d'une éphébie à Rhodes. Mais cette marine, aux moyens sans commune mesure avec ceux des souverains, n'a pour autant jamais réussi à faire une véritable « police des mers ».

406. N. Badoud, *BCH* 139-140 (2015-2016), 237-246 : « Note sur trois inscriptions mentionnant des Rhodiens morts à la guerre. Contribution à l'étude des

relations entre Rhodes et Rome à la fin du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. », revient sur les inscr. publiées récemment par V. Kontorini, *Bull.* 2015, 556. Il place, avec assurance, la première (celle du stratège Astyanax) au 2<sup>e</sup> tiers du III<sup>e</sup> s., en suggérant la guerre contre Ptolémée II, achevée en 258. La deuxième (les frères Anténor et Phaniás) ne peut appartenir qu'à la première guerre mithridatique. Il discute plus longuement l'inscription « des trois frères » morts à la guerre (*Syll.*<sup>3</sup> 1225 ; W. Peek, *GVI* 41). Contre Peek, suivi par V. Kontorini, il défend avec vigueur la restitution de Chr. Blinkenberg (*Triemiolia. Étude sur un type de navire rhodien* [1938], 14, n. 29) à la l. 4 : πρωιρατεδων [τριημιολι]αῖν (en ce sens déjà A. Bresson, in P. Brun [ed.], *Scripta Anatolica* [2007], 162-163, cf. aussi *Bull.* 2015, 557). Tirant profit d'études antérieures (*Bull.* 2012, 332, auquel ma notice *Bull.* 2015, 557 aurait dû renvoyer, et *Bull.* 2016, 66), B. avance que les trois frères, qui ont lutté contre la piraterie, ne sont pas morts dans une même opération militaire, même si leur décès est intervenu à la même époque, soit au tout début du III<sup>e</sup> s. Après d'autres, B. met cette action rhodienne en rapport avec l'établissement des premières relations entre Rhodes et Rome. Or, selon B., l'inscription (mutilée) témoignant de ces relations (*Bull.* 1984, 294), doit être placée vers 280-270 : aussi le texte de Polybe, qui affirme que, en 167, les relations entre Rhodes et Rome avaient été établies cent-quarante ans plus tôt à toutes les chances d'être exact. Il faut donc renoncer à la correction proposée par M. Holleaux (cf. *Rome, la Grèce et les monarchies hellénistiques au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.* (273-205) [1921], 30-46 : « quarante ans »).

407. Dans un appendice à leur article (n° 402), p. 414-416 : « Des Naa à Ambracie », N. Badoud, M. Fincker, J.-Ch. Moretti reviennent sur le palmarès de Pythiôn (*SEG* 58, 816), contestant certaines des restitutions et la chronologie proposée par J.-Y. Strasser (cf. déjà *Bull.* 2016, 371) : l. 10, proposent à nouveau la restitution Νᾶα ἐν Ἀμ[βρακίαι] (cf. aussi *Bull.* 2014, 213 et 2015, 330) au lieu de Νᾶα ἐν ἄμ[ερα]ι μιᾷ selon Strasser. Hypothèses sur la date, au milieu du II<sup>e</sup> s. a.C., de ce palmarès. (P.F.). Voir aussi n° 264.

408. M. Augier, *RPhil* 87 (2013), 27-36 : « Sur le sens de διακόρευσις dans un règlement du III<sup>e</sup> s. siècle après J.-C. de l'île de Rhodes ». Le terme apparaît dans une liste de prescriptions cathartiques (Sokolowski, *LSCG Supplément* 91) réglementant l'accès au sanctuaire de Lindos. 41 jours sont nécessaires pour être purifié de souillures occasionnées par le contact avec une femme qui a avorté, par les funérailles d'un proche ; à la l. 12 on lit [ἀπό] διακορευσεως μα', interprété comme désignant soit le viol (Sokolowski), soit la perte de la virginité volontaire ou forcée (Blinkenberg comme Prott-Ziehen et Dittenberger, *Syll.*<sup>3</sup> 983, Lindos, d'après 'ἀπό παρθενείας'). La notion de viol étant rendue par d'autres mots, comme βιασμός, βιάζεσθαι etc., A. interprète διακόρευσις comme « défloration d'une jeune fille », ce que confirme l'emploi de cette famille lexicale chez Soranos d'Éphèse, Aristophane, Lucien, Élien et Flavius Josèphe. Dans l'inscription, la durée de purification est d'autant plus longue qu'à la souillure sexuelle s'ajoute celle qu'occasionne la perte de sang. (S. Minon)

409. « *Chronique de Lindos* ». – C. Ampolo, D. Erdas, A. Magnetto (ed.), *ANSP*, ser. 5, 6/I (2014), 3-444 : « La gloria di Athana Lindia » : copieux dossier consacré à la « *Chronique de Lindos* » (*Lindos* II, 2). Le texte en est redonné (avec trad. it.) pour l'essentiel dans la version de Blinkenberg. – D. Amendola, *ibid.*, 63-90 : « Capire un documento : indagini sulla citazione delle fonti letterarie e documentarie nella *Cronaca di Lindo* », étudie la façon de citer les

œuvres dans la Chronique et compare avec les usages en la matière dans l'historiographie hellénistique, d'après un dossier épigraphique (de Samos, *IG XII 6*, 155, de Magnésie, *I. Magnesia* 46, ou encore l'arbitrage rhodien entre Priène et Samos). Ce faisant, A. propose une nouvelle restitution l. 7, en se fondant sur le nombre de lettres : au lieu de *καὶ τῶν χρηματισμῶν καὶ ἐκ τῶν ἄλλων μαρτυρίων* (25 lettres), il faudrait *καὶ τῶν χρηματισμῶν καὶ ἐκ τῶν ἱστοριογράφων* (24 lettres). C'est possible, mais l'argumentation manque de fondement, dans la mesure où les restitutions de Blinkenberg remplissaient aussi bien la lacune (26/25 lettres). – I. Matijašić, *ibid.*, 91-112 : « Timachidas di Rodi », contre la *communis opinio*, soutient que le coauteur de la Chronique, Timachidas fils d'Hagèsitimos n'est pas le philologue Timachidas de Rhodes ou du moins que les deux peuvent avoir été distincts. – D'autres contributions font le lien entre l'historiographie hellénistique et la Chronique (L. F. Carlini, 187-203 : « Le opere cronologiche nella *Cronaca di Lindo* » et O. Salati, 205-237 : « Temi e caratteri della storiografia locale rodia d'età ellenistica »). – S. Rendina, *ibid.*, 363-397 : « Riflessioni sull'imperialismo romano : Rodi, Roma e la *Cronaca di Lindo* », critique des opinions d'Higbie (*The Lindian Chronicle and the Greek Creation of Their Past*, 2003) en la matière. Mais l'essentiel se trouvait déjà dans le compte rendu d'A. Bresson, *Topoi* 14 (2006), 527-551. – C. Ampolo, *ibid.* 295-324 : « La Anagrafe o Cronaca di Lindo e l'Occidente greco : l'orgoglio dei Lindii e la memoria del passato di Rodi », à travers les exemples des consécration de cités de l'Occident (étroitement liées à Lindos), disparues, réflexions sur le rapport au passé dans un espace méditerranéen. – E. Rosamilia, *ibid.*, 325-362 : « Bibliotheca a Rodi all'epoca di Timachidas », étudie en particulier les trois inscriptions de bibliothèques connues à Rhodes : Maiuri, *Nuova Sill.* 4 (deux décrets fragmentaires), les inscriptions inédites signalées *SEG* 37, 699, associée à la première, puis *Nuova Sill.* 11 (rééd. Segre, *Riv. Fil.* 63 [1935], 214-225). Considérations sur la chronologie (ca 140-120 a.C. ?) et sur l'organisation des bibliothèques publiques, qui auraient été placées sous la responsabilité des gymnasiarques. – Cependant, si les gymnasiarques apparaissent dans ces documents très fragmentaires, leur rôle demeure énigmatique et ce dernier point me semble fragile.

410. M. Agiakatsika, *Arch. Delt.* 67 (2012) [2016], *Chron.* 782 : deux osthothèques (ni date ni phot.), Εὐβίου Ἀσκαλωνίτα et Διονυσίου Εὐβίου Ἀσκαλωνίτα.

411. St. Palaiologou, *Arch. Delt.* 68 (2013) [2017], *Chron.* 857 : stèle funéraire (date attribuée : basse époque hellénistique) : Ἀρτέμων Ἀρτέμωνος Τραλλιανὸς χρηστὸς χαῖρε.

412. **Lesbos.** – Institutions et droit des cités de Lesbos n° 36.

413. **Érésos.** – Le dossier des tyrans d'Érésos continue de faire couler l'encre. Après A. Ellis-Evans (*Bull.* 2013, 339) et A. Dimopoulou-Piliouni (n° 36), S. Wallace propose une nouvelle chronologie du dossier dans *Tyche* 31 (2016), 239-258 : « The Rescript of Philip III Arrhidaios and the Two Tyrannies at Eresos ». Exhumant un article de J. B. Lott (« Philip II, Alexander, and the two tyrannies at Eresos of *IG XII.2.526* », *Phoenix* 50 [1996], 26-40 : *Bull.* 1997, 438), il conteste l'opinion communément admise. Il n'y aurait eu que deux épisodes de tyrannies à Érésos et non trois : d'une part les « anciens tyrans », qui auraient été mis en place par Philippe II en 337/6 et n'auraient été expulsés par Alexandre qu'en 334, en vertu de sa politique d'installation de démocraties en

Asie Mineure, mais en contradiction avec les règles de la ligue de Corinthe. D'autre part, celle d'Agonippos et d'Eurysilaos, installés par Memnon en 333, qui auraient détruit les autels de Zeus Philippios érigés par les tyrans précédents avant d'être renversés en 332, jugés puis exécutés. Le fait que les premiers aient été installés par Philippe et exilés par Alexandre explique en particulier le recours de leurs descendants notamment à Philippe III, en conformité avec les mesures édictées par Polyperchôn (Diodore, XVIII 56, 6). Ce dernier a fait un compromis entre le maintien en exil et l'annulation de la mesure les condamnant à être passibles de saisie, ἀγώγιμοι (« rescrit de Philippe III », *IG XII 2*, 526, 21-26). Commentaires sur ce terme et parallèles contemporains. – L'argumentation, surtout dans sa partie critique, est dans l'ensemble convaincante.

414. M. S. Diakoumakou, *Grammateion* 5 (2016), 11-22 : « Οἱ ἀρχαῖες ἐπιγραφὲς τῆς Λέσβου στὸ ἔργο τοῦ Μάκη Ἀξιότιη », évoque les publications du médecin et érudit local M. Axiôtis, qui a parcouru l'île en publiant descriptions et photographies d'un grand nombre d'inscriptions (certaines alors inédites) dans leur contexte actuel. D. fournit une concordance entre les publications de l'auteur (entre 1987 et 1992) et les inscriptions publiées – certaines ne sont apparemment pas identifiées. Ce travail sera utile pour qui pourra se procurer les publications, peu répandues, de M. Axiôtis.

415. **Astypalée.** – R. Hitchman, W. Mack, *ZPE* 197 (2016), 103-110 : « Astypalaia and Hierapytna (?): Restoring Lost Polis-Ethnics in the Proxeny Catalogue of Astypalaia (*J. Dor. Ins.* 97) ». Ce document constitue un autre fragment du catalogue d'Astypalée *IG XII 3*, 168, où les cités sont rangées par ordre alphabétique (II<sup>e</sup> s. a.C.). Or le réseau de proxènes d'Astypalée n'est pas très étendu géographiquement. En croisant ces critères, H. et M. proposent d'attribuer quelques proxènes sans ethnique à des cités proches : Ἀπολλόδορος Θεμιστίου et Πάντατος Διονυσίου (I, 1-4) pourraient être proxènes d'Iasos. Dans la col. II, l. 12-18, une forte proportion de noms fréquents en Crète laisse penser à un groupe, substantiel, de neuf proxènes d'une cité crétoise, Hiérapytna probablement, dont le nom serait à restituer l. 10. Conjectures sur les raisons possibles de cet octroi : groupe de mercenaires, désir de se protéger de la piraterie, à une époque où Hiérapytna était puissante, etc.

416. **Cos.** – D. Bosnakis, Kl. Hallof, *Inscriptiones Graecae*, XII, *Inscriptiones Graecae insularum Maris Aegaei*, fasc. 4, *Inscriptiones Cui Calymnae insularum Milesiarum*, III, *Inscriptiones Cui insulae : tituli sepulcrales urbani*, Berlin, 2016, 396-XII p. et 2 pl. La publication des volumes des *IG* consacrés à Cos se poursuit avec une remarquable célérité (cf. *Bull.* 2011, 472 ; 2013, 334). La présente livraison est consacrée aux inscriptions funéraires de la ville de Cos. 1813 inscriptions y sont publiées, certaines connues depuis longtemps, ou publiées récemment, entre autres par D. Bosnakis (*Bull.* 2009, 402-403), auxquelles s'ajoutent environ 370 inédits, souvent tirés des carnets de R. Herzog ou d'autres savants. Pour pouvoir profiter de cette manne documentaire, il faudra attendre les fascicules suivants, qui donneront les épitaphes du reste de l'île, et surtout le volume d'index, car cette livraison en est dépourvue. Le classement est essentiellement fondé sur la typologie des monuments funéraires (illustrée par les deux seules planches du volume), puis *grosso modo* par ordre chronologique. Ce n'est pas entièrement satisfaisant pour qui veut rapprocher les noms ou étudier ceux-ci par époques, mais on conviendra qu'en la matière il est très difficile de satisfaire toutes les exigences. De ce vaste ensemble, foisonnant, il

n'est guère possible de donner un aperçu complet dans ce *Bulletin* (voir un compte rendu à paraître dans la *REA*). Je signale simplement quelques inscriptions inédites. – Seules trois inscriptions sont antérieures au syncrisme de 366, ce qui n'est guère surprenant. Au n° 1240, une stèle de la fin du VI<sup>e</sup> s., assez énigmatique :  $\text{Qύγνονοσᾶμα}$  (=  $\text{Κύκωνος σᾶμα}$  ?, le nom  $\text{Κύκων}$  serait alors nouveau). – N° 1491 : après un nom perdu on lit  $\text{Σεκονδιανοῦ, Μαρθεΐνη}$  (I<sup>er</sup> s. p.C.). Les ed. y voient un nom araméen. 1548 :  $\text{Βάσος Λαβρίωννος}$  (III<sup>e</sup> s. p.C.) le patronyme est un nom nouveau. 1576 :  $\text{Μικύλος Ἀρχωνίδα}$  (III<sup>e</sup> s. a.C.), le second nom n'est pas encore attesté à Cos. 1603 :  $\text{Μαιδάτας Ἰασοκλεῦς}$  (II<sup>e</sup> s. a.C.), un nom iranien bien connu et un nom nouveau. 2134 : stèle (il ne s'agit donc pas d'un autel), du III<sup>e</sup> s. a.C., avec un nom féminin rare et un nom nouveau comme métronyme :  $\text{Ἀθάνας Πυλλωνίδος}$ . 2338 :  $\text{Νικομήδους σκηνοπηγοῦ νεοτέρου καὶ Ὀμηριστοῦ ἱερονίκου}$  (I<sup>er</sup> s. a.C.-I<sup>er</sup> s. p.C. ?). Le substantif  $\text{σκηνοπηγός}$ , « installateur de tente », est nouveau. Ce personnage avait été aussi vainqueur comme homériste dans un concours sacré. 2371 :  $\text{Καστρικίου Ἀγησίδεως}$  (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. p.C.), patronyme nouveau. 2652 :  $\text{Αἴσχρον Χρυσάορος}$ , patronyme intéressant dans une île regardant vers la Carie (I<sup>er</sup> s. a.C. ?). – Signalements enfin la publication de la série des bornes funéraires de thiasés (cf. *Bull.* 2009, 403, p. 516), enrichie de 9 inédits (soit au total 55). Les noms des divinités sont pour la plupart déjà attestées dans d'autres bornes, sauf peut-être celle du n° 2809 (I<sup>er</sup> s. p.C.) :  $\text{ἄρ[ο]ς [θι]άσου Διὸς [Ξα]νθοῦ}$ . (P.F.). – Pour *IG XII* 4, 2781, voir n° 291.

417. Taxe dite ναῦσος à Cos n° 27.

418. **Naxos**. – Z. Papadopoulou, *Grammateion* 5 (2016), 29-32 : « Ὅρος ἀπὸ τὴν Νάξο », publie un *horos* de la seconde moitié du V<sup>e</sup> s. :  $\text{Ἀθηνάης}$  (graphie ionienne largement attestée). P. en rapproche une borne voisine du lieu de découverte, *IG XII* 5, 41,  $\text{[ἄ]ρος χωρίου [Α]θηναίης Πολιόχου}$  (IV<sup>e</sup> s., phot. de l'estampage), ce qui pourrait donner la localisation approximative de ce sanctuaire, peut-être en lien avec le domination athénienne.

419. **Chios**. – J.-M. Carbon, *Grammateion* 5 (2016), 37-41 : « Notes on two Inscriptions from Chios », propose plusieurs corrections au règlement fragmentaire Sokolowski, *LSG* 120 (revu par Fr. Graf, *Nordionische Kulte*, 1985, appendice) et en donne un texte nouveau. L. 3, parmi les prérogatives de la prêtresse, au lieu de  $\text{[δ]ίκρων μερίδᾶ}$ , dont le *delta* lui semble douteux, il pense pouvoir lire et restituer [...  $\text{γλῶσ]σα}$ , la langue étant aussi attestée comme part attribuée au prêtre dans les règlements de Chios. C. propose ensuite quelques corrections mineures à la vente de prêtrise d'Eilithye *SEG* 35, 923.

420.  $\text{ἐνηλάσιον}$  taxe à Chios n° 24.

421. N. Dimitrova, *Theoroi and Initiates in Samothrace*, n° 46 : voir n° 350.

422. **Thasos** – N. Trippé, *BCH* 139-140 (2015-2016), 43-65 : « Une lettre d'époque classique à Thasos », publie un document original, trouvé dans une fosse d'un quartier d'habitation, inscrit sur une tablette d'argile cuite à dessein, après séchage. D'après l'écriture et la langue, il pourrait être situé vers 450-430 ou un peu plus tôt dans le V<sup>e</sup> s. Ne subsistent que quelques bribes difficiles à déchiffrer. Il doit s'agir d'une lettre, qui commence ainsi :  $\text{Ἐχιοῦ (vel Ἐχίοι) Ἀρτυμοκλέος Ἐξάρχος : σε κελεύει [3-4]τῷ Διὸς τῷ Πατρῴοι}$ . Le premier nom pourrait être compris comme  $\text{Ἐχίων}$  ou  $\text{Ἐχτος}$ , non attestés [Un nominatif paraît peu défendable ; il s'agit ici de l'acc. ou du datif du thématique  $\text{Ἐχτος}$ , à rapprocher du nom de plante neutre  $\text{ἐχιον}$  ; S. Minon].  $\text{Ἀρτυμοκλῆς}$  est

également un nom nouveau (considérations sur l'apport de ces noms à l'onomas-tique). L'objet de la lettre ne se laisse pas comprendre, ni même la mention de Zeus Patrôios (utile bilan sur son culte à Thasos).

423. Le nom Λαλλῆς à Thasos n° 26.

424. P. Hamon, *BCH* 139-140 (2015-2016), 67-125 : « Études d'épigraphie thasienne, IV. Les magistrats thasiens du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. et le royaume de Macédoine », préparant l'un des tomes du futur *Corpus des inscriptions de Thasos*, donne les résultats préliminaires d'une étude, entreprise avec Fr. Salviat, des quatre listes d'archontes et de théores gravées à Thasos. La reconstitution de l'ordre des blocs sur lesquels étaient gravées ces listes et l'étude de leur disposition, suivant une argumentation très technique, présentées notamment sous la forme de schémas, aboutissent à des rapprochements entre les listes, surtout de théores, qui, de pair avec l'étude prosopographique et paléographique, permettent de conclure que la petite liste des théores, la plus ancienne, a été gravée vers 368, comme, probablement, la petite liste des archontes, et que la grande liste (qui reproduisait la première en la prolongeant) le fut dans les années 330-320, et de même pour la grande liste des archontes. H. effectue en outre plusieurs recoupements entre les listes des théores des années 335-326 (à partir de J. Pouilloux, *Recherches*, I, 36 et *IG XII* 8, 278, d'où quelques restitutions nouvelles). L'étude prosopographique des théores de ces années-là est éclairante, dans la mesure où la très grande majorité de ceux-ci appartiennent à des familles déjà connues et fortement impliquées dans la vie publique thasienne. Cela permet aussi à l'a. de proposer une nouvelle restitution dans l'intitulé du bail du Jardin d'Héraclès, daté par le collège de théores de 328 a.C. : [θευροὶ ἀνέγραψαν Στράτων Πύξιος, Κρα]τησικλῆς Τεισιάδευς, Στρατόνικος Πυθωνύμου (*IG XII Suppl.* 353 ; I. Pernin, *Les baux ruraux* [2014], 133). H. suggère aussi qu'Ἀριστόλεως, partisan de Philippe II selon Démosthène, *Cour.*, 197 est le théore de 326, Ἀριστόλεως Μελίσσου (et aussi un fabricant d'amphores contemporain). Ce personnage appartient au personnel politique thasien qui domine la cité après 338, peut-être réduit après que les partisans d'Athènes eurent été écartés. H. publie enfin un autel consacré à Philippe II ([Β]ασιλέως Φιλί[ππου] σωτήρος) provenant des environs de l'agora (2<sup>e</sup> moitié du IV<sup>e</sup> s.). Le texte comparable Pouilloux, *Recherches* II, 405, doit aussi être consacré à Philippe II (et non Philippe V, comme le voulait Pouilloux), mais issu, quant à lui, d'une initiative privée. Bilan et hypothèses sur le culte de Philippe II à Thasos. Dans ce contexte, la regravure sur de nouveaux emplacements des listes de théores et d'archontes pourrait avoir eu des motivations moins matérielles que de fierté civique, en « contrepoint délibéré à l'institution du culte de Philippe ».

425. Archontes de Thasos n° 50.

## CRÈTE

(A. Alonso Déniz)

426. **Généralités.** M. Bile, *Paradeigmata. Recueil d'inscriptions grecques dialectales VI 1. La Crète*, Nancy, 2016, 253 p. (*Études anciennes*, 62). Distribués en deux parties selon l'alphabet employé et présentés en ordre chronologique, les 50 textes dialectaux de ce choix sont accompagnés de traduction et des notes sur l'alphabet, sur le contexte « historique » (au sens large) et sur les

traits linguistiques. Tous les documents se trouvent soit dans les *IC*, soit dans le « complément épigraphique » du *Dialecte crétois* de B. (*Bull.* 1990, 608), 28-69, sauf six, dont notamment le traité entre Hiérapytna et Aptéra, n° 38. Les inscriptions, dont certaines ne sont reproduites que partiellement, viennent de 23 cités ou sanctuaires différents et sont toutes rédigées en dialecte dorien de l'île (les plus récentes avec divers degrés d'influence de la langue commune), sauf deux épitaphes de Kydonia en alphabet et en dialecte d'Égine (n° 16) et un caducée trouvé, semble-t-il, à Polyrrhénia (n° 17), mais produit et inscrit à Argos, et dont l'inclusion dans un recueil dialectal de la Crète surprend. Les deux derniers documents mentionnés, ainsi que le graffite n° 09, apparaissent dans la partie « Textes en alphabet épichorique », quoique leur écriture ne soit pas strictement locale. Les textes sont reproduits sans accents et sans esprits, ce qui rendra la lecture difficile pour les non spécialistes et a provoqué des inadvertances dans le commentaire linguistique : à propos de *καὶ οὐχ ἐνκατα[λει]ψῶ* dans un traité entre Lyttos et Olonte (n° 44 B 21-2), B. écrit « notation de l'aspiration » (195), une anomalie devant le préverbe *ἐν-*, cf. *οὐκ ἐγκ[αταλείψω]* dans le traité entre Lyttos et Praisos (*IC* III vi 11) ; à propos de n° 50 (Hiérapytna, 1<sup>er</sup> p.C.), dédicace de Sôtas (et non pas de Pardalas, comme indique le titre), *Σωτας* ne présente pas le « maintien du *a* [long] » et *Παρδαλα* n'a pas un *a* « issu de la contraction de *a + o* » (209), car ce sont des formes banales de la flexion vulgaire des anthroponymes en *-ās* (nom. *Σωτᾶς* et gén. *Παρδαλᾶ*). Bien que B. s'efforce de présenter les faits linguistiques de façon neutre, certaines hypothèses sur des phénomènes graphiques n'emportent pas la conviction : <EO> ne représente pas une prononciation [ijo] (*passim*), et l'hésitation morphologique entre les génitifs *στάσιος* (n° 35 B 60-61) et *πόλεως* (*ib.* B 68), ne peut « recouvrer [sic] la même prononciation [...] avec perte d'opposition de quantité » (170). Quant aux titres et lemmes, ils contiennent des imprécisions : n° 27 (Gortyne) n'est pas un « décret concernant les Rhizéniens », mais est considéré comme un « traité » ou un « pacte », voire comme une « loi » ; n° 43 (Gortyne) n'est pas un « décret d'affranchissement » (cf. pour cette catégorie *e.g.* *IC* IV 231) ; la loi d'Axos n° 10 n'est pas disparue, mais se trouve encore *in situ* ; quant à n° 44, B. écrit « trouvé [...] à *Limen* [sic] *Chersonesou* [sic] (ancienne *Λύττος ἐπὶ θαλάσσοι*) », mais ce dernier nom n'est que le nom attribué à Chersonasos à partir du synœcisme de 183 a.C. (par opposition à *ἔνω Λύττος*). La bibliographie n'est pas toujours à jour : pour n° 41, voir E. Lupu, *NGSL* 24, pour n° 43, voir A. Martínez Fernández, *Fortunatae* 1 (1991), 67-85. Certaines interprétations du vocabulaire institutionnel doivent être nuancées. D'après B., le *δαμιοργός* (190) de Polyrrhénia serait une magistrature « rhodienne » et désignerait à Olonte le *prótokosmos* (180), hypothèse de M. Guarducci, dont la faiblesse a été maintes fois signalée (L. Robert, *OMS* I 565-568 ; Ch. Veligianni-Terzi, *Damiurgen*, 1977, 118-120 ; A. Chaniotis, *Chiron* 21 [1991], 246-247). B. donne à *πόλις* le sens de « cité » ou « ville » dans l'introduction générale (26), mais dans la formule *ἔδοξε Ὀλοντίων τῷ πόλει* (n° 37, Olonte) le sens d'« assemblée du peuple », ce qui, d'un côté, pourrait donner la fausse impression qu'on connaît les différentes phases de la procédure législative de la cité à l'époque hellénistique, aussi bien que les instances qui y participaient, et, d'autre part, contredit l'interprétation que B. donne aux formules similaires d'époque précédente (*e.g.* n°s 3 et 29). De même, les traductions des formules divergent parfois sans justification apparente : dans la même inscription [ἔ]Fαδε Λυκτίοισι (n° 15

A 1 et B 1, Lyttos) est à la fois « il a paru bon aux Lyttiens », mais également « décision des Lyttiens ». B. interprète [τάδ' ἔφαδε τῆαι [πόλι] ψαφίδδουσι (n° 29, Gortyne) comme « il a semblé bon à la cité de voter », expression traduite pourtant correctement ailleurs (n° 26, Gortyne).

427. M. Gagarin, P. Perlman, *The Laws of Ancient Crete, c. 650-400 BCE*, Oxford, 2016, XXIV-566 p. présentent un corpus thématique de 153 textes (aucun inédit) en alphabet épichorique provenant de 10 cités crétoises : Eleutherna, Phaistos, Axos, Gortyne, Cnossos, Eltynia, Lyttos et Dréros, ainsi que les sites d'*Afrati* (identifié par G.-P. avec Dattalla) et celui sur la *Patéla* près de *Priniás* (généralement considéré comme l'emplacement de Rhitténia). Les textes (p. 147-505) sont classés par l'ordre alphabétique des noms des cités, usage habituel dans les corpus de l'île, mais regrettable et « défectueux » (voir *Bull.* 1940, 6), et deux systèmes pour leur identification ont été adoptés : a) n<sup>os</sup> précédés d'abréviations, qui en général renvoient aux *IC* (e.g. G72 correspond à *IC* IV, 72, Ele3 à *IC* II, xii 3, etc.), sauf dans les cas de Da1, Dr1-7, Ph1 et Pr1, qui n'apparaissent pas dans le corpus de Guarducci ; b) n<sup>os</sup> précédés du toponyme complet, qui renvoient à des textes publiés après la parution des différents volumes des *IC* (Gortyn1, Eleutherna1, etc.). Une certaine d'inscriptions du corpus a été revue par G.-P., qui offrent pour la plupart d'utiles illustrations (dessins et/ou photographies). À l'exception de quelques fragments, ce recueil est censé contenir tous les textes normatifs inscrits en Crète dans la période archaïque, dont l'énième édition, avec sa traduction et son commentaire, des « lois de Gortyne » (334-428). La disproportion entre les 104 textes de Gortyne par rapport aux autres cités du recueil est remarquable, et ne saurait s'expliquer par le hasard d'après G.-P., qui préfèrent l'hypothèse (hautement spéculative) d'une « fierté civique » (*civic pride*) des Gortyniens vis-à-vis de leurs normes (132). G.-P. ne donnent qu'un seul texte de Phaistos, mais mentionnent l'existence de 4 fragments inédits qui pourraient aussi contenir des « lois » de cette cité (498). À juste titre, G.-P. n'essaient pas de faire la différence entre les types des textes, la séparation entre « décret » et « loi » n'étant pas nette à l'époque archaïque. Certains sont pour G.-P. des « accords » ou des « traités » (G80, Da1), il y a aussi un « calendrier rituel » (G3) et G64 est considéré comme un « décret ». Le riche commentaire philologique qui accompagne les textes et leurs traductions, ainsi que les explications du vocabulaire, s'adresse aux spécialistes des institutions et du droit grecs d'époque archaïque et classique, mais rendra également un service inestimable à tous ceux qui s'intéressent aux différents aspects de l'épigraphie crétoise de cette période. L'approche de G.-P., que certains jugeront trop prudente, est basée sur une méthode d'analyse rigoureuse qui convient à des textes souvent fragmentaires contenant des *hapax* ou des mots peu fréquents dont le sens nous échappe : p. ex., G.-P. ont raison de se méfier (p. 492) des diverses interprétations du terme ἀπόκοσμος (Lyktos1 A.5), car il est douteux qu'un *kosmos* « sorti de charge » ou « désigné », prétendu sens du mot, ait eu la capacité d'imposer des amendes aux citoyens au même titre que le magistrat en fonction. Le corpus est précédé d'une étude synthétique qui aborde, entre autres, l'origine et le développement des systèmes légaux de l'île, dans laquelle G.-P. offrent des arguments très solides contre l'hypothèse d'une « unité » dans l'activité législative des différentes cités crétoises (139-141). Cette partie du volume contient aussi une excellente introduction à la vie institutionnelle (au sens large) de la Crète archaïque (55-129).

428. P. Louvier, Ph. Monbrun, A. Pierrot (ed.), *Afti inè i Kriti ! Identités, altérités et figures crétoises. Actes du colloque international et pluridisciplinaire organisé par l'EA 4424 (C.R.I.S.E.S.) à l'Université Paul-Valéry Montpellier (16, 17 et 18 octobre 2013)*, Bordeaux, 2015, 319 p. Concernant l'épigraphie quatre travaux. – M. Bile, « La situation linguistique de la Crète ancienne », 139-150. – P. Brulé, « Des pirates, oui, et des naufrageurs aussi ! », 59-72, revient sur deux cas témoignant du droit d'épave dans l'île à l'époque hellénistique : a) la clause sur la dîme du pillage des naufrages allouée à Apollon Pythien à Gortyne dans l'accord entre cette cité et Caudos (*IC IV*, 184, A 18-19, cf. A. Chaniotis, *Verträge* n° 69 ; dans le texte de B. corriger l'accentuation en ἐς τὰν χω[ρὰν] au lieu de ἐς τὰν χω[ρᾶν] pour concilier texte et traduction) ; b) la clause sur la possession des biens d'un navire de guerre échoué entre Lato et Olonte et qui revient à Olonte dans la décision arbitrale de Cnossos sur la réglementation frontalière entre les deux cités (A. Chaniotis, *Verträge, Testimonia* a, p. 327, l. 4-9). – F. Chevrollier, « Épigraphie et identité. Autour de quelques lieux de mémoire dans la Crète d'époque romaine », 219-230, soutient que le « Code de Gortyne », l'hymne du *Mégistos Kouros* (*IC II*, ii 2 ; cf. n° 436) et la liste des *Etéanoridai* d'Hiérapytna (*IC II*, iii 8) servaient en tant qu'objets et textes à préserver l'identité crétoise à l'époque romaine. – P. Kossmann, « Les relations entre les Lagides et les cités crétoises », 202-218, analyse dans les sources (surtout épigraphiques) les différentes phases, ainsi que les motivations politiques et stratégiques, des relations des Ptolémées avec les *poleis* de l'île depuis le début du III<sup>e</sup> a.C. jusqu'à la mort de Ptolémée VI K. s'interroge particulièrement sur le statut politique des fondations royales (Arsinoé Rhythimna et Arsinoé de Lyktos), aussi bien que d'Itanos et de Gortyne pendant cette période.

429. Décrets des cités crétoises à Mylasa : n° 496.

430. *Tarrha*. – A. Kouremenos, in J. E. Francis, A. Kouremenos (ed.), *Roman Crete. New Perspectives*, Oxford, 2016, 43-57 : « The double axe (λάβρος) in Roman Crete and beyond: the iconography of a multi-faceted symbol », analyse aux p. 53-55 la représentation de cet objet sur deux stèles funéraires inscrites, *IC II*, xxix 1 et 5.

431. *Aptéra*. – A. Martínez Fernández, *Myrtia* 31 (2016), 269-290 : « Nuevos epitafios de la necrópolis occidental de Aptera ». Trois inscriptions funéraires fragmentaires d'époque hellénistique. Longue discussion (275-279) à propos de Κόσιλλος, patronyme des deux frères dans n° 1, qui ne semble attesté qu'en Crète occidentale (Élyros), et qui, selon M. F., reposerait sur un radical κοσ(σ)- apparenté soit à κόσσυφος / κόττυφος « merle », soit à κοσύμβη « manteau à frange », rapprochement qui me semble peu probable (on s'attendrait plutôt à \*Κόσ(σ)υ-λλος ou \*Κοσ(σ)ύ-λος). Quant à la 2<sup>e</sup> hypothèse, M. F. ne rappelle pas que dans le règlement sacré de Gortyne *IC IV*, 145, il faut très probablement lire κοσβ[ᾶ]ταν, « [sacerdote] vestito di pelle » (G. Manganaro, in *Antichità cretesi. Studi in onore di Doro Levi*, 1973, II, 58), forme qui, malgré la différence morphologique, est depuis la première édition rapprochée de la glose κοσ<ύ>βατοι (ms. κόσβατοι)· οἱ ἐπὶ θυσῶν τεταγμένοι (Hsch., κ 3779 Latte). Dans ses réflexions sur la 1<sup>re</sup> hypothèse (où la consonne simple ferait aussi difficulté), M. F. augmente inutilement le dossier avec des noms « indigènes » comme Κοσ(σ)ους (cf. L. Zgusta, *Personennamen nördlich. Schwarzmeeerküste*, 108-110) ou comme les latins Κοσσίνιος ou Κοσσούτιος

(« compuesto » ?!), qui n'ont rien à voir avec les formes Κόσ(σ)ων, Κόσσοσ, Κόσσας (ou Κοσσᾶς), pour lesquelles un lien avec le composé fictif Κοσσο-τράπεζος a été proposé (voir Zgusta, *loc. cit.* ; cf. peut-être κόσσος « gifle »).

432. V. Niniou-Kindeli, Ch. Nikos, in *Roman Crete* (n° 430), 127-153 : « The Roman theatre at Aptera », mentionnent (149) Στω[---] sur une lampe, signature qui ne semble pas attestée jusqu'ici en Crète dans ce type d'objets.

433. *Lappa*. – A. Martínez Fernández (n° 431), p. 279, considère à tort que Κόσιλλος d'Aptéra confirmerait la vieille lecture Κοσσύλω (gén.) d'A. Maiuri sur des monnaies hellénistiques de Lappa, au lieu du nominatif Σύλωκος (voir O. Masson, *OGS* I-II, 71), forme qui est pourtant confirmée par l'abréviation ΣΥΛΩ du nom du même magistrat (*SNG Cop. Aeg. Isl.* 481).

434. *Eleutherna*. – F. Chevrollier (n° 435), 20, mentionne l'építaphe (III<sup>e</sup> a.C.) Ζωίλος Κρής Ἐλευθερναῖος trouvée à Apollonia en Cyrénaïque, inédite jusqu'ici et publiée maintenant par C. Dobias-Lalou dans *IGCyrr* (<http://igcyrr.unibo.it/igcyrr133000>).

435. *Gortyne*. – F. Chevrollier, in *Roman Crete* (n° 430), 11-26 : « From Cyrene to Gortyn », retrace l'histoire des relations de ces deux régions, en particulier à l'époque romaine. À côté des sources archéologiques et numismatiques, Ch. étudie aussi les 8 ou 9 mentions de citoyens cyrénéens dans plusieurs inscriptions gortyniennes, ainsi que dans un document d'Aptéra.

436. *Sanctuaire de Zeus Diktaïos* (lieu-dit *Roussolakos*, près de *Palaikastro*). – A. Martínez Fernández, in J. A. López Férez et al. (ed.), *Πολυπραγμοσύνη. Homenaje al profesor A. Martínez Díez*, Madrid, 2016, 437-448 : « Lectura y análisis epigráfico de la inscripción de Palecastro con el Himno a Zeus ». Quelques choix éditoriaux de M. F. s'écartent des éditions précédentes pour le fameux hymne au Μέγιστος Κοῦρος IC II, iii, 2 : οὐερκῆ l. 4 de la face A (ἐδερκῆ B), ἐ<v>ς toujours dans l'épode au lieu de ἐς (face A) ou εἰς (face B) (première syllabe d'un choriambique). Or, ni <ου> pour <ευ> ni ἐνς ne se trouvent jamais dans les documents hellénistiques en prose d'Itanos ou de Praïsos (seul le premier trait apparaît à Hiérapytna), cités qui se sont disputé le contrôle de ce sanctuaire frontalier. M. F. préfère aussi μολπάν de la face B au lieu du datif (écrit μολπᾶ sur A). Notons que de meilleures photos accompagnent l'édition de Y. Tzifopoulos, *Paradise earned. The bacchic-orphic gold lamellae of Crete*, 2010, 35-40, n° 16, édition ignorée de M. F. – L'hymne a été aussi récemment étudié et traduit par P. Brulé in R. Bouchon, P. Brilllet-Dubois, N. Le Meur-Weissman (ed.), *Hymnes de la Grèce antique. Approches littéraires et historiques*, Lyon, 2012, 253-268 : « Maître du *ganos*, le Zeus de *Palaikastro* est un Zeus comme les autres ». Cf. n° 428.

#### ASIE MINEURE

(Patrice Hamon, Denis Rousset)

437. **Généralités**. – P. Herrmann, *Kleinasien im Spiegel epigraphischer Zeugnisse. Ausgewählte kleine Schriften* (ed. W. Blümel), Berlin, 2016, XIV-718 p. W. Blümel a pris l'heureuse initiative de réunir en un fort volume la plupart des articles que P. Herrmann (1927-2002) a consacrés aux inscriptions d'Asie Mineure. Ces 59 contributions se concentrent sur les régions de prédilection de l'auteur que sont le pays lydien, ses cités et ses villages, et l'Ionie, en particulier

Milet. Elles touchent à des questions très variées de géographie historique et d'histoire politique, institutionnelle et sociale, depuis l'époque classique jusqu'à l'époque impériale. Le chap. 38 est un article inédit, *infra* n° 477. Le travail d'édition, rigoureux et soigné, comprend une mise à jour des références épigraphiques et plusieurs *indices* utiles (sources, lieux, mots grecs), ainsi qu'une liste complète des publications de P. Herrmann. Ces *opera minora*, qui donnent la mesure de l'œuvre du savant hambourgeois, l'un des meilleurs historiens de l'Asie Mineure, sont destinés à devenir un classique. (P.H.)

438. Titres et inscriptions honorifiques en Asie Mineure n° 58. Finances dans l'Asie Mineure hellénistique n° 65.

439. B. Takmer, E. N. Akdoğu Arca, N. Gökalp Özdil (ed.), *Vir Doctus Anatolicus. Studies in Memory of Sencer Şahin*, İstanbul, 2016, XXXII-923 p. (*Philia Suppl.*, 1), réunissent dans un volume en mémoire de S. Şahin (1939-2014) quatre-vingt cinq contributions, parmi lesquelles l'épigraphie a la part du lion et les nouveautés sont nombreuses. La plupart d'entre elles sont analysées ci-après. Le volume contient p. XV-XXIV une bibliographie de S. Şahin.

440. M.-P. de Hoz, J. P. Sánchez Hernández, C. Molina Valero (ed.), *Between Tarhuntas and Zeus Polieus. Cultural Crossroads in the Temples and Cults of Graeco-Roman Anatolia*, Leuven, 2016, 255 p., rassemblent des contributions plus ou moins neuves, mêlant archéologie et épigraphie, consacrées aux sanctuaires d'Asie Mineure. Mises au point sur les dieux-fleuves (R. Parker, 1-13), le Letéon de Xanthos à l'époque achéménide (C. Molina Valero, 15-45), les cultes d'Artémis et de Korè à Sardes (M. Paz de Hoz, 185-224), de la Mère Plastènè/Sipylènè à Magnésie du Sipyle et à Smyrne (J. P. Sánchez Hernández, 225-245), de Sinuri près de Mylasa (Chr. Williamson, 75-99), de Mèn Askaenos à Antioche de Pisidie (A. Blanco-Pérez, 117-150), de Ma à Comana du Pont (L. Ballesteros-Pastor, 47-73), de Zeus Keraunios à Uzunoglan/Anazarbe (M. H. Sayar, 101-116). Voir *infra* n°s 482 et 483. (P.H.)

441. E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016), 224-239 : « Inscriptions gréco-romaines d'Anatolie, V », font connaître un lot disparate d'inscriptions glanées dans les musées de Turquie ; indications de provenance approximatives ; de multiples erreurs de lecture et de restitution sont corrigées par G. Petzl, *ZPE* 202 (2017), 163-166 : « Epigraphische Randnotizen (II) » et par Ch. Kritzas, *Grammateion* 6 (2017), 5-10 : « Παρατηρήσεις σε επιγραφές της Μικράς Ασίας ». Voir n°s 134, 453, 464, 468, 495, 498, 556, 559.

442. E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016), 103-116 : « Inscriptions et monuments funéraires gréco-romains d'Anatolie occidentale », font connaître des épitaphes de toutes les régions de Turquie, saisies par la justice. Mêmes imperfections de méthode que dans l'article précédent. Il est inutile de republier des inscriptions revues quand l'apport est négligeable. Voir *infra* n°s 447, 452, 464, 468, 489, 543, 544, 557. (P.H.)

443. Citoyens romains en Asie Mineure n° 113. Les *Aurelii* en Pamphylie, en Bithynie et en Lydie n°s 114, 115.

444. **Mysie et Troade. Région des Détroits.** – M. Sève, in M. Dana, Fr. Prêteux (ed.), *Identité régionale, identités civiques autour des Détroits des Dardanelles et du Bosphore (v<sup>e</sup> siècle av. J.-C. – II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, *DHA Suppl.* 15 (2016), 109-130 : « Autour de la question des stèles funéraires dans la région des Détroits », s'interroge sur un type d'objet caractéristique de la Propontide : les stèles funéraires de format allongé en hauteur, souvent ornées de

plusieurs registres, que l'on trouve à Milétoupolis, Kios et Nicée, ainsi que, plus sporadiquement, du côté européen. Voir deux nouveaux exemples à Milétoupolis et à Kios, *infra* n<sup>os</sup> 452, 543 (P.H.)

445. *Cyzique*. – D. Dana, in *Identité régionale* (n<sup>o</sup> 444), 47-68 : « Onomastique indigène à Byzance et Cyzique », réfléchit, à travers les noms, à la structure sociale de deux cités coloniales adossées à un *hinterland* indigène. À Byzance (cf. O. Masson, *OGS* III, 206-213), D. recense environ 25 noms thraces et bithyniens (dont Λαλα et Τιτθα qu'il attribue, *pace* L. Robert, au stock des *Lallnamen* bithyniens, comme aussi Εια/Ια) ; les noms hybrides Βενδίδωρος/Μενδίδωρος (d'où vient l'hypocoristique Μενδᾶς) et Δηλόπιτιχος « témoignent du processus d'interculturalité entre les Grecs de Byzance et les populations voisines ». À Cyzique sont attestés des noms thraces (D. rappelle l'existence d'une Θρακία κόμη, qui pourrait tirer son origine d'une colonie militaire hellénistique : *JHS* 24 [1904], 21-22, n<sup>o</sup> 4), mais aussi phrygiens et épichoriques (sans doute mysiens). Attentif à la chronologie, D. rejette les analyses tranchées : « obsession d'un purisme grec, refusant le mélange "corrupteur", ou bien surévaluation des indigènes, au prix d'exagérations et d'inexactitudes ». (P.H.)

446. *Taxe à Cyzique n<sup>o</sup> 27. Poids à Cyzique n<sup>o</sup> 161.*

447. *Daskyleion (territoire de Cyzique)*. – G. Ünver, *Cedrus* 4 (2016), 299-302 : « New Inscriptions from Ergili and its Environs », publie une dédicace hellénistique à Asclépios trouvée à Ergili (n<sup>o</sup> 1, phot.) ; il n'y a aucune raison de penser, *pace* Ü., qu'elle vient de Poimanènon, à environ 10 km au S., où le culte civique d'Asclépios est connu ; la stèle provient plutôt, comme *SEG* 26, 1335, d'un sanctuaire du territoire de Cyzique. – À Kızıksa, un peu à l'O. d'Ergili, a été trouvée une base de statue d'empereur (n<sup>o</sup> 2), réduite à la formule ὑπὲρ ὑγιει[ας] κὲ νεϊκης κὲ [α]ῶνίου δ[ια]μονῆς + *vac.* – De Darica, un peu plus loin au S.-O. provient l'épithaphe publiée par E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n<sup>o</sup> 442), p. 113-114, n<sup>o</sup> 13 : Μίκκη Διονυσίου (« 1<sup>er</sup>-2<sup>e</sup> s. ap. J.-C. » : datation sans doute trop tardive). (P.H.)

448. *Mysie septentrionale et Bithynie occidentale*. – S. Aybek, B. Dreyer (ed.), *Der Archäologische Survey von Apollonia am Rhyndakos beim Uluabat-See und der Umgebung Mysiens in der Nordwest-Türkei 2006-2010*, Berlin, 2016, 114 p., donne le compte rendu d'une prospection menée à Apollonia du Rhyndakos et dans 27 autres localités de la région alentour, essentiellement au Sud, à l'Est et au Nord jusqu'à la région de Daskyleion sur Mer et Bryllion-Trigleia (deux cartes assez médiocres). Le volume est essentiellement constitué d'un catalogue des sites, où sont entre autres mentionnées ou présentées des inscriptions publiées ou inédites, et d'un catalogue de blocs accompagné de planches, où l'on retrouve la transcription et la photographie de certains des mêmes blocs inscrits. Voir les deux n<sup>os</sup> suivants (D.R.)

449. *Daskyleion sur Mer*. Dans la publication de leur prospection (n<sup>o</sup> 448), S. Aybek, B. Dreyer éditent p. 49-51, 81-82 et photogr. pl. 24 une stèle fragmentaire vue dans les environs d'Esence près du site de Daskyleion sur Mer, qu'ils datent d'après l'écriture du n<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. p.C. Le 1<sup>er</sup> s. p.C. serait également possible. On lit le début d'un décret, ainsi édité : ἐπι ἱερομνάμονος Ὀλυμπιόδωρου τοῦ Πρώτιος, Καρνείου, ἔδοξε τοῖς ἐνχωριοῖς· ἐπειδὴ ὁ στραταγὸς ὁ ἐπὶ Καίσαρος Ἀρτεμῆς Σελιβαντίου ἀναστραφεῖς ἐν ἅπασιν τοῖς κατὰ τὰν ἀρχὰν ὀρθῶς καὶ δίκαιως καὶ [δι]αλεγείσιν ταῖς παρακειμέναις πό[λεσιν] ἀρμοζόντως τῇ ἀρχῇ διέ[νευ]με τὸ δίκαιον καὶ δεδομέναισι ταῖς ν[ο]μ[ο]ν

ἐν τε ταῖς κρίσεσιν ἐννό[μοις ἄξ]ιον ἑαυτὸν παρείχετο [καὶ .. τὰ κ]αταλε-  
 λυμένα ἀπὸ πλείστων ἐτῶν π[ά]τρια ἱερὰ τῶν δαμα[- - -]σθαι πλείσταν τε  
 β[?] [- -]α καὶ ἐπιμελεῖσθαι [- -] τοῦ ναοῦ [- -] τὰς φυλα[κὰς? - -] ἀνα[- -]  
 ατα. Le texte même appelle plusieurs remarques : – aux l. 9-10, ce qui est édité  
 paraît impossible en raison du non respect de la coupe syllabique et de la correc-  
 tion proposée : n'est-ce pas plutôt καὶ διδόμεν καὶ [5 l.]υν, ces deux lettres  
 terminant peut-être un 2<sup>e</sup> verbe à l'infinifitif coordonné au premier, ayant pour  
 objet commun τὸ δίκαιον ? [Τὰ κ]αταλελυμένα ἀπὸ πλείστων ἐτῶν π[ά]τρια  
 ἱερὰ n'est assurément pas « die angestammten Opfertiere, die in den meisten  
 Jahren getötet werden » ; ne s'agit-il pas ici de la restauration d'un culte ou de  
 sanctuaires, liés à Déméter ? – On remarque que l'*honorandus*, qui fut en charge  
 sous un éponyme précédent, à savoir un empereur simplement nommé Καῖσαρ,  
 porte le nom Σελινάντιος, nouveau : est-il lié à un culte d'Apollon suivant les  
 traditions mégariennes (cf. A. Robu, *Mégare...* [2014], 166-168) ? La langue  
 même du texte, le *hiéromnamôn*, le mois Καρνεῖος (cf. Th. Russell, *Byzantium  
 and the Bosphorus* [2017], 176), le *stratagos*, tout pointé vers Byzance. Par  
 conséquent, cette inscription, si elle provient bien d'Esence, montre que Dasky-  
 leion sur Mer était en fait toujours rattachée à Byzance sans doute vers le début  
 de l'Empire : cela amène à nuancer la chronologie avancée sur cette question  
 par Th. Corsten, *EA* 12 (1988), 68. Il est remarquable que le décret soit pris  
 par les ἐνχῶριοι. Il doit s'agir de la communauté locale, dont, selon les éd.,  
 les litiges les opposant peut-être aux cités voisines furent résolus par l'un des  
 stratèges de Byzance, s'occupant particulièrement de cette possession outre-  
 Propontide. Voir l'étude de la géographie politique de la région accompagnant le  
 commentaire de ce texte dans *Annuaire EPHE IV<sup>e</sup> section 2017-2018*, à paraître.  
 (D.R.)

450. *Apollonia du Rhyndakos*. – Dans la publication de la prospection n° 448,  
 figurent des inscriptions de Gölyazı, site de la ville antique d'Apollonia. Outre  
 des textes déjà publiés (voir notamment *Bull.* 2011, 494), signalons que quatre  
 inscriptions présentées comme nouvelles (p. 26, 33 et 34) sont également en  
 cette même année 2016 publiées plus complètement ou exactement, soit par  
 F. Battistoni, soit par H. Uzunoğlu (cf. n° suivant), soit par les deux simultanément,  
 chacune de ces trois publications ignorant apparemment les deux autres.  
 Effet déplorable de la concurrence entre les *virī doctī* !

451. F. Battistoni, *ZPE* 200 (2016), 277-281 : « Two New Inscriptions from  
 Apollonia on the Rhyndakos », publie un fragment de sarcophage (n° 1, phot.,  
 1<sup>re</sup>-1<sup>re</sup> s. p.C.), édifié par Λούκιος Σαύφ[ι]ος (le *cognomen* est perdu) pour lui-  
 même et sa femme Κύντια Ἀπολλωνίδι[ς?]. La pierre, mutilée à dr., a été trou-  
 vée à Çatalağıl, à 5 km de la ville antique. De là provient également la plaque  
*SEG* 40, 1121 (phot.), mutilée à g. B. souligne les similitudes matérielles et  
 paléographiques entre les deux fragments, effectivement frappantes, mais estime  
 qu'il s'agit de deux inscriptions différentes (la partie inférieure non gravée n'est  
 pas de même hauteur). B. rappelle qu'on connaît probablement un ascendant de  
 L. Saufius en la personne du grand-prêtre et gymnasiarque G. Saufius Macer  
 (*IGR* IV 1676 [40/41 p.C.]). – N° 2 (à Abulyont-Gölyazı) : dédicace mutilée  
 d'une statue d'Héra σὺν πάσῃ τῇ ὑποσκευῇ (« with the entire substructure »),  
 consacrée par P. Marcius Firmianus, prêtre de Zeus, à [Α]δρ[ιαν]ῶ Δ[ι]ῖ Σωτήρι  
 Ὀλυμπι[σ]τῶ καὶ [Ἡ]ρα Σεβαστῆ Σαβείνῃ [καὶ τῇ] πατρίδι. L'inscription est  
 publiée indépendamment par H. Uzunoğlu, in *Vir doctus ...* (n° 439), 882-890 :

« Neue Inschriften aus Apollonia ad Rhyndacum », n° 2, qui préfère restituer καὶ [Νέα Ἱερὰ Σεβασ]τῆ Σαβείνῃ. Firmianus fut prêtre la 209<sup>e</sup> année (τῷ θεῷ ἔται) de l'ère de Sylla, soit en 124/5 p.C. Or Hadrien n'adopta le titre Ὀλύμπιος qu'en 129 : B. suppose que la statue fut consacrée quelques années après la prêtrise ; U. suggère de son côté que le lapicide a gravé θεῷ pour θισῷ, c'est-à-dire que la prêtrise daterait de 134/5. U. publie en outre un sarcophage (n° 1) daté de 189/190 (274<sup>e</sup> année). (P.H.).

452. *Milétoupolis*. – E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), 114-115, n° 14, font connaître une belle stèle funéraire à registres, d'époque hellénistique (phot.), trouvée à Karacabey : Χαρμίδου τοῦ Διονυσιοδώρου. (P.H.).

453. *Susurluk*. – E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 232-234, publient, sans bien en comprendre le texte, deux autels funéraires des environs de Susurluk, entre Pomainenon et Hadrianouthèrai. N° 8 : les éd. transcrivent Σῆμα Αἰθου Λεύκου ὁ χαράξας τοῦ τε ἀνέθηκε Χαρμίδης Θεοῦδᾶ παιδὶ θανόντι νέῳ et traduisent « Monument funéraire de Aithon fils de Leukos ; Charmidès fils de Theudas a consacré l'enclos à l'enfant mort jeune » ; la consultation du *LGPN* suffit à constater que les noms \*Αἶθος, \*Αἶθων et \*Λευκός n'existent pas ; il faut lire (même remarques chez Petzl et Kritzas) : Σῆμα λίθου λευκοῖο χαράξας τοῦτ' ἀνέθηκε Χαρμίδης Θεοῦδᾶ παιδὶ θανόντι νέῳ (distique élégiaque). À la fin est indiquée la date : ἔ(τους) σα'. Les éd. comprennent qu'il s'agit de la 71<sup>e</sup> année de l'ère syllanienne (= 14 a.C.), mais le style de l'écriture est clairement plus tardif (lettres lunaires), si bien que Petzl préfère à juste titre une ère locale hadrienne commençant entre 130/1 et 134/5, soit une date entre 200/1 et 204/5 p.C. – N° 9 (an 310 = 225 p.C. ; ligatures) : Ἀδρ(ήλιος) Διογένης ἰ Ἐπαφροδείτῳ ἰ τῷ τέκνῳ τὴν ἰ ὑστάτην ἔτευξεν μετὰ λύπης (ed. : ΕΤΕΥΤΕΝ μετὰ αὐτῆς) ἰ χάριν (« a fait confectionner, avec chagrin, cet ultime présent »), κὲ Μαικιανῆ (Petzl et Kritzas ; ed. Μαρκιανῆ) ἰ τῆ συμβίῳ τῆ σὺλφορονι, φιλάνδρῳ, ἰ φιλοτέκνῳ, κὲ ἑλαυτῷ (ed. κει αὐτῷ). (P.H.).

454. Inscription *I. Ilion* 125 (à Çanakkale, peut-être d'Ilion même) honorant Pergamos n° 29.

455. *Alexandrie de Troade*. – J.-Y. Strasser, *Hermes* 144 (2016), 352-373 : « Hadrien et le calendrier des concours (SEG, 56, 1359, II) », donne une nouvelle étude de la 2<sup>e</sup> lettre d'Hadrien aux technites dionysiaques (cf. *Bull.* 2012, 503-505). Procédant à un commentaire littéral, voire littéraire de la lettre, S. montre qu'Hadrien, loin de modifier en tous points le calendrier des concours, tantôt s'est contenté d'entériner des dates de célébration reçues pour certains concours, tantôt a modifié des dates de façon soit à insérer des concours qu'il avait lui-même fait créer, soit à éviter des conflits entre cités organisatrices. Il a considérablement avantagé sa cité favorite, Athènes. S. modifie le texte établi pour des passages difficiles des l. 74-81 et montre d'autre part que plusieurs dates du circuit d'ensemble des concours se comprennent mieux dans le calendrier lunaire des cités de l'Orient grec, notamment celui d'Athènes, que dans le calendrier solaire julien. (D.R.)

455bis. Statue du sophiste L. Flavius Stlaccius (*Bull.* 2012, 354) : cf. n° 488.

456. *Smintheion*. – T. Özhan in A. C. Özgünel (ed.) *Smintheion* (n° 118), 107-123 : « New Inscriptions from Smintheion: Dedications, Epitaphs, and Fragments », publie six bases ou autels dédiés à Apollon Smintheus (phot. ; 1<sup>er</sup> s. p.C. ?) : le n° 1 est offert au dieu et à la φορτηγῶν Ὀμονοία, la concorde des portefaix réunis en association ; les n°s 3 et 4 sont adressés respectivement à

τῶ θεῷ και τοῖς φίλοις et ὑπὲρ τῶν φίλων ; le n° 2 est offert par un esclave public (δημόσιος) ; pour le n° 5 voir *supra* n° 118. S'y ajoutent quatre épitaphes d'époque impériale (n°s 6-8 : relever l'épithète εὐσεβῆς pour un défunt) et proto-byzantine (n° 9, un prêtre). Plusieurs individus portent des noms romains (Α. Φάβιος Σεκουῶδος, Γάϊος Βάριος Ῥοῦφος). (P.H.)

457. *Assos*. – N. Arslan, in N. Arslan, E.-M. Mohr, Kf. Rheidt (ed.), *Assos. Neue Forschungsergebnisse zur Baugeschichte und Archäologie der südlichen Troas*, Bonn, 2016, (*Asia Minor Studien*, 78), 85-106 : « Neue Forschungen zur Agora von Assos », signale la découverte d'un bloc inscrit appartenant à la même architrave que *I. Assos* 6b (dessin). On trouve déjà une phot. et une transcription chez N. Arslan, K. Eren, in L. Cavalier et al. (ed.), *Basiliques et agoras de Grèce et d'Asie Mineure*, Bordeaux, 2012, 273-303 : « L'agora d'Assos », part. 281. Le raccord permet d'identifier le bâtiment consacré et les dédicataires. A la l. 1 : Λαδάμᾱ ΙΣΠΙΑ[- - - -]ειος και ἁ γυ[νῶ - -]μμεια ; il faut corriger en Λαδάμα{ι}ς (la phot. donne l'impression que l'*iota* parasite appartient à une inscription antérieure, martelée) Πλ[- ca 8 l. -]ειος (adjectif patronymique). À la l. 2 : τὸ βολλευτή[ριον ἀνέθ]ηκαν θεοῖσι [πάντεσσι?] (comparer, à Kymè, *infra* n° 463). La gravure doit se situer vers la fin du IV<sup>e</sup> s. a.C. (comparer *I. Assos* 3). C'est du *bouleutèrion* que proviennent les deux bases d'époque impériale signalées *Bull.* 2012, 355. (P.H.)

458. *Éolide*. – I. Savalli-Lestrade (ed.), *L'Éolide dans l'ombre de Pergame*, Lyon, 2016, 319 p. (*Topoi Suppl.*, 14), réunit une dizaine d'études consacrées aux cités de l'Éolide classique et hellénistique. En introduction, 7-26 : « L'Éolide comme espace régional et construction culturelle », S.-L. propose un panorama des connaissances et des recherches en cours sur la géographie historique de la région et sur les relations entre cités (existence discutée d'un *koinon*, absorption de petites cités par des grandes [cf. *infra* n° 461], isopolities, juges, etc.). Ses réflexions sont prolongées par la stimulante conclusion de Chr. Schuler, *ibid.*, 303-319 : « Die Aiolis in regionalgeschichtlicher Perspektive: Zugänge und Schwierigkeiten », qui insiste sur l'insaisissable unité de cette « région » éolienne, à la fois construite et vécue par ses habitants. Bilans historiques et archéologiques sur Teuthrania (A. Grüner), Atarnée (A. Matthaei) et Élaia (L. Meier). – Sur la même région, on peut aussi consulter M. Heinle, *Eine historische Landeskunde der Aiolis*, 2015, 276 p. (*Byzas*, 20), qui n'utilise les inscriptions que de façon marginale. (P.H.)

459. Vingt-cinq ans après son *Dialecte éolien d'Asie* (1990), R. Hodot, in *L'Éolide* (n° 458), 29-41 : « Dialecte, *koinè*, latin... État des lieux », revient brièvement sur l'histoire de ce qu'il préfère aujourd'hui appeler le « dialecte lesbien ». Exemples à l'appui, il illustre le recul progressif de celui-ci face à la *koinè* à partir du IV<sup>e</sup> s. Dans deux décrets de Kymè pour Archippè au III<sup>e</sup> s. (*SEG* 33, 1035 et 1037), le choix du dialecte « prend la fonction honorifique et décorative qui va être désormais la sienne » et que l'on observe clairement à l'époque impériale, p. ex. à Kymè et à Mytilène. (P.H.)

460. Décret d'une cité éolienne indéterminée (du continent ou de Lesbos) pour le peuple d'Atrax n° 283.

461. *Aigai et Olympos*. – Th. Boulay, *RN* 173 (2016), 95-121 : « Aigai, Zeus Olympios et le territoire de l'Ἀιγαῖς », retrace avec finesse, à partir des inscriptions et des textes littéraires, l'histoire du territoire d'Aigai, qui finit par englober à l'époque hellénistique l'essentiel du massif de l'Aspordènon/Yüntdağ (carte).

L'accroissement se fit grâce à des donations royales (*Bull.* 1960, 340 ; 1968, 446 ; *SEG* 49, 1746) et probablement par l'absorption de petites cités environnantes. L'une de celles-ci, Olympos, à quelques km au N.-E. (Yüntdağyenice, au pied du Kaplandag), a fait l'objet d'une belle étude de L. Robert (*Hellenica* X [1955], 178-187) : la cité est connue par son monnayage et par un accord conclu avec Aigai au début du III<sup>e</sup> s. a.C. (Keil-Premmerstein, *Erste Reise*, n° 203 ; cf. *Bull.* 1967, 490, et Chr. Chandezon, *L'élevage en Grèce*, 2003, n° 51). Or B. relève que, sur les tétradrachmes aigéens à types civiques frappés au II<sup>e</sup> s., figurent au droit Apollon Chrèstérios, dieu poliade, et au revers un Zeus nu en pied : il propose judicieusement de reconnaître dans ce dernier le dieu des *Olympènoi* ; ce type de revers serait l'indice que la cité fut incluse dans le territoire d'Aigai, peut-être par une sympolitie volontaire, mais inégale, à la charnière entre le III<sup>e</sup> et le II<sup>e</sup> s. (P.H.)

462. *Aigai*. – S. Aybek, Y. Sezgin, in R. von den Hoff, Fr. Queyrel, É. Perrin-Saminadayar (ed.), *Eikones. Portraits en contexte. Recherches nouvelles sur les portraits grecs du V<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> s. av. J.-C.*, Venosa, 2016, 17-43 : « A group of portrait statues from the Bouleuterion of Aigai: a preliminary report », donnent une nouvelle présentation, plus accessible que celle recensée dans *Bull.* 2014, 401, de découvertes effectuées entre 2004 et 2006 : avant tout la base honorifique pour la famille d'Antiphanès fils d'Apollonidas. Les ed. y rattachent également un monument circulaire exhumé en 2015 dans la nécropole (27 n. 32 : mention d'une inscription). (D.R.)

463. *Kymè*. – C. Biagetti, A. Serrano Méndez, in *L'Éolide* (n° 458), 199-228 : « All'ombra di Archippe. A proposito di un'iscrizione monumentale da Cuma eolica », étudient une série de blocs remployés dans un édifice tardif (une porte ?) au flanc de la colline Sud, qui furent découverts en 1981 au même endroit que le second pilier portant les décrets pour Archippe (*Bull.* 1984, 349-352). Ces blocs portent une inscription en lettres de ca 45 cm, datables par le style de la haute époque hellénistique. Ne subsistent que trois fragments ([- -] πολιάταν ΟΙ[- -] ; [- -]ΠΥ[- -] ; [- -]ΛΛ[- -]) : il s'agit vraisemblablement de la dédicace d'un édifice public. Sans certitude, B. et S. M. songent à un premier état du *bouleuterion* (cf. n. 49 : [βο]λλ[ε]υτήριον) vel [Δι] βο]λλ[αία] vel sim. ? ; comparer, à Aigai, C. Schuchhardt, *Altertümer von Aegae*, 34, et *Bull.* 2014, 401 ; à Assos, *supra* n° 457), avant sa réfection aux frais d'Archippe au II<sup>e</sup> s. (P.H.)

464. T. Selçuk, *Olba* 24 (2014), 267-296 : « Kyme ve Larissa'da bulunmuş iki figürlü mezar steli », publie et commente en détail, du point de vue du style, deux stèles représentant des jeunes femmes (fin II<sup>e</sup> s. a.C.). L'une a été trouvée près du cours du Gediz/Hermos, entre Buruncuk (Larisa) et Yanikköy (Neonteichos ?) – une zone qui pourrait avoir été intégrée au territoire kyméen à la basse époque hellénistique. L'entablement porte l'épithète : Φιττώ Δημητρίου (un seul autre exemple du nom Φιττώ est connu, à Colophon). La seconde, exhumée à Kymè même, appartient à Φιλαινίς Ἀξιόχου. Les deux documents sont aussi chez E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), 107, n° 3. – E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 226, n° 2, publient une troisième épithète kyméenne, du III<sup>e</sup> ou II<sup>e</sup> s. a.C. (phot.) : Ἐρμαγόρας Διογένου. – Sur les nécropoles de la ville de Kymè, voir *Bull.* 2016, 413 et R. Pace, in *L'Éolide* (n° 458), 171-197 : « Kyme eolica in età classica ed ellenistica. Uno sguardo attraverso le necropoli ». (P.H.)

465. Décret en l'honneur de M. Alfidius trouvé près d'Élaia n° 29.

466. Mysie. Pergame. – J. Chamero, I. Savalli-Lestrade, in *L'Éolide* (n° 458), 229-284 : « Pergame, cité et capitale dynastique, au miroir de la prosopographie interne et des trouvailles monétaires », brossent un tableau croisé des relations que Pergame entretenait avec l'extérieur entre le IV<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. a.C. S.-L. présente, sous forme de liste et de tableaux, une prosopographie des étrangers présents à Pergame, en distinguant les individus apparaissant en « contexte civique ou culturel » et en « contexte aulique ». Le premier groupe compte 43 étrangers, venus pour la plupart d'Éolide, de Mysie et d'Ionie ; près de la moitié sont des jeunes gens accomplissant l'éphébie au gymnase de Pergame (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. a.C.). Le second groupe compte 50 étrangers venus des mêmes régions, mais aussi de Grèce balkanique et d'Égée, pour servir les Attalides ou simplement entrer en contact avec eux. Ch. confronte ensuite ces données aux quelque 460 bronzes étrangers découverts dans les fouilles, « argent de poche » de *xenoi* résidant ou passant dans la ville-capitale. Ils émanent de 68 cités et reflètent des « déplacements de proximité » (Gambreion, Pitanè, Élaia) ou des voyages plus sporadiques d'athlètes, de pèlerins ou de marchands venus de plus loin. – Les deux approches convergent pour montrer que Pergame devint, à l'époque hellénistique, « une puissance régionale au sein de l'Asie Mineure du nord-ouest, mais non une grande ville cosmopolite ». (P.H.)

467. Rescrit d'Hadrien à Pergame *Greek Constitutions* 84 : n° 399.

468. Ionie. *Musée d'İzmir*. – E. Lafli, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 224-225, n° 1, republié d'après la pierre (phot.) une inscription honorifique (de Smyrne ?) pour un magistrat et notable du II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C., en ignorant qu'elle a déjà été publiée d'après un estampage par G. Petzl, *EA* 32 (2000), 199-200, n° 2 (*SEG* 50, 1194). G. Petzl (n° 441) rappelle l'existence de cette *editio princeps* et corrige les menues erreurs de L. et B. : aux l. 10-12, lire τὸν ἐν π[άσ]ις (L.-B. ἐπὶ EY[- -]) εὖνον παρὶ τὴν ἑαυτοῦ πατρίδα λόγων (L.-B. δόρων) καὶ ἔργων ἔνεκα ; mêmes remarques chez Ch. Kritzas (n° 441). La pierre pourrait provenir de la collection de l'École évangélique ; il n'est pas certain que les honneurs émanent de la cité de Smyrne (Petzl). – Épitaphe inédite du même musée : E. Lafli, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), 107, n° 2. (P.H.)

469. Smyrne. – Graffitis à la basilique de l'Agora n° 145.

470. Érythrées. – M. Adak, *Philia* 2 (2016), 177-184 : « Der Läufer Marcus Aurelius Nikomachos aus Erythrai », publie et commente une base de statue découverte à l'O. de la ville, où pourrait se trouver le gymnase. Le Conseil et le Peuple d'Érythrées honorent l'athlète M. Aurelius Nikomachos (I<sup>er</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. p.C. ; phot.), dont les succès à la course furent nombreux, quoique géographiquement limités, semble-t-il, aux provinces d'Asie Mineure : παράδοξον δρομέα, πλειστονεϊκην, ἱερωνεϊκην, τριαστήν (vainqueur dans trois épreuves d'un même concours, un titre rare). Ils lui acquirent le titre de bouleute dans sa cité et celui de citoyen et bouleute à Chios, à Éphèse, à Tralles et dans « beaucoup d'autres cités » (cf. *Bull.* 2016, 37). Suit un palmarès dont la fin a disparu par l'usure de la surface. Il comprend au moins six victoires dans la catégorie des παῖδες (*Koina Asias* de Sardes, *Pythia* de Tralles, *Pythia* d'Hiérapolis de Phrygie, *Koina Bithynias* de Nicomédie, *Aktia* de Périnthe, *Severia* d'Hiérapolis-Kastabala) ; les victoires ultérieures, dans celle des ἀγένειοι et celle des ἄνδρες, sont perdues. – Pour un autre δρομέυς couronné dans des concours sacrés, voir *Bull.* 2016, 457 (Stratonicee). Voir également *infra* n° 492. (P.H.)

471. *Claros*. – C. P. Jones, *JRA* 29 (2016), 932-940 : « The Records of the delegations to the oracle at Claros », donne une présentation de l'histoire et de l'épigraphie de Claros et une analyse détaillée et élogieuse de J.-L. Ferrary, *Les mémoires de délégations du sanctuaire oraculaire de Claros* (*Bull.* 2015, 611). Propositions pour l'interprétation des textes nos 11, 20, 364 et 396. (D.R.)

472. *Éphèse*. – Fr. Kirbihler, *Des Grecs et des Italiens à Éphèse : histoire d'une intégration croisée (133 a.C.-48 p.C.)*, Bordeaux, 2016, 562 p. (*Scripta Antiqua*, 88), publie une synthèse sur la cité d'Éphèse entre la basse époque hellénistique et le début de l'Empire. L'ouvrage est axé sur l'histoire institutionnelle et sociale, suivant un plan à la fois chronologique et thématique. Les chap. 1-3 sont consacrés à la *polis*, son statut et sa place en marge de la province d'Asie (cf. *Bull.* 2011, 497), puis dans la province à partir de 85/84 a.C., et enfin à l'évolution de ses institutions civiques (prérogatives des magistrats et du Conseil : cf. *Bull.* 2011, 155). Les chap. 4-6 s'intéressent à la vie économique et à la présence massive des immigrants italiens (276-345 : tableau des 248 gentilices non-impériaux attestés à Éphèse jusqu'au III<sup>e</sup> s. p.C. compris). Les chap. 7-8 explorent l'« intégration » de ces composantes sociales à travers la mise en place du culte impérial (cf. *Bull.* 2016, 421) et l'étude des milieux dirigeants, qui s'ouvrent aux familles d'origine italienne. (P.H.)

473. H. Taeuber, *JÖAI* 84 (2015) [2016], 301-310 : « Ein Kaiserbrief des Antoninus Pius zu einem bisher unbekanntem Erdbeben in Ephesos », publie une stèle découverte en remploi, composée de trois fragments jointifs et dont la partie inf. manque (excellentes phot.) : 16 lignes sont presque intactes, les 7 suivantes mutilées à g. ou illisibles. Elle porte une lettre d'Antonin le Pieux aux Éphésiens. La formule de salutation est conservée, avec la titulature complète ; on ne lit plus ensuite que le début de la lettre, où l'empereur évoque un séisme désastreux, suivi du retour à la normale : οἰκεῖον ἦν [κ]αὶ ἀρμόττον κοινῇ τε τῷ ἔθνει καὶ ἰδίᾳ ἐκάστη τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ πόλεων ἐπὶ τοῖς συμβάσι τῇ ὑμετέρᾳ πόλει σεισμοῖς καὶ ταραξασιν ὑμᾶς εἰς εὐλάβειαν καὶ δέος περὶ ὑμῶν καταστήναι· ἀκόλουθόν δ' ἐστὶ τούτῳ τοῦ φόβου παρελ[θόντος] ἀκινδύνου καὶ μηδενὸς δυσκό[λου] - - - ἐπι[?]πεσότος ἡσθῆναι διὰ [- - -], « il était convenable et approprié, aussi bien pour la province en général que pour chacune des cités d'Asie en particulier, d'être plongé dans la crainte et l'inquiétude à votre sujet à la suite des séismes (vel secousses sismiques) qui ont touché votre cité et vous ont bouleversés ; maintenant que la peur est passée, que le danger s'est dissipé et que rien de grave n'est survenu [...], il convient de se réjouir » (la fin est perdue). – Le nombre des puissances tribuniciennes figure dans la titulature : ΚΑ vel ΚΔ (pied g. d'une lettre triangulaire) = 2[1] ou 2[4], soit 157/8 ou 160/1 p.C. T. rappelle que des séismes sont attestés sous le règne d'Antonin à Cyzique et en Lycie, mais aussi en Ionie d'après Aristide, « lorsqu'Albus gouvernait l'Asie » (*Or.* XLIX, 38). Le proconsulat de L. Antonius Albus (*PIR*<sup>2</sup> A 810) a généralement été daté vers 146-149 p.C., mais G. Bowersock, *HSCP* 72 (1968), 289-294 (cf. *Bull.* 1968, 171) a suggéré qu'il pourrait se placer en 160/1 p.C. ; T. réexamine le dossier en détail et se prononce prudemment en faveur de cette datation tardive. Si la nouvelle lettre se rapporte bien aux séismes sous Albus évoqués par Aristide, il faut, par voie de conséquence, redater deux autres documents éphésiens qui mentionnent le gouverneur : l'édit sur le port *I. Ephesos* 23 et la dédicace du gymnase de Vedius *I. Ephesos* 438. (P.H.)

474. Édité de Paullus Fabius Persicus à Éphèse n° 66 ; tuiles timbrées à Éphèse n° 131 ; terre cuite n° 142 ; graffiti n° 146 ; poids n° 164 ; inscription vasculaire n° 165. – Sophiste éphésien à Philippes n° 344.

475. *Priène*. – P. Fröhlich, *REA* 118 (2016), 553-571 : « Un nouveau corpus des inscriptions de Priène et la chronologie des décrets de la cité », offre un compte rendu détaillé du corpus de W. Blümel et R. Merkelbach analysé *Bull.* 2015, 617, rendant justice au minutieux travail des éditeurs. Les quelque 90 décrets priéniens y sont dispersés dans des chapitres thématiques : F. en propose une vue d'ensemble dans un tableau chronologique, en écartant, pour la haute époque hellénistique, la datation des ed. en faveur de celle proposée par Ch. Crowther (*Bull.* 1997, 503). En annexe, notes sur l'établissement et la datation de certains textes. – Sur la forme et le contenu des décrets honorifiques, on verra également les remarques de D. Kah, in A. Matthaëi, M. Zimmermann (ed.), *Urbane Strukturen und bürgerliche Identität im Hellenismus*, Heidelberg, 2015, 386-399 : « Soziokultureller Wandel im hellenistischen Priene: Das Zeugnis der Ehrendekrete ». (P.H.)

476. *Milet*. – A. Jones, *ZPE* 198 (2016), 113-127 : « The Miletos Inscription on Calendrical Cycles: IMilet inv. 84 + inv. 1604 », publiée d'après une phot. un fragment de Milet resté inédit (inv. 1604). Il établit par le contenu et l'écriture un rapprochement avec inv. 84 (D. Lehoux, *ZPE* 152 [2005], 137-138, aussi *SEG* 55, 1264 bis F) dont il publie la première phot. (estampage). Combinés (mais sans raccord), les deux fragments révèlent une inscription en colonnes étroites, à la manière d'un papyrus : elle retrace entre autres la création d'un cycle lunisolaire de 19 années par l'astronome Métôn d'Athènes, débutant en 432 a.C. (connu par Diodore), et celle, postérieure, d'un cycle de 76 années (attribuée à Kallippos). J. commente les fragments de façon approfondie et propose d'y voir les vestiges d'un traité sur les calendriers, gravé à Milet à l'occasion d'une réforme qu'il situe entre 109 (année de l'archonte athénien Polykleitos [inv. 84, col. I, l. 8], qui doit clore le dernier cycle « métonique » de 19 ans observé par le rédacteur) et 90 a.C. Le style des lettres s'accorde avec cette datation tardo-hellénistique. (P.H.)

477. Dans le volume *supra* n° 437, est publié à titre posthume un article de P. Herrmann, 491-496 : « Zur römischen Zollstation in Milet », où celui-ci réexamine l'inscription de Milet *CIL* III 447 d'après une copie inédite (fin 1<sup>er</sup>-1<sup>er</sup> s. p.C. ?). La pierre, égarée, portait l'épithaphe bilingue de Felix, régisseur en charge de la perception du *portorium* d'Asie à la station douanière de Milet, par ailleurs esclave de Primio, membre d'une société de publicains : *Felici Primioni<s> XXXX port(uum) Asiae vilic(o) Mil(eti) ser(uo) / Φήλικι Πρεμίου-νος κοιν(ωνῶν) μ' λμίν(ων) Ἀσίας οἰκον(όμφ) Μειλήτ(ω) δούλω. Τυράντιος (= Turan(n)ius) Φήλικι τὸν βωμὸν καὶ τὸ μνημῖον*. H. publie une épithaphe latine inédite du même type : [- - -] (*quadagesima*) *p(ortuum) A(siae) | [- - - Mile]ti sibi et | [- - - et h(eredibus)*. Voir désormais *Milet* VI 2, 563 et 667. (P.H.)

478. *Didymes*. – Compte rendu de travaux au temple d'Apollon (ca 170 a.C.) : cf. n° 129.

479. G. B. D'Alessio, in L. Battezzato, G. B. D'Alessio (ed.), *Κόσμος ἐπέων. Studi offerti a Franco Ferrari, Materiali e discussioni per lo studio dei testi classici* 76 (2016), 197-212 : « Didymaeon Songs (on *SEG* 58.1301, 60.1150) », s'intéresse aux rites musicaux pratiqués dans le sanctuaire d'Apollon *Didymeus*

et revient sur un oracle édité par U. Weber, *MDAI(I)* 58 (2008), 243-260 (III<sup>e</sup> s. p.C.). À une question sur l'autel « des déesses », le dieu répond : χρητεῖσθαι κούρας διδυμήσι (ed. pr. διδυμήσι, « doubles ») μολπαῖς, ὅς καιροῖς (ed. pr. ἀσκαίροις, « danses ») ἐρατοῖς ὦραι τέκον ἄφθιτα τέκνα, Ἐπίδας κτλ., « il convient d'honorer par des chants didyméens les filles que les Heures enfantèrent dans des temps délicieux (?), leurs immortels enfants, les Espoirs ». D'A. rappelle que le culte des Ἐπίδες, fort rare et de création vraisemblablement tardive, est attesté par deux autels à Milet. (P.H.)

480. J.-Y. Strasser, *EA* 49 (2016), 137-155 : « Deux champions d'Anatolie », revient (137-150) sur le héraut et tragédien C. Julius Bassos de Milet (cf. L. Robert, *Études épigraphiques*, 93), dont il situe le début de la carrière vers 120 p.C. L'inscription *I. Didyma* 183, qui honore son fils, doit se placer vers 170-180. S. identifie ce dernier avec un artiste à la fois acteur et citharède – une combinaison fort rare –, mentionné dans un impressionnant palmarès trouvé à Rome (que S. reconstitue à partir de fragments publiés séparément : *IGUR* 261-263) ; il pourrait s'agir de sa sépulture, sur la *Via Appia*. (P.H.)

481. **Lydie.** Épitaphes de Lydie au Musée de Çeşme : voir n° 538.

482. *Territoire de Saïttai.* – H. Malay, C. Tanriver, in *Between Tarhuntas and Zeus Polieus* (n° 440), 170-184 : « The Cult of Apollo Syrmaios and the Village of Parloai near Saïttai, North-Eastern Lydia », ont recueilli à Yardere, à une quinzaine de km au N.-O. d'İcikler (Saïttai), une riche moisson d'inscriptions (phot.). Elles révèlent l'existence de la *katoikia* des *Parloènoi* (M. et T. restituent [ἐκ] Παρλοων dans *TAM V* 1, 184), abritant un sanctuaire d'Apollon Συρμαῖος (épithète nouvelle, tirée d'un toponyme ?). – N° 1 : les *katoikoi* ἐν Παρλοαῖς honorent leur συνκάτοικος Apollonphanès f. d'Apollodotos, en l'an 8 de l'ère syllanienne (= 78/7 a.C.). Il a assumé trois prêtrises : celle d'Apollon Συρμαῖος et, auparavant, celle de Ἡλίο[υ ...] Σωτήρος en l'an 4 (les éd. traduisent « of Helios [... the] Saviour », ce culte étant connu à Philadelphie [*TAM V* 3, 1633]), mais il pourrait s'agir de deux divinités associées : Hélios [(et) e.g. Zeus ?] Sauveur) et enfin celle d'Ἀπόλλωνος Λυκίου en l'an 6 ; relever l'emploi de τάττειν pour « désigner, placer à une charge » (τα[χθ]έντα (...) ἱερέα). Le document est hybride, à la fois inscription honorifique (l. 1-3 : ἐστεφάνωσαν οἱ ἐν Παρλοαῖς κάτοικοι κτλ. – corriger la transcription ἐστεφάνωσαν des éd.) et décret (l. 11-14 : δι' ὃ ἐκρίθη στεφα[νῶσαι αὐτὸν κτλ.]). La phot. montre les lignes de réglage tracées par le lapicide, qui a sauté une ligne sur deux à partir de la l. 4. – N° 2 : inscription honorifique des Παρλοηνοῖ pour Menandros f. d'Agathas, γενόμενον ἱερέῃα τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῶν Καισαρήων, datée de l'an 79 (= 6/5 a.C.). On voit que le vieux culte local d'Apollon fut élargi dès Auguste par l'adjonction du culte impérial, pratiqué aussi bien dans les centres urbains que dans les villages. Dans les attributions du prêtre, les éd. interprètent Καισαρήων comme un neutre (τὰ Καισάρηα, « the temples of Augustus »), mais ne pourrait-il s'agir d'une erreur pour Καισάρων, voire du masculin οἱ Καισάρηοι, équivalent maladroît de οἱ Σεβαστοί ? On trouve en effet le même titre double dans le décret n° 4, adopté sous Tibère (an 103 = 18/19 p.C.), pour Diogenès f. d'Apollodotos (descendant du prêtre n° 1 ?), γενόμεν[ν]ον ἱερέῃ τοῦ Ἀπόλλωνος καὶ τῶν Σεβαστῶν. Sa prêtrise s'inscrit dans une tradition familiale : ἐφ' οἷς μαρτυρεῖσθαι ὀφείλει καὶ ταῖς προγεγονύαις (sic) τῶν ἐδίων προγόνων ἐπιδόσεις, τοῖς τε νῦν εἰδίοις ἀναλώμασιν τὴν τελείαν περὶ πάντων εἰληφέναι παρ' ἡμῶν μαρτυρίαν, « ce pour quoi il faut

qu'un témoignage soit offert pour les donations antérieures de ses ancêtres et que, pour les dépenses que lui-même vient de faire, il reçoive de notre part un plein et entier témoignage (sc. de reconnaissance) ». L'orthographe fautive, due à la prononciation, ne doit pas être corrigée ; les éd. soulignent l'emploi de l'*iota* prothétique dans la formule finale : εἰ(σ)τεφανῶσαι αὐτὸν εἰστεφάνῳ καὶ ἰστηλῆ. — N° 3 : sur une stèle à relief (représentant Apollon à la double hache, sur son cheval), décret de la même communauté pour Thrasôn f. d'Hermippos (an 109 = 24/25 p.C.). Le généreux bienfaiteur fut « agonothète de Tibère César, fils du dieu Auguste » (γενόμενον ἀγωνοθέτην Τιβερίου Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ). — N° 5 : stèle honorifique pour Sôkratês f. de Diogenès (fils du prêtre n° 4 ?), agonothète de Claude (Τιβερίου Κλαυδίου Νέρωνος Γερμανικοῦ Καίσαρος) ; la date exacte (après 41 p.C.) est perdue. — Détail remarquable, deux de ces inscriptions comportent dans leur intitulé la mention du gouverneur d'Asie, en sa qualité de président des assises du *conuentus* de Sardes (auquel est rattachée la cité de Saïttai) : ἐπὶ τῆς δικαιοδοσίας (= *iurisdictio*) τῆς Γαῖου Μάρκιου Κησωρείνου (n° 2, l. 1-2) ; ἐπὶ τῆς δικαιοδοσίας τῆς Ἰσκριβωνίου Λίβωνος (n° 4, l. 4). On plaçait jusqu'ici le proconsulat de C. Marcus Censorinus (*PIR*<sup>2</sup> M 222) en 2/3 p.C. ; il faut le remonter de sept ans (6/5 a.C.). Celui de L. Scribonius Libo (*PIR*<sup>2</sup> S 266) se place en 18/19 p.C. — Sur le culte impérial en Asie à l'époque julio-claudienne, voir *Bull.* 2015, 657 ; sur les *conuentus*, *Bull.* 2014, 460. (P.H.).

483. M. Riel, *ibid.*, 151-169 : « The Cult of Meis Axiottenos in Lydia », offre une mise au point sur le culte de Mên Axiottenos, pour lequel la documentation s'est accrue ces dernières années (cf. P. Herrmann, *supra* n° 437, p. 73-79 [*Bull.* 1978, 434]). Les 76 inscriptions connues (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C.) proviennent presque exclusivement de la Lydie du N.-E. Le dieu y est dénommé, avec des variantes, Μεῖς Οὐράνιος Ἀρτεμιδώρου Ἄξιωττα κατέχων (*SEG* 53, 1344 ; 57, 1158-1159) : il est maître de la *katoikia* d'Axiotta, située sur le territoire de Saïttai (à en croire le monnayage de la cité) et son sanctuaire fut fondé par un particulier. Des fouilles récentes ont permis de le localiser à Mağazadamları, entre Ayazviran (Iaza) et Hamidiye. (P.H.)

484. Iaza (territoire de Kollyda ou de Maionia). — K. Harter-Uibopuu, *Philia* 2 (2016), 63-71 : « Hermogenes und die πρόβατα des Kaikos (TAM V 1, 464) », commente, d'un point de vue juridique, l'inscription de confession TAM V 1, 464 (Petzl, *Beichtinschriften*, 34), trouvée à Ayazviran. Hermogenès était en conflit à propos de bêtes appartenant à un autre. Les éd. précédents ont transcrit : γενόμενος εἰκανοδότης Καϊκου καὶ Τρύφωνος περὶ προβάτων ; H.-U. lit Καϊκου Καϊτρωνος (\*Καιτρων, nom indigène ? — inconnu par ailleurs) ; en principe, l'article τοῦ est attendu avant le patronyme, mais l'erreur n'est pas impossible dans un texte aussi médiocre. Une instance judiciaire se prononça (ἐκρίθη), sur la nature de laquelle H.-U. s'interroge. Elle contraignit Hermogenès à prêter un serment excusatoire ; il s'exécuta, mais fut châtié par la divinité pour parjure (cf. P. Herrmann, *supra* n° 437, p. 110). (P.H.)

485. Thyatire. — H. Malay, M. Riel, in *Vir doctus* ... (n° 439), p. 611-616 : « A Roman Senator "redivivus" and a new Asiarch: Two New Inscriptions from Thyateira and Hierokaisareia », publie une base de statue trouvée au S.-O. d'Akhisar (n° 1, phot.), offerte par la λαμπροτάτη καὶ δια[σ]ημοτάτη [Θυ]ατειρηῶν πόλις à son « patron et bienfaiteur » Domitius Florus. Le personnage n'était connu que par Dion Cassius (*PIR*<sup>2</sup> D 147) ; l'inscription

enseigne qu'il fut préteur sous Élagabal et, au moment de la gravure, légal préteur du proconsul d'Asie. La statue fut érigée par les soins de son ami Tiberius Claudius Stratoneikianos le Jeune, fils d'un notable du même nom (cf. *SEG* 57, 1177, initialement attribué à Julia Gordos, mais qui pourrait provenir du territoire de Thyatire). À la fin, une indication peu courante : [ὁ ἀνδριᾶς ποδῶν ἔξ, δ[ακτύλων [δέ]κα, [ἰσ]ομήκης τῶι ἀνδρι[άντι ἢ βάσις], « la statue mesure 6 pieds 10 pouces (= ca 204 cm), [la base] est de taille égale à la statue ». (P.H.)

486. *Hiérokaisareia*. – H. Malay, M. Riel, *ibid.*, 659-661, n° 2, publie une base copiée à Tiyenli (phot. : II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s. p.C.). La cité (sc. d'Hiérokaisareia) honore l'asiarque Οθαλέριον [- - ]τον, que l'on ne peut identifier. La date est indiquée par le collège d'administrateurs d'un domaine : ἐπι τῶν πε[ρι] Σώτηρον δις διοικη[τῶν] τῆς Μ[εν]εκρατιανῆς οὐσίας. Selon les éd., le domaine de Menekratès, légué à la cité ou acquis par elle, « is probably mentioned because its funds were used to meet the expenses ». Un individu est chargé de la confection : on précise qu'il est de la [φ]υλῆς Ἡ[φαισ]τιάδος – la première tribu que nous connaissions à Hiérokaisareia. (P.H.)

487. *Sardes*. Lettre d'Antiochos III : n° 125.

488. G. Petzl, *ZPE* 200 (2016), 239-246 : « Zu zwei Inschriften aus Sardes », revient sur une inscription d'Alexandrie de Troade honorant le sophiste L. Flavius Stlaccius (*Bull.* 2012, 354 ; *SEG* 61, 1004) et publie une modeste dédicace émanant du même personnage, trouvée à Sardes (n° 1) : Λ. Φλ. Στλάκιος [φιλ]όπατρις σ[ιο]φιστῆς ἀνέθηκεν (phot., II<sup>e</sup> s. p.C.). – N° 2 : republication, avec corrections et phot. d'estampage, de la base *SEG* 36, 1095 (cf. 60, 1303) portant les statues de Κόρος et Εὐποσία (211-212 p.C.). (P.H.)

489. E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), 108, n° 6, font connaître une ostothèque de Sardes (début I<sup>er</sup> s. p.C. ?) : ἐπι στεφανηφόρου Μηνογένης Μηνοφάντου Ἀλέξανδρος (*sic* pour la confusion nominatif/génitif), μηνὸς Ἀπελλαίου τρί[τη], ἐβίωσε Ἀρτεμίδωρος [Δημ]ητρίου Μινᾶς ἐτῶν νγ'. Le formulaire est courant à Sardes : cf. *Sardis* VII, 1, 105-132. Pour la datation, il faut renvoyer à P. Herrmann, *EA* 27 (1996), 57-58 (= n° 437, p. 623-624). (P.H.)

490. *Carie*. *Sympolities* : Recueil des documents et étude n° 104. Sur Mylasa et Olymos, voir aussi n° 499.

491. *Nysa*. – E. N. Akdoğru Arca, *Philia* 2 (2016), 152-162 : « The procurator Domitius Philippus and Nysa ad Maeandrum in the First Half of the 3<sup>rd</sup> century AD », publie et commente en détail une inscription gravée sur une base de statue. La cité de Nysa honore Δομί[τιον] Φίλιπ[πον] τὸν κρά[τιστον] ἐπιτρο[πον] δουκην[άριον] τοῦ Σεβα[στοῦ], qui fut son curateur (λογιστής), envoyé sur place par l'administration impériale avec la charge de redresser les finances civiques. Il mena peut-être à bien des chantiers éditaires menacés par l'incurie financière qui régnait précédemment, car la cité lui octroya le titre de κτίστης. Plusieurs indices (p. ex. le nom de l'archonte nyséen M. Aurelius Attalos, connu par *BCH* 7 [1883], 272-274, n° 15, l. 14) conduisent à placer le document dans les années 230 p.C. Il faut donc vraisemblablement identifier ce procurateur au chevalier Cn. Domitius Philippus, *dux* en Égypte en 241-242 (*PIR*<sup>2</sup> D 157). (P.H.)

492. N. Gökalp Özdil, *Philia* 2 (2016), 163-176 : « The Heavy Athlete Eutychiôn from Nysa ad Maeandrum », publie une base portant sur deux faces une inscription honorifique de 38 lignes ; sur la face antérieure, la partie centrale

des lignes a disparu lors d'un remploi. L'inscription émane de [οἱ ἀπὸ τῆς] οἰκουμένης ἀθληταὶ ἱερονεῖται καὶ στεφ[ανεῖται] et de l'ἀλυμπιακῆ συνοδος. Elle honore le boxeur et pancratiaste nyséen M. Aurelius Eutychiôn, vainqueur dans de très nombreux concours et honoré de la *politeia* dans plusieurs cités, dont Éphèse, Lacédémone et Élis, peut-être également Athènes ([Ἀθη]ναίων). Le palmarès est chronologique : victoires dans la catégorie des παῖδες (uniquement en Asie), dans celle des ἀγένειοι, puis celle des ἄνδρες (en Asie, en Italie et en Grèce propre). Au total, 45 *agônes* sont mentionnés ou restitués, 3 autres noms sont perdus : commentaire détaillé de l'éd. Dans un cas, on rappelle de façon inhabituelle qui fut l'adversaire d'Eutychiôn (l. 25) : Ὀλύμπια Ἀδριανὰ ἐν [Σμύρνη σὺν] Ροῦφῳ περιόδῳ (en qui A. propose de reconnaître le pancratiaste Κλαύδιος Ροῦφος ὁ καὶ Ἀπολλώνιος de Smyrne, connu par IGUR I, 244). La mention du concours d'Athènes *Promachos* à Rome (institué en 242) et des *Gordianeia* d'Aphrodisias (sous Gordien III) permet de situer la carrière d'Eutychiôn entre la fin des années 230 et la fin des années 250 p.C. (P.H.)

493. *Tralles (Séleucie)*. – Traité d'isopolitie avec Laodicée du Lykos n° 528. Communauté de Romains à Tralles n° 76. Citoyenneté honorifique de Tralles : n° 470. Voir également *Bull.* 2015, 620 (isopolitie avec Milet). – Un Trallien à Rhodes n° 411.

494. *Néapolis*. – H. Lotz, A. Rupp, *EA* 49 (2016), 73-84 : « Ein aussergewöhnlicher Grabfluch: Grabinschrift des Demetrios Makron aus Neapolis (Karien) » publient, d'après une copie et un estampage conservés à Vienne, une inscription restée inédite depuis sa découverte par W. Reichel à Ineboli en 1893 (phot., I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. p.C.). [Δημ]ήτριος Παπαρίωνος Μάκρων érige sa tombe de son vivant et y autorise l'ensevelissement futur des siens, femme, enfants, petits-fils « et leurs épouses » (καὶ γυναῖξιν αὐτῶν). L'intérêt réside dans la formule d'imprécation contre les profanateurs et usurpateurs, particulièrement développée : τοῦτωι [μήτ]ε γῆς εὐκα[ρ]πία γένοιτο μήτε τέκνων ἐν[δικ?]ος (restitution peu convaincante ; les éd. envisagent d'autres possibilités dont ἐν[νόμι]ος – ou plutôt ἐν[νομι]ος, qui semble préférable) διαδοχῇ μ[ή]τε γυναικὸς ἀγνῆς κοίτηι [μήτε] φίλων εὐνοια συμπαθῆς μήτε θεῶν [ἴλ]ιαος ἐφόρασις μήτε θαλάσσης πλωτὸν ὕ[δ]ρω μήτε ἐργασίας μήτε [σώ?]φρονος ἐπισ[τή]μης μήτε γαστέρος συν[α]πόλαυσις, « que (le profanateur) ne jouisse ni de la fécondité de la terre, ni d'une [...] progéniture, ni de la couche d'une épouse honorable, ni de la sollicitude dévouée d'amis, ni de l'assistance bienveillante des dieux, que les eaux de la mer ne lui soient pas navigables, qu'il ne tire aucune jouissance ni du travail, ni de la sage connaissance, ni du ventre ». Les éd. commentent en détail chaque élément, en invoquant les parallèles fournis par le corpus de J. H. M. Strubbe, *Ἄραϊ ἐπιτύμβιοι*, 1997. Ils en concluent que Dèmétrios possédait des « profunde literarische und philosophische Kenntnisse ». Plus prudemment, on dira que l'inscription dessine en creux un idéal de vie heureuse, qui livre peut-être l'écho affaibli d'une philosophie morale plus élaborée. (P.H.)

495. *Alinda*. – E. Laflü, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 230, n° 6, republie la base érigée en l'honneur du gymnasiarque Ouliadès (*BCH* 15 [1891], 540), sans connaître la réédition analysée dans *Bull.* 2014, 431. La phot. qu'ils fournissent est, sauf erreur, la première dont on dispose. La datation au « I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. » est péremptoire : disons « basse époque hellénistique ». (P.H.)

496. *Mylasa*. – N. Carless Unwin, *REA* 118 (2016), 413-442 : « *Mylasa and Krete: The Context of the Mylasan "Kretan Dossier"* », étudie l'intrigant dossier des 23 décrets de cités crétoises gravés dans le sanctuaire de Zeus Osogô à Mylasa, jusqu'ici peu étudiés (*I. Mylasa* 641-659 ; Rigsby, *Asyria* 187-209). Les textes, mutilés, ne livrent que des bribes d'information : il est question d'ambassades, d'alliance et d'assistance militaire fournie aux Mylasiens (y compris par les ressortissants crétois vivant ἔξω τῆς χώρας) ; les allusions à la situation interne en Crète restent obscures. On a vaguement situé ces documents au I<sup>er</sup> s. a.C. ; C. U. conduit l'étude paléographique d'une quinzaine d'entre eux (bonnes phot.) et propose de relever la date jusque vers la fin du III<sup>e</sup> s., ce qui paraît convaincant. Elle établit un parallèle avec le cas de Téos, qui conclut à la même époque des traités avec des cités crétoises dans le but de garantir sa sécurité. Selon C. U., Mylasa se serait sentie menacée par la présence continue de mercenaires crétois en Carie à l'époque de Philippe V. – P. 433, C. U. pense trouver dans le mot ξενοτρόφιον utilisé dans *I. Mylasa* 451 un indice de la présence de mercenaires à Mylasa. Il s'agit de tout autre chose : l'accueil d'ambassadeurs mylasiens reçus dans une cité crétoise indéterminée et « entretenus » à frais publics. (P.H.)

497. G. Kantor, *EA* 49 (2016), 131-135 : « Towards the dating of Inscriptions of Foreign Judges at Mylasa », réexamine la série d'inscriptions *I. Mylasa* 361-376 en l'honneur de juges étrangers, approximativement datée entre la fin du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> s. p.C. (cf. J. Fournier, *Entre tutelle romaine et autonomie civique*, 2013, 226-228). Les juges viennent en particulier de Xanthos, de Tlos et de Patara, et ajoutent dans certains cas la précision μητροπολεῖται à leur ethnique – signe que leur cité fut élevée au rang de métropole pendant la période considérée. À partir de cet indice et de la disposition relative des textes sur la pierre, K. propose un tableau chronologique pour l'ensemble de la série, qui s'échelonne selon lui entre 93/94 et les années 130 p.C. (P.H.)

498. E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 229-230, n° 5, publie une base de statue (et non un « autel »), mutilée, en l'honneur d'un bienfaiteur généreux [- - - εἰς] τὴν τε πόλιν καὶ τὴν γερουσίαν (I<sup>er</sup> ou II<sup>e</sup> s. p.C.). L'érection fut réalisée par un proche : [ἰδρ]υσαμένου Ἀντωνίου [Α]γτισθένης τοῦ φίλου αὐτοῦ. Parler de « la nomenclature gréco-latine du dédicant » (L.-B.) est ambigu : Antônios porte un idionyme latin, sans être citoyen romain. – *Ibid.*, 228-229, n° 4 : fragment de dédicace. (P.H.)

499. *Labraunda*. – Depuis le recueil de J. Crampa (1969 et 1972), qui comptait 133 textes, très rares sont les nouvelles inscriptions apparues à Labraunda (cf. *Bull.* 2009, 47). Est-ce pour cette raison qu'un bloc inscrit exhumé en 2014 a fait l'objet de deux publications simultanées au printemps 2016 ? Ainsi, ce sont d'une part O. Henry et D. Aubriet, *CRAI* 2015, 673-702 : « Le territoire de Mylasa et le serment d'Olympichos : autour d'une nouvelle inscription découverte au sanctuaire de Zeus Labraundos en Carie » et d'autre part N. Carless Unwin et O. Henry, *EA* 49 (2016), 27-45 : « A new Olympichos inscription from Labraunda: I. Labraunda 137 (with an Appendix by R. van Bremen) », qui ont édité 14 lignes gravées sur un bloc, lequel, d'après l'étude architecturale, s'insérait dans l'ante occidentale droite du temple de Zeus. C'est là, sous *I. Labraunda* 1, que prenait place ce nouveau document, qui commençait sur un bloc supérieur perdu et qui est également incomplet à la fin ; l'un et l'autre se trouvaient dans une position à peu près symétrique à *I. Labraunda* 3. Or

*I. Labraunda* 1 et 3 éclairent la nouvelle inscription fragmentaire, une lettre qui a sans le moindre doute pour auteur Olympichos, le gouverneur de Carie vers 240-220 a.C. Celui-ci s'adresse aux Mylasiens, faisant un rappel historique :

τῆ ἡμετέροι πα[τρίδι? ἀ]πέδωκα μὲν ἅμα [τῆ ἄ]λλῃ χώραι καὶ Λαβράνδῃ καὶ περὶ τούτων ὄμοσα τῷ δήμῳ συνδιατηρήσειν Μυλασεῦσιν τὴν τε ἐλευθερίαν καὶ τὴν αὐτονομίαν εἰς ἅπαντα τὸν χρόνον καὶ τὰ ἱερὰ ἄσυλα τὰ ὑπάρχοντα αὐτοῖς ἐν τῇ χώρῃ τὰ τε ἐν Λαρυσυνίοις καὶ τὸ τοῦ Διὸς τοῦ Λαβράνδου καὶ ἄλλα πάντα καὶ τὴν χώραν τὴν τε κατὰ Λαβράνδῃ καὶ τὴν ἄλλην τὴν οὖσαν Μυλασεῶν καὶ τὰ λοιπὰ τὰ ἐπικεχωρημένα πάντα (l. 1-9). Il s'agit de la libération de la cité sous Séleucos II, déjà connue par

*I. Labraunda* 3, 5, 7 et 8. On découvre maintenant le toponyme Λαρυσυνίοις et on apprend que les sanctuaires avaient été déclarés asyles ; le nouveau texte permet en outre à R. van Bremen d'améliorer sur ces points les l. 11-12 d'*I. Labraunda* 3, qui avaient été mal établies par Crampa. Le récit rapporté dans la lettre se continuait ainsi :

τὴν δὲ ἐν τῇ Ὀλυμίδι Πέτραν αὐτὸ τὸ φρούριον ὅτι κατέξω ἕως ἄν τὰ ὀφιλόμενα χρήματα εἰς τὸν στέφανον τῷ βασιλεῖ κομίσωμαι ὕστερον δὲ ὅτι ἀπέδωκα τῷ δήμῳ καὶ τοῦτο τὸ φρούριον καὶ ὅτι ταῦτα πράξας τὰ πάτρια συνδιατηρήσω τῇ πόλει καὶ τοῖς ὑπὸ τοῦ βασιλέως γραφεῖσιν. Ainsi il s'avère que, à côté des droits et privilèges consentis aux Mylasiens dès leur libération, Olympichos avait cependant conservé en son pouvoir une forteresse sur le territoire d'Olymos, en un lieu-dit Pétra (toponyme fréquent en Carie, si bien que le lieu n'est pas identifiable). On voit donc l'intérêt des Mylasiens pour cette forteresse, qui s'accorde avec leur expansion dans la direction d'Olymos, laquelle aboutit à l'intégration des Olymeis parmi les Mylasiens, déjà connue et que G. Reger avait datée de la 2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. (*Bull.* 2011, 529 ; cf. *supra* n° 104). À mon avis, on ne peut décider si le nouveau document indique que les Mylasiens avaient alors déjà absorbé ou revendu-

qué en son entier Olymos, ou bien seulement cette Pétra sise dans l'Olymide. D'autre part, N. Carless Unwin et O. Henry considèrent qu'Olympichos avait un temps conservé cette forteresse en ne respectant pas les concessions que Séleucos II avait pour sa part faites, d'après *I. Labraunda* 5, l. 36-39 (lignes à vrai dire trop audacieusement restituées par Crampa). Un autre apport de la nouvelle lettre est que la contribution consistant en « la couronne », déjà connue pour d'autres rois, était bel et bien une obligation financière imposée aux Mylasiens, et en l'occurrence destinée au même Séleucos. C'est en effet de la première époque des relations entre les Mylasiens et Olympichos, sans doute au début des années 230, que date le nouveau document, comme l'établissent les mêmes éditeurs. À mon avis, rien dans l'écriture ni la graphie ne soutient l'idée (Henry-Aubriet 685 et 702) que cette nouvelle lettre fragmentaire d'Olympichos ait été gravée nettement plus tard, voire après la mort d'Olympichos (cf. n° 500). (D.R.)

500. R. van Bremen, *EA* 49 (2016), 1-26 : « Olympichos and Mylasa: a new inscription from the temple of Zeus Osogō? », publie un bloc confisqué à Milas dans le trafic des antiquités, de provenance a priori inconnue. Actuellement brisé à gauche, large de 50 à 57,5 cm et haut de 28 cm, ce bloc d'ante présente des caractéristiques architecturales analogues à ceux du sanctuaire de Zeus Labraundos, et porte 10 lignes fragmentaires d'un décret, qui s'étendait également au-dessus et en dessous, gravé dans une écriture contemporaine et très proche d'*I. Labraunda* 137 (voir n° 499). Plusieurs expressions du texte conservé amènent justement v. B. à rapprocher le nouveau décret fragmentaire de la lettre

*I. Labraunda* 8b, où Olympichos consacre une large série de biens fonciers à Zeus Osogô, et d'*I. Labraunda* 8c, début de la liste de ces biens situés près de la ville. En outre, v. B. soutient judicieusement que l'inscription gravée au dos d'*I. Labraunda* 8a-c et publiée séparément comme *I. Labraunda* 69 par Crampa, qui la datait du II<sup>e</sup> s., est la suite de la liste des biens donnés par Olympichos, dans une autre partie du territoire de Mylasa, du côté de Labraunda et vers Olymos. Juste mise en garde contre la tendance de Crampa à dater au II<sup>e</sup> s. des pièces du dossier d'Olympichos, d'après la prosopographie qui en l'occurrence n'est nullement probante, et d'après l'écriture, qui peut aussi bien remonter à la deuxième moitié du III<sup>e</sup> s. ; comme v. B. le souligne p. 12 n. 30, cela vaut aussi pour le décret *I. Labraunda* 134 (*Bull.* 2009, 47 ; 2012, 373 ; *SEG* 58, 1220, 62, 834), qui n'est sans doute pas une copie ultérieure des honneurs pour Olympichos, mais bien un texte gravé dès le III<sup>e</sup> s. Forte de cette connaissance des inscriptions de Labraunda, v. B. édite ainsi le nouveau fragment de décret : [ἀναγραφάτω δὲ καὶ τ]ὰ ὀνόματα τῶν γεῶν καὶ τῶν παρ[αδείσων καὶ οἰκησεῶ]ν καὶ τῶν λοιπῶν τῶν συνκυρόν[των κατὰ τοὺς προῦ]πάρχοντας περιορισμοὺς ἐν (?) τῇ ἀγ[ῆ]ι πάντα ἃ ἐώνηται Ὀ]λύμπιχος παρὰ βασιλίσ<σ>ης Λαοδικῆ[ς καὶ ἐπιγραφὴν ποιησάσθω τῶν γεῶν τήνδε· τάδε ἀνέ]θηκεν Ὀ]λύμπιχος Ὀλυμπίχου Διὶ Ὀσογῶι· τὴν δὲ ἀνα[γραφὴν ποιη]σάσθω λαβὼν τὰ ὀνόματα καὶ τὰς δημο[υρείας] (l. 3-10). Quelles que soient les incertitudes de certaines restitutions, soulignées par v. B. (notamment ἐν (?) τῇ ἀγ[ῆ]ι, qui me paraît entre autres un peu long pour la ligne ; [ἐπιγραφὴν ?]), ce décret mentionne, en des formulations un peu différentes d'*I. Labraunda* 8b, les consécration de terres à Zeus Labraundos dans la *chôra* septentrionale des Mylaséens (cf. n° précédent). R. v. B. commente enfin le décret *I. Labraunda* 8a, en se demandant si les mesures exceptionnelles de protection de ses dispositions sont liées à l'introduction à Mylasa du régime de la μίσθωσις εἰς πατρικά. – D'après les restitutions proposées, v. B. aboutit à la conclusion que le nouveau bloc fragmentaire devait être large à l'origine d'environ 69 cm. Or, soulignerai-je, c'est précisément la largeur de plusieurs blocs d'ante à Labraunda (cf. p. 6, ainsi que p. 28 et 39 de l'article analysé n° 499) et sa hauteur, 28 cm, est la même que celle d'*I. Labraunda* 1. Pourtant, v. B. paraît se rallier à l'idée qu'il viendrait du sanctuaire de Zeus Osogô dans la ville de Mylasa, où il y aurait eu des blocs et monuments semblables à ceux de Labraunda – ce dont en réalité on ne sait rien. N'est-il pas plus vraisemblable que ce bloc, parvenu à Milas dans des circonstances inconnues, porte en fait ce que l'on devrait appeler plutôt « a new inscription from the temple of Zeus Labraundos » – laquelle devrait alors prendre le n° 138 dans la numérotation continue des inscriptions de ce site ? (D.R.)

501. Rapports entre Labraunda et Mylasa n° 65. – κόλλυβος dans *I. Mylasa* 605 : n° 399.

502. *Iasos*. – Un bloc trouvé à Iasos en 1872 et entré au British Museum conserve un règlement du culte de Zeus Megistos, du début du IV<sup>e</sup> s. a.C. L'inscription a été publiée par E. L. Hicks, *GIBM* III (1890), 440, et reprise dans divers recueils (*Syll.*<sup>3</sup> 1016, *LSAM* 59, *I. Iasos* 220). La partie centrale ayant été martelée lors d'un remploi, l'établissement du texte posait quelques difficultés. Celles-ci sont résolues par la découverte du fragment d'un second exemplaire, que R. Fabiani publie et commente avec soin dans *Kernos* 29 (2016), 159-184 :

3071  
 « *Iasos* 220 and the regulations about the priest of Zeus Megistos: a new edition ». La copie est exacte, mais postérieure (phot.) ; elle est gravée sur une table en 17 lignes au lieu de 10 sur le bloc. Ayant revu l'inscription conservée à Londres, F. corrige quelques détails et fournit un texte désormais sûr. À la l. 2 (= l. 3 de la copie), le prêtre reçoit une cuisse avec la viande de la zone lombaire déposée en offrande au dieu (σὺν τῆι ὀσφυῖ ὡς ἐπιτίθεται ἡ ὀσφυς). À la l. 8 (= l. 15), F. écarte les propositions de Sokolowski (τῶν δὲ ἀναθημάτων ὅσα μὲν ἀργία ἢ ἄχρηστα ἀδ]τῶν ἔστω τοῦ ἱερέως[ς], τὰ δὲ ἄλλα ἀναθήματα τοῦ θεοῦ ἔστω) et rétablit ὄσομ μὲν ἀργύριόν[ς] (ἔστι ἀν]τ[ῶ]ν ἔστω τοῦ ἱερέω) : les offrandes en argent reviennent au prêtre, ce qui « must refer to minted coinage », versé dans le trésor. F. commente utilement les aspects institutionnels et culturels. (P.H.)

303. R. Fabiani, *ZPE* 199 (2016), 87-93 : « Recurring Names. Some Iasian Notables and *Iasos* 266 », se penche sur le fragment de liste *I. Iasos* 266, qui comprend quinze noms au nominatif, dont plusieurs noms cariens. F. relève que trois de ces individus figurent comme magistrats ou notables dans le célèbre document relatif à la vente des biens de conspirateurs contre Mausole (*I. Iasos* l. cf. *Bull.* 2014, 438-439). Un autre, Λάμπιτος Ἴπποκράτου, appartient à une famille qui resta en vue jusqu'au III<sup>e</sup> s. La paléographie indique que la liste ne peut être antérieure à la fin du III<sup>e</sup> s. a.C. (phot.). F. formule une hypothèse judicieuse : il s'agirait d'une succession de magistrats ou de prêtres annuels, voire des stéphanéphores éponymes iasiens. La liste fut gravée à l'époque hellénistique, mais remontait rétrospectivement au moins jusqu'au IV<sup>e</sup> s., sinon plus haut encore. – Sur ce type de document, voir *Bull.* 2016, 453 (Halicarnasse). (P.H.)

304. En 1764, R. Chandler découvrit à Chios trois blocs d'une parastade de l'agora d'Iasos, aujourd'hui perdus ; dix décrets, complets ou fragmentaires, y étaient gravés sur trois faces. R. Fabiani (*Bull.* 2009, 454) a récemment proposé de leur raccorder un autre bloc iasien, trouvé à Cos, qui se place au-dessus et porte les décrets *SEG* 57, 1084-1086 ; voir la disposition des quatre blocs dans R. Fabiani, *I decreti onorari di Iasos* (2015), 247. – P. M. Nigdelis, *EA* 49 (2016), 47-66 : « From the Coast of Ionia to Mount Athos: Decrees from Iasos in the Royal Library in Copenhagen and the archives of the Monastery of Xeropotamou » rappelle que les blocs trouvés à Chios furent transportés ensuite au Mont Athos ; ils semblent aujourd'hui perdus. Il a cependant pu étudier des copies faites en 1885 par l'archéologue danois K. F. Kinch (phot.), qui apportent quelques détails. Dans le décret *SEG* 57, 1085 pour les frères Gorgos et Minniōn (cf. *Bull.* 2014, 438), la formule de résolution ne se place pas au début de l'intitulé (Fabiani), mais après les noms des archontes : à la l. 9, Kinch a lu [ἔδοξεν τῆ βουλήι καὶ [τῶι] δ[ήμωι]. Sur la face dr., on distingue la dernière ligne d'un décret, non transcrite par Chandler (clause de publication). Vient ensuite le décret *I. Iasos* 41 (épistate Eukratēs f. de Menōn) où F. a restitué les noms du stéphanéphore (ἐπι στεφανηφόρου τοῦ Ἀπόλλων[ος τοῦ μετ' Εὐθαλλίωνα]) et du secrétaire ([Ἀριστέας Ἱερονίκου] ἐγραμμάτευεν) d'après les intitulés parallèles de *SEG* 57, 1069 et 1071. Kinch a lu, à la l. 1, ἐπι στεφανηφόρου τοῦ Ἀπόλλων[ος τοῦ] μετ' Ὑδαλλίωνα ; à la l. 3, Ἀριστέας Δημοκ[λέ]ου[ς]. N. en conclut qu'il s'agit de noms différents (dont \*Ὑδαλλίων, non attesté) et de personnages distincts et, partant, que « Εὐκράτης Μένωνος served as *epistates* of the *prytaneis* for two separate years ». C'est accorder trop de confiance à une copie, certes soignée, mais faite sur une pierre peut-être endommagée ; il

paraît raisonnable de s'en tenir à l'identification et aux restitutions de Fabiani. À la l. 6, en revanche, Kinch ajoute un détail intéressant, l'ethnique des deux *honorandi* : [Σι]δόντιοι. (P.H.)

505. F. Berti, C. Franco, *Bolletino dell'associazione Iasos di Caria* 22 (2016), 37-40 : « I "marmi Akarca", un epitafio recuperato e uno inedito », publient une épitaphe d'époque impériale (phot.), gravée dans une *tabula ansata* : τὸ θηκαῖν (pour θηκαῖον) Ἐρμολόχου τοῦ Φανίου καὶ Φίλας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ. (P.H.)

506. Élités civiques et propriétés foncières à Iasos n° 75. Proxènes d'Iasos à Astypalée n° 415.

507. *Halicarnasse*. – La fouille d'une partie de la nécropole Ouest (II<sup>e</sup> s. p.C.) est présentée dans E. Rasmussen, B. Poulsen (ed.), *Death and Burial in Karia*, Odense, 2016 (*Halicarnassian Studies*, VI). S. Isager, 120-133 : « The necropolis outside the Myndos Gate in Halikarnassos – five inscriptions », y présente cinq monuments funéraires familiaux, tous probablement postérieurs au début du III<sup>e</sup> s. p.C. Noms banals ; imprécations contre les profanateurs (voir également 152-153). Relever, dans le n° 1, le terme κόμβοι, « petits-enfants ». Le n° 2 signale que la concession écrite a été déposée aux archives : καθὼς ἡ περὶ αὐτῆς ἔνγραφος ἐκχώρησις περιέ[χει]. Deux frères mentionnés dans le n° 3 figurent dans une inscription inédite du gymnase, que publie I. : νίκη Ἐσπέρου καὶ Ἀνατέλλοντος ἀδελφῶ(ν). – Quatre tombes sont qualifiées d'ὑπόστη *vel* ὑπάστη, un terme connu uniquement à Halicarnasse et à Myndos, auquel G. Hinge, *ibid.*, 134-136 : « ὑπόστη and εἰσώστη – a linguistic analysis of two local funerary terms » consacre une note étymologique (formé sur ἴστημι : « a place to put things under »). (P.H.) – Dédicace à Halicarnasse n° 134.

508. *Pérée rhodienne*. – W. Blümel, *EA* 49 (2016), 85-105 : « Addenda und Corrigenda zu IK 38 (Rhodische Peraia) », offre une mise au point bibliographique, inscription par inscription, de son corpus de la Pérée rhodienne paru en 1991. (P.H.)

509. *Stratonicee*. Concours n° 93.

510. *Aphrodisias*. – Chr. Kokkinia, *Tekmeria* 13 (2015-2016), 9-55 : « The design of the "archive wall" at Aphrodisias », réexamine le « mur des archives » qui illustre les relations privilégiées qu'Aphrodisias entretint avec les Romains du I<sup>er</sup> s. a.C. au III<sup>e</sup> s. p.C. (J. Reynolds, *Aphrodisias and Rome*, 1982 ; cf. *Bull.* 1983, 361-382 ; 2014, 428). L'ensemble fut gravé dans la 1<sup>re</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. p.C., en deux étapes d'après la gravure (Reynolds), sinon trois (K.). Il se compose de seize documents au moins, que K. réexamine en s'intéressant à la place que chacun occupe sur le mur. K. décèle une composition « centripète » : le cœur, à la col. IV sous le titre Ἀγαθῆ Τύχῃ, énonce les privilèges fondamentaux acquis par la cité au I<sup>er</sup> s. a.C. ; à g. et à dr., on lit une sélection de pièces de nature et d'époque variées. « In this picture of the city's past, the initiative of individual citizens is highlighted, and the favor of the gods is omnipresent through the city-goddess Aphrodite » – P. 37-42, K. revient sur la lettre *Aphr. and R.*, n° 4 se rapportant à une ambassade : J. Reynolds l'attribuait à Nicomède IV ; K. se demande si elle n'émane pas de Sylla (d'après la restitution fort incertaine [Ἐπαφρό]δι[τος]). – Sur la place singulière d'Aphrodisias en Asie, voir *Bull.* 2013, 391. (P.H.)

511. A. Chaniotis, in *Vir doctus ...* (n° 439), 200-205 : « The Age of a parthenos. A new Epitaph from Aphrodisias »; publie une inscription du 1<sup>er</sup> s. p.C., gravée sur une base de statue (phot.) : le Conseil et le Peuple honorent des κάλλιστοι ταίμαϊ la mémoire de Μελίτιον Ἀρτεμιδώρου Τατίαν (...) τελευτήσασσαν ἡλικίᾳ [παρθένον. Parallèles à l'appui, Ch. rappelle que la jeune fille nubile faisait partie du groupe des παρθένου, qui étaient le pendant des παῖδες et auxquelles une certaine visibilité sociale était accordée dans les cités hellénistiques et impériales. – Sur les éphèbes et les *neoi* d'Aphrodisias, voir *Bull.* 2011, 548 ; 2016, 459 ; et *infra* n° 513. (P.H.)

512. R. R. R. Smith, A. Chaniotis, in R. R. R. Smith *et al.* (ed.), *Aphrodisias Papers 5: Excavation and Research at Aphrodisias, 2006-2012*, 2016 (*JRA Suppl.* 103), 303-324 : « Eleven new sarcophagi, mostly inscribed », publie onze sarcophages, dont neuf inscrits, datant pour la plupart de la 1<sup>re</sup> moitié du 3<sup>em</sup> s. p.C. (plusieurs cas de remploi). Les épitaphes obéissent au formulaire usuel à Aphrodisias : noms du défunt et de ceux qui pourront être ensevelis avec lui, amende en cas de violation, dépôt d'une copie aux archives, etc. Le n° 2 réunit Φίλιππος, l'affranchi d'une Aphrodisienne, et son fils, qui semble être resté l'esclave d'un autre (Ζηναῖς, δοῦλ[ος] Ἀδρηλίου Χρυσίπου τ[οῦ] Ἀντιγόνου, ὁ ἐκ φύσεως δὲ τοῦ (?) Φιλίππου ?). On découvre l'existence d'une tribu *Hadrianis* (n° 2) et de l'association des tanneurs (συντεχνία τῶν σκυτέων), bénéficiaire des amendes dans le n° 8. Relever le nom Κῶης *vel* Κῶος, rarissime (n° 6 ; le personnage est connu par *I. Aph2007* 12.610, l. 9). Le n° 5 a été publié ailleurs : *Bull.* 2014, 428. (P.H.)

513. A. Chaniotis, *ibid.*, 333-339 : « New epigraphic finds, 2006-9 », dresse un bilan des récentes découvertes épigraphiques à Aphrodisias. Hormis plusieurs documents déjà publiés, C. présente deux nouveautés du 1<sup>er</sup> s. a.C.-1<sup>er</sup> s. p.C. (annoncées *Bull.* 2012, 383). N° 1 : dédicace, par un prêtre de Ploutôn et Korè, d'un temple καὶ τὰ ἀγάλματα καὶ ἐν αὐτῶι τὰ προσκοσμήματα πάντα, ainsi que d'un portique. N° 2 : offrande à Zeus *Spalôxios* et à Zeus *Patrôios* consacrée par leur prêtre Eusebès Philopatris. – Le n° 3 est une série d'inscriptions commémoratives gravées par des éphèbes, partiellement connues (*Bull.* 2016, 459). (P.H.)

514. A. Chaniotis, *ibid.*, 347-353 : « Three men of letters in Aphrodisias », publie une intéressante inscription de la basse époque hellénistique, mutilée à g. (phot.), d'un type bien connu dans la cité (cf. *supra* n° 511). Le Peuple octroie des honneurs funèbres à un personnage remarquable par sa culture : [ὁ δῆμος ἔ]θαψεν Θεόδοτον Ἐρμίου, ἱερέα Ἐστίας Βουλαίας (...) ζήσαντα καλῶς | [καὶ σοφρό?]νως καὶ ἐν φιλομαθείᾳ | [καὶ παιδείᾳ] καὶ ἀρετῇ πάσῃ. La formule ζήσας ἐν + dat. n'est pas très courante, mais attestée à Aphrodisias (*I. Aph2007* 13.5, l. 12-14). Peut-être ne faut-il pas écarter trop vite l'hypothèse de lignes plus longues, envisagée en passant par C., car on peut songer à restituer καὶ ἐν φιλομαθείᾳ | [διενέκναντα κτλ.] (comparer *Lindos* II, 449, l. 17-18). Dans ce cas, la partie perdue à g. serait plus importante, et les fonctions exercées par Theodôtos plus nombreuses. Le culte d'Hestia « du Conseil » est notable. – Republication d'après la pierre de l'inscription en l'honneur de Pyrrhos *I. Aph2007* 13.6, où C. insère le fragment *REG* 19 (1906), 140-141, n° 73 : le texte continu et retouché pour les restitutions est en fait maintenant à lire dans l'article recensé au n° 515, p. 97 n. 7. (P.H., D.R.).

515. A. Chaniotis, in *From Polites to Magos. Studia György Németh sexagenario dedicata*, Debrecen, 2016 (*Hungarian Polis Studies*, 22), 95-104, complète légèrement le texte d'une dédicace pour Pyrrhos Papias, après avoir déchiffré l'empreinte laissée dans le mortier, alors humide, par le bloc alors réemployé dans le rempart tardif. – Cas semblable d'une empreinte involontaire à Hiérapolis *Bull.* 2013, 406, aussi *SEG* 62, 1239. (D.R.)

516. Finances d'Aphrodisias à l'époque impériale n° 66. Concours des *Gordianeia* n° 492.

517. « Villages sacrés » d'Apollonia de la Salbakè n° 65.

518. **Lycie**. Sympolitiques n° 102.

519. *Patara*. – Dans l'épais volume d'actes H. H. İşkan-İşık, F. İşık (ed.), *From Sand into a City. 25 Years of Patara Excavations. Proceedings of the Intern. Symposium 11-13 Nov. 2013 Antalya*, Istanbul, 2015 (*Patara*, VII 1), une contribution livre des inscriptions nouvelles, due à Chr. Schuler, 497-505 : « A Legal Text and Other Fragments of Hellenistic Inscriptions from Patara », qui publie deux inscriptions fragmentaires (phot.) : – bribes de 5 lignes d'un décret des Xanthiens, daté de Ptolémée II. S. note au passage qu'aucun décret de Patara n'avait jusqu'à présent été trouvé dans la cité elle-même. – 6 lignes donnant la liste de privilèges honorifiques, partie d'un décret de proxénie, que S. suppose émaner de Patara. – Enfin, stèle fragmentaire opisthographe portant une réglementation sur le droit de propriété, dont ne sont citées que 9 lignes incomplètes. – Signalons que K. Zimmermann, *ibid.*, 583-592 publie, traduit et commente la dédicace pour Ti. Claudius Eudèmos, publiée dans *Chiron* 45 (2015), 357-376 n° 9 I ; et H. Engelmann, *ibid.* 229-237, donne sa publication des dédicaces pour trois concurrents pataréens au concours local, éditées par A. Lepke, *ZPE* 194 (2015), 138-140 n° 3 (*Bull.* 2016, 462 et 463). (D.R.)

520. *Myra*. – H. S. Öztürk, *Adalya* 19 (2016), 103-114 : « Myra'dan Lykia Birliği Rahibi Platon ile Ailesinin Onurlandırılması/An Inscription from Myra Honouring Platon, the Priest of the Lycian League, and his Family », publie un monument honorifique exhumé en place près du théâtre. L'assise de couronnement de cette base portait quatre inscriptions honorifiques à titre posthume, que l'éd. date d'après l'écriture de la fin de l'époque hellénistique ou du début de l'époque impériale (phot.) : au centre Πλάτωνα Πολυπέρχοντος Μυρέα Ποσοσις Πολυπέρχοντος Μύρισσα τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα καὶ ἀδελφὸν πρυτανεύσαντα Μυρέων καὶ τὰς λοιπὰς λειτουργίας τελέσαντα καὶ ἱερατεύσαντα τοῦ κοινοῦ μνήμης ἔνεκεν ; sur les ailes du monument, la même Pososis honore par deux autres dédicaces leur père commun Polyperchôn et leur fils Platôn junior, lequel fut honoré également par le petit-fils Iasôn. On note la fonction fédérale de Platôn, le nom Ποσοσις, apparemment nouveau, de la dédicante, et le fait qu'elle eut Platôn à la fois comme frère et comme époux. (D.R.)

521. *Limyra*. – Édité lagide n° 65.

522. M. Wörle, *Chiron* 46 (2016), 403-451 : « Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens XI. Gymnasiarchinnen und Gymnasiarchen in Limyra », publie (phot.) six inscriptions honorant, en partie à titre posthume, hommes et femmes de l'élite civique de Limyra au 1<sup>er</sup> s. et 1<sup>er</sup> s. p.C., qui ont assumé la gymnasiarchie : 1) large base d'une statue, dont manque le bloc gauche, portant une dédicace de 11 lignes sur deux colonnes : [Λιμυρέων ἢ βουλῆ καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ νέοι καὶ] ἡ γερουσί[α καὶ οἱ κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι ἐτείμησαν] Χρυσῶ Ἄρτεμουῦν Ὀργίμ[υθου τοῦ Μελεάγρου θυγατέρ]α, ἀστικὴν (...).

γυμνασιάρχῃσασαν τῶν νέων [καὶ γερόντων ?] ; un passage lacunaire mentionnant γαιῶν καὶ δικαίως τὴν ᾠνή[ν] ; puis on loue l'honorée ἀλείψασαν ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας[ς] τοὺς τε νέους καὶ γέ[ρον]τας καὶ τ[οὺς] ἄλλους πολίτας πάντας καὶ πα[ρο]ϊκοὺς καὶ ξένους καὶ Ῥωμαίους [καὶ ἀν]αδοῦσαν [τῆ] πόλει τὸ ἀποτε[τα]γμένον ἔλαιον αὐτῆ ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ τὸ ἐκκειμενον ἀργύριον εἰς] τὴν λουσίον τοῦ βαλανείου καὶ λού[σα]σαν ἐκ τῆς ἰδίας οὐσίας ἀναλογούντως τῆ τῶν προγ[όνω]ν ἀρετῆ. Étude de l'écriture, où W. publie au passage (phot.) une liste fragmentaire de noms (dont Ἀρσανοας nouveau), pour conclure à une date de la dédicace au tout début de l'Empire. Les femmes gymnasiarques : parallèles d'une part avec cinq autres Lyciennes, postérieurement attestées dans ce rôle, et d'autre part en Asie Mineure, Chryso apparaissant comme pionnière en ce domaine. Le gymnase en Lycie et à Limyra, cité qui en fournit la plus précoce attestation au début du <sup>II</sup> s. a.C. (*Bull.* 2012, 397) ; la nouvelle dédicace atteste l'existence d'un bain, comme il s'en est développé dans la Lycie impériale, signe de sa romanisation (au passage restitution de *balaneion* dans *I. Arykanda* 162), et marque de la modernisation à cette époque de la ville de Limyra. W. rassemble les attestations des *néoi* et de la *gérosia* en Lycie, puis commente en détail la mention des Ῥωμαῖοι, groupe dont c'est en Lycie la première attestation : celle-ci éclaire à la fois la *stasis* antiromaine en Lycie qui provoqua sa réduction en province sous Claude, et le contexte local, jusqu'ici inconnu, du cénotaphe de Gaius César, mort en 4 p.C. à Limyra même. – 2) et 3) Deux dédicaces fragmentaires, datant du 1<sup>er</sup> s. avancé, de formulation identique et honorant probablement l'une et l'autre un même homme : c'est un gymnasiarque ayant œuvré dans la panégyrie de la confédération (ἐν ἐθνικῇ πανηγύρει), ayant procuré l'onction en huile toute l'année sans limite et jusqu'à la nuit (δι' ὄλου τοῦ ἔτους ... ἀνέδην μέχρι νυκτῶν) et ayant procédé à des distributions de céréales. – 4) et 5) Dédicaces honorant respectivement Ἄρισ[ - - ] Limyréen et une Limyréenne fille d'un Ariston, qui l'un et l'autre avaient été notamment gymnasiarques et prêtres des Empereurs ; ils doivent être les descendants d'Ariston fils d'Aichmôn de Limyra connu par une base de Rhodiapolis, *SEG* 56, 1776, dont W. donne un texte amélioré, le datant en outre de l'époque d'Auguste. – 6) Trois blocs d'un monument à caractère funéraire honorant la famille d'Olympias, portant 5 dédicaces plus ou moins complètes, privées ou publiques : d'une part, Olympias elle-même, entre autres prêtresse des Empereurs et gymnasiarque de la *gérosia*, ἀνέστ[η]σεν τὸν ἀνδριάντα εαυτῆ[ς] et a honoré à titre posthume son fils Idagras fils d'Idagras ; d'autre part, la « patrie » et le Conseil et le peuple ont honoré le même Idagras, *archiphylax* de la Confédération. (D.R.)

523. *Arykanda*. Épitaphe *I. Arykanda* 162 : n° 522.

524. *Rhodiapolis*. Dédicace pour Ariston fils d'Aichmôn de Limyra *SEG* 56, 1776 : n° 522.

525. *Phaselis*. – N. Tüner Önen, in *Vir doctus ...* (n° 439), 874-881 : « Phaselis'ten İmparator Lucius Verus İçin Yeni Bir Adak Yazıtı » [Une nouvelle dédicace de Phaselis pour Lucius Verus], publiée (phot.) une base offerte par le Conseil et le Peuple de Phaselis à Lucius Verus ὑπ[έρ] τῆς ἐπιβάσεω[ς] αὐτοῦ. Comparaison avec les inscriptions *TAM* II 1191-1193, émanant respectivement de Phaselis, Akalissos et Korydalla : si 1192 honore assurément Hadrien ὑπ[έρ] τῆς ἐπιβάσεω[ς] αὐτοῦ, est-ce également Hadrien qui est honoré par les deux autres dédicaces, dont le début manque dans l'un et l'autre cas ? (D.R.)

526. **Phrygie.** – A. Avram, *Colloquium Anatolicum* 15 (2016), 70-83 : « Two Phrygian Gods between Phrygia and Dacia », s'intéresse à deux antiques cultes phrygiens : celui de Zeus Συργαστης *vel* Συργαστειος, attesté par une dédicace en vieux phrygien du VII<sup>e</sup> s. a.C., et plus tard établi à Gordion, Tios et Hadrianopolis ; celui de Zeus Σαρνενηδος, peut-être originaire de Dorylaion ou Nacoleia, répandu en Galatie (Juliopolis) et même transplanté jusqu'en Dacie par des colons militaires à l'époque impériale, avec d'autres cultes anatoliens. (P.H.)

527. *Aizanoi* : situation institutionnelle du sanctuaire n° 65.

528. *Laodicée du Lycos.* – Fr. Guizzi a publié dans *Catalogo Denizli*, 2008, n° 3, une inscription trouvée à Laodicée. Dans *Bull.* 2010, 554, la longueur des lignes (mutilées à dr.) a été réévaluée et certains compléments ont été proposés (SEG 58, 1541). Il s'agit d'un décret répondant à une ambassade des Laodicéens et leur octroyant l'*isopoliteia*. P. Thonemann, *Philia* 2 (2016), 42-52 : « A Hellenistic *isopoliteia* decree from Laodikeia on the Lykos », le réédite (phot.), avec des restitutions pour la plupart convaincantes. Seul le passage des l. 15-18, mutilé à g. et à dr., demeure problématique : παρε[κάλεσαν τὴν αὐτὴν ἔχειν αἴρεσιν ὑπὲρ ὧν [e.g. ἐπεστάλακασιν τῆι | πό]λει, τὴν (ed. pr. τῶν) ἐνδεχομένην e.g. εὐταξίαν περὶ τὴν | ἐπιδημίαν ποιοῦμεν[οι κτλ.] (« they have called (on us) to hold the same disposition concerning the things about which they have e.g. written to the city, having shown all possible sobriety during their stay in the city ») ; le lien entre παρε[κάλεσαν] et le participe [εὐταξίαν] ποιοῦμεν[οι] paraît distant ; en outre, je crois deviner la trace d'une barre horizontale supérieure au début de la l. 16, juste avant ΛΕΙ, ce qui exclurait le complément [πό]λει (lire αἰ ?) ; [ἐπιδημίαν] semble également incertain. Il faut peut-être chercher une tout autre construction, du type : ὑπὲρ ὧν [ὁ δῆμος - - - | . . .] αἰ τὴν ἐνδεχομένην e.g. σπουδὴν? καὶ | φιλοτιμίαν? ποιοῦμενος περὶ - - - | - - - | .N, βουλόμενος [δὲ - - - (...)] - - - ὅπως] διαμένει κτλ., « toutes choses à propos desquelles le Peuple, faisant toujours le plus grand cas [- - -], et désirant par ailleurs [- - -], afin que demeure [etc.] ». – Le grand mérite de T. est d'identifier la cité en question, mentionnée à la l. 25 : au lieu de [Στρατον?]ικεῖς (suggéré avec prudence par l'*ed. pr.*), il distingue le pied d'une haste et restitue justement [Σελε]υκεῖς. Il s'agit de Tralles, devenue Séleucie au III<sup>e</sup> s. L'identification s'appuie sur des indices institutionnels solides : les stratèges (cf. l. 30-31) sont les principaux magistrats de Séleucie-Tralles ; les honneurs y sont habituellement proclamés dans des concours musicaux (cf. l. 26-28). La cité reprit son nom ancestral de Tralles peu après la Paix d'Apamée, ce qui fournit un *terminus ante quem* pour le présent décret. C'est probablement leur origine séleucide commune qui créait un lien fort – de parenté – entre ces deux cités. Une datation à l'époque d'Antiochos III et de Zeuxis serait séduisante. (P.H.)

529. *Hierapolis.* – Fr. Guizzi, in Fr. D'Andria et al. (ed.), *Hierapolis di Frigia VIII, 2. Le attività delle campagne di scavo e restauro 2007-2011*, Istanbul, 2016, 799-806 : « Un figlio di Hierapolis e due "monetali" », revient sur la dédicace d'une colonne du temple d'Apollon SEG 46, 1655, sous Tibère (phot.). Le principal intérêt réside dans les titres du dédicant : Ἰκέσιος Πόλλιδος Κώκος φιλόπατρις καὶ εὐσεβής, ἄγνος, τέκνον πόλεως (équivalent, sans parallèle connu, de υἱός πόλεως). Un monétaire du nom de Κώκος Πόλλιδος φιλόπατρις figure sur des monnaies frappées en 5 a.C. (RPC I, 2947) : plutôt que de l'identifier au dédicant de la colonne, G. préfère y voir un parent. (P.H.)

530. T. Ritti, G. Scardozzi, *ibid.*, 807-848 : « Tra epigrafia e topografia antica: nuovi documenti epigrafici e "iscrizioni ritrovate" dai villaggi del territorio di Hierapolis », poursuivent leur exploration de la *chôra* d'Hiérapolis (cf. *Bull.* 2003, 510 ; 2014, 464), enregistrant les vestiges d'établissements antiques (utile carte) et récoltant une quinzaine d'inscriptions. À Eymir (à 10 km au N. de la ville), stèle érigée par [δ] δῆμος ὁ [Ἱεραπολει?]τῶν (ou une communauté rurale ?) en l'honneur d'un individu dont le nom est mutilé (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C.). À Thiounta (Gözler), inscription honorifique du II<sup>e</sup> s. p.C. : le *dêmos* des *Thiounteis* honore Théotimos pour les mérites de son bisaïeul et de son grand-père, gymnasiarques, pour ceux de son père et pour les siens propres. L'*honorandus* (qui est le cousin éloigné d'un prêtre connu par *Catalogo Denizli* 54) exerça plusieurs charges civiques, dont bénéficièrent sans doute les *Thiounteis* : διὰ τὰς (...) στρατηγίας δύο καὶ ἀγοραν[ομίαν] λαμπροτάτην καὶ δημοφιλῆ (« populaire », adjectif rare à propos d'une magistrature) καὶ παραφυλακὴν τετελεσμένην ἀγνώσθαι καὶ συμφερόν[τ]ως [μ]ετὰ ἀναλωμάτων οὐκ ὀλίγων καὶ ἐν σιτωνίαις καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις χρ[ε]ίμασι (la fin est perdue). – *Ibid.* : dédicace à Zeus Βῶζιος (connu par des monnaies d'Hiérapolis et par *SEG* 41, 1203), à Claude et à la famille impériale ; les lacunes dérobent l'identité du dédicant. – *Ibid.* : table à offrande (II<sup>e</sup> s. p.C.), dédiée selon les éd. par une association (ἡ φράτρα? - ]ωτῶν? ]ΔΟΤΙΤΩΝ). À proprement parler, les dédicants sont ceux qui ont assumé les frais (ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέ[θ]ηκαν τὴν τράπεζαν), à savoir 5 personnes : le prêtre Γλύκων Ξενίωνος (je lis Εὐξενίωνος sur la phot.), Θεόδωρος Ἀθηναγόρου Σαβυ, Ζεῦ(ξ)ις Ζωσίμου τοῦ Κύρτου, Διόδωρος Ζεῦξίς (*sic*) Κορυδοῦ, Ξενίων (je lis Εὐξενίων) Εὐξενίωνος (Glykôn et Euxeniôn sont probablement frères). Ce groupe est connu par deux stèles publiées par W. M. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia* I (1895), 142-144 : l'une mentionne Ἀθηναγόρας Σαβυς et Ζώσιμος Κύρτος, qui sont les pères du 2<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> dédicant ; l'autre un certain Ζεῦξιος Διοδώρου Κορυδῶν, qui n'est pas simplement « imparrentato » avec le 4<sup>e</sup>, mais doit être son père (ce qui conduit à corriger en : Διόδωρος Ζεῦξί(ο)ς Κορυδοῦ). Κορυδος/Κορυδῶν n'est-il pas l'anthroponyme grec Κορυδός (cf. Bechtel, *HPN* 683), plutôt qu'un nom indigène ? – *Ibid.* : architrave d'un petit monument (II<sup>e</sup> s. p.C.), offert par Αἰλίος Αἰλίου Λυκότου υἱὸς Ζευξίδημος, parent de l'asiarque P. Aelius Zeuxidêmos Kassianos. – Les éd. ont retrouvé *MAMA* IV, 265 (autel et liste de souscripteurs à Sazak/Mossyna), *MAMA* IV, 301 (autel funéraire à Develer/Kagyetta), et le décret sur les *paraphylakes* *OGIS* 527 (cf. C. Brélaz, *La sécurité publique*, 2005, 134-137, et *Bull.* 2014, 464). (P.H.)

531. *Apollonia et Néapolis de Phrygie/Pisidie*. – Colons militaires thraces à l'époque hellénistique n° 76.

532. *Apollonia de Phrygie*. – P. Hamon, *Chiron* 46 (2016), 265-284 : « La Moire à Apollonia de Phrygie : deux décrets de consolation de l'époque d'Hadrien », republie une stèle, brisée en deux fragments, dont il avait déjà amélioré le texte après G. Labarre et alii, *Anat. antiqua* 20 (2012), 121-123, dans *Bull.* 2013, 420. À partir des photos, H. donne le texte plus complètement restitué des deux décrets (texte également communiqué au *SEG* 62, 1124-1125). Le Conseil de la cité vota, à 20 jours d'intervalle, deux décrets pour un frère puis une sœur morts jeunes, l'un sans doute étudiant à l'étranger, l'autre épouse modèle et mère d'enfants en bas âge. À la lumière des décrets et des épigrammes de l'époque, en particulier en Asie Mineure, étude de la phraséologie et de la prose

poétique des décrets et du contexte culturel et idéologique inspirant la classe des notables jusque dans une petite cité de l'intérieur phrygien. (D.R.)

533. *Antioche de Phrygie/Pisidie*. – Ch. Wallner, *EA* 49 (2016), 157-175 : « *Xenoi Tekmoreioi*. Ein neues Fragment », édite et commente avec soin un nouveau fragment de plaque opisthographe, qui provient vraisemblablement du sanctuaire rural situé à Sağır (phot., milieu du III<sup>e</sup> s. p.C.). Comme la plupart des documents de la même série, l'inscription livre des noms de dévots ; l'écriture change d'une face à l'autre ; sur la face B, les noms sont accompagnés d'une somme d'argent. Plusieurs des « ethniques » mentionnés (vraisemblablement ceux de *kōmai* du territoire antiochéen pour la plupart, mais pas uniquement) sont déjà connus, quelquefois avec des variantes (e.g. Κελυνιάτης/Χελονιάτης) ; un toponyme nouveau apparaît peut-être en B (l. 4 : οἰκῶν ἐν Ἠδιάρῳ). Quelques liens prosopographiques se laissent établir avec des *xenoi tekmoreioi* attestés dans d'autres listes. (P.H.)

534. G. Labarre, M. Özsait, in *Vir doctus ...* (n° 439), 590-597 : « Les inscriptions d'Antioche de Pisidie à Hüyükü », publient : – un fragment en latin qu'ils restituent comme la fin d'une dédicace du *vicus Venerius*, connu dans la colonie, honorant peut-être Cn. Dottius Plancianus ; – trois épitaphes grecques, dont l'une déjà publiée par Sterrett, que les éd. ont retrouvée et amendent pour le nom initial, Ταταεις. Mais ils butent sur la mention du fils défunt, Γαῖφ Ξεωνωτι : « peut-être un nom anatolien nouveau ? ». En fait, lire d'après la photo τεθνώτι. (D.R.)

535. *Dorylaion*. – Propriétaires, citoyens romains, villages sur le territoire n° 77. – Sur les *Chōria Considiana*, qui confinent avec le territoire doryléen à l'E., voir n° 558. (P.H.)

536. E. Erten, H. Sivas, in *Vir doctus ...* (n° 439), 330-335 : « Eine neue Weihinschrift für Meter aus Dorylaion », publient une grande stèle votive trouvée à Şarhöyük, tout près du site antique de Dorylaion, portant la dédicace : Σταβεριανός Δορυφόρου ἱερεὺς Μητρὶ Σομ[.]ηνῆ (la quatrième lettre, mutilée, est triangulaire : vraisemblablement Σομαηνῆ) ἐξ ἐπιταγῆς ἀ[ν]έθηκεν μετὰ τῶν ἰδίων. L'épithète de la Mère, tirée d'un toponyme (Σομα ?), est nouveau. Les éd. soulignent que le prêtre, qui n'est pas citoyen romain, porte un nom remarquable, tiré du gentilice *Staberius* (connu dans la région par la présence de propriétaires romains ? : cf. n° 77). Ajoutons que l'on connaît un Τίτος Φλάβιος Σταβεριανός, médecin, et son fils homonyme à Aphrodisias (*SEG* 27, 716 ; *I. Aph2007* 11.401). La locution μετὰ τῶν ἰδίων peut certes signifier « mit den Seinen, mit seinen Familienmitgliedern », mais le sens de « à ses frais » est ici tout aussi plausible. (P.H.)

537. E. Akgün Kaya, in *Vir doctus ...* (n° 439), 74-80 : « Phrygia'dan Dionysos İçin Yeni Bir Adak Yazıtı » [Une nouvelle dédicace à Dionysos en Phrygie], publie un autel trouvé à Alpu, sur le territoire de Dorylaion (phot.). Une curieuse dédicace y est maladroitement gravée (III<sup>e</sup> s. p.C.) : Βάκχος ἐλεύθερος, Δημήτριος Θάλλου δούλος Ποστουμίου Φήστου, σὺν Ἀδρ. Ἀλεκκᾶ(ς) (sic ed.; écrire Ἀλεκκᾶ?) Ἀλεκκᾶδος Καθωνος (?) περὶ (lapis : ΕΠΙ) τῆς κώμης εὐμενίας καὶ τοῦ Βάκχου σωτηρίας Διονύσῳ εὐχῆν. Les dédicants s'adressent au dieu « pour la prospérité du village » et « pour le salut de Bacchos ». A. K. est d'avis que ce sont deux frères, fils de Thallos, le premier affranchi, le second esclave de Postumius Festus (un grand propriétaire ? : cf. *supra* n° 77) bien que doté d'un patronyme (?), et enfin qu'un troisième personnage, Alekkas, se joint

à eux : cet attelage est surprenant et l'interprétation doit être discutée ; la phot. ne permet guère de vérification. (P.H.)

538. *Haute Vallée du Tembris*. – M. Adak, *Philia* 2 (2016), 123-130 : « Phrygische und lydische Denkmäler im Museum von Çeşme », publie quatre inédits (phot.) parvenus au musée de Çeşme, probablement saisis par la police. N° 1 : ΤΑΤΕΙΣ dresse une stèle représentant son époux Δαμῶν (...) τειμηθέντα ὑπὸ Σωτείρης Ἐκάτη[ς] ; la même locution énigmatique se lit dans plusieurs inscriptions du N.-O. de la Phrygie, dans la Haute Vallée du Tembris ; A. les réunit et examine les interprétations possibles : parmi celles-ci, il préfère l'hypothèse d'un don ou d'une vision accordée par la divinité au mortel. – Les n°s 2-4 sont des épitaphes provenant de Lydie (Ayazviran, Akşehir ?). (P.H.)

539. **Bithynie**. – Chr. Marek, M. Adak, *Epigraphische Forschungen in Bithynien, Paphlagonien, Galatien und Pontos*, İstanbul, 2016, X-141 p. (*Philia* Suppl., 2), réunissent dans ce recueil comptant 134 textes d'une part des découvertes épigraphiques faites par M. dans les années 1990, d'autre part des inscriptions vues dans les années 1980 par S. Şahin ou plus récemment par A. Ce sont essentiellement des textes courts, presque tous en grec et d'époque impériale ou plus tardive, jusqu'à présent inédits – même si à l'occasion M. et A. rééditent quelques inscriptions maintenant complétées et corrigées (concordance). M. et A. affirment leur parti d'utiliser le système de signes critiques de L. et J. Robert (cf. *La Carie*) : peut-être un baroud d'honneur devant le système « de Leyde » maintenant très majoritairement utilisé. Ils se réclament aussi de la tradition robertienne en introduisant chaque chapitre par une brève présentation de la cité ou de la *chôra*, dont sont ensuite éditées des inscriptions ; à l'occasion, ces introductions reproduisent des monnaies ou passages des auteurs et regroupent la bibliographie, si bien qu'elles pourront guider dans la découverte et la connaissance de plusieurs cités d'Asie Mineure septentrionale, les corpus à jour en ce domaine géographique étant rares. Ce recueil progresse de l'Ouest vers l'Est, progression topographique que le lecteur tentera de suivre sur les 4 figures reproduites des cartes turques au 1:500 000<sup>e</sup>, précieuses pour la toponymie actuelle, mais dépourvues de la toponymie antique. Faut-il reconnaître là aussi un hommage discret à l'usage robertien de réimprimer des cartes locales et détaillées, sans cependant les accompagner d'une carte nouvelle donnant de façon synthétique et claire la localisation des cités antiques ? – Si la plupart des inscriptions regroupées dans ce recueil sont inédites, on ne peut cependant signaler ici que quelques-uns de ces brefs textes (nombreuses épitaphes – dont des épigrammes –, dédicaces, inscriptions honorifiques, quelques milliaires en latin) sous les deux régions dont elles viennent, Bithynie et Pont-Paphlagonie (voir n°s 540 et 551), en soulignant dès à présent l'excellente qualité des éditions et des commentaires, accompagnés de bonnes photographies imprimées dans le texte et suivis de bons index. (D.R.)

540. Quelque 66 courtes inscriptions publiées dans le recueil de Chr. Marek et M. Adak, *Epigr. Forsch. in Bithynien ...* (n° 539) proviennent de Bithynie, depuis Nicée jusqu'à Prusias de l'Hypios en passant par Kreteia-Flaviopolis. Remarquons : – dans la partie orientale du territoire de *Nicée* (Dableis, Modra), n° 22 : une dédicace à la θεῇ Λοτ[ι]ανῆ (*hapax*) et n° 23 : une dédicace apparemment de ποιμέ[ν]ες pour un *paraphylax*. – sur le territoire de *Juliopolis* n°s 37-38 : deux dédicaces à Διὶ Ἀδορᾶνῳ ; – à *Bithynion-Claudiopolis*, n° 41 : dédicace fragmentaire du stade, datant de l'époque d'Hadrien ; n° 57, dédicace

à Ὀσίῳ κὲ Δικέῳ ὑπὲρ Ἀραβηγῶν (communauté inconnue) ἀνέστησεν δὲ Βρίων ἀντὶ φιλοδοξίας ; l'éd. relève la singularité de la formule finale et la rareté extrême du nom Βρίων (Crète) ; il me semble voir en outre un E ajouté dans l'interligne, à réexaminer peut-être pour une nouvelle interprétation.

541. Vignobles bithyniens aux époques romaine et protobyzantine n° 78.

542. *Apamée-Myrleia*. – Cf. *Bull.* 2013, 427. Y. Doğan, in *Vir doctus* ... (n° 439), 269-277 : « Sezgin Köksal Koleksiyonu'ndan Apameia-Myrleia ya (Mudanya) Ait Yeni Yazıtlar » [Nouvelles inscriptions d'Apamée Myrleia (Mudanya) de la collection Sezgin Köksal], publie quatre inscriptions d'Apamée. N° 1 : stèle à relief, par laquelle « les *dōdekatiistai* qui se rassemblent dans le sanctuaire d'Isis » (οἱ συναγόμενοι ἐν τῷ Εἰσιδήφ δωδεκατισταί) honorent le prêtre Μάρκων Βεττηγὸν Πάταικον. D. date la gravure de « l'époque romaine » : on peut hésiter, me semble-t-il, entre le 1<sup>er</sup> s. a.C. et le 1<sup>er</sup> s. p.C. (phot.). L'éd. rapproche le mot δωδεκατιστής, qui est nouveau, des ἐνατισταί et δεκαδισταί *vel* δεκατισταί attestés à Délos, Pruse de l'Olympe et Cos : ces noms s'expliquent par le jour du mois où l'association sacrifie aux dieux égyptiens. Le gentilice *Vettinus* n'était pas encore attesté en Asie Mineure (cf. n° 113) ; Pataikos est un affranchi ou descendant d'affranchi. Nos 2-3 : épitaphes. (P.H.)

543. *Kios*. – E. Lafli, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), n° 12, font connaître une stèle hellénistique à relief funéraire (trois registres : cf. n° 444), trouvée à Kurtul, au S. de Gemlik : Ἰππαρχε Βίαντος χαῖρε. La datation (« 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.-début de l'époque impériale ») est trop tardive. (P.H.)

544. *Territoire de Pruse de l'Olympe*. – E. Lafli, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), nos 9-11, font connaître trois stèles funéraires trouvées à İnegöl (ca II<sup>e</sup> s. p.C.). Le texte du n° 9, pour un jeune garçon, est à revoir, mais la phot. n'est guère utilisable : Διογένης Διογένου ζήσας (ce mot n'appartient pas à l'inscription B) κοσμίως ἔτη ζ' ; les éd. transcrivent ensuite ζῶσα ΠΕΤΑ et commentent : « il semble être question de statuettes (...), à mettre éventuellement en rapport avec le culte assez répandu de Zeus Pétarènos depuis la Phrygie » ; il s'agit certainement d'autre chose, peut-être ὧδε κεῖται. Suivent les noms des parents : Διογένης Τειμο[θέ]ου τῆ ἑαυτοῦ γυναικὶ συμβιωσάση ἔτη ιβ' (= 12, plutôt que ο' = 70 !) Φαβία Ῥούφα. La fin, mal déchiffrée, devra être revue ; on croit lire : ἐτ[ε]λεύτησεν (? ici au sens de κατεσκεύασεν ?) ἔτι ζῶν (?) καὶ ἀνέστησεν τὴν ἰσθήλην μνήμης χάριν. À dr., il faut lire : χαίρειτε παροδίτα (et non Ἐπαφροδίτα). – N° 10 : stèle érigée par Μάρκελλα pour ses parents Γ. Μούνω Οὐαλεντίῳ (C. Munus Valentius) καὶ Μούνω Πρεῖμα, encore vivants, et son frère Ῥούφω, décédé. N° 11 : Ῥαδάμανθος – nom recherché – Μενεκράτου χαῖρε. (P.H.)

545. *Nicomédie*. – N. Çokbankir Şengül, in *Vir doctus* ... (n° 439), 259-262 : « Bithynia'dan Yeni Mezar Yazıtları », publie (n° 3, phot.) un autel funéraire conservé au musée d'İzmit : Τ. Φλ. Ἰούλιος Σεκοῦνδος ἐγδικος Ἄδρ[ι]ανῆς γερουσίας, ζήσα[ς] κοσμίως καὶ ἀμέμπ[ω]ς ἔτη λθ' (39). L'organe mentionné n'est pas « la *gerousia* de la *phylè Hadrianè* », comme l'écrit Ç.-Ş., mais la *gerousia* de la cité, rebaptisée Ἄδριανῆς γερουσία en l'honneur de l'empereur ; cela doit conduire à restituer autrement l'inscription TAM IV 1, 40. À propos des *gerousiai* et de leurs *ekdikoi*, l'éd. renvoie justement au livre de N. Giannakopoulos (*Bull.* 2009, 139), 84-85 ; cf. n° 45. (P.H.)

546. *Nicée*. – M. Adak, in *Vir doctus* ... (n° 439), 1-32 : « Nemesiis in der bithynischen Metropole Nikaia und ein Proconsul der Provinz Asia », publiée, avec un ample commentaire, une inscription gravée sur la base d'une statue, qui fut érigée au théâtre par les Νεμεσιασταί (phot. ; fin des lignes mutilée). L'association (« eine Fangemeinde ») honore L. Venuleius Montanus Apronianus Octavius Priscus, proconsul d'Asie (ἡγεμ[όνα] Ἀσίας, 138/139 p.C.) – et non de Pont-Bithynie. Celui-ci est qualifié d'εὐεργέτην καὶ φιλόπατριν κ[αὶ δ?]μόπολιν. Ce dernier qualificatif, connu dans les sources littéraires, mais pas dans les inscriptions, pose problème, car Venuleius ne peut avoir acquis la citoyenneté nicéenne, comme A. le souligne lui-même : il paraît préférable de restituer [κοσ]μόπολιν (cf. A.-V. Pont, *Orner la cité*, 2010, et J. Fournier, *BCH* 136-137 [2012-2013], 286). L. 10, plutôt que ἐκ τῶν δ[όρων] (qu'A. interprète comme « eine Geldschenkung des Senators an die Nemesiastai »), il faut vraisemblablement restituer ἐκ τῶν (ι)δ[ίων] (avec une ligature entre N et I). A. réunit les documents nicéens relatifs aux deux Némésis, qui disposaient au théâtre d'un lieu de culte (*SEG* 36, 1153) et patronnaient les combats de gladiateurs et les *venationes*. – L'inscription énumère dans le plus grand détail les étapes du *cur-sus* de Venuleius (*PIR*<sup>2</sup> V 252), ce qui permet à A. de rééditer l'inscription lacunaire *CIL* XI 1525, gravée par la colonie de Lucques en son honneur. (P.H.)

547. *Territoire de Nicée* : cf. n° 540. – G. Staab, in *Vir doctus* ... (n° 439), 785-794 : « Zwei in der Kölner Abklatschsammlung gefundene Grabepigramme aus Nikaia », publiée et commente de façon approfondie deux épigrammes découvertes par S. Şahin sur le territoire de Nicée et restées inédites (phot.). N° 1 (de Sabırlar) : autel funéraire du II<sup>e</sup> s. p.C. ([I]9<sup>e</sup> année d'un empereur indéterminé, avant 212 p.C.) de Skylax, νεός mort avant le mariage (γάμων ἀρπάγιμος) ; la mère est citée, mais pas le père : était-il déjà mort ? Skylax était-il bien citoyen et peut-on parler d'un « gerade dem Ephebenstand entwachsenen Voll-jährigen » ? – N° 2 (de Şehren) : base du II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C., brisée en bas et au sommet. Dans la partie inférieure, en lettres soignées : Χρύσιππος Ἀρχελάου ζή[σ]ιας ἔτη κ', χαίρει. Au-dessus et d'une écriture différente, une épigramme d'interprétation délicate : ἐπεύσθη· προτέρη γὰρ ὑπ' ὠκυμόριο συνεύου ἦρνηται, τὸν ν[ο]ῦν δ' οὐκ ἐθέλουσα γάμον, ζήσασα ἔτη κ', « sie wurde betrogen: Denn sie wurde einst von ihrem frühverstorbenen Bettgenossen verschmäht, ohne jetzt aber noch die Ehe zu wollen, – nachdem sie 20 Jahre gelebt hat ». La défunte, dont le nom est perdu, aurait été rejetée par son concubin, alors qu'elle était déjà mère d'un jeune enfant : l'homme mourut peu après et la veuve le rejoint à regret, en lui reprochant de l'avoir trahie. S. écarte (peut-être trop vite) la possibilité que le concubin soit le Chrysispos sur la tombe duquel l'épigramme fut gravée : « der Stein kann natürlich auch völlig unabhängig von dieser ersten Inschrift für das Epigramm wiederverwendet worden sein ». Si l'exégèse est exacte, il s'agit d'un vrai mélodrame campagnard, dont le ton, comme le souligne S., est inhabituel dans la poésie funéraire. (P.H.)

548. H. S. Öztürk, E. Demirhan, *Phaselis* 2 (2016), 167-177 : « Nikaia'dan Yeni Yazıtlar, VI », publie une dizaine d'épithaphes (phot. médiocres ; II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C.), trouvées dans les villages au N. et à l'E. de Bilecik (Kızılöz, İncirli, Karaağaç, Harmanköy, Belkese). Mention d'un γερουσιαστής (n° 10 ; cf. *Bull.* 2013, 431). Noms banals (relever [Κο]ίρανος, Μιλησία, Περσεύς). Les n°s 8 et 9 sont respectivement datés de l'an 1 et 10 d'une ère locale ou d'un règne. Le

défunt du n° 8 salue τοῖς ἐπάνω (comparer *Bull.* 2011, 575). Cf. *Bull.* 2016, 489 (P.H.)

549. H. S. Öztürk, *Cedrus* 4 (2016), 287-297 : « Göynük ve Mudurnu'dan yeni yazıtlar, IV », publiée de nouvelles inscriptions découvertes dans la région de Mudurnu et de Göynük, à l'E. du territoire nicéen (phot.) ; cf. *Bull.* 2013, 432 ; 2016, 488. N° 1 (à Yazılar) : inscription du δήμος ΟΣΠΡΑΙΜΗΝΟΣ (on attend un ethnique ; Ö. invoque TAM IV 1, 49, où on lit δήμος Σιρκανός) en l'honneur de Χαρμίδην Χαρμίδου Φοντειανόν, ἑορτάρχη (hapax : « responsable de la fête »). La stèle (τελαμών) est financée par un certain Κλαύδιος Ἄττικός et datée d'un prêtre (βεναρχοῦντος Δομίτιου Νεικίου), portant un titre déjà attesté dans les environs (cf. *I. Iznik* 1206, l. 9-10). N° 2 (à Yeniceşeyhler) : autel dédié par les habitants d'un village (οἱ κομηῆται) à un dieu indéterminé, datée de 108 p.C. (τῶ ἑνδεκάτῳ ἔτει Τραϊανοῦ) et d'un prêtre (ιερατεύοντος Π. Κουριατίου Οἰάλεντος) ; l'éd. rappelle que le gentilice *Curvatus* n'est connu en Orient que par un exemple à Alexandrie de Troade (*SEG* 46, 1150). N° 3 (à Arızlar) : Δομίτιος Κοσμίων et Ἀδρηλία Πῶλλα consacrent une stèle funéraire (βωμός) à la mémoire de leurs enfants Ἀδρηλίῳ Χρυσέρῳτι εἰατρῷ (médecin) et Ἀδρηλίῳ Κοσμίῳ (après 212 p.C.). N°s 4-7 : épitaphes. (P.H.)

550. *Juliopolis*. – F. Avcu, in *Vir doctus ...* (n° 439), 116-121 : « Nallıhan Çevresinden Yeni Yazıtlar: *Sulpicii Ailesi* », publiée quatre épitaphes (phot.), recueillies sur le territoire de Juliopolis (à Hıdırlar et à Atça). Le gentilice *Sulpicius* apparaît dans les trois premières (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. p.C.) : Σέρουιος Σουλπίκιος Πίστος (n° 1 ; aussi éditée parallèlement par Chr. Marek dans *Epigr. Forsch. in Bithynien ...* [n° 539], sous son n° 39), Σουλπικία Ὀλυμπίας (n° 2, métrique) et Σουλπίκιος [E]ϋ[τ]ύχων (n° 3). A. conclut justement qu'il doit s'agir d'affranchis ou de descendants d'affranchis d'une famille romaine établie ou possédée sur place. Le document le plus original est l'autel funéraire n° 4 (III<sup>e</sup> s. p.C. [?]), adressé à ses parents par un personnage qui se présente ainsi, en vers : Δημοσθένης μὲν οὐνομ' ἦν μοι πατρός, Θεόπαιδα (on attendrait le nominatif Θεόπαις) δὲ ἐκαλ[ο]ύμην· πάντως οὖν κα[ί] θεὸς μ' ἐτείμα καὶ τὸ μαντείας γέρας [ἔ]δωκεν ἀστρικῆς (pour ἀστρικ(ῆ)ς) ἐν ὄλῳ μοι τῷ βίῳ, « Mon nom était celui de mon père, Démosthénès, mais on m'appelait "Theopais" ("divin enfant") : car toujours le dieu m'honorait et m'accorda pendant toute la vie le don de divination astrale ». Θεόπαις est ici un surnom et l'on ne peut, *pace* A., invoquer comme parallèle l'inscription *I. Aph*2007, 7.2, un poème sur la vie du Christ (voir P. Nowakowski, *Eos* 102 [2015], 155-164). Le simple nom de la mère, Ὀλυμπίας (accentuer ainsi), ne suffit pas à suggérer, comme le pense A., que cette famille est liée aux précédentes (P.H.). – Pour Juliopolis, cf. *Bull.* 2015, 665 ; *supra* n° 540.

551. **Pont et Paphlagonie**. Le recueil de Chr. Marek et M. Adak, *Epigr. Forsch. in Bithynien ...* (n° 539) publie quelque 68 inscriptions de ces régions, depuis le territoire de Tieion jusqu'à Comana Pontica en passant par Abonoteichos, Gangra-Germanikopolis et Zéla. Signalons : à *Amastris*, n° 72 : dédicace honorant Vespasien de la part de la cité, suivie d'une longue liste (mutilée) en trois colonnes, où figurent des κυβερνήται et des noms suivis de patronymes (ou du sigle de l'homonymie, non reconnu, l. 5 et 13) ; – sur le territoire d'Amaseia, pas moins de 32 inscriptions, dont des fragments d'une copie locale de la correspondance entre Jésus et Abgar, que M. réédite soigneusement. (D.R.)

552. *Héraclée pontique*. – Préparant un nouveau corpus, B. Öztürk égrène, dans une série de courts articles, quelques nouveautés. Ainsi dans *Tyche* 31 (2016), 227-234 : « New Inscriptions from Karadeniz Ereğli Museum III (Herakleia Pontike and Tieion/Tios », il fait connaître trois épitaphes d'époque impériale trouvées sur le territoire d'Héraclée (à Alaph, Gümeli et Aktas ; phot.). Rélever la forme dorienne γυνά dans le n° 2 et γοινά dans le n° 4. Les noms féminins Κόττα et Πάνμοιρις sont nouveaux. Dans le n° 4, le défunt, [M.? Αδρ(ήλιος) Χρυσ]ογόνου (διδ) Ὀπικός (nom pour lequel Ö. renvoie à M. Waelkens, *Die kleinasiatischen Türsteine*, n° 45 [Aizanoi]), est qualifié de πασίφιλος, ἄριστος. Dans *ZPE* 199 (2016), 99-103 : « A Funerary Inscription from Herakleia Pontike: *Ephebarchos* und *Paraphylax* Aurelius Artemonianos Menios », Ö. publie une stèle à relief, représentant une scène de lutte ou de boxe, arbitrée par un homme tenant un long bâton : Αδρ(ήλιος) Ἀρτεμωνιανὸς Μήνιος ἐφηβάρχης καὶ παραφυλάξας, ζήσας ἔτη ρ' (100 ans !), χεῖρε]. – Voir également B. Öztürk, *TÜBA-AR* 20 (2017), 199-207 : « *Corrigenda* et *Addenda* to the Inscriptions of Herakleia Pontike from Karadeniz Ereğli Museum » : corrections de détail dans des textes déjà connus. (P.H.)

553. B. Öztürk, in *Vir doctus* ... (n° 439), 682-698 : « Karadeniz Ereğli Müzesi'nden Herakles Aleksikakos'a Sunulan Adağın Düşündürdükleri », publie une statuette d'Héraclès portant la dédicace : Ἡρακλέα Ἀλεξίκακον Ἀσκληπιόδοφος κατὰ συνταγὴν (phot. ; fin II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> s. p.C.). Le dédicant, sans patronyme, doit être un esclave ou un affranchi, s'adressant au dieu protecteur et guérisseur. Selon Ö., le lieu de trouvaille (Devrek, à l'E. d'Ereğli) pourrait se situer sur le territoire d'Héraclée, plutôt que de Tieion. (P.H.)

554. *Tieion*. – De Tieion (Filyos) provient peut-être une épitaphe parvenue au musée d'Amasra, article au n° 555, n° 3 (phot.), offerte par Αδρ(ήλιος) Χρυσανθος, Σεββ. ἀπ[ε]λεύθερος (« affranchi des Augustes ») à sa femme. En outre, B. Öztürk, *supra* n° 552, fait connaître deux épitaphes de l'arrière-pays de Tieion (n°s 1 et 4), dont celle d'un certain Γυν(αῖος) Αἰμίλιος Πον[τικός] vel Πον[τιανός] (comparer *Bull.* 2016, 490). (P.H.)

555. *Amastris*. – H. S. Öztürk, B. Öztürk, *TÜBA-AR (Türkiye Bilimler Akademisi Arkeoloji Dergisi)*, 19 (2016), 231-242 : « Amasra Arkeoloji Müzesi'nden Yeni Yazitlar, I », font connaître quatre inscriptions d'Amastris et ses environs (Arit, Esbey), conservées au musée d'Amasra. N° 4 : fragment d'un sarcophage orné de reliefs d'époques différentes (phot. : à g., *nikè* conduisant un quadrigé, couronne et palme, taureau ; à dr. femme assise et serviteur dans une scène de banquet mutilée) et portant deux inscriptions : la première du I<sup>er</sup> s. p.C. ([- - -]οννα, γυνά δὲ [- - -]αρος, ζήσασα κο[σμίως κτλ.]), la seconde postérieure à 212 (Αδρ. Ἀλέξανδρος Ἀρίστονος). N° 5 : stèle à relief, datée de l'an 253 (sc. de l'ère de Lucullus = 182/183 p.C.), érigée par Χρυσεμένη (nom nouveau) en mémoire de ses parents, Χρυσοῦς Δημοσθαῖ et Ζόη, et de son frère Χρόσιππος mort prématurément (προτελευτήσας ἐτῶν καθ'). N° 1 : sur une dédicace privée, un nom paraît nouveau : Δοθιος. (P.H.)

556. E. Lafli, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 235-237, n° 11, font connaître une base de statue découverte au théâtre d'Amastris, mutilée au sommet, pour un anonyme (phot., I<sup>er</sup> s. p.C.) : [τὸν δεῖνα (...) πρωτεύοντα τῶν] ἐπαρχειῶν (rest. L.-B. d'après *IGR* III, 87, l. 6). La statue fut érigée par les soins de son ami Λ. Αἴλιος Δομιτιανὸς Κυρεῖνος, aux frais de l'association des nauclères (ἐξ ὑποσχέσεως τῶν ναυκλήρων]). (P.H.)

557. *Hadrianoupolis*. – E. Laflı, H. Bru, *Anat. antiqua* 23 (2016) (*supra* n° 442), n° 15, font connaître une épitaphe trouvée à Karahasanlar, érigée par l'intendant d'un domaine impérial, de statut servile, à sa belle-mère : Μένανδρος Καίσαρος οικονόμος καὶ Αἰλία Κασσία Αἰλία Μαξίμα μητρὶ κτλ. (P.H.)

558. *Galatie*. – H. Güney, *Anat. Studies* 66 (2016), 125-139 : « New Inscriptions from the Choria Considiana: Çalçak Roman necropolis », présente les résultats d'un *survey* conduit dans une zone située au N. de Mihaliççık, à l'extrême N.-O. de la Galatie. Là se trouvait le domaine des *Chôria Considiana*, propriété privée, entrée ensuite dans les biens impériaux peut-être dès la fin du I<sup>er</sup> s. p.C. Il est connu par la dédicace *RECAM* II, 34, consacrée par un intendant dans le sanctuaire de Zeus Ἑπτακομείτων (plus loin au S.-E., près de Beylikova). C'est à l'un des « sept villages » que G. attribue les 22 épitaphes découvertes à Çalçak, près du cours du Sangarios. Les monuments sont assez soignés et l'écriture date approximativement du II<sup>e</sup> s. p.C. (phot.). Les autels funéraires n°s 3, 4 et 9, portent des épigrammes pour des jeunes gens morts avant l'heure : *Valerianè* (le nom est à restituer aussi aux l. 5-6 : Οὐσα[λερια]νήν), arrachée à la vie à 22 ans, δύο λίπε νήπια τέκνα (le texte pourra être amélioré à partir d'une meilleure phot.) ; *Eratè*, déjà mère, disparue en couches à peu près au même âge (les l. 7-8 sont à revoir ; la fin semble manquer) ; *Nikias*, mort, semble-t-il, dans sa dix-septième année (l. 7, lire [ἐ]πτακαιδεκετῆ). Parmi les défunts, deux affranchis portent le gentilice *Flavius* (n° 1) ; les autres ont des noms grecs banals dans la région. (P.H.)

559. *Kaman*. E. Laflı, H. Bru, *DHA* 42/2 (2016) (*supra* n° 441), 234-235, n° 10 (III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> s. p.C. ?) : autel funéraire érigé par l'οἰκονόμος *Alexandros* pour son gendre (τῷ ἰδίῳ γαμβρῷ ; ed. Ἀμέρω), sa femme *Καλίστη* et *Μοσας* (?). Les éd. ont compris à tort que le régisseur était « Séleucéen » ; c'est le gendre qui s'appelle en fait *Σελευκᾶς*, un hypocoristique de *Σέλευκος* ; *Alexandros* est vraisemblablement esclave ou affranchi. Mêmes remarques chez G. Petzl et Ch. Kritzas (*supra* n° 441). (P.H.)

560. *Pisidie. Termessos*. – A. V. Çelgin, M. Kürkcü, in *Vir doctus ...* (n° 439), 238-258 : « Termessos'ta Yeni Keşfedilen "Pan Temenosu" », étudie une construction sise à l'extrémité Sud-Est de la ville de Termessos, sur une terrasse surplombant une falaise. Formée en partie de blocs bruts ou à peine dégrossis, cette construction, que j'ai visitée sous la conduite du second des auteurs en juillet 2014, est me semble-t-il un abri sommaire, peut-être pour une garnison se postant là, plutôt qu'une habitation permanente. S'y trouve, au bas d'un mur intérieur là formé par le rocher, gravée dans un cartouche, une dédicace à Pan peut-être plus ancienne, que Ç.-K. éditent (phot.) Ἴερον [ca. 2/3] ΕΟΥΣ τοῦ Σελλαμοῦ τῷ Πανὶ τὸ τέμενος ; commentaire sur le culte de Pan en Asie Mineure. – Σελλαμοῦ est rare (*SEG* 53, 1715, Trebenna). D'après mon autopsie le patronyme est Γ[.]ΕΟΥΣ, Ε[.]ΕΟΥΣ, ou Π[.]ΕΟΥΣ. Belles lettres carrées sans *apices* du II<sup>e</sup> s. a.C., ce qui en fait une des plus anciennes inscriptions de la cité. À mon avis, le terme τέμενος a pu s'appliquer à tout ou partie de la terrasse, qu'a ensuite occupée partiellement la construction. (D.R.)

561. *Musée d'Isparta*. – A. Coşkun Abuagla, in *Vir doctus ...* (n° 439), 234-237 : « Isparta Arkeoloji Müzesi'nden Yeni Yazıtlar », publie cinq épitaphes provenant probablement de Conanè (n°s 1-3) et de Séleucie Sidera (n°s 4-5), présentant des noms répandus en Pisidie. Pour le n° 1, G. Petzl (*supra* n° 441),

précise qu'il faut lire, non \*Καλλικλήαι, mais Καλλικλήδι (datif du masculin Καλλικλήης), et fournit des exemples de cette hétéroclisie. (P.H.)

562. *Timbriada*. – Cl. Brixhe, *Stèles et langue de Pisidie*, Nancy, 2016 (*Études anciennes*, 61), 197 p., publie une série de 44 modestes stèles à relief, réunies par lui-même, D. Kaya et Th. Drew-Bear. Conservés dans différents musées, ces documents inédits doivent provenir, à en juger par leur homogénéité stylistique, du territoire de Timbriada (la carte annoncée p. 7 a malheureusement disparu avant impression). Dix-huit portent des épitaphes en grec ou en langue pisidienne, datées du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> s. p.C. (d'après la paléographie et la présence d'*Aurelii* dans le n° 41). Elles livrent plusieurs noms épichoriques nouveaux (Ταρη, Κιται, Ιραμουσι, Ιδαμουσι, Ουατηνος, Αουλα/Αουδα, Οσπουνα, Βο; Ελιβι ne pourrait-il être plutôt une forme évoluée de Έλένη?), parfois hybrides, comme le suffixe en -ιδας, Ουιδας, ou peut-être à homophonie interlinguistique, comme le masc. Μοῦσις, Μούσιδος, fruit probable de la convergence entre le grec μοῦσα et un radical anatolien ou autre (cf. déjà Zgusta, §988-7; voir aussi Laroche, *Noms des Hittites*, § 841, s.v. Muza); parmi les noms grecs assurés, relever l'hypocoristique Ίερῶς (graphie phonétique pour Ίερῶς selon B., voire pour Ίεραξ), qui est nouveau (n° 38); l'un des défunts, Έρμον-γνης Ἀττάλου Σύριος (n° 37) est dit « Syrien » [de Syrie ou de Syros? ethnique ou surnom, cf. Ανατόλιος? DF]. – Partant de cette base, B. offre une synthèse nouvelle sur le pisidien, qui est « la langue anatolienne la plus tardivement attestée (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. de notre ère) », en réunissant toutes les inscriptions en pisidien actuellement connues, qu'il répartit en deux groupes – un groupe septentrional (Timbriada, 49 documents) et un groupe méridional (Selgè, 4 documents) – et en analysant la phonologie et la morphologie. L'analyse ne peut se fonder que sur les anthroponymes livrés par ces épitaphes, au nominatif et au génitif; des textes plus complexes existent, vraisemblablement de caractère sacré, mais restent pour l'instant « impénétrable[s] » (chap. III, n° S 2). En conclusion (chap. V), B. esquisse une histoire socio-culturelle des communautés pisidiennes et s'interroge sur l'apparition tardive de cette documentation écrite, signe de « résistance » et d'un « sentiment identitaire indéniablement fort ». (P.H., S. Minon)

563. J.-Y. Strasser (*supra* n° 480), 150-155, réexamine le palmarès du coureur M. Aurelius Abas d'Adada, *IGR* III, 370, dont la date est controversée. Le critère est la victoire aux *Epinikia* d'Éphèse, célébrées une seule fois, à l'occasion d'un triomphe de Marc Aurèle ou de Commode : S. propose de situer les victoires d'Abas, remportées en quelques années seulement, vers 180 p.C. Un personnage du même nom, de rang équestre, est connu comme grand-prêtre du culte impérial et agonothète par une dédicace découverte au sanctuaire de Zindan Mağarası, sur le territoire de Timbriada, et postérieure à 212 p.C. (*SEG* 35, 1408). L'éditeur, S. Mitchell, avait écarté l'identification avec l'athlète, mais S. avance des arguments en sa faveur : trente ans après ses succès athlétiques, Abas serait devenu un notable, non seulement dans sa patrie, Adada, mais aussi à Timbriada, dont il n'est pas exclu qu'il ait acquis la citoyenneté (cf. *Bull.* 2014, 98-99). (P.H.)

564. *Sagalassos*. – J.-S. Balzat, *Philia* 2 (2016), 149-151 : « Le toponyme Magastara (territoire de Sagalassos) », réexamine une épitaphe du III<sup>e</sup> s. p.C. trouvée à Lengüme/Günelan par W. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of*

*Phrygia*, n° 182, appartenant à l'épouse d'un certain Ἀντιόχου Νέωνος Ἀντιόχου Μαγᾶ εἰαρῆως (?). La pierre a été revue par R. Paribeni et P. Romanelli et par G. Bean, qui ont lu respectivement Μαγασιλβεως (anthroponyme) et Μαγασταρέως (ethnique d'une localité, \*Magastara) : B. montre qu'il faut préférer la première lecture, en rapprochant le nom Μαγισιλβις révéélé par SEG 57, 1409 + 50, 1304, l. 36. (P.H.)

565. **Pamphylie.** *Lyrboton Kômè.* M. Oktan, in *Vir doctus ...* (n° 439), 651-656 : « Lyrboton Kome Yerleşimi'nden Bir Phratra », donne d'une base nouvelle le texte suivant : Πόπλιος Ἄττιος Ῥοῦφος ἐπανγγειλάμενος τῇ φράτρα [γερ]εῶν δηνάρια ἑκατόν, ἅτινα ἐχώρησεν εἰς χωρίον ἦν ἐκ τῆς ἀναφορᾶς ἄγεσθαι αὐτῷ ἢ[μ]έ[ρα]ν Καλάνδαις εἰς ἔθνα. Intéressante attestation d'une phratrie, dont cependant le nom est incertain, comme le souligne O., qui interprète « phratra of elders ». Je crois voir sur la phot. ΕΡΕΩΝ, qui me paraît ne pas autoriser [γερ]εῶν; il est vrai que [Π]εργεῶν ferait difficulté par rapport à l'espace disponible et pour le sens, dans la mesure où Lyrboton Kômè faisait partie de Pergè. D'autre part, au lieu d'ἦν, peu net sur la phot., ne faut-il pas comprendre ὄν, ayant pour antécédent δηνάρια ? (D.R.)

566. *Sillyon.* – F. Angiò, in E. Sistakou, A. Rengakos (ed.), *Dialect, Diction, and Style in Greek Literary and Inscribed Epigram*, Berlin, 2016, 311-321 : « A Sundial for a Deceased woman: Two Epigrams from Pamphylia (I-II A.D.) », examine deux épigrammes funéraires publiées par H.-U. Wiemer, *EA* 30 (1998), 149-152 (*Bull.* 2000, 629). Dans la deuxième, A. corrige θυμηρεῖ en θυμήρει (γαμετῆ), étudie l'emploi rare de cet adjectif, au sens de « délicieux, plaisant », qui désigne en premier lieu Pénélope (ἄλοχον θυμαρέα, *Od.* XXIII 232). Il analyse la construction d'ensemble des deux épigrammes, la première proprement funéraire, la seconde présentant le cadran solaire offert par Kidramyas à sa femme Zobalima ; remarques complémentaires de prosodie et de langue : μη-σθειῖν à interpréter comme passif. (S. Minon)

567. **Isaurie.** *Laranda.* – Le village de Muratdede, à une trentaine de km à l'O. de Karaman, a déjà livré les inscriptions SEG 42, 1274-1279. E. Aşkın, in *Vir doctus ...* (n° 439), 111-115 : « Karaman, Muratdede/Masdat Köyü'nden Üç Asker Yazıtı », y a recueilli trois nouvelles épitaphes, qui illustrent la présence de soldats et vétérans de l'armée romaine : Ἰούλιον Διομήδην στρατιώτην ; Νέστορα οὔετρανὸν [ἀ]πὸ δουλπικιαρίας (*ex duplicario*) ; Αὐρ. Κ[- - -] Ἡ]ρακλείδου [οὔετ]ρανοῦ (*vel* [οὔετ]ρανός ?). Parmi les autres noms, relever les indigènes Κιδισεις, Χθος *vel* Χθης (gén. Χθου : nouveau ?), ainsi que le latin Οδεττία. (P.H.)

568. Épigramme d'Artanada n° 29.

569. **Cappadoce.** *Musée de Kırşehir.* – S. Dinç, F. Efendioğlu, *Eskiçağ Yazıları* 9 (2016), 175-204 : « Kırşehir Müzesi'nden Yeni Yazıtlar », publient une courte série d'inscriptions trouvées aux environs de Kırşehir et de Mucur, datant pour la plupart du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. p.C. (phot.). N° 1 : autel consacré au *Theos Hypsistos*. N° 2 : épitaphe érigée par Μάρκος Μάριος pour son épouse Ἐρμογενίᾳ Ἐ(ρ)μογένους (ed. Ἐρμογένῃ Δεμογένους). Parmi les noms, relever Πισα, Καλατις? (au datif, Καλατει : nouveau, semble-t-il). L'épitaphe n° 5, médiocrement gravée, comporte une formule d'imprécation énigmatique. – Les n°s 7-11 sont d'époque protobyzantine. (P.H.)

570. *Komana-Hiérapolis.* – F. Baz, in D. Beyer, O. Henry, A. Tibet (ed.), *La Cappadoce méridionale, de la Préhistoire à la période byzantine, 3<sup>es</sup> rencontres*

*d'archéologie de l'IFÉA*, Istanbul, 2015, 215-222 : « Neue Grabstele aus dem Dorf Elemanlı in Kappadokien », publié neuf épitaphes trouvées dans un village à proximité d'Hiérapolis (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s. p.C. ; phot.). Noms indigènes (Οστρη paraît nouveau ; relever l'iranien Μιθραϊστας : en rapport avec le culte mithraïque ?), grecs ou à consonance latine (l'abréviation Κοτ pour Κοτ(τας) inspire le doute). (P.H.). – Cf. *Bull.* 2015, 675.

571. **Cilicie Trachée.** *Korykos*. – S. Durugönül, in *Vir doctus ...* (n° 439), 303-307 : « Korykos'tan (Dağlık Kilikia) Bir Mezâr Steli », publie une stèle du II<sup>e</sup> s. p.C. (phot.), ornée d'un relief représentant un couple et d'une inscription transcrite ainsi : Ἐγανίς Ἐρμονα ΓΟΥΣΕΙΟΥΑΙΑΑΙΛΤΙΑΝΑΝΑΣ ὀρκίζω δὲ [- -] κατακτονίαν Σελήνη[ν - -]ΤΙ. La phot. ne permet guère de vérifier tout le texte, mais au début on lit Θιανίς ; plus loin Οδλιάδης ? (P.H., D.F, J.-Y. S.) – Voir *Bull.* 2015, 672 (culte de Selène).

572. **Séleucie du Calycadnos (territoire)**. – G. Varinlioğlu, E. Varinlioğlu, in *Vir doctus ...* (n° 439), 907-916 : « Priapus in Rough Cilicia », publie une inscription d'époque impériale gravée sur un bloc à Güvercinlik, un site reculé à mi-chemin entre Séleucie et Olba (phot.) : δεσπόταις καρπούς κομίζω, τοῖς δὲ βᾶσκανοῖς πῶος, suivi d'un phallus en relief [c'est un tétramètre trochaïque, D.F.]. D'après une épigramme de Catane pour Priape (*SEG* 34, 948), les éd. glosent (plutôt qu'ils ne traduisent) : « I watch over the farmers' crop, and fuck the perfidious plunderers ! ». Mais κομίζω est « procurer » et non « garder » ; les βᾶσκανοῖ ne doivent pas être des pillards isauriens, mais des puissances maléfiques. Les phallus en relief trouvés dans la région auraient la même fonction apotropaïque selon les éd., qui y voient la trace d'un culte de Priape. Il faudrait renvoyer à Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos*, 635-638 et 643-644 (P.H.)

573. **Cilicie Plane. Tarse**. – N. Hächler, M. Vitale, *ZPE* 199 (2016), 264-270 : « Anmerkungen zu einem Statthalter der Provinz Cilicia-Isauria-Lycaonia und zu den städtischen Titeln von Tarsos in einer neuen Inschrift aus der Zeit von Severus Alexander », republie, traduit et commente l'inscription pour Sévère Alexandre signalée *Bull.* 2016, 511 (225/6 p.C.). (P.H.)

## SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE

(Julien Aliquot, Denis Feissel, Pierre-Louis Gatier)

574. **Généralités.** *Actes de colloque*. – J. Aliquot, P.-L. Gatier, J.-B. Yon (éd.), *Syria* 93 (2016), 11-198 : « Dossier : l'épigraphie grecque et latine au Proche-Orient (Jordanie, Liban, Syrie) ». En introduction à ces actes du colloque de Lyon (2015), actualités du programme des *JGLS*, p. 13-15. Suivent 13 articles, dont 8 concernent plus particulièrement l'épigraphie grecque de la Syrie antique, voir n<sup>os</sup> 585, 586, 591, 598, 600, 607, 609. (A.)

575. **Corpus**. – A. Sartre-Fauriat, M. Sartre, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie XIV, La Batannée et le Jawlân Oriental*, 2 vol., 707 p., Beyrouth, 2016 (*Bibliothèque archéologique et historique*, 207), poursuivent sans trêve la publication du corpus de la Syrie du Sud, avec deux volumes consacrés à la plaine occidentale du Hauran, qui comprennent 630 numéros, plus quelques numéros supplémentaires et, en annexe, six milliaires. Outre ces derniers, et un autre milliaire (n° 261a), les textes latins ne sont que six. En grec, si les

inscriptions funéraires abondent, dont de nombreuses épigrammes (n° 338 de 'Abdin, citer W. Ameling, *ZPE* 177 [2011], 72-73 ; n° 532, y aurait-il un acrostiche ?), on trouve aussi des textes commémorant des constructions, honorant des personnages ou accompagnant des dédicaces religieuses. Les a. distinguent d'une part la Batanée au sens étroit, district administratif soumis aux Hérodiens puis domaine impérial au Nord de la plaine, où les inscriptions sont datées par les années régnales des souverains successifs, et d'autre part la Batanée au sens large, étendue vers le Sud et correspondant au Bashan biblique. La cité de Dion de la Décapole est désormais bien fixée à Tell al-Ash'ārī et, en dépit des incertitudes dues aux déplacements de pierres, son ère pompéienne, certainement de 64 a.C. (n° 261), permet de repérer dans les sites voisins, dont Tafas, ceux qui pourraient appartenir à son territoire. L'autre cité notable est Adraa, moderne Der'ā/Dérra, qui fournit plus de 243 inscriptions, dont la célèbre série concernant la construction des fortifications de la ville au III<sup>e</sup> s. p.C. (n°s 8-20). Deux *mètrokômiiai*, Akraha et Neeila, sont également connues, dont la seconde est devenue un évêché protobyzantin, aux côtés d'Airè, Neve et Eutimia. On rencontre plusieurs bornes tétrarchiques de délimitations de villages, mais les institutions villageoises sont très rares. Les a. utilisent les inscriptions pour montrer les particularités économiques, sociales et religieuses de la région, réunies aux autres sources pour étudier chaque site de manière approfondie ; voir e.g. la présentation d'Adraa-Dérra, p. 21-34, ou celle d'Airè-Sanamein, p. 529-532. Noter que l'hypothèse d'identification de Jamlah, p. 313-314, à la Gamala de la Guerre Juive est caduque, voir D. Syon, *Gamla II*, Jerusalem, 2010, 1-11. Utiles index détaillés. (G.)

576. *Catalogues de musée.* – J.-B. Yon, J. Aliquot, *Inscriptions grecques et latines du Musée national de Beyrouth*, Beyrouth, 2016, XI-332 p. (*Bulletin d'archéologie et d'architecture libanaises, Hors-Série*, 12), donnent le recueil des inscriptions grecques et latines de ce très riche musée. Il comprend 564 entrées, dont des fragments minimes (n°s 445-531), de nombreux objets inscrits (n°s 532-564), en incluant des poids publiés par P.-L. Gatier (n°s 532-544) et de nombreuses amulettes. Les inscriptions lapidaires et les bronzes sont traités géographiquement : textes libanais, du Nord au Sud (n°s 1-374), syriens, depuis Antioche jusqu'au Hauran en passant par Palmyre et Doura-Europos (n°s 375-406), de la Palestine et de Chypre (n°s 407-409) ou de provenance imprécise (n°s 410-444). La question des provenances est capitale, à cause des dommages de guerre qu'ont connus le musée, ses collections et sa documentation, et aussi du fait du rôle ancien que jouait Beyrouth dans le commerce des antiquités. Des incertitudes demeurent, par exemple sur l'origine d'un décret de proxénie de la confédération béotienne, peut-être pour un Sidonien (n° 138), ou sur une rare stèle hellénistique à anthémion (n° 325), attribuée autrefois à Délos ou à Bérytos et maintenant tyrienne. Plusieurs inscriptions qui ont disparu et que les a. ne connaissent que de seconde main, en particulier par les dossiers inédits du P. René Mouterde, trouvent leur place dans ce recueil. De nombreux textes importants sont publiés ou révisés, comme la version de Byblos (n° 1) du désormais fameux dossier de Séleucos IV qui concerne Héliodore (*Bull.* 2016, 527) et qui est connu par deux stèles de Marisa (*infra*, n° 602), les tarifs fiscaux protobyzantins de Béryte (n°s 82-85), une inscription honorifique hellénistique de Sidon (n° 142), les bornages d'asylie du sanctuaire du prophète Zacharie à el-Bassa (n° 332) et d'un sanctuaire d'Émésène (n° 398), ou le texte inédit de

dédicace d'une mosaïque du célèbre monastère de Saint-Syméon à Nikertai en Apamène (n° 381). Notons aussi le décret des péliganes de Laodicée-sur-mer (n° 382) et un fragment hellénistique qui pourrait lui aussi appartenir au dossier d'Héliodore (n° 410), etc. L'épigraphe de Beyrouth-Bérytos, avec de nombreux inédits en latin, et celle de Sidon, avec également abondance de cippes funéraires inédits, occupent les places d'honneur. Même si l'on peut regretter la médiocre qualité des photos, l'absence d'homogénéité dans les traductions (par exemple pour εὐχή ou pour εὐξάμενος) et le refus constant de donner des datations, cet ouvrage constitue un instrument de travail remarquable, soutenu par la qualité de ses index détaillés. (G.)

577. J. Aliquot, J.-B. Yon, *Berytus* 56 (2016), 149-234 : « Inscriptions grecques et latines du musée de l'American University of Beirut », réunissent les 126 inscriptions grecques et latines de ce musée, sans les poids, mais avec 9 amulettes ou objets variés. La plupart des pierres proviennent du Liban, 7 de Syrie et 1 de Lydie (*TAM V* 1, 526), avec environ la moitié d'inédits, dont de nombreux cippes funéraires ou autres épitaphes de Sidon. Bonnes photos et carte ; malheureusement ni index ni concordance. Notons une épigramme funéraire protobyzantine de Beyrouth (?), quasi inédite, n° 10 ; un fragment d'ordonnance protobyzantine inédite mentionnant Antioche-Théoupolis, n° 13 ; un texte païen de Damascène datable de 386/387 p.C., n° 107. La publication de cet article, jointe à celle du catalogue du Musée national de Beyrouth par les mêmes a. (n° 576), renouvelle la documentation et les connaissances sur la région. (G.)

578. *Catalogue de collection*. – H. Salamé-Sarkis, in *Pièces choisies. Collection Bank Audi*, Beyrouth, 2008, présente, avec des photos, quatre mosaïques inscrites d'une collection libanaise, sans provenance affichée. Les trois premières ont des légendes qui correspondent aux motifs figurés : p. 91, ἀγαθὴ Τύχη, Tyché à la corne d'abondance ; p. 92-93, Διόνυσος, au-dessus du jeune dieu sur la panthère avec son cortège ; p. 100, Φιλανδρία, de part et d'autre du buste de l'affection maritale personnifiée. D'après leur style, ces panneaux d'époque romaine (III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. p.C.) proviennent de la région entre Antioche et Zeugma en Syrie du Nord. La quatrième mosaïque (p. 140-141) comporte une inscription publiée en majuscules et interprétée à tort comme chrétienne. Je lis : ἐπὶ τοῦ διδασκάλου ρεββὶ Ἰωσὴ ἱερέως κὲ Βηραβὶ καὶ Θαλιφα καὶ Σαμωὴλου πατέρων καὶ λοιπῶν πρεσβυτέρων, σπουδῆ Σαμωὴλου πρεσβυτέρου καὶ διακόβου. Cette dédicace juive qui fait référence à rabbi Iôsè est attribuable au site de Khaldé, au Sud de Beyrouth, où une autre inscription commémore l'aménagement d'un édifice par Iôsè et sa famille, en 606 p.C. (*SEG* 32, 1451 ; *IJudOr* 3, Syr23). (A.)

579. *Ressources en ligne*. – M. del Carmen Hidalgo-Chacón Diez, M. C. A. Macdonald (ed.), *Smaller Collections in the OCIANA Corpus. Preliminary Edition*, Oxford, 2017 (<http://krc2.orient.ox.ac.uk/ociana/>) : ce volume préparatoire du *Online Corpus of the Inscriptions of Ancient North Arabia* rassemble (p. 17-26) la documentation sur une trentaine de graffites grecs de la steppe basaltique syro-jordanienne, connus ou non. Sans constituer un corpus, l'ouvrage rendra service. Des liens donnent accès à une base de données en ligne où d'excellentes photos facilitent la lecture des textes et permettent de les situer par rapport aux nombreux documents safaitiques auxquels ils sont associés. Sur les inscriptions de Namara, voir n° 607 ; pour d'autres découvertes récentes, n° 609. (A.)

580. *Ère de Commagène*. – M. Facella, in *Vir doctus ...* (n° 439), 336-348 : « The Alleged Dynastic Era of Commagene », conclut, de l'examen des inscriptions et surtout des monnaies, qu'il n'y a pas eu d'ère dynastique commagénienne, contrairement à ce que divers savants, dont H. Seyrig, ont soutenu. (G.)

581. *Gouverneurs romains de Syrie*. – E. Dąbrowa, *ZPE* 201 (2017), 285-291 : « Hadrianic Governors of Syria: a Reappraisal », reprend, en s'appuyant en particulier sur *IGLS* 17/1, 227, de Palmyre, la liste des gouverneurs de la fin du règne d'Hadrien : C. Quinctius Certus Publicius Marcellus (avant 128-136 ?), C. Bruttius Praesens (ca 136 ?-137), Sex. Iulius Maior (fin 137 ?-140). (G.)

582. *Clergé chrétien et églises monastiques*. – L. Di Segni, in J. Patrich, O. Peleg-Barkat, E. Ben-Yosef (ed.), *Arise, Walk through the Land. Studies in the Archaeology and History of the Land of Israel in Memory of Yizhar Hirschfeld on the Tenth Anniversary of his Demise*, Jerusalem, 2016, 185\*-198\* : « On the Contribution of Epigraphy to the Identification of Monastic Foundations », discute des critères d'identification des églises monastiques, à partir d'exemples choisis en Palestine, en Phénicie et en Arabie. L'apport de l'épigraphie peut s'avérer précieux, mais la seule mention d'un supérieur ou d'un moine n'est pas décisive dans le cas d'églises rurales qui appartiennent à un monastère ou qui sont desservies par le clergé régulier sans pour autant faire partie d'un couvent. D. S. évoque ainsi les inscriptions de deux mosaïques de l'église Saint-Étienne de Bahan en Samarie (*SEG* 32, 1516 et 1520), peut-être placée sous l'autorité d'un archimandrite ; dans le premier texte, la restitution δι(ᾶ) [τ]οῦ θεοφ(ι)λ(ε)στάτου κ(ε)φ(α)λαιωτοῦ Ἰουλιανοῦ μ(ο)ν(α)χοῦ, paraît douteuse, d'autant que l'abréviation de δι(ᾶ) en ΔΙ n'est pas usuelle. À Kissufim près de Gaza, Théodōros cumule les fonctions de diacre, moine, paramonaire et higoumène de Saint-Élie (*SEG* 30, 1688-1689), à un moment où l'église n'a peut-être encore aucun clerc attitré. Selon D. S., la référence à l'autorité d'higoumènes dans des inscriptions d'époque islamique à Khirbet el-Shubeika, sur le territoire de Tyr (*SEG* 52, 1666-1668), et à Khirbet Yattir, sur celui d'Éleuthéropolis (*SEG* 50, 1497-1498), se justifierait par le fait que le clergé séculier ne parvenait plus à assurer le culte. Quelle que soit la valeur de ces explications, l'a. aurait pu tenir compte de l'usage ecclésiastique du titre d'higoumène, qui semble prévaloir au moins jusqu'au milieu du v<sup>e</sup> s. p.C. et se poursuivre ensuite. Voir B. Lesieur, in O. Delouis, S. Métivier, P. Pagès (ed.), *Le saint, le moine et le paysan. Mélanges d'histoire byzantine offerts à Michel Kaplan*, Paris, 2016, 281-321 : « Les higoumènes "ecclésiastiques" dans les sources palestiniennes (v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> siècle) », enquête qui mériterait d'être approfondie par un examen plus complet des sources épigraphiques. (A.)

583. *Formulaire chrétien*. – L. Di Segni, in B. Bitton-Ashkelony, D. Krueger (ed.), *Prayer and Worship in Eastern Christianities, 5th to 11th Centuries*, London, 2017, 63-88 : « Expressions of Prayer in Late Antique Inscriptions in the Provinces of Palaestina and Arabia », donne une riche synthèse sur les invocations, suppliques, acclamations et autres prières chrétiennes dans l'épigraphie de la Palestine et de l'Arabie, en prêtant attention au contexte de leur affichage, à leurs fonctions et aux convergences éventuelles entre le christianisme et les traditions païenne, juive et samaritaine (ainsi à propos de la formule εἶς θεός et de ses variantes, *Bull.* 2010, 603). L'a. évoque les rapports entre le formulaire des inscriptions, l'économie du salut et l'évergétisme. P. 69-82, elle complète d'une liste l'ouvrage d'A. E. Felle, *Biblia epigraphica* (*Bull.* 2006, 521), et insiste sur

la dimension apotropaique des citations ou adaptations de textes bibliques dans les sources épigraphiques. Pour l'Arabie, l'étude aurait gagné à se référer aux volumes les plus récents des *IJLS* (13/2, 14 et 15) et des *I. Jordanie* (5/1) : voir e.g. *IJLS* 13/2, 9881, dans la plaine de Bostra, combinaison originale du Psaume 117, 26 (rare), et d'Isaïe 28, 16 (absent du livre d'A. E. Felle). (A.)

584. **Syrie. Doliché.** – M. Blömer, M. Facella, in E. Winter (ed.), *Vom eisenzeitlichen Heiligtum zum christlichen Kloster. Neue Forschungen auf dem Dülük Baba Tepesi*, Bonn, 2017 (*Dolichener und Kommagenische Forschungen*, 9, *Asia Minor Studien*, 84), 99-121 : « A New Altar for the God Turmasgade from Dülük Baba Tepesi », publie un petit autel votif cylindrique trouvé dans les fouilles du sanctuaire de Jupiter Dolichenus, inscrit dans un grec incertain :  $\tau\omicron\rho\mu\sigma\gamma\alpha\delta\eta\ \Pi\iota\tau\omicron\rho\alpha\nu\iota\varsigma\ \acute{\epsilon}\rho\omicron\iota\sigma\omicron\nu\ \beta\omicron\mu\acute{o}\varsigma$ . Les a. publient le corpus des dix autres inscriptions du même dieu, majoritairement en latin. Ils font l'hypothèse de la relation très proche entre Jupiter Dolichenus et Tourmasgades dont le nom (« montagne-objet/lieu d'adoration ») pourrait renvoyer à la montagne de Dülük Baba Tepesi. (G.)

585. **Cyrrhus.** – F. Alpi, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 171-184 : « Les inscriptions justiniennes de Cyrrhus (Euphratéside) », publie, p. 177-178, la seconde acclamation à Justinien et Théodora du site. Il fait le bilan des quatre textes de ce type à Cyrrhus, qui concernent aussi Bélisaire et le *domesticus* Eustathe, en revenant sur l'épigramme *Bull.* 2012, 450, et en recherchant l'ordre chronologique de cet ensemble. L'a. met en valeur la comparaison entre Justinien et Cyrus l'Achéménide, qu'il déduit de la forme du toponyme,  $\text{Κύρος}$ , avec un seul *rho*, dans l'épigramme et chez Procope, *Aed.* II, 11, 2, auteur qui fait de Cyrus le fondateur ancien de la ville. (G.)

586. **Anasartha.** – D. Feissel, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 185-192 : « Un nouveau duc syrien du VI<sup>e</sup> siècle aux environs d'Anasartha », révisé une inscription d'ar-Ruwayb/er-Rouhhweyb, à 10 km au Nord de l'ancienne Anasartha (R. Mouterde, A. Poidebard, *Le limes de Chalcis*, 1945, 190-191, n° 17), qu'il a jadis revue sur place. La date n'est plus septembre 553, mais le 1<sup>er</sup> septembre 551, avant le concile œcuménique de Constantinople de mai-juin 553 et après la promulgation, au début d'août 551, de l'édit de Justinien dit *Edictum de recta fide* que le concile adoptera, en conformité avec l'orthodoxie chalcédonienne. La formule,  $\acute{\alpha}\rho\chi\alpha\nu\tau\omicron\varsigma\ \tau\omicron\upsilon\ \dots\ \acute{\epsilon}\tau\omicron\upsilon\varsigma$ , « au commencement de l'année », montre qu'à cette époque le commencement de l'année selon l'ère séleucide a été avancé du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> septembre, pour coïncider avec l'année de l'indiction. Le texte révisé de l'inscription, tant pour les épithètes mariales que pour le dogme de l'Incarnation, suit de très près celui de l'édit :  $\epsilon\iota\varsigma\ \delta\acute{o}\xi\alpha\nu\ \sigma\omicron\nu\ \kappa\alpha\iota\ \tau\omicron\upsilon\ \acute{\epsilon}\kappa\ \sigma\omicron\upsilon\ \tau\epsilon\chi\theta\acute{\epsilon}\nu\tau\omicron\varsigma\ \Theta\epsilon\omicron\upsilon\ \Lambda\acute{o}\gamma\omicron\upsilon$ , « à Ta gloire et à celle du Dieu Verbe enfanté de Toi ». Le responsable de la construction, qui a eu connaissance de l'édit récent, bien loin de l'improbable « fermier de l'écume du sel » de la première édition, est un militaire,  $\tau\omicron\nu\ \acute{\epsilon}\nu\delta\omicron\acute{\xi}\acute{o}\tau\{\iota\}\alpha(\tau\omicron\nu)\ \iota\lambda\lambda\omicron\upsilon\sigma\tau\omicron\rho(\tau\omicron\nu)\ \kappa\alpha\iota\ \delta\omicron\upsilon\kappa\alpha\ \Phi\omicron\rho\epsilon\delta\omicron\upsilon\lambda\omicron\phi$ . Ce duc Fredoulf, d'origine germanique et peut-être franque, pourrait être non pas un duc provincial mais simplement le responsable du district d'Anasartha. Le bâtiment, construit à une époque où l'on n'hésite pas à placer sous la protection du Christ et de la Vierge des remparts et des casernes, pourrait avoir un usage militaire. (G.)

587. **Antiochène.** – D. Feissel, « Appendice épigraphique », 31-32, in W. Khoury, *CRAI* 2016, 9-27 : « Patrimoine de Syrie : mosaïque d'église à sujet

historié ». Une mosaïque partiellement et clandestinement dégagée dans la région d'Idlib représente des épisodes juxtaposés du récit biblique du combat de David contre Goliath. Seul un fragment de la dédicace mentionnant un périodeute est visible, sans la date. Quatre brèves légendes, qui ne sont pas des citations bibliques, décrivent les scènes. (G.)

588. *Andrôna*. – P.-L. Gatier, in M.-O. Rousset et al. (ed.), *Habitat et environnement. Prospections dans les marges arides de la Syrie du Nord*, Lyon, 2016 (*Conquête de la steppe*, 4), 137-151 : « Une borne d'Andrôna », éditée (n° 1) l'inscription d'un bornage protobyzantin copiée au Sud-Est d'al-Andarin (l'antique Andrôna) à al-Khafiyya, mais déplacée du site voisin de Rasm Abū Miyāl : sur la face principale, † Ὁροθεσία τοῦ Ἀνδρώνας (sous-entendu κάστρου, χωρίου *vel sim.*), peut-être répété sur la face opposée, recouverte de béton moderne ; sur les deux faces adjacentes, τοῦ Ἀνδρώνας, plus ou moins bien conservé. Le même site a livré cinq autres inscriptions chrétiennes, gravées sur des linteaux qui appartenaient pour certains d'entre eux à une ou plusieurs églises et qui ont tous été apparemment remployés dans les constructions d'un établissement d'époque omeyyade ; noter deux citations scripturaires, l'une de Matthieu 7, 7, ou Luc 11, 9 (n° 2), l'autre du Psaume 90, 1 (n° 3). La question de l'emplacement d'origine de tout le lot reste ouverte, de même que celle de l'extension du territoire d'Andrôna. (A.)

589. *Apamée*. – M. T. Olszewski, H. Saad, *Archéologia* 551 (2017), 4-5 : « Interpol à la recherche d'une mosaïque volée à Apamée en Syrie », publie la photographie et la description d'une mosaïque d'Apamée, aux mains de trafiquants : le sacrifice fait par Antiochos et Séleucos, identifiés par des inscriptions, qui versent une libation sur un autel surmonté d'un aigle portant une tête de taureau ; à gauche, Ktisis, à droite Héraclès et une femme dont le nom a disparu, peut-être Calliope. Les a. reconnaissent l'exceptionnelle représentation à l'époque impériale du mythe de fondation d'Antioche. (G.)

590. Le dieu Bêl d'Apamée à Vaison-la-Romaine, n° 645.

591. *Émésène, Liftāyā*. – J.-C. Decourt, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 137-156 : « De quelques inscriptions de Liftāyā, Émésène », fait le bilan de l'épigraphie de ce bourg à 25 km au Sud-Ouest de Homs, qui avait, dans *IGLS* 5 (1959), fourni 21 inscriptions et une seule par la suite. L'a. donne 19 textes nouveaux ou révisés, tous d'époque protobyzantine, des linteaux et des épitaphes. Onomastique diverse, dont le nom rare Μάρδοδος (nom.). (G.)

592. *Doura-Europos*. – P.-L. Gatier, *Orientalistische Literaturzeitung* 135 (2015), 326-329 ; J.-B. Yon, *Topoi* 20 (2015), 645-656 : comptes rendus de G. F. Grassi, *Semitic Onomastics from Dura Europos* (*Bull.* 2013, 451). G. (p. 328) rectifie la lecture ou l'interprétation de noms douteux : Οὔερνα au lieu de Ουερνα, Βήρυλα ou Βήρυλλα au lieu de Βηρυλαγ, Γλαβριών au lieu de Μαβριών, peut-être le génitif Μύρωνος au lieu de Μυρώνος. Il élimine aussi le fantomatique Οναγεινεύς, en restituant dans un graffite la formule μνησῆ ... καὶ ὁ <ἀ>ναγεινώσ[κων] (lu Ὀναγεινώς) ; c'était déjà l'idée de M. N. Tod, *SEG* 7, 550. Y. (p. 651-656) ajoute de nombreuses remarques, en particulier sur Αβσαλμας, Ἀφτιάς, Βηλοοβασσαρος, Γαειανός, Γενναῖος, Γοβριδης (ou plutôt Γοβριλης, Gabriel), Γορας, Ζαβαδδης, Ζεβιδαας, Ζογγαιος, Ζορας, Ιαμιλιχος, Καμαθη, Μασσημ, Μαρρινβας, Μαχωσομας / Μανωσομας, Ορβαζ, Πεθερις, Ραχιμναιος, Ρεχειμανναια, Ρονναιος, Φιλοκύρις, Φρόντων. Il propose d'isoler Ιαριβολος dans Ναοβιαριβολος et Βοργατης (Βαργατης) dans

παβοργατης. Sous l'entrée Ἰκκοτους, que Y. rapproche à juste titre du nom macédonien Ἰκκότας (*SEG* 36, 626, cf. *SEG* 57, 565, avec Ἰκκότιμος), il faut mieux distinguer à Doura le génitif Ἰκκότου (*SEG* 7, 472) de la forme hypocoristique au nominatif Ἰκκοτους (*SEG* 7, 473). (A.)

593. P.-L. Gatier, in D. Parayre (ed.), *Le fleuve rebelle. Géographie historique du moyen Oronte d'Ebla à l'époque médiévale*, Beyrouth, 2016 (*Syria Suppl.*, 4), 249-269 : « Géographie mythologique de l'Oronte dans l'Antiquité », à la leur d'une collation des documents qui illustrent les rapports entre Antioche et l'Oronte, revient (p. 252-254) sur l'ex-voto d'Aurélius Diphilianus, soldat de la IV<sup>e</sup> légion Scythica Antoniniana, sur un autel de Doura (*SEG* 7, 341) : ainsi que J. T. Milik, *Biblica* 48 (1967), 568, l'avait suggéré, il considère que cette dédicace « au dieu ancestral Zeus Bélylos de ceux qui sont sur l'Oronte » (θεῶν πατρώω Διὶ Βετύλω τῶν πρὸς τῷ Ὀρόντη) s'adresse à « une divinité syrienne d'Antiochène à laquelle un soldat antiochéen, originaire de la ville d'Antioche ou de sa *chôra*, a voulu rendre hommage à Doura-Europos en évoquant sa patrie ». (A.)

594. *Damas*. – Gh. Yaghi, H. Saad, *Chronique archéologique en Syrie* 5, Damas, 2011, 127-140 : « Les résultats des travaux archéologiques à Damas en 2009 » (en arabe), publie en traduction, p. 129 et 140 n. 3 (d'après J. Aliquot), une dédicace à Zeus Théandrios sur le piédestal d'une colonne, dans la vieille ville, à l'Est de la mosquée des Omeyyades et à l'intérieur de l'enceinte large du sanctuaire de Zeus Damascène (voir *AE* 2014, 1390). On lit d'après la photo : Διὶ Θεανδρίωι τῷ κυρίωι Π. Αἴλιος Ἀπολιναρίου υἱὸς Ἀρίστων εὐσεβῶν ἀνέθηκεν, βξυ'. Première attestation dans la ville de Damas du culte de ce dieu connu en Syrie du Sud, également nommé Théandritès et Théos andreios (*Bull.* 2011, 609). L'assimilation à Zeus et l'épiclèse de « Seigneur » sont nouvelles. La date, 462 de l'ère séleucide, correspond à 150/151 p.C. (G.)

595. Dédicace d'une statue honorifique à Damas (?), n° 600.

596. **Phénicie**. *Épigraphie religieuse*. – Z. Fani Alpi, *Dévotions lapidaires. Reliefs divins du Liban romain*, Beyrouth, 2016 (*Bulletin d'archéologie et d'architecture libanaises, Hors-Série*, 11), contient (p. 11-239) un catalogue bien illustré de monuments votifs et de reliefs à figures divines de l'époque romaine, issus du territoire actuel du Liban, et dont l'a. republie les inscriptions, toutes connues par ailleurs. P. 225 et 238-239 n. 262, F. Alpi révisé *IGLS* 6, 2916 (*SEG* 59, 1700). P. 298, brèves remarques sur les signatures et les mentions d'artisans. Pour la date d'un relief héliopolitain (p. 113) et la dédicace d'un autel de Byblos (p. 207-208), voir désormais J.-B. Yon, J. Aliquot (n° 576), nos 2 et 371. (A.)

597. *Bérytos*. – J. Aliquot, *CCG* 26 (2015), 191-198 : « Le gouverneur et le juriste : l'inscription de Béryte en l'honneur du consulair Appius Alexander », étudie en détail une inscription honorifique de Beyrouth, plus brièvement traitée dans le catalogue du musée de Beyrouth (*supra*, n° 576), au n° 70. Le personnage honoré par une statue est Appius Alexander (*PIR*<sup>2</sup> A 945), ἀδέκ[ασ]τον καὶ φι[λ]άνθρωπο[ν] ὑπατικόν, « consulair incorruptible et clément », philosophe et gouverneur méconnu de Syrie-Phénicie dans les années 250-260. Le donateur, Μ(ᾶρκος) Ἀδρ(ήλιος) Κασσιανός, βουλ(ευτής) Γερασηνός, νόμων σοφιστής, est bouleute de Gérasa et professeur de droit de l'École de Beyrouth. Ainsi, l'inscription est un témoignage épigraphique ancien sur cette école. L'a. émet l'hypothèse qu'Appius Alexander a exercé auparavant des fonctions en Arabie. (G.)

598. *Sidon*. – J.-B. Yon, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 17-28 : « Quelques cippes funéraires de Sidon. Documents nouveaux et méconnus », publie six nouvelles épitaphes qui s'ajoutent aux données déjà réunies par l'a. sur l'épigraphie funéraire de Sidon (*Bull.* 2013, 453 ; 2016, 526 ; *supra* nos 576, 577). Sur les quatre premiers, connus par des photos anciennes, on relève un nom sémitique féminin inédit Βεθθαία et les noms grecs Γληγορίς (à rapprocher de Γρηγορίς), Δαμονίκη et Ζηνόβιος. Les deux autres, plus remarquables, viennent des fouilles ottomanes de T. Macridy. L'un concerne un citoyen romain, Γ(άιος) Ἰούλιος Φαβία Μάξιμος (nouvel exemple de *C. Iulius* à Sidon). L'autre, au Musée archéologique d'Istanbul, se distingue par sa facture fruste, par l'emploi de formules inhabituelles sur les cippes sidoniens et plus encore par le titre insolite d'Ofellius, le défunt, que Y. traduit par « président des jeunes gens légers des grands (?) » et qu'il hésite à associer à une force de police locale, à des concours ou au gymnase, hypothèse qui semble la plus probable : ἐ<ν>θάδε κεῖτε Ὀφέλλις, προστάτης κούφων νεανίσκων μεγάλων, μνη<σ>θῆ ὁ ἀναγεινώσκων (plutôt que μνησθῆ ὁ ἀναγεινώκων, vu la place du *sigma* ajouté dans l'interligne). (A.)

599. *Tyr*. – P.-L. Gatier, *Berytus* 55 (2016), 169-187 : « Les sanctuaires de Tyr dans l'Antiquité : questions de topographie et d'histoire religieuse », fait le bilan de l'apport limité des sources épigraphiques dans l'étude des lieux de culte de Tyr, que les travaux archéologiques récents renouvellent en partie. En annexe (p. 183-184), G. révisé l'inscription de la chapelle hors les murs d'Apollon, le seul sanctuaire de la ville dont l'emplacement est fixé avec certitude, dans un secteur envahi par la nécropole à l'époque impériale. Après la lacune initiale, où le nom du dédicant est attendu, il élimine l'improbable prêtresse au profit d'une confrérie religieuse : [A]πόλλωνι κυρίῳ [καὶ τῆι ἑτα]ίρειαι αὐτοῦ, au lieu de Ἀπόλλωνι κυρίῳ [- - -] ἑταίρειαι αὐτοῦ, chez J.-P. Rey-Coquais, *I. Tyr Nécropole* 1. Le local de l'hétairie devait être le premier objet de cette dédicace datée en 28/29 p.C. Comme le note G., son nom figurait peut-être au début de la l. 3, où il est tentant de restituer e.g. [τὴν οἰκί]αν καὶ τὴν σκη[νὴν]. (A.)

600. *Tyr, Héliopolis*. – J.-P. Rey-Coquais, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 129-135 : « Pierres en errance : Syrie et Liban », publie trois inscriptions « d'origine imprécise ou inconnue » d'après des documents d'archive. Entrée au Musée de Damas en 1939, la dédicace (p. 130-131) d'une statue de Zénodôros fils de Mênodôros par son père Mênodôros fils de Neikostratos a fait l'objet d'un décret du conseil et du peuple d'une cité que R.-C. propose d'identifier à Laodicée-sur-mer. L'aspect du monument et l'onomastique grecque de l'inscription font de Damas un meilleur candidat. P. 132-133, épitaphe de la région d'Héliopolis conservée au Musée national de Beyrouth, également publiée dans J.-B. Yon, J. Aliquot (*supra* n° 576), n° 374. Connue uniquement par les copies de M. Chéhab (p. 133-134), la dédicace d'une mosaïque relative à des travaux effectués dans la nef d'une église sous l'autorité de Mênas, serviteur de saint Conon, et pour le salut et la rédemption de donateurs anonymes, provient probablement de l'arrière-pays de Tyr. Elle est datée du 8 Dystros de l'an 685, soit du 25 mars 560 p.C. Qu'il s'agisse du martyr de Magydos en Pamphylie, de celui d'Iconium en Isaurie ou d'un autre saint homonyme, le culte de Conon ne paraît pas autrement attesté à Tyr ni en Phénicie. (A.)

601. *Na'ran, territoire de Panéas*. – L. Di Segni in *Prayer and Worship* (n° 583), 88 n. 58, corrige la date d'un texte de Na'ran sur le Jawlan, *SEG* 46,

1974, « [5]70, indiction 1 » au lieu de  $\xi\tau(\sigma\upsilon\zeta)$  ο'  $\iota\nu(\delta\iota\kappa\tau\iota\omega\nu\omicron\varsigma)$  α', et le convertit en utilisant l'ère de Panéas, dont elle place pour sa part (*SEG* 58, 1703) le point de départ à l'automne 3 a.C. (ce qui donnerait 567/568 p.C.) de préférence au printemps 2 p.C. (soit entre le printemps et le 31 août 568 p.C.). D'après le fac-similé de G. Schumacher, *Palestine Exploration Fund Quarterly Statement* 29 (1897), 195, seule illustration disponible, je lirais plus précisément  $\xi\tau(\sigma\upsilon\zeta)$  ο[φ]'  $\iota\nu(\delta\iota\kappa\tau\iota\omega\nu\omicron\varsigma)$  α', avec le chiffre des centaines à droite et non à gauche de celui des dizaines, selon l'usage observé sur le territoire de Panéas aux v<sup>e</sup>-vi<sup>e</sup> s. p.C. (cf. *IGLS* 11, p. 24). (A.)

602. **Palestine. Marisa.** – H. M. Cotton-Paltiel, A. Ecker, D. Gera, *BICS* 60/1 (2017), 1-15 : « Juxtaposing literary and documentary evidence : A new copy of the so-called Heliodoros stele and the Corpus inscriptionum Iudaeae/Palaestinae (CIIP) », publie le fragment d'un nouvel exemplaire, resté méconnu depuis sa découverte en 1954, du dossier de correspondance de Séleucos IV, dont au moins deux copies ont déjà été retrouvées à Marisa (*Bull.* 2010, 608) et à Byblos (*Bull.* 2016, 527, repris dans J.-B. Yon, J. Aliquot [n° 576], n° 1). Ce document préserve la partie gauche d'une quinzaine de lignes appartenant à la lettre royale. Sa lecture permet aux a. de réviser l'édition de la première copie de Marisa, en particulier aux l. 26-37. Entre autres corrections de détail, signalons le changement concernant la date de la première lettre du dossier (l. 6), Γορπαιῶν κ<θ' ?> au lieu de κβ'. À la faveur d'un nouvel examen de la rhétorique royale, qu'ils qualifient d'apologétique, les a. s'interrogent sur les tenants et les aboutissants de la nomination d'Olympiodoros à la tête des sanctuaires de la province de Koilè-Syrie et de Phénicie, peut-être liée à l'imposition de nouvelles taxes et à la réduction des privilèges octroyés aux temples à la suite de la conquête de la Syrie lagide par Antiochos III. (A.)

603. **Tibériade.** – A. Onn, S. Weksler-Bdolah, L. Di Segni, in *Arise, Walk through the Land* (n° 582), 101\*-110\* : « A Byzantine Stamp Seal of "Theodosios the Comes" from Ganei-Hammat (Tiberias) », publie l'inscription d'un sceau de bronze rectangulaire provenant d'une tombe fouillée aux portes de Tibériade et datée de la seconde moitié du vii<sup>e</sup> s. p.C. : † Θεοδοτίου κόμητος †. Les a. supposent que l'objet a d'abord appartenu au père ou à un ancêtre du défunt. Si la tombe est bien datée, l'usage du titre de κόμης serait en effet insolite sous la domination omeyyade. (A.)

604. **Gadara.** – W. Eck, in D. M. Schaps, U. Yiftach, D. Dueck (ed.), *When West met East. The Encounter of Greece and Rome with the Jews, Egyptians, and Others. Studies Presented to Ranon Katzoff in Honor of his 75<sup>th</sup> Birthday*, Trieste, 2016, 117-130 : « Die römische Armee und der Ausbau der heißen Bäder von Hammat Gader ». Dans l'épigramme descriptive composée par l'impératrice Eudocie pour les bains de Gadara (*SEG* 32, 1502 ; 46, 1908 ; 47, 2028), l'une des seize « fontaines » (κρήναι) du lieu porte le nom d'un certain Repentinus (Ῥεπεντίνος), considéré jusqu'à présent comme un donateur ou l'éponyme d'une source, inconnus par ailleurs. E. publie une inscription latine trouvée près du site qui lui permet d'identifier le personnage. Vers la fin du règne de Commode, un détachement de la VI<sup>e</sup> légion Ferrata a réalisé là des travaux sous la responsabilité du gouverneur Repentinus, *curante [Sex]to Cornelio R[e]pentino leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore)*, dont le nom s'ajoute aux fastes de la Syrie-Palestine. Il est probable que l'activité du magistrat ait été commémorée dans les bains de Hammat Gader et qu'Eudocie y fasse allusion.

De là à supposer, comme le fait E., que l'armée romaine était à l'origine de la construction de l'établissement thermal et qu'elle en aurait eu l'usage jusqu'à ce que des citoyens de Gadara, ville étrangement attribuée à la province d'Arabie, s'approprient le site, il y a un pas que l'on hésitera à franchir. D'une part, la VI<sup>e</sup> légion Ferrata a pu participer seulement à l'aménagement d'adductions d'eau sur le territoire et dans la ville même de Gadara, où l'activité de l'un de ses détachements est attestée (AE 1995, 1577). D'autre part, Gadara, citée de Syrie, puis de Syrie-Palestine et enfin de Palestine Seconde à l'époque d'Eudocie, comme ses voisines transjordanienne (Hippus, Abila, Capitolias, Pella), n'a jamais appartenu à l'Arabie. (A.)

605. *Livias*. – P.-L. Gatier, in F. Baratte, V. Michel (ed.), *Architecture et décor dans l'Orient chrétien (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*. Actes de la journée d'étude en hommage au Père Michele Piccirillo, Paris, 2016, 57-74 : « La cité de Livias et la géographie historique transjordanienne dans l'Antiquité tardive. À propos de mosaïques de Jordanie », étudie l'histoire de Livias et de la Pérée, au Nord-Est de la mer Morte. P. 68-71, il complète la restitution de la dédicace d'une mosaïque de Shuneh Sud, sur le territoire de la cité, *I. Jordanie* 2, 68, qui débute par la mention exceptionnelle du patriarche de Jérusalem (Ἱεροσολύμων) et de l'évêque de Livias (Λεβηάδ(ων/ος)), inconcevable lors de l'occupation perse des années 614-631 et après la conquête islamique des années 630. Ajoutons que le pavement est conservé au musée de Salt. (A.)

606. *Éleuthéropolis*. – D. Kozmann, W. Eck, *ZPE* 200 (2016), 282-286 : « Schmuck für die Polis : Die Basis für die Statue eines δαδοῦχος aus Eleuthéropolis in Syria Palaestina », publie la dédicace d'une statue porteuse de torche par Antonius Vettius, élu à une magistrature civique indéterminée, Ἀντόνιος Οὐδέττιος ἀποδεδειγμένος ἄρχων τὸν δαδοῦχον ἐξ ἰδίων ἀνέθηκεν. L'onomas-tique du dédicant et l'usage du participe ἀποδεδειγμένος pour traduire le latin *designatus* sont des indices de la romanisation d'Éleuthéropolis après l'élévation de la ville au rang de cité en 199/200. (A.)

607. *Arabie. Namara*. – M. Sartre, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 45-66 : « Namāra du Ṣafā », fait le petit corpus des 40 inscriptions grecques et latines, connues ou inédites, de ce site militaire du désert basaltique à l'Est du Hauran, à paraître dans *IGLS* 16. Ce sont presque toutes des graffites, certains de soldats de plusieurs unités, d'autres de villageois de villages différents. Il serait question, n° 29, d'un habitant de Namara (qui doit être un autre site que celui du Ṣafā) : Μάγνος Χείλων(ος) ὁ Ναμαρήσι[ος]. L'ethnique est pourtant rarissime pour les villages. De même au n° 22, un δεκάδαρχον Ναμα[ρησιών], traduit « décadarque des *Namarèsioi* », intrigue ; on attendrait que ce décursion, un militaire, soit caractérisé par son unité de cavalerie ou par son lieu d'origine. (G.)

608. *Busan*. – O. Gengler, M. Resel, *Tyche* 30 (2015), 242-245 : « Adn. Tyche 45. Wadd. 2239 : Eine Bauinschrift aus Bosana », alignent les hypothèses à propos de l'inscription Waddington 2239, sans profit pour l'établissement du texte. (G.)

609. *Mothana*. – A. Sartre-Fauriat, *Syria* 93 (2016) [cf. n° 574], 67-81 : « *Mothana*-Imtān : un village de garnison en Arabie », étudie globalement les 33 inscriptions grecques et latines de ce site militaire du Sud du Hauran nommé *Motha* par la *Notitia Dignitatum*, en fournissant de nombreux textes, publiés ou inédits, à paraître dans *IGLS* 16. De plus, un texte inédit retrouvé à Umm

al-Rumman mentionne, vers 508 p.C., un Φλ(άουιος) Οβεδας TIEBOY στρατηγός κάστρου Μουθανον ; comprendre, d'après la photo, τρεβοῦ(νος) pour τριβοῦ(νος). Sur l'inscription de la p. 76 (future *IGLS* 16, 1334), voir, pour une discussion de points de détail, O. Gengler, M. Resel, *Tyche* 30 (2015), 246-249 : « Adn. Tyche 46. Wadd. 2034 (=Wetzst. 62a) : Eine Bauinschrift aus Mothana », d'après Waddington ; la question principale porte sur la présence à la fin du texte d'une polis (πόλις), ce que S.-F. (sans connaître l'article de *Tyche*) accepte en considérant qu'il s'agit de Bostra. (G.)

610. *Qasr al-Hallabat et Umm al-Jimal, territoire de Bostra.* – I. Arce, D. Feissel, D. Kreikenbom, T. M. Weber, *Studies in the History and Archaeology of Jordan* 12 (2016), 35-61 : « The Anastasius Edict Project », présentent l'état du projet de reconstitution et de préservation de l'exemplaire de la constitution d'Anastase qui avait été gravé sur le mur d'une église à Umm al-Jimal et dont la plupart des fragments ont été réemployés dans le château omeyyade d'Hallabat (*Bull.* 2010, 607 ; 2011, 586-587). F. résume le contenu du texte, en cours d'édition, dont des fragments provenant d'autres sites du diocèse d'Orient montrent la large diffusion. (G.)

611. *Jordanie du Nord-Est.* – A. Al-Jallad, A. al-Manaser, *Arabian Epigraphic Notes* 2 (2016), 55-66 : « New Epigraphica from Jordan II : Three Safaitic-Greek partial bilingual inscriptions », publie des groupes de graffites de la zone désertique rocheuse du Nord-Est de la Jordanie, gravés sur des rochers où le grec et le safaitique se côtoient, avec des anthroponymes et des formules très proches, ce qui les conduit à parler de bilingues. N° 1, du Wadi al-Ḥašād : Θαιμος Γαφαλου, près d'un graffite safaitique de même sens. N° 2, du même site : Γαντος ἀπῆλθεν εἰς τὸν Ακελον Σαιρου, là encore avec un graffite safaitique équivalent, les deux derniers mots transcrits en grec ayant le sens d'un toponyme suivi d'un nom de personne. N° 3, de Tell al-'Abed : Βαλεσος Αναμου τοῦ Καδαμου, avec un texte safaitique proche. (G.)

612. *Gérasa.* – R. Haensch, A. Lichtenberger, R. Raja, *Chiron* 46 (2016), 177-204 : « Christen, Juden und Soldaten im Gerasa des 6. Jahrhunderts », publie deux inscriptions sur mosaïques trouvées dans un bâtiment voisin de la « Synagogue Church ». L'une est une dédicace de mosaïque, en mars 576 p.C. : ἐπὶ Μαριανοῦ τ(οῦ) ἀγιωτάτου) ἡμῶν ἐπισκ(όπου), puis, précédé du signe d'abréviation pour (καί) que les a. ne prennent pas en compte, ἀρχ(η)γ(εσίας) α' Στεφάνου Κοσμᾶ θεοφ(ιλεστάτου) διακ(όνου) νομέρου Ἐλέκτων (καί) Ζαχαρίου ἀργυρ(ο)υποδ(έκτου). Le second texte, daté de juillet 591 p.C., sous la troisième *archègésia* du même diacre et sous Ἀλεξάνδρου ἀργυροποδ(έκτου) Ἐλέκτων Ἰουστινιανῶν, ne nomme pas d'évêque, mais définit le bâtiment où est posé la mosaïque, τοῦτο δυσμαῖον μέρος τοῦδε τοῦ κελλίου. Étienne, fils de Côme, exerçait selon les a. la fonction de chef des clercs d'un régiment, le *numerus* des *Electi Iustiniani*, inconnu à ce jour malgré l'existence en Égypte de *Biselecti Iustiniani* entre 541-546 et 551-552. Les a. examinent le rôle du responsable financier désigné comme ἀργυροποδέκτης, composé très rare dont la forme correcte serait ἀργυρ-υποδέκτης ou ἀργυρο-υποδέκτης. Ils repoussent, à tort me semble-t-il, l'idée que le *kellion* est un monastère, préférant y voir un bâtiment logistique en rapport avec la troupe ou avec l'évêque. Ils définissent l'*archègésia* comme la fonction de responsable des clercs du régiment. Le titre d'*archègos*, présent aussi dans les communautés juives (L. Robert, *Hellenica* I, 25-27), n'a-t-il pas un rapport plus direct avec le monastère ? Quant à une autre

inscription sur mosaïque, dans l'église dite de l'évêque Isaïe, publiée par J. Bowsher (*Bull.* 1989, 995, n° 3 ; *SEG* 37, 1543), elle doit être corrigée, I. 1. [Χάρι]τι Θε(εο)ῦ, ἐπ[ι - - ], sans rapport avec Justinien ou les *Iustiniani*. (G.)

613. *Philadelphie*. – S. Anastasio, L. Botarelli, *The 1927-1938 Italian Archaeological Expedition to Transjordan in Renato Bartoccini's Archives*, Oxford, 2015, 242 p., publient des documents d'archives de l'activité archéologique de R. Bartoccini en Jordanie dans l'entre-deux-guerres. Une photo et deux fac-similés, p. 46, fig. 52, et p. 44, fig. 57, révèlent une inscription bilingue trouvée en 1938 dans le palais omeyyade de la citadelle d'Amman : [- - - | *Iulius Ma?*]gnus | [(centurio ?) leg(ionis) X F]r(etensis) fecit. | [ ca 6 ]ς Ἰούλιος | [- - -]ης λεγυῶνος | [δεκάτ]ης Φραιτησί(ας). Une autre photo de la même zone en 1938, p. 143, fig. 227 (à retourner), représente la partie supérieure d'un autel. Sur le fût, inscription inédite : Διὶ Ἡ[λ]ιοπ[ολίτ]η; le culte héliopolitain, essentiellement militaire hors du Liban, n'était pas attesté dans la région. (G.)

614. *Pétra*. – C. Augé et al., *Syria* 93 (2016), 255-310 : « Le sanctuaire du Qasr al-Bint et ses abords. État des lieux des travaux de la mission archéologique française à Pétra, Jordanie (1999-2013) », publient, p. 307-308, une brève inscription trouvée près du monument à abside du sanctuaire. La cité, ἡ μητρόπολις, honore, au datif à la manière du latin, le gouverneur Geminius Marcianus (161-163 ou 166 p.C.). (G.)

615. *Zôora*. – Y. E. Meimaris, K. I. Kritikakou-Nikolaropoulou, S. P. Brock, *Inscriptions from Palaestina Tertia, Ic, The Jewish Aramaic Inscriptions from Ghor es-Safi (Byzantine Zoor)*, Athens, 2016 (*Μελετήματα*, 73), poursuivent la publication des stèles funéraires de Zôora (*Bull.* 2006, 492 ; 2009, 529 ; 2012, 490-491 ; 2013, 468). D'une conception et d'une qualité semblables à celles des deux premiers volumes, l'ouvrage ajoute 71 épitaphes juives rédigées en araméen (dont 39 inédites) aux 384 épitaphes grecques contemporaines, presque toutes chrétiennes, que M. et K.-N. ont déjà publiées. On retiendra la synthèse sur le décor, le formulaire, les systèmes de datation, l'onomastique, l'âge, l'origine et le statut des défunts, que les a. confrontent avec les données des monuments inscrits en grec, ainsi que les observations sur les relations entre les juifs de Zôora et le reste de la diaspora. Au n° 4, la réédition de la seule bilingue gréco-araméenne du site donne l'occasion de préciser l'hypothèse présentée dans *I. Pal. Tertia* Ia, 18, selon laquelle une épitaphe grecque originale utilisant l'ère de la province d'Arabie aurait été recouverte de symboles juifs et accompagnée d'une épitaphe araméenne faisant référence à l'ère de la destruction du Temple et au cycle sabbatique, pour insister sur l'appartenance du défunt à la communauté juive locale. (A.)

## EXTRÊME-ORIENT

(Denis Rousset)

616. **Généralités**. – G. M. Cohen, *The Hellenistic Settlements in the East from Armenia and Mesopotamia to Bactria and India*, Berkeley, 2013, XV-435 p. avec 7 cartes (*Hellenistic Culture and Society*, 54). Même avec retard il convient de signaler ce dernier volet de l'inventaire fondamental de G. Cohen. Après le volume de 1995 consacré à l'Égée et l'Asie Mineure et celui de 2006

dévolu à la Syrie, aux pourtours de la mer Rouge et à l'Afrique, C. a clos par l'Orient son dictionnaire raisonné des établissements fondés ou occupés par les Grecs et les Macédoniens à l'époque hellénistique. Précédés d'une synthèse, les chapitres régionaux donnent pour chaque cité une notice qui est un modèle à la fois d'exhaustivité dans la mention et l'utilisation des sources (y compris le corpus de G. Rougemont, *Bull.* 2012, 493) et de densité dans l'exposition. Ainsi, le triptyque paru en une vingtaine d'années non seulement remplace les articles des encyclopédies plus ou moins spécialisées, mais aussi fournit un précieux complément à l'inventaire des cités archaïques et classiques dirigé par M. Hansen et Th. Nielsen (2004), qui avait sciemment laissé de côté les cités hellénistiques. Riches appendices synthétiques sur la toponymie et les ethniques, les institutions, la notion de πόλις Ἑλληνίς, etc. Voir le compte rendu de L. Martinez-Sève, *Topoi* 19 (2014), 841-849.

617. **Bactriane. Aï Khanoum.** – Ph. Hoffmann, in J. Jouanna, V. Schiltz, M. Zink (ed.), *La Grèce dans les profondeurs de l'Asie*, Paris, 2016 (*Cahiers de la villa « Kérylos »*, 27), 165-232 : « La philosophie grecque sur les bords de l'Oxus : un réexamen du papyrus d'Aï Khanoum », donne un *status quaestionis* approfondi sur le papyrus, naguère prudemment et excellentement réédité par G. Rougemont, *Inscriptions grecques d'Iran et d'Asie centrale* (2012), n° 131. Le dialogue que porte le papyrus est sans doute un fragment du *Sophiste* perdu d'Aristote et constitue un des rares témoins papyrologiques anciens de l'œuvre du Stagirite ; il a pu être apporté sur place par son élève Cléarque de Soloï lui-même. Au passage H. réexamine l'épigramme de Cléarque, les cinq maximes complètes (*ibid.* n°s 97 a et b) et la disposition, peut-être intentionnelle, de ces dernières sur la base même et non sur la stèle.

## CHYPRE

(Jean-Baptiste Cayla)

618. **Amathonte.** – L. Thély, *BCH* 139-140 (2015-2016), 463-484 : « Inscriptions d'Amathonte XI. Un autel en l'honneur de Ptolémée X et Bérénice III découvert aux abords Sud-Ouest de l'agora ». Un petit autel tronconique porte au génitif les noms de Ptolémée Alexandre et de Bérénice, dieux Sauveurs. T. y reconnaît Ptolémée X Alexandre I<sup>er</sup> plutôt que son fils, qui a épousé la même Bérénice, et il date ce document du règne de Ptolémée X, entre 101 et 91 a.C. Il reconnaît néanmoins qu'il est étonnant qu'un autel de Ptolémée X Alexandre I<sup>er</sup> puisse être daté d'une époque où l'île est sous le contrôle du frère ennemi, Ptolémée IX Sôter II (qui est aussi le père de Bérénice). Autre curiosité, les deux souverains habituellement désignés comme θεοὶ Φιλομήτορες sont ici appelés θεοὶ Σωτῆρες. La discussion reste donc ouverte et l'on pourrait envisager d'autres solutions. Par exemple, comme aucun titre royal n'est mentionné, le culte de ce couple a peut-être été intégré au culte dynastique à l'époque où, après la mort de son frère (88 a.C.), Ptolémée IX Sôter régnait seul sur un royaume indivis (ce qui expliquerait que le nom du souverain régnant remplace le nom habituel Φιλομήτορες).

619. **Kafizin.** – S. Lejeune, *BCH* 138 (2014), 245-327 : « Le sanctuaire de Kafizin, nouvelles perspectives », présente le bilan d'une étude attendue depuis

l'édition de T. B. Mitford (1980), avec d'abord un examen des termes qui désignent les quelque 300 vases votifs incisés en alphabet ou en syllabaire chypriote. Ces offrandes (χαριστήριον, εὐχάριστα, προξίνιον ou προξένιον) ont parfois une fonction précisée : χιδρόβροχον / ki-to-ro-ro-ko (bol à gruau) ; παντάβροκτον (« faitout ») ; ἀθαροφόρον (bol à bouillie de farine) ; τρίβιον (« mortier ») ; τρύβλιον ? (« écuelle ») ; σπλανχνοεντεριφόρον (plat à viscères) ; σιτοφόρον ; θυρειακλείον, probablement forme altérée de θηρίκλειον (« théricléen », vase à boire de type *kylix*). On relève encore des cruches à eau (ὕδριον) ou à vin (un οἰνοφόρον dont la destination est précisée : ἰς τὰς κοινὰς συνόδους) et un candélabre remarquable à 84 becs (λύχνος). La nouvelle étude révisé la datation héritée de T. B. Mitford (225-218 a.C.), qu'il faut décaler au premier quart du n<sup>e</sup> s. a.C., entre la toute fin du règne de Ptolémée V Épiphane (une 25<sup>e</sup> année) et le début du règne de Philométr, l'élucidation des années régnales étant corroborée par la forme des lettres et la céramologie. Le formule βχΑ, qui se rencontre sur six ou sept vases pourrait s'expliquer par une période de flottement du comput entre les deux règnes : on peut l'interpréter comme (ἔτους) β' χρόνος α', où χρόνος désigne une échéance de paiement ou les arriérés dus pour une période qui ne coïncide pas exactement avec l'année de règne. Les inscriptions font en effet référence à une taxe. Elles émanent presque toutes d'un barbier (κουρεύς), un certain Onésagoras, désigné comme ὁ δεκατηφόρος ὁ ἀπ' Ἀνδρόκλου Οἴκου, le « receveur de dîme » ou « porteur de dîme » d'un village nommé Domaine d'Androklos, qui a offert une partie des bénéfices de la récolte de lin à la nymphe, soit en tant que propriétaire des terres, soit en tant que receveur de taxes. Il est aussi possible que cette dîme soit liée à l'*apomoira*, cette taxe d'1/6 instaurée en Égypte pour financer le culte d'Arsinoé Philadelphie. Ces documents renseignent aussi sur l'exploitation du lin (avec une « association des lins et de la graine », κοινονία τῶν λίνων καὶ τοῦ σπέρματος). Le terme grec est toujours au pluriel, soit pour renvoyer à plusieurs variétés de lin, soit pour désigner d'autres formes du lin (fil, ruban de fibres ou toiles de lin tissé). Certains termes sont d'interprétation délicate, comme ἀφαίρεσις (« ramassage, arrachage » ou, plutôt, « mise en réserve d'un stock »), ou l'expression γενομένοι λίνου (« lin récolté » ou, plutôt, déjà transformé, teillé et peigné). Ces documents font aussi connaître des potiers (κεραμειῖς), qui semblent avoir participé au culte d'une manière ou d'une autre. On a l'indication que le Domaine d'Androklos se situait sur le territoire d'Idalion et que certains potiers venaient du voisinage (ἀπὸ πλεσίας), c'est-à-dire du secteur du sanctuaire de Kafizin, dont on peut conjecturer en revanche qu'il se trouvait sur le territoire de Ledra, non loin de la frontière d'Idalion. D'autres toponymes et ethniques évoquent un secteur plus large : Lapéthos, Soloi ou un Domaine de Leukos sur le territoire de Pymos. Le barbier Onésagoras semble avoir eu accès à ces ateliers plus éloignés. Simple barbier ou barbier sacré ? L. défend la seconde interprétation, s'appuyant notamment sur l'observation des têtes masculines incisées sur les vases, hirsutes et barbues ou, au contraire, chauves et imberbes. On peut conjecturer que certains bols de Kafizin étaient destinés à des offrandes capillaires, peut-être à l'occasion de funérailles comme dans les cérémonies connues en Égypte à l'occasion du décès d'un membre de la famille royale. De ce point de vue, il n'est peut-être pas fortuit que l'apparition du culte de Kafizin coïncide avec la mort de Ptolémée Épiphane.

## ÉGYPTE ET NUBIE

(François Kayser)

620. St. Pfeiffer, *Griechische und lateinische Inschriften zum Ptolemäerreich und zur römischen Provinz Aegyptus*, Berlin, 2015, 376 p. (*Einführungen und Quellentexte zur Ägyptologie*, 9). Si les 82 textes (ou groupes de textes) réunis dans ce florilège ne proviennent pas tous d'Égypte (comme le suggère le titre), c'est néanmoins le cas de la plupart d'entre eux. Après une introduction, qui inclut parfois des discussions sur des textes récemment publiés (ainsi p. 13, n. 33, à propos de *Bull.* 2015, 729) sont présentées diverses inscriptions, de nature essentiellement politique ou religieuse, dont la plus ancienne date de 332-331 a.C. et la plus récente de 324 p.C. Textes et traductions sont placés côte à côte, en colonnes, ce qui rend la lecture très agréable. Suivent un commentaire substantiel et une bibliographie très fournie (sans que l'on distingue cependant entre les éditions et les commentaires), présentée malheureusement de façon un peu trop compacte. Très éclairant, le commentaire montre que P., qui n'hésite pas à formuler des hypothèses, est parfaitement au courant des problématiques actuelles. Les textes sont parfois accompagnés d'illustrations, bien venues (ainsi p. 23, à propos de textes de Schedia de la fin du IV<sup>e</sup> s. a.C.) mais parfois illisibles (p. 86 : copie du décret de Canope). Tous les grands textes sont ici commodément réunis, qu'il s'agisse des décrets sacerdotaux de l'époque hellénistique (n° 13 : décret d'Alexandrie de 243 ; 14 : décret de Canope de 238 ; 22 : décret de Memphis ou « Pierre de Rosette » de 196) ou des principaux édits préfectoraux d'époque romaine (n° 55 : Lusius Geta ; 58 : Tib. Iulius Alexander). Les compétences égyptologiques de P. sont appréciables, par exemple à propos d'un graffite d'Abydos (n° 20 ; *SB* 7658) écrit en langue égyptienne mais en caractères grecs, ou de la dédicace trilingue à Isis, à Dendérah (n° 47 ; *I. Portes* 24, de 12 a.C.) pour laquelle on peut comparer les versions démotique et grecque. Il est également intéressant de pouvoir comparer, pour la stèle trilingue de Cornelius Gallus (n° 44 ; 29 a.C.) les versions hiéroglyphique, latine et grecque. L'ensemble, complété par des concordances (p. 348-354) et des *indices*, est d'une très bonne tenue et constitue une excellente introduction à l'épigraphie grecque et latine de l'Égypte.

621. A. Bowman, C. Crowther, K. Savvopoulos, *ZPE* 200 (2016), 100-108 : « The "Corpus of Ptolemaic Inscriptions from Egypt" Project : Unpublished Texts », *ZPE* 200 (2016), 100-108. Publication de six inscriptions découvertes dans les archives de P. M. Fraser ou d'É. Bernard, ou dans les réserves de l'Ashmolean Museum.

622. A. Bowman, C. Crowther, K. Savvopoulos *ibid.*, 106-107, n° 5 : dédicace complète, dont l'origine exacte est inconnue, à Ptolémée V, Cléopâtre 1<sup>re</sup>, θεοῖς Ἐπιφανέσι καὶ Εὐχαρίστοις et aux dieux sauveurs (θεοῖς Σωτήρσι). Commentaire sur ces derniers qui désignent plutôt les dieux égyptiens d'une manière générale que le couple composé par Ptolémée 1<sup>er</sup> et son épouse Bérénice.

623. **Basse-Égypte. Alexandrie.** – M. G. Elmaghrabi, *ZPE* 200 (2016), 219-228 : « A Dedication to Zeus Helios Megas Sarapis on a *gazophylakion* from Alexandria », publie un bloc de basalte portant sur la face antérieure la dédicace d'un grand nombre d'offrandes et sur deux autres le texte d'un proscynème. Dans les deux cas, les auteurs sont des citoyens romains. La liste des offrandes

et la forme même du monument sont très originales. Les objets dédiés par Πόπλιος Ίούλιος Πεῖος devaient se trouver à l'entrée (vraisemblablement) d'un sanctuaire de Zeus Hélios Grand Sarapis. E. suggère de situer ce sanctuaire à Nicopolis parce que le culte du dieu est particulièrement populaire au sein de l'armée, à laquelle a appartenu le dédicant. Mais on peut aussi bien imaginer une installation au sein du grand *Sarapieion*. L'une des offrandes est un γαζοφυλάκιον (mot rare en épigraphie) un « trésor », ou plus précisément ici un tronc à offrandes. En effet, la pierre sur laquelle sont gravées les inscriptions est pourvue d'un orifice destiné à collecter les pièces. La lecture du premier objet consacré est problématique, en raison de nombreuses ligatures. E. propose, sur une suggestion de F. Burkhalter, de lire τὸν γίγαντα, qui est possible mais pour le moins inattendu ; il traduit prudemment « the Gigas (?) ». C'est sans doute à cette statue de « géant » que font écho, l. 2-3, les mots πρὸς τῷ κολόσσῳ. Parmi les autres offrandes figurent une plaque peinte (πίνακα), des piliers (στύλαρια) sommés de bustes (προτομάς), un βῆμα et un trépied (δελφικὴν τράπεζαν). La présence de ce dernier objet s'expliquerait-elle par le rôle oraculaire de Zeus Helios Grand Sarapis ? Le participe ἐπιγεγραμμένην, qui suit la mention de la table et précède le nom du dédicant, est traduit « decorated », ce qui n'est pas le sens le plus courant du terme. À lire la séquence : δελφικὴν τράπεζαν ἐπιγεγραμμένην (*hedera*) Πόπλιος Ίούλιος Πεῖος... εὐχὴν, on est tenté de traduire : « une table delphique portant l'inscription : Publius Iulius Pius... en ex-voto ». On a l'impression d'une contamination entre deux formules : celle de la dédicace, où le nom du dédicant est en dernière position (c'est ainsi que traduit E.) et celle de la liste d'offrandes, où l'on n'aurait pas cru nécessaire de reproduire ce nom. Le dédicant est un vétéran : il a été centurion de cohorte, (ἐκατον)τάρχης (avec une abréviation tout à fait inhabituelle pour ce titre) σπύρης et triérarque de liburne, τριηραρχήσας λιβυροῦ. Soit il est simplement passé de la flotte à l'armée de terre, mais avec un rang équivalent (dans ce cas, il aurait servi dans une unité auxiliaire), soit il a été promu dans une légion (mais dans ce cas, sans doute l'aurait-il fait préciser ?). Sur les côtés droit et gauche du bloc sont gravés deux autres textes, dont le premier est explicitement un proscynème, suivi du nom de son auteur au génitif, tandis que, dans l'autre inscription, le mot n'est pas exprimé. La personne ici évoquée est un Τιβέριος Κλαύδιος Ίωνικός, qualifié d'ἐπίτροπος sans qu'on puisse savoir à quoi précisément correspond ce titre : s'agit-il d'un véritable « procureur », doté d'une charge officielle, ou d'un « administrateur de biens » au service d'un particulier ? En outre ce personnage avait-il un lien quelconque avec le dédicant du γαζοφυλάκιον ? L'écriture des trois inscriptions est à peu près la même mais, logiquement, les deux textes latéraux ont été gravés quelque temps après la dédicace principale. E. se demande si l'auteur du προσκύνημα ne serait pas le descendant d'un affranchi de Claude ou de Néron ou, ce qui est peut-être plus probable, d'un Alexandrin qui aurait obtenu la citoyenneté romaine sous l'un de ces empereurs (on ne voit pas très bien pourquoi E. renvoie à Tibère). La femme qui est mentionnée à côté de lui, Κλαυδία Θέτις, porte en tout cas le même gentilice que lui, ce qui pourrait donner à penser qu'on a un couple d'affranchis (s'il s'agit bien d'un couple), à moins que – ce qui est aussi possible – la femme soit l'affranchie de son mari. Dans la traduction des textes les mentionnant, E. a curieusement oublié de traduire les deux adverbes de lieu ὄδε (texte de droite)

et ἐνθάδε (texte de gauche), à savoir « ici » et « en ce lieu », qui ne sont pas indifférents car les pieux visiteurs tiennent à laisser une marque de leur passage. Pour la datation, le critère déterminant est la mention du dieu Zeus Hélios Grand Sarapis ([Διὶ Ἡλίῳ] μεγάλῳ Σαρ[ά]πιδι, l. 1 du texte principal) dont le culte semble une création du II<sup>e</sup> s. p.C.

624. *Terenouthis*. – Fr. Kayser, in A. Nijenhuis-Bescher, É.-A. Péry, J.-Y. Champeley (ed.), *L'honnête homme, l'or blanc et le Duc d'Albe. Mélanges offerts à Alain Becchia*, Chambéry, 2016, 63-115 : « Les stèles de Térénouthis : hellénisme et traditions égyptiennes dans le Delta du Nil ». Après une introduction consacrée aux fouilles et aux tombes de cette nécropole, K. s'intéresse à l'iconographie des stèles (p. 73-81). L'étude de la chronologie (p. 84-90) donne à penser que la plupart de celles-ci datent des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles. L'analyse de l'onomatistique et des formulaires est l'occasion de proposer quelques corrections ou mises au point. Ainsi, l'épithaphe d'Ἀντωνεῖνος *SEG* 53, 2002, présentée comme inédite, est sans doute la même que *SB* 653 (p. 93, n. 88) ; dans *SB* 4964, il convient de lire Ἰνααρως (pour Ἰνάρωσ, nom très répandu) ἀπὸ Χεμφαμίας (nom de village inconnu jusqu'ici), au lieu d'une improbable Ἰνααρωσα fille d'une Θεμφαμία (p. 97, n. 104 et illustrations p. 99). Dans beaucoup d'épithaphes, il n'est pas toujours aisé de savoir si le sigle L doit être lu (ἔτους), correspondant à l'année de règne et indiquant ainsi l'année du décès, ou (ἔτων), signalant l'âge du défunt. A l'occasion d'une mise au point sur cette question (p. 105), K. suggère (n. 120) de corriger le texte *SB* 6587 : au lieu Τατιτουως (ἔτους) ζ, il vaudrait sans doute mieux lire Τατιτου (non attesté jusque-là) ὡς (ἔτων) ζ, à savoir « Tatitou, âgée d'environ six ans ».

625. *Memphis*. – A. Bowman, Ch. Crowther, K. Savvopoulos, *ZPE* 200 (2016), 100-102, n° 1, publie un texte fragmentaire, remarquable à la fois par sa paléographie (fin de l'époque classique ou début de l'époque hellénistique), par la qualité exceptionnelle de sa gravure et par la mention d'un [A]λέξανδρος. Peut-on être tenté de voir dans ce dernier Alexandre le Grand ? Les lettres qui suivent, ΑΠ, pourraient-elles être les premières du nom du taureau Apis (Ἄπ[ι]δ[ι] ou Ἄπ[ε]ι) qui a été vénéré par le Macédonien lors de son passage à Memphis ? Comme le notent prudemment les éditeurs, il s'agit là d'une « bold hypothesis ».

626. *Memphis ?* – A. Bowman, Ch. Crowther, K. Savvopoulos, *ibid.*, 104-106, n° 4 : datable de la fin du III<sup>e</sup> s. a.C., ce texte fragmentaire est original par l'association, à la fin de la première ligne, de Dionysos et du dieu Nil : [--- Δτο]νύσωι Νείλω[ι], auxquels sont joints les souverains régnants (Ptolémée IV et Arsinoé III, dont les noms peuvent être restitués aisément) ainsi que les autres dieux : [τοῖς] ἄλλοις [θεοῖς].

627. *Moyenne-Égypte. Fayoum*. – S. Hornblower, A. Griffiths, *ZPE* 200 (2016), 109-114 : « A Hitherto Unpublished Ptolemaic Metrical Inscription ». Tirée des archives photographiques d'É. Bernard, une épigramme fragmentaire, en distiques élégiaques, datable, par l'écriture, du III<sup>e</sup> s. a.C., fait connaître une femme morte à quarante ans (τεσσαρακονταετιν, v. 3) qui laisse trois enfants vivants (τρισσα δὲ λειπω ζῶτα, v. 9).

628. *Euhemeria*. – A. Bowman, Ch. Crowther, K. Savvopoulos, *ZPE* 200 (2016), 102-103, n° 2 : dédicace incomplète en l'honneur (ὕπερ) de Ptolémée VIII, Cléopâtre II et Cléopâtre III (soit entre 128/127 et 116 a.C.), trouvée

dans le même contexte qu'*I. Fayoum* 2, 133, qui est la dédicace, sous Ptolémée VI, d'un πρόπυλον en l'honneur du grand dieu Prémarrès (Amenemhat III divinisé). Le texte ici publié est-il une nouvelle dédicace ou celle d'une autre partie du temple de Prémarrès ?

629. *Narmouthis*. – I. Moyer, in I. Rutherford (ed.), *Greco-Egyptian Interactions. Literature, Translation, and Culture, 500 BCE – 300 CE*, Oxford, 2016, 209-244 : « Isidorus at the Gates of the Temple ». À travers l'étude des quatre hymnes gravés, au début du 1<sup>er</sup> s. a.C., sur les pilastres d'entrée du vestibule du temple d'Hermouthis à Narmouthis, M. s'interroge sur les relations complexes entre le syncrétisme, permettant d'opérer une synthèse entre traditions égyptiennes et cultes grecs, et ce qu'il appelle « nativism », consistant à revendiquer un ancrage local. Grâce à des photographies de fouilles, M. peut indiquer l'emplacement exact (qui n'est pas indifférent) des inscriptions, actuellement à Alexandrie (schéma, p. 213, fig. 9.1). Les quatre hymnes, qui proposent une progression vers l'intérieur du sanctuaire, forment deux paires associant chacune un poème en hexamètres dactyliques et un autre en distiques élégiaques (ce qui constitue un emprunt à Callimaque). Chaque hymne fait ici l'objet d'une analyse visant à montrer que les hexamètres sont utilisés plutôt dans une perspective de syncrétisme alors que les distiques, plus personnels, témoignent d'une connaissance intime de l'histoire du temple et de la mythologie égyptienne. Cette approche est certes un peu systématique puisque, comme le reconnaît M., le troisième hymne associe les deux aspects. À propos du deuxième hymne, M. fait remarquer qu'Isidōros évoque les deux locataires du temple, à savoir Hermouthis et Sokonopis, auxquels il ajoute, pour former une triade, un fils nommé Ἀγχόης, divinité topique qui pourrait avoir été assimilée à Horus. Les remarques les plus originales concernent le quatrième hymne, composé de distiques. Lorsque Isidōros écrit que, d'après « ceux qui ont lu le texte des livres sacrés », le roi Πορραμάνρης, à savoir Amenemhat III, fondateur du sanctuaire, avait dépêché une corneille (οἱ τῶν ἱερῶν γράμμ' ἀναλεξάμενοι φάσκουσιν ποτε τοῦτον ἐπιστείλαντα κορώνη, *I. Métriques* 175, IV, v. 18-19) qui lui était revenue avec une lettre, on peut mettre ce miracle en relation avec des récits issus de la littérature démotique, bien documentée dans le Fayoum. Et l'affirmation suivant laquelle le roi était le fils de Souchos, à savoir le dieu crocodile Sobek, trouve confirmation dans les bas-reliefs du temple. Or, ce quatrième hymne, malgré sa forte coloration égyptienne, prend souvent la forme d'un dialogue, ce qui est aussi le cas des *Aitia* de Callimaque. Ainsi, pour reprendre les termes de M., Isidōros « adapted the discursive structure of Callimachus' aetiological elegy in order to integrate Egyptian literary voices ». Ce qui ressort donc de l'étude de ces textes, c'est que leur auteur parvient à trouver un moyen terme entre le syncrétisme religieux, ouvert sur le monde, et le « nativism ». L'article de M. est stimulant, comme d'habitude, mais l'a., à force de brouiller les frontières, va parfois un peu loin, par exemple lorsqu'il refuse de se prononcer sur l'identité d'Isidōros. On échappe cependant difficilement, comme l'ont vu la plupart des commentateurs, à l'idée que l'auteur de ces hymnes était un prêtre égyptien. En outre, on apprécierait que M. soit plus précis dans ses renvois aux corpus épigraphiques et qu'il indique systématiquement la numérotation des vers qu'il cite.

630. *Oxyrhynchos*. – J. Y. Strasser, *CE* 91 (2016), 352-377 : « "L'inscription" en l'honneur d'Apion (*P.Oxy.* LXXIX 5202) ». Reprenant l'étude de la

copie sur papyrus de l'inscription en l'honneur du γραμματικός Apion (cf. *Bull.* 2015, 731), S. insiste sur la grande originalité du document, qui associe un palmarès agonistique, exceptionnel pour un littéraire, et l'énumération des honneurs reçus. Il met en évidence l'utilisation d'un vocabulaire peu habituel, parfois emprunté à l'épigramme, fournit de nombreuses explications de termes techniques, propose (p. 362) une restitution de la mise en page du texte épigraphique et s'interroge sur les circonstances qui ont valu au poète des honneurs exceptionnels. Les « poèmes » (ποιηήμασι, l. 2) qui ont permis à Apion de briller sont sans doute des éloges en vers (p. 356) dont certains ont pu être composés pour des athlètes. Cela expliquerait qu'il ait été honoré par des hiéroniques (l. 26-27 : ἐν Ῥώμῃ οἱ ἀπὸ τῆς οἴκ[ου] μέννης εἰερον[εῖκ(α)] καὶ οἱ τοῦ[των] ἐπ[ισ]τάται[ι], le dernier mot désignant des entraîneurs, cf. p. 370). Parmi les restitutions proposées par S., signalons pour les l. 12-13, πορφοροφ[ο]ρίαι κ[α]ὶ χρυσοφ[ο]ρίαι (plutôt que -ρία), honneurs peu ordinaires pour lesquels S. allègue (p. 367-368) un texte de Philon d'Alexandrie. Pour expliquer certains honneurs exceptionnels, comme la possibilité de loger dans le Musée de Syracuse en récompense du prix de tragédie, S. propose de façon convaincante (p. 374) qu'Apion ait fait montre de son talent à l'occasion des *Judi astici* organisés par Caligula, sur le modèle des *Dionysia* d'Athènes, en 38 p.C. Apion devait être très apprécié de l'empereur dont l'absence de mention pourrait se comprendre si le texte a été rédigé en 41, après sa mort. Enfin, il est très peu probable qu'au début du règne de Claude, le poète n'ait pas obtenu la citoyenneté romaine (p. 376-377). Le Τιβερίος Κλαύδιος Ἀπίων connu par une inscription d'Alexandrie (*I. AlexImp.* 40) pourrait être un de ses successeurs.

631. **Nubie. Talmis.** – G. Tallet, in I. Rutherford (n° 629), 287-315 : « Mandulis Apollo's Diplomacy. Echoes of Greek Culture at Talmis (Nubia) in the Roman Period », s'interroge sur la figure du dieu oraculaire Mandoulis telle qu'elle apparaît dans plusieurs hymnes datables du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> s. p.C. (*I. Métriques* 166-168). Qu'y a-t-il de proprement égyptien et qu'y a-t-il de grec dans la façon dont le dieu apparaît aux pèlerins, qui sont majoritairement des soldats romains ? *I. Métriques* 166 met en évidence la réalité de l'incubation, un rite plutôt grec, et l'épiphanie du dieu consécutive à la nuit passée dans le sanctuaire est évoquée dans des termes en usage pour les apparitions de dieux grecs. Dans le même temps, le fonds théologique est clairement égyptien, qu'il s'agisse de la personnalité double du dieu (Βρειθ καὶ Μάνδουλι, *I. Métriques* 168, v. 3) ou de possibles références à la barque solaire, voire aux morts illuminés par le passage du soleil (p. 298, T. rappelle l'hypothèse que les δέμ(μ)ατα de *I. Métriques* 166, v. 12 pourraient désigner les défunts en question ; malheureusement, cette lecture ne peut être vérifiée). Certains passages des hymnes font clairement allusion au rituel de l'« union au disque » (*I. Métriques* 166, v. 15-17), et il est possible que certains rites aient pu être présentés à Kalabcha (comme c'est aussi le cas au *Serapeum* d'Alexandrie) sous forme bilingue (p. 300-302). Ce sont sans doute des prêtres égyptiens, mais parfaitement au fait des mythes grecs, qui associent, dans les hymnes à Mandoulis, ce dieu à Titan, Hélios ou Aïôn. En faisant ainsi usage d'un vocabulaire grec bien choisi et en puisant dans un répertoire mythologique apparemment familier aux visiteurs du sanctuaire, ces prêtres voulaient avant tout attirer de nouveaux clients, soucieux d'avoir un contact personnel avec la divinité.

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE MINEURE  
(Catherine Dobias-Lalou)

632. **Cyrénaïque.** C. Dobias-Lalou, *Lib. Ant. n. s.* 7 (2013-2014 [2016]), 185-193 : « Une décennie de travaux épigraphiques en Cyrénaïque : bilan 2005-2014 et projets ». Découvertes récentes, travaux sur le matériel ancien resté inédit ou publié, études plus générales, préparation d'un corpus informatisé.

633. *Cyrène.* – Marques de pose n° 123. Nom du gymnase n° 130. Héros cavalier n° 140. – Cyrénéens en Crète n° 435.

634. S. M. Marengo, in M. A. Rizzo (ed.), *Macerata e l'archeologia in Libia, 45 anni di ricerche dell'Ateneo maceratese (Monografie di archeologia libica, 40)*, Roma, 2016, 161-170 : « Scoperte epigrafiche a Cirene ». Cet excellent exposé retrace l'œuvre de Gasperini et ses élèves depuis 1957, en privilégiant successivement deux thèmes où la connaissance a progressé : l'alphabet archaïque et la topographie culturelle.

635. V. Purcaro, O. Mei (ed.), *Cirene greca e romana II (Cirene « Atene d'Africa », 9 - Monografie di archeologia libica, 44)*, Roma, 2016 est la suite du volume publié en 2014 (*Bull.* 2015, 733) et complète le bilan des travaux effectués sous la houlette du regretté Mario Luni.

636. M. Gasparini, E. Rosamilia, in *Cirene greca* (n° 635), 189-217 : « I nuovi altari rupestri extraurbani dallo Uadi Belgadir e il culto di Zeus e delle Eumenidi » complètent les renseignements sur les autels rupestres inscrits publiés par G. Paci (*SEG* 61, 1555) et en font connaître, avec de bonnes photographies, deux groupes supplémentaires, l'un dégagé dans le vaste *téménos* de Dèmèter et Korè, l'autre repéré plus loin à l'est. Les six autels du premier groupe portent des mentions complètes ou abrégées de Zeus (une fois aussi Mélichios) et/ou des Euménides. Deux cas remarquables : un autel miniature, avec un cube mobile à l'intérieur, portant le nom Εὐμενίς au singulier ; une stèle, mobile elle aussi, encastrée dans le fond de la niche formant l'autel. Dans le deuxième groupe, deux autels portent le nom des Euménides, tandis que les quatre autres présentent le nom d'un homme qui devait être le « propriétaire » de cet emplacement de culte privé. Nouvelle illustration d'une pratique culturelle typiquement cyrénéenne, déjà connue pour d'autres zones périurbaines et qui mériterait une étude d'ensemble.

637. Des « *Addenda et corrigenda* » in *Cirene greca* (n° 635), 381-383, à un précédent article d'E. Rosamilia (*Bull.* 2015, 735) permettent à C. Dobias-Lalou de publier un fragment inédit de dédicace à Apollon avec signature d'artiste.

638. R. Antonini, in *Cirene greca* (n° 635), 27-64 : « Sulla dedica arcaica ai Dioscuri da Cirene », est un très long article sur l'une des plus anciennes inscriptions de Cyrène (*Bull.* 2010, 631). Dans ce graffito apparaît pour *chi*, au lieu de l'habituel signe en croix, le signe en forme de trident, qui a été attribué à une influence rhodienne. A. rapproche pour cet emploi occasionnel deux autres graffitis, l'un de Cyrène, l'autre de Taucheira (un troisième exemple donné comme possible à Taucheira doit à coup sûr être écarté, comme il ressort clairement de la photo disponible). Raisonnant en linguiste et en historienne de l'alphabet dans l'aire italique, A. cherche à préciser les contacts socio-culturels qui expliquent ces échanges occasionnels. On est gêné par une vision dichotomique radicale qui fait de l'intrusion du trident un trait ionien qui serait révélateur d'une double

culture ionienne et dorienne. Chacun des éléments de la formule de dédicace est ensuite passé au crible de cette dichotomie, appliquée à tous les domaines de la connaissance, parfois au risque de poser de faux problèmes. Ainsi, il n'y a pas lieu de se demander quelle qualité de voyelle *o* cache dans la seconde syllabe la graphie  $\Delta\iota\sigma\sigma\omicron\pi\omicron\iota$ , puisqu'en alphabet standard le nom du Courète sera écrit  $\text{Κοῦρης}$ . Ce n'est pas le lieu de discuter ici certaines affirmations concernant le dialecte, sur lequel A. ignore quelques éléments de la bibliographie. Par ailleurs, elle ne pouvait pas connaître un article signalé *Bull.* 2016, 558 qui a rendu caducs certains points d'une étude remontant à 1970, prise comme référence intangible. Enfin l'inventaire numéroté des lettres fourni p. 33 présente une omission qui fausse le repérage.

639. C. Dobias-Lalou, *Studi Ellenistici* 30 (2016), 239-258 : « Sur les listes d'anthroponymes de Cyrène à l'époque hellénistique » est une tentative de tri entre 27 listes, revues pour la plupart, constituées de noms masculins flanqués de patronymes. À partir de quelques exemplaires assez complets il est possible de rattacher de menus fragments à telle ou telle catégorie. Des indices textuels et des caractéristiques formelles permettent de repérer huit listes d'officiers militaires et trois listes de contributeurs, les unes et les autres n'étant connues que pour la période hellénistique. Trois listes d'éphèbes et une liste d'éphores sont en fait des dédicaces collégiales, qui deviendront plus fréquentes à la période romaine. Au moins cinq listes, où les noms ont été inscrits successivement par des mains différentes, doivent être des listes de prêtres éponymes d'Apollon, relevant d'une pratique que l'on ne connaissait jusqu'ici que pour l'époque impériale. La longue liste *SEG* 9, 45 et six listes très fragmentaires échappent encore à la classification.

640. E. Rosamilia, in M. Asolati (ed.), *Le monete di Cirene e della Cirenaica nel Mediterraneo. Problemi e prospettive* (*Numismatica Patavina*, 13), Padova, 2016, 83-97 : « I piedi monetali e l'introduzione del "bronze standard" a Cirene ». Certains comptes de démiurges permettent à R. de déceler une transformation importante : la multiplication par 60 ou plus des prix de détail qu'on y observe doit être mise en relation avec la « grande mutation » qui substitua la drachme de bronze à celle d'argent comme unité de base dans le royaume lagide entre 204 et 197 et à Cyrène un peu plus tard. Signalons dès maintenant du même, *ZPE* 201 (2017) 139-154 : « The Introduction of Bronze standard in Cyrenaica: Evidence from the Damiergoi Accounts », où la discussion épigraphique est plus développée. Les sept comptes les plus tardifs sont subdivisés en deux groupes dont la chronologie est affinée : entre 220 et 180 pour le premier, entre 180 et 163 à peu près pour le second. Un fragment publié par Gasperini en 1965 est réédité après autopsie avec des lectures améliorées.

641. M. Montanari, in *Cirene greca* (n° 635), 15-26 : « Libi e Greci a Cirene : Zeus Ammon », fonde sur des indices ténus la localisation d'un sanctuaire d'Ammon dans une zone faisant partie de la « ceinture sacrée » entourant la cité. Les témoignages épigraphiques invoqués sont très fragiles, hormis *SEG* 57, 2004 et 62, 1788. On remarquera qu'il y est question d'Ammon seul et que la dénomination Zeus Ammon n'est fondée que sur l'iconographie monétaire. En annexe, une note d'E. Rosamilia à propos de deux M suivis d'une lettre évanescence, entrevus sur la plinthe d'une statuette de bélier couché typique du culte d'Ammon ; l'idée qu'il s'agisse du nom divin est évoquée par R. avec une sage prudence parmi d'autres possibilités.

642. *Ptolémaïs*. – J. Żelazowski (ed.), *Ptolemais in Cyrenaica. Studies in Memory of Tomasz Mikocki* (Ptolemais 1), Warsaw, 2012, 419 p. Nous signalons ici avec retard ce bilan de douze années d'exploration. Pour l'épigraphie, on retiendra A. Łajtar, 253-271 : « Greek inscriptions discovered during archaeological works of the Polish mission », qui regroupe douze inscriptions avec commentaires approfondis et belles illustrations. Trois inscriptions sur mosaïque : pour les n<sup>os</sup> 1 et 2, Ł. donne de nouveaux arguments en faveur du nom Λευκάκτιος (déjà D. Feissel, *Bull.* 2008, 617) et montre qu'il a été substitué à celui d'un précédent propriétaire. N<sup>o</sup> 3 : graffito incisé sur un décor peint, peut-être signature d'artiste. Plusieurs inscriptions gravées sur des blocs de pierre en remploi, devaient être cachés par l'enduit, notamment n<sup>o</sup> 4, graffito inachevé où le mois égyptien Φαμεν(ώθ) me semble l'interprétation la plus plausible. N<sup>o</sup> 10 : dédicace θεοῖς Σεβαστοῖς sur une colonne placée à l'entrée de la maison. R. Kucharczyk, 273-283 : « Glass with cut decoration from the House of Leukaktios » recense une coupe fragmentaire à décor incisé [πῆε, ζ]ήσαις.

643. **Africa**. – J. Curbera, *Arctos* 49 (2015), 25-32 : « The Jews in North Africa. Five notes ». 1. Dans *ILAlg* II, 7828 qui est l'unique inscription grecque de Cuicul, C. corrige en Γ le P des trois copies disponibles et retrouve la fonction de πατήρ πα[τέρων] et la formule μνήμη δικαίων εἰς εὐλογία, donc l'épitaphe d'un Juif nommé Sallustius Africanus. 3. L'ethnique Νευθηνός dans une épitaphe de Carthage (*Cahiers Byrsa* 6 [1956], 116, III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. p.C.), phonétiquement *Neft(h)enos* pour latin *Neptenus* pourrait être celui de Leptis (Magna). Ajoutons en ce sens que le flottement Λέπτις / *Lepcis* montre bien le caractère incertain de la consonne suivant *p* dans la langue d'origine.

## GAULE

(Jean-Claude Decourt)

644. *Agde (Hérault)*. – M. Dana, *ZPE* 201 (2017), 123-138 : « La lettre grecque sur plomb d'Agathè (Agde, Hérault) : édition et commentaire », donne la première véritable édition d'un document connu très imparfaitement depuis longtemps (*IGF* 130) et dont elle reconstitue les pérégrinations entre sa découverte, en janvier 1939, et la déclaration de son vol en 1962. D. a en effet pu avoir accès, entre autres, à la documentation conservée au Fonds Louis Robert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – L. Robert avait annoncé la publication de cette inscription, qu'il ne put mener à bien. Le document, opisthographe, se présentait sous la forme de huit fragments non jointifs (D. compte au moins 360 lettres), dont on possède plusieurs jeux de photos et de fac-similés. D. le date, sur critères paléographiques et en fonction des traits dialectaux peu nombreux que l'on peut repérer malgré le mauvais état de la feuille, de la fin du IV<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. a.C. D. donne la transcription ou la lecture de tous les fragments, mais ne peut proposer la traduction que de deux d'entre eux, les seuls d'une certaine ampleur. Il s'agit bien d'une lettre d'ordre privé : on lit à deux reprises une partie de la formule Χαίρειν και ὕ[γιαίνειν], et une fois le verbe κελεύει, mais on ignore les noms de l'expéditeur et du destinataire, l'un des deux devant se trouver à Agde, dont le nom semble apparaître dans le corps du texte, Ἀγάθην. L'état général du document ne permet pas de comprendre précisément la nature des instructions données : D. parle avec raison de transactions d'ordre

domestique. Il semble y être question d'esclaves et est mentionné un cordonnier, ὁ σκουτεῦς. On relève trois anthroponymes, Κλεόθεμις, Χαρίεσσα et Χαϊρέας, dont les deux premiers sont rares. – La bibliographie, pour un document presque inédit, est pléthorique, et non hiérarchisée : on s'y perd un peu, et il aurait été bon de séparer les commentaires, voire les allusions, des tentatives successives d'éditions.

645. *Vaison-la-Romaine (Vaucluse)*. – Sous le titre clin d'œil « Quand l'Oronte se déversait dans l'Ouvèze : la dédicace de Vaison-la-Romaine au Bel d'Apamée (CIL XII, 1277) », P. Faure, N. Mathieu, B. Rémy, *Syria* 93 (2016), 107-128, rééditent l'inscription trouvée en 1810 à Vaison-la-Romaine IGF 87, aussi CIL XII 1277. Ils qualifient d'emblée ce texte bilingue de « dissymétrique », pour souligner que l'un n'est pas la simple traduction de l'autre ni une paraphrase, mais qu'il s'agit de deux textes complémentaires. Les a. ne modifient pas la lecture de ces deux distiques, mais en renouvellent le commentaire, en se fondant, malgré l'intention affirmée au début de tenir la balance égale, plus sur le texte latin que sur le grec. Le dédicant, Sextus, est un hellénophone (l'inscription grecque est « plus centrée sur la relation intime qui unissait Sextus et son bienfaiteur »), sans doute un Oriental, probablement un Syrien, peut-être un Apaméen. Mais on ne peut faire que des hypothèses sur son statut social et sa profession (une profession intellectuelle selon les a., s'il est bien l'auteur des deux distiques) et sur les raisons de sa présence à Vaison, durable ou non : qu'il ait fait ériger cet autel me pousserait à pencher pour la première solution. Le texte grec est qualifié de plus « équilibré » et personnel ; le texte latin est plus neutre, qui « témoignait aux yeux de tous [c'est-à-dire à une population où ceux qui maîtrisaient le grec devaient être très minoritaires] de la toute puissance de Bel », et les a. l'étudient plus en détail, car il pose des problèmes de construction. L'analyse de la personnalité de Bel telle qu'elle apparaît dans l'inscription, celle du rôle du dieu et de ses oracles dans le processus qui aboutit, loin d'Apamée, à l'érection de l'autel, fait l'objet de fines remarques. Quant à la datation, qui ne peut se fonder ni sur le contexte archéologique, ni sur la typologie de l'autel, les auteurs proposent avec prudence, sur des critères paléographiques, une fourchette entre le milieu du II<sup>e</sup> et le milieu du III<sup>e</sup> p.C.

#### SICILE, GRANDE GRÈCE, ITALIE

(Anna Magnetto, Laurent Dubois)

646. **Actes de Congrès et Colloques.** – T. Alfieri Tonini, S. Struffolino (ed.), *Dinamiche culturali ed etniche nella Sicilia orientale dall'età classica all'epoca ellenistica. Atti del Convegno di Studi, Milano, 19-20 settembre 2013*, Trento, 2014, 230 p. (*Aristonothos. Scritti per il Mediterraneo antico. Quaderni*, 4), contient plusieurs articles sur l'épigraphie de la Sicile : cf. n<sup>os</sup> 650, 651, 653, 654, 655, 657.

647. **Mélanges et hommages.** – T. Alfieri Tonini : S. Struffolino (ed.), *Ἡμέτερα γράμματα. Scritti di epigrafia greca offerti a Teresa Alfieri Tonini*, *Aristonothos* 12 (2016), 324 p. : cf. n<sup>os</sup> 258, 259, 279, 280, 656, 661, 663. – G. Manganaro : E. De Miro (ed.), *Studi in memoria di Giacomo Manganaro, Sicilia Antiqua. An International Journal of Archaeology*, 13 (2016), 268 p. : n<sup>os</sup> 648, 653bis.

648. Sicile. *Tauroménion*. – F. Battistoni, in *Studi Manganaro* (n° 647), 17-20 : « Gypsea tauromenitana, appunti sulla storia (moderna) dei rendiconti finanziari di Tauromenion », dresse un tableau complet et utile des pierres et moulages des comptes de Tauroménion et en retrace l'histoire dans la recherche moderne.

649. *Mégara Hybléa*. – F. Cordano, *MEFRA* 128 (2016), 163-167 : « I Theodoridai della città greca di Megara Iblea (Sicilia) ». Petite balle en bronze (phot.) qui porte en alphabet local le nom du groupe familial Θεοδωρίδαι (avant 483 a.C.).

650. *Akrai*. – A. Brugnone, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 115-126 : « Divinità femminili ad Akrai ». Nouvelle édition d'*IG XIV* 219 (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. a.C.) d'après la révision des trois fragments qui portent le texte, redécouverts au Musée Salinas de Palerme (phot.). Nouvelle lecture du fr. I 1. 7 [M]ουσαγέτας, épicièse d'Apollon connue depuis Pindare (fr. 116). Commentaire détaillé des cultes évoqués dans le texte.

651. *Sicile orientale*. – F. Cordano, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 105-111 : « Materiale vecchio e nuovo dalla Sicilia Orientale ». Selon C. la petite lamelle en or portant les noms des fils de Πυρ(ρ)ῖνος (*SEG* 50, 999, cf. *Bull.* 2008, 68) pourrait venir de la région de Camarine, où le même nom Πυρ(ρ)ῖνος est attesté par le « Guerrier de Castiglione di Ragusa » (*Bull.* 2004, 477). C. republie douze courtes inscriptions, dont dix funéraires, datables entre le IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. a.C. et l'époque romaine tardive, qui se trouvent au Museo Civico de Mineo. Les textes étaient déjà inclus (avec phot. des pierres) dans le catalogue du musée (2005). Signalons l'épithaphe n° 6, d'époque romaine, d'abord pour un Grec (face A : Ἀσκληπιάδη χαῖρε), réutilisée pour un défunt latinophone (face B : C[ai] Sesti sal[ve]), et l'inscription n° 11, qui porte les traces de quatre lignes, deux en alphabet grec et deux en alphabet latin. C. mentionne aussi une *defixio* inédite sur plomb, trouvée en 2011 à Mégara Hybléa, qui sera publiée après restauration.

652. F. Copani, F. Cordano, in *Epigrammata 3. Saper scrivere nel Mediterraneo antico. Esiti di scrittura fra VI e IV sec. a.C.*, Tivoli (Rome), 2015, 195-203 : « Esempi di scrittura dalla Sicilia sud-orientale ». Cordano revient sur quelques inscriptions connues de la Sicile orientale. Pour la stèle funéraire de Kallikratès (*Nomimà* II 43 ; *Bull.* 1997, 723), après révision de la pierre C. propose une nouvelle lecture de la l. 1 : Καλλικράτης Καλός - - σίπου και Λόσσα Ν<ο>υμφιονος. Le nom (nouveau) de la femme de Kallikratès serait peut-être à lier à λούω/λύω, Λουσία (épithète de Déméter) et aux Nymphes Λουσιάδες. Dans la deuxième partie de l'article, Copani propose de retrouver le locatif τυ[ι] à la l. 5 de l'inscription funéraire (VI<sup>e</sup> s.) publiée en 2008 par M. Metcalfe (*Bull.* 2009, 567) : [- ]ου Στράτονος ἐμὶ σῆμα τυ[ι]. L'hypothèse implique la cohabitation de formes dialectales différentes (ioniennes et doriennes) dans le texte.

653. *Syracuse*. – P. Pelagatti, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 55-68 : « Divagazioni siracusano-alessandrine. Anforette iscritte e ceramiche culturali ellenistiche da Siracusa », réexamine trois amphores qui portent la même inscription peinte : καίει σωράς (« brûle le balai, les arbustes »), à relier au culte populaire de Déméter et Coré selon M. Guarducci (note inédite), suivie par P., ou plutôt καὶ εἰς ὄρας (« Et pour l'année prochaine »), en rapport avec le vin et

le culte de Dionysos, proposé par G. Manganaro, *Cronache di Archeologia* 16 (1977) [1985], 148-164 ; cf. *SEG* 34, 930.

653bis. V. G. Rizzone, in *Studi Manganaro* (n° 647), 159-164 : « Inedite laminae magiche dal territorio siracusano ». Trois nouvelles inscriptions magiques inscrites sur tablettes en métal. La première, gravée sur plomb, porte 11 lignes de texte en grec, très difficiles à déchiffrer ; la deuxième, gravée sur cuivre, demeure indéchiffrable ; la troisième, gravée sur bronze, est écrite en hébraïque/araméen et en grec.

654. Noto. – A. Inglese, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 93-104 : « Noto, città ionicana », examine la documentation épigraphique relative à cette petite cité et notamment deux inscriptions jumelles publiées par G. Manganaro en 1998 [2001], qu'elle comprend comme indiquant une limite ou une direction (cf. A. Chaniotis, *SEG* 52, 929 et M. Vinci, *Archivio storico siracusano* 18 (2004), 83-104 : « Horoi : due nuovi cippi confinari nella Sicilia sud occidentale » ; *contra* Manganaro et L. Dubois, *Bull.* 2002, 555 et *IGDS* II 43). Une autopsie a montré les traces d'une troisième ligne pour la première inscription, dont le texte est à lire Δεύτερος | ποτι κεφα[λ]ιάς, en accord avec le texte de la deuxième : Πρῶτος | ποτι κεφαλάς. Si le pluriel κεφαλάς représente un repère spatial, son sens demeure difficile à préciser (sources d'un fleuve, toponyme ?).

655. Camarine. – F. Copani, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 213-217 : « Un esercizio di scrittura su una stele da Contrada Piombo (Camarina) ». Stèle inédite (IV<sup>e</sup> s. a.C.) sur laquelle on a gravé à deux reprises le nom Νέων Δόνακος. Selon C. la deuxième gravure, réalisée d'une façon irrégulière et incertaine, serait un exercice d'écriture, pour lequel on a réutilisé une stèle funéraire désormais privée de sa fonction originelle.

656. F. Cordano, in *Ἡμέτερα γράμματα* (n° 647), 219-226 : « La doppia copia di un contratto camarinese » publie (phot.) quatre petits fragments en bronze appartenant au double d'un contrat de prêt déjà publié par G. Manganaro (*PP* 52 [1997], 307-309 ; cf. *IGDS* II 59, aussi J. Game, *Actes de vente dans le monde grec* p. 160). Le nouveau document prouve l'existence à Camarine, entre 350 et 241 a.C., d'une pratique de double enregistrement des contrats, qui est attestée dans les cités d'Athènes, Amphipolis et Olynthe.

657. P. Schirripa, in *Dinamiche culturali* (n° 646), 137-156 : « La città che scrive : i cittadini camarinesi e la scrittura ». À travers l'analyse des différentes graphies et des fautes présentes dans le corpus des tessères publiques publié par F. Cordano (*Bull.* 1992, 592), S. dresse un bilan prudent des habitudes graphiques et des processus d'apprentissage de l'écriture dans la cité et aussi de son niveau de diffusion parmi les habitants.

658. Raguse. – G. Di Stefano, V. G. Rizzone, *Seia* 17-18 (2012-2013), 49-70 : « Miscellanea epigrafica iblea », publie une série d'inscriptions d'époque chrétienne et byzantine trouvées dans la province de Raguse. L'état de conservation est inégal. Signalons quelques nouvelles lectures pour le cycle de peintures de l'église rupestre « Grotta dei Santi » (n° 2) ; le cippe funéraire de Σεβήρος (n° 5) ; l'épithaphe d'Ειρήνα, dont on remarque la langue dorienne (n° 6), ainsi que dans Ἀρτεμιδώρα χρηστὰ χοῖρε (n° 9).

659. Lilybée (Marsala). – A. Brugnone, in E. Lattanzi, R. Spadea (ed.), *Se cerchi la tua strada verso Itaca... Omaggio a Lina di Stefano*, Roma, 2016, 225-238 : « Incontri di culture nelle epigrafi greche di Lilibeo », publie deux

nouveaux fragments portant des inscriptions relatives au culte d'Isis. De la première (1<sup>er</sup> s. a.C. - 1<sup>er</sup> s. p.C.) ne subsistent que les lettres finales de trois lignes. La deuxième est gravée sur la partie supérieure d'une colonnette, dont le complément inférieur était déjà connu (B. Pace, *Notizie degli Scavi di Antichità* 16 (1919), 85). Le nouveau fragment a permis de reconnaître la dédicace d'un βήμα à la déesse (1<sup>er</sup> s. p.C.) et non pas une épitaphe, comme suggéré par le premier éditeur.

660. S. Vito Lo Capo. – A. Brugnone, in *Mirabilia maris. Tesori dai mari di Sicilia, Catalogo della mostra, Palermo, Palazzo Reale, 6 novembre 2016 - 6 marzo 2017*, Palermo, 2016, 241-242 : « Laminetta plumbea iscritta dal mare di S. Vito Lo Capo (Trapani) ». Lamelle de plomb de la fin du v<sup>e</sup> s. a.C. (d'après l'écriture), qui était enroulée au moment de la découverte en mer. À l'intérieur on lit le datif Μιννιῶνι marqué de façon sinistroverse et en relief (le destinataire de la cargaison d'un navire ?), et les traces d'un *sampi*, utilisé comme chiffre ou comme marque. L'objet est sans doute lié à la commercialisation et au transport des biens, une sorte d'étiquette qui pouvait être enroulée autour des anses d'amphores ou des cordes d'emballage.

661. Pizzo S. Angelo. – A. Brugnone, in *Ἡμέτερα γράμματα* (n° 647), 209-213 : « Iscrizione greca dall'abitato ellenistico sul Monte Riparato (Caltavuturo, Palermo) ». Signature d'un architecte originaire de Termini Imerese (1<sup>er</sup> s. a.C.) : Ἀρχιτέκτων Πρόξενος Λωϊσκού Θερμίτας.

662. Ségeste. – C. Ampolo, M. C. Parra, in *Agora greca e agorai di Sicilia*, Pisa, 2012, 271-285 : « L'agora di Segesta: uno sguardo d'assieme tra iscrizioni e monumenti ». Dans cet article de synthèse, A. rassemble et illustre le dossier d'inscriptions relatives aux travaux publics à Ségeste : IG XIV, 291 ; Dubois IGDS 89 ; SEG 41, 825 ; IG XIV, 290. La partie gauche manquante de ce dernier texte, retrouvée en 2003, permet de restituer plus sûrement les lignes 1-4 et notamment l. 4 Ἀπολλοδώρου au lieu de [τοῦ Δι]οδώρου, le patronyme de l'agoranome Ξέναρχος. Au début de la l. 5 il faut désormais exclure la restitution τοῦ ξυσ]τοῦ, même si toute autre hypothèse demeure incertaine.

663. S. De Vido, in *Ἡμέτερα γράμματα* (n° 647), 227-248 : « Hierophylakes a Segesta. Un'interpretazione di IG XIV 291 ». Examen du rôle civique des *hieromnanes*, *hierothytai* et *hierophylakes* à Ségeste, en lien avec les travaux publics attestés par IG XIV 291, Dubois IGDS 89 et IG XIV 290 (pour ce dernier, l'a. utilise désormais les restitutions proposées par C. Ampolo, n° 662). D.V. revient aussi sur le prytanée, à rechercher parmi les bâtiments restaurés au début de l'époque hellénistique (iv<sup>e</sup>-iii<sup>e</sup> s. a.C.).

664. *Sélinonte*. – A. Iannucci, F. Muccioli, M. Zaccarini (ed.), *La città inquieta. Selinunte tra lex sacra e defixiones*, Milano, 2015, 351 p. (*Diadema*, 2). Ce recueil contient les actes d'un séminaire qui s'est tenu à l'université de Bologne en 2011 et qui rassemble 13 contributions et deux appendices, le premier fournissant différentes traductions et le second une « réélaboration » photographique de la désormais célèbre loi de Sélinonte. Impossibles à résumer, ces différentes contributions envisagent tous les points délicats de ce texte, y compris les vicissitudes diplomatiques du retour mouvementé de l'objet du J. Paul Getty Museum à Castelvetro-Selinunte en 1999, p. 20-30. L'embarras que suscite toujours ce texte unique apparaît clairement dans les nombreuses traductions qui figurent non seulement à fin de l'ouvrage mais à la fin ou dans le cours même de chacune des différentes contributions. On regrettera surtout que les

photographiés du second appendice soient peu lisibles, à la différence notable de celle du fragment qui figure sur la couverture de l'ouvrage et qui permet d'apprécier parfaitement la graphie sur plomb. Pourquoi ne nous a-t-on pas offert des clichés détaillés de la partie inférieure du texte où figurent tant d'incertitudes de lecture ? En dépit de ces réserves, il est certain que ce recueil constitue un point bibliographique et exégétique important plus de vingt ans après la publication *princeps*. (L. Dubois)

665. *Entella*. – C. Ampolo, *ASNP* 8/2 (2016) Supplemento, 55-57 : réédition de la borne *SEG* 40, 786, gravée *boustrophédon*, l. 2 à lire Θευ-.

666. *Nakoné*. – A. Brugnone, *Medit. Antico* 16 (2013), 189-202 : « Forme di riconciliazione. Il decreto di Nakone ». Utile mise au point sur cet important document et sur les procédures de réconciliation, complexes et non encore complètement éclairées, qu'il met en place.

667. **Grande Grèce, Italie.** *Naples*. – Catalogues des vainqueurs aux *Sebasta* (*Bull.* 2016, 571). E. Miranda De Martino, *Maia* 68 (2016), 389-398 : « Augusto e i Sebasta. L'identità greca nell'impero », revient sur l'organisation et les spécificités de ces concours et notamment sur la course au flambeaux, inspirée du culte local de la sirène Parthénopè. Sa présence dans le programme des *Sebasta* vise à établir et à mettre en valeur le lien entre l'Empire et la culture grecque. D. Di Nanni Durante, *Maia* 68 (2016), 399-411 : « Gli encomi per Augusto e Livia ai Sebasta di Napoli », reproduit quelques extraits des listes de vainqueurs aux *Sebasta* relatives aux éloges pour Auguste et Livia. Trois artistes, Γ(άϊος) Ποππαῖος Νεικοπολεῖ(της), Ἐρμογένης Ἀπολλωνίου [Ζμυρν(αῖος)], Π(όπλιος) Βαβούριος Πρόκλος Κορινθίος (*sic* ?) figurent ailleurs dans les listes, un fait qui témoigne d'une carrière prolongée, même s'ils ne sont pas connus ailleurs. Le poète Γ(άϊος) Σάλουτιος Πρεῖσκος Ἄντ[ιοχεύς?] est peut-être l'auteur mentionné par P. Turner 39 a, 4.

668. *Oplontis*. Graffito n° 148.

669. *Ischia-Pithécusses*. – G. Boffa, in L. Crisculo, G. Geraci, A. Bencivenni (ed.), *Simblos* (2015), 7-24 : « ΔΑΖΙΜΟΣ a Pitecusa ». Analyse détaillée du milieu culturel qui a produit l'inscription de Dazimos, publiée par G. Buchner, D. Ridgway, *Pithekoussai* I, 1993, 345 (*Bull.* 1994, 705). B. se prononce en faveur d'une origine messapienne du personnage et de son arrivée à Pithécusses au cours du vii<sup>e</sup> s. a.C.

669bis. F. Dell'Oro, *Gaia* 16 (2013), 307-332 : « Après l'inscription de la coupe de Nestor : disposition du texte et formes de transtextualité dans les épigrammes de l'époque archaïque en Grande Grèce et Sicile ». Analyse épigraphique, linguistique et littéraire de *IGDGG* I 2 (*CEG* 454, coupe de Nestor), *IGDS* I 8 (*CEG* 392, dédicace de Thripylos, Himère) ; *IGDGG* II 75 (*CEG* 396, dédicace du potier Nikomachos, San Mauro Forte) ; *IGDGG* II 5 (*CEG* 394, dédicace de l'olympionique Cleomrotos, région de Sybaris) ; *IGDS* I 127 (*CEG* 147, épigramme funéraire, région de Camarine).

670. *Région de l'Adriatique*. – Ethnique incertain sur une tablette de Dodone, cf. n° 279.

671. *Héraclée*. – M. Lombardo, in *Epigrammata* 2. *Definire, descrivere, proteggere lo spazio. In ricordo di André Laronde. Atti del convegno di Roma. Roma, 26-27 ottobre 2012*, Tivoli, 2013, 373-395 : « Horistai. Osservazioni sull'evidenza a partire dalle "Tavole" di Eraclea ». À partir du débat sur les δριστάι dans les inscriptions héracléennes (magistrats civiques ou plutôt

fonctionnaires chargés d'un mandat temporaire et spécifique), L. a réuni les témoignages (littéraires et épigraphiques) sur ces personnages, auxquels on recourt dans le monde grec de façon limitée, tant sur le plan géographique (Héraclée, Chios et surtout Athènes), que chronologique (v<sup>e</sup>-iv<sup>e</sup> s. a.C.). L'analyse des sources renforce l'interprétation qui voit dans les *horistai* athéniens des « commissaires » nommés *ad hoc* avec un mandat temporaire, chargés comme à Héraclée de s'occuper surtout des terres des sanctuaires et espaces sacrés. Les analogies entre ces personnages suggèrent la possibilité, hypothétique, d'une origine athénienne des *horistai* d'Héraclée, qui était colonie de Tarente mais aussi de Thourioi.

672. Héraclée de Lucanie dans les lamelles oraculaires de Dodone n° 280.

673. *Tarente*. – F. Ferrandini Troisi, B. M. Buccoliero, D. Ventrelli (ed.), *Coroplastica tarantina. Le matrici iscritte*, Bari, 2012, 201 p. Publication de 98 moules de figurine inscrites (dont plusieurs inédites) avec phot. Les textes les plus intéressants présentent des anthroponymes masculins mais aussi féminins, à identifier avec les artisans. Appendice 1 : liste des matrices dont le texte demeure indéchiffrable (exclues du catalogue). Appendice 2 : édition synthétique des matrices inscrites conservées dans des autres musées italiens et étrangers. Voir la liste complète des noms communs et propres dans *SEG* 62, 757.

674. E. Rosamilia, *ZPE* 199 (2016), 94-98 : « Da Kleodamos a Phrastor : aucune note su matrici e coroplasti tarentini ». Nouvelles lectures ou restitutions des inscriptions réunies par Ferrandini Troisi (n° 673, ci-après *CT*). Notamment *CT* n° 47 : [Φιλονυ]μίδος au lieu de - ΛΙΔΟ (cf. *CT* n° 93) ; *CT* n° 73 : [Φ]ράστ[ορο]ς au lieu de ΦΑΣΤΙ[.]Σ ; *CT* App. 1, fr. 42 [Κ]λεοδ[άμω]. R. revient aussi sur la matrice inscrite publiée par M. Modugno, *Matrici fittili di tipi coroplastici tarantini*, thèse de doctorat, Napoli, 1990, n° 95, à lire [Φ]ιλιστι[.]δα, probablement l'artisan mentionné *CT* n° 86-87.

675. G. Vallarino, *Arch. Class.* 64 (2013), 545-555 : « *Instrumentum publicum* e democrazia a Taranto : rilettura di un'iscrizione vascolare ». V. propose une interprétation nouvelle d'un *ostrakon* trouvé dans les fouilles du Castello Aragonese à Tarente, gravé en alphabet local (450-425 a.C.) : Κνι : Φορθόλωνι. Le premier élément du texte est à entendre comme le sigle d'une subdivision civique (premier cas à Tarente) ; le deuxième est un nom (jusqu'ici inconnu) au datif. L'objet appartient à l'*instrumentum publicum* et pouvait être utilisé pour des tirages au sort ou distributions. V. enquête aussi sur l'origine du sigle κνι, à relier, peut-être, avec les relations avec Cnide (dont la *philia* avec Tarente remonte au vi<sup>e</sup> s. a.C.) et avec l'inclusion (qui demeure hypothétique) de ressortissants cnidiens dans la cité.

676. *Locres*. – L. Del Monaco, in R. Agostino, M. Milanese Macri, *Il Thesmophorion di Locri Epizefiri*, Reggio Calabria, 2014, 295-301 : « La documentazione epigrafica ». Catalogue des 17 inscriptions du Thesmophorion, avec bonnes phot. ; deux timbres inédits (p. 295 n. 4) : Δά[ματρος] (iv<sup>e</sup> s. a.C.) et Θεσμοφόρο[v] (iii<sup>e</sup> s. a.C.).

677. A. C. Cassio, in *Epigrammata* 3. *Saper scrivere nel Mediterraneo antico. Esiti di scrittura fra VI e IV sec. a.C.*, Tivoli (Rome), 2015, 205-212 : « Le "consacrazioni" di Kollyra (Inscr. Gr. Italia, Locri, no. 89 = IG XIV 644) ». C. revient d'une façon convaincante sur quelques points difficiles de ce texte, qui a été récemment republié et commenté par L. Del Monaco (*Bull.* 2016, 568). Les πρόπολοι ne sont pas des servantes du temple, mais des divinités mineures,

qui accompagnent la divinité principale, probablement Perséphone. À la l. 7-8 : μή πρότερον δὲ τὰν ψυχὰν ἀνειή ὁ ἔχων τὸ ἱμάτιον ἔστε ἀνθειή τῷ θεῶ, la position anormale du δὲ pose des difficultés ; C. propose μή πρότερον δετὰν ψυχὰν ἀνειή (« non liberi l'anima legata », c'est-à-dire prisonnière de la déesse) ; l. 15-16, au lieu de εἰ δὲ συμπίοι ἢ συμφάγοι μή {η} ἰσαῶσα ἀθῶιος εἶην (« se lei dovesse mangiare o bere con me a mia insaputa, che io non ne abbia alcun male »), dont le sens n'est pas clair, C. réaffirme l'interprétation beaucoup plus plausible de Kaibel (*Hermes* 1884, 262 s.) μή εἰς ἁῶ σᾶ ἀθῶιος εἶην (« che io non possa vedere l'alba di domani »).

678. *Crotone et colonies achéennes*. – M. L. Lazzarini, in R. Spadea (ed.), *Kroton : studi e ricerche sulla polis achea e il suo territorio*, Roma, 2014 (*Atti e memorie della società Magna Grecia*, 5), 519-527 : « Nuovi documenti iscritti dal Capo Lacinio », publie deux nouvelles inscriptions publiques, très fragmentaires, gravées sur bronze et datables du III<sup>e</sup> s. a.C. Six fragments partiellement jointifs portent quelques mots d'un décret honorifique, le premier connu de l'ancienne Crotone : l. 3 [πο]λέως καὶ τ- ; l. 4 [εὐεργε]σίαν τὰν ; l. 5 [ἐνδέ]δεικται· ἔδοξε [- - τ]ῶι δάμοι ; l. 7 στεφαν[ῶσαι]. Un petit fragment en bronze : ἐπὶ ἱερέως Μεγ-. La mention du ἱερέως comme magistrat éponyme pose des questions difficiles pour l'histoire institutionnelle de la cité, dont l'éponyme connu jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> - début du III<sup>e</sup> s. a.C. est le δαμιουργός.

679. M. L. Lazzarini, in *Poleis e politeiai nella Magna Grecia arcaica e classica. Atti del LII convegno di studi sulla Magna Grecia. Taranto 26 - 29 settembre 2013*, Taranto, 2016, 101-112 : « Documentazioni epigrafiche ed esperienze politiche e istituzionali », fait le point sur l'apport de la documentation épigraphique à la connaissance de l'histoire des institutions à Crotone et dans ses colonies. L. revient en particulier sur la question du passage de l'éponymie du δαμιουργός à celle du ἱερέως (cf. n° 678) et sur l'usage des sigles qui précèdent les noms des citoyens dans les colonies achéennes, dont elle réaffirme la connexion avec des groupes familiaux, plutôt que comme démotiques. Phot. et fac-similés de très bonne qualité pour la plupart des textes examinés. En marge de la contribution de L., F. Cordano (*ibid.*, 113-118) montre que l'usage des sigles dans les inscriptions de Terina, Locres, Camarine et Halaesa conduit aux mêmes conclusions sur le sens qui doit leur être attribué.

680. *Crotone*. – A. C. Cassio, in *Epigrammata* 2 (n° 671), 51-59 : « OIPQN "confine/territorio" tra Cipro e la Magna Grecia », revient sur une lamelle en bronze trouvée dans le sanctuaire d'Héra Lacinia et publiée par P. Orsi (*Notizie degli scavi di antichità* 8 [1911], Suppl., 94-95 ; aussi *IGDGG* II 88). Au début de la première ligne, C. propose d'entendre le difficile OEPONEIMEN, comme οὐρῶν εἶμεν ou οὐρῶν εἶμεν : « sia questo lo spazio (il confine) di Era Lacinia » (avec un graphie OEP au lieu de OIP). Se trouverait donc ici un mot très rare, dont C. reconstruit l'origine et l'histoire. L'hypothèse est séduisante et on connaît bien des inscriptions indiquant les limites d'un espace sacré. Mais la présence du verbe être à l'infinitif n'est pas usuelle et il s'agit d'habitude de bornes en pierre.

681. *Térina*. – J. Méndez Dosuna, *RFIC* 141 (2013), 46-60 : « Notas a un testamento de Terina y las abreviaturas de demóticos en la Magna Grecia ». Contrairement à l'opinion de Manganaro (*Bull.* 2007, 578), M. D. estime que les abréviations ΠΟ et ΞΑ présentes dans la tablette de Térina *IGDGG* II 98 et précédées par l'article τᾶς sont les formes abrégées, non pas de démotiques mais

de noms de *phylai*. Pour la valeur de pareils sigles dans les inscriptions de Grande Grèce et Sicile, cf. n° 679.

682. *Caulonia*. – C. Ampolo, M. C. Parra, E. Rosamilia, *ASNP* 6/2 (2014), Suppl., 72-80 : « Kaulonia. La *Tabula Cauloniensis* : note preliminari ». A. donne quelques informations sur une inscription exceptionnelle exhumée dans le sanctuaire de l'ancienne Caulonia, près de Punta Stilo. Une tablette en bronze (phot. p. 192), recomposée à partir de plus de 35 fragments, porte dix-huit lignes de texte en alphabet achéen, gravé *stoichedon* ; quinze lignes sont en vers. Le texte mentionne un *agalma* dédié à Zeus et on précise qu'il se trouve dans l'agora (de Caulonia). Le début du texte (l. 1-2) contient le nom du dédicant, Pythokritos fils d'Euxénos, qualifié de « fils de noble père » (l. 1-2) et à la l. 17 on lit la signature de l'artiste, Apollodotos, qui a réalisé l'*agalma*. Les Muses sont aussi mentionnées. D'après le contexte archéologique on date l'inscription de la 1<sup>re</sup> moitié du v<sup>e</sup> s. a.C. A. mentionne aussi un autre document, un casque chalcidien en bronze, qui porte une dédicace à Zeus inscrite en alphabet achéen (fin du v<sup>e</sup> s. a.C.).

683. *Rome*. – *Defixiones* n° 149.

## INDEX

Les index ci-après imprimés suivent les principes des *Index du Bulletin épigraphique* réalisés pour la période de J. et L. Robert (1938-1984), puis pour la période 1987-2001. Cependant, alors que traditionnellement l'index dit des « Publications » regroupait non seulement : *a.* la concordance avec les publications antérieures d'inscriptions et les autres textes anciens (notamment ceux des auteurs littéraires) allégués dans les notices, mais aussi : *b.* les références aux publications analysées par ces notices mêmes et, pour la période 1987-2001, *c.* la liste alphabétique des auteurs de ces mêmes publications, nous avons décidé de réserver les listes *b.* et *c.* à une prochaine mise en ligne, pour n'imprimer ici que *a.*, soit la « concordance » avec les sources antérieurement connues.

Les deux autres index présentent seulement les mots remarquables. Les deux sections « mots grecs » et « mots français » sont complémentaires : ainsi le lecteur trouvera généralement les épiclèses divines parmi les mots grecs, avec un renvoi à la divinité dont l'entrée est parmi les mots français. Par ailleurs, l'index doit être utilisé de concert avec les notices récapitulatives habituelles des premières sections du *Bulletin* (e.g. n<sup>os</sup> 13, 16, 19). S'il est besoin d'indiquer une distinction, nécessairement simplificatrice, la section « mots grecs » est davantage philologique et onomastique, tandis que celle des « mots français » est plus historique et prosopographique.

Nous remercions Marie Thibault (Anhima – Pôle épigraphique de Villejuif) pour l'aide qu'elle a apportée à la mise au point des outils nécessaires à la réalisation de ces index, que nous espérons aussi utiles que possible malgré leurs imperfections.

Jean-Yves Strasser

acc. accusatif	gén. génitif	onom. onomastique
adj. adjectif	h. homme	pl. pluriel
dat. datif	inscr. inscription	prov. provenance
déd. dédicace	loc. localité	rég. région
ép. époque	masc. masculin	sing. singulier
épigr. épigramme	mon. monument	terr. territoire
f. fils	myth. mythologie	top. toponyme
fém. féminin	n. f. nom de femme	v. voir
fem. femme	n. h. nom d'homme	voc. vocatif
fl. fleuve ou rivière	n. nom	vocab. vocabulaire
fun. funéraire	nom. nominatif	

## MOTS GRECS

N.B. : les mots imprimés en italiques sont ceux qui sont signalés comme nouveaux ou rares dans les notices.

- Ἀβροράκη : top. dans la Sindikè 379.  
 Ἀβσαλμας : n. à Doura-Europos 592.  
 Ἀγάθαρκος : n. à Olbia 384.  
 Ἀγάθη : Agde, dans la lettre sur plomb d'Agde 644.  
 Ἀγαθίς : n. à Oplontis 148.  
 ἀγαθός : -αῖς, Bonnes Fortunes 148.  
 ἄγαλμα : -τα d'un temple à Aphrodisias 513.  
 Ἀγησίδης : n. à Cos 416.  
 ἄγνός : pour un dédicant de Hiéropolis 529.  
 ἄγρων : n. à Athènes 202.  
 Ἀγχόης, div. : dans les hymnes de Narmouthis 629.  
 ἀγώγιμος : à Érésos 413.  
 ἀγωνίζομαι : ὑπὲρ τοῦ δήμου 197.  
 ἀδέκαστος : pour un gouverneur 597.  
 Ἀδουξής : n. dans le Pont Nord 379-380.  
 Ἀδριά : 279.  
 Ἀδριανός : -ή, épithète de la gérousia de Nicomédie 545.  
 Ἀθάνας : n. à Cos 416.  
 ἀθαροφόρον : « bol à bouillie de farine » 619.  
 ἀθεμιστίος : 229.  
 ἀθλέω : νομίμως - 29.  
 ἄθλησις : vocab. 29.  
 ἄθυτος : ἀρχιμαγαρεὺς -ου 308.  
 Αἰαία? : top. thessalien ([ΓΕ]ς -ας τᾶς Φθιάς), v. Ἀχαῖα 290.  
 αἶμα : tombeau destiné αἵματι κὲ ταῖκνοι[ς] 344.  
 Αἰνείας : = Ἐπέε, ἡ συνήθεια ἥρωος -α, à Thessalonique 308.  
 αἰρέω : εἰρημένοι ἐπὶ τῇ φυλακῇ 104.  
 Ἄϊροπος : n. en Macédoine 315, 318.  
 Ἀκελον : Σαιρου, top. en Jordanie 611.  
 Ἀκραία, v. Artémis.  
 Ἀλεξίκακος, v. Héraclès.  
 Ἀλκάνδρη : n. à Odessos 367.  
 Ἀλουλαία : fête en Thessalie 291.  
 Ἀμμίχα : n. illyrien, à Larissa 293.  
 Ἀμμωνας : n. égyptien pour un athlète 149.  
 ἀμύητος : εἰς στεφάνους -, en rapport avec des mystères de Dionysos 365.  
 Ἀμυνιπο[?] : n. d'h. à Athènes 157.  
 ἀμφιθαλιτεύω : à Amyclées 223.  
 ἀναγνώστης : à Messène (ἀναγνώστης) 143.  
 ἀνάκτορον : 208.  
 ἀνανεόομαι : 358.  
 Ἀνατέλλων : n. h. à Halicarnasse, frère d'Ἐσπερος 507.  
 ἀναφορά : 565.  
 ἀνδράποδον : 381.  
 ἀνδραποδονία : « taxe sur la vente des esclaves » 27.  
 Ἄνδρεῖος : θεὸς -, en Syrie 594.  
 ἀνέδην : pour la fourniture d'huile 522.  
 Ἄνθις : n. en Chalcidique 21.  
 Ἄννίκας : n. en Chalcidique 21.  
 ἀντί : φιλοδοξίας 540.  
 Ἄντιοχεὺς ἀπὸ Κόδνου : ethn. de Tarse 265.  
 ἀντιτίμησις : procédure juridique 36.  
 Ἄντων : hypocoristique d'Ἀντιφάνης 21.  
 ἀνώνομος : dans une *defixio* 388.  
 Ἀξαχης : n. dans le Pont Nord 380.  
 Ἄξιοτηνός, v. Mèn.  
 ἄξονες : 124.  
 Ἀουλα/Αουδα : n. pisidien, à Timbriada 562.  
 Ἄπιων : n. égyptien, pour un athlète 149.  
 ἀποβίωσις : dans une fun. chrétienne 207.  
 ἀποδεδειγμένος : = *designatus* 606.

- ἀποθύω : « faire un sacrifice pour terminer une séquence rituelle » 292.  
 ἀπόκοσμος : à Lyktos 427.  
 Ἀπολέναρις : variante d'Ἀπολλινάριος 362.  
 ἀποσκάπτω : 231.  
 Ἀποτρόπαιος, v. Apollon.  
 ἀποφαίνομαι : « exprimer, émettre » 104.  
 ἀπροφασίστως : vocab. 197.  
 Ἀραβηνοί : communauté à Bithynion-Claudiopolis 540.  
 Ἄρακος : onom. 23.  
 Ἀρβούσκηλα : = Arbuscula, à Thessalonique 308.  
 ἀργυροποδέκτης : « responsable financier » 612.  
 Ἀρζακ(ε)ις : = Ἀρσακης, n. iranien, à Alburnus Maior 362.  
 ἀρήν : pour un sacrifice 180.  
 Ἀριάκης : n. iranien 386.  
 Ἀριακος : n. iranien, en Chersonèse Taurique 386.  
 Ἀρίστεον : onom. 25.  
 ἄριστος : Μούσαις Ἴν -, pour un gladiateur 359.  
 Ἀρνείων : onom. 24.  
 Ἀρούρα : n. en Macédoine 317.  
 ἀρπάγμος : mort avant le mariage (γάμων -) 547  
 Ἀρσανοας : à Limyra 522.  
 Ἀρσατης : n. iranien, en Chersonèse Taurique 386.  
 Ἀρσιόπλε? : n. béotien au dat. 258.  
 ἄρσις : τοῦ λίθου 127.  
 Ἀρτύλοχος : onom. 24.  
 Ἀρτυμοκλής : n. à Thasos 422.  
 ἀρχηγεσία : fonction au sein d'un monastère ou responsabilité des clercs du régiment ? 612.  
 ἀρχηγός : à Gérasa 612.  
 ἀρχικραν(ε)άρχης : chez des mystes de Dionysos à Thessalonique 308.  
 ἀρχιμαγαρέος : ἀθύτου, chez des mystes de Dionysos à Thessalonique 308.  
 ἀρχινεύω : à Thessalonique 308.  
 ἀρχισυνάγωγος : à Thessalonique 330.  
 ἀρχιτέκτων : à Messène 127.  
 Ἀρχωνίδας : n. à Cos 416.  
 Ἀσανδρίς : tribu à Latmos-Pidasa 104.  
 ἄσημος : chevaux -οι dans la cavalerie athénienne 193.  
 Ἀσουτική : top. en Thrace 351.  
 Ἀστακίδης : ethn. poétique pour Nicomédie 349.  
 ἀστικός : -ή à Limyra 522.  
 ἄστρον : καλῶς ἐπίσκοπος -ων, à Thessalonique 308.  
 ἄστν : Εἰόνιον, « terre d'Idé » 365.  
 Ἀτοιας : n. paphlagonien, à Olbia 384.  
 Ἀδλωνεΐτης : ἥρωσ -, à Thessalonique 308.  
 Ἀδορεανός, v. Zeus.  
 Αὔτονοεΐα : adj. ctétique fém. (d'Αυτονοοσ) 290.  
 Ἀδτόχθων : épiclese de la Mère des Dieux à Leukopetra 322.  
 ἀφαίρεσις : « ramassage, arrachage » ou « mise en réserve d'un stock », en parlant de lin 619.  
 Ἄφφιάς : n. à Doura-Europos 592.  
 Ἄχαΐα : 225 ; Ἀχαΐα? τᾶς Φθίας 290.  
 Ἄχαιός ἀπό Σικύωνος : date de l'ethn. 265.  
 Ἄχιλλεΐδας : n. en Thessalie 287.  
 Ἄψιούπολις : top. en Thrace 351.  
 βαλανεΐον : à Lissos (βαλανῆον) 144 ; à Limyra 522.  
 Βαλεσος : n. écrit en grec et en safaïtique 611.  
 Βαλλᾶς : onom. 22.  
 βασιλεύς : Ψοχας, sur un vase de la rég. de Rostov 380.  
 βασιλικός : -ή, sur tuile à Éphèse 131.  
 βάσκανος : -οι, puissances maléfiques 572.  
 Βαστακας : n. dans le Pont Nord 380.  
 Βατᾶς : n. à Olbia 384.  
 Βάτις : n. à Olbia 384.  
 Βατῆας : onom. 22.  
 Βεθθαία : n. sémitique à Sidon 598.  
 βεναρχέω : « exercer les fonctions de βενάρχης », à Nicée 549.  
 Βενδίδωρος : n. à Byzance 445.

- βενέω : vocab. érotique 186.  
 Βεττηνός : = Vettinus, à Apamée-Myrleia 542.  
 Βέτυλος, v. Zeus.  
 Βηλοοβασσαρος : n. à Doura-Europos 592.  
 βῆμα : φρικτὸν –, dans une formule d'adjuration chrétienne 207 ; déd. d'un – à Isis à Lilybée 659.  
 Βηραβι : n. en Phénicie 578.  
 Βιλλᾶς : onom. 22-23.  
 βινέω : vocab. érotique 186.  
 Βοιωτός : ἐμ –οῖς, dans le palmarès d'un athlète 264.  
 Βοργατης : n. à Doura-Europos 592.  
 Βουβᾶς : onom. 22.  
 Βουλαία, v. Hestia.  
 βουλή : ἡ κρατίστη –, à Stobi 345.  
 βούλησις : κατ' τὰν βέλλεισιν, pour un affranchissement 293.  
 βραβεῖον : 29.  
 Βραχῆς : onom. 22.  
 Βρίων? : n. à Bithynion-Claudiopolis 540.  
 Βρότακος : n. dans le Pont Nord 380 ; à Oïbia 384.  
 Βυ : n. pisidien, à Timbria 562.  
 Βωβᾶς : onom. 22.  
 Βώζιος, v. Zeus.  
 βωμός : fun. à Milet 477.  
 Γαιανός : n. à Doura-Europos 592.  
 γαζοφυλάκιον : « tronc à offrandes » 623.  
 γαμέω : « baiser » 145.  
 Γάμος : n. à Messène 226.  
 γανόω : « faire briller grâce à de la cire » 132.  
 Γαφαλος : n. écrit en grec et en safai-tique 611.  
 Γείφεις : n. en Thessalie 287.  
 Γενέσφαν : top. en Arcadie 229.  
 Γενναῖος : n. à Doura-Europos 592.  
 γερωντεία : « exercice de la fonction de géronte » 221.  
 γερῶλιον : « lieu de réunion de la gérusasia » 221.  
 γίγας : statue de « géant », offrande à Alexandrie 623.  
 Γληγορίς : n. à Sidon, pour Γρηγορίς 598.  
 Γνάθιππος : n. à Larissa 293.  
 Γοβριλης : = Gabriel, n. à Doura-Europos 592.  
 Γορας : n. à Doura-Europos 592.  
 Γουρασία, v. Artémis.  
 γραμματικός : σοφιστής –ὼν λόγων 344.  
 Γυκεῖα : n. à Kerkinitis 392.  
 Δαβρίων : n. à Cos 416.  
 δᾶγός : 322.  
 δαδοῦχος : statue porteuse de torche, à Éleuthéropolis 606.  
 Δαζιμος : n. à Pithécusses, pour un homme d'origine messapienne ? 669.  
 Δαλβηνός, v. Zeus.  
 Δάμεον : onom. 25.  
 δαμοργός : à Polyrrhénia 426.  
 Δαμοῖ : n. à Mégare 236.  
 Δαοτική : top. en Thrace 351.  
 Δάτυλλος : onom. 24.  
 Δάτυς : onom. 24.  
 Δάφνον : n. en rapport avec le culte d'Apollon Daphnéphoros 271.  
 δεκάδαρχος : à Namara 607.  
 δεκατηφόρος : « receveur de dîme » ou « porteur de dîme » 619.  
 δελφικός : –ῆ τράπεζα, à Alexandrie 623.  
 δέμας : pour un défunt 631.  
 Δηλόπτιχος : n. à Byzance 445.  
 Δημοσθᾶς : n. à Amastris 555.  
 δημότης : à Athènes 181.  
 δημοφιλής : « populaire », à propos d'une magistrature 530.  
 διάθεσις : pour une statue 225.  
 διακλείνω : διακλαινέστω τὸ στόμα 292.  
 διακόρευσις : « défloration d'une jeune fille » 408.  
 διανοήσις : κατὰ –ιν, dans les affranchissements thessaliens 293.  
 Διάπυρος : n. à Thèbes 258.  
 Διδυμεύς, v. Apollon.  
 δικαιοδοσία : = *iurisdiction* 482.  
 δίκη : δίκας δοῦναι, associé à δέξασθαι, « accepter une décision de justice » 272.  
 Δικταῖος, v. Zeus.  
 Δοθιος : n. à Amastris 555.

- δοκέω : κατὰ τὸ δόξαν τῇ κρατίστῃ βουλῇ 345.  
 δόλιος : pour Aphrodite 314.  
 δόλιχος : 214.  
 δολοπλόκος : pour Aphrodite 314.  
 Δολώ : « La Fourbe », pour Aphrodite 314.  
 Δόναξ : n. à Camarine 655.  
 δοῦξ : responsable d'un district 586.  
 δουπλικιαρία (ἀπὸ -ς) : = *ex duplicario* 567.  
 δρομεύς : παράδοξος - 470.  
 δρόμος : [δρ]όμενον τε λιπών, image agonistique 29 ; course aux flambeaux ? 214 ; πεζῶν -, ἵππων - en Macédoine 315.  
 Δρυμός : top. 129.  
 δυσμαῖος : -όν μέρος τοῦδε τοῦ κελλίου 612.  
 Δύσωρον : 343.  
 δωδεκατιστής : οἱ συναγόμενοι ἐν τῷ Εἰσιδήφ -αί 542.  
 Δώρειος, v. Apollon.  
 ἔγδικος : de la géousie de Nicomédie 545.  
 ἐγκατακοιμάομαι : dans les récits de guérison d'Épidaure 218.  
 ἐγκοιμίζομαι : dans les récits de guérison d'Épidaure 218.  
 ἐγκοιτάζομαι : dans les récits de guérison d'Épidaure 218.  
 ἐθνικός : -ῆ πανήγυρις 522.  
 Εἰα : Lallname bithymien 445.  
 Εἶρεχος : n. à Larissa 293.  
 εἰς θεός : 583.  
 εἰσαγωγεύς : à Corinthe 214.  
 εἰσγράφομαι : « introduire une proposition écrite » 104.  
 εἰσώστη : vocab. fun. 507.  
 ἐκχώρησις : 507.  
 Ἐλεκτοί : = *Electi (Iustiniani)*, numerus des - 612.  
 Ἐλνι : n. pisidien (ou graphie pour Ἐλένη ?), à Timbriada 562.  
 Ἐλληνίς : πόλις - 616.  
 ἔλπις : χρηστάς [ἐλπίδας], dans un décret de Tomis 372.  
 Ἐμαντος : onom. 23.  
 Ἐμίναντος : onom. 23.  
 ἐμπυρίδια : « sacrifices par le feu » 263.  
 ἐνηλάσιον : taxe pastorale à Chios 24.  
 ἐνηρόσιον : « taxe de labourage » 24.  
 ἐνιαύσιος : « qui dure un an » 263.  
 ἐνιαυτός : παρ' ἑκαστον -όν 263.  
 ἔννομος : μήτε τέκνων ἐν[νομ?]ος, dans une imprécation 494.  
 ἐνπορίδια : pour ἐμπυρίδια 263.  
 ἐνχώριοι : prenant un décret à Daskyleion 449.  
 ἐξαίρεσις : ἐκ θαλάσσης, repêchage de blocs dans la mer 126.  
 ἐξοικησία : « relogement » 375.  
 ἐξορκίζω : à Thessalonique 308.  
 ἐξόρυξις : τοῦ λίθου 127.  
 ἑορτάρχης : « responsable de la fête » 549.  
 ἐπάνω : salut τοῖς - 548.  
 ἐπάρχειος : [πρωτεύοντα τῶν] -ῶν 556.  
 ἐπίβασις : d'un empereur 525.  
 ἐπιδέκατος : 231.  
 ἐπιθύω : « faire un sacrifice faisant suite à une purification » 292.  
 ἐπικόπτω : τὸν σηκόν, « ravalier les murs » 129.  
 ἐπιλαγχάνω : pour le tirage au sort des suppléants dans l'Athènes classique (ἐπιλαχόν) 173.  
 ἐπίληπτος : dans une *defixio* (ἐπίλαπτος) 386.  
 ἐπιλήμι : consentir (ἐπιλίσαντος τοῦ ἀνδρός) 293.  
 ἐπιμελέομαι : vocab. 195.  
 ἐπίσκοπος : καλὸς - ἄστρων à Thessalonique 308.  
 ἐπιστάτης : à Pythoion (ou Olosson) 299.  
 ἐπιστολή : dans des *defixiones* 177.  
 Ἐπιχάρης : n. en Chalcidique 21.  
 Ἐπτακομείτων, v. Zeus.  
 ἐποδή : « incantation », dans une *defixio* 385.  
 Ἐρατυδῖκα : onom. 24.  
 ἐργαστήριον : d'un portique 125.  
 Ἐρμογένηα : n. en Cappadoce 569.  
 Ἐρμόλοχος : n. à Iasos 505.

- ἑσπέρα : ἑ(σπέρας), marque sur bloc architectural 123.
- Ἔσπερος : n. à Halicarnasse, frère d'Ἀνατέλλων 507.
- ἑταιρεία : [Α]πόλλωνι κυρίῳ [καὶ τῆι ἑταίρειαι αὐτοῦ 599.
- ἔτος : ἑφ' ἔτους 374.
- εὐαγγέλια : célébration d'une victoire romaine 265.
- εὐθνητηρία : εὐ(θνητηρία), marque sur bloc architectural 123.
- εὐθύς : οὐνή εὐθεΐα 337.
- εὐίλατος : en parlant d'Hermès 374.
- εὐλάβεια : 473.
- εὐλογία : μνήμη δικαίων εἰς -αν, formule juive 643.
- εὐμενεία : δέδ. περὶ τῆς κόμης εὐμενίας 537.
- Εὐμενίς : au sing., sur un objet d'un sanctuaire des Euménides 636.
- εὐσεβής : pour un défunt 456 ; pour un dédicant de Hiéropolis 529.
- ἐφαγεῖσθαι : « conduire, introduire » (att. ἐφηγέομαι) 277.
- ἐφόρασις : θεῶν ἴλαος -, dans une imprécation fun. 494.
- Ἐχίος : n. à Thasos 422.
- Ἐρόθυλος : n. à Tarente 675.
- Ἐράτρα : à Olympie 232.
- Ζαβαδδης : n. à Doura-Europos 592.
- Ζαπατέα : top. en Arcadie 229.
- ζάω : formule ζήσας ἐν + dat. 514.
- Ζεβιδαας : n. à Doura-Europos 592.
- Ζογγαιος : n. à Doura-Europos 592.
- Ζορας : n. à Doura-Europos 592.
- ζυγά : « baux du navire, jougs » 27.
- ἡγεμονεύω : en Thrace, pour un *agens uices* ? 358.
- Ἠγεμονῖνος : *cognomen* du sophiste A. Platorius, peut-être à corriger en Ἠγεμονι-<κ>ός 344.
- Ἠδιάρῳ : dat. d'une *kômè* du terr. d'Antioche de Pisidie 533.
- Ἠζωος : n. dans le royaume du Bosphore 397.
- Ἠλιοπολίτης, v. Zeus.
- Ἠλιος, v. Zeus.
- ἦμισυ : demi-denier, en Thessalie 285.
- Ἡρακλεία : ou Ἡρακλέα ou Ἡρακλήα, dans les lamelles de Dodone 280.
- Ἡρακλεῖται : ethn. dans les lamelles de Dodone 280.
- Ἡρακλήιοι : ethn. dans les lamelles de Dodone 280.
- Ἡρακλήης : νέος - pour un gladiateur 359.
- Ἡρίλλος : n. à Tomis 374.
- ἦρωος : vocab. fun. 140.
- Ἡφαιστιάς : tribu à Hiérokaisareia 486.
- θάλασσα : dans une *defixio* 149.
- Θαλιφα : n. en Phénicie 578.
- Θάσιος : n. à Olbia 384.
- Θεάνδριος, v. Zeus.
- θελητός : -ῆ ἢ κυρία, « la dame est consentante » 145.
- θεμιστός : pour θεμιστεῖος ? 229.
- Θεοδωρίδαι : groupe familial à Mégara Hybléa 649.
- Θέσπαις : « divin enfant », surnom à Juliorpolis 550.
- θεός : -οὶ χθόνιοι 149 ; Ἄνδρειος, en Syrie 594.
- Θερμίλος : onom. 23.
- Θερμίτης : ethn. de *Thermae Himerenses* 661.
- θερμός : εἰς -ῆν πυράν 149.
- Θέρμων : onom. 23.
- Θερσονεία : adj. ctétique fém. (de Thersôn) 290.
- θηκαῖον : à Cos (θηκαῖν) 505.
- θηκαῖος : θηκαία, sur une hydrie de Thessalie 290.
- θηρίκλειος : « théricléen », vase à boire de type kylix (θυρεικλειος) 619.
- Θιανίς : n. à Korykos 571.
- Θοραῖος, v. Apollon.
- Θραῖκες : κόλωνες 76 ; Τραλεῖς Θραῖκες 349.
- Θρακία κόμη : à Cyzique 445.
- θυμήρης : « délicieux », - γαμετή dans une épigr. 566.
- θυρεικλειος, v. θηρίκλειος.
- θύω : vocab., à Olympie 231 ; ἄμ μη θύσων, « en étant éventuellement

- dénué de l'intention de sacrifier » 299.
- Ια : Lallname bithynien 445.
- Ιαμλιχος : n. à Doura-Europos 592.
- Ιαριβολος : n. à Doura-Europos 592.
- Ιασοκλήης : n. à Cos 416.
- Ιδαμονοσι : n. à Timbriada 562.
- Ιδιος : μετὰ τῶν ἰδίων « avec les siens » ou « à ses frais » 536.
- ιδρώ : pour la statue d'un h. 498.
- Ιερᾶς : n. à Timbriada 562.
- Ιερεύς : ὁ ἐπώνυμος – 50.
- Ιερός : –ά καλά 194 ; πάτρια –ά à Daskyleion sur Mer 449.
- ικανοδότης : 484.
- Ίκετάς : onom. 23.
- Ίκέτη : onom. 23.
- Ίκετινος : onom. 23.
- Ίκέτυλλος : onom. 23.
- Ίκκοτοῦς : n. à Doura-Europos 592.
- Ίόνιος : ὕστου Εἰόνιον, « terre d'Iô » 365.
- Ίππᾶς : hypocoristique d'Ίππαρχος 21.
- Ίππος : –ων δρόμος en Macédoine 315.
- Ίππουρος ? : surnom obscène dans un graffiti 146.
- ἰππωνία : « taxe sur la vente des chevaux » 27.
- Ιραμονοσι : n. pisidien, à Timbriada 562.
- Ίσιδεῖον : à Apamée-Myrleia (Εἰσι-δῆον) 542.
- ισομήκης : en parlant de la statue et de sa base 485.
- ιστοριογράφος : καὶ τῶν χρηματισμῶν καὶ ἐκ τῶν ιστοριογράφων 409.
- Κάβειρος : à Thessalonique 308.
- Καθήκων : n. en Macédoine 330.
- Καισάρειοι ? : à Saïttai 482.
- Καισάρηα ? : temples, à Saïttai 482.
- Καίτα : ἰν Καίταν, dans le sanctuaire de – 229.
- Καιτρων : n. indigène ?, en Lydie 484.
- Καλάνδαι : jour de fête suite à une fondation, à Pergé 565.
- Καλατις ? : n. en Cappadoce (dat. Καλατει) 569.
- καλιός : « piège », en relation avec Aphrodite 314.
- Κάλλεον : onom. 25.
- καλλιερῆω : 148.
- καλός : pour Charmide d'Athènes 187 ; ἱερά –ά 194.
- Καμαθη : n. à Doura-Europos 592.
- Καμπᾶς : onom. 22.
- κανονίς : « bloc mouluré » 129.
- Καρνεῖος : mois à Byzance et Daskyleion sur Mer 449.
- καταθύω : vocab., à Olympie 231.
- καταλύω : [τὰ καταλελυμένα ἀπὸ πλεί[στων ἐτῶν π]άτρια ἱερά 449.
- καταπρατικόν : « taxe d'achat » 146.
- καταπύγων : vocab. érotique 186.
- κατασφρηκίζω : 382.
- καταχθόνιος : κατακτονία Σελήνη à Korykos 571.
- κατοικία : à Saïttai 482 ; d'Axiotta, à Saïttai 483.
- κέλλιον : monastère ? 612.
- κερδοποιός : Ἐρμῆς ὁ – 374.
- Κερκᾶς : onom. 22.
- κεφαλή : ποτὶ –ός, repère spatial (top., source d'un fl. ?) 654.
- Κησωρεῖνος : = Censorinus 482.
- Κιβᾶς : onom. 22.
- Κιδισεῖς : n. à Laranda 567.
- Κισσός : 308.
- Κιται : n. pisidien, à Timbriada 562.
- κίων : σὺν σπειροκεφάλῳ 118.
- Κλεόθεμις : n. dans la lettre sur plomb d'Agde 644.
- κλήρος : vocab. 73.
- κλίνη : lit de banquet, à Épidaure 126.
- κλισία : 126.
- κνι : sigle d'une subdivision civique à Tarente 675.
- κοιμητήριον : κυμητήριον 207.
- κοινωνός : = *publicanus* 477.
- Κοίρανος : n. à Nicée 548.
- κοίτη : γυναικὸς ἀγνῆς –, dans une imprécation fun. 494.
- Κοκκίων ? : n. à Oïbia 384.
- Κοκκωνᾶς : onom. 22.
- Κολλας : n. dans le royaume du Bosphore 394.
- κόλλυβος : « agio de change » 399.

- κόλων : Ἀπολλωνιάται Λύκιοι (καὶ)  
Θρᾶκες -ες et Νεαπολίται Θρᾶκες  
-ες 76.
- κόμβος : κόμβοι, « petits-enfants »  
507.
- Κομοσαρρη/Κομασαρρη : n. dans la  
Sindikè 379.
- κονιάζω : 144.
- Κοννᾶς : onom. 22.
- κόπος : ἐκ τῶν κοινῶν -ων 331.
- Κορεάτιος : = Curiatius 162.
- κόρη : ἱερά κόρα à Stobi 345.
- Κορυδός : n. à Hiérapolis 530.
- Κορνίτιον : top., « au lieu-dit du  
porte-massue » 230.
- Κορνίτιος : ἴν -οι, ethn. ? 229.
- Κορυφασία, v. Athéna.
- Κόσιλλος : n. en Crète 431.
- Κοσίνα : n. à Thessalonique 308.
- κοσμόπολις : épithète pour un gou-  
verneur 546.
- κοσυβάτας : prêtre « revêtu de peaux »,  
en Crète 431.
- Κόττα : n. à Héraclée du Pont 552.
- Κοτᾶς : onom. 22.
- κόττος : dans une liste de dépenses  
146.
- κουρεύς : barbier sacré ?, au sanctuaire  
de Kafizin 619.
- Κουριάτιος : = Curiatius 549.
- κοῦφος : προστάτης -ων νεανίσκων  
μεγάλων 598.
- κράτιστος : ἡ -η βουλή à Stobi 345.
- κρήνη : -αι des bains de Gadara 604.
- κρίκος : « œillet, anneau » 27.
- κτίστης : pour un curateur à Nysa 491.
- Κυαμᾶς : onom. 23.
- κυβερνήτης : liste des -αι à Amastris  
551.
- κύβος : mon. fun. à Thessalonique 331.
- Κύκων : n. à Cos ? 416.
- Κυλαετοί : top. 162.
- Κυλλάς : onom. 22.
- Κύνων : n. à Phanagoria 397.
- κύρβεις : 124.
- κυρία : sur un miroir (κυρεία χερε)  
158.
- κύριος : Δι Θεανδρίωι τῷ -ωι, à  
Damas 594.
- Κύριος, v. Apollon.
- Κῦρος : pour le top. Cyrthus, par  
rapprochement avec le roi Cyrus  
585.
- Κυσᾶς : onom. 22.
- Κῶης vel Κῶος : n. à Aphrodisias 512.
- κῶμη : Θρακία -, à Cyzique 445.
- κωμήτης : -αι, sur le terr. de Nicée  
549.
- Κωμιτίαλος : = Comitalius, à  
Philippes 344.
- Λαβρυς : top. dans la Sindikè 379.
- Λαγοείη : top. 24.
- Λάθυρος : onom. 23.
- Λακρατίδας : n. en Thessalie 287.
- Λάλα : Lallname bithynien 445.
- Λάλαξ : onom. 26.
- λάλλαι : « galets » 26.
- Λαλλῆς : n. à Thasos 26.
- Λάλος : onom. 26.
- Λαμπροφάνης : n. à Olbia 384.
- Λαρυσυνίοις : dat. pl., top. en Carie  
499.
- Λαφόσοφος : n. à Delphes 27.
- Λεβινθίων : onom. 23.
- Λένεον : onom. 25.
- Λευκάκιος : n. à Ptolémaïs de Cyré-  
naïque 642.
- λευκός : -οι λίθοι 129.
- ληνός : cuve ou sarcophage 146.
- Λητόδωρος : n. dans le royaume du  
Bosphore 394.
- λιβυρνός : τριηραρχήσας -οῦ 623.
- λίθος : λευκοί -οι (marbre), πέτρινοι  
-οι (calcaire) 129.
- λιμήν : μ' λιμέν(ων) Ἀσίας 477.
- Λιπᾶς : onom. 22.
- λογιστεία : ἀπὸ -ῶν, à Tomis 371.
- λογιστεῦω : à Philippopolis 358.
- λογιστής : à Nysa 491.
- λόγος : σοφιστής γραμματικῶν  
λόγων 344.
- Λόσσα : n. en Sicile 652.
- Λοτιανή, θεᾶ - : sur le terr. de Nicée  
540.
- λούδοι : = ludi 359.
- λοῦσις : εἰς τὴν -ιν τοῦ βαλανείου  
522.
- λουτρῶν : dans une defixio 149.

- λύκιον : n. de médicament 165.  
 Λύκιος, v. Apollon.  
 Λύττος ἐπὶ θαλάσῃ : n. de Chersonasos 426.  
 λύχνος : candélabre 619.  
 Λωϊσκος : n. en Sicile 661.  
 μ' λιμένων Ἀσίας : = *quadragesima portuum Asiae* 477.  
 μαγάρια : chez des mystes de Dionysos à Thessalonique 308.  
 Μαγασιλβις/Μαγισιλβις : n. à Sagalassos 564.  
 Μασσημ : n. à Doura-Europos 592.  
 μαθητής : οἱ ἐμ Μεσημβρίαί -αί 348.  
 Μαιδάτας : n. iranien à Cos 416.  
 μαντεία : τὸ -ας γέρας 550.  
 μάντις : à Amyclées 223.  
 Μαραθίδαί : top. en Arcadie 230.  
 Μάρδονος : n. en Émésène 591.  
 Μαρθείνη : n. araméenne à Cos 416.  
 Μαρίων : n. d'origine araméenne pour un athlète 149.  
 Μαρρινβας : n. à Doura-Europos 592.  
 Μασας? : n. en Galatie 559.  
 Ματα : n. en Chersonèse 386.  
 Μάτας : onom. 24.  
 Μάτιον : onom. 24.  
 Ματίχα : onom. 24.  
 Ματίων : onom. 24.  
 Ματυδίκια : onom. 24.  
 Ματώ : onom. 24.  
 Μαυσομας : n. à Doura-Europos 592.  
 Μαχοσομας : n. à Doura-Europos 592.  
 μέγαρον : dans une *defixio* 149.  
 μέγας : προστάτης κόυφων νεανίσκων μεγάλων 598.  
 Μέγας, v. Zeus.  
 Μέγιστος, v. Zeus.  
 Μειδίας : n. en Chalcidique 21.  
 Μειλίχιος, v. Zeus.  
 Μεις Οδράνιος Ἀρτεμιδώρου Ἄξι-  
 οττα κατέχων : n. de Mèn à Saitai 483.  
 Μελανῆς : onom. 22.  
 Μενδᾶς : n. à Byzance 445.  
 Μενδίδωρος : n. à Byzance 445.  
 μερίς : portion de grains ou terrain ? 190.  
 μέρος : τὰ δύο -εα τὰ κάτωθεν 337.  
 Μεσσηνία : n. sur mosaïque 143.  
 μεταθῶ : « faire un sacrifice faisant suite à une purification » 292.  
 μητροκομία : Akra et Neeila 575.  
 μητρόπολις : Pétra 614.  
 μητροπολίτης : ajouté aux ethn. de Xanthos, de Plos et de Patara 497.  
 Μιθραιστής : n. iranien à Komana-Hiérapolis 570.  
 Μιλᾶς : onom. 22.  
 Μιλησία : n. à Nicée 548.  
 μίσθωσις : εἰς πατρικά, à Mylasa 500.  
 Μοκκας : n. dans le Pont Nord 397.  
 Μοκκος : n. dans le royaume du Bosphore 397.  
 Μουγκή : top. en Thrace 351.  
 Μουθανον : κάστρον -, camp de Motha/Mothana 609.  
 Μοῦσα : -αις Ἴν ἄριστος pour un gladiateur 359.  
 Μουσαγέτας, v. Apollon.  
 Μοῦσις : n. masc. à Timbriada 562.  
 Μυῖα : onom. 23.  
 Μύννα : onom. 23.  
 Μυννάκη : onom. 23.  
 Μοννίνη : onom. 23.  
 Μύννος : onom. 23.  
 Μυννώ : onom. 23.  
 Μυτᾶς : onom. 22.  
 Νάϊος, v. Zeus.  
 Ναιστων : n. dace 349.  
 Ναμαρήσιος? : ethn. de Namara 607.  
 Νανῆς : n. à Olbia 384.  
 ναός : ἐν τῷ ἀρχαίῳ νεῶϊ, à Athènes 180.  
 Ναρηνός, v. Zeus.  
 ναῦσος : taxe sur les marchandises 27.  
 ναύτου, v. ναῦσος.  
 νεανίσκος : προστάτης κόυφων -ων μεγάλων 598.  
 νεβρίνη : chez des mystes de Dionysos à Thessalonique 308.  
 νεϊός : et le terr. athénien « Nea » 185.  
 Νεμσιαστής : -αί à Nicée 546.

- νέος : Ἡρακλῆς pour un gladiateur 359 ; mort avant le mariage (γάμων ἀρπάγιμος) 547.  
 Νευθηνός : = *Neptenus*, ethn. de Leptis Magna 643.  
 Νίκεον : onom. 25.  
 νίννη : « grand-mère » 345.  
 Νισαναία : fête en Thessalie 291.  
 Νόθαρχος : onom. 23.  
 Νοθοκράτης : onom. 23.  
 νομίμως : ἀθλέω, chez saint Paul et dans les inscr. 29.  
 νόμος : κατ' τὸν -ων, à Larissa dans des déd. d'affranchis 293 ; -ων σοφιστής 597.  
 Νόσσοι : onom. 23.  
 Νύμφη : 308.  
 Νυσᾶς : onom. 22.  
 Νῶναι Καπρατειῖναι : = *Nonae Capratinae*, fête romaine 317.  
 Ξάνθιος, v. Zeus.  
 ξένος : -οι, dans un catalogue d'éphèbes à Messène 226 ; -οι τεκμορεῖοι 533.  
 ξενοτρόφτον : 496.  
 Ξηβανοκου : gén. d'un n. du Pont Nord 380.  
 ξύω : « racler » 132.  
 ὀδύνη : sur une balle de fronde 154.  
 οἰήτιον : « grande rame, pelle » 27.  
 οἰκημα : d'un portique 125.  
 οἰκονόμος : 149 ; = *uilicus*, à Milet 477 ; Καίσαρος -, à Hadrianoupolis 557 ; d'un domaine en Galatie 559.  
 οἰνοπόσια : 78.  
 οἰνοφόρον : offrande ἰς τὰς κοινὰς συνόδους, à Kafizin 619.  
 οἰρών? : « frontière, territoire » 680.  
 Ὀκταμασ(ι)άδης : n. dans la Sindikè 379.  
 Ὀλβία : n. à Olbia 384.  
 ὀλκά : ou ὀλ(κή), sur des vases en métal 348.  
 ὀλυμπιακός : -ῆ σύνοδος 492.  
 Ὀλύμπιος, v. Zeus.  
 Ὀλυμπίαι : locatif 230.  
 ὀμηριστής : hiéronique à Cos 416.  
 ὀνάσιος : τὰ -α 230.  
 ὄνειροφάντης? : à Thessalonique 308.  
 ὄνειροφόντης? : à Thessalonique 308.  
 Ὀνομάντιος : n. à Corinthe 236.  
 Ὀπικός : n. à Héraclée du Pont 552.  
 Ορβαῖς : n. à Doura-Europos 592.  
 ὄριστής : -αῖ à Héraclée (Italie), Chios et Athènes 671.  
 ὄρνεαγρέτης : à Thessalonique 308.  
 Ορνιμυθος : n. à Limyra 522.  
 Ὀροβίων : onom. 23.  
 ὄρος : - χωρίου à Athènes 207.  
 ὄρφανιστής : -αῖ dans une *defixio* 386.  
 ὀσιότης : vocab. 194.  
 Ὀσποννα : n. pisidien, à Timbriada 562.  
 Ὀστρακίων : n. à Olbia 384.  
 Ὀστρη : n. à Komana-Hiérapolis 570.  
 ὀσφύς : comme part de sacrifice (σὺν τ[ῆι] -ῖ ὡς ἐπ[ι]τί[θη]ται ἢ -) 502.  
 Ουατηνος : n. pisidien, à Timbriada 562.  
 Οὔενου(λήϊος)? : = Venuleius 226.  
 Οὔερνα : n. à Doura-Europos 592.  
 Ουεττία : = Vettia, à Laranda 567.  
 Ουιδας : n. gréco-pisidien, à Timbriada 562.  
 Ουράνιος, v. Μεῖς.  
 Ουωκόνιος : = Voconius 77.  
 παιδαγωγός : à Rome 149.  
 παιδίσκη : 317.  
 Πάϊλλος : onom. 23.  
 Παιριαλος : n. dans le royaume du Bosphore 394.  
 παῖς : παῖδες, en Macédoine 305.  
 παλεομύστης : chez des mystes de Dionysos à Thessalonique 308.  
 πανήγυρις : ἐθνική - 522.  
 Πάνμοιρις : n. à Héraclée du Pont 552.  
 παντάβροκτον : « faitout » 619.  
 παράδοξος : δρομεύς 470.  
 παράπτω : 146.  
 παρασκευή : vendredi, dans une *defixio* 201.  
 παρθένος : groupe des -οι, à Aphrodisias 511.

- πασιφίλητος : 145.  
 πασίφιλος : 552.  
 πατήρ : πατήρ πατέρων, fonction juive 643.  
 Πατικά : n. dans la Sindikè 379.  
 πατρικός : μίσθωσις εἰς -ά 500.  
 πάτριος : τὰ -α à Athènes 194 ; -α ἱερά à Daskyleion sur Mer 449.  
 πατῶος : θεός - 593.  
 Πατῶος, v. Poséidon, Zeus.  
 Παχῶς : onom. 22.  
 πεζός : -ῶν δρόμος en Macédoine 315.  
 Πεθερίς : n. à Doura-Europos 592.  
 πεντηκοστή : dans la loi athénienne sur le grain 190.  
 πέος : τοῖς δὲ βασκάνοις -, pour un phallus apotropaïque 572.  
 Περγαμίδης : θεός, Asclépios ou Télesphoros ? 365.  
 περίοδος : forme apocorée de περι-οδονίκης 492.  
 Περιπόλτας : n. béotien 24.  
 Περιπόντας : n. à Thèbes 24.  
 Περιτυσιότης : συνήθεις -ῶν, à Thessalonique 308.  
 Περσεύς : n. rare en Macédoine 320 ; n. à Nicée 548.  
 Πέτρα : top. en Carie 499.  
 πέτρινος : -οἱ λίθοι, blocs de calcaire 129.  
 Πισάτες : ethn. de Pisè en Adriatique 279.  
 Πίσος : onom. 23.  
 Πιτορώνις : n. à Dolichè 584.  
 Πιτυρῶς : onom. 22.  
 Πλατώριος : = Platorius, à Philippes 344.  
 Πλώτις : = Plautius 77.  
 Ποα : n. en Cappadoce 569.  
 ποίημα : « éloge », épreuve dans les concours 630.  
 ποιμήν : sur le terr. de Nicée 540.  
 Πολιάρχος : n. sur une balle de fronde 153.  
 Πολιτοῦχος, v. Athéna.  
 πολιτογραφῶ : 104.  
 Πόλυς : hypocoristique de Πολύκριτος 21.  
 πορεύομαι : διὰ τοῦ τεμένουσ 299.  
 Ποριναχο : gén. d'un n. du Pont Nord 380.  
 πορφυροφορία : honneur pour un vainqueur 630.  
 Ποσοσις : n. à Myra 520.  
 ποταμός : dans une *defixio* 149.  
 Πουρουσελα : n. en Macédoine orientale 361.  
 πρεσβύτερος, prêtre : à Athènes 207.  
 Προγονικός, v. Zeus.  
 προξένιον ou προξίνιον : mot pour une offrande au Nymphaion de Kafizin 619.  
 πρόπολος : -οἱ, div. mineures 677.  
 προσκόσμημα : τὰ -τα dans un temple 513.  
 προστάτης : κούφων νεανίσκων μεγάλων 598.  
 προστήθειον : « partie d'une cuirasse destinée à protéger la poitrine » 229.  
 προτελευταίω : -ήσας ἐτῶν κθ' 555.  
 πρυτανεύω : -σαντα Μυρῶων 520.  
 πρωτεύω : τῶν ἐπαρχειῶν 556.  
 Πτυλμαῖον : domaine agricole à Cyrène 130.  
 Πυλλωνίς : n. à Cos 416.  
 πυρά : εἰς θερμῆν -άν 149.  
 Πυρράς : onom. 22.  
 Πυρρίνος : n. à Camarine 651.  
 ραββί : ῥεββί 578.  
 Ραδάμανθυς : n. à Pruse de l'Olympe 544.  
 Ραχιμναῖος : n. à Doura-Europos 592.  
 Ρεχειμνανια : n. à Doura-Europos 592.  
 Ρονναῖος : n. à Doura-Europos 592.  
 Ροβάς : onom. 22.  
 Ῥωμαῖοι : Ῥω(μαῖοι), dans une catalogue d'éphèbes à Messène 226 ; οἱ κατοικοῦντες -, à Limyra 522.  
 Ῥωμαῖος : emploi de l'ethn. à Délos 403.  
 Σαβάτζου : gén., à Tomis (Σαββῆτιος?) 374.  
 Σαβυς : n. à Hiéropolis 530.

- Σαβυτῆς : onom. 22.  
 Σαειγης : n. dans la vallée du moyen Strymon 361.  
 Σαιρος : n. écrit en grec et en safaitique 611.  
 Σακας : n. du Pont Nord 380.  
 Σακτας : n. du Pont Nord 380.  
 Σαλβικεῖος : patronymique à Larissa 293.  
 Σαννᾶς : onom. 22.  
 Σαπασις? : n. dans le Pont Nord 381.  
 Σαρνευδηνος, v. Zeus.  
 Σελευκᾶς : n. à Kaman, hypocoristique de Σέλευκος 559.  
 Σελευκεῖς : citoyens de Tralles 528.  
 Σελινάντιος : n. à Daskyleion sur Mer 449.  
 Σελμαμοας : n. à Termessos 560.  
 Σεύτης : pour Σεύθης, n. thrace 159.  
 σηκός : du temple de Didymes 129.  
 σῆμα : λίθου λευκοῦ 453.  
 Σιαλᾶς : onom. 22.  
 Σίμακος : n. à Olbia 384.  
 Σιμάς : onom. 22.  
 Σίνανδρος : onom. 23.  
 Σίνις : onom. 23.  
 Σίννας : onom. 23.  
 Σιννέας : onom. 23.  
 σιτοφόρον : 619.  
 Σίφρος : n. égyptien, pour un athlète 149.  
 σκηνοπηγός : « installateur de tente » 416.  
 Σκίττας : n. en Chalcidique 21.  
 Σμινθεύς, v. Apollon.  
 Σμορδος : n. dans le Pont Nord 380.  
 Σομα? : top. à Dorylaion 536.  
 Σομαηνή, v. Mère des Dieux.  
 Σόρος : pour Σύρος, n. h. (béot. Σούρος) 263.  
 σοφιστής : γραμματικῶν λόγων 344 ; νόμων – 597.  
 Σπαλώξιος, v. Zeus.  
 σπειροκέφαλον : « ensemble de la base et du chapiteau » 118.  
 σπήλα : ἰν Σπέλαι, en Arcadie 229.  
 σπλανχνοεντεριφόρον : « plat à viscères » 619.  
 Σταβερριανός : = Staberianus, n. à Dorylaion et Aphrodisias 536.  
 στάδιον : à Pythoion (ou Olosson) 299.  
 στέγω : « retenir l'eau, être étanche » 24.  
 στέμμα : –τα remportés par un acteur 365.  
 στεφανηπλόκος : –ων συνήθια à Thessalonique 308.  
 στεφανίτης : association des –αι 492.  
 στέφανος : εἰς –ους ἀμύητος, en rapport avec des mystères de Dionysos 365.  
 Στῖαξ : onom. 26.  
 Στιώνδας : onom. 26.  
 στόμα : διακλαινέστω τὸ στόμα, dans le règlement de Marmarini 292.  
 Στομάς : onom. 22.  
 Στραβᾶς : onom. 22.  
 Στράττις : variante de Στράτιος 21.  
 Στρεφένεως : onom. 27.  
 στυλᾶριον : pilier 623.  
 συγγεῖτων : –ονες, à Kios 45.  
 συγγένεια : à Olymos 104.  
 συγκάτοικος : 482.  
 Σύλωκος : n. en Crète 433.  
 συμβουλευτής : οἱ συν[βουλευταί?], à Athènes 181.  
 συμβουλευέω : οἱ συν[βουλεύοντες? δημόται], à Athènes 181.  
 συμμορία : groupement de contribuables ou collecteurs de taxes ? 190.  
 συναγωνίζομαι : vocab. 197.  
 συναπόλαυσις : dans une imprécation fun. 494.  
 συνάρχων : οἱ συν[άρχοντες? δημόται], à Athènes 181.  
 σύνεδρος : –οι à Milet 104.  
 συνελέω : « plaindre conjointement ou grandement » 375.  
 συνήθης : –εις Περιτιαστῶν, Ἀρτέμιδος Ἀκραίας, Γουρασίας Ἀρτέμιδος – τῆς πρὸς Ἀχέρδω, – φιλοπαικτόρων, à Thessalonique 308 ; à Thessalonique 330.

- συνήθια : ἐπὶ τοῦ Ποσειδῶνος, τῆς τετράδος, Ἡρώος Αἰλωνίου, στεφανηπλόκων, ἥρωος Αἰνεΐα, Νεμέσεος, à Thessalonique 308 ; τῆς τετράδος 330.
- συνθῶ : vocab. à Olympie 231.
- σύνοδος : Ὀλυμπιακῆ – 492.
- συνταγή : κατὰ –ήν 553.
- συντεχνία : τῶν σκυτέων, à Aphrodisias 512.
- σύντροφος : dans l'armée macédonienne 305, 307.
- Συργαστειος, v. Zeus.
- Συργαστης, v. Zeus.
- Σύριος : ethn. ou surnom 562.
- Συρμαῖος, v. Apollon.
- σφρηκίζω : 382.
- σχεδία : « radeau », pour repêcher des blocs 126.
- Σχιδᾶς : onom. 22.
- Σωμάτιον : onom. 23.
- Σωσίοικος : n. dans le Pont Nord 380.
- Σωσιπάτρη : n. à Olbia 384.
- Σώπειρα, v. Atargatis, Hécate.
- Σωτήρ : θεοὶ –ες, pour des souverains lagides 618 ; θεοὶ –ες, les dieux égyptiens en général 622.
- Σωτήρ, v. Zeus.
- τάλαντον : balance publique 27.
- ταπεινός : dans une *defixio* 323.
- Ταρη : n. pisidien, à Timbriada 562.
- τάριχος : 382.
- τάσσω : « désigner, placer à une charge » 482.
- Τατιτον : n. à Terenouthis 624.
- Ταῦρος Σαλβίκειος : Taurus f. de Salpicus, affranchi d'origine gauloise ou italienne, à Larissa 293.
- τάφος : εἰς ψυχρὸν –ον 149.
- τεκμόρειος : ξένοι –οι 533.
- τέκνον : tombeau destiné αἵματι κὲ ταῖκνοι[ς] 344 ; μήτε τέκνων ἐν[νομη?]ος, dans une imprécation 494 ; πόλεως, équivalent, sans parallèle connu, de νίδος πόλεως 529.
- τελαμών : « stèle » 549.
- τέλειος : ἐθατόγβα –α 231.
- τελετή : cérémonie d'initiation, en Thessalie 291.
- τέμενος : vocab. 73 ; d'Asclépios à Pythoion (ou Olosson) 299 ; de Pan à Termessos 560.
- τετάρτη : « quarte », taxe 27.
- τετραδιστής : –αί, à Thessalonique 330.
- τετράδραχμον : τετράδραχμα ἀλεξάνδρεια ΔΠΙΙΙ sur une coupe du trésor de Seuthès 356.
- τετράς : συνήθια τῆς –δος, collègue du « quatrième jour » à Thessalonique 308, 330.
- Τευταριος : peut-être un ethn. sur le terr. de Bragylai 326.
- τιμάω : τιμηθέντα ὑπὸ Σωτείρης Ἑκάτης 538.
- Τιμέας : onom. 25.
- Τίμεον : hypercorrect pour Τιμιον ? 25.
- Τίρων : n. à Thespies et en Cynurie 220.
- Τισία, top. en Calabre : 279.
- Τιτθα : Lallname bithynien 445.
- τοτινίοι : contraction de \*τῶι Φετινίοι, « lors du sacrifice annuel » ? 229.
- Τραλεῖς : κοινὸν τῶν –έων Θραικῶν 349.
- τρέττος : numéral thessalien 289.
- τριαστής : « vainqueur dans trois épreuves d'un même concours » 470.
- τρίβιον : « mortier » 619.
- τριετίρες : à Messène 226.
- τριημιολία : πρωιρατεῶν [τριημιο]-λιᾶν à Rhodes 406.
- Τριτεύτας : n. illyrien, à Larissa (Τριτεύτοι) 293.
- τριτίρες : 228.
- τρίττος : numéral thessalien 289.
- Τριχᾶς : onom. 22.
- τροπαϊκόν : = *quinarius* 285.
- τρύβλιον? : « écuelle » 619.
- Τυράνιος : = Turan(η)ius 477.
- Τύρος : *kômè* cynurienne 220.

- Τύχη : πόλεως, à Kalindoia et Thessalonique 332.  
 Υδαλλίων? : n. à Iasos 504.  
 Ύδνα : n. en Chalcidique 21.  
 ὕδριον : 619.  
 Ὑλασμοί : top. en Arcadie, iv <Y>λασμοῖς 229.  
 ὕλασμός : « coupe de bois » 229.  
 ὑποσκευή : σὺν πάσῃ τῇ -ῆ, pour une statue 451.  
 ὑπόστη : vocab. fun. 507.  
 ὑπόστη, v. ὑπόστη.  
 ὕστατος : ἦ -η, « ultime présent », vocab. fun. 453.  
 Ὑψιστος, v. Zeus.  
 Φαβᾶς : onom. 23.  
 Φακᾶς : onom. 22-23.  
 Φαλλᾶς : onom. 22.  
 Φιλανδρία : affection maritale personifiée, sur une mosaïque 578.  
 φιλόανθρωπος : pour un gouverneur 597.  
 Φιλειάδαι : tribu ? 348.  
 φίλητος : ὁ πᾶσι φίλητος (ou πασιφιλήτος) 145.  
 Φιλίππιος, v. Zeus.  
 Φιλιστής : n. à Olbia 384.  
 Φιλοκύρις : n. à Doura-Europos 592.  
 Φιλονυμῖς : n. à Tarente 674.  
 φιλοπαίκτηρ : συνήθεις -όρων, à Thessalonique 308.  
 φιλόπατρις : 58 ; à Hiéropolis de Phrygie 529.  
 φίλος : déd. τοῖς -οῖς et ὑπὲρ τῶν -ων 456.  
 Φιτιώ : n. à Kymè et Colophon 464.  
 φοιβάτρια : à Marmarini 292.  
 Φοντειανός : = Fonteianus, à Nicée 549.  
 Φράστωρ : n. à Tarente 674.  
 φράτρα : [γερ]εῶν? à Pergè 565.  
 Φρεδουλφ : n. d'un douz d'origine franque 586.  
 Φρικᾶς : onom. 22.
- φρικτός : -ὄν βῆμα, dans une formule d'adjuration chrétienne 207.  
 Φρόντων : n. à Doura-Europos 592.  
 Φροῦκτος : = Fructus, à Dion 317.  
 φυλακῆ : εἰρημένοι ἐπὶ τῇ -ῆι 104.  
 Χαβᾶς : onom. 22.  
 Χανακῆς : n. dans la Sindikè 379.  
 Χαρασπας : n. iranien, à Olbia 384.  
 Χαρασπης? : n. à Olbia, peut-être à corriger en Χαρασπας 384.  
 χαράσσω : σῆμα λίθου λευκοῦ χαράξας 453.  
 Χαρίεσσα : n. dans la lettre d'Agde 644.  
 Χαρσενακῆς : n. dans la Sindikè 379.  
 Χειλᾶς : onom. 22.  
 Χεμφαμία : top. en Égypte 624.  
 Χθης? : n. à Laranda 567.  
 χθόνιος : θεοὶ -οῖ 149.  
 Χθος? : n. à Laranda 567.  
 χιδρόβροχον : « bol à gruau » 619.  
 χλωρά : neutre plu., dans une liste de dépenses (χρωρά) 146.  
 Χοσας : n. dans le royaume du Bosphore 394.  
 Χρηστήριος, v. Apollon.  
 χρηστός : χρηστὰς ἐ[πί]δας], dans un décret de Tomis 372.  
 χρόνος : échéance de paiement ou période d'arriérés 619.  
 Χρυσάωρ : n. à Cos 416.  
 Χρυσεμένη : n. à Amastris 555.  
 χρυσοφορία : honneur pour un vainqueur 630.  
 χώρα : ἐγ -αι, localisation d'un autel à Didymes 129.  
 Ψάφων : onom. 26.  
 ψεύδω : ἐψεύσθη, dans une épigr. pour une fem. trahie 547.  
 Ψοχας : n. du Pont Nord 380.  
 ψυχρός : εἰς -ὄν τάφον 149.  
 ψωμία : dans une liste de dépenses 146.  
 Ὠστώριος : = Ostorius, à Messène 226.

## CONCORDANCE

<i>Acta sanctorum</i>		1968	442	29
Sept. V, 31	358		446	461
<i>Aelius Aristide</i>		1969	489	29
XLIX, 38	473	1976	494	362
<i>Agora</i>		1978	434	483
XV 72	198	1980	387	76
492	173	1983	361-382	510
XVI 50	188	1984	294	406
112	197	1987	675	316
<i>Alcée</i>	15		704	306
<i>Altertümer von Aegae</i>		1988	774	299
34	463	1989	995	612
<i>Ancient Testament</i>		1990	461	315
<i>Psaume</i> 90, 1	588	1992	592	657
<i>Psaume</i> 117, 26	583	1993	718	662
<i>Isaïe</i> 28, 16	583	1994	385a	314
<i>Ann. Ép.</i>			406	315
1995 1577	604		413	323
2002 200	357		705	669
1293	357	1995	407	314
2011 1143	365		414	315
2014 1390	594		421	315
<i>Apocryphes chrétiens</i>			430	306
<i>Correspondance entre Jésus</i>		1996	26	280
<i>et Abgar</i>	551		259	323
<i>Aristote</i>			339	280
<i>Sophiste</i>	617	1997	389	315
<i>Arrien</i>			438	413
<i>Anabase</i> I 2, 1	154		503	475
III 8, 5	386		723	652
<i>Athénée</i>		1998	44	118
<i>Deipn.</i> VIII 334e-f	304		245	318
XIII 557 c	313		289	392
<i>Belleten</i>		2000	334	222 ; 318
29 (1965), 588-593, n° 2	29		436	343
<i>Bernard, Inscr. métriques</i>			468	322
175	629		475	329
<i>Bull.</i>			479	343
1949 98	331		629	566
1952 60a	223	2001	209	318
1958 467	76	2002	324	399
1960 340	461		363-365	104
1965 257	365		555	654
1966 375	104	2004	140	177
1967 490	461		477	651
528	238	2005	66	227

	225	227	2012	273	335
2006	70	356		285	350
	141	104		286	348
	204	262		301-302	365
	298	364		306	382
	521	583		318	343
2007	299	227		332	406
	304	243		354	488
2008	68	651		355	457
	102	356		373	500
	136	27		383	513
	233	203		397	522
	250	258		450	585
	263	272		503-505	455
	339	272	2013	54	156
	415	380		55	156
	431	380		150	221
	617	642		151	27
2009	42	227		283	365
	47	500		339	36 ; 413
	66	156		381	104
	271	265		406	515
	402-403	416		420	532
	422	36		431	78
	436	104		432	78
	454	504		451	592
	567	652	2014	48	156
2010	425	357		50	152
	430	351		98-99	563
	445	394		119	64 ; 73
	554	528		205	24
	603	583		213	407
	607	610		300	356
	608	602		358	382
	631	638		361	381
2011	37	227 ; 285		401	462 ; 463
	155	472		428	510 ; 512
	412	314		431	495
	419	345		438	504
	445	394		438-439	503
	494	450		464	530
	497	472	2015	108	165
	526	104		228	202
	529	104		302	258
	553	104		303	258
	558	65		306	259 ; 260
	575	78 ; 548		330	407
	586-587	610		394	284
	609	594		423	296 ; 297

462	349	490	554
509	372 ; 375	511	573
520	394	527	576 ; 602
532	392	568	677
542	388	571	667
556	406	582	213
557	406	584	144
611	471	588	345
617	475	Callimaque	629
633	104	Chaniotis, <i>Verträge</i>	
634	104	Testimonia a, p. 327	428
665	550	<i>Choix d'inscriptions de Delphes</i>	
672	571	196	262
675	570	Cicéron	
729	349 ; 620	Atticus, IV 15, 6	308
731	630	CID	
733	635	IV 138	274
735	637	139	274
2016 37	58	141	274
66	406	CIG 2109e	380
137	290	CIGD 4	362
193	210	39	362
205	221	CIGIME	
212	228	III 465	144
214	229 ; 230	CIL	
224	258	I <sup>2</sup> 2952	364
237	258	III 447	477
271	272	XI 1525	546
280	144	XII 1277	645
291	284 ; 291 ;	CIPG <sup>2</sup>	
	292	107	362
307	330	CIRB	
314	306 ; 339	114	365
316	356	142	365
354	392	1109	397
356	392	1110	384
358	380	Dakarlis (S.) et al., <i>Ta χρηστήρια ελλά-</i>	
371	264 ; 407	<i>ματα της Δωδώνης</i> , 2013	
413	464	3079A	280
421	472	3111	280
438	104 ; 299	Darmezin, <i>Affranchissements</i>	
439	104	139	263
453	104 ; 503	Démosthène	
457	470	<i>Couronne</i> , 197	424
459	513	<i>Philippiques</i> , III, 58	154
462	519	<i>Der neue Overbeck</i>	
463	519	3201-3228	227
486	78	3338-3339	134
489	548		

Diodore de Sicile			<i>I. Aph2007</i>	
XVIII 56, 6	413		8.24	510
Diogène Laërce			11.401	536
V 54	23		13.5	514
Dion Cassius			13.6	514
79, 22, 1	485		<i>I. Arykanda</i>	
<i>Επιγραφές Κάτω Μακεδονίας I</i>			162	522
3	293		<i>I. Assos</i>	
7	66		6b	457
19	292		<i>I. Beroeae, v. Επιγραφές Κάτω Μακε-</i>	
31-33	293		<i>δονίας I</i>	
144	320		<i>I. Didyma</i>	
<i>Επιγραφές Κάτω Μακεδονίας II</i>			183	480
243	344		479	125
419	315		480	125
<i>Etymologicum Magnum</i>			<i>I. Dor. Ins.</i>	
s.v. Ἄτης	230		97	415
s.v. ἐρίσχηλος	230		<i>I. Eleusis</i>	
Galien			511	208
12, 63 Kühn	165		659	208
Gauthier, <i>Nouv. inscr. Sardes II</i>			661	208
3	125		<i>I. Énipeus</i>	
Hansen, <i>CEG</i>	171		21	290
I 27	260		<i>I. Ephesos</i>	
175	365		17-19	66
Harpocraton	173		23	473
<i>Helléniques d'Oxyrhynchos</i>			438	473
XVII 6	272		<i>I. Fayoum 2</i>	
Hérodote			133	628
I 57	259 ; 260		<i>I. Iasos</i>	
Hésiode	73		1	503
Hésychius			41	504
s.v. †θήγεια	323		220	502
s.v. κοσ<ύ>βατοι	431		266	503
s.v. λάλλαι	26		<i>I. Ilion</i>	
s.v. μηλοσόη	27		125	29
s.v. μύναρος	23		<i>I. Iznik</i>	
Hésychius, gloses d'—	221		1206	549
Homère			<i>I. Jordanie 2</i>	
<i>Iliade</i> II 507	24		68	605
II 695	290		<i>I. Kios</i>	
VII 138	230		12	45
<i>Odyssée</i> XXIII 232	566		<i>I. Labraunda</i>	
Horace			1	499
<i>Satires</i> I 10, 77	308		3	499
Hypéride			5	499
<i>Pour Euxénippe</i> , 16 179			7	499
<i>I. AlexImp.</i>			8 a et b	500
40	630		69	500

	134	500	<i>I. Thrac. Aeg.</i>	
	137	499	E84	351
<i>I. Leukopetra</i>			<i>I. Tyr Nécropole</i>	
	86	345	1	599
<i>I. Locri</i>			IC	
	89	677	II	ii, 2 428
<i>I. Magnesia</i>				iii, 2 436
	46	409		iii, 8 428
<i>I. Métriques</i>				xxix, 1 430
	166-168	631		xxix, 5 430
<i>I. Mylasa</i>			IV	145 431
	102	104		184 428
	361-376	497	ID	
	605	399		47 171
	641-659	496		104 24
	913	104		1802 147
<i>I. Olympia</i>				1957 261 ; 402
	7	231		1987 147
	14	231		2380 147
	162	135	IDR	
	163	135	III 3	399 362
<i>I. Oropos</i>			IG	
	214	265	I <sup>3</sup>	1 124
	294	265		89 303
	307	265		259-280 172
	308	265		421-430 172
	434	265		477 184
	521	265		478 184
	523	265		503-504 210
	527	265		507-509 124
<i>I. Pal. Tertia Ia</i>				1469 171
	18	615	II <sup>2</sup>	16 182
<i>I. Priene</i>				17 188
	37	409		43 182
<i>I. Priene (2014)</i>				77 195
	132	409		109 195
<i>I. Prusa</i>				124 182
	24	45		141 189
<i>I. Rhodische Peraia</i>		508		367 197
<i>I. Sestos</i>				558 197
	28	29		652 197
<i>I. Stobi</i>				1011 202
	39	345		1013 195
<i>I. Thespies</i>				1224 265
	165	262		1273 197
	167	265		1541 24
	170	262		3160 203
	215	263		3171 125
				4424 141

	4570	141	946	398
	4582	141	XII 6 155	409
II <sup>3</sup> 1	237	181	XII 8 27	424
	398	182	277	26
	399	182	XII Suppl.	
	411	139	353	424
	418	197	XIV 219	650
	447	180	290	662 ; 663
II <sup>3</sup> 4	447	185	291	662 ; 663
	476	179	644	677
	478	179	<i>IGBulg</i>	347
	599	261 ; 402	I <sup>2</sup> 76	365
	603	203	435	367
IV	777	217	III 1021	349
	798	217	1115 + 1116	351
	800-801	216	1580	365
IV <sup>2</sup> 1	110	126	1677	365
	114	126	IV 2263	357
V 1	213	220	2338	351
	574	223	V 5032	365
	577	223	5895	357
	583	223	5925	357
	607	223	<i>IGCyr</i>	
VII	43	64 ; 241	133000	434
	219-222	240	<i>IGDGG</i>	
	2468	257	II 88	680
	3073	122	98	681
IX 1 <sup>2</sup>	609	277	<i>IGDOP</i>	
	717	277	110	384
	718	277	<i>IGDS</i>	
IX 2	44	274	89	662 ; 663
	594	293	104	652
	1256	318	II 43	654
X 2, 1	257	332	59	656
	288	330	<i>IGF</i> 87	645
	289	330	130	644
	617	345	<i>IGLS</i>	574
	624	345	4 1261	576
	1289	330	6 2916	596
	1301	330	13/2 9881	583
	1340	330	16 1334	609
	1444	331	17/1 227	581
XII 2	526	413	<i>IGRR</i>	
XII 3	168	415	III 87	556
XII 4	293	27	IV 1676	451
	854	134	<i>IGUR</i>	
	2781	291	244	492
XII 5	41	418	261-263	480
	817	399	1580	135

<i>IJO</i>			Mitchell, <i>RECAM</i> II 34	558
III	Syr23	578	Moutërde R., Poidebard A., <i>Le limes de Chalcis</i>	
<i>ILAlg</i>			190-191, n° 17	586
II	7828	643	<i>Nomima</i> II	
<i>IOSPE</i> I <sup>2</sup>			43	652
	32	375	Nonnos	
	402	364	<i>Dionysiaques</i> , IX 22 22	
<i>IScM</i>			<i>Nouveau Testament</i>	
I	254	367	<i>Matthieu</i> 7, 7	588
III	58	128	<i>Luc</i> 11, 9	588
Jeffery, <i>LSAG</i> <sup>2</sup>			2 <i>Timothée</i> 2, 5	29
	437	290	<i>OGIS</i>	
<i>JHS</i>			527	530
24 (1904), 21-22, n° 4		445	Oliver, <i>Greek Constitutions</i>	
Keil-Premmerstein, <i>Erste Reise</i>			84	399
	203	461	<i>Orphica, Hymni</i>	
<i>LBW</i>			28, 6	374
	2034	609	<i>Orphica Lithica</i>	
	2239	608	11	374
Lhôte, <i>Lamelles oraculaires</i>			Ovide	
	6	280	<i>Pontiques</i> , IV 9	375
	17	280	<i>P. Oxy.</i>	
	100	279	LXXIX 5202	630
<i>Lindos</i> II			Pausanias	
	2	409	IX 8, 3	259
Maiuri, <i>Nuova Silloge</i>			VIII 11, 4	230
	4	409	Peek, <i>GVI</i>	
	11	409	41	406
	18	405	979	365
<i>MAMA</i>			Pernin, <i>Les baux ruraux</i>	
IV	265	530	133	424
	301	530	Petrakos, <i>Rhamnous</i> II	
VI	625	344	17	268
<i>MDAIA</i>			Petzl, <i>Beichtinschriften</i>	
24 (1899), 201, n° 1		362	34	484
Ménandre		143	Philostrate	
<i>Milet</i>			<i>Sur les héros</i>	287
I 3	149	104 ; 129	Pindare	
VI 2	563	477	<i>Isthmiques</i> , I, 84	
	667	477	et schol.	290
	732	238	<i>PIR</i> <sup>2</sup>	
VI 3	1040	104	A 810	473
Minon, <i>Inscr. éléennes dialectales</i>			A 945	597
	3-9	232	B 164	581
	4	231	D 147	485
	13	232	D 157	491
	16	232	I 340	614
	18	231	I 397	581
	30	232		

I 517	350	Schwyzér, <i>DGE</i>	
I 621	375	491	263
M 222	482	<i>SEG</i>	
M 468	274	1	558
P 449	344	7	341
P 715	375		472
P 1042	581		473
R 1428	604		550
S 266	482	9	45
V 252	546	13	401
Platon		17	158
<i>Charmide</i> , 153 a	187	18	558
<i>République</i> , 364 b-c	177	26	1335
Polybe		27	716
XXV 2, 1-15	364	29	697
XXX 5, 6-8	406	30	353
Pouilloux, <i>Recherches</i> ---			1119
( <i>Thasos</i> ) I			1688-1689
36	424	32	1451
Pouilloux-Dunant, <i>Recherches</i> ---			1502
( <i>Thasos</i> ) II			1516
405	424		1520
Procope		33	637
<i>Aed.</i> , II 11, 2	585		861
Pseudo-Apollodore			1035
<i>Bibliothèque</i> , 7-8	365		1037
Pseudo-Aristote		34	620
<i>Rhét. à Alexandre</i>	194		664
Pseudo-Skylax			930
19 (Peretti)	279		948
Ramsay, <i>The Cities and Bishoprics of Phrygia</i> I		35	213
142-144	530		542
182	564		572
Raubitschek, <i>DAA</i>	171		923
Reynolds, <i>Aphrodisias and Rome</i>		36	1408
4	510		472
62	66		626
Rigsby, <i>Asyilia</i>			750
187-209	496		1095
Rougemont, <i>Inscr. grecques d'Iran et d'Asie centrale</i>		37	665
97	617		699
131	617		1543
Sapphô	15	38	1001
<i>SB</i>		39	382
653	624		1124
4964	624		1285
6587	624	40	786
		41	1121
			298
			665
			451
			126

	825	662		1776	522
	1203	530	57	369	225
43	434	323		565	592
	513	397		576	272
	630	664		741	380
	655bis	669		1069	504
44	398	236		1071	504
	1069	77		1085	504
46	519	236		1158-1159	483
	738	304		1177	485
	1150	549		1409	564
	1655	529		1838	602
	1908	604		2004	641
	1974	601	58	147	130
47	1177	392		816	407
	1191	385		1042	652
	1434	656		1220	500
	1563	104		1301	479
	2028	604		1541	528
48	96	190		1837	130
	1558	566		1838	638
49	1051	375	59	632	314
	1746	461		1700	596
50	999	651	60	1150	479
	1194	468		1303	488
	1304	564		1536	65
	1497-1498	582	61	82	187
51	939	367		152bis	202
	941	367		184	202
52	379	225		584	365
	415	227		615	382
	714	367		704	350
	740	379		952-976	145
	929	654		1004	488
	1038	104		1397	585
	1666-1668	582		1555	636
53	256	177	62	422	326
	746	362		431	344
	1344	483		432	344
	1715	560		437-447	345
	2002	624		438	345
54	1163	104		479	337
55	608	265		757	673
	776	356		834	500
	1264	476		1124-1125	532
56	202	140		1239	515
	203	196		1788	641
	430	210		Sokolowski, LSAM	
	757	328		59	502

Sokolowski, <i>LSCG</i>		V 1	184	482
120	419		464	484
Sokolowski, <i>LSCG Suppl.</i>			526	577
91	408	V 3	1633	482
Sterrett, <i>Wolfe Expedition</i>		Théocrite		
120	29	II 110		323
<i>Syll.</i> <sup>3</sup>		Théopompe		
599	409	<i>FGrHist</i> 115 F 143		313
825C	274	Thucydide		
963	24	II 14, 1		268
1016	502	Tite Live		
1225	406	XL 2, 2-3		297
<i>Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae</i> , ed. H. Delchaye, 1902		XL 22, 12		155
p. 47	358	XLIV 35, 10		297
<i>TAM</i>		Waelkens, <i>Türsteine</i>		
II 1191-1193	525	45		552
IV 1 40	545	Xénophon		
49	549	<i>Helléniques</i> , I 6, 1		184

## MOTS FRANÇAIS

- Abas (M. Aurelius —), d'Adada, athlète : 563.
- abeille : sur une balle de fronde 152.
- acclamation : sur un miroir (κυρπεία χέρε) 158 ; χαῖρε καὶ σύ sur une bague 312 ; ψυχὴ, ὑγίεια, τύχη, χαρά sur bagues 378 ; —s chrétiennes en Palestine et Arabie 583 ; pour Justinien et Théodora, à Cyrhus 585.
- Achille : et Thétis sur un relief thessalien, culte d'— 287.
- acrostiche : 575.
- acteur : de Byzance à Tomis 365 ; aussi citharède 480.
- adjudication : à Messène 127.
- adjuration : chrétienne originale à Athènes 207.
- Aelia Cassia, d'Hadrianoupolis : 557.
- Aelia Maxima, d'Hadrianoupolis : 557.
- Aelius Aristôn (P.) f. d'Apollinarius, de Damas : 594.
- Aelius Domitianus Quirinus (L.), à Amastris : 556.
- Aelius Zeuxidêmos Cassianus (P.), de Hiéropolis, asiarque : 530.
- Aelius Zeuxidêmos f. d'Aelius Lykôtas, de Hiéropolis : 530.
- Aemilius Pon[---] (Cn.), de Tieion : 554.
- Aeropos, officier de Philippe II : sur une balle de fronde ? 153.
- affranchi : —s dans un catalogue d'éphèbes 226 ; rituel accompli par l'— sur la tombe de ses anciens maîtres 263 ; listes d'—s en Thessalie 285 ; dédicaces d'—s à Larissa 293 ; —s à Délos 403 ; ayant un f. esclave 512 ; —s des *Sulpicii* à Juliopolis 550 ; impérial à Tieion (?) 554 ; —s *Flavii* dans les *Choria Considiana* 558.
- affranchissement : à Thespies 263 ; à Larissa 293.
- Africanus (Sallustius —), Juif de Cuicul : 643.
- Agônippus, tyran d'Érésos : 413.
- agonistique : images —s 29.
- agonothète, v. 54.
- agoranome, v. 54.
- Agrôn f. de Themistoklès, d'Athènes, de Kolônai : 202.
- aigle : tenant un dauphin dans ses serres sur un poids d'Istros 163 ; statue d'— à Dion 317.
- Airopos f. d'Andriskos, à Pydna : 318.
- Aktia de Périnthe : 470.
- Alcméonides : 260.
- Alekkas (Aurelius —) f. d'Alekkas, de Dorylaion : 537.
- Alexandre de Lyncestide : son n. sur une balle de fronde 154.
- Alexandre I<sup>er</sup>, roi de Macédoine : 343.
- Alexandre le Grand : son n. sur une balle de fronde 152-154 ; et Érésos 413 ; dans un texte de Memphis ? 625.
- Alfidius (M.), athlète : 29.
- Alketas, roi des Molosses : 139.
- Alketès f. de Thrasymphôn, d'Athènes, du Pirée : 202.
- Alouliastai : association cultuelle à Cos 291.
- alphabets, v. 13.
- alun : à Mélos 398.
- ambassade : athénienne auprès d'Alexandre 180 ; athénienne auprès du Grand Roi 189 ; de Dionysopolis auprès de Rhoemétalcès I<sup>er</sup> 351 ; de Mylasa en Crète 496 ; d'Aphrodisias 510 ; de Laodicée du Lykos 528.
- ambassadeur : —s grecs auprès de Rome 108.
- amende : à Olympie 231-232 ; qui vise une personne « éventuellement dénuée de l'intention de sacrifier » 299.
- amende funéraire : à Thessalonique 331 ; à Philippes 344 ; à Aphrodisias 512.

- Ammitès, fl. : 304.  
 Ammon : Zeus – à Cyrène ? 641.  
 Amphiaraiā d'Oropos : 93 ;  
 Amphiaraiā-Rhōmaia 261, 265.  
 Amphiaraiōn : de Thèbes 259.  
 Amphiaraios, devin : 259-260.  
 amphictionie : en Arcadie 230.  
 Amphictionie pyléo-delphique : et  
 culte impérial 274.  
 amulette : 576-577.  
 Anaktoron d'Éleusis : 208.  
 Andreas, presbyteros à Athènes : 207.  
 Andrôn f. de Nikodēmos, de Toronè :  
 337.  
 âne : sur une mosaïque 143.  
 Anthippos : n. sur une balle de fronde  
 153.  
 Antiochos I<sup>er</sup> : 125 ; sur une mosaïque  
 d'Apamée 589.  
 Antiochos III : 104 ; 125.  
 Antiphanès f. d'Apollônidas, d'Aigai :  
 462.  
 Antonia Tryphaina, fille du roi Polé-  
 mon I<sup>er</sup> : 350.  
 Antonin le Pieux, empereur : lettre à  
 Éphèse 473.  
 Antonius Albus (L.), *PIR*<sup>2</sup> A 810 :  
 proconsul d'Asie 473.  
 Antonius Vettius, d'Éleuthéropolis :  
 606.  
 Aphrodite : Basileia ? à Milet 129 ;  
 en Élimée 314 ; à Rhaikelos 335.  
 Apion (Tib. Claudius –), d'Alexan-  
 drie : 630.  
 Apion, le grammairien : 630.  
 Apis, le taureau : dans un texte de  
 Memphis ? 625.  
 apodecte : dans la loi athénienne sur  
 le grain 190.  
 Apollodôros f. de Themistios, d'Iasos ? :  
 415.  
 Apollon : prêtre d'– Pythien, à Athè-  
 nes 202 ; sanctuaire d'– Maléatas,  
 en Cynurie 220 ; Apotropaïos, à  
 Pagai 239 ; Thoraios, à Thèbes  
 257 ; Dôreios, à Pythoion 299 ;  
 Pythien, à Gortyne 428 ;  
 Smintheus, au Smintheion 456 ;  
 Chrèstérios, div. poliade d'Aigai  
 461 ; Didymeus 479 ; à la double  
 hache, Lykios et Syrmaïos, à  
 Saïttai 482 ; Kyrios, à Tyr 599 ;  
 Musagète, à Akraï 650.  
 Apollôn, d'Iasos, stéphanéphore :  
 504.  
 Apollônidès f. de Polystratos, de To-  
 ronè : 337.  
 Apollônios f. d'Éptaikenthos, stratège  
 d'Anchialos : 351.  
 Apollonis, reine attalide : 125.  
 Apollophanès f. d'Apollodotos, de  
 Saïttai : 482.  
 apotropaïque : phallus – à Séleucie du  
 Calycadnos 572 ; dimension – des  
 citations bibliques dans les inscr.  
 583.  
 Appius Alexander, *PIR*<sup>2</sup> A 945 :  
 gouverneur de Syrie-Phénicie 597.  
 Appius Claudius Pulcher : 135.  
 arbitrage, v. 106.  
 arbitre sportif : sur un relief  
 d'Héraclée du Pont 552.  
 Archedamos f. de Philostratos, de  
 Messène : 225.  
 Archiloque : 33.  
 archiphyllaque : du *koinon* des Lyciens  
 522.  
 Archippè de Kymè : 463.  
 architecte : à Milet 129 ; en Sicile 661.  
 archives : concession écrite déposée  
 aux – 507 ; « mur des – » à Aphro-  
 disias 510 ; copie de clauses funé-  
 raires 512.  
 archonte, v. 54.  
 Ariarathe V, roi de Cappadoce : 402.  
 Aristandros f. d'Aischrôn, de Toronè :  
 337.  
 Aristéas f. de Hieronikès, d'Iasos :  
 504.  
 Aristènor f. de Monimos, peut-être  
 éponyme à Olbia : 390.  
 Aristoleôs f. de Melissos, de Thasos :  
 théore, fabricant d'amphores et  
 partisan de Philippe II 424.  
 Aristomachis : tribu de Messène  
 226 ; tribu de Thouria 228.  
 Aristôn (P. Aelius –) f. d'Apollinarius,  
 de Damas : 594.

- Aristôn f. d'Aichmôn, de Limyra : 522.
- Aristote : 617.
- armée, v. 99.
- Arsinoé III : 626.
- Artemès f. de Selinantios, à Daskyleion sur Mer : 449.
- Artemidóros Minas f. de Dèmétrios, de Sardes : 489.
- Artémis, div. : Ἄρτ(έμιδος), sur tuile à Éphèse 131 ; Ἀκραία, Γουρασία à Thessalonique 308 ; culte d'— à Sardes 440.
- Artemôn f. d'Artemôn, de Tralles : 411.
- Asandros f. d'Agathôn, de Béroia : satrape de Carie et dédicant à Pythoion ? 299.
- Asandros, satrape de Carie : 104.
- Asclépiéion : de Thouria 228.
- Asclépios, div. : à Pythoion (ou Olosson) 299 ; prêtre d'— éponyme à Toronè 337 ; Περγαμίδης θεός ? 365 ; dédicace à —, à Cyzique 447.
- asiarque : à Hiérokaisareia 486.
- Aspordènon, mont. : 461.
- assemblée, v. 47.
- assises : du gouverneur d'Asie 482.
- associations, v. 46.
- Astakos, fondateur de la colonie mégarienne ayant précédé Nicomédie : 349.
- astronomie : traité d'— gravé à Milet 476.
- Astyanax f. d'Astymèdès, de Rhodes : 406.
- asylie : des sanctuaires de Mylasa 499 ; du sanctuaire du prophète Zacharie à el-Bassa 576.
- Atargatis syrienne : Σωτείρα à Béroia 292.
- Athéna : Koryphasia, à Pylos 225 ; Poliouchos, à Naxos 418.
- Athéna Promachos, concours d'— : 492.
- Athènaioi : n. sur une tuile 209.
- athlète : —s alexandrins dans une *defixio* 149 ; dans une *defixio* 201 ; pentathlonien athénien 203 ; en Cynurie 220 ; d'Athènes 402 ; —s à Pergame 466 ; d'Érythrées 470 ; de Nysa 492 ; scène de lutte ou de boxe sur un relief d'Héraclée du Pont 552 ; à Adada 563.
- Attale II : 125.
- Attalides : étrangers au service des — 466.
- Attia Lucidia, de Stobi, ἱερὰ κόρα : 345.
- Attius Rufus (P.), de Pergè : 565.
- Auguste, empereur : dédicace de mon. à —, à Callatis 369.
- aulète : proxénie pour un — ? 240.
- Aurelia Polla, d'Athènes : 204.
- Aurelia Polla, de Nicée : 549.
- Aurelii* : *Marci* — et — après 212 115.
- Aurelius Abas (M.), d'Adada, athlète : 563.
- Aurelius Alekkas f. d'Alekkas, de Dorylaion : 537.
- Aurelius Artemônianos Mênios, d'Héraclée du Pont : 552.
- Aurelius Attalos (M.), de Nysa, archonte : 491.
- Aurelius Cassianus (M.), de Gérasa, professeur de droit : 597.
- Aurelius Chrysanthos, affranchi impérial : 554.
- Aurelius Chryserôs, de Nicée, médecin : 549.
- Aurelius Diogenès, à Susurluk : 453.
- Aurelius Diphilianos, soldat : 593.
- Aurelius Eutychiôn (M.), de Nysa, athlète : 492.
- Aurelius Nikomachos (M.), d'Érythrées, athlète : 470.
- Aurelius Opikos f. de Chrysogonos, d'Héraclée du Pont : 552.
- autel : de Zeus à Olympie 231 ; —s funéraires en Macédoine 310 ; —s rupestres 636 ; miniature, avec un cube mobile à l'intérieure 636.
- Autolykos f. de Pausanias, de Toronè : 337.
- Axiôtis (M.), érudit local : 414.
- Åxiotta : *katoikia* de Saïtai 483.
- Baburius Proclus (P.), de Corinthe, artiste : 667.

- bail : à Thasos 424.  
 bain : -s de Gadara 604.  
 Bakchis fille de Philtès, de Callatis : 196.  
 balles de fronde, v. 151-155.  
 bannissement : loin de l'autel de Zeus à Olympie 232.  
 banquet : lits de - 126 ; sur un sarcophage d'Amastris 555.  
 banquet funèbre : sur les stèles de Démétrias 295 ; en Macédoine 309.  
 banquier : -s à Délos 399-400.  
 Bartoccini (R.), archéologue : 613.  
 Basileia, div. : pour Aphrodite ? 129.  
 Bassus (C. Iulius -), de Milet, artiste : 480.  
 bateau : sur un graffito 392.  
 Bel, div. : à Vaison-la-Romaine 645.  
 Bélisaire : 585.  
 Bendis : culte de - à Athènes 174.  
 Bérénice III : 618.  
 bibliothèque : -s à Rhodes 409.  
 biens fonciers, v. 79.  
 bilingues, v. 18.  
*Biselecti Iustiniani* : 612.  
 bithyniarque : 45.  
 blé : fourniture de froment à Atrax 283.  
 bois : comme support des inscr. à Athènes 124.  
 Bolbè, lac : 304.  
 bornage : à Cyrène 130 ; d'une zone d'Oropos 179 ; inscr. dite « de Cholomon » 304 ; d'asylie 576 ; protobyzantin à Andrôna 588.  
 borne : -s de délimitation des villages, dans le Hauran 575 ; à Noto, de nature incertaine 654.  
 borne de sanctuaire : à Atrax 283 ; à Pythoion (ou Olosson) 299 ; à Naxos (Athéna) 418 ; à Crotonne 680.  
 borne funéraire : à Athènes 207 ; -s des thiasés à Cos 416.  
 bouleute : athlète - dans de multiples cités 470, 492.  
*bouleutèrion*, v. 48.  
 boutique : -s dans le portique d'Attale à Athènes 125.  
 bronze (inscr. sur -) : épigr. 171 ; au Musée de Beyrouth 576 ; sur une balle, à Mégara Hybléa 649 ; contrat, à Camarine 656 ; décret, à Crotonne 678 ; borne ?, à Crotonne 680 ; *Tabula Cauloniensis* 682.  
 Bruttius Praesens (C.), *PIR*<sup>2</sup> B 164 : gouverneur de Syrie 581.  
 cadran solaire : à Sillyon 566.  
 calendrier liturgique : de Sicyone 213.  
 calendriers, v. 82-83.  
 Caligula, empereur : à Syracuse en 38 p.C. 630.  
 Calliope : sur une mosaïque d'Apamée 589.  
 Callippos de Cyzique, astronome : 476.  
 camp romain : présence de familles dans les -s 158.  
 candélabre : en offrande à Kafizin 619.  
 Capitolina (Valeria -), de Stobi : 345.  
 Caracalla, empereur : dédicace pour -, à Tomis 372.  
 carrière : -s à Milet 129 ; -s de marbre en Thessalie 283.  
 casque : chalcidien inscrit, à Caulonia 682.  
 Cassianus (M. Aurelius -), de Gérasa, professeur de droit : 597.  
 Cassius Petraios (L.), agonothète des Pythia : 274.  
*Catili* : en Bithynie 78.  
 Céphise : nom d'un fleuve d'Eubée ? 271.  
 Cercinius : gentilice à Dorylaion 77.  
 Chabrias, fl. : 304.  
 Chalkeia, fête à Athènes : [εἰς θεῶν τοῖς Χα]λκεῖοις 184.  
 change monétaire : entre argent rhodien et attique 399 ; modalités à Délos 400.  
 Charitèsia, fête d'Orchomène : 203.  
 Charmide, d'Athènes, oncle de Platon : 187.  
 Charmidès f. de Dionysodôros, de Milétoupolis : 452.  
 Charmidès Fonteianus f. de Charmidès, de Nicée : 549.

- cheval : représenté sur des reliefs pour des défunts héroïsés 140 ; robe des chevaux 193 ; élevage 268.
- chevelure : offerte au sanctuaire de Kafizin 619.
- Chionis f. de Chionis, d'Athènes : 183.
- cheurs : aux Thargélics athéniennes 179.
- chorégique : bases -s pour les Thargélics à Athènes 179.
- Choria Considiana*, domaine impérial : 558.
- Chronique de Lindos : 409.
- chronologie, v. 81.
- Chrysanthos (Aurelius -), affranchi impérial : 554.
- Chrysemenès fille de Chrysous, d'Amastris : 555.
- Chryserôs (Aurelius -), de Nicée, médecin : 549.
- Chrysippos f. d'Archelaos, de Nicée : 547.
- Chrysippos f. de Chrysous, d'Amastris : 555.
- Chrysô Artemô fille d'Ornimythos, de Limyra, gymnasiarque : 522.
- Chrysous f. de Dèmosthas, d'Amastris : 555.
- Cicéron : en Cilicie 66.
- citation biblique : 583 ; 588.
- cité : statut des -s libres 108 ; -s abandonnées ou repeuplées 375.
- cité romaine (droit de) : Grecs honorés du - 108.
- citharède : aussi acteur 480.
- citoyenneté : honorifique pour un athlète 470, 492 ; v. 39, 60.
- Classis Flavia Moesica* : triérarque de la - à Tomis 371.
- Claudia Thétis, épouse de Claudius Ionikos, à Alexandrie : 623.
- Claudièa : Neronèa - Kaisarèa Sebastèa Germanikèa, concours de Corinthe 214.
- Claudius Apiôn (Tib.), d'Alexandrie : 630.
- Claudius Atticus, de Nicée : 549.
- Claudius Deinippos (Tib.), de Corinthe : 214.
- Claudius Eudèmos (Tib.), de Patara : 519.
- Claudius Ionikos (Tib.), ἐπίτροπος, à Alexandrie : 623.
- Claudius Proclus (Tib.) f. de Rhoimètalkas : 351.
- Claudius Rhoimètalkas (Tib.) f. d'Apollônios : 351.
- Claudius Rufus dit Apollônios, de Smyrne, athlète : 492.
- Claudius Stratoneikianos le Jeune (Tib.), de Thyatire : 485.
- Cléarque de Soloi : 617.
- Cléopâtre I<sup>re</sup>, reine d'Égypte : 622.
- Cléopâtre II, reine d'Égypte : 628.
- Cléopâtre III, reine d'Égypte : 628.
- clou : commerce des -s 119.
- Cnide : et Tarente 675.
- cochon : asbtention du - dans les sacrifices 292.
- collège : d'éponymes 50 ; -s à Thessalonique 308 ; d'administrateurs d'un domaine 486.
- colon : -s à Alburnus Maior, en provenance de Galatie 362 ; -s militaires en Dacie 526.
- colonie : militaire hellénistique sur le terr. de Cyzique 445.
- colonie romaine : inexistence des quasi-colonies dans les cités 76.
- comes : sceau d'un - dans une tombe d'époque omeyyade 603.
- Comitialus (Herenius -), de Philippes : 344.
- commerce : entre Cyzique et le Pont gauche 167 ; des esclaves 381.
- comptes, v. 69.
- concorde : décret sur la - à Mytilène 36 ; des portefaix réunis en association 456.
- concours, v. 93-95.
- confédération, v. 100-101.
- Conon, saint : 600.
- consécration : d'un bien-fonds 241 ; obligatoire ? par des affranchis 293 ; de terres à Zeus, à Mylasa 500.
- conseil, v. 47-48.
- Considiana*, v. *Choria* -.
- consolation (décret de -) : à Apollonia de Phrygie 532.
- consul : Néron et L. Calpurnius Piso (57 p.C.) 214.

- contrat : de construction à Lébadée 122 ; de vente à Toronè 337 ; double enregistrement des -s à Camarine 656.
- contribution : liste de contributeurs à Cyrène 639.
- conuentus* : de Sardes 482.
- Corinne, poétesse : 23.
- Cornelius Repentinus (Sex.), *PIR*<sup>2</sup> R 1428 : 604.
- couleur : vocab. de la robe des chevaux 193.
- couronne : -s agonistiques sculptées 203 ; grand-prêtre des deux couronnes 274 ; en rapport avec des mystères de Dionysios 365 ; -s agonistiques sculptées 402 ; obligation financière due à des rois 499.
- couronnement : dans les panégyries d'Achaïe 225.
- course aux flambeaux : 214 ; aux Sebasta de Naples 667.
- course en armes : 217.
- Crésus, roi de Lydie : 259-260.
- ctétique : en Thessalie 290.
- cultes, v. 84-92.
- culte des fondateurs : à Démétrias 296.
- culte rendu aux poètes : 33.
- culte des évergètes : à Démétrias 296.
- Cumont (F.) : 303.
- curateur : de Nysa 491.
- Curiatius : sur un poids (Κορεάτιος) 162.
- Curiatius Valens (P.), de Nicée : 549.
- Daiphontis : tribu de Messène 226 ; tribu de Thouria 228.
- Damatrios, archonte fédéral béotien : 240.
- Damô fille de Lykomèdès, d'Agrigente : 236.
- Damonikos, éponyme à Pylos : 225.
- Damophon de Messène, sculpteur : signature à Buthrote 133 ; à Messène et Mélos, ses descendants 227.
- dauphin : entre les serres d'un aigle, sur un poids d'Istros 163.
- décret : -s de Priène 475 ; v. 44.
- dédicace : -s archaïques de l'Acropole d'Athènes 124 ; -s collégiales à Cyrène 639.
- défense de la cité : en Macédoine 306.
- defixio*, v. tablettes de malédiction.
- dékaprote : dans les Cyclades 37.
- Dèlia, concours à Tanagra : 264.
- dème : à Nicée 549.
- Déméter : et Koré à Amyclées 223 ; à Pagai ? 239 ; à Daskyleion sur Mer ? 449 ; culte de - et Koré à Syracuse 653 ; à Locres 676.
- Dèmètrios f. de Gorgos, architecte : 129.
- Dèmètrios Makrôn f. de Papariôn, de Néapolis en Carie : 494.
- Dèmètrios, officier de Philippe II : son n. sur une balle de fronde 154.
- Dèmô fille de Glaukôn, d'Halicarnasse, prêtresse : 134.
- démocratie : -s sous la domination romaine 108.
- Dèmophilos, de Dolichè : identique au Mènophilos mentionné par Tite Live ? 297.
- Dèmsthène, orateur athénien : 182.
- Dèmsthenès f. de Dèmsthenès, dit Theopais, de Juliopolis, devin : 550.
- Denys I<sup>er</sup> de Syracuse : 139.
- Derdas, n. de rois d'Élimée : sur une tuile 313.
- dévot : liste de -s à Antioche de Pisidie 533.
- Deximachos III (P. Memmius -), de Sparte : 223.
- diacre : à Gérasa 612.
- Dikaiokratès f. d'Asandros, de Gonnoi : 297.
- dîme : prélevée sur les propriétés sacrées du dieu 231 ; sur le pillage des naufrages 428.
- Dimis (T. Flavius -), à Kirilivo : 351.
- Diogène le Cynique : 146.
- Diogènes (Aurelius -), à Susurluk : 453.
- Diogènes f. d'Apollodotos, de Saittai : 482.

Diogènès f. de Diogènès, de Pruse de l'Olympe : 544.  
 Dioklès, archonte athénien (214/3) : 196.  
 Dionè, div. : 139.  
 dionysiaque : croyances –s en Macédoine 309.  
 Dionysies : de Messène 225.  
 Dionysios f. de Theophilos, de Toronè : 337.  
 Dionysos : lieu sylvestre où il est honoré en Arcadie 229 ; culte à Thessalonique 308 ; mystères de – à Tomis 365 ; dans une *kômè* de Dorylaion 537 ; sur une mosaïque 578 ; associé au Nil 626 ; culte de – à Syracuse 653.  
 Diphilianos (Aurelius –), soldat : 593.  
 disette : à Lesbos ? 283.  
 distributions, v. 62.  
 divination : don de – chez un h. de Juliopolis 550.  
 Dizalas (Flavius –), stratège : 351.  
 Dizalas f. de Kotys, stratège : 351.  
*dokimasia* : à Athènes 173 ; des chevaux 193 ; des victimes à Olympie 231.  
 domaine : ὁ ἀπ' Ἀνδρόκλου Οἴκου, à Kafizin 619.  
 domaines impériaux : en Galatie 558.  
 Domitia, de Philippes : 344.  
 Domitianus Quirinus (L. Aelius –), à Amastris : 556.  
 Domitius Florus, *PIR*<sup>2</sup> D 147 : légat propréteur du proconsul d'Asie 485.  
 Domitius Kosmiôn, de Nicée : 549.  
 Domitius Nikias, de Nicée : 549.  
 Domitius Philippos (Cn.), *PIR*<sup>2</sup> D 157 : probablement identique à un curateur de Nysa 491.  
 donation : à la gérosia d'Hérakleia Sintikè 357 ; de Satyros à Ténos 398.  
 Dôrotheos f. de Theodotos, de Toronè : 337.  
 Dottius Plancianus (Cn.), d'Antioche de Pisidie : 534.  
 dressage : au rouge 122.

droit : droit d'épave en Crète 428 ; de propriété 519 ; professeur de – à Bérytos 597.  
 édit : *diorthôma* d'Auguste 285 ; *diagramma* de Philippe V 306 ; *edictum de recta fide*, de Justinien 586 ; d'Anastase, à Umm al-Jimal 610.  
 Edson (Ch.), épigraphiste : 303.  
 église : –s monastiques, identification 582.  
*Electi Iustiniani* : *numerus* des – 612.  
 Éleusinion : près d'Amyclées 223.  
 Eleuthéria de Platées : 402.  
 élevage : bétail mis en sûreté, – de chevaux 268 ; objet d'un litige 484.  
 Élie, saint : 374.  
 élite, v. 80.  
 éloge : épreuves d'– pour Auguste et Livie 667.  
 Elul : mois sémitique ayant donné son nom à une fête thessalienne 291.  
 empereur indéterminé : Καῖσαρ, éponyme à Daskyleion sur Mer 449.  
 emprunt : –s aux caisses sacrées 66.  
 enchères : dans la loi athénienne sur le grain 190.  
 enseignement : déd. des μαθηταί, à Mesambria 348.  
 épée : fourreau d'– avec signature d'artisan 159.  
 éphébie, v. 41.  
 Epigonè, épouse de Ti. Kathèkôn, de Thessalonique : 330.  
 épigrammes, v. 32.  
 épimélète des Amphictions : 274.  
 épiphanie : de Mandoulis, dans son oracle 631.  
 épistate : –s en Macédoine 306.  
 épitaphe : –s fictives des grands poètes 33.  
 éponymes, v. 50-51.  
 équipage de navire : dédicace d'–s 405.  
 éraniste : –s à Athènes 174.  
 Érechtheion : mention de l'incendie de 406 et des réparations 184.

- érotique : inscr. –s à Athènes 186 ;  
*defixiones* –s 215.  
 Eschyle : 33.  
 esclave : de la divinité dans le monde  
 mycénien 73 ; –s dans une fête ro-  
 maine à Dion 317 ; régisseur pour  
 le *portorium* d'Asie 477 ; f. d'un  
 affranchi demeuré – 512.  
 esclave public : δημόσιος 456.  
 espace sacré : dans l'inscr. de Mar-  
 marini 292.  
 Espoirs, div. : culte à Milet 479.  
 ethnique : de Lycie, dans les sympo-  
 lities 102 ; –s des cités de l'Orient  
 hellénistique 616.  
 étrangers : immigration italienne,  
 juive et chypriote à Mélos 398 ;  
 au service des Attalides 466.  
 Eudocie, impératrice : 604.  
 Euelpistos de Byzance, acteur : 365.  
 Eukratès f. de Menôn, d'Iasos : 504.  
 Eulandros f. de Zôsimos, de Thessa-  
 lonique : 330.  
 Eumèlos f. d'Onomantios, de Corinthe :  
 236.  
 Euménides, div. : à Cyrène 636.  
 Euposia, div. : statue à Sardes 488.  
 Euripide : 33.  
 Eurômos, cité de Carie : 104.  
 Eurybanassa (Memmia –) fille de Dexi-  
 machos, de Sparte : 223.  
 Eurysilaos, tyran d'Érésos : 413.  
 Eusebès Philopatris, d'Aphrodisias,  
 prêtre de Zeus : 513.  
 Eustathe, *domesticus* de Bélisaire :  
 585.  
 Euthychès, sculpteur : 402.  
 Euthydèmos f. de Sôsthenès, d'Oro-  
 pos : 265.  
 Eutyichianos, lutteur : 201.  
 Eutychiôn (M. Aurelius –), de Nysa,  
 athlète : 492.  
 Eutychiôn (Sulpicius –), de Juliopolis :  
 550.  
 évêque : de Gérasa 612.  
 évergétisme, v. 62.  
 exercice d'écriture : à Camarine 655.  
 expropriation : de Gonnéens après la  
 troisième guerre de Macédoine 297.  
 Fabia Rufa, de Pruse de l'Olympe : 544.  
 Fabius Secundus (L.), au Smintheion :  
 456.  
 Fadius Hirtianus (C.), de Corinthe :  
 214.  
 familiaux, groupes – : dans les  
 colonies achéennes 679.  
 Faustus f. de Faustus, de Trézène :  
 217.  
 Felix, esclave de Primio et régisseur  
 pour le *portorium* d'Asie : 477.  
 femmes, v. 40.  
 fer : commerce du – 119.  
 fermier : des taxes 190.  
 Festus (Postumius –), de Dorylaion :  
 537.  
 fête : romaine à Dion 317.  
 finances, v. 63-72.  
 Firmianus (P. Marcius –), d'Apollonia  
 du Rhyndakos : 451.  
 fiscalité, v. 71.  
 Flavius Dinis (T.), à Kirilivo : 351.  
 Flavius Dizalas, stratège : 351.  
 Flavius Eubiotos (T.), agonothète des  
 Pythia : 274.  
 Flavius Iulius Secundus (T.), de Nico-  
 médie : 545.  
 Flavius Obedas, tribun militaire, à  
 Mothana : 609.  
 Flavius Staberianus (T.), d'Aphrodisias,  
 médecin : 536.  
 Flavius Stlaccius (L.), de Sardes,  
 sophiste : 488.  
 fleuve : –s de Chalcidique 304 ; dieux-  
 fleuves en Asie Mineure 440.  
 flotte : de guerre rhodienne 405.  
 fondation de cités : –s royales en  
 Crète 428 ; d'Apamée, représentée  
 sur une mosaïque 589.  
 Fonteianus (Charmidès –) f. de Char-  
 midès, de Nicée : 549.  
 forteresse : de Pétra en Carie 499.  
 foudre : sur balle de fronde 155.  
 Fourmont (Cl.-L.), neveu de Michel  
 Fourmont : 195.  
 Fourmont (Michel) : 195.  
 fourreau : d'épée inscrit 159.  
 Fredoulf, duc : responsable du district  
 d'Anasartha 586.

- frontières : litige frontalier à Atrax 283 ; entre Hérakleia Sintikè et Parthicopolis 357 ; sanctuaire frontalier en Crète 436.
- funéraire : évolution des mon. -s en Macédoine 310.
- Gaius César : à Limyra 522.
- Gaius f. de Seleukos, soldat : 136.
- Galère, empereur : ἐπι δεσπότητος ἡμῶν Γαλερί(ου) Οὐαλερ(ίου) Μαξιμιανοῦ Σεβ(αστοῦ)] 358.
- gentilice : -s romains en Asie Mineure 113 ; -s à Délos 403 ; -s non impériaux à Éphèse 472.
- géographie historique : localisation de Gamala 575 ; localisation de Dion de la Décapole 575 ; de Livias et de la Pérée 605.
- Germanikèa : Neronèa Claudièa Kaisarèa Sebastèa -, concours de Corinthe 214.
- gérousia, v. 49.
- gladiateur : *secutor* ?, à Plotinopolis 359 ; et culte des Némésis 546.
- Gordianeia d'Aphrodisias : 492.
- Gortys : top. en Arcadie 229.
- graffito : -i de gladiateurs, à Smyrne 145 ; sur tesson à Thouria 228 ; -i à Thèbes 258 ; -i sur céramique à Aiani et Archontiko 314 ; sur pierre à Kerkinitis 392 ; -i de la steppe basaltique syro-jordanienne 579 ; -i de la zone désertique rocheuse du Nord-Est de la Jordanie 611 ; à Cyrène 638 ; incisé sur décor peint, incisé sur une coupe 642 ; v. 145-148.
- grammaire : confusion entre deux déclinaisons 21 ; participe aoriste à valeur ingressive, employé pour des magistratures 52 ; παναγυριστός dat. pl. 225 ; τε et κάς à Mantinée 230 ; ποτ + acc. ou gén. 232 ; gén. thématique de la 3<sup>e</sup> déclinaison 271 ; datif induit par l'ablatif latin 340 ; το forme abrégée du pronom relatif neutre αὐτό ? 344 ; hétéroclisie, Καλλικλήδῃ, dat. de Καλλικλήδης 561 ; inscr. honorifique au datif, à la manière du latin 614.
- Granii : en Bithynie 78.
- grec : parlé en Dacie 158 ; et latin mélangés 374.
- grec, caractères -s pour écrire une autre langue : phrygien ? 329 ; latin 374.
- guerre : expédition de Zopyriôn en Thrace en 331 a.C. 152 ; de Laconie 222 ; Iélantine 238 ; pontique 364 ; première - mithridatique 406.
- gymnase (bâtiment) : à Callatis 128.
- gymnase, v. 97-98.
- gymnasiarque, v. 54.
- hache : double-hache dans la Crète romaine 430.
- Hadriana Olympia de Smyrne : 492.
- Hadrianis : tribu à Aphrodisias 512.
- Hadrien, empereur : statue d'Héra [Ἄ]δριαν[ι]ῶ Δ[ι] τῆ Σωτήρι Ὀλυμπιῶ 451 ; et les concours grecs 455 ; ὄπ[ῆρ] τῆς ἐπιβάσεως αὐτοῦ 525.
- haltère : en Cynurie 220.
- Hécate : Sôteira dans la Haute Vallée du Tembris (Phrygie) 538.
- hécatombe : à Olympie 231.
- Hègemoninos ou Hègemonikos (A. Platorius -), d'Éphèse, sophiste : 344.
- Hégésippe, orateur athénien : 182.
- Hekataios, stéphanéphore à Mylasa : 104.
- Hekatèsia, concours de Stratonicee : 93.
- héliaste : tablette d' - 157.
- Hèliodôros, dignitaire séleucide : 576 ; 602.
- Hélios, div. : à Saïttai 482.
- hellanodice : -s à Corinthe 214 ; -s à Olympie 231.
- hellénisme : sous l'hégémonie romaine 108.
- Héra : statue d' - à Apollonia du Rhyndakos 451.
- Héraclée de Lucanie : dans les lamelles de Dodone 280.
- Héraclès : à Tanagra 258 ; culte en Macédoine 330 ; Alexikakos à

- Héraclée du Pont 553 ; sur une mosaïque d'Apamée de Syrie 589.  
 Hèraia d'Argos : 402.  
 Hèrakleia, concours de Thèbes : 261.  
 Hèrakleidès, stratège des Thessaliens : 265.  
 Hèrakléion : de Thèbes 258.  
 Hèrakleodôros, d'Histiée : décret pour – à Athènes 182.  
 Herenius Comitialis, de Philippes : 344.  
 Hèrillos f. de Sab(b)atzos, à Tomis : 374.  
 Hermès, de Cyzique : sur une lampe 167.  
 Hermès, div. : ὁ κερδοποιός 374.  
 Hermionè (Mattidia –), de Thessalonique : 331.  
 Hermocopides : stèle des – 172.  
 Hermogenès f. d'Apollônios, de Smyrne, artiste : 667.  
 Hermogenès f. d'Attalos, de Syrie ? : Σύριοις, à Timbriada 562.  
 Hermolochos f. de Phanis, d'Iasos : 505.  
 Hérode Atticus, sophiste : 210.  
 héroïsation : des défunts 309.  
 Hésiode : 33.  
 Hestia : prêtre d'– Boulaia à Aphrodisias 514.  
 hiéromnèmôn, v. 54.  
 hiérope : –s à Délos 401.  
 hiérophylaque : à Ségeste 663.  
 hiérothyte : à Ségeste 663.  
 higoumène : –s en Palestine 582.  
 Hikesios Kôkos f. de Pollis, de Hiéropolis : 529.  
 Hipparchos f. de Bias, de Kios : 543.  
 hipparque : sur un poids, sans doute de Smyrne 162.  
 Hirtanius (C. Fadius –), de Corinthe : 214.  
 Hisménion, à Thèbes : 259-260.  
 holocauste : dans l'inscr. de Marmarini 292.  
 Homère : 33.  
 Homèreia : 33.  
 homérique : emprunts –s dans une épigr. chrétienne 371.  
 homonymie : sigle de l'– 226 ; 551.  
 honneurs civiques, v. 58.  
 honneurs funèbres : à Aphrodisias 514.  
 honneurs posthumes, v. 61.  
 honorifique : histoire des inscr. et des titres –s 58.  
 hortative : formule – dans les décrets athéniens 197.  
 huile : fourniture d'– à Limyra 522.  
 Hyllis : tribu de Messène 226.  
 hymne : à Zeus 436 ; –s de Narmouthis 629 ; –s à Talmis (Nubie) 631.  
 hypogymnasiarque : à Messène 226.  
 Idagras f. d'Idagras, de Limyra : 522.  
 identité : crétoise à l'époque romaine 428.  
 Iithye : à Messène (Ἐλεῦθια) 227 ; prêtrise d'– à Chios 419.  
 imprécation funéraire : originale à Néapolis en Carie 494 ; à Haliarnasse 507 ; en Cappadoce 569.  
 incubation : au sanctuaire oraculaire de Mandoulis 631.  
 initiation : dans l'inscr. de Marmarini 292.  
 intendant de propriété : en Bithynie 78.  
 invocation chrétienne : en Palestine et Arabie 583.  
 Iô : dans une épigr. de Tomis 365.  
 Ionia Polis : carrières de marbre 129.  
 irénarque : sur un poids 162.  
 Iséion : de Marathon 209.  
 Isis : culte à Apamée-Myrleia 542 ; culte d'– à Lilybée 659.  
 isopolitie, v. 60.  
 isopsépie, v. 14.  
 Isthmia de Corinthe : 214 ; histoire après 146 a.C. 402.  
 Italiens : à Délos 403 ; v. 112.  
 Iulia Procla, à Thessalonique : 330.  
 Iulius Bassus (C.), de Milet, artiste : 480.  
 Iulius Diomèdès, à Laranda, soldat romain : 567.  
 Iulius Geminus Marcianus (P.), *PIR*<sup>2</sup> I 340 : honoré à Pétra 614.  
 Iulius Maior (S.), *PIR*<sup>2</sup> I 397 : gouverneur de Syrie 581.

- Julius Maximus (C.), de la tribu Fabia, de Sidon : 598.
- Julius Pius (P.), centurion, à Alexandrie : 623.
- Julius Rhaskos (C.) f. de Rhoimetal-kès : 350.
- Julius Rhoimétalkès (C.), *PIR*<sup>2</sup> I 517 : 350.
- Julius Secundus (T. Flavius -), de Nicomédie : 545.
- Julius Vestalis (Q.), *PIR*<sup>2</sup> I 621 : 375. juge : -s en Éolide 458. juges étrangers : Lesbos 36 ; à Mylasa 497.
- Juifs : à Mélos 398 ; à Khaldè 578 ; à Zôora 615 ; en Afrique 643.
- Justinien : comparé au roi Cyrus 585-586.
- Kaïkos f. de Kaitrôn, de Kollyda ou Maionia : 484.
- Kaisarèa : Neronèa Claudièa - Sebastèa Germanikèa, concours de Corinthe 214.
- Kaisareia de Corinthe : 214.
- Kaitas, héros arcadien, « le victorieux » : 229.
- Kallias de Sphettos : décret pour - 198.
- Kalliklès, archonte fédéral béotien : 240.
- Kathèkôn (Ti.), de Thessalonique : 330.
- Kinch (K. F.), archéologue danois : 504.
- Kissos (Mattidius -), de Thessalonique : 331.
- Kleolaia : tribu de Messène 226.
- Kleopatra fille de Manios, d'Athènes, de Gargèttios : 205.
- Koina Asias de Sardes : 470.
- Koina Bithynias de Nicomédie : 470.
- koinon* : des Amycléens 223 ; τῶν Τραλέων [Θ]ραϊκῶν 349.
- kômai*, v. 43.
- Kommados, archonte fédéral béotien : 240.
- Koré : Déméter et - à Amyclées 223 ; culte de - à Sardes 440 ; à Aphrodisias 513.
- Koritas f. d'Eurylochos, de Pythoion ou Olosson : 299.
- Koros, div. : statue à Sardes 488.
- Kortys, v. Gortys.
- Kosmiôn (Aurelius -), de Nicée : 549.
- Kosmiôn (Domitius -), de Nicée : 549.
- kotyle : [- -]AKOTYAON sur un tesson 228.
- Kratèsiklès f. de Teisiadès, de Thasos, théore : 424.
- Kresphontis : tribu de Messène 226 ; tribu de Thouria 228.
- Kroisos, d'Athènes, titulaire du *kouros* d'Anavysos : serait le Kroisos des épigr. thébaines sur les offrandes de Crésus 260.
- Ktisis : personnifiée, sur une mosaïque 589.
- Lacharès f. d'Hèrakleidas, de Sparte, μάντις : 223.
- Ladamas f. de Pl-, d'Assos : 457.
- Lagides : et cités crétoises 428.
- Lampitos f. d'Hippokratès, d'Iasos : 503.
- langue (organe) : attribuée au prêtre dans les règlements de Chios 419.
- Laodice, reine séleucide indéterminée : 500.
- lapicides, v. 13.
- latin : écrit en caractères grecs 374.
- latinismes, v. 17.
- lavement de bouche : dans l'inscr. de Marmarini 292.
- légion : VI *Ferrata*, à Gadara 604 ; X *Fretensis*, à Philadelphie d'Arabie 613.
- lettre : sur tablette d'argile 422.
- lettre romaine : de Paul Émile à Gonnoï 297 ; d'Antonin le Pieux à Hèrakleia Sintikè 357 ; d'Antonin le Pieux à Éphèse 473 ; à Aphrodisias, de Sylla ? 510.
- lettre royale : à Aphrodisias, de Nicomède IV ? 510 ; de Séleucos IV 576, 602.
- lettre sur plomb : à Athènes 177 ; de Patrasys 381 ; à Hermonassa 382 ; d'Agde 644.

- lin : exploitation du – à Chypre 619.  
lit : de banquet 126.  
literacy : à Camarine 657.  
loi : sur le grain à Athènes 190 ; éphé-  
barchique d'Amphipolis 305-306,  
339 ; gymnasiarchique de Béroia  
306 ; v. 56.  
Loukios : n. sur une lampe 209.  
Lucidia (Attia –), de Stobi : 345.  
Lucius Verus, empereur : 525.  
ludi astici : organisés à Syracuse par  
Caligula 630.  
Lykaithos : n. sur estampille 166.  
Lykomèdès f. de Gelôios, d'Agrigente :  
236.  
Lysanias, officier d'Alexandre :  
Λυσάντιου sur une balle de fronde  
154.  
Lysias f. d'Artemôn, d'Athènes, de  
Paiania : 202.  
Lysimaque, roi : son n. sur une balle  
de fronde ? 152.  
Ma : culte de – à Comana du Pont  
440.  
Macer (C. Saufius –), d'Apollonia du  
Rhyndakos : 451.  
Maedes : établissement des – près de  
Pétra 155.  
magie, v. 89.  
magistrats, v. 53-54.  
Maleateia, fête : 220.  
Mandoulis, div. : à Talmis 631.  
Manès, fl. : 304.  
Maratha : top. en Arcadie 230.  
Marathonomaques : 210.  
marbre : λευκοί λίθοι pour le pare-  
ment 129 ; exploitation du – de  
Paros 398.  
Marcius Censorinus (C.), *PIR*<sup>2</sup> M 222 :  
proconsul d'Asie 482.  
Marcius Firmianus (P.), d'Apollonia  
du Rhyndakos : 451.  
mariage : entre frère et sœur à Myra  
520 ; d'un intendant impérial  
servile avec une citoyenne romaine  
557.  
Marianus, évêque de Gérasa : 612.  
Marie, mère de Jésus : 374.  
Marius (M.), en Cappadoce : 569.  
martyr : –s à Artanada 29.  
Mattidia Hermionè, de Thessalo-  
nique : 331.  
Mattidius Kissos, de Thessalonique :  
331.  
mécanisme d'Anticythère : 156.  
médecin : –s dans les provinces  
danubiennes 352 ; d'Aphrodisias  
536 ; à Nicée 549.  
Melition Tatia fille d'Artemidôros,  
d'Aphrodisias : 511.  
Memmia Eurybanassa fille de Dexi-  
machos, de Sparte : 223.  
Memmi : de Sparte 223.  
Memmius Deximachos III (P.), de  
Sparte : 223.  
Memmius Regulus (P.), *PIR*<sup>2</sup> M 468 :  
proconsul d'Achaïe 274.  
Memnon de Rhodes : 413.  
mémoriaux : de Claros 471.  
Mèn : culte de – Askaënos à Antioche  
de Pisidie 440 ; culte de – Axiot-  
tènos en Lydie 483.  
Ménandre, poète comique : mosaïque  
représentant Μεσσηνία ἢ Ἀνα-  
τεθειμένη 143.  
Menandros f. d'Agathas, de Saittai :  
482.  
Mènodôros d'Athènes, pancratiaste et  
lutteur : 402.  
Mènogenès Alexandros f. de Mèn-  
phantès, de Sardes, stéphanéphore :  
489.  
mercenaire : –s crétois à Astypalée  
415 ; –s crétois en Carie 496.  
Mère des Dieux : Basileia ? à Milet  
129 ; à Leukopétra 322 ; Mère  
Plastènè/Sipylènè à Magnésie du  
Sipyle et à Smyrne 440 ; Σομαινή,  
à Dorylaion 536.  
Meritt (B. D.), épigraphiste : 303.  
Messana, div. : à Messène 225.  
métèques et étrangers domiciliés, v. 42.  
Metôn d'Athènes, astronome : 476.  
Mètrophanès f. d'Aristippos, d'Hali-  
carnasse : 134.  
Minnion f. de Leôdamas, de Milet :  
129.  
Mithridate IV : 364.

- moine : -s en Palestine, en Phénicie et en Arabie 582.
- Moire : dans l'inscr. de Marmarini, à rapprocher de Gad 292 ; à Apollonia de Phrygie 532.
- mois, v. 83.
- monastère : à Gérasa 612.
- mosaïque (inscr. sur) : dédicace d'une - du monastère de Saint-Syméon en Apamène 576 ; de Syrie 578 ; David contre Goliath, dans l'Antiochène 587 ; à Apamée 589 ; à Livias 605 ; à Gérasa 612 ; à Ptolémaïs de Cyrénaïque 642 ; v. 143-144.
- Mouseia, concours de Thespies : 262.
- Muna Prima, de Pruse de l'Olympe : 544.
- munera* : invitations à des - 308.
- Munus Valentius (C.), de Pruse de l'Olympe : 544.
- Muses : prière aux - de Solon 360 ; à Caulonia 682.
- musique : dans le sanctuaire d'Apollon Didymeus 479.
- Myrôn ou Marôn (A. Platorius -), affranchi : 344.
- myste : -s de Dionysos à Thessalonique 308.
- mystères : de Dionysos à Tomis 365.
- Naïa, concours de Dodone : célébré à Ambracie, *Nāa êv 'Aμ[βρακίαι]* 264, 407.
- naïskos* : offrande en forme de - à Athènes 141 ; sur les stèles peintes de Démétrias 295.
- naulère : -s à Amastris 556.
- naufage : d'un bateau transportant des blocs architecturaux 126 ; droit d'épave en Crète 428.
- Nea, territoire athénien : 180 ; 185.
- negotiores* : à Délos et en Asie Mineure 113.
- Nemea : 402.
- Némésis : ἡ συνήθια Νεμέσεος à Thessalonique 308 ; culte des - à Nicée 546.
- neoi* : en Macédoine 305 ; décret des - à Thessalonique 308 ; en Lycie 522.
- Neronèa Claudièa Kaisarèa Sebastèa Germanikèa : concours de Corinthe 214.
- Nikias (Domitius -), de Nicée : 549.
- Nikias f. de Niko[dèmos], de Toronè : 337.
- Nikomachos (M. Aurelius -), d'Érythrées, athlète : 470.
- Nikomachos f. de Parmeniskos, de Cos, sculpteur : 134.
- Nil, fl. : div. associée à Dionysos 626.
- Nisan : mois sémitique ayant donné son nom à une fête thessalienne 291.
- nominatif : pour le commanditaire du mon. fun., aux dépens du défunt 310.
- nomophylaque : à Messène 127.
- Nonae Capratinae* : fête romaine, à Dion 317.
- notables et élite, v. 80.
- numerus* : des *Electi Iustiniani*, à Gérasa 612.
- Nymphaion : à Kafizin 619.
- Obedas (Flavius -), tribun militaire : 609.
- oiseau : sacrifice d'-x 292.
- Olympias (Sulpicia -), de Juliopolis : 550.
- Olympias, de Limyra, prêtresse des empereurs et gymnasiarque : 522.
- Olympichos f. d'Hermodôros, d'Oropos, agonothète : 265.
- Olympichos, dynaste de Carie : 499-500.
- Olympiodôros f. de Prôtis, à Daskyleion sur Mer : 449.
- Olympiodôros, administrateur séleucide : 602.
- Olynthiakos, fl. : 304.
- Opheltès, héros : sanctuaire d'- à Némée 215.
- Opikos (Aurelius -) f. de Chrysgonos, d'Héraclée du Pont : 552.
- or : sacré à Pylos 73 ; commerce de l'- 119.
- oracle, v. 88.
- orgéons : à Athènes 174.

- Oronte, fl. : 593.  
 orphisme : en Macédoine 309.  
 Ostorius Venu(leius ?) (P.), de Messène : 226.  
 palestre : dite de Taureas à Athènes 187.  
 palmarès agonistiques, v. 95.  
 Pan : culte de – en Asie Mineure 560.  
 Panathénées d'Athènes : 198 ; 402.  
 Panathénées, Petites – : 180.  
 panegyriarque : sur un poids 162.  
 Panhellènes : à Thessalonique 308.  
 Panormos : carrières de marbre 129.  
 Pantainos f. de Dionysios, d'Iasos ? : 415.  
 Paranomos, de Messène : commanditaire d'un pavement 143.  
 paraphylique, v. 54.  
 parenté (entre villes) : d'Atrax (avec Lesbos ?) 283 ; entre Tralles et Laodicée du Lykos 528.  
 parjure : châtement de la divinité pour – 484.  
 Parloai : *katoikia* à Saïttai 482.  
 Parmeniôn f. d'Adymos, d'Aigéai : 319.  
 Parthénopè : culte de – à Naples 667.  
 Pasiôn, banquier athénien : 177.  
 Pataikos (Vettinus –), d'Apamée-Myrleia : 542.  
 patriarche : de Jérusalem, mentionné sur une mosaïque de Livias 605.  
 patronymique : adj. – en Thessalie 290 ; pour des affranchis à Larissa ? 293.  
 Paul Émile : lettres de – à Gonnoi 297.  
 peintures, inscr. sur – : à Raguse 658.  
 péliganes : décret des – de Laodicée-sur-mer 576.  
 Perdrizet (P.) : 303.  
 Pergamos f. de Pergamos, athlète : 29.  
 Perigènes f. de Dionysios, aulète ? : 240.  
 périodeute : en Antiochène 587.  
 périodonique : 402.  
 Peritas f. d'Amyntianos, d'Argos Orestikon : 311.  
 Persée, roi de Macédoine : à Thessalonique 308.  
 Perséphone : à Locres 677.  
 Petariskos, fl. : 304.  
 peuplement : abandon ou repeuplement de cités dans la région pontique 375 ; dans les Cyclades sous l'Empire 398.  
 phallus : apotropaïque à Séleucie du Calycadnos 572.  
 Pharnace I<sup>er</sup>, roi du Bosphore Cimmérien : 364.  
 Phila, épouse d'Hermolochos, d'Iasos : 505.  
 philhellénisme : 108.  
 Philippe II : son n. sur une balle de fronde 153 ; et Érésos 413 ; partisan de – à Thasos, autel Βασιλέως Φιλίππου σωτήρος 424.  
 Philippe III Arrhidée : et Érésos 413.  
 Philippe V : son n. sur balle de fronde 155 ; comme législateur 305-306 ; dédicace à Dion 316.  
 Philippos f. de Phrasios, d'Athènes, de Phréarres : 191.  
 philosophe, dans les inscr. : Appius Alexander 597.  
 Phokas, saint : 374.  
 phrygien, langue : inscr. peut-être en –, en caractères grecs 329.  
 Phyleus f. de Pausanias, d'Athènes, d'Oinoè : secrétaire du Conseil et du Peuple pour les lois, et non pas hiéropè 181.  
 pierre : comme objet d'une consécration par des affranchis 293.  
 pierre errante : d'Iasos à Cos et Chios 504 ; de Damas ou Laodicée-sur-Mer, de Tyr 600.  
 Pinarius (L.) f. d'Hèrakleidès, d'Alexandrie, athlète : 149.  
 Pindare : 33.  
 piraterie : 406 ; 415 ; en Crète 428.  
 Pirée (Le) : réintégration du – dans l'État athénien 198.  
 Pisè, cité en Adriatique : 279.  
 pisidien, langue : 562.  
 Pistos (Servius Sulpicius –), de Juliolpolis : 550.

- Plancianus (Cn. Dottius -), d'Antioche de Pisidie : 534.
- Platôn f. de Polyperchôn, de Myra : 520.
- Platorius Hègemoninos ou Hègemonikos (A.), d'Éphèse, sophiste : 344.
- Platorius Myrôn ou Marôn, affranchi de Platorius Hègemoninos : 344.
- Platorius Nepos Aponius Italicus Manilianus (A.), *PIR*<sup>2</sup> P 449 : questeur en Macédoine 344.
- Plautius Themisôn (Voconius -), de Dorylaion : 77.
- plomb : commerce du - 119.
- Ploutôn : à Aphrodisias 513.
- poète : culte rendu aux -s 33.
- poisson : -s salés 382.
- pôlète : -s à Athènes 185.
- politarque : en Macédoine 305-306.
- politographie : à Atrax ? 283.
- Polyclète, sculpteur : 135.
- Pomponius Flaccus (L.), *PIR*<sup>2</sup> P 715 : 375.
- pontarque : à Tomis 371.
- Poppaeus (C.), de Nicopolis, artiste : 667.
- portefaix : association des - 456.
- portique : boutiques et revenus du - d'Attale 125 ; à Callatis 369 ; à Aphrodisias 513.
- Poséidon : Πατρώιος à Pythoion 299 ; à Thessalonique 308.
- Pososis fille de Polyperchôn, de Myra : 520.
- Postumius Festus, de Dorylaion : 537.
- potier : -s et culte au sanctuaire de Kafzîz 619.
- Prémarrès, div. : 628.
- prêtres, v. 87.
- prêtrise : vente des -s, critiquée par les Romains 66 ; vente de -s, à Chios 419.
- prière : -s chrétiennes en Palestine et Arabie 583.
- Primio, publicain, à Milet : 477.
- Priscus (C. Salvius -), d'Antioche, poète : 667.
- prix : des métaux 119 ; des biens immobiliers en Chalcidique 337.
- Proclus (P. Baburius -), de Corinthe, artiste : 667.
- Proclus (Tib. Claudius -) f. de Rhoimètalkas : 351.
- propriété : naissance de la - privée 73 ; des dieux 194.
- propriété foncière, v. 73-79.
- proscynème : 623.
- prosopographie : athénienne 168-170 ; thasienne 424 ; des étrangers à Pergame 466.
- proue : sur un graffito 392.
- proxènes, v. 59.
- Proxenos f. de Lôiiskos, de *Thermae Himerenses*, architecte : 661.
- prytanée : 663.
- Psochas, roi : 380.
- Psychros, fl. : 304.
- Ptolémée II Philadelphie : 406.
- Ptolémée IV Philopatôr : 626.
- Ptolémée V Épiphanè : 622.
- Ptolémée VIII Évergète : 628.
- Ptolémée IX Sôter II : 618.
- Ptolémée X Alexandre I<sup>er</sup> : 618.
- purification : à Marmarini 292 ; prescriptions cathartiques 408.
- pyrphore : des Muses, de Dionysos à Thespies 262.
- Pyrrhos Papias, d'Aphrodisias : 515.
- Pythia d'Hiérapolis de Phrygie : 470.
- Pythia de Delphes : célébrés aux Pyles par les Thessaliens ? 274 ; dans le palmarès de Mènodôros 402.
- Pythia de Tralles : 470.
- Pythoklès, athlète : 135.
- Pythokritos f. d'Euxenos, de Caulonia : 682.
- Quinctius Certus Publicius Marcellus (C.), *PIR*<sup>2</sup> P 1042 : gouverneur de Syrie 581.
- Quinta Apollô[nis ?], d'Apollonia du Rhyndakos : 451.
- Quirinus (L. Aelius Domitianus -), à Amastris : 556.
- rasage : rituel 292.
- réconciliation : procédures de - dans le décret de Nakoné 666.

- régionalisme : pour les Cyclades sous l'Empire romain 398 ; Éolide 458.
- relief : financement des –s honorifiques à Athènes 178 ; d'un hoplitodrome 217.
- relief votif : pour des défunts héroïsés 140 ; –s thessaliens 287.
- réseau : théorie des –x appliquée aux concours 93 ; –x privés à Athènes 174.
- revenus : de portiques et boutiques 125 ; d'un bien-fonds affectés à un culte 241.
- Rhadamanthys f. de Menekratès, de Pruse de l'Olympe : 544.
- Rhechios, fl. : 304.
- rhétorique : délibérative à l'époque hellénistique 47.
- Rhoimètalkas (Tib. Claudius –) f. d'Apollônios : 351.
- Rhoimètalkès III : 350.
- ritus graecus* : 292.
- Romains et Italiens, v. 112.
- romanisation : de la Lycie 522 ; d'Éleuthéropolis 606.
- Rufa (Fabia –), de Pruse de l'Olympe : 544.
- Rufus (Claudius –) dit Apollônios, de Smyrne, athlète : 492.
- Rufus (L. Secundus), au Smintheion : 456.
- Rufus (P. Attius –), de Pergè : 565.
- Rufus, de Tarse, artisan : 362.
- rupestre : autels –s, à Cyrène 636.
- Sabine, impératrice : statue d'Héra dédiée à – 451.
- sacré : notion de fonds –s 64 ; finances –es, villages –s 65 ; caisse –e 66.
- sacrifice : des Petites Panathénées 180 ; répartition des viandes à Athènes 180 ; –s à Athènes 194 ; fourniture des victimes, apport de l'archéozoologie à Olympie 231 ; par le feu, sur un autel ou une tombe 263 ; choix des victimes influencé par les rites du Proche Orient, importance des portions réservées à la divinité, à Marmarini 292 ; partage des viandes à Chios 419 ; partage des viandes à Iasos 502 ; v. aussi hécatombe.
- saisie : à Érésos 413.
- Saithidas, de Messène, ép. hellénistique : 127.
- Sallustius Africanus, Juif de Cuicul : 643.
- Salvius Priscus (C.), d'Antioche ?, poète : 667.
- Sandanos, fl. : 304.
- Sarapis, v. Zeus.
- sarcophage : à Thessalonique 331 ; à Apollonia du Rhyndakos 451 ; –s à Aphrodisias 512 ; orné de reliefs d'époques différentes (banquet, taureau, Nikè sur un quadrigé), à Amastris 555.
- Sardôn, fl., v. Sandanos.
- Saturninus, logistès à Philippopolis : 358.
- Saufius [–] (L.), d'Apollonia du Rhyndakos : 451.
- Saufius Macer (C.), d'Apollonia du Rhyndakos : 451.
- sceau : byzantin 603.
- Scribonius Libo, *PIR*<sup>2</sup> S 266 : proconsul d'Asie 482.
- sculpture : atelier d'Atrax 283 ; ateliers de Pélasgiotide et Phthiotide 287 ; v. 132-137.
- Sebasta de Naples : 667.
- Sebastèa : Neronèa Claudietà Kaisarèa – Germanikèa, concours de Corinthe 214.
- Secundus (L. Fabius –), au Smintheion : 456.
- Secundus (T. Flavius Iulius –), de Nicomédie : 545.
- séisme : à Éphèse, sous Antonin le Pieux 473.
- Selèné : culte de – à Korykos 571.
- Séleucie de l'Eulaios (= Suse) : 93.
- Séleucos I<sup>er</sup> : sur une mosaïque d'Apamée 589.
- Séleucos II : et Mylasa 499.
- Séleucos IV : 576 ; 602.
- Septime Sévère, empereur : dédicace pour – à Tomis 372.
- serment : excusatoire 484.

- serpette : sur des reliefs fun. 78.  
 Seuthès III : 356.  
 Sévère Alexandre, empereur : à Tarse 573.  
 Sévèraia d'Hiérapolis-Kastabala : 470.  
 sigles et abréviations, v. 14.  
*sigma* : à trois branches à Athènes 172.  
 signature d'artisan ou d'artiste :  
 Damophon de Messène 133 ; de Nikomachos de Cos 134 ; ou du propriétaire de l'atelier ? 142 ; à Lissos 144 ; sur un fourreau d'épée 159 ; sur des strigiles 362 ; sur une lampe en Crète 432 ; sur les reliefs du Liban 596 ; sur un décor peint 642 ; d'un architecte 661 ; sur moules de figurines, à Tarente 673-674 ; à Caulonia 682.  
*sitônai* : à Délos 399.  
 Smeilodès, fl. : 304.  
 Sôkratès f. de Diogènès, de Saïttai : 482.  
 soldat : mort à la guerre 222 ; -s milésiens morts pour leur patrie 238 ; mort à la guerre 318 ; -s rhodiens morts à la guerre 406.  
 soldat romain : - et vétérans à Laranda 567 ; -s à Namara 607 ; à Mothana 609.  
 Solon d'Athènes : 124 ; prière aux Muses de - 360.  
 Sophocle : 33.  
 Sôstratos f. de Nikèphoros, de Thespies, athlète : vainqueur à Oropos et Lébadée 265.  
 Sôtèros f. de Sôtèros, de Hiérokaisa-reaia : 486.  
 soufre : à Mélos 398.  
 souscription : liste de souscripteurs à Sazak/Mossyna 530.  
 stade : de Bithynion-Claudionopolis 540.  
 stasis : anti-romaine en Lycie 522.  
 statue : entretien 132 ; caractéristiques définies dans un décret 225 ; traitement de la - dans les prescriptions de l'inscr. de Marmarini 292 ; dimensions de la - indiquées par l'inscr. 485.  
 stèle : -s fun. sculptées à Atrax 283 ; -s peintes de Démétrias 295 ; -s fun. en Macédoine 310 ; -s fun. à plusieurs registres en Propontide 444 ; -s de Terenouthis 624.  
 stéphanéphore, v. 54.  
 Stephanos f. de Kosmas, diacre, à Gérasa : 612.  
 Stlaccius (L. Flavius -) : 488.  
 stratège, v. 54.  
 Stratôn f. de Pyxis, de Thasos, théore : 424.  
 Stratôn, roi de Sidon : 189.  
 Stratoneikianos (Tib. Claudius -) le Jeune, de Thyatire : 485.  
 Stratonikos f. de Pythônymos, de Thasos, théore : 424.  
*sulcus* : 76.  
 Sulpicia Olympias, de Juliopolis : 550.  
 Sulpicius Eutychiôn, de Juliopolis : 550.  
 Sulpicius Pistos (Servius -), de Juliopolis : 550.  
 supplique chrétienne : en Palestine et Arabie 583.  
 support de l'inscr. : des plus anciennes inscr. athéniennes 124.  
 Sylla : lettre à Aphrodisias ? 510.  
 symmachie : entre Athènes et les cités eubéennes 182.  
 sympolitiques, v. 102-104.  
 syncrétisme religieux : gréco-sémitique, dans l'inscr. de Marmarini 292 ; de Zeus Hypsistos avec Jupiter Optimus Maximus, à Dion 317 ; gréco-égyptien 629, 631.  
 table d'offrandes : 530.  
 tablette : d'héliaste 157 ; pour la cavalerie à Athènes 193 ; -s fun. de Mégaride 236.  
 tablettes de malédiction, v. 89.  
 tanneur : association de -s à Aphrodisias 512.  
 tarif : du sanctuaire de Marmarini 284 ; -s fiscaux de Bérytos 576.  
 Taureas : n. d'une palestine à Athènes 187.

- taxes, v. 70.  
 technites dionysiaques : à Thespies 262.  
 Telesippos f. de Teles[---], d'Athènes : 212.  
 Télésphoros, dieu guérisseur : Περγα-  
 μίδης θεός ? 365.  
 Téléstérion : 208.  
 temple : n'est pas une « institution économique et sociale » dans le monde égéen 73 ; de Ploutôn et Korè à Aphrodisias 513.  
 Tèrès, « vicaire » de la Thrace : 358.  
 territoire : d'Atrax et conflit territorial 283 ; d'Aigai 461 ; de Kymè 464 ; de Mylasa 499 ; d'Héraclée du Pont 553 ; d'Andrôna 588.  
 tessère : -s publiques à Camarine 657.  
 textiles : en lin produit à Chypre 619.  
 Thargélies, fête d'Athènes : 179.  
 Thasos : présence thasienne dans la région de Pistyros 341.  
 Theandritès, div. : 594.  
 théâtre, bâtiment : reconstruction du - de Philíppopolis 358.  
 Théodora, impératrice : 585.  
 Theodôros, de Tarse, artisan : 362.  
 Theodotos f. d'Hermias, d'Aphrodisias : 514.  
 Theodotos, κόμης, à Tibériade : 603.  
 Theophilos f. d'Alexios, de Callatis : à Athènes 191.  
 Théophraste, philosophe : 23.  
 théores de Thasos : 424.  
 Theos Hysistos : en Cappadoce 569.  
 Theos Andreios : en Syrie 594.  
 Thesmophorion : de Thèbes 257.  
 Thétis : et Achille sur un relief thesalien 287.  
 Theudas f. de Charmidès, à Susurluk : 453.  
 thiase : à Phanagoria 397 ; bornes funéraires des -s à Cos 416.  
 thrace : associations -s à Athènes 174.  
 Thrasôn f. d'Hermippos, de Saittai : 482.  
 Tibère, empereur : agonothète  
 Τιβερίου Καίσαρος θεοῦ υἱοῦ  
 Σεβαστοῦ 482.  
 Timachidas de Rhodes, philologue : serait différent du coauteur de la Chronique de Lindos 409.  
 Timachidas f. d'Hagèsitimos, de Rhodes, coauteur de la Chronique de Lindos : 409.  
 Timôn de Syracuse, banquier : 399-400.  
 tirage au sort : des suppléants à Athènes 173.  
 titre : -s honorifiques pour les citoyens 58.  
 tondi : - fun. en Macédoine 310.  
 toponymie : de l'Orient hellénistique 616.  
 Tourmasgades, div. : à Dolichè 584.  
 traités, v. 105.  
 travaux publics : du temple d'Apollon à Didymes 129 ; à Ségeste 662-663.  
 trépied : chorégique ? à Athènes 187.  
 tribus et subdivisions civiques, v. 43.  
 triérarque : de la *Classis Flavia Moesica* 371.  
 tuile timbrée : à Éphèse 131 ; à Aianè 313 ; à Aigéai 319 ; à Tomis 374 ; à Locres 676.  
 Turannius : n. à Milet 477.  
 Tychè : sur une mosaïque 578.  
 tyran : -s de Lesbos 36 ; -s d'Érésos 413.  
 Tyrbakos, Scythe au service de Philippe II : son n. sur une balle de fronde 154.  
*uilicus* : régisseur pour le *portorium* d'Asie 477.  
 urne : κύβοσ pour abriter des -s fun. 331.  
 Valens (P. Curiatius -), de Nicée : 549.  
 Valentius (C. Munus -), de Pruse de l'Olympe : 544.  
 Valeria Capitolina, de Stobi : 345.  
 Valerius [---]tos, asiarque : 486.  
 Varius Rufus (C.), au Smintheion : 456.  
*venatio* : et culte des Némésis 546.  
 Venerius : *vicus* à Antioche de Pisidie 534.

- Venuleius Montanus Apronianus (L.), *PIR*<sup>2</sup> V 252 : proconsul d'Asie 546.
- Vespasien, empereur : dédicace pour – à Amastris 551.
- Vettinus Pataikos (M.), d'Apamée-Myrleia : 542.
- Vettius (Antonius –), d'Éleuthéropolis : 606.
- vicaire : de Thrace 358.
- vicus* : à Antioche de Pisidie 534.
- vignoble : en Bithynie 78.
- village : –s sacrés d'Apollonia Salbakè 65.
- vin : canthare portant une inscr. mettant en garde contre la boisson 314.
- vision : accordée par la divinité au mortel 538.
- Voconius Plautius Themisôn, de Dorylaion : 77.
- voyage : dans une lamelle oraculaire à Dodone 279.
- voyageur : –s à Pergame 466.
- voyageurs, v. 7.
- xystarque : à Corinthe 214.
- Zeus : – Dalbènos 136 ; Naios 139 ; lieu de naissance en Arcadie 229 ; comme garant des sanctions à Olympie 232 ; Olympien à Dion 316 ; Hypsistos, à Dion 317 ; Πρωγονικός à Apollonia du Pont 351 ; Narènos à Alburnus Maior 362 ; Σωτήρ à Panticapée 380 ; Philippios à Érésos 413 ; Xanthios à Cos 416 ; Patrôios à Thasos 422 ; hymne au sanctuaire de – Diktaios 436 ; Keraunios à Anazarbe 440 ; prêtre de – à Apollonia du Rhyndakos 451 ; à Olympos 461 ; Osogô 500 ; Megistos à Iasos 502 ; Spalôxios, Patrôios, à Aphrodisias 513 ; Surgastès/teios et Sarnendènos en Phrygie 526 ; Bôzios à Hiéropolis 530 ; Auoreanos, à Bithynion-Claudiopolis 540 ; Ἐπτακομείτων, en Galatie 558 ; Bétulos à Doura-Europos 593 ; Theandrios à Damas (Δὴ Θεανδρίῳ τῷ κυρίῳ) 594 ; héliopolitain, à Philadelphie d'Arabie 613 ; Hélios Megas Sarapis 623 ; à Cyrène 636 ; Ammon à Cyrène ? 641 ; statue de – à Caulonia 682.
- Zeuxidèmos Cassianus (P. Aelius –), de Hiéropolis : 530.
- Zôbios f. de Zôbios, de Chalcis : 265.
- Zopyriôn, général d'Alexandre : expédition en Thrace en 331 *a.C.* 152.
- Zôsimos : personnage d'une comédie de Ménandre, sur une mosaïque 143.